

LE MIGRANT MAROCAIN EN ITALIE COMME AGENT DE DEVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DANS LES COMMUNAUTES D'ORIGINE

AMERM - Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations
BP 8025 Nations Unies Rabat, Maroc
Tel. +212.37712809 - Fax +212.37713450

Cooperazione Internazionale (COOPI) - Organisation non Gouvernementale
Via Francesco De Lemene 50 - 20151 Milan, Italie
Tel. +39.02.3085057 - Fax +39.02.33403570
www.coopi.org

El Sur - Petite Société Coopérative à responsabilité limitée
Via G. Porzio Isola, G1, Escalier C, Int. 7 - 80143 Naples, Italie
Tel. +39.081.2128142 - Fax +39.081.2128142

punto.sud - Association non lucrative
Via Angera 3 - 20125 Milan, Italie
Tel. +39.02.67574344/5 - Fax +39.02.7003654
www.puntosud.org

Co-financié:

Commission Européenne – Direction Générale Justice et Affaires Intérieures - Direction
A Unité A2 Immigration et Asile – B7667 – JHA/A2/2002/HLWG

Nombre du projet:

Le migrant marocain en Italie comme agent de développement et d'innovation dans les
communautés d'origine: une expérience pilote dans les Départements du Nord du
Royaume du Maroc.

Photos couverture:

Paolo Palmerini et Mounir Bjjjou

Impression:

Exodus éditions srl, Viale Marotta 18/20 20134 Milan

Le présent document a été réalisé avec le soutien financier de la part de la
Communauté Européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun
cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union
européenne et n'engagent que les auteurs. La Commission n'est pas
responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans la
publication

TABLE DES MATIERES

Table des auteurs	xi
PRESENTATION	1
<i>Fabrizio Alberizzi, Mohamed Khachani, Antonio Maspoli, Mattia Vitiello</i>	
INTRODUCTION	6
<i>Mattia Vitiello</i>	

PREMIERE PARTIE

Politiques migratoires et politiques de codéveloppement

Chapitre UN

1.1.	LE CADRE DE REFERENCE	13
1.1.1.	<i>Le binôme coopération immigration et les politiques de codéveloppement. La vision italienne</i>	13
<i>Mattia Vitello</i>		

(LA VALEUR ET L'ESPACE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT; LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT. BREF PREAMBULE THEORIQUE SUR LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT ET LE PHENOMENE EMIGRATION; L'EVALUATION DES EFFETS DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES SUR LES PAYS DE DEPART; LA CONFIGURATION DU BINOME ENTRE LE PHENOMENE MIGRATOIRE ET LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DANS LA MEDITERRANEE; COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DES ONGS ET MIGRATION)

1.1.2.	<i>Le binôme coopération immigration et les politiques de codéveloppement. La vision marocaine</i>	38
--------	--	----

Mohamed Chiguer, Noureddine Harrami, Mohamed Khachani, Mohamed Nadif, Ahmed Zekri

(LA COOPERATION EURO MEDITERRANEENNE INSCRITE DANS UNE APPROCHE INTEGREE; LA COOPERATION FINANCIERE)

1.2.	LES POLITIQUES MIGRATOIRES EN ITALIE ET AU MAROC	46
-------------	---	-----------

1.2.1.	<i>Les politiques migratoires en Italie. Une lecture critique mise en contexte</i>	46
--------	--	----

Dario Tuorto

(LA LEGISLATION NATIONALE)

1.2.2.	<i>Les politiques migratoires au Maroc. Une lecture critique mise en contexte</i>	57
--------	---	----

Mohamed Chiguer, Noureddine Harrami, Mohamed Khachani, Mohamed Nadif, Ahmed Zekri

(LA QUESTION MIGRATOIRE DANS LES ACCORDS EURO-MAROCAINS; LA POLITIQUE MIGRATOIRE AU MAROC)

1.3.	LES EXPÉRIENCES VALORISANT LE MIGRANT COMME AGENT DE DÉVELOPPEMENT AU MAROC	68
-------------	--	-----------

1.3.1.	<i>Le contexte marocain</i>	68
--------	-----------------------------------	----

Meriem Afellat, Maddalena Spada

(INTRODUCTION; L'APPROCHE DES ASSOCIATIONS FONDEES PAR DES MIGRANTS EN FRANCE: LE MIGRANT COMME VECTEUR D'INNOVATION SOCIALE; L'APPROCHE DES INSTITUTIONS MAROCAINES ET EUROPEENNES: LES MIGRANTS COMME INVESTISSEURS; L'APPROCHE DES ASSOCIATIONS LOCALES: LA SENSIBILISATION CONTRE LES DANGERS DE LA MIGRATION CLANDESTINE; CONCLUSIONS; RECOMMANDATIONS)

DEUXIEME PARTIE

Etude des flux migratoires: les contextes de départ et d'arrivée

Chapitre DEUX

2.1.	ETUDE DES FLUX MIGRATOIRES DU MAROC VERS L'ITALIE	89
2.1.1.	<i>L'émigration marocaine vers l'Europe et l'Italie</i>	89
	<i>Mohamed Chiguer, Noureddine Harrami, Mohamed Khachani, Mohamed Nadif, Ahmed Zekri</i>	
	(PROFILS DES MIGRANTS ET EVALUATION QUANTITATIVE DU PHENOMENE; LES INTENTIONS DE RETOUR; L'IMPACT DE LA MIGRATION SUR L'ECONOMIE MAROCAINE)	
2.1.2.	<i>L'immigration marocaine en Italie</i>	111
	<i>Mattia Vitiello</i>	
	(LA DECOUVERTE DE L'IMMIGRATION EN ITALIE ET LA PRESENCE MAROCAINE COMME PRECURSEUR DES PREMIERS FLUX; L'INCIDENCE NUMERIQUE DE LA PRESENCE MAROCAINE ET SA REPARTITION TERRITORIALE DANS LE CADRE DU PHENOMENE IMMIGRATION EN ITALIE; LE PROFILE DEMOGRAPHIQUE ET LES RAISONS DE LA PRESENCE MAROCAINE; IMMIGRES MAROCAINS ET MARCHE DU TRAVAIL EN ITALIE: OUVRIERS, COMMERÇANTS ET "ENTREPRISE ETHNIQUE"; LE MODELE MIGRATOIRE MAROCAIN)	

Chapitre TROIS

3.1.	LE CONTEXTE D'ORIGINE DES FLUX MIGRATOIRES	143
3.1.1.	<i>La structure démographique, économique et du travail au Maroc et dans les quatre régions intéressées par l'étude et leur relation avec les flux migratoires</i>	143
	<i>Mohamed Chiguer, Noureddine Harrami, Mohamed Khachani, Mohamed Nadif, Ahmed Zekri</i>	
	(LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DANS LES QUATRE REGIONS; LA MIGRATION INTERNATIONALE)	

3.1.2.	<i>L'entreprise artisanale au Maroc et son rôle dans le développement local</i>	190
	<i>Mohamed Chiguer, Noureddine Harrami, Mohamed Khachani, Mohamed Nadif, Ahmed Zekri</i>	
	(INTRODUCTION; METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE; PROFIL DE L'ARTISAN ET DE LA PETITE ENTREPRISE)	
3.1.3.	<i>Le rôle de l'émigration dans le développement et l'internationalisation de la petite entreprise au Maroc</i>	257
	<i>Maddalena Spada, Mattia Vitiello</i>	
	(L'ÉMIGRANT MAROCAIN ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENTREPRISE: OBJECTIFS ET METHODOLOGIE; PAS SEULEMENT DES RENVOIS. LES EMIGRANTS ET LES PETITES ENTREPRISE: LES RESULTATS DE L'ENQUETE PAR DEPARTEMENT; OBSERVATIONS CONCLUSIVES)	
3.1.4.	<i>Les points critiques, les besoins des entreprises marocaines et le possible rôle du migrant marocain dans le développement et l'innovation des entreprises artisanes</i>	275
	<i>Mohamed Chiguer, Noureddine Harrami, Mohamed Khachani, Mohamed Nadif, Ahmed Zekri</i>	

Chapitre QUATRE

4.1.	L'IMMIGRATION MAROCAINE EN LOMBARDIE	277
4.1.1.	<i>Une description quantitative et qualitative de l'immigration marocaine en Lombardie</i>	277
	<i>Sofia Borri, Gisella Raimondi</i>	
	(L'INCIDENCE DE LA PRESENCE MAROCAINE EN LOMBARDIE; PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET MOTIFS DE LA PRESENCE MAROCAINE; FLUX MIGRATOIRES DU MAROC A LA LOMBARDIE; L'ENTREPRISE MAROCAINE EN LOMBARDIE)	
4.1.2.	<i>Les réseaux institutionnels en Lombardie</i>	297
	<i>Fabrizio Alberizzi, Sofia Borri</i>	
	(INTRODUCTION; LES INSTITUTIONS; CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS)	

4.1.3.	<i>Les réseaux associatifs des citoyens marocains résidents en Lombardie</i>	321
--------	--	-----

Sofia Borri

(INTRODUCTION; LA RECHERCHE DE TERRAIN; STRUCTURE ASSOCIATIVE; RESEAUX ET CAPITAL SOCIAL; CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS)

4.1.4.	<i>Les activités de travail indépendant des immigrés marocains en Lombardie</i>	340
--------	---	-----

Sofia Borri, Gisella Raimondi

(INTRODUCTION; CAPITAL HUMAIN; CAPITAL SOCIAL; CAPITAL FINANCIER; CONCLUSIONS)

4.1.5.	<i>Médiateurs culturels marocains en Lombardie</i>	381
--------	--	-----

Sofia Borri, Viviana Sacco

(INTRODUCTION; CAPITAL HUMAIN; CAPITAL SOCIAL; CAPITAL FINANCIER; CAS D'ÉTUDE; INDICATIONS DE POLITIQUES)

4.1.6.	<i>Femmes marocaines en Lombardie</i>	406
--------	---	-----

Sofia Borri, Viviana Sacco

(INTRODUCTION; CAPITAL HUMAIN; CAPITAL SOCIAL; CAPITAL FINANCIER; CAS D'ÉTUDE; INDICATIONS DE POLITIQUES)

Chapitre CINQ

5.1.	L'IMMIGRATION MAROCAINE EN CAMPANIE	432
-------------	--	------------

5.1.1.	<i>Une description quantitative et qualitative de l'immigration marocaine en Campanie</i>	432
--------	---	-----

Mattia Vitiello

(L'INCIDENCE DE LA PRESENCE MAROCAINE EN CAMPANIE; LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET LES RAISONS DE LA PRESENCE MAROCAINE; L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES IMMIGRES MAROCAINS EN CAMPANIE; LE MODELE MIGRATOIRE MAROCAIN EN CAMPANIE)

5.1.2. <i>Institutions, associationnisme et médiation culturelle: le réseau social de soutien aux citoyens marocains résidents en Campanie</i>	451
--	-----

Catello Formisano

(INTRODUCTION; RESEAUX DE SOUTIEN INSTITUTIONNEL; BREVE DESCRIPTION DE LA PRESENCE; INTERVENTIONS ET RESSOURCES EN FAVEUR DE LA POPULATION IMMIGREE; ASSOCIATIONS ET IMMIGRES: UN RESEAU INFORMEL DE SOUTIEN ET DE DEVELOPPEMENT; MEDIATION CULTURELLE ET PHENOMENES D'INTEGRATION; CONCLUSIONS)

5.1.3. <i>Le migrant marocain en Campanie comme agent de développement: travailleurs indépendants et ouvriers spécialisés. Certains résultats</i>	481
---	-----

Mattia Vitiello

(LE CHOIX DES SUJETS, LA METHODOLOGIE ET LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE; LE SECTEUR DE L'ENTREPRISE MAROCAINE A NAPLES. CERTAINES CARACTERISTIQUES; L'EMIGRANT MAROCAIN EN CAMPANIE COMME AGENT DE DEVELOPPEMENT: LES PREMIERS RESULTATS; LIMITES, POTENTIELS ET PERSPECTIVES)

CONCLUSIONS	498
--------------------------	------------

*Sofia Borri, Antonio Maspoli,
Maddalena Spada, Mattia Vitiello*

Table des auteurs

MERIEM AFELLAT

Etudiante de doctorat en Migration et Droit, Faculté de Sciences Juridiques,
Economiques et Sociales, Université Hassan II, Casablanca.

FABRIZIO ALBERIZZI,

Licencié en Economie, Responsable secteur migrations, Association punto.sud, Milan.

SOFIA BORRI

Licenciée en Philosophie, Coordinatrice de recherche, Association punto.sud, Milan.

MOHAMED CHIGUER

Professeur de Economie, Faculté de Droit, Université Mohammed Ier, Oujda.

CATELLO FORMISANO

Docteur en Politiques du travail, Chercheur, Coopérative El Sur, Naples.

NOUREDDINE HARRAMI

Professeur de Sociologie, AMERM, Faculté de Lettres, Université Moulay Ismaël,
Meknès.

MOHAMED KHACHANI

Professeur de Economie, AMERM, Faculté de Droit, Université Mohammed V, Agdal-
Rabat.

ANTONIO MASPOLI

Licencié en Sciences Politiques, Responsable secteur migrations, COOPI, Milan.

MOHAMED NADIF

Professeur de Economie, AMERM, Faculté de Droit, Université Mohammed V, Soussi-
Rabat.

GISELLA RAIMONDI

Licenciée en Sciences Politiques, Chercheuse, Association punto.sud, Milan.

VIVIANA SACCO

Licenciée en Lettres, Chercheuse, Association punto.sud, Milan.

MADDALENA SPADA

Master en Coopération et Développement, Responsable activités au Maroc, COOPI, Rabat.

DARIO TUORTO

Docteur en Etudes migratoires, Chercheur, Coopérative El Sur, Naples.

MATTIA VITIELLO

Docteur en Etudes migratoires, Chercheur, Coopérative El Sur, Naples.

AHMED ZEKRI

Professeur de Economie, AMERM, Faculté de Droit, Université Mohammed V, Agdal-Rabat.

PRESENTATION

Fabrizio Alberizzi, Mohamed Khachani, Antonio Maspoli, Mattia Vitiello

La nature du projet

Les mouvements migratoires, tout comme ceux de capitaux et de marchandises, ont connu au cours des dernières années une expansion considérable, prenant un caractère nettement globalisé.

Cependant, parallèlement à la croissance constante des flux migratoires et à la mondialisation de ce phénomène, on note une augmentation du degré de régionalisation et de localisation des flux; au cours des dernières décennies en effet, les migrations internationales se sont de plus en plus concentrées vers un nombre restreint de zones géographiques. L'enracinement local progressif des phénomènes migratoires a donc prit une importance décisive pour la formulation de politiques appropriées – c'est-à-dire construites, différenciées et adaptées aux spécificités des territoires – et pour la compréhension des rapports entre pays d'origine et pays d'émigration (Pastore, 2003).

Le système de gestion des migrations, en Italie comme dans les autres pays de l'Union Européenne, se retrouve aujourd'hui à devoir répondre à un cadre de référence de plus en plus complexe, dans lequel ce sont les mêmes catégories de "pays de destination" et "pays d'origine" qui résultent dépassées; les pays de la zone sud de la Méditerranée en effet, sont à la fois des zones de destination, d'origine et de passage.

Le bassin méditerranéen, représentant une des zones géographiques dans laquelle la combinaison de processus de mondialisation, d'expansion et de localisation des flux migratoires revêt un poids et une importance croissante, constitue donc une zone cruciale pour la compréhension et l'étude des dynamiques migratoires mondiales. Dans la zone méditerranéenne, en effet, cohabitent des pays caractérisés par une baisse démographique et un besoin de main-d'oeuvre et des pays caractérisés par une croissance démographique et une carence de perspectives d'emploi.

Ces déséquilibres font de la Méditerranée la zone géographique dans laquelle les mouvements migratoires sont les plus intenses et prennent une importance économique, politique et sociale considérable. Parmi tous les pays, ceux de l'Europe méridionale, étant les premiers points d'amarrage des flux migratoires vers l'Union Européenne, sont appelés à se confronter de façon croissante aux poussées migratoires provenant en particulier du Maghreb. La dimension du phénomène est mise en évidence par les chiffres: en 2000 les immigrés d'origine maghrébine en Italie, Espagne et France étaient environ un million sept cent mille (Fargues, 2003).

C'est donc dans le bassin méditerranéen que se révèle fortement nécessaire la mise en acte d'une vraie politique de codéveloppement entre pays d'origine et pays de destination des flux migratoires, et signifiant par cela

"Une proposition pour intégrer l'immigration et le développement sous une forme permettant aux deux types de pays – ceux d'origine et ceux de destination des flux migratoires – de tirer des bénéfices des flux migratoires et dans laquelle l'apport des émigrants au pays d'accueil ne se traduise pas nécessairement par une perte pour le pays d'envoi " (Naïr, 1997).

Donc, si l'on regarde dans la zone Euro méditerranéenne, il faut repenser les responsabilités partagées par les pays des deux rives à l'intérieur de toutes les dimensions citées, en adoptant une approche globale et intégrée qui lie les politiques de développement, de cohésion et de coopération sur les migrations, et qui travaille en faveur de la promotion de partenariats territoriaux interrégionaux dans le cadre du partenariat Euro Méditerranéen et de la politique de proximité encouragée par l'Union Européenne (CESPI, 2003). La position géopolitique particulière de l'Italie, sa longue histoire de pays dans lequel se mélangent diverses cultures, divers flux migratoires entrants et sortants, et une présence d'immigrés organisée et polycentrique, la rendent un des lieux les plus intéressants pour l'étude et l'analyse du binôme développement-émigration. Le Maroc, d'autre part, ayant une présence importante de ses citoyens dans tous les pays européens et en particulier une des communautés majoritaires en nombre en Italie, représente un pays particulièrement intéressant pour analyser le binôme émigration-processus de développement au cœur de son fonctionnement et pour délimiter le rôle de la personne migrante comme agent de développement et d'innovation.

L'objectif prioritaire du projet est par conséquent la création d'un programme d'interventions et de stratégies pour le développement des communautés d'appartenance des migrants marocains en Italie qui, en partant de leurs besoins et de leurs potentiels, identifie chez ce même migrant et chez sa communauté d'origine les acteurs principaux et les bénéficiaires de chaque intervention et projet.

Les raisons à la base du consortium

L'organisation stratégique et méthodologique du programme est basée sur la conviction qu'il existe une complémentarité et une réciprocité entre politiques migratoires et politiques de coopération, dont les potentialités n'ont pas été jusqu'à présent mises en valeur de façon adéquates. Le projet donc, se veut une contribution cognitive pour l'élaboration de politiques de codéveloppement, centrées sur la valorisation du capital humain, social et financier des émigrants et sur la nécessité de conjuguer finalité de coopération et finalité de gestion des flux migratoires.

Bien conscients du fait que ceux qui travaillent dans la coopération au développement, en général, ne se préoccupent pas - ou peu - des thématiques migratoires (et vice versa), proposant involontairement la même dichotomie entre politiques de coopération et politiques migratoires (Crespo Ubero, 2001), le projet se propose de dépasser une telle division de savoirs au moins de trois façons:

1. En créant, en Italie, un consortium atypique formé de trois structures: la première ayant des compétences exclusivement en matière de coopération au développement (l'organisation non gouvernementale Cooperazione Internazionale); la seconde ayant des compétences exclusivement en matière d'immigration (la Coopérative El Sur); enfin, la troisième, une structure (l'association punto.sud) qui, par son intérêt particulier à la recherche appliquée et au thème de codéveloppement, agit comme trait d'union entre les deux "savoirs" précédents.
2. En mettant en place, au Maroc, des accords de partenariat structurés de façon similaire, à travers l'implication de nombreuses organisations complémentaires entre elles et synergiques par leurs savoirs et compétences.

3. En réalisant un projet de codéveloppement qui prenne en considération trois sphères de référence: les pays de destination, les pays d'origine et les immigrés.

Enfin, pour éviter de commettre l'erreur classique de travailler pour les immigrés sans les immigrés, le projet a garanti l'implication directe des immigrés dans toutes les phases du projet, de l'identification, à la réalisation et à l'évaluation. Nous sommes convaincus en effet, que la coopération pour le codéveloppement ne puisse être produite qu'à travers la participation des émigrants et la valorisation complète de leur rôle d'agent de développement pour les pays d'origine; en ce sens, l'apport potentiel des émigrants recouvre non seulement la sphère économique, mais aussi la dimension culturelle, sociale et, non moins importante, politique. C'est donc aux organisations et institutions, engagées à divers titres sur le front de la coopération au développement et des migrations, de créer et d'expérimenter ensemble – conjointement à leurs homologues dans les pays d'émigrations – les conditions favorables au développement d'un climat institutionnel, juridique, culturel et économique juste et approprié, capable de mettre en valeur au maximum et au mieux le rôle de agents de développement des émigrants, en se référant aussi bien aux contextes d'origine qu'à ceux d'accueil (Khachani, 2003).

Bibliographie

- Caponio T., (2003), *"Il ruolo delle Regioni nelle politiche di integrazione e accoglienza dei migranti"*, Document de base pour la Commission I de la Conférence sur *"Partenariato interregionale e politiche migratorie"*, Bari, 23-24 octobre.
- CESPI, (2003), Rapport de la "Commissione migrazioni e sviluppo integrato nel Mediterraneo", Conférence sur "Partenariato interregionale e politiche migratorie", Bari, 23-24 octobre.
- Crespo Ubero R., (2001), *"Migraciones y cooperación entre África y Cataluña. Dos vías de interrelación reciproca o de aculturación moderna?"*, Rapport au III Conférence de "Estudios Africanos No Mundo Ibérico", Lisbonne, 11-13 décembre.
- EU, (1999), *Action Plan for Morocco*, 11426/99, JAI 75, AG 30, septembre, Bruxelles.
- EU, (2001), *Maroc. Document de strategie 2002-2006 et Programme Indicatif National 2002-2004*", décembre, Bruxelles.

- EU, (2001), Communication from Commissioner Vitorino to the Commission on Framework for Preparatory Actions, Budget line "*Cooperation with third countries in the area of migration*", septembre, Bruxelles.
- EU, (2002), Communication from Commissioner Vitorino to the Commission on Framework for Preparatory Actions in 2002, Budget line "*Cooperation with third countries in the area of migration*", février, Bruxelles.
- Fargues, (2003), "*Le politiche migratorie nel Mediterraneo occidentale: contesto, contenuto e prospettive*", dans Dialogo sulla cooperazione nel Mediterraneo Occidentale, OIM, Rome.
- Gent S., (2002), "*The Root causes of migration: criticising the approach and finding a way forward*", Sussex Migration Working Paper, No.11, Sussex Centre for Migration Research.
- IOM, (2002), *The migration-development nexus: evidence and policy options*, IOM Migration Research Series, No. 8.
- Khachani M., (2003), "*Links between migration and development*", dans Dialogue on migration cooperation in the Western Mediterranean, OIM, Rome.
- Mezzetti P., Rotta A. et Stocchiero A., (2003), "*Il ruolo delle Regioni nelle politiche di co-sviluppo nel Mediterraneo e nei Balcani*", Document de base pour les Commissions II et III de la Conférence sur "*Partenariato interregionale e politiche migratorie*", Bari, 23-24 octobre.
- Nair S., (1997), "*Rapport de bilan et d'orientations sur la politique de co-développement lié aux flux migratoires*", Mission Interministérielle Migrations-Codéveloppement, Ministère des Affaires Etrangères, Paris.
- Pastore F., (2002), "*Integration policies and the role of national and local actors in the countries of origin and the receiving countries*" dans Dialogue on migration cooperation in the Western Mediterranean, OIM, Rome.
- Pastore F., (2003), "*Regioni e governance migratoria – Il ruolo degli enti sub-nazionali tra integrazione e co-sviluppo*", Rapport de la Conférence sur "*Partenariato interregionale e politiche migratorie*", Bari, 23-24 octobre.
- Rigoni I. e Blion R., (2001), "*Migration et développement: un débat aujourd'hui européen, demain international?*", dans Institut Panos (2001), "*Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*", Khartala, Paris.
- Salemi P., (2003), *Il mercato del lavoro in Marocco tra migrazioni e sviluppo locale*, Programme MigraCtion Working Paper, No.1, CeSPI.
- Vitorino, (2000), Intervention au Séminaire Européen "*Codéveloppement et migrants*", Paris, 6-7 Juillet.

INTRODUCTION

Mattia Vitiello

Le migrant comme agent de développement: hypothèse de recherche, objectifs, concepts et définitions

L'hypothèse conductrice de la présente recherche est que le migrant marocain présent en Italie possède une série de dotations de capital qui peuvent être utilisées comme facteurs d'amorce des processus d'innovation et de développement dans les propres communautés d'origine. Cette série de capitaux que le migrant en partie a acquis et en partie a développé et consolidé pendant son expérience migratoire en Italie, concerne essentiellement:

1. l'ensemble des connaissances technologiques du cadre professionnel dans lequel il est inséré, et le cadre du contexte institutionnel et législatif avec lequel il interagit pendant l'exercice de sa propre activité professionnelle et le développement de son expérience migratoire. Cette série de connaissances et de ressources est ici définie comme capital humain;
2. l'ensemble des réseaux sociaux des migrants et c'est-à-dire, l'ensemble des liens interpersonnels qui relient les migrants et les non migrants dans les zones d'origine et de destination¹¹. Les liens peuvent être aussi bien de nature relationnelle (amitié, parenté, etc.) que de nature instrumentale (économiques, politiques, etc.) et peuvent concerner les compatriotes, immigrants d'autres nationalités et la population locale. L'ensemble de telles relations ici est défini comme capital social;
3. les remises, la partie de revenu dérivant de la propre activité professionnelle qu'il parvient à économiser qui prend les contours d'un réel capital financier.

¹ Massey D. et al., (1998), *Worlds in motion*, Clarendon press, Oxford, 1998, pag. 42.

L'objectif fondamental de cette recherche est, en premier lieu, celui d'identifier les dotations de capital, entendu de façon globale (financier, sociale, humain) acquises par les migrants marocains pendant leur expérience migratoire en Italie et, en deuxième lieu, comprendre à travers quels instruments, modalités et avec quelles politiques de soutien, ces dotations de capital peuvent être utilisées dans le but d'activer les processus nécessaires d'innovation et de développement économique dans les zones d'origine. Le premier passage vers l'atteinte de ces objectifs est l'étude du binôme entre mouvements migratoires et développement. Cette étude exige que l'analyse soit effectuée aussi bien dans les pays d'origine que dans ceux d'arrivée des flux migratoires. Pour cette recherche celle-ci doit être effectuée en Italie comme au Maroc, cela signifie que doit être analysée la présence immigrée marocaine en Italie, les processus de stabilisation et d'incorporation de cette population dans la société italienne, ainsi que la composition des flux migratoires au départ du Maroc vers l'Italie. En outre, on doit étudier les processus de changements montrés par l'économie et par la société marocaine dans le but d'identifier les effets que ceux-ci ont sur les flux migratoires, en particulier par rapport à leur intensification et à leur composition, et les effets que les mouvements migratoires ont sur les communautés d'appartenance des migrants. Ce premier niveau d'analyse a pour objectif d'identifier les éléments qui caractérisent le binôme migration et développement et ses dynamiques. Les résultats sont présentés dans la deuxième partie du volume. Le niveau suivant d'analyse prévoit l'identification des dotations de capital des immigrés marocains et des instruments nécessaires à ce que des telles dotations puissent être utilisées comme ressources pour le développement et l'innovation des zones d'origine. Cela prévoit une série d'entretiens approfondis à des immigrés marocains présents en Italie et plus précisément en Lombardie et Campanie. Le but principal des entretiens effectués aux immigrés marocains dans les deux régions, était celui de reconstruire l'expérience migratoire des interviewés pour identifier les connaissances, les habilités et les relations acquises pendant cette expérience et, à travers la comparaison avec les entretiens recueillis au Maroc, comprendre si ces dotations de capital peuvent être utilisées dans les zones d'origine.

L'instrument utilisé a été un questionnaire articulé autour des thèmes suivants: capital humain; capital social; capital financier; projet migratoire; activité professionnelle et d'entreprise. La section sur le capital humain contient une série de questions destinées à identifier l'ensemble des connaissances en possession du migrant au moment du départ (niveau d'instruction, formation professionnelle, précédentes expériences professionnelles, spécialisations particulières, etc.), alors que la section sur l'activité professionnelle et d'entreprise vise, à travers la reconstruction de son parcours professionnel, à identifier les connaissances technologiques, professionnelles et le contexte institutionnel acquis par le migrant pendant son expérience migratoire. La partie concernant le capital social reconstruit les relations construites par le migrant lors de son parcours migratoire du point de vue quantitatif comme du point de vue du contenu que ces relations conditionnent. A ce propos il faut préciser que pour le capital social, selon la définition donnée par Bourdieu et Wacquant, dans ce travail on entend "la somme des ressources, réelles ou virtuelles, qui concerne un individu ou un groupe apte à posséder un réseau stable plus ou moins institutionnalisé de relations de reconnaissance et de gratitude mutuelle"². Dans les études migratoires le concept de capital social a été introduit pour expliquer la promotion et le développement d'autres flux migratoires entre pays d'envoi et d'arrivée, cependant dans cette partie ce qui nous intéresse est que la caractéristique clef de ce capital est que celui-ci peut être converti en n'importe quel autre forme de capital³. A ce sujet, il faut souligner que les envois sont considérés également comme un indicateur de relation entre migrant et communautés d'origine mais aussi comme forme de capital financier. Enfin, le questionnaire sert non seulement à identifier les ressources du migrant mais également à identifier ce qu'était son projet migratoire et ce qui est son modèle migratoire. Le choix des sujets à interviewer a été guidé par une grille d'indicateurs construite essentiellement sur la durée du parcours migratoire, au moins 5 ans de présence en Italie et le type d'activité professionnelle actuellement exercée, qui doit être de type gestion d'entreprise ou avec un certain contenu de spécialisation professionnelle, de façon à garantir un minimum de connaissances

² Bourdieu P., Wacquant L., (1992), *An invitation to reflexive Sociology*, University of Chicago Press, Chicago, p. 119.

³ Harker et al., (1990), *An introduction to work of Pierre Bourdieu: the practice of theory*, MacMillan, London.

technologiques et professionnelles à transmettre dans les communautés d'origine. En ce qui concerne l'activité d'entreprise elle doit avoir été entreprise depuis au moins 2 ans.

En Lombardie l'identification des dotations de capitaux (humain, social, financier) des migrants marocains s'est faite en identifiant trois catégories de migrants potentiellement en possession d'un ensemble significatif de ressources à investir dans le développement du propre pays d'origine. L'enquête de terrain a concerné par conséquent les travailleurs autonomes (considérant les secteurs du commerce, du bâtiment, artisanal et des services), les médiateurs culturels et les femmes. On a effectué des entretiens approfondis à travers l'utilisation d'un questionnaire composé de sections spécifiques sur les trois chapitres et sur le projet migratoire; il a été en outre prévue une section supplémentaire qui enquête de façon différente certains aspects spécifiques de chaque groupe (l'activité d'entreprise et les relations économique-professionnelles avec le Maroc, la médiation comme pratique transnationale, la question de genre dans le vécu migratoire et dans le rapport avec le pays d'origine).

La recherche dans le contexte lombard s'est intéressé également à deux autres secteurs: les réalités associatives qui impliquent les immigrés marocains et les institutions régionales qui opèrent dans le secteur des phénomènes migratoires et de la coopération au développement.

Les associations, recensées à travers des entretiens approfondis à un ou plusieurs représentants, ont permis de rendre compte du degré de cohésion et de la dotation de capital social collectif des migrants de nationalité marocaine en Lombardie. Les institutions ont fourni un cadre de l'existence liée aux possibilités de valorisation des migrants comme agents de développement et d'internationalisation des territoires locaux. On a cherché en outre à évaluer le degré d'intégration existant entre des interventions dans le cadre migratoire sur le territoire lombard et des interventions en collaboration avec les pays d'origine avec une attention particulière à la zone Méditerranéenne. En Campanie on a retenu que le rôle d'agent de développement puisse être effectué par des immigrés aux parcours professionnels bien définis, stables et de type ascendant, c'est-à-dire finalisés par l'insertion dans le secteur du marché du travail caractérisé par des emplois stables et garantis. Sur cette base la recherche de possibles sujets à impliquer dans les activités du projet s'est concentré autour de

l'image de l'immigré travailleur indépendant chef d'entreprise ou bien ouvrier spécialisé. Les résultats de l'enquête de terrain en Lombardie et Campanie sont présentés dans le quatrième et cinquième chapitre.

La réalisation du projet pilote a été orientée aux activités de formation: création et gestion d'entreprise et amélioration des techniques productives.

Les activités formatives en création et gestion d'entreprise ont impliqué en Italie un groupe de migrants marocains sélectionnés sur la base des résultats des activités de recherche développés en Lombardie, Campanie et , partiellement, au Piémont.

Les migrants, représentés principalement par chefs d'entreprise et médiateurs culturels, ont participé a un processus de formation organisé par la Confédération Nationale de L'Artisanat (CNA) de Turin.

Les objectifs de la formation étaient doubles: d'une part améliorer les compétences et les capacités dans la gestion d'entreprise des migrants, d'autre part permettre l'établissement de relations avec leurs homologues marocains (la majorité desquels étaient artisans et chefs d'entreprise) en utilisant un langage et des intérêts communs avec la perspective d'établir et de renforcer un réseau d'entrepreneurs entre l'Italie et le Maroc.

En effet, la formation terminée, les migrants ont voyagé au Maroc où ils ont participé aux processus de formation avec le rôle de facilitateurs et de bailleurs d'expériences directes. Les contenus des activités de formation au Maroc étaient relatifs a la gestion de l'entreprise et à l'amélioration des techniques de production. Les fonctionnaires des Directions Provinciales du Ministère de l'Artisanat de Béni Mellal, Casablanca, Nador et Khouribga et quelques membres d'associations locales particulièrement dynamiques dans le soutien au tissu économique local ont été les bénéficiaires du processus de formation. Le parcours est commencé avec la formation des formateurs et est poursuivi avec la formation de presque 800 artisans, entrepreneurs, et membres de coopératives et associations des quatre lieux sélectionnés.

Le parcours s'est achevé avec une conférence sur l'internationalisation de la petite entreprise - fin juillet 2004 - organisée a Béni Mellal en partenariat avec le Centre Régional des Investissements (CRI) et la Chambre de Commerce.

PREMIERE PARTIE

*Politiques migratoires et
politiques de codéveloppement*

1.1. LE CADRE DE REFERENCE

1.1.1. Le binôme coopération immigration et les politiques de codéveloppement. La vision italienne

Mattia Vitiello

LA VALEUR ET L'ESPACE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

Le sujet d'enquête de la présente recherche concerne la relation entre les mouvements migratoires et les processus de développement des pays de départ des flux migratoires. En particulier le coeur de l'analyse sera centré sur les potentiels et sur le rôle que le migrant peut assumer comme agent de développement et d'innovation pour sa propre zone d'origine. Pour ce motif l'analyse et l'enquête sur le terrain concernera, d'une part, le migrant marocain présent en Italie et, de l'autre, les zones d'origine des mêmes migrants marocains. Ce double niveau d'analyse veut percevoir, en premier lieu, les capacités acquises par le migrant pendant son expérience migratoire et ses rapports avec les zones d'origine, et enfin, les besoins des zones de départ dans le but d'identifier les instruments et les projets qui puissent impliquer les migrants dans la satisfaction de ces mêmes besoins.

La relation entre processus de développement et émigrations prend une valeur significative du point de vue politique, puisque son interprétation peut fournir des indications de mesures politiques pour la réduction des flux migratoires, mais son importance est surtout du point de vue économique. Stanton Russel et Teitelbaum démontrent la portée d'un tel binôme en termes économiques à travers le calcul du niveau des envois, qui pour beaucoup de pays dépassent le niveau de l'aide publique au développement

reçue pendant les années Quatre-vingt¹. En outre, les émigrations sont une des principales modalités, pour certains pays elle reste l'unique, à travers lesquelles a lieu l'intégration économique internationale². Acocella et Sonnino à ce sujet affirment que:

"En matière d'insertion internationale des pays arriérés, la solution du problème de sous-développement ne peut qu'être associé aux mouvements de capital et de personnes décidés par les pays d'accueil en coopération avec les pays de départ³".

Le programme d'action mené par la Conférence internationale sur la Population et le Développement de 1994, soutient que les émigrations peuvent avoir des effets positifs aussi bien sur les pays de destination que sur ceux d'envoi des flux migratoires, et que si les politiques migratoires sont convenues au sein des mêmes pays, et sont insérées dans un cadre plus ample de politiques de coopération au développement, elles peuvent être également un instrument pour l'élimination des causes des émigrations internationales⁴. Ces observations représentent les principales raisons de l'attention croissante que les gouvernements européens réservent actuellement au thème de l'influence des émigrations internationales sur les processus de développement des pays d'émigration. Les contradictions qui se présentent dans la gestion politique du phénomène migratoire et la complexité inhérente au phénomène même, ont porté à considérer le développement économique comme un des facteurs clef pour la réduction des facteurs de poussée, qui sont à la base des actuels flux migratoires. De cette façon la coopération internationale et les aides au développement deviennent d'importants instruments pour le gestion des mêmes flux. La même nécessité d'une politique de coopération avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, en ce qui concerne l'Europe, est renforcée par la révélation de l'existence d'un lien entre développement économique et émigration.

¹ Stanton Russel S., Teitelbaum M. S., (1992), *International migration and International trade*, "World Bank discussion paper", 160, Washington D. C., World Bank, p. 29.

² Faini R., De Melo J., Zimmermann K. F., (1999), *Migration: the controversies and the evidence*, Cambridge University Press, Cambridge.

³ Acocella N., Sonnino E., (2003), *Movimenti di persone e movimenti di capitale in Europa*, Il Mulino, Bologne, p. 12.

⁴ United Nations Population Fund (UNFPA), (1994), *Cairo Programme of Action of International Conference on Population and Development (ICPD)*, Cairo, p. 17.

La littérature disponible révèle que la relation entre mouvements migratoires et processus de développement se présente extrêmement complexe à déchiffrer, par conséquent il est toujours très difficile de prévoir comment le développement socio-économique peut influencer les décisions des potentiels migrants et comment les émigrations à leur tour peuvent influencer le développement⁵.

L'analyse de diverses études sur le rapport entre actions de développement et émigration fait émerger la plupart du temps l'existence d'une relation positive entre le développement économique, l'urbanisation et la possible émigration internationale successive. Il a été empiriquement démontré que dans les premières phases du développement économique d'un pays relativement arriéré, la croissance économique ne freine pas, mais au contraire stimule les émigrations⁶. Cela peut se produire surtout pour trois types de raisons étroitement liées au développement économique:

- la croissance économique porte au moins sur une période brève une augmentation du revenu disponible;
- fait diminuer en même temps les coûts liés à l'émigration;
- stimule directement l'émigration parce qu'elle libère des quotas de force de travail à travers des innovations productives.

Malgré le fait que la relation entre processus de développement et mouvements migratoires n'est pas définie de façon claire et univoque, aucun auteur ne doute qu'il existe un lien entre les processus migratoires internationaux et le développement économique⁷. Le problème est de comprendre quelles sont les formes sous lesquelles ce rapport se décline dans la réalité, en d'autres mots quels sont les effets des actions de développement qui stimulent la propension migratoire et quels effets au contraire la freinent, et à travers quels mécanismes l'émigration influence le développement des zones de départ.

⁵ Skeldon R., (1997), *Migration and development: a global perspective*, Longman, Edinburg; Hammar T., Brochman G., Tamas K., Faist T. eds., (2000), *International migration, immobility and development*, Berg, Oxford.

⁶ Breier H., (1994), *Development and migrations: The role of aid and co-operation*, dans OECD, (1994), *Migration and development*, OECD, Paris.

⁷ Appleyard R., (1992), *International migration and development. An unresolved relationship* in *Migration and development*, "International Migration", Special issue, n° 3/4.

L'hypothèse conductrice de ce travail se base sur un double point. En premier lieu, ici on retient que le binôme émigration-développement voit à travers le migrant l'acteur principal, en d'autres mots pour l'interprétation de ce binôme ce qui compte n'est pas seulement l'acte de migrer mais aussi et surtout qui entreprend l'acte d'émigrer. En outre, l'influence sur le développement des zones d'origine des flux migratoires ne se conclue pas seulement au moment du départ et de l'issue finale de l'émigration, c'est à dire au retour du migrant, mais les effets de l'émigration sur le développement des communautés d'origine du migrant s'enregistrent également pendant son expérience migratoire, c'est-à-dire pendant son séjour dans le pays d'accueil. Cette observation introduit notre second point de base.

Le migrant pendant son parcours migratoire acquit une série de capacités et de ressources, mais avant de passer à la définition des capacités et des ressources acquises par les migrants que l'on veut révéler par cette recherche, et à l'énonciation des objectifs et de la méthodologie adoptée dans la présente enquête, il est utile de faire un préambule au sujet des bases théoriques de l'hypothèse conductrice de cette recherche.

Dans les prochains paragraphes seront illustrés les éléments principaux de la relation entre émigration et développement selon les approches les plus diffuses, pour l'interprétation des mêmes phénomènes. Une fois dégagés les éléments fondamentaux du binôme mouvements migratoires-processus de développement dans le bassin méditerranéen, ils pourront être utilisés pour la lecture du binôme en question, en les reliant aux caractéristiques socio économiques du Maroc et de l'émigration marocaine en Italie.

LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES ET LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT. BREF PREAMBULE THEORIQUE SUR LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT ET LE PHENOMENE EMIGRATION

Il a déjà été soutenu que la relation entre émigration internationale et développement économique se présente irrésolue et probablement l'impossibilité d'organiser une telle relation est du en grande partie tant à sa complexité qu'à l'hétérogénéité propre aussi bien au phénomène migratoire qu'à celui du développement.

Par conséquent une telle relation ne se présente dans aucun cas empirique de façon suffisamment linéaire pour pouvoir distinguer la cause de l'effet, mais souvent le développement (et le sous-développement) peuvent être non seulement la cause, mais aussi la conséquence du processus migratoire⁸. Tout cela porte à considérer le lien entre les deux phénomènes comme un binôme dans lequel il n'est pas important d'établir des chaînes de cause à effet, mais il est nécessaire d'établir le fonctionnement d'un tel binôme et les mécanismes à travers lesquels celui-ci se manifeste et pousse à la décision migratoire. La connaissance de tels mécanismes peut faire comprendre quel rôle, en réalité, joue l'émigration dans le processus de développement du pays de départ et, sur quelles bases il est possible de construire une expérience de coopération au développement qui identifie chez le migrant une ressource précieuse et l'acteur principale pour le développement de sa propre communauté de départ.

Dans ce but, il faut avant tout éclaircir brièvement ce que l'on entend par "émigrations" et par "développement". Dans cette partie on examinera fondamentalement les déplacements de force de travail, donc par "émigrations" ici on entend le déplacement de travailleurs d'une zone d'origine à une autre zone qui est appelée habituellement "de destination". Les émigrations peuvent être de type *interne*, quand elles ont lieu à l'intérieur d'une même région ou d'un même état, ou de type *internationale*, quand le déplacement implique le franchissement d'une frontière. En outre elles peuvent être de type temporaire, par exemple le déplacement pour un cycle de travaux agricoles saisonniers, ou semi permanent, de durée temporaire vaste mais circonscrit, ou permanent c'est-à-dire qui portent à l'installation définitive dans la zone d'accueil.

Le développement, qui pendant longtemps a été pris en considération avec des paramètres économiques, se présente de plus en plus comme un phénomène multi dimensionnel, complexe et dynamique. Cela demande que dans l'étude, dans la compréhension du développement, de ses problématiques et de ses effets on doive en percevoir de plus en plus la complexité et les organisations. Tout cela a mené, au cours des années, à différentes définitions de ce phénomène, qui contiennent des affirmations concernant sa nature, les causes, les obstacles et, surtout, concernant les

⁸ Idem, p. 252; Cesareo V., (1998), *Le migrazioni, risorsa per lo sviluppo e la cooperazione*, dans "Studi Emigrazione", n° 129, p. 50.

objectifs du développement et les stratégies à adopter pour obtenir ceux-ci⁹. Toute définition du développement porte nécessairement en elle une théorie du développement, qui tente d'avoir raison de la complexité du développement, en pensant avoir trouvé les éléments fondamentaux qui le régulent. Une telle réduction de complexité, même si nécessaire pour l'étude de ce concept, porte toujours à une théorie partielle qui privilégiera certains aspects plus que d'autres, parce que ceux-ci sont retenus prioritaires, alors que les autres aspects seront considérés comme des éléments de fond, même s'ils ne sont pas pour autant négligés complètement dans l'analyse. De cette façon on veut souligner que le choix d'une certaine définition du processus de développement et donc d'une théorie du développement même n'est jamais neutre, parce que tout choix de domaine au niveau théorique comporte également l'adhésion à une certaine vision du processus de développement même. Par conséquent toute élaboration théorique ne sera jamais complètement objectivement vraie, alors qu'elle pourra l'être pour les personnes qui partagent le même modèle théorique et la même vision théorique. Dans le cas de l'étude des relations entre émigrations et développement, la façon dont sera défini le développement définira à son tour la façon de concevoir et d'étudier les phénomènes migratoires et la relation entre ces deux phénomènes. A ce stade là seront décrits de façon synthétique certaines des approches théoriques les plus connues de l'étude du problème du développement par rapport aux émigrations, alors que par la suite on tentera d'affronter le problème de la définition du phénomène migratoire.

Les théories du développement et les émigrations

Le lien entre émigrations et développement compte une plus grande production théorique et analytique de la part des pays d'arrivée. La plus grande préoccupation est toujours celle d'identifier l'impact de l'émigration sur les structures économiques et sociales des pays d'accueil, alors que l'impact économique et sociale du phénomène migratoire sur les pays de départ a produit moins de recherche et d'élaborations théoriques.

⁹ Arndt H., (1990), *Lo sviluppo economico. Storia di un'idea*, Il Mulino, Bologne; Hettne B., (1995), *Teorie dello sviluppo*, ASAL, Rome; Rist G., (1997), *Lo sviluppo. Storia di una credenza occidentale*, Bollati Boringhieri, Turin.

Les théories du développement, utilisant généralement comme unité d'étude l'état nation, ont montré en général un intérêt majeur pour les phénomènes d'émigration interne, c'est-à-dire pour le passage de la campagne à la ville, phénomène retenu utile et nécessaire pour la modernisation et le développement des "pays tiers". Cette élaboration a été ensuite appliquée au phénomène des émigrations internationales, aussi bien en ce qui concerne son explication que pour ses effets sur les pays de départ¹⁰. A ce propos, il faut préciser que le débat théorique sur le développement a connu une remarquable accélération à la fin de la Seconde Guerre Mondiale, quand l'observation des grandes disparités existant entre les pays occidentaux industriellement avancés et le reste du monde a posé l'urgence politique et économique de combler cet écart, ou du moins d'atténuer les différences les plus éclatantes. Cette urgence provoque la production de nombreuses théories du développement proposant le parcours que les "pays sous développés" doivent entreprendre pour combler les différences existantes avec les "pays développés". Les pays industriellement avancés sont considérés comme l'exemple à imiter, et donc les phases qu'ils ont traversé pour réussir à être "développés" prennent une valeur générale et universelle et, pour cette raison, tous les "pays arriérés" devront traverser ces mêmes phases s'ils veulent devenir "modernes".

Les théories de la modernisation, qui ont été le paradigme hégémoniques des années '50 et '60, évoluaient dans ce cadre. Les théoriques de cette école soutenaient que chaque état nation, pris comme unité d'analyse significative, suivait un parcours identique de développement, conceptualisé à partir d'un schéma évolutionniste qui marquait le passage de la "tradition" à la "modernité". Le processus de développement était présenté en termes de changement unilinéaire d'une société traditionnelle, indifférenciée et prérationnelle, à une société moderne différenciée et rationnelle¹¹. Une thèse amplement acceptée par cette approche, soutient l'existence dans les pays sous-développés d'économie "dualistiques", composées c'est-à-dire de deux secteurs coexistants, chacun avec une histoire propre et avec des structures indépendantes, c'est-à-dire un traditionnel, concentré dans les zones rurales et caractérisé par une basse productivité, des salaires bas et une abondance

¹⁰ Venturini A., (1989), *Un'interpretazione economica delle migrazioni mediterranee*, dans Maccheroni C., Mauri A., (1989), (sous la direction de), *Le migrazioni dell'Africa Mediterranea verso l'Italia*, Giuffrè Editore, Milan.

¹¹ Di Meglio M., (1997), *Lo sviluppo senza fondamenti*, Asterios Editore, Trieste.

de force de travail et un moderne, caractérisé par une productivité plus élevée, des salaires élevés, un manque relatif de force de travail. Selon cette optique pour amorcer un processus de développement il faut qu'il y ait passage de ressources de celui traditionnel (campagne) à celui moderne (ville),¹² passage qui ne peut se faire si ce n'est en privilégiant le secteur moderne au détriment de celui traditionnel, et en commençant des processus d'innovation productive aussi dans le secteur traditionnel, pour libérer des quotas de force de travail à employer dans le secteur moderne. Selon cette approche, l'urbanisation des classes rurales, vu comme effet de l'émigration entre campagne et ville, constitue une étape fondamentale du processus de modernisation, parce qu'elle est considéré comme une condition nécessaire pour le passage d'une organisation sociétaire à une autre.

Les mêmes émigrations internationales sont lues à l'intérieur de ce paradigme et, sont utilisées comme l'indicateur d'une phase supplémentaire du processus de modernisation, et elles-mêmes deviennent de vrais propulseurs du processus de modernisation puisqu'elles parviennent à impliquer les masses et, par conséquent, la société toute entière¹³. Selon cette lecture, les migrants en tant que minorités économiquement dynamiques seraient capables de se faire porteurs d'innovation sociale et de croissance économique. Pour ces auteurs les émigrations internationales servent également pour la diffusion d'une série de valeurs culturelles et sociales qui influencent les sociétés de départ et n'ont donc pas seulement un rôle économique, contrairement à ce que soutient la tradition néoclassique qui interprète les mouvements migratoires comme l'exportation d'une marchandise quelconque et qui est, en conséquence, régulée par les principes du commerce international, selon lequel les mouvements migratoires représentent un moyen pour améliorer l'évolution économique aussi bien du pays exportateur que de celui importateur de main d'oeuvre.

Les théoriciens de la dépendance et de la plus récente approche système monde, se détachent de cette vision optimiste du rôle des émigrations internationales dans le processus de développement.

¹² Todaro M., (1990), *Economia dei paesi in via di sviluppo*, Nuova Italia Editrice, Florence, pp. 52-80.

¹³ Fischer P. A., Martin R., Straubhar T., (2000), *Interdependencies between development and migration*, dans Hammar T., Brochman G., Tamas K., Faist T. eds., (2000), *International migration, immobility and development*, Berg, Oxford, p. 105.

Ces auteurs retiennent que les actuels déplacements d'individus des pays périphériques aux pays centraux sont dus en grande partie à la nouvelle division internationale du travail et à la création insuffisante et inadaptée d'emplois dans les pays périphériques face à la croissance démographique. Par conséquent ils cataloguent les émigrations parmi les phénomènes d'une nouvelle interdépendance qui accentuent les conditions de subordination économique et politique des zones les plus arriérées, en accélérant les processus de marginalisation et en perpétuant les formes de pouvoir et de propriété traditionnelles, reprises et carrément soutenues par les mêmes migrants de retour¹⁴.

Le phénomène migratoire et ses interprétations

Toute définition du développement donc, comporte une vision différente des émigrations et de ses conséquences sur le processus de développement du pays de départ des mouvements migratoires. La définition du phénomène migratoire présente le même type de problématique, cela parce que les raisons qui sont à la base de la décision migratoire sont presque toujours à la fois de type économique, politique et culturel, et donc construire une typologie qui nous permette de distinguer à l'intérieur de ce phénomène complexe les éléments qui sont le plus directement liés au processus de développement, résulte toujours une opération arbitraire qui conserve, cependant, une importante valeur euristique¹⁵. En premier lieu, il faut dire que toute émigration est la manifestation et le résultat des rapports entre deux sociétés et deux cultures: c'est l'émigration qui donne origine à l'immigration et l'immigré reste toujours aussi un émigré. Il existe donc le problème pour la société d'arrivée, pour celle de départ, pour l'immigré même, de sa double appartenance, c'est à dire d'être membre des deux sociétés même si à différents titres, problème qui s'accroît encore plus quand le migrant s'intègre dans la société d'arrivée, en acceptant aussi les valeurs socio culturelles¹⁶.

¹⁴ Skeldon R., (1997), *Migration and development: a global perspective*, Longman, Edinburgh, p. 36.

¹⁵ Moulrier Boutang Y., Papademetriou D., (1994), *Typology, evolution and performance of main migration systems*, dans OECD, (1994), *Migration and development*, OECD, Paris.

¹⁶ Le migrant dans de nombreux cas parvient à osciller entre plusieurs set de comportement, en les différenciant selon le lieu où il se retrouve à agir.

Prendre la nature du phénomène migratoire en suivant une nature relationnelle-processuelle signifie exposer un itinéraire de recherche qui nous porte à étudier également les aspects de rétroaction de l'émigration même sur la société de départ ou mieux encore, qui considère la circularité alimentée par les flux migratoires entre les deux réalités de la société de départ et de la société d'accueil. Circularité qui concerne de multiples aspects: aspects culturels, démographiques, politiques, sociaux et, encore, les flux financiers, l'utilisation des envois, les stratégies microéconomiques des émigrés et de leurs familles d'origine; dans une telle circularité s'insère bien le thème du développement et de l'impact que les émigrations ont sur de tels processus¹⁷.

Il est clair, à ce stade, que considérer la nature du phénomène migratoire comme relationnelle-processuelle aide à dégager le binôme entre les deux phénomènes pris en considération, et donc les agencements dits "hydrauliques" ne résultent pas tout à fait satisfaisants expliquant l'émigration par variables démographiques.

C'est justement dans l'étude des forts déséquilibres démographiques présents dans les diverses zones de la planète que les problématiques migratoires et les théories du développement semblent trouver un solide point de synthèse. Mais les mouvements migratoires des années Quatre-vingt semblent suivre des mécanismes propres, qui pour être interprétés ont besoin de dépasser les hypothèses "hydrauliques" et les seules variables démographiques¹⁸.

Par conséquent pour pouvoir comprendre le binôme il faut certainement tenir compte des déséquilibres démographiques et économiques existant entre les pays de départ et d'arrivée¹⁹, qui se définissent effets *push & pull* mais il faut aussi souligner que ceux-ci ne suffisent certainement pas à expliquer la décision migratoire, en effet comme l'affirme la fameuse chercheuse Sassen :

"La possibilité que la croissance démographique, la pauvreté et la stagnation économique contribuent à déterminer des pressions migratoires ne peut pas être niée.

¹⁷ Cesario V., (1998), *Le migrazioni, risorsa per lo sviluppo e la cooperazione*, dans "Studi Emigrazione", n° 129, p. 51.

¹⁸ SOPEMI, (2001), *Tendances des migrations internationales - Rapport Annuel 2000*, OECD, Paris.

¹⁹ Bruni M., (sous la direction de), (1994), *Attratti, sospinti, respinti*, F. Angeli, Milan, pp. 22-23.

Cependant il est évident que ces conditions seules ne sont pas suffisantes à amorcer des flux migratoires à grande échelle. Il faut identifier les processus qui transforment ces conditions en une situation qui pousse l'émigration²⁰.

Pour arriver à cela il faut tenir compte des caractéristiques du système mondial et de la façon par laquelle les différentes zones sont incorporées dans son ensemble, en d'autres mots à fin que des flux migratoires s'activent il ne suffit pas que dans les pays industriels avancés se créaient des conditions de marché du travail, qui attirent les travailleurs des pays périphériques. Il faut également que ces derniers soient incorporés dans son orbite et pénétrés par les mécanismes économiques et aussi par les valeurs culturelles de la société occidentale, même si celle-ci n'est pas une absolue condition nécessaire. Le résultat de ce binôme est la formation d'un espace transnational à l'intérieur duquel la circulation des travailleurs se combine à d'autres flux qui comprennent capital, biens, services et information. Dans ces conditions, les flux migratoires sont le résultat de nombreux facteurs: facilité d'accès, type de législation existante, proximité géographique, contacts avec la demande, mais aussi de choix sociaux et individuels des potentiels migrants, qui sont influencés par une série complexe de facteurs de diverse nature²¹. Selon cette vision le phénomène migratoire n'est autre que l'un des revers de la mondialisation de l'économie, c'est-à-dire de l'augmentation des trafics de marchandises dans un cadre de concentration du développement et du pouvoir décisionnel dans certaines zones restreintes du globe. Cela détermine une interdépendance toujours plus forte des différentes économies nationales et un rythme de bouleversement des structures productives arriérées toujours plus intense. Les économies des pays périphériques deviennent toujours plus intégrées au modèle économique, imposé par les institutions économiques internationales. Les zones périphériques arrivent à être toujours plus dépendantes et les perspectives de développement autocentré se réduisent progressivement, de façon particulière à travers l'imposition des processus de libéralisation de l'économie, obtenus à travers les Plans d'Ajustement Structurel (PAS) fait par I.M.F et W.B., et la poussée à la libéralisation imposée par les reprises de discussion à l'intérieur du W.T.O.

²⁰ Sassen S., (1988), *The mobility of labour and capital*, Cambridge University Press, London, p. 6.

²¹ Massey D. et al., (1998), *Worlds in motion*, Clarendon Press, Oxford, p. 57.

C'est dans ce contexte que doit être insérée l'étude du phénomène migratoire et de son binôme avec le développement, en tenant compte de la grave contradiction représentée par l'augmentation généralisée de la poussée à l'émigration et en même temps à la politique d'immigration fortement restrictive des pays occidentaux, destination des flux migratoires. En outre, il faut noter, comme le font certains auteurs, que dans les théories des émigrations internationales il faut faire ressortir non seulement la valeur de la *mobilité*, liée à l'émigration internationale, mais aussi à celui de l'*immobilité*, liée à la stabilité résidentielle et à l'activation de processus d'émigration interne de type temporaire et/ou permanent²².

Un autre élément à analyser dans l'étude des rapports entre émigration et développement est celui du rôle des envois des immigrés pour le développement des zones et des pays de départ. Ils peuvent être considérés comme de réels éléments de développement. Comme le soutient Cesario²³ on ne peut pas parler clairement de l'existence d'un cercle vertueux ou vicieux dans le rapport entre envois et développement parce que les divers acteurs impliqués (les familles des migrants, les communautés locales, l'état nation), n'ont pas toujours des intérêts communs. Le discours du rapport entre développement et émigration, et de l'activation du migrant comme facilitation de développement, au de là des choix théoriques de ce domaine, tend toujours plus à tourner autour du même problème: la manière dont le migrant est intégré dans la société d'arrivée. Seulement si un migrant est intégré dans la société d'arrivée il peut devenir un partenaire efficace pour la diffusion d'actions de développement. Donc uniquement si le migrant est reconnu comme un sujet social actif, il sera possible d'utiliser ses dotations de capital, entendu de façon globale, entant que simple individu ou au niveau collectif pour la diffusion efficace d'actions de développement.

L'EVALUATION DES EFFETS DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES SUR LES PAYS DE DEPART

Toute interprétation des phénomènes migratoires porte en soi une vision propre de la relation que ceux-ci ont avec le développement des pays

²² Hammar T., Brochman G., Tamas K., Faist T. eds., (2000), *International migration, immobility and development*, Berg, Oxford, p. 8.

²³ Cesario V., (1998), *Le migrazioni, risorsa per lo sviluppo e la cooperazione*, dans "Studi Emigrazione", n° 129, pp. 56-59.

d'envoi et donc, chacune d'entre elles privilégie celle qu'elle retient être la dimension principale dans l'interprétation des mouvements migratoires dans l'évaluation des effets de cette dernière sur le développement économique et sociale. Par conséquent l'approche qui attribue une valeur prépondérante, dans l'explication de l'émigration, au facteur démographique, concentre l'attention sur les changements de la structure démographique du pays de départ. L'approche économique par contre, identifiant comme cause principale de l'émigration, au niveau macro, les différences géographiques d'offre et de demande de travail et, au niveau micro, attribuant la décision d'émigrer aux différences des salaires dans les pays de départ et d'envoi, privilégie l'évaluation des effets de l'émigration sur le marché du travail du pays de départ. En outre, un autre aspect de cette approche dérive du fait que celui-ci considère l'exportation de biens parfaitement remplaçable par l'exportation de force de travail, et donc les mouvements migratoires internationaux peuvent être considérés sous l'angle du commerce international, dans ce cas les envois, plus précisément les utilisations des envois, constituent les éléments principaux à travers lesquels sont évalués les effets de l'émigration sur la balance des paiements sur le revenu et la structure du revenu du pays de départ des flux migratoires. Donc l'évaluation advient habituellement le long de celles que l'on considère comme les trois dimensions principales de l'émigration: population, marché du travail et envois. Elle est effectuée à travers la comparaison de la situation sociale et économique des régions de départ après l'émigration avec la configuration sociale et économique que les zones d'exode auraient pu prendre en l'absence d'émigration. Le processus évaluatif résulte bien plus praticable et fiable quand on calcule les effets de l'émigration sur la structure démographique des régions d'envoi des flux migratoires. Pour cette raison on part du calcul des effets démographiques de l'émigration et, ensuite, on calcule leur impact sur le marché du travail et sur la structure de l'emploi et économique des régions de départ des flux. L'autre façon de procéder est plus économique et considère les envois des migrants et leur impact en terme de développement économique. L'émigration, concernant surtout les individus situés dans les classes d'âge moyennes, altère avant tout la structure de la population des pays d'émigration et la consistance des cours. De ce point de vue l'effet de l'émigration peut prendre une valeur positive puisqu'elle pourrait impliquer un allègement de la charge

démographique sur le marché du travail qui non seulement comporterait une diminution nette du chômage dans les zones d'exode, et donc un relâchement des potentielles tensions sociales, mais porterait aussi à une amélioration nette des conditions de salaires des travailleurs restés dans les zones de départ. En ce qui concerne l'absorption de l'excès de force de travail présenté par les pays de départ, certaines études effectuées démontrent que celui-ci est insuffisant étant donné la forte consistance de la population en âge de travailler de ces derniers²⁴. Concernant l'emploi par contre, d'autres études font ressortir un intéressant effet positif de l'émigration sur le marché du travail. Courbage, dans une étude qui a intéressé les pays du Maghreb, à ce propos a estimé que pour le Maroc pour l'année 1988 en cas d'absence d'émigration, le taux de chômage aurait augmenté de 2,3 à 4,5 pour cent²⁵.

L'impact des envois des migrants sur l'économie locale résulte bien plus difficile à évaluer même si on peut faire l'hypothèse que les envois stimulent les économies des zones d'exode à travers une expansion des biens de consommation et du marché immobilier. L'étude des effets des envois dans certaines zones a montré que les effets sont plus significatifs sur le bien être des noyaux familiaux des migrants et sur leur communautés d'origine, alors qu'ils ont un effet moins marqué sur le développement des régions d'origine et encore moins fort pour les états²⁶. L'état national parvient à peine à canaliser cette richesse également parce que l'argent éventuellement gagné, quand il n'est pas utilisé pour payer la dette extérieure, n'est pas toujours utilisé dans des projets de développement dans les zones de provenance des immigrés mais dans les zones ou les secteurs économiques considérés plus productifs. Pour l'état nation les envois jouent un rôle important de rééquilibre de la balance des paiements mais l'état ne parvient pas à canaliser ces ressources vers le développement économique parce que ces envois arrivent directement aux familles qui les utilisent pour augmenter leur niveau de vie

²⁴ Bruni M., Venturini A., (1995), *Pressure to migrate and propensity to emigrate*, "International Labour Review", n. 3; Giubilaro D., (1997), *Les migrations en provenance du Maghreb et la pression migratoire*, "International Migration Papers", n. 15.

²⁵ Courbage V., (1990), *Effetti dell'emigrazione sui paesi della riva Sud del Mediterraneo*, dans Ancona G., (sous la direction de), (1990), *Migrazioni mediterranee e mercato del lavoro*, Cacucci, Bari, p. 120.

²⁶ Zuppi M., (2003), *Finanza per lo sviluppo. L'importanza dell'economia informale e delle rimesse dei migranti*, dans "Inchiesta", n. 142.

et pour des investissements immobiliers ou pour lancer de petites entreprises commerciales ou artisanales. Les familles ont l'intérêt immédiat d'élever leur propre niveau de vie mais ce n'est pas pour autant que leurs décisions de dépenses doivent être considérées comme des dépenses improductives, même si dans de nombreux cas ces dépenses sont destinées à l'achat de biens de consommation durables provenant de l'étranger, contribuant au déséquilibre de la balance des paiements.

Les envois contribuent au développement de l'économie des zones de provenance des migrants car grâce à celles-ci sont lancées de petites activités commerciales et immobilières, qui certainement animent l'économie locale. Il faut également souligner que les politiques de fermeture des frontières suivies par les pays riches affaiblissent la position des immigrés, aussi bien ceux réguliers qui voient se restreindre les espaces de jouissance qui leur sont concédés, que ceux irréguliers, dont la possibilité d'accéder aux voies de transfert monétaire réguliers et économiques est restreinte à cause de leur statut juridique précaire. Cela affaiblit encore un peu plus la position des migrants sur le marché du travail et fait baisser leur niveaux de revenu, et par conséquent la partie du salaire qui peut être épargnée pour l'envoyer à la maison.

En outre, l'irrégularité de l'arrivée des envois affaiblit aussi bien le rôle que l'émigration joue pour les états de provenance, c'est-à-dire celui de source importante de devise extérieure pour garantir la restitution des taux de la dette et, que son rôle d'activation, de façon indirecte, de l'économie locale grâce à l'augmentation de la dépense, même si elle n'est pas totalement canalisée vers des investissements mais pour l'achat de biens de consommation ou de statut.

Certains auteurs mettent en évidence que l'évaluation des effets des émigrations sur les zones de départ peut être faite également au niveau micro en prenant en considération chaque communauté²⁷. Dans ce dernier cas, il résulte plus facile d'évaluer les effets de l'émigration sur le marché du travail en terme d'allègement démographique, d'améliorations des conditions de salaires et de l'effet des envois sur la structure du revenu.

²⁷ Massey D. et al., (1998), *Worlds in motion*, Clarendon Press, Oxford, p. 254.

Les mêmes auteurs à la fin d'une analyse attentive des divers travaux de recherche disponibles sur ce sujet menés au niveau micro affirment que:

"Une des meilleures façons pour un pays de promouvoir le développement local à travers l'émigration est d'améliorer l'économie domestique à travers le financement de travaux publics dans des infrastructures qui garantissent un retour élevé des investissements faits par les migrants dans leur communautés d'origine"²⁸.

L'émigration, donc, peut être une occasion de développement local uniquement si elle est insérée dans un cadre plus complexe d'investissements publics et de politiques de développement. Un dernier facteur à analyser dans l'étude de la relation entre développement et mouvements migratoires, en particulier dans l'optique d'une progressive réduction de la pression migratoire, concerne l'encouragement à la création de réseaux d'échanges toujours plus forts entre communautés d'arrivée et de départ, à travers le renforcement des dites communautés transnationales²⁹, qui ne peuvent exister que si le migrant a la possibilité de créer des flux de ressources matérielles et immatérielles aptes à créer un pont entre les deux communautés d'arrivée et de départ. La possibilité de création de ces flux dépend de la position économique et sociale dans laquelle se trouve le migrant dans les sociétés d'arrivée, puisque si ce dernier se trouve dans une position socialement marginale il n'a pas de ressources à véhiculer et il n'a pas d'occasions et de moyens de les conditionner, donc le migrant doit être intégré économiquement et socialement dans le pays d'accueil. Uniquement si les flux créés entre les deux communautés existent et sont consolidés se renforce la communauté transnationale, entendue comme un espace variable qui se crée entre la communauté de départ et celle d'arrivée qui peut faire fonction de pont entre celles-ci. Ces espaces variables peuvent être utilisés comme volant pour le développement car on peut penser créer une synergie entre les flux de ressources véhiculés à travers les voies des communautés transnationales et celles de la coopération, dans le but d'arriver à l'élaboration de projets conjoints et pris en charge par les bénéficiaires des actions de développement.

²⁸ Idem, pp. 273 – 274.

²⁹ Portes A., (1998), *Globalization from below: The Rise of Transnational Communities*, dans Smith W.P. and Korczenwicz R.P., eds., (1998), *Latin America in the World Economy*, Greenwood Press, Westport.

LA CONFIGURATION DU BINOME ENTRE LE PHENOMENE MIGRATOIRE ET LES PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DANS LA MEDITERRANEE

Dans les paragraphes précédents ont été identifiés les éléments représentant la relation entre émigration et développement et les mécanismes de fonctionnement de ce binôme, dans ce paragraphe cet binôme sera illustré pour le bassin Méditerranéen.

Les mouvements migratoires, comme les mouvements internationaux de capitaux et de marchandises, ont connu ces quarante dernières années une forte intensification. On pourrait affirmer que seulement au cours de ces dernières années ceux-ci sont devenus un phénomène réellement global pas tellement en terme de nombre³⁰, mais surtout parce que maintenant ils intéressent vraiment toutes les populations du monde entier. On peut noter que l'émigration venant des pays périphériques est en train d'augmenter alors que celle venant des pays centraux se réduit progressivement. En particulier on exclu du compte des travailleurs du secteur des services avancés et les touristes. La portée et l'importance d'une telle croissance peuvent être démontrées de façon évidente en termes économiques, à travers le calcul du niveau des envois des migrants vers les pays d'origine, qui pour de nombreux pays dépassent le niveau de l'aide public au développement reçu³¹. A coté de ces deux tendances (intensification et globalisation des flux migratoires), qui selon les deux fameux chercheurs Castles et Miller³² caractérisent la phase actuelle des émigrations, on doit souligner que les émigrations se caractérisent aussi pour leur croissant degré de régionalisation. Par l'utilisation du terme régionalisation on met l'accent sur le fait que les systèmes migratoires actuels sont caractérisés par une série de phénomènes de poussée (*push*) et repoussée (*pull*), caractérisés à un niveau supra-régional, mais non immédiatement global³³,

³⁰ Il faut souligner que le nombre de personnes concernées par les émigrations survenues entre la fin du XIX siècle et le début du XX siècle a été plus élevé. Bade K. J., (2001), *L'Europa in movimento*, Editori Laterza, Rome.

³¹ Stanton Russel S., Teitelbaum M.S., (1992), *International migration and International trade*, "World Bank discussion paper", 160, World Bank, Washington D. C., p. 29.

³² Castles S., Miller M.J., (1993), *The age of migration. International population movements in the modern world*, The Guilford Press, New York, p. 8.

³³ Cela survient parce qu'il y a la coprésence de liens historiques, culturels, politiques, économiques, de proximité géographique, qui influencent fortement les décisions migratoires dans un sens plus que dans un autre, suivant un parcours plus qu'un autre.

qui déterminent l'orientation des parcours migratoires. En d'autres mots on n'émigre pas indifféremment d'un pays à un autre, mais il existe une série de liens qui déterminent, ou au moins orientent, même si non pas de façon rigide, les mouvements migratoires, de sorte que les flux migratoires se sont toujours plus concentrés en un nombre restreint de zones géographiques.

Cette coprésence de globalisation et de régionalisation n'est pas typique seulement des flux migratoires mais se présente aussi dans le marché global des marchandises, dans lequel avec la croissance des flux globaux des marchandises, on assiste à la création de systèmes économiques macro régionaux (NAFTA, MERCOSUR, UE), qui sont à leur tour les noeuds des systèmes économiques régionaux plus vastes, grosso modo le continent américain pour les USA, l'Afrique pour l'U.E., et la zone du sud est asiatique pour le Japon. Ces organisations supra-régionales comportent la création d'une série de combinaison d'éléments de libre échange à l'intérieur des zones de barrières vers l'extérieur³⁴. En partant de ces brèves observations on identifie l'existence d'un binôme entre les processus d'internationalisation et d'interdépendance économique, dont les mouvements migratoires sont une expression très importante.

Cet binôme peut porter à la création de systèmes migratoires régionaux, en effet le choix de chaque migrant se base sur des réseaux migratoires qui s'organisent comme le fruit d'un binôme qui s'instaure entre pays d'envoi et pays d'arrivée des flux migratoires et qui prend de plus en plus une forme stable et l'enracinement de l'expérience migratoire. Cela advient parce que la création et l'existence de liens politiques et économiques, culturels, de conditions favorables, entre les pays d'arrivée et ceux de départ, peut renforcer ou affaiblir la construction de systèmes migratoires à base régionale. Dans le bassin de la Méditerranée la combinaison des processus de mondialisation, expansion et régionalisation, que ce soit dans le cas des interdépendances économiques ou dans celui des flux migratoires, prend un poids et une importance toujours croissante. Cross dans sa récente étude concernant les émigrations internationales dans le contexte d'une rapide globalisation des économies, a révélé que dans le cas des pays d'Europe méridionale et des pays nord-africains il existe un lien entre les phénomènes

³⁴ Grilli E., (1994), *Interdipendenze macroeconomiche Nord-Sud*, Il Mulino, Bologne, p. 34.

de globalisation et les mouvements migratoires³⁵. On peut donc émettre l'hypothèse que la Méditerranée représente une zone cruciale pour la compréhension et l'étude des dynamiques migratoires mondiales et du binôme entre processus de développement économique et émigrations.

Ces caractéristiques forment les éléments fondamentaux sur lesquels notre objet d'étude fonde les mécanismes de son fonctionnement et forment le premier élément du rapport entre émigration et développement. Le débat historique sur les émigrations internationales, l'observation empirique de celles-ci et de leurs reflets sur les économies des pays de départ, révèle que les émigrations connaissent une augmentation remarquable dans une économie mondiale fortement intégrée, alors qu'elles perdent leur incidence dans une situation de forte fermeture et de désorganisation du système économique mondial, comme expliqué par Tapinos³⁶. Cette corrélation entre les flux migratoires et l'interdépendance économique des pays intéressés par de tels flux, introduit ce qui constitue le deuxième élément fondamental du binôme.

Les flux migratoires au départ intéressent rarement les pays pauvres et les plus périphériques, mais surtout ces pays qui ont déjà commencé un processus de développement et qui sont intégrés, ou en voie d'intégration dans le système économique mondial. Dans ces conditions, le phénomène migratoire représente, souvent, une stratégie adoptée par les individus pour échapper aux déséquilibres économiques et aux problèmes sociaux provoqués par une telle intégration et non pas une stratégie consciente et planifiée de développement adoptée de façon systématique par les pays de départ des flux migratoires. En outre, l'attitude de fermeture envers de nouveaux arrivés des politiques migratoires actuelles des pays européens constitue un obstacle supplémentaire à l'adoption, de la part des pays de départ des flux migratoires, d'une politique de promotion organisée de l'émigration, qui au contraire était très diffusée lors des deux décennies suivant la Seconde Guerre Mondiale³⁷.

³⁵ Cross M., (2000), *Migration, economic integration and the European south*, dans Aa. Vv., (2000), *Europa, migrazione e lavoro*, Giuffrè editore, Milan.

³⁶ Tapinos G., (1994), *Regional economic integration and its effects on employment and migration*, dans OECD, (1994), *Migration and development*, OECD, Paris.

³⁷ Fadlollah A., (1994), *Les flux migratoires des pays du Sud vers l'Europe occidentale*, dans Cagiano de Azevedo R., (sous la direction de), (1994), *Migration et coopération au développement, études démographiques*, "Direction des affaires sociales et économiques", n° 28, Editions du Conseil d'Europe.

Le type de politique adoptée par ces pays africains prévoyait la promotion active de l'émigration à travers des plans de développement nationaux dans la tentative de réduire les pressions croissantes du chômage et de la sous-emploi. Cela prévoyait la signature d'accords bilatéraux à travers lesquels les pays de départ pouvaient contrôler l'émigration et sélectionner les migrants sur la base des besoins de l'économie nationale et des exigences du développement économique. Ces années-là, la préoccupation des pays d'envoi de protéger et d'améliorer les niveaux de professionnalité à l'intérieur du marché du travail national s'est manifestée principalement par des politiques et des procédures élaborées explicitement pour gérer la composition des flux migratoires. Le même intérêt de ces pays à promouvoir l'émigration de retour générait la priorité de réinsertion des migrants spécialisés et entrepreneurs. Il est cependant clair que, en général, l'émigration n'a pas produit un retour significatif de travailleurs qualifiés et motivés pour leur régions de provenance, et en conséquence cela a porté souvent à des pertes consistantes de personnel spécialisé, cela est du, probablement, aux insuffisances et aux distorsions du développement économique local, mais quoi qu'il en soit cela marque une volonté d'utiliser l'émigration comme une ressource pour le développement. La fermeture des frontières de la part des pays européens, en plus de générer une augmentation constante d'immigrés "non autorisés" dans les mêmes pays, marque aussi l'augmentation des difficultés à utiliser, de la part des pays de départ, l'émigration comme impulsion pour le développement de cette zone géographique, comme décompresseur pour diminuer la pression sur le marché du travail, augmenté également pour la croissance du taux d'activité féminine. A ce stade il est important d'introduire le dernier élément du binôme entre émigration et développement, mais qui est, peut-être, le plus important. Il est donné par les politiques migratoires adoptées par les pays européens d'arrivée des flux migratoires, qui conditionnent les flux en question aussi bien dans l'entité que dans la composition. Il est clair que la politique de fermeture de l'Union Européenne invalide l'émigration comme une impulsion pour le développement puisqu'elle rend plus difficile toute programmation des flux et tout programme de coopération entre les pays axés sur la question migratoire. Pour confirmer cela il suffit de rappeler que tout effort des pays de départ et en particulier des pays africains sur la question de l'émigration est orienté à attirer la plus grande quantité possible

de devise forte de la part des migrants en Europe. Cela veut dire décourager l'émigration de retour, les regroupements familiaux et l'abandon d'une quelconque forme de programmation et de sélection de l'émigration de main d'oeuvre. En conclusion on peut affirmer que dans le bassin Méditerranéen les processus d'interdépendance économique et de régionalisation, qui se développent entre les pays européens et les pays de la rive africaine de la Méditerranée, influencent les flux migratoires aussi bien dans leur direction et quantité que dans leur composition et leurs temps d'exécution. En deuxième lieu, ces mêmes mouvements migratoires déterminent une meilleure adaptation des futurs flux aux réalités socio-économiques des pays de destination et aux besoins des pays de départ, jouant aussi une sorte de rôle dans les développements des mêmes processus de globalisation. De cette façon se configure un réel binôme entre ces derniers et les mouvements migratoires qui donne vie au système migratoire Méditerranéen³⁸. Ceci implique que, en dernière analyse, un tel binôme influence aussi les dynamiques des processus d'incorporation de la population immigrée dans les pays européens. Le fameux économiste Harris a cependant noté une profonde contradiction entre les processus de globalisation et les phénomènes migratoires, contradiction qui donnent des caractéristiques supplémentaires et inédites aux actuels flux migratoires par rapport aux phases précédentes. Une telle contradiction concerne le fait que, alors que les processus de globalisation des marchandises et des capitaux ont lieu dans un contexte de croissante libéralisation des échanges et d'abattage des obstacles à leur libre circulation, les flux migratoires par contre se passent dans un contexte institutionnel marqué par une croissante limitation des canaux d'entrées légales de la force de travail immigrée. Cette contradiction fournit une explication claire de la forte composante clandestine des actuels flux migratoires en entrée dans les pays européens. Ces considérations poussent à retenir que à court et moyen terme les flux migratoires entre pays européens et pays nord-africains continueront à avoir lieu et probablement continueront à croître. S'il est vrai que pour l'intégration économique les mouvements de personnes sont assimilables aux mouvements des autres facteurs productifs, alors les émigrations créent

³⁸ Zlotnik H., *Empirical identification of international migration systems*, dans Kritz M., Lim L., Zlotnik H., *International migration systems: a global approach*, Clarendon Press, Oxford, 1992.

une interdépendance entre les pays d'envoi et d'arrivée des flux migratoires et, étant donné la nature particulière des flux, cette interdépendance ne peut pas s'arrêter à la seule structure économique. Cette interdépendance implique que le gouvernement de ces flux et les occasions de développement créées par les déplacements de personnes doivent être gérées aussi bien par les pays d'envoi que par ceux de destination des flux migratoires à un niveau de coopération paritaire. En outre, c'est dans le sujet principal d'une telle interdépendance, c'est-à-dire le migrant, que se trouve la clef de toute intervention institutionnelle sur la thématique des émigrations. Par conséquent, l'utilisation des migrants comme agents de développement peut avoir lieu et être efficace uniquement si celui-ci s'appuie sur un cadre plus vaste de politiques de développement et de coopération entre pays d'envoi et d'arrivée des flux migratoires. Et de telles politiques devraient être centrées sur la construction de politiques migratoires et commerciales tournées vers le soutien du migrant et de ses projets d'investissement dans les communautés d'origine. Enfin, cela rend nécessaire l'activation de politiques d'intégration de ces migrants dans les sociétés des pays d'arrivée, parce que seulement si l'immigré est intégré dans la société d'arrivée il sera capable de jouer cette fonction de pont entre la société de départ et celle d'arrivée nécessaire au plein déploiement de l'action et d'innovation et de développement de ses ressources.

COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DES ONGS ET MIGRATION

Les organisations de coopération au développement (en incluant les ONGs) ont commencé à s'intéresser au phénomène migratoire seulement dans les derniers temps. Cet intérêt s'est développé à l'intérieur de l'évolution vécue par les activités et les projets de coopération: les projets de développement local participatif dans les pays en développement étaient accompagnés par activités de sensibilisation et de éducation au développement de l'opinion publique en Europe, mais souvent au niveau opérationnel les activités étaient séparées. Cet approche général a été partiellement modifié soit avec la coopération décentralisée, soit avec les projets qui intègrent comme acteurs aussi les migrants des pays en développement (i.e. le projet à l'intérieur duquel a été développée cette recherche). Ces projets témoignent un rôle toujours plus significatif des acteurs du sud en termes de

participation et de conception des activités de développement, et alimentent processus de codéveloppement a l'intérieur des relations de partenariat qui sont en train de se construire entre pays du nord et du sud du monde, et particulièrement entre les deux rives de la Méditerranée. A l'intérieur de cette dynamique les migrants ont l'opportunité de fournir un apport important dans la compréhension des différents points de vue et priorités, s'ils se insèrent directement dans les activités de coopération, comme bénéficiaires et en perspective comme agents. Si la migration est une perte de ressources pour les pays et les communautés d'origine, il résulte sûrement limitant imaginer de les compenser exclusivement a travers les remises³⁹, mais c'est nécessaire penser en des projets de intégration transnationale qui puissent permettre de garantir des bénéfices réciproques soit au pays de départ soit à ceux de destination. Du point de vue opérationnel, perspective prioritaire dans l'évaluation de la relevance et du succès des projets de coopération, le migrant doit être fabricant de liens entre les deux réalités à l'intérieur de activités que considèrent les besoins et les dynamiques des pays d'origine. L'enracinement du migrant dans la communauté d'origine est probablement un des facteurs déterminants de l'utilité et de l'efficace de sa participation dans l'accompagnement et la facilitation des procès de développement. C'est en raison de ça, que c'est indispensable impliquer les migrants dans la phase de identification des activités de coopération et prévoir, à l'intérieur des projets des activités de rapprochage des migrants avec leurs communautés d'origine. Pour les ONGs et les associations qui s'occupent de coopération et de solidarité internationale, l'implication des migrants a l'intérieur des processus de codéveloppement peut représenter l'occasion pour maintenir une connaissance profonde, vécue et opérationnelle de la réalité, caractéristique que dès toujours a défini les activités de coopération des associations.

Bibliographie

Acocella N., Sonnino E., (2003), *Movimenti di persone e movimenti di capitale in Europa*, Il Mulino, Bologne.

³⁹ Qui sont sûrement important pour les familles et pour la balance des paiements des pays d'origine, mais que souvent sont utilisées dans des domaines peu productifs et innovateurs.

- Appleyard R., (1992), *International migration and development. An unresolved relationship in Migration and development*, dans "International Migration", Special issue, n. 34.
- Arndt H., (1990), *Lo sviluppo economico. Storia di un'idea*, Il Mulino, Bologne.
- Bade K. J., (2001), *L'Europa in movimento*, Editori Laterza, Rome.
- Bourdieu P., Wacquant L., (1992), *An invitation to reflexive Sociology*, University of Chicago Press, Chicago.
- Breier H., (1994), *Development and migrations: The role of aid and co-operation*, dans OECD, "Migration and development", OECD, Paris.
- Bruni M., (sous la direction de), (1994), *Attratti, sospinti, respinti*, Franco Angeli, Milan.
- Bruni M., Venturini A., (1995), *Pressure to migrate and propensity to emigrate*, "International Labour Review" n. 3.
- Castles S., Miller M.J., (1993), *The age of migration. International population movements in the modern world*, The Guilford press, New York.
- Cesareo V., (1998), *Le migrazioni, risorsa per lo sviluppo e la cooperazione*, dans "Studi Emigrazione", n. 129.
- Courbage Y., (1990), *Effetti dell'emigrazione sui paesi della riva Sud del Mediterraneo*, dans Ancona G., (sous la direction de), (1990), *Migrazioni mediterranee e mercato del lavoro*, Cacucci, Bari.
- Cross M., (2000), *Migration, economic integration and the European south*, dans Aa. Vv., (2000), *Europa, migrazione e lavoro*, Giuffrè editore, Milan.
- Di Meglio., (1997), *Lo sviluppo senza fondamenti*, Asterios Editore, Trieste.
- Fadloulah A., (1994), *Les flux migratoires des pays du Sud vers l'Europe occidentale*, dans Cagianò de Azevedo R., ed., (1994), *Migration et coopération au développement, études démographiques*, "Direction des affaires sociales et économiques", n° 28, Editions du Conseil d'Europe.
- Faini R., De Melo J., Zimmermann K. F., (1999), *Migration: the controversies and the evidence*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Fischer P. A., Martin R., Straubhaar T., (2000), *Interdependencies between development and migration*, dans Hammar T., Brochman G., Tamas K., Faist T., eds., (2000), *International migration, immobility and development*, Berg, Oxford.
- Giubilaro D., (1997), *Les migrations en provenance du Maghreb et la pression migratoire*, "International Migration Papers", n. 15.
- Grilli E., (1994), *Interdipendenze macroeconomiche Nord - Sud*, Il Mulino, Bologne.
- Harker M. et al., (1990), *An introduction to work of Pierre Bourdieu: the practice of theory*, MacMillan, London.

- Hammar T., Brochman G., Tamas K., Faist T., eds., (2000), *International migration, immobility and development*, Berg, Oxford.
- Hettne B., (1995), *Teorie dello sviluppo*, ASAL, Rome.
- Massey D. et al., (1998), *Worlds in motion*, Clarendon Press, Oxford.
- Moulier Boutang Y., Papademetriou D., (1994), *Typology, evolution and performance of main migration systems*, dans OECD, *Migration and development*, OECD, Paris.
- OECD, (1994), *Migration and development*, OECD, Paris.
- Portes A., (1998), *Globalization from below: The Rise of Transnational Communities*, dans Smith W. P. and Korczenwicz R. P., eds., (1998), *Latin America in the World Economy*, CN: Greenwood Press, Westport.
- Rist G., (1997), *Lo sviluppo. Storia di una credenza occidentale*, Bollati Boringhieri, Turin.
- Sassen S., (1998), *The mobility of labour and capital*, Cambridge University Press, London.
- Skeldon R., (1997), *Migration and development: a global perspective*, Longman, Edinburgh.
- SOPEMI, (2001), *Tendances des migrations internationales - Rapport Annuel 2000*, OECD, Paris.
- Stanton Russel S., Teitelbaum M.S., (1992), *International migration and International trade*, "World Bank discussion paper", 160, World Bank, Washington D.C.
- Tapinos G., (1994), *Regional economic integration and its effects on employment and migration*, dans OECD, (1994), "Migration and development", OECD, Paris.
- Todaro M., (1990), *Economia dei paesi in via di sviluppo*, Nuova Italia Editrice, Florence.
- United Nations Population Fund (UNFPA), (1994), *Cairo Programme of Action of International Conference on Population and Development (ICPD)*, Cairo.
- Venturini A., (1989), *Un'interpretazione economica delle migrazioni mediterranee*, in Maccheroni C., Mauri A., (sous la direction de), (1989), *Le migrazioni dell'Africa Mediterranea verso l'Italia*, Giuffr  Editore, Milan.
- Zlotnik H., (1992), *Empirical identification of international migration systems*, dans Kritz M., Lim L., Zlotnik H., (1992), *International migration systems: a global approach*, Clarendon Press, Oxford.
- Zuppi M., (2003), *Finanza per lo sviluppo. L'importanza dell'economia informale e delle rimesse dei migranti*, dans "Inchiesta", n. 142.

1.1.2. Le binôme coopération immigration et les politiques de codéveloppement. La vision marocaine

*Mohamed Chiguer, Nouredine Harrami, Mohamed Khachani,
Mohamed Nadif, Ahmed Zekri*

LA COOPERATION EURO MEDITERRANEENNE INSCRITE DANS UNE APPROCHE INTEGREE

Chris Patten disait:

"Tout d'abord une évidence: le présent et l'avenir de l'Union Européenne et des pays du Sud de la Méditerranée sont inextricablement liés".

Partant de ce constat, la question migratoire se trouve au centre du projet euro-méditerranéen où les partenaires sont condamnés par l'histoire et par la géographie au voisinage stratégique et au développement solidaire.

Cette dimension géostratégique confirme que la vraie réponse à l'immigration, ce n'est pas la maîtrise des flux, mais c'est le développement, même si ce dernier ne constitue en fait une alternative qu'à plus ou moins long terme comme le rappelle Georges Tapinos (Migration et développement, OCDE, 1994).

"Le développement économique améliore le niveau de vie et rend l'émigration moins avantageuse".

Il s'agit d'une perspective à moyen et long terme assortie d'une baisse de la pression démographique, d'un désenclavement des zones les plus sous-développées, des progrès des services sociaux (santé, éducation,...).

Les pays signataires de la Déclaration de Barcelone reconnaissent "le rôle important que jouent les migrations dans leurs relations" et reconnaissent l'importance "d'accroître leur coopération pour réduire les pressions migratoires". Il convient de rappeler à ce propos que depuis Tampere, la Commission européenne a commencé à intégrer différentes questions directement liées à la migration régulière et clandestine dans sa politique et ses programmes de coopération à long terme. Une aide communautaire, directe et indirecte, a été programmée afin de soutenir les efforts des pays tiers émetteurs de flux migratoires pour traiter les problèmes de migration régulière et clandestine.

Le Conseil européen a avalisé cette approche lors du sommet de Séville en 2002, en affirmant que:

«une approche intégrée, globale et équilibrée visant à s'attaquer aux causes profondes de l'immigration illégale doit rester l'objectif constant de l'Union européenne à long terme».

Il a souligné dans ce contexte que:

«l'intensification de la coopération économique, le développement des échanges commerciaux, l'aide au développement, ainsi que la prévention des conflits, sont autant de moyens de favoriser la prospérité économique des pays concernés et, de ce fait, de réduire les causes qui sont à l'origine des mouvements migratoires»⁴⁰.

Mais ce qu'on constate, c'est que s'agissant de la région méditerranéenne, le programme régional accorde une attention particulière à la lutte contre la migration clandestine et la lutte contre la criminalité organisée, et notamment aux réseaux criminels de passeurs et de traite des êtres humains. Afin de garantir la cohérence de la politique communautaire, il est nécessaire d'évaluer systématiquement les liens entre les différentes questions liées à la migration et cibler les secteurs prioritaires et les thèmes transversaux de la politique de coopération avant d'envisager les actions à entreprendre. Dans ce contexte, la création et le maintien d'emplois dans les pays en développement représentent les moyens les plus efficaces de répondre au principal facteur moteur des flux migratoires internationaux: le chômage et l'absence de perspectives économiques.

La Communauté européenne devrait donner un nouvel élan à sa coopération avec les PSEM et envisager une approche de la migration qui s'inscrit dans une perspective de longue durée sous l'angle d'une coresponsabilité historique, comme le moyen pour l'Europe de contribuer à la promotion des ressources humaines dans les pays d'émigration, clé du codéveloppement solidaire et durable, garantissant la stabilité et la sécurité pour les uns et les autres. A cet égard, la question qui s'impose est celle de savoir dans quelle mesure le projet euro-méditerranéen (la ZLE) pourrait-il permettre l'amorce d'un processus de convergence économique (réduction des écarts de développement réduisant de la sorte l'incitation à émigrer).

⁴⁰ Conclusions du Conseil européen de Séville (21 et 22 juin 2002).

C'est cette problématique qui a été à l'origine de l'intégration de pays comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal au sein de l'UE. Les données relatives à ces pays montrent une tendance graduelle significative à la convergence économique. Cette convergence économique graduelle a été assortie par un apport de capitaux extérieurs considérables, ce qui n'est pas le cas d'un pays comme le Maroc et les autres PSEM. C'est ce que confirment les conclusions de la quatrième conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires Etrangères (Marseille, 15-16 novembre 2000). En faisant le bilan des volets économique et commercial, les ministres ont constaté que le niveau de l'investissement notamment étranger (IDE), restait insuffisant pour soutenir la croissance et stimuler l'offre des partenaires comme l'avaient souligné les conclusions de la conférence de Lisbonne sur l'investissement en Méditerranée (29 février-1^{er} mars 2000). Ce niveau reste bien en deçà des flux d'investissement des pays de l'UE à destination d'autres régions du monde. Ce constat est loin de contribuer à la mise en place d'un espace de prospérité partagée en Méditerranée selon les termes de la Déclaration de Barcelone.

C'est la raison pour laquelle les conclusions formelles adressées par les Ministres des Affaires Etrangères réunies à Marseille ont mis l'accent sur l'idée de privilégier une approche globale et équilibrée et de renforcer les politiques de codéveloppement.

Force est de constater que dès l'origine, on peut relever un décalage entre le discours et la pratique dans le traitement de la question migratoire par l'UE. Face à cette réticence des IDE, l'incitation des immigrés à investir dans leurs régions d'origine, peut constituer une alternative. Il s'agit de promouvoir une nouvelle approche du codéveloppement qui se démarque du projet français initial. Ce projet qui a été biaisé dans ses objectifs parce qu'il s'adressait en priorité – sinon exclusivement - aux migrants en situation irrégulière, ce qui a laissé penser que le but recherché est le départ de ces immigrés. Il serait donc plus judicieux d'élargir le champ aux migrants résidant en situation régulière pour éliminer l'effet de suspicion, qui a fait échouer les initiatives antérieures d'aide au retour et pour qu'elle inspire confiance.

Il faut rappeler à cet égard qu'avant la France, dont le projet date de 1977, l'Allemagne, depuis 1972 et les Pays Bas depuis 1975 (programme REMPLOD au Maroc) ont mené une politique de retour des immigrés vers leurs pays d'origine.

Mais le bilan qui en a été dressé vers le milieu des années 80 en a révélé des résultats très modestes. Cette politique a été boudée par les Marocains en dépit des intentions manifestées, car la perte des droits sociaux liés au retour était loin d'être compensée par les aides proposées.

Un traitement rationnel de la question migratoire appelle une nouvelle approche mettant en exergue les liens entre migration et développement. En France, la mission interministérielle "Codéveloppement et migrations internationales", confiée en 1998, à Sami Naïr a essayé d'innover en proposant aux pays signataires de conventions de codéveloppement, une "mobilité maîtrisée" permettant aux bénéficiaires et aux anciens immigrés en situation régulière de revenir en France pour y effectuer des stages (visas de circulation). Ici, l'aide aux projets doit dépasser la simple aide au retour par l'accroissement de l'aide financière, la création de systèmes financiers décentralisés et le renforcement des dispositifs d'appui et d'accompagnement. Il s'agit de "transformer l'aide au retour en aide au projet", d'établir des relations de partenariat. Les résultats n'ont pas été là aussi à la hauteur des attentes. Un an après, seuls vingt et un contrats de réinsertion ont été signés⁴¹. Cet échec incite à penser à d'autres formules plus souples et moins contraignantes pour l'immigré, il interpelle à la fois les gouvernements des pays de l'UE et ceux des pays d'origine.

La constitution d'une élite immigrée investissant divers espaces économiques dans les pays d'accueil est un atout pour le Maroc. A cet égard, les jeunes de la 2ème et 3ème génération, population biculturelle, pourraient devenir les acteurs de liens d'un type nouveau entre les pays d'origine et les pays d'accueil.

Les compétences techniques et professionnelles acquises dans les pays d'accueil, le potentiel important de développement dans les pays d'origine, les perspectives de création d'activités nouvelles génératrices d'emplois représenteraient des atouts importants qui méritent d'être mis en valeur.

Les investissements ainsi réalisés contribueraient par les emplois créés à endiguer la vague des candidats à l'émigration et à contribuer ainsi à satisfaire au moins en partie l'offre de travail additionnelle, notamment dans une conjoncture marquée par des politiques migratoires restrictives à la suite de la convention d'application des accords de Schengen (juin 1990).

⁴¹ Pour plus de détails, voir De Wenden C. (1999), *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Presses des Sciences Politiques, p. 100.

En se référant à l'enquête réalisée par l'INSEA seuls 24,4 pour cent des immigrés investissant au Maroc avaient déclaré avoir bénéficié d'avantages particuliers lors de la réalisation de leurs projets au Maroc contre 70,3 pour cent dans les pays de résidence, déséquilibre qu'il devient impératif de corriger afin d'inciter les migrants à opter pour leur pays d'origine. Il en est de même des obstacles à l'investissement, 48 pour cent des migrants avaient déclaré avoir rencontré des problèmes dans la réalisation de leurs projets d'investissement au Maroc, contre 29,9 pour cent (22% ne se sont pas exprimés).

Les problèmes rencontrés lors de la réalisation de projets d'investissement sont liés principalement à l'administration (42,2%), au financement (18,4%), à la corruption (13,4%), à la fiscalité (13%), à la confiance (6,8%) et à l'accueil (3,8%).

C'est à ces handicaps que les pouvoirs publics devraient s'attaquer et il y a une prise de conscience dans ce sens comme en témoigne la création des Centres Régionaux d'Investissements (guichet unique). La proposition de créer un guichet unique spécialement pour les migrants est une solution idoine. Car éradiquer ces handicaps à l'investissement ouvrirait des perspectives intéressantes pour l'investissement des immigrés dans leur pays d'origine.

Cette approche suppose une révision par les diverses institutions de la perception du rôle actuel et potentiel des migrants. Ces derniers doivent être considérés comme des acteurs et des partenaires appuyant les efforts de développement. On peut imaginer un scénario où l'entrepreneuriat marocain immigré participerait d'une manière substantielle à l'investissement dans le pays d'origine et s'impliquerait au processus de délocalisation marquant la globalisation de l'économie mondiale.

A cet égard, les pratiques des migrants tunisiens sont intéressantes à signaler. Gardant le statut légal et réglementaire de migrants résidents dans les pays d'accueil (carte de séjour, couverture sociale, régime fiscal), ils parviennent à administrer et à contrôler un réseau d'entreprises, aussi bien en Tunisie qu'en France.

Ils développent des "pratiques circulatoires très complexes faites de séjours et de voyages répétés et intermittents entre les deux espaces. Ils sont de ce fait, des résidents des deux rives"⁴².

Cette nouvelle approche considère le migrant comme un vecteur de développement de sa région d'origine, elle s'articule autour de trois volets: (i) un volet migration ciblé en fonction du profil du migrant, (ii) un volet aide au projet (conseil, financement) et (iii) un volet mobilité: une garantie de circulation entre le pays d'origine et le pays d'accueil.

Cette approche peut prendre une autre formule et procéder d'un esprit participatif associant le pays d'origine - dans le cadre d'une convention de partenariat - et tous les acteurs concernés: les migrants, les associations de migrants et les collectivités locales. Il s'agit de formes de coopération économique régionale pilotées par des ONGs. Faisant le constat des limites des Etats dans ce domaine, les ONGs développent avec l'adhésion des populations des stratégies parallèles aux processus de développement.

LA COOPERATION FINANCIERE

En ce qui concerne la coopération financière, la dimension migratoire dans les relations entre le Maroc et l'UE s'est matérialisée à ce niveau dans le Programme Indicatif National MEDA (2000-2004) d'une enveloppe indicative financière globale de 426 millions d'Euros.

En fait les rubriques les plus importantes concernent trois projets d'une enveloppe globale de 115 millions d'Euros:

- Programme d'appui institutionnel à la circulation des personnes: 5 millions d'Euros.
- Contrôle frontalier destiné à lutter contre l'émigration clandestine par la fourniture des équipements et l'assistance technique nécessaires: 40 millions d'Euros.
- Le développement des provinces du Nord: 70 millions d'Euros.

⁴² Boubakri H., (1996), *Opérateurs en réseaux entre le Maghreb et l'Europe: les entrepreneurs migrants tunisiens*, Conférence méditerranéenne sur la population, les migrations et le développement. Palma de Majorque, 15-17 octobre 1996.

Tableau 1.1 – Projets financés par MEDA en rapport avec la migration

Montant	Ligne Budgétaire	Années	Action	Description
70.000.000	B7-410	2002 2004	Development	Soutien au développement économique de régions sujettes à émigration telles que Province du Nord, soutien à la réintégration.
5.000.000	B7-410	2002 2004	Migration management	Organisation de l'émigration légale via la création d'un centre des migrations.
40.000.000	B7-410	2002 2004	Fighting illegal immigration	Lutte contre l'immigration illégale par le soutien à l'amélioration de la gestion des contrôles aux frontières.
376.276	B7-667	2001	Fighting illegal immigration	CGED-DPG (Spain): technical equipment and training for border control, fighting illegal immigration and detection of falsified documents.
1.500.000	B7-667	2001	Migration management	AFD (France): development of the country of origin by Moroccans residing in France and through rural tourism and the creation of SME.
450.241	B7-667	2001	Migration management	IntEnt (Netherlands): support to entrepreneurs of Moroccan origin residing in Europe in setting up economic activities in Morocco.
665.980	B7-667	2001	Fighting illegal immigration	French National Police: concours financier et technique dans le cadre de la lutte contre les migrations clandestines.
1.055.315	B7-667	2002	Migration management	IOM: Socio economic development of migration prone areas.
889.316	B7-667	2002	Migration management	COOPI (Italia): Il migrante Marocchino in Italia come agente di sviluppo-cooperazione.

Source : Commission des communautés européennes. Communication de la commission au conseil et au parlement européen, *Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers*. Bruxelles, 3.12.2002.

Il convient toutefois de rappeler à ce propos que sur les 630 millions d'Euros consacrés jusqu'ici par MEDA au Maroc, 228,25 millions d'Euros ont été affectées par diverses administrations marocaines à des projets comportant pour la plupart une composante "Provinces du Nord", soit 45 pour cent du total. Cet intérêt de l'UE pour les provinces du Nord s'explique par le fait que ces régions constituent à la fois un foyer d'émigration important et un espace de transit pour l'émigration clandestine subsaharienne.

1.2 LES POLITIQUES MIGRATOIRES EN ITALIE ET AU MAROC

1.2.1. Les politiques migratoires en Italie. Une lecture critique mise en contexte

Dario Tuorto

LA LEGISLATION NATIONALE

L'immigration en Italie, comme dans les autres pays d'Europe du sud, ne prend une certaine importance qu'à partir des années '80, quand l'entité des flux commence à devenir plus consistant. Le phénomène migratoire dans notre pays s'est développé dans une substantielle absence d'un cadre législatif qui puisse réguler la matière (Pugliese & Maciotti, 1991). Jusqu'à la moitié des années '80 il n'existait pas une discipline particulière et autonome en la matière, si l'on exclue l'application de circulaires spécifiques. Le seul cadre de référence existant était le Texte Unique des Lois de Sécurité Publique de 1931, qui remonte à la période fasciste. Ce texte portait l'attention exclusivement sur le contrôle du phénomène migratoire, d'ailleurs très limité en terme quantitatif, et sur la tutelle de l'ordre public. Il imposait aux étrangers de se présenter au près des autorités de Force publique sous trois jours à partir de l'entrée sur le territoire national pour faire la déclaration de séjour. Il obligeait l'employeur au moment de l'engagement d'un travailleur étranger (ou de la cessation de ce même rapport) à le communiquer aux forces de police dans un laps de temps maximum établi. A rendre plus restrictives les dispositions en la matière contribuait ensuite la forte composante de pouvoir discrétionnaire dans l'application des mesures de police. Avec la tombée du régime fasciste, malgré l'entrée en vigueur de la Charte Constitutionnelle, la gestion du phénomène migratoire reste emprunte de la tutelle de la communauté nationale et de l'ordre public. La circulaire la plus importante après le Texte Unique remonte à 1970, quand le Ministère des Affaires Etrangères définit les "Normes pour l'entrée, le séjour et le transit des étrangers en Italie"⁴³.

⁴³ Il s'agit de la circulaire n.007 du 28.12.1970.

Pour entrer en Italie le citoyen étranger devait être en possession d'un passeport ou d'un visa d'entrée, délivré par les autorités consulaires compétentes. Mais de telles normes ne concernaient pas les entrées pour étude et pour travail. La question des entrées pour travail avait été précédemment affrontée avec la circulaire de 1963 ("Normes pour l'emploi en Italie de travailleurs étrangers"), qui se proposait de réorganiser la matière des autorisations. L'autorisation par demande nominative était délivrée à l'employeur, sous 30 jours à partir de la demande – après vérification d'indisponibilité de travailleurs nationaux aptes et disposés à occuper le poste offert – et devait ensuite être joint à un nulla-osta de la Préfecture de police, suite à vérification de sécurité publique. Il était envoyé ensuite au travailleur encore à l'étranger et cela lui permettait d'obtenir des autorités consulaires du pays de résidence un visa d'entrée pour pénétrer régulièrement sur le territoire nationale. Les années suivantes d'autres circulaires invitaient les bureaux départementaux du Travail à effectuer des contrôles rigoureux avant de délivrer l'autorisation au travail. Dans cette phase commence à se définir le problème des entrées irrégulières, à travers les visas touristiques. De nombreux immigrés, à cause d'un mécanisme inefficace de rencontre entre demande et offre, d'une discipline inadaptée du placement à l'emploi et d'applications peu cohérentes de la réglementation sur les permis, autorisations, contrôles, ne parvinrent pas à se placer sur le marché du travail de façon régulière, agrandissant ainsi les rangs du travail au noir.

Avec la circulaire émise par le Ministère de l'Intérieur en 1979 ("Dispositions générales sur l'entrée et le séjour des étrangers en Italie"), qui établissait la décentralisation des compétences pour la remise des autorisations de séjour, la politique d'immigration commence déjà à varier entre ouverture et fermeture, contrôles sévères et possibilités périodiques de régularisation. En 1982, à travers une série de dispositions du Ministère du Travail, on favorisait la régularisation des rapports de travail pour les étrangers entrés en Italie jusqu'au 31.12.81. Pour avoir l'autorisation, l'obligation de la vérification de l'indisponibilité de travailleurs nationaux disparaît.

Les seules conditions requises étaient la possession, de la part de l'immigré, d'un certificat de constitution saine et robuste, et de celle de l'employeur, d'un dépôt de caution équivalent au montant du billet de retour au pays d'origine de l'étranger.

Cela ne concernait pas ceux qui étaient entré régulièrement en Italie pour étude, tourisme ou activité de formation.

Les effets de cette intervention résultèrent cependant très insuffisants.

L'objectif de l'émersion des conditions d'irrégularité ne fut pas atteint à cause des limites inhérentes à la disposition.

La vérification de la date d'entrée en Italie était en effet demandé aux Préfectures de police, sans aucun éclaircissement sur les moyens aptes à attester la présence de l'étranger à date prescrite, favorisant ainsi une utilisation à discrétion et arbitraire du pouvoir de la part des forces de sécurité publique.

Il faudra attendre la réglementation de 1986 pour commencer à enregistrer, aussi dans notre pays, une réelle réglementation du phénomène de l'immigration étrangère.

La loi n. 943/1986, première réelle loi en la matière, contient, au niveau d'énonciation de principe, certains éléments fondamentaux de garantie pour les travailleurs extracomunautaires, comme les droits relatifs à l'utilisation des services sociaux et sanitaires, le maintien de l'identité culturelle, l'école et la disponibilité du logement, le regroupement familial, bref, à tous les droits civils et sociaux (pas ceux politiques). On promeut donc l'intégration de l'étranger à travers la reconnaissance de la parité entre travailleurs italiens et immigrés.

En réalité cette réglementation finit par être en grande partie abandonnée à cause des difficultés que rencontrent les immigrés à en bénéficier, étant donné le grand nombres de conditions requises pour régulariser la position (authenticité notarial, passeport en règle, disponibilité à la régularisation de la part des employeurs).

La loi a de toute façon représenté un pas vers l'avant par rapport à la situation précédente, pour le caractère innovant et pour la déclaration d'intention dans le sens d'une plus ample insertion (Pugliese & Maciotti, 1991).

Sur la base de nouvelles mesures législatives, les bénéficiaires de la parité de traitement et d'égalité des droits sont tous les travailleurs extracomunautaires résidants en Italie et leurs familles.

Par travailleur migrant on entend, conformément à la convention O.I.L. n. 143 de 1975, n'importe quelle personne qui émigre ou a émigré d'un pays à un autre en vue d'un emploi⁴⁴.

L'entrée en Italie pour motifs de travail d'extracommunautaires est admise en présence du visa, délivré par les autorités consulaires, sur la base de l'autorisation au travail, accordée par le bureau départemental du travail compétent et du plein emploi.

Il n'est jamais prévu, quoi qu'il en soit, une réelle programmation, mais seulement une discipline des accès, au cas par cas, par rapport aux disponibilités d'emploi qui se manifestent à chaque fois.

Il n'existe pas non plus une discipline spécifique de l'expulsion, génériquement renvoyée aux principes de sécurité publique.

Parallèlement à l'intégration, le second axe fondamental de la loi vise au contrôle des nouvelles migrations et au frein de l'immigration clandestine, prévoyant le rapatriement et les sanctions envers ceux qui exercent des activités d'intermédiation ou des mouvements illicites ou clandestins ou qui emploient les travailleurs étrangers en conditions illégales.

Avec la 943/1986, s'inaugure la série des actes de régularisation.

Les actes de régularisation prévoient que tous les présents pour motifs de travail (et capables de le démontrer) avant le 31 décembre 1986 soient régularisés. On exclut toute forme de possibilités juridiques d'infliger une peine pour antécédents illicites si les intéressés démontrent de la bonne volonté des intéressés, aussi bien travailleurs qu'employeurs, à permettre l'émersion du phénomène de l'immigration clandestine.

Grâce à l'effet des dispositifs de régularisation du travail salarié, environ 100 mille immigrés régularisent leur situation.

C'est un nombre limité, tant en raison de l'exclusion de l'acte de régularisation des travailleurs autonomes que de la difficulté à convaincre les employeurs (qui emploient au noir) à procéder à la déclaration de l'engagement effectué (Pugliese-Macioti, 1991, p. 17, 44).

⁴⁴ Restaient exclus du domaine d'application les travailleurs frontaliers, les dockers, les étrangers employés temporairement au sein d'organisations ou d'entreprise opérant en Italie et tenus à quitter le pays une fois terminé le travail, les étrangers employés dans des institutions de droit international, les artistes et les travailleurs du spectacle, les étrangers accueillis pour motif d'étude ou de formation professionnelle.

A la fin des années 80, le gouvernement italien se rend compte de façon plus précise de l'entité du phénomène, et tente d'inciter à une discipline plus vaste que la précédente, dans la tentative de regrouper en un *corpus* unitaire la réglementation du phénomène de l'immigration extracommunautaire. La fameuse loi 28 février 1990, n. 39, cd. Martelli réglemente aussi bien la reconnaissance du *statut* de réfugié, que l'entrée en Italie de citoyens extracommunautaires pour n'importe quelle raison, c'est-à-dire seulement limitée à des motifs d'emploi. Il est prévu que tous les étrangers puissent entrer en Italie pour des motifs de tourisme, d'étude, de travail dépendant ou indépendant, de soin, familiaux et de culte. La tentative d'une effective programmation des flux migratoires pour raisons professionnelles devient plus sérieuse. On prévoit des décrets interministériels à fréquence annuelle qui tiennent compte tant de l'économie nationale que des effectives disponibilités financières; on prévoit aussi des structures administratives tournées à assurer un accueil adéquat, des demandes de séjour pour travail de citoyens extracommunautaires déjà présents sur le territoire national, pour d'autres motifs, et de ceux déjà inscrits sur les listes de chercheurs d'emploi. Avec l'entrée en vigueur de la loi, les décrets de programmation des flux d'entrée pour motifs de travail subissent un changement. On reconnaît en premier lieu la priorité de l'insertion socio-économique des immigrés extracommunautaires munis de permis de séjour encore au chômage, en consentant l'entrée seulement aux demandeurs du statut de réfugiés, aux parents et aux extracommunautaires appelés et autorisés nominativement à séjourner pour motifs de travail (P. Munari, 1998). La loi Martelli prévoit deux types de "philtre" pour l'accès en Italie d'extracommunautaires: le premier directement à la frontière, où est évaluée la régularité des papiers et l'absence de causes provoquant le refus. Le deuxième auprès de la Préfecture de police du lieu de domicile, dans laquelle on décide de délivrer le permis de séjour, par rapport aux motifs d'entrée en Italie, en en établissant également sa durée. Une autre nouveauté est l'introduction de l'organisation du classement, de la procédure spécifique de l'expulsion du citoyen extracommunautaire, qui met à jour les normes précédentes sur le séjour et sur l'expulsion des étrangers, remontant au décret royal de 1931. La loi 39/1990 propose aussi la procédure de l'acte de régularisation. Pour la régularisation on ne demande plus de démontrer d'avoir un travail salarié comme condition.

On admet qu'une grande partie des immigrés arrive en Italie pour des raisons liées aux événements des pays d'origine.

On fait aussi référence aux raisons d'asile politique. Les conditions pour tirer profit de l'acte de régularisation sont donc moins limitatives. Malgré cela les régularisés dépassent à peine 200 mille unités, excluant une grande part d'immigrés. Se met donc en place une situation dans laquelle prévaut un double traitement: ouverture maximum pour les régularisés, fermeture pour ceux arrivés plus tard (Pugliese, Maciotti, 1991). La loi pose une limitation draconienne des entrées, même pour les visas touristiques, alors que la poursuite de l'immigration pour motifs de travail est subordonnée à la programmation des flux.

Après cinq ans, pour mettre à jour le cadre législatif intervient le décret de loi 18 novembre 1995, n. 489, qui réglemente certains aspects spécifiques: les flux d'entrée pour les travaux saisonniers, les procédures d'entrée et de séjour, les expulsions, le regroupement familial. En particulier, en matière des expulsions, enregistre un important changement. Or mis la redéfinition des différentes hypothèses de délit qui rendent obligatoire l'éloignement du territoire national, le décret de loi soustrait, dans de nombreux cas, la compétence du juge administratif à celui pénal, présentant en ce sens, une importante inversion de tendance sur une question, qui ces années-là, deviendra de plus en plus importante.

La nécessité de définir un cadre normatif général porte à la loi n. 40 du 6 mars 1998, connue sous le nom de loi Turco-Napolitano, puis intégrée au décret législatif 25 juillet 1998, n. 286 (texte unique sur l'immigration), qui représente des dispositions de portée plus ample pour réglementer l'immigration. Cette loi se fixe trois objectifs principaux: lutter contre l'immigration clandestine et l'exploitation criminelle des flux migratoires, réaliser une politique d'entrées légales limitées, programmées et régulées, lancer des parcours d'intégration pour les nouveaux immigrés légaux et pour les étrangers séjournant déjà de façon régulière en Italie. La réglementation se propose, en particulier, de réglementer les modalités d'entrée et de contrôles aux frontières, le rejet et les expulsions, les normes de lutte contre les organisations criminelles qui gèrent l'immigration clandestine. Pour garantir une immigration plus légale on prévoit des instruments comme la carte de séjour, le droit à sauvegarder sa propre famille ou à en fonder une nouvelle, la reconnaissance de droits de citoyenneté dans le secteur de la

santé, de l'instruction, des services sociaux, de la représentation politique. Dans la loi on attire l'attention de façon particulière sur le développement d'un système d'accords de coopération et de collaboration spécifique en matière d'immigration avec les pays de plus grande provenance du flux migratoire, ainsi qu'un engagement systématique d'adaptation des structures administratives aux tâches que leur attribue la nouvelle loi, la plus grande collaboration avec les organismes locaux et avec les Régions, à qui revient un rôle déterminant spécialement pour la réalisation d'une politique d'accueil, d'intégration, des droits.

L'aspect le plus innovant de la loi 40 est l'introduction, dans les deux premières années d'effective application, de l'image du sponsor. Selon cette nouvelle disposition, l'employeur italien peut appeler le travailleur à l'étranger, et sa demande est acceptée par le gouvernement uniquement si le quota de flux ne résulte pas déjà dépassé. A la base du décret on accepte environ 15.000 sponsorisations pour 2000 et 15.000 autres pour 2001, face à une demande qui dépasse de dix fois le plafond maximum fixé pour les permis. Si d'un côté la disposition, comme le montrent certaines études locales, s'est montré efficace pour favoriser l'insertion professionnelle des immigrés, de l'autre le quota d'entrées avec contrats (et donc à travers le sponsor) finit par ne représenter qu'une partie minoritaire des entrées. Une autre nouveauté introduite par la loi est la constitution des Centres de permanence temporaire (CPT), structures gérées par l'Administration de l'intérieur et dont le but est de garder les immigrés démunis de permis de séjour, quand il est impossible de procéder immédiatement à l'exécution de l'expulsion ou du rejet. La permanence dans les CPT se présente comme une mesure de détention (non pénitentiaire) provisoire, d'une durée maximum de 30 jours.

Pour conclure, la disposition la plus récente et actuellement en vigueur, la loi n. 189/2002 ou loi Bossi-Fini, revisite radicalement la législation italienne sur les étrangers. L'objectif de cette loi est de réaliser une vaste intervention organique sur les principaux textes législatifs concernant les étrangers provenant des pays non appartenant à l'Union Européenne (le texte unique 25 Juillet 1998, n° 286 et le décret de loi 30 décembre 1989, n. 416), en se proposant, essentiellement, d'améliorer la régulation des flux migratoires et de lutter contre l'immigration clandestine.

La ligne directrice de la nouvelle intervention normative est celle de justifier l'entrée et la permanence sur le territoire national de l'étranger, pour des séjours durables, seulement par rapport à l'effectif exercice d'une activité professionnelle sûre et licite, à caractère temporaire ou de durée élevée. Dans cette perspective, on prévoit le rôle nouveau du contrat de séjour pour travail, caractérisé par la prestation, de la part de l'employeur, d'une garantie d'un aménagement adéquat de logement pour le travailleur étranger, ainsi qu'à l'engagement pris par le même employeur de paiement des frais de retour du même travailleur. Ce contrat est requis essentiellement pour la remise du permis de séjour pour motifs de travail. Le permis, d'une durée maximum de deux ans, est renouvelable encore pour deux ans, en cas de vérification de la continuité du rapport et de la régularité de la situation du contribuable étranger. En ce qui concerne les quotas d'entrée liés au travail, la décision est subordonnée aux décrets établis dans l'année, et basés sur l'effective demande de travail. Avec la nouvelle loi déchoit donc l'institution du sponsor, retenu peu adaptée à garantir une réelle insertion dans le monde du travail. Reliant le contrat de travail à un engagement de l'employeur envers le travailleur et l'état, la loi se propose d'insérer l'immigré dans un circuit de légalité, réduisant donc les risques d'éventuelles tentatives de recrutement de la criminalité. Il a pourtant été observé, par plusieurs parties, que cette disposition rend plus difficile le maintien de la condition légale du séjour, surtout pour tous ceux qui exercent des emplois irréguliers qui ne se présentent pas comme des rapports de travail dépendant (en plus, naturellement, de ceux qui ont des rapports de travail au noir). Etant donné que les permis de séjour sont étroitement liés au travail, si un immigré perd sa place avant l'échéance du permis de séjour, il a au maximum 6 mois pour se trouver un autre emploi avant le décret d'expulsion, alors que précédemment il pouvait rester en Italie en s'inscrivant sur les listes de chercheur d'emploi jusqu'à 12 mois après l'échéance du vieux permis. Une complication supplémentaire est apportée par le refus d'accepter les auto-certifications dans la démonstration des sources de revenu.

La loi abolie l'institution du sponsor, et elle maintient à la fois le mécanisme d'entrée à travers l'autorisation de l'engagement de l'étranger, avec toutes les difficultés liées à la rencontre à distance entre demande et offre⁴⁵.

Avec l'adoption du contrat de séjour, la loi a mis en place une procédure de régularisation ou émergence des immigrés irréguliers présents en Italie (d.l. 9 septembre 2002, n. 195, puis l'a converti en loi 9 octobre 2002, n. 222). Il s'agit principalement d'une forme d'acte de régularisation qui doit faire fonction de correctif en cours d'oeuvre. A l'acte de régularisation de collaborateurs et "soigneurs" (personnes qui assistent les sujets handicapés) se sont ajoutés par la suite les travailleurs extracommunautaires qui ont exercé un travail au cours des trois mois précédents l'entrée en vigueur de la loi. La réglementation de l'acte de régularisation est devenue ainsi unique pour tous les travailleurs. Pour les collaborateurs domestiques est maintenue la limitation d'une seule régularisation possible pour chaque noyau familial; pour les rapports d'assistance à la personne il n'y a par contre aucune limite numérique, mais est prévue la présentation d'un certificat médical de la pathologie ou du handicap du membre de la famille auquel l'assistance du travailleur est destinée.

La déclaration d'émergence, accomplie par l'employeur, consent au travailleur de rester sur le territoire national jusqu'à ce que la procédure ne soit terminée et à l'employeur de ne plus être puni pour les violations sur les normes sur le séjour et le travail.

Si la préfecture de police vérifie l'absence de raisons contraires à la remise et la préfecture administrative considère admissible la déclaration, la préfecture administrative invite les parties (employeur et travailleur) à se présenter pour stipuler le contrat de séjour et pour la remise du permis de séjour. Parmi les motifs contraire à la remise du permis de séjour la loi, prévoit l'absence à charge de l'ouvrier étranger de mesures d'expulsion adoptées pour diverses raisons, du renouvellement manqué du permis de séjour, de signalements visant à la non admission sur le territoire de l'état, à des plaintes même sans vérification pénal.

Un autre aspect important de la loi concerne les procédures d'expulsion.

⁴⁵ Comme on l'a observé, que se trouve à distance les demandes et les offres représente une procédure absolument invraisemblable, étant donné les difficultés des Centres pour l'Emploi à effectuer un monitoring du marché du travail même au niveau départementale (entretiens avec Marco Paggi).

La lutte contre l'immigration clandestine doit se faire avant tout avant l'entrée, à travers la surveillance que permet l'emploi de navires militaires, en aide à celles du service de police normal, dans le but d'arrêter les embarcations suspectes. En ce qui concerne l'expulsion des étrangers déjà présents en Italie, la loi ajoute aux motifs traditionnels de rejet à la frontière (menace pour l'ordre public), celui d'avoir eu une condamnation pour divers délits pour lesquels est prévue l'arrestation. A la place des dispositions précédentes qui recourraient exclusivement à une mesure préventive d'intimation à quitter le territoire de l'état (sous 15 jours), est prévue la valeur opérationnelle de l'expulsion de l'irrégulier, avec accompagnement à la frontière au moyen des forces publiques même si soumis à un recours de la part de l'étranger⁴⁶. L'expulsion avec accompagnement à la frontière devient la règle d'ordre et l'intimation reste seulement pour certains cas limités de renouvellement manqué du permis de séjour, assistée de toute façon par la possibilité de garde au sein des Centres de permanence temporaire en cas de risque de fuite. Cette permanence est portée de trente à un maximum de soixante jours, au cours desquels on pourvoit à la reconnaissance de la quasi totalité des détenus. La norme sur les expulsions prévoit en outre que l'étranger entré illégalement en Italie et détenu de façon définitive avec une peine, même restante de deux ans, soit expulsé au lieu de purger la peine restante. En cas de retour illégale la détention en prison est rétablie et augmentée de 2 à 4 ans. La période d'interdiction de nouvelle entrée pour les expulsés est portée à 10 ans (des 5 ans de la loi précédente).

Du point de vue des rapports internationaux avec les nations de provenance des immigrés, la loi introduit certaines nouvelles normes innovantes pour la législation en vigueur. Par exemple sont adoptées des dispositions qui permettent au Gouvernement de tenir compte, dans l'élaboration des programmes bilatéraux de coopération et d'aide dans les pays tiers (interventions pas à caractère humanitaire), de la collaboration prêtée par ces pays en matière d'immigration, et sur des sujets comme la lutte contre l'exploitation criminelle de l'immigration clandestine, de la prostitution, du

⁴⁶ Les conséquences de cet automatisme dans certains cas sont facilement imaginable. Par exemple les personnes recherchées pour des délits politiques dans des pays "à risque" quant à conditions de détention et de respect des Droits de l'Homme, se voient refusée la demande de rester en Italie et sont expatriés avec le grave risque pour leur sécurité.

trafic de stupéfiants et armements, mais aussi la prévention et la répression des flux migratoires illégaux tout court (contrôle sur le retour en Italie des citoyens déjà expulsés). Une autre nouveauté introduite dans le domaine des relations internationales est la constitution d'un "Comité pour la coordination et le monitoring des dispositions du Texte Unique", avec de larges pouvoirs en terme d'organisation des contrôles aux frontières et de répression des immigrations clandestines. La loi prévoit ensuite une rationalisation des regroupements familiaux, éliminant la possibilité pour l'étranger de recourir à l'institution du regroupement familial pour les parents au delà du troisième degré, réduisant la possibilité du regroupement familial au conjoint et aux enfants mineurs, et subordonnant la possibilité de regroupement familial du parent à charge à l'impossibilité d'autre soutien dans le pays d'origine.

Enfin est affrontée la question des demandeurs d'asile. Les nouveautés principales sont trois: la décentralisation à un niveau départementale de la Commission pour la reconnaissance du droit d'asile; la détention obligatoire des demandeurs d'asile qui se trouvent dans des conditions, par rapports au séjour, telles que l'on doit déterminer leur expulsion; la suppression de l'effet de suspension automatique du recours contre une décision négative de la Commission, dans les cas où on applique la détention obligatoire. En attendant qu'une réglementation organique la discipline au niveau européen, le projet de loi se limite à certaines normes procédurales, qui confirment l'orientation générale restrictive de toute la charpente législative. En premier lieu, on propose de corriger l'obligation de la remise du permis de séjour, contenu dans l'article 1 de la loi Martelli, pour résoudre le problème constitué par les questions d'asile utilisé comme moyen, c'est-à-dire présentées dans le seul but de fuir à l'exécution d'une mesure d'éloignement désormais imminent. Contrairement à la loi Martelli, qui imposait la suspension de la mesure et la remise d'un permis de séjour provisoire, la réglementation introduite instaure, pour les questions retenues manifestement infondées, une "procédure simplifiée" capable de conclure l'examen des questions dans les temps prévus, pour la détention dans les Centres d'identification (CID) dans le cas d'irréguliers ou de clandestins, et dans les Centres de permanence temporaires (CPT) si expulsés ou rejetés (Nascimbene, Corriere Giuridico n. 4).

1.2.2. Les politiques migratoires au Maroc. Une lecture critique mise en contexte

*Mohamed Chiguer, Noureddine Harrami, Mohamed Khachani,
Mohamed Nadif, Ahmed Zekri*

Une réflexion sur les politiques migratoires en Maroc ne peut pas faire abstraction de l'analyse de la question migratoire dans les accords euro-marocains et de la politique migratoire au Maroc.

LA QUESTION MIGRATOIRE DANS LES ACCORDS EURO-MAROCAINS

La prise en compte du phénomène migratoire est allée en grandissant dans les différentes générations d'accords conclus entre le Maroc et l'U.E.

Les premières générations d'accords

Le premier accord, celui signé en 1969 est resté silencieux sur la question migratoire, ignorant cette dimension sociale importante dans les relations entre les deux partenaires. Le deuxième accord, conclu en avril 1976, relevant de la deuxième génération des accords euro-marocains, comportait outre les volets commercial et industriel, un volet social traitant de la question des travailleurs marocains. En fait, l'accord n'apportait rien par rapport aux accords bilatéraux conclus par le Maroc avec différents pays européens, mais confirmait un certain nombre de droits reconnus aux travailleurs marocains:

le droit du libre transfert des pensions et rentes d'invalidation ou de décès au Maroc;

le paiement des prestations familiales pour les membres de la famille;

la totalisation des périodes d'assurances dans les différents pays membres.

L'accord d'association avec l'Union Européenne

Cet accord signé en février 1996 relève de la troisième génération d'accords euro-marocains, il consacre les acquis des accords précédents tout en reproduisant, toutefois, la vision sécuritaire et de la maîtrise des flux de la convention de Schengen.

Dans cet accord d'association, la question migratoire est traitée dans le titre VI (Coopération sociale et culturelle). Trois chapitres sur quatre et huit articles sur dix sont consacrés aux travailleurs marocains dans les pays d'accueil, ils traitent des dispositions applicables aux travailleurs immigrés et aux membres de leurs familles en matière de conditions de travail et de sécurité sociale, de la lutte contre l'immigration clandestine et des actions et programmes sociaux prioritaires pour réduire la pression migratoire au Maroc. L'article 64 de l'accord garantit aux travailleurs de nationalité marocaine et à leurs familles les mêmes droits de travail et de sécurité sociale que les citoyens des pays signataires.

"Chaque état membre accorde aux travailleurs de nationalité marocaine occupés sur son territoire un régime caractérisé par l'absence de toute discrimination fondée sur la nationalité par rapport à ses propres ressortissants en ce qui concerne les conditions de travail, de rémunération et de licenciement".

Ces dispositions sont applicables également aux travailleurs à titre temporaire "en ce qui concerne les conditions de travail et de rémunération" (Paragraphe 2 de l'article 64). En définitive, l'accord d'association n'a pas mis fin à la différence d'approche de la question migratoire entre le Maroc et ses partenaires européens.

Néanmoins des cadres de concertation ont été créés pour traiter différents aspects de la problématique migratoire. A cet égard, le Comité d'Association a créé un groupe de travail "Affaires sociales et migration". Les travaux de ce groupe ont permis d'examiner les aspects liés à la migration légale, notamment l'égalité de traitement en matière d'emploi, de sécurité sociale, de formation continue et de logement ainsi que les différents aspects liés à l'intégration sociale des migrants légalement établis. En se penchant sur les moyens de lutter contre l'émigration clandestine, les travaux de ce groupe de travail ont confirmé l'importance de l'approche globale et intégrée du phénomène migratoire et ont souligné que la coopération dans ce domaine doit concerner de manière concomitante et cohérente aussi bien le renforcement du contrôle frontalier que l'initiation de projets de coopération économique dans les régions à fort potentiel migratoire que la promotion du système de quotas.

Cette concertation s'est concrétisée par:

- L'initiation d'un projet de gestion du contrôle frontalier. A cet égard, une mission d'experts s'est rendue au Maroc pour évaluer "l'ampleur de la tâche qui incombe aux autorités marocaines en matière de lutte contre la migration clandestine".
- L'autre projet concerne l'appui à l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), organisme national chargé de la gestion de la migration de travail. Ce projet a pour principales composantes, la formation, l'information, et l'élaboration d'un système de suivi de l'offre et de la demande d'emplois qui contribuerait à une meilleure gestion de la migration légale.

Le Plan d'action spécial

Sur proposition du gouvernement néerlandais, le Conseil Européen de Vienne avait entériné en 1998 la création du "Groupe de Haut Niveau Asile et Migration". Ce Groupe a élaboré un plan d'action spécial pour le Maroc. Ce plan s'inscrit dans un cadre plus large et intéresse 5 autres pays à savoir l'Irak, l'Albanie, l'Afghanistan, la Somalie et le Sri Lanka. Ce ciblage est fondé sur le fait que ces pays constituent des foyers importants d'émigration et/ou des foyers de tension engendrés par des guerres civiles pour des raisons ethniques ou religieuses et générant des flux de réfugiés vers l'Union européenne. Ce choix a pour objectif de soumettre ces pays à un "examen clinique" afin d'élaborer des propositions destinées à juguler les flux migratoires en provenance de ces foyers et de réadmettre vers ces pays les irréguliers et ceux n'ayant pas pu bénéficier du statut de réfugié en Europe. Ce plan consacre la vision sécuritaire de la migration, il s'articule autour de 18 mesures et met davantage l'accent sur les dimensions sécuritaire et préventive de la migration clandestine: (i) lutte contre les filières de la migration clandestine; (ii) mise en œuvre effective des accords de réadmission existants; (iii) signature de nouveaux accords de réadmission; (iv) évaluation du trafic humain d'origine subsaharienne à destination de l'Union européenne; (v) rétablissement par le Maroc du système des visas à l'égard de certains pays africains: le Sénégal, le Mali, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée (Conakry), le Niger; (vi) l'envoi d'officiers

de liaison dans les principaux aéroports, afin d'améliorer les contrôles aux ports d'embarquement ;....

Toutes mesures destinées à faire jouer au Maroc le rôle de gendarme de l'UE.⁴⁷

Ce plan qui ne répond pas aux préoccupations marocaines et exprime un déficit de concertation dans les relations de l'UE avec les pays tiers a suscité une première réaction lors de la visite du "Groupe de Haut Niveau Asile et Migration" au Maroc les 2 et 3 octobre 2000. La position marocaine s'est exprimée dans la "Déclaration du Royaume du Maroc", mémoire soumis à la première session du conseil d'association entre le Maroc et l'UE au Luxembourg le 9 octobre 2000 et par laquelle le Maroc critique "l'approche encore trop dominée par l'aspect purement sécuritaire" de la question migratoire au détriment des considérations socio-économiques. Néanmoins, il semble que ce plan ait inspiré la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.

LA POLITIQUE MIGRATOIRE AU MAROC

Globalement, l'attitude des différents gouvernements à l'égard de ce phénomène semble répondre à trois impératifs :

- Maintenir les flux migratoires comme moyen de régulation du marché du travail.
- Consolider les liens humains et culturels des immigrés avec le pays d'origine.
- Encourager les transferts. Ces derniers constituent la principale source en devises pour le pays (près de 36 milliards de Dhs en 2002).

Cependant et au gré de la conjoncture, les pouvoirs publics ont manifesté leur intérêt pour la question migratoire et ceci est à appréhender à deux niveaux: au niveau institutionnel et au niveau juridique.

⁴⁷ Belguendouz A., (2003), *Le Maroc non africain. Gendarme de l'Europe?*, Imprimerie Beni Snassen, Salé, Maroc.

Les supports institutionnels

Certes, à partir de 1990, cet intérêt s'est concrétisé par la création le 31 juillet d'un "Ministère délégué auprès du Premier Ministre Chargé des Affaires de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger". Derrière cette initiative, l'objectif fut de centraliser ce dossier, partagé entre plusieurs départements. Un travail de fond a été entamé et plusieurs projets ont été mis en chantier (programmes dans les domaines socio-éducatif, socio-religieux et socio-culturel), le tout soutenu par des supports communicationnels fiables; l'objectif étant de resserrer ce cordon ombilical entre le Maroc et ses ressortissants résidant à l'étranger.

Mais cet intérêt semblait s'éteindre cinq ans après suite au remaniement ministériel de février 1995 dans le cadre du gouvernement Filali II. Le département chargé de ce dossier est un sous secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères et non du Premier Ministre. Deux ans et demi plus tard, suite au remaniement ministériel du 13 août 1997 (gouvernement Filali III), ce département fut dissous et ses attributions transférées au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Le même sort a été réservé à la représentation parlementaire de la communauté marocaine à l'étranger (RME). Durant la législature 1984-1992, cinq circonscriptions ont été mises en place pour désigner des représentants de cette communauté: deux pour la France, un pour Paris et la région Nord et un pour Lyon et la région Sud, un député pour représenter les Marocains de Belgique, des Pays Bas, d'Allemagne et des pays scandinaves, un représentant pour la communauté marocaine résidant dans le monde arabe et enfin un représentant d'un espace beaucoup plus large parce qu'il comprenait non seulement l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, l'Italie mais aussi tout le continent asiatique et américain et les pays subsahariens. Certes, l'expérience n'a pas été très heureuse en raison notamment de la carence de transparence et du manque de contact de proximité. Ce constat qui, par ailleurs, demeure valable également pour des circonscriptions internes, ne pourrait justifier l'abrogation de cette représentativité de la communauté marocaine à l'étranger. Ce recul politique est doublé d'un paradoxe, puisque les parlements d'un certain nombre des pays d'accueil: les Pays Bas, le Québec, la Belgique, la Région de Bruxelles,... comptent désormais des députés d'origine marocaine.

Ces députés qui ont la double nationalité sont éligibles dans les pays d'accueil et peuvent faire entendre la voix de leurs compatriotes alors que cette possibilité n'est plus offerte dans l'enceinte des deux chambres du parlement marocain⁴⁸!

Cette éviction de la communauté marocaine à l'étranger a été entérinée par le gouvernement de l'alternance, le cabinet désigné le 14 mars 1998 n'attribuait aucun des quarante et un départements ministériels à cette communauté; un calcul simpliste révèle un ratio de 725.000 habitants par département, ce qui justifiait largement un département ministériel pour s'occuper des affaires de 2,25 millions de Marocains résidant à l'étranger.

Ce gouvernement a été interpellé sur cette défection notamment par des représentants associatifs de la communauté marocaine à l'étranger.

Des réactions timides sont enregistrées, il s'agit notamment de la création d'une commission ministérielle composée de 15 ministres, celle-ci ayant désigné un comité technique qui devrait se pencher sur les différents problèmes que pose la question migratoire, notamment l'émigration clandestine et la préservation des droits et intérêts des résidents marocains à l'étranger⁴⁹.

Il fallait attendre le nouveau gouvernement dirigé par le premier ministre Driss Jettou pour pallier cette déficience institutionnelle et créer un département ministériel (Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger).

En fait, cette initiative réhabilite la question migratoire dans sa dimension politique, mais il aurait été souhaitable de déléguer ce ministère auprès du Premier Ministre.

Ce statut aurait pu donner plus de poids à cette institution en la pourvoyant de moyens humains et matériels lui permettant d'assumer convenablement ses attributions.

⁴⁸ D'aucuns, comme Mr. Azzimane, le président délégué de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, estime que la mise en place d'un "Conseil supérieur de l'émigration" pourrait être l'une des solutions à imaginer pour assurer une représentation de cette catégorie sociale. Un Conseil supérieur est "une formule intéressante qui n'a jamais été pratiquée au Maroc, mais qui l'a été dans des pays européens du temps où ils étaient pays d'émigration, tels que l'Espagne et le Portugal". Mr. Azzimane, interview parue dans l'hebdomadaire "La Vie économique".

⁴⁹ A notre connaissance, cette Commission comme le comité qu'elle a créé n'ont pas produit un bilan concret de leurs activités.

La tâche est d'autant plus complexe que la question migratoire au Maroc demeure encore éparpillée entre plusieurs départements: le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministère de l'Emploi des Affaires Sociales et de la Solidarité en plus de la fondation Hassan II et de la Fondation Mohammed V. Cette multiplicité d'intervenants pose avec acuité l'épineux problème de la coordination entre ces différentes instances, d'où l'intérêt d'avoir un ministère fort avec des attributions et des prérogatives qui lui permettront de coordonner et éventuellement d'arbitrer entre ces différents intervenants.

Certes le Ministère a publié un document dans lequel il définit sa stratégie sur la question migratoire;⁵⁰ celle-ci a été approuvée par le conseil des Ministres du 13 mars 2003.

Le programme d'action à moyen terme de cette stratégie retient les objectifs suivants:

- Faciliter les conditions d'investissement en partenariat avec les organismes concernés en particulier les Centres Régionaux d'Investissement (CRI).
- Inciter les banques marocaines à investir les avoirs et dépôts de la communauté marocaine résidant à l'étranger et lui allouer des prêts à des taux préférentiels.
- Stimuler les programmes de partenariat avec les représentants de la société civile, les organisations non gouvernementales et les organismes internationaux spécialisés pour la réalisation de projets en faveur de la communauté marocaine résidant à l'étranger.
- Assurer le suivi des projets d'investissement des immigré(e)s marocain(e)s en étroite collaboration avec les experts économiques spécialisés.
- Créer une banque d'information et de données sur les compétences scientifiques et techniques oeuvrant à l'étranger; et les inciter à s'intégrer davantage dans le tissu économique national.
- Appuyer l'image du Maroc et ses potentialités économiques auprès des cercles des décideurs dans les pays d'accueil de la communauté marocaine à l'étranger.

⁵⁰ Voir le document Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Chargée de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger,(2003), *La politique du gouvernement Jettou en direction des RME*, Document de stratégie, Mars.

Ces objectifs sont certes ambitieux. Mais en l'absence de moyens d'accompagnement humains et matériels, il serait difficile de les concrétiser. Par ailleurs, il est important de signaler que sous la pression de l'Union Européenne, l'année 2003 a été marquée par l'adoption d'une "stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine". Cette stratégie repose notamment sur deux piliers:

(i) Un pilier institutionnel illustré par la création de "l'Observatoire nationale de la migration" et surtout de la "Direction de la migration et de la surveillance des frontières". Cette Direction a mis en place sept délégations régionales pour couvrir les préfectures et provinces constituant les principaux foyers d'émigration; il s'agit de Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Nador, Oujda, Larache et Laâyoune. Elle a en outre créé des comités locaux dans les autres régions concernées, chargés de la collecte et de la transmission des données relatives à l'émigration.

(ii) Le deuxième pilier est d'ordre juridique. Il s'agit de la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières.

La loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières⁵¹

Au Maroc, la législation relative d'une part à l'émigration marocaine et d'autre part à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc est anachronique, elle date de l'époque du Protectorat.

Jusqu'à l'adoption de la loi 02-03, le dahir qui servait de référentiel juridique pour les infractions en matière d'émigration clandestine est celui du 6 novembre 1949. La mise à niveau des lois en vigueur en la matière est devenue une nécessité. Ainsi, un projet de loi, préparé depuis des années, a été finalement adopté par le conseil du gouvernement le jeudi 16 janvier 2003 et soumis au Parlement.

Le "Projet de loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc,⁵² à l'émigration et l'immigration irrégulières" visait à

⁵¹ Voir Bulletin Officiel du 13 novembre 2003.

⁵² Khachani Mohamed, (2004), *Loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, Rapport Social*, à paraître.

comblent un vide et à répondre à une nouvelle situation, celle où le Maroc devient une plaque tournante et une destination de plus en plus privilégiée de migrants en provenance d'autres pays maghrébins et sub-sahariens, une étape pour atteindre ce présumé eldorado européen.

Un transit qui, dans bien des cas se transforme en séjour forcé dans des conditions difficiles. En effet, les épreuves que pose la traversée du Déroit transforme le Maroc et en particulier les régions du nord et nord-est ainsi que les provinces sahariennes en escale permanente des migrants subsahariens.

Pour la seule ville d'Oujda, quelque 3.017 clandestins ont été arrêtés en 2002 contre 2.151 en 2001, à Nador près de 2.000 ont été appréhendés en 2002.

Inspiré directement du droit français (l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au droit d'entrée et de séjour des étrangers en France), ce texte de 58 articles compte 8 chapitres ventilés entre trois titres, le premier traite "De l'entrée et du séjour des étrangers au Maroc", le deuxième définissant les "Dispositions pénales relatives à l'émigration et l'immigration irrégulières" et le troisième portant sur les "Dispositions transitoires".

Cette loi, comme le précise sa note de présentation, a pour objectif :

- l'unification et la mise à niveau des textes législatifs et réglementaires qui régissent cette question;
- la codification des délits, infractions et des sanctions liées aux tentatives d'émigration clandestine et au trafic des clandestins à travers une qualification pénale précise;
- la rationalisation des modalités et critères de séjour dans le Royaume;
- l'harmonisation des peines prévues avec les dispositions du Code Pénal;
- permettre au Maroc de se conformer aux conventions internationales relatives aux obligations et droits des migrants et des étrangers établis, et d'assumer pleinement ses engagements envers ses principaux partenaires, notamment en matière de lutte commune contre la migration clandestine transfrontalière, dans sa double composante nationale et étrangère.

Cette loi définit les conditions d'accès au pays, réglemente les conditions et les procédures d'obtention du titre de séjour et les cas où ces titres peuvent être remis en cause, la situation qui intervient quand les autorités disposent

d'informations ou ont connaissance de faits, leur permettant de considérer que les conditions de séjour d'un étranger ne sont pas satisfaites, en cas notamment de menaces qu'il peut constituer pour la sécurité nationale et internationale. Des voies de recours en justice contre ces décisions sont, toutefois, garanties aux étrangers.

Le projet confère également à l'administration le pouvoir de procéder au retrait du titre de séjour, ou de prononcer, par décision motivée, l'expulsion d'un résident étranger et sa reconduite aux frontières. L'administration peut également prononcer la décision d'interdiction du territoire, contre laquelle le concerné peut interjeter un recours auprès des instances judiciaires.

La loi sanctionne durement l'infraction du trafic des migrants clandestins. Des amendes et des peines d'emprisonnement de dix à quinze ans sont prévues pour ceux qui organisent ou facilitent ce trafic, la peine peut atteindre 15 à 20 ans s'il s'en suit une incapacité du migrant transporté. Cette peine pouvant aller jusqu'à la réclusion perpétuelle si ce trafic cause la mort des personnes transportées (article 51).

Si l'élaboration de ce projet de loi présente incontestablement une avancée au plan de la culture juridique au Maroc, il n'en demeure pas moins que le contenu de ce texte soulève de sérieuses interrogations. Ce projet de loi qui semble répondre, au moins en partie, à des pressions extérieures s'inscrit dans une conjoncture internationale et régionale qui privilégie la dimension sécuritaire au détriment de celle des droits humains.

L'option sécuritaire de ce projet de loi apparaît dans différents articles argumentant les mesures prises par la menace de la sécurité ou de l'ordre public. Cette idée est exprimée d'une manière récurrente dans les articles 4, 16, 17, 21, 25, 27, 35, 40 et 42. Ce qui rend l'application du texte problématique et porteuse de lourds amalgames, c'est que la notion de l'ordre public demeure ambiguë et aucune définition précise n'est donnée à cette notion, ce qui peut donner lieu à des interprétations larges et partant à des abus. Cette option sécuritaire rappelle ce qui se passe dans les pays de l'Union européenne, où on assiste à un foisonnement de lois sur la migration aussi répressives les unes que les autres.

Il semble paradoxal que le Maroc pays d'émigration s'inscrit dans cette même logique et ne défend pas en la matière une approche globale qu'il a toujours prônée et qui demeure incontestablement le moyen le plus efficace de juguler le phénomène de la migration clandestine.

De même, en adoptant cette législation, le Maroc rompt avec une tradition d'accueil qui était la sienne depuis des siècles et entame des relations privilégiées qu'il entretient en particulier avec certains pays africains.

Il semble que le Maroc cherche ainsi à montrer sa bonne volonté, en vue d'obtenir "le statut de partenaire avancé" de l'Union européenne.

Il semble que cette stratégie commence à produire ses effets.

Selon les statistiques fournies par le Ministère de l'Intérieur, les autorités concernées ont pu démanteler 1.200 réseaux spécialisés dans le trafic des êtres humains, procéder à l'arrestation de 65.000 émigrés clandestins⁵³ et affréter des avions charters pour ramener dans leurs pays des centaines de migrants subsahariens à partir des aéroports de Nador, Oujda et Fez.

Un accord signé entre les deux ministres de l'intérieur marocain et espagnol en novembre 2003 et entériné lors du sommet maroco-espagnol à Marrakech en décembre a établi une collaboration transfrontalière sous forme de "patrouille mixte" impliquant des agents marocains et espagnols et qui sera opérationnelle entre les deux rives du Déroit afin de lutter contre l'émigration clandestine.

Ainsi, le Maroc inscrit son action dans la stratégie européenne qui focalise ses efforts sur l'approche sécuritaire alors que le mal ne peut être extirpé que dans le cadre d'une approche globale visant le développement des régions émettrices des flux migratoires.

⁵³ La Gazette du Maroc N° 347 du 22 au 28 décembre 2003

1.3. LES EXPERIENCES VALORISANT LE MIGRANT COMME AGENT DE DEVELOPPEMENT AU MAROC

1.3.1. Le contexte marocain

Meriem Afellat, Maddalena Spada

INTRODUCTION

L'objectif de ce travail est de montrer comment le binôme migration et développement est concrétisé dans les programmes des ONGs et des institutions marocaines et étrangères.

Pour répondre à cette problématique il faut analyser est ce que les ONGs et les institutions voient la migration comme un facteur générateur de développement, et si la réponse est positive comment elle peut créer un tel développement. La volonté de lier migration et développement est, à priori, d'un grand intérêt.

Elle s'appuie sur plusieurs dynamiques: la revendication des immigrés à être reconnus comme des acteurs de développement; l'accent mis sur le développement local, la décentralisation et la montée des pouvoirs locaux; l'intervention des associations de migrants en appui au développement de leurs villages et de leur région; les pratiques de partenariat des associations de solidarité internationale et des collectivités locales dans la coopération décentralisée.

Pour analyser la relation entre migration et développement dans les programmes et les actions des acteurs concernés, il est important de remonter dans le temps et interpellier l'histoire de la migration et les politiques migratoires qui l'ont accompagnées, en regardant l'évolution de la situation économique dans le monde.

La migration marocaine est un phénomène complexe et en constante évolution, comme indiqué par Mohamed Charef:

"L'espace géographique et chronologique dans lequel évoluent les émigrés marocains n'est pas immuable, c'est un espace complexe, résultat d'histoire ancienne et d'opportunités nouvelles. Dépendant de l'autre, il est sujet à des réajustements permanents et évolutifs en fonction des politiques migratoires. Aussi, l'émigré marocain

a une perception éclatée de l'espace, il apparaît comme écartelé entre celui d'origine et ceux d'accueil"⁵⁴.

Dans la littérature il est souligné que cette circulation dans l'espace force le migrant à mettre en discussion son rôle dans la société de départ et d'arrivé, comme il est argumenté toujours par Mohamed Charef:

"La circulation incessante entre le Maroc et les pays d'immigration, le maintien d'une double résidence "ici" et "là-bas", l'importance des transferts monétaires, l'essor des naturalisations, l'émergence d'un émigré-immigré citoyen transnational, laissent supposer la naissance d'une double idéalisation sociologique".⁵⁵

et par Abdelmalake Sayad:

"L'immigré est atopus, sans lieu, déplacé, inclassable. Ni citoyen, ni étranger, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, il se situe en ce lieu "bâtard" dont parle aussi Platon, la frontière de l'être et du non-être social. Il oblige à repenser de fond en comble la question des fondements légitimes de la citoyenneté et de la relation entre le citoyen et l'Etat, la Nation ou la nationalité qui prend de l'envergure en s'amplifiant avec le temps"⁵⁶.

Ces nouvelles dynamiques mettent les migrants à l'interface entre civilisations dans une double idéalisation mais aussi dans une double absence du lieu d'origine et du lieu d'arrivée, ils se sentent déchirés entre deux cultures celle d'accueil et celle d'origine.

Pour remédier à ses souffrances, l'émigré est poussé à créer un nouveau espace identitaire. La façon dont est conçu cet espace dépend des possibilités d'intégration offertes dans le pays d'arrivée, en liant toujours les pays de départ au pays d'arrivé.

Les acteurs de développement se posent la question s'ils peuvent mettre en valeur ce nouveau espace identitaire dans la coopération entre pays ("Les migrants peuvent-ils répondre à cette double idéalisation sociologique à travers la coopération?") et selon quels processus. Ce rapport consiste donc de présenter les réponses à cette question donné par les ONGs et les institutions qui travaillent sur la problématique migratoire au Maroc.

⁵⁴ Charef Mohamed (1999), *La circulation migratoire marocaine: un pont entre les deux rives*, Contact, Agadir, p. 312.

⁵⁵ Idem, p. 312.

⁵⁶ Sayad Abdelmalake, (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Libre, Seuil, Paris.

La plupart des associations ainsi que des institutions s'accordent sur le fait que la migration peut engendrer le développement, mais la vision, dont elle peut le réaliser, diffère: la migration peut engendrer un développement social ou plutôt économique, elle peut s'adresser seulement au Maroc ou aussi aux pays Européennes, ou elle peut être un moyen de sensibilisation du danger de la migration clandestine. Dans le cadre complexe et articulé des programmes des associations et des institutions nous avons identifié trois différentes approches en regard du binôme migration/développement:

- L'approche des associations fondées par des migrants en France, (présenté dans le paragraphe 1 à travers l'analyse des trois cas d'étude : *Migration & Développement, Immigration Développement et Démocratie* et *l'Association Tifawin*).
- L'approche des institutions Marocaines et Européennes (présenté dans le paragraphe 2 à travers l'analyse des la *Fondation Hassan II pour les Marocaines Résidents à l'Etranger*, le *Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger*, *Banke Al Amal* et *IntEnt*, fondation du gouvernement hollandais).
- L'approche des associations locales (présenté dans le paragraphe 3 à travers l'analyse de *l'Association des Amis et Familles des Victimes de l'Immigration Clandestine, AFVIC*).

L'APPROCHE DES ASSOCIATIONS FONDEES PAR DES MIGRANTS EN FRANCE: LE MIGRANT COMME VECTEUR D'INNOVATION SOCIALE

Migration et Développement, Immigration Développement et Démocratie, et *Tifawin* sont les ONGs franco-marocaines visées par notre études. Après une bref présentation de l'histoire des les trois associations, et de leur programmes, nous allons à identifier la vision de ces trois associations par rapport au binôme migration et développement.

Immigration Développement et Démocratie (IDD) a été créée en France grâce à l'initiative de Abdellah Zniber, qui a eu l'idée lors de son premier retour au Maroc en 1995 après 20 ans d'absence. Pour refaire connaissance avec son pays natal, il entame une tournée qui le conduit dans le Haut Atlas, dans les villages isolés, il mesure l'état de dénouement de la population surtout de la jeunesse.

Les enfants sont dépourvus des livres, de cahiers; aux rares visiteurs, ils réclament même des stylos. Il est touché et décide d'impulser d'autres rapports avec le Maroc, de contribuer à son développement. Au retour, il favorise un débat au sein de l'*Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF)*.

Les militants associatifs de l'*ATMF* ont constaté qu'autour d'eux il y avait déjà des individus, issus d'un même village ou région, qui cotisaient ensemble pour aider leur village à réaliser des projets de développement, et d'autres qui font plus de la charité en envoyant des vêtements et du matériel⁵⁷. Pour mieux organiser ces efforts, les militants de l'*ATMF* - qui sont des travailleurs marocains généralement employés dans l'industrie automobile, l'enseignement, les collectivités publiques, les associations et qui sont aussi des cadres moyens et supérieurs - ont décidé de créer *IDD* en 1999 à Paris.

Migration et Développement (M&D) a été fondé en 1986 par un immigré marocain appelé Jamal Lahoussain qui a quitté son village de Taliouine en 1970 pour la France et exactement pour Argentière-la-Bessée, petite cité conçue autour de l'usine Péchiney. Jamal s'engage dans le domaine associatif et syndical, il apprend le français et travaille comme intermédiaire entre les français et les maghrébins. En 1980 Jamal est nommé délégué syndical de l'usine Péchiney.

La politique française de nationalisation en 1982/1983 a conduit à la fermeture de certaines usines, avec la réduction du personnel employé. Certains travailleurs congédiés reçoivent des aides afin de créer des petites entreprises. Mais le sort de 50 immigrés n'est pas réglé, 26 Marocains, 20 Algériens et 8 Tunisiens ont opté pour le retour au pays. Jamal se bat pour que leur projets soient financés, mais le financement de cette aide au retour se heurte au refus de la direction de Péchiney.

Jamal saisie la justice qui tranche en sa faveur. Les travailleurs marocains rentrés dans leur région d'origine (Taroudant) mesurent les difficultés d'une réinsertion, dans cette région de l'Anti-Atlas ou les conditions de vie n'ont quasiment pas varié depuis des siècles, et ils mesurent que leur départ a encore appauvri la région ou il faut tout arracher au désert.

⁵⁷ Daoud Zakya, (2003), *Travailleurs marocains en France, mémoire restituée*, Editions Tarik, pp. 139-141.

Les émigrés estiment que le retour au village doit être un nouveau départ pour eux. Conscients des limites de l'intervention étatique, ils s'adressent aux villageois dans une action solidaire pour réussir à donner vie à leur village. C'est ainsi que *Migration et Développement* a été fondé en 1986⁵⁸ à Marseille, par des migrants originaires de la région en support de cet effort. L'idée de création de l'association *Tifawin* est venu d'une association française nommée *Crepescule* de la ville d'Angers en France. *Crepescule* a été créée en 1994, par un groupe de Français de souche et un groupe de jeunes Maghrébins, Marocains, Algériens et Tunisiens. L'association a comme objectif d'aider les jeunes maghrébins en difficultés dans les quartiers d'Angers où il y avait la délinquance et le chômage, pour mettre en valeur leur capacité et la richesse de leur diversité culturelle. En collaboration avec les établissements publics tels que les écoles et les communes, les membres de l'association ont commencé à faire des expositions des produits artisanaux maghrébins, des exposés sur l'histoire du Maghreb, ouvrir des espaces de dialogue dans le cadre des colloques pour circuler une image positive des Maghrébins, hors l'image des personnes mal intégrées et toujours en difficulté. Les jeunes maghrébins membres de *Crepescule* ont pensé d'établir par la suite des projets dans les trois régions du Maghreb, c'est en ce moment que *Tifawin* a été fondé en septembre 2000, par les jeunes originaires du village de Ait Aiyate⁵⁹.

Pour les trois associations créées par des migrants marocains en France; elles s'accordent sur le fait que le migrant est un agent de développement d'une grande importance soit en Europe soit au Maroc. Pour devenir acteurs de développement dans leur pays d'origine, les émigrés marocains ont milité d'abord pour acquérir le droit à la citoyenneté dans les pays d'accueil. En s'associant dans des organismes syndicaux pour défendre le droit des travailleurs, en militant pour une meilleure intégration dans les sociétés d'accueil, en valorisant l'image des immigrés et en revendiquant la reconnaissance de leur identité culturelle. La lutte pour la reconnaissance était menée dans le cadre des associations actives dans des domaines sociaux, culturels, religieux, dans le but d'ancrer les aspects identitaires, dans les esprits des jeunes Marocains résidents à l'étranger.

⁵⁸ Daoud Zakya, (1997), *Marocains des deux rives*, Edition l'Atelier, p.95.

⁵⁹ Communication privée avec M.elle Chadia Arab membre fondatrice de l'association *Tifawin*.

Les associations ont organisé des campagnes et des programmes de sensibilisation au profit des *MRE* notamment ceux de troisième et quatrième générations afin de leur apprendre les valeurs de l'islam authentique: à savoir les valeurs de tolérance, de solidarité et de cohabitation et les préserver ainsi contre tout courant extrémiste.⁶⁰ Elle s'assigne pour mission essentielle la défense des intérêts des ressortissants marocains à l'étranger et leur intégration dans leurs pays d'accueil⁶¹.

Citoyens reconnus au sien de la société d'accueil, les *MRE* ont pensé de s'investir aussi dans leur pays d'origine, comme acteurs de développement non pas seulement en terme de transfert de devise, mais aussi en transfert de compétences, de savoir-faire (entrepreneuriat, initiative, rigueur et professionnalisme dans le travail)⁶² et de culture. Parmi les projets entamés dans ce cadre par *M&D*, *IDD* et *Tifawin*, il y a ceux réalisés dans le domaine d'hygiène et de santé, d'éducation non formelle, d'électrification rurale décentralisée, des routes, de l'hydraulique rurale, des hammams ruraux à haute qualité environnementale, l'implication des femmes dans le développement local et le renforcement de la vie associative dans les villages.

Certaines institutions marocaines ont contribué au financement de quelques projets des associations comme la fondation Mohamed V pour la solidarité, la fondation Hassan II pour les marocains résidents à l'étranger et l'Entraide National.

Les trois associations oeuvrent aussi dans des projets de développement culturel en effets, durant ses 4 premières années d'existence, *IDD* s'est consacrée au développement culturel par le biais notamment d'envoi de livres et d'appui à la mise en place de bibliothèques rurales. *IDD* aujourd'hui souhaite affirmer et soutenir le développement culturel, le droit à l'éducation pour tous, tel est le cas de *Tifawin* qui organise aussi des cours d'alphabétisation.⁶³

⁶⁰Conférence de presse, du président du Congrès à Rabat le 15 juillet 2003 au cours de laquelle il a réaffirmé le soutien et l'attachement des *MRE* à leur pays d'origine suite aux attentats terroristes de Casablanca du 16 mai 2003.

⁶¹Déclaration au Journal Assabah, du 27 août 2003, p.4.

⁶²<http://www.coordinationsud.org/coordsud/membres/migdev.html#contact>

⁶³<http://www.idd-reseau.org/>

En résumé l'approche des trois associations en regard du binôme migration et développement s'articule sur les points suivants:

- Vision du développement: le développement est social, communautaire et basé sur une approche participative.
- Vision du rôle des migrants dans le développement: les migrants sont des acteurs de développement social aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine.
- Conditions nécessaires: de l'histoire de la création des trois associations en constate qu'elles ont été toutes créées par des groupes de migrants actifs dans des mouvements associatifs et syndicales maghrébins et français militant pour les droits des migrants. Donc la participation active dans la société civile du pays d'accueil est une condition essentielle pour valoriser les migrants comme agent de développement social dans le pays du départ.

En guise de conclusion, *M&D*, *IDD* et *Tifawin*, se réfèrent aux considérations faites par Abdelmalake Sayad en France pour les maghrébins à la recherche permanente d'un point d'équilibre entre la "vieille vie" et la "nouvelle vie"; entre l'origine et ce que l'on devient, entre le nouveau système de relations et le système de relations resté dans le pays. De ce point de vue les immigrés marocains sont souvent les vecteurs d'innovations et de trajectoires nouvelles qui sont concrétisées dans des programmes de développement (des émigrés-immigrés) aussi bien dans leur pays de départ que dans les pays d'accueil.

L'APPROCHE DES INSTITUTIONS MAROCAINES ET EUROPEENNES: LES MIGRANTS COMME INVESTISSEURS

L'Office des Changes a indiqué que les transferts des *MRE* ont représenté environ le 7 pour cent du PIB du Maroc en 2003⁶⁴. Dans ces conditions, l'apport des émigrés se présente comme une chance dont les institutions Marocaines et Européennes essaient de tirer profit pour le développement économique du pays. Les programmes dans ce sens de la fondation Hassan II pour les *MRE*, du Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires

⁶⁴L'Office des Changes in <http://www.oc.gov.ma>

Etrangères chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger, de Banque Al Amal, ainsi que de la fondation *IntEnt* du gouvernement hollandais, seront présentés par la suite. Les résidents marocains à l'étranger ont été gratifiés par la création en juillet 1990 d'un Ministère à part entière délégué auprès du Premier Ministre chargé des Affaires de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger (*MRE*), épointé cinq ans après suite au remaniement ministériel de février 1995. Le département chargé de ce dossier est un sous secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères et non du Premier Ministre. Deux ans et demi plus tard, suite au remaniement ministériel du 13 août 1997, ce département fut dissous et ses attributions transférées au ministère des affaires étrangères et de la coopération. Il fallait attendre le nouveau gouvernement dirigé par le premier ministre Driss Jettou pour pallier cette déficience institutionnelle et créer un département ministériel (Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger). Effort renforcés par la mise en place d'une part, de Banque Al Amal crée le 28 mars 1989, pour favoriser l'investissements des *MRE* au Maroc, et d'autre part de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Étranger. Toutes ces institutions ont été créées pour répondre aux questions complexes auxquelles les résidents marocains devraient faire face: justice, enseignement, statut personnel, projet d'investissement.⁶⁵Au niveau national, la politique du Ministère des *MRE*, ainsi que de la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Étranger consistent à consolider les droits et les acquis des *MRE* aussi bien au niveau national qu'au niveau des pays d'accueil, à améliorer les conditions d'accueil des *MRE*, à promouvoir et orienter leurs investissements.

Le document de la stratégie du Ministère des *MRE*, qui a été adoptée par le Conseil de gouvernement le 13 mars 2003, expose l'importance que représente pour le Royaume sa communauté résidant à l'étranger. Au niveau des pays d'accueil, cette stratégie consiste, parmi d'autres actions, à protéger les *MRE* et consolider leurs droits et acquis, à encourager leur intégration, les organiser et les encadrer, les impliquer dans le processus de prise de décisions et de gestion de leurs affaires, "moderniser leur migration" et intensifier la coopération avec les pays d'accueil pour "asseoir

⁶⁵ Belgandouz Abdelkarim, (1999), *Les marocains à l'étranger citoyens et partenaires*, édition Boukili, p 57.

une politique rationnelle et une approche globale de l'immigration". Au niveau national, la politique du Ministère consiste, entre autres, à améliorer les conditions d'accueil des *MRE*, à promouvoir et orienter leurs investissements, à les impliquer dans le transfert des expertises scientifiques et technologiques, et à les inciter à développer le tourisme dans le pays.

L'un des projets porteurs du Ministère des *MRE* est la préparation d'un annuaire des associations opérant en faveur des Marocains Résidant à l'Etranger en vue de servir de repères aux associations désireuses d'engager des collaborations entre elles.⁶⁶

La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger a été créée en juillet 1990 et trouve le fondement de ses actions dans la loi 19/89 du 13 juillet 1990 portant sur la création de la Fondation Hassan II pour le *MRE*. La Fondation Hassan II œuvre pour le maintien et le développement des liens que les Marocains Résidants à l'Etranger entretiennent avec leur pays.

Elle a pour mission d'aider les *MRE* à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent du fait de leur émigration. L'organigramme de la Fondation comporte une structure d'études et d'analyse relatives à la condition des Marocains Résidant à l'Etranger et six structures opérationnelles:⁶⁷ la coopération et le partenariat; ⁶⁸ l'éducation; les échanges culturels; le sport et la jeunesse; l'assistance sociale et la prévention; les études et l'assistance juridiques; la communication et la promotion économique.

Cette dernière structure a pour tâche essentielle le suivi de l'environnement économique national, l'information des Marocains Résidants à l'Etranger sur cet environnement et sur les opportunités d'investissement; elle conseille et accompagne les *MRE* porteurs de projets d'investissement, depuis la phase de l'identification des projets jusqu'au démarrage de l'activité et elle les assiste en cas de difficultés.

Dans un entretien accordé au magazine *Economie & Entreprises*, le Président-Délégué de la Fondation Hassan II pour les *MRE* a mis l'accent sur l'importance de la coopération entre tous les acteurs et spécialement entre la Fondation et le Ministère des *MRE*.

⁶⁶ Stratégie du Ministère Délégué chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger.

⁶⁷ Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, in www.alwatan.ma.

⁶⁸ Idem.

Il a déclaré à ce propos que la création de ce Ministère représente un acquis pour les *MRE* pour trois raisons:

1. d'abord parce qu'elle prouve l'importance accordée à la communauté, qui figure désormais dans l'organigramme du gouvernement;
2. ensuite parce que la politique à suivre à l'égard de la communauté est une politique publique transversale qui intéresse directement une bonne dizaine de départements et qui relève de la responsabilité du gouvernement dont il est vital de coordonner et suivre leur action;
3. enfin, de nombreuses questions intéressant la condition, le statut et les droits des *MRE* font l'objet de négociations entre le gouvernement marocain et le gouvernement du pays d'établissement et donnent lieu à des accords bilatéraux qui engagent les gouvernements.⁶⁹

La fondation Hassan II pour les *MRE* travaille en collaboration avec banque Al Amal qui est une succursale de Banque El Maghreb (banque étatique). Banque Al Amal a pour objectif principale d'apporter son concours financier à la réalisation de projets de création ou de développement d'entreprises, particulièrement ceux initiés par les marocains résidents ou ayant résidé à l'étranger, dans le but de faciliter leur réinsertion dans leur patrie. Il s'agissait en l'occurrence de promouvoir l'esprit d'entreprise en assistant le promoteur dans la conception et l'étude de faisabilité de son projet, en le soutenant tous au long de la réalisation du projet d'investissement, en lui facilitant l'obtention des moyens de financement complémentaire auprès d'autres établissements de crédit et en fin en lui fournissant des informations sur l'environnement économique national. La banque met aussi à la disposition des investisseurs pour la réalisation de leurs projets des prêts participatifs à des conditions avantageuses, ces prêts peuvent couvrir 40 pour cent du coût du projet avec un montant maximum de 5 millions de dhs, sans aucune garantie réelle, avec un taux de 8 ou 9 pour cent selon la durée de 4 à 15 ans.⁷⁰ Après 13 ans d'activités de la banque, le nombre de dossiers gérés par banque Al Amal s'est élevé à 674, représentant des investissements d'un montant global de 5.415 millions de dirhams et après

⁶⁹ Entretien de Mr. Omar Azziman, Président-Délégué de la Fondation Hassan II pour les *MRE* accordé au magazine *Economie & Entreprises*, hors série *MRE*, 2003, pp. 8-9.

⁷⁰ Document de Banque Al Amal, "Mission de B.A.A et sa contribution à l'effort d'investissement des *MRE*".

de 18.246 emplois créés. Les concours cumulés de la banque sont de 1.446 millions de dirhams. Ces investissements ont été réalisés principalement dans la région du centre et du nord ouest du Maroc, et touchent pratiquement tous les secteurs, avec une prédominance pour les branches de l'agro-industriel, textiles et cuir, santé et chimie.⁷¹ Malgré ceci selon Belgandouz Abdelkarim, banque Al Amal souffres de beaucoup de problèmes dont le manque d'une stratégie étant donne que cette institution est un organisme hybride (métissé) n'ayant de banque que le nom, ne recevant ni dépôt, ni constituant une banque d'affaire, elle manque aussi de visibilité puisqu'elle est absente dans les pays d'accueil et même dans les principales région d'émigration au Maroc (en dehors de Casablanca).⁷² A côté des institutions marocaines, il existe aussi des institutions étrangères établies au Maroc appuyant les projets d'investissement des MRE comme le cas d'*Internationalisation de l'Entrepreneuriat (IntEnt)*. *IntEnt* est une fondation étatique hollandaise créée en 1955 à La Haye pour encourager les investissements à travers des programmes d'aide et de suivi. En constatant la forte présence des immigrés sur le territoire hollandais désirant conserver et renouveler des liens avec leurs pays d'origine à travers l'entrepreneuriat, *IntEnt* a entamé les mêmes programmes d'aides aux immigrés dans: le Ghana, le Maroc, le Surinam et la Turquie. Le programme pour le Maroc a commencé en 1998 après la réalisation de la force financière de la communauté marocaines en Hollande.⁷³ Le programme de la fondation consiste d'abord dans la recherche des personnes intéressées à créer des projets d'investissement au Maroc en leur accordant une formation en gestion et création des entreprises plus d'une étude du marché. Après le lancement du projet au Maroc, *IntEnt* assure le suivi des projets par des experts. Depuis sa création dix projets ont été réalisés dans le domaine d'agriculture, de la menuiserie plastique et le tourisme, fondés par des personnes ayant déjà de l'expérience dans le domaine en Hollande. *IntEnt* se porte comme garant des fois aux investisseurs auprès des banques pour avoir accès aux crédits, mais généralement les personnes viennent avec leur propres fonds. En résumé, nous pouvons dire que la politique des

⁷¹ Idem.

⁷² Belgandouz Abdelkarim, (1999), *Les marocains à l'étranger citoyens et partenaires*, édition Boukili, p. 271.

⁷³ Communication privée avec Mr. Nagib Directeur d'*IntEnt* au Maroc.

institutions exposée ci dessus vis-à-vis des *MRE* vise à renforcer les liens d'appartenance des *MRE* au Maroc par le renforcement des rapports identitaires et les attachements patriotiques pour maintenir les rapports financiers des *MRE* avec leur pays en terme de capital financier mais humain aussi, comme expliqué ci dessous dans une rencontre avec Mr. Omar Azziman Président-Délégué de la fondation Hassan II pour les *MRE*:

"A la fondation nous nous cherchons pas à entraver l'intégration des Marocains à l'étranger. Au contraire, nous savons que leur intégration dans le pays d'accueil conditionne leur épanouissement. Nous voulons que nos compatriotes à l'étranger vivent en harmonie avec leurs pays d'accueil et se sentent aussi à l'aise à l'intérieur qu'à l'extérieur du Maroc".

"...C'est ainsi qu'ils peuvent éviter le déchirement de l'exil, le désarroi de la perte des repères et c'est ainsi que notre communauté à l'étranger devient un potentiel de richesse capable de contribuer au développement et la modernisation du Maroc".⁷⁴

Les mêmes propos ont été exprimé aussi par Madame Nouzha Chekrouni, Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de la communauté Marocaine Résidant à l'Etranger.⁷⁵

En résumé l'approche de ces institutions en regard du binôme migration et développement s'articule sur les points suivants :

- Vision du développement: le développement est social, avec une priorité particulière au développement économique, privilégiant le migrant comme investisseurs.
- Vision du rôle des migrants dans le développement: les migrants sont des acteurs de développement économique dans le pays d'origine en terme des transferts des compétences, du savoir faire et des moyens de financement .
- Conditions nécessaires: favoriser une meilleurs intégration des *MRE* dans les sociétés d'accueil, maintenir les liens d'appartenance avec la société d'origine et faciliter les conditions d'investissement dans les pays d'origine.

⁷⁴ Maghreb Ressources Humaines, (1998), *Rencontre avec Mr. Omar Azziman président-délégué de la fondation Hassan II pour les MRE*, Paris, N° 19-20, juin-juillet, pp. 38-39.

⁷⁵ Déclaration de Madame Chekrouni au Journal Al Ittihad Al Ichtiraki du 13 juin 2003, p. 6.

L'APPROCHE DES ASSOCIATIONS LOCALES: LA SENSIBILISATION CONTRE LES DANGERS DE LA MIGRATION CLANDESTINE

L'aggravation du phénomène de la migration clandestine a donné naissance à la création des institutions marocaines ainsi que des ONGs locales, dont l'action diffère, pour essayer de trouver des remèdes au phénomène.

C'est en effet, sous la pression européenne et au nom de la "rationalité sécuritaire", que les autorités marocaines ont adopté la nouvelle loi 02-03, relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'émigration et l'immigration irrégulières, et la loi 03-03 relative à la lutte contre le terrorisme du 28 mai 2003⁷⁶. Ils ont créé aussi deux institutions de haut niveau rattachées au Ministère de l'Intérieur. Il s'agit de la Direction de la migration et de la surveillance des frontières dont la mission principale "est la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de lutte contre les réseaux de trafic des êtres humains et la surveillance des frontières". L'action de cette Direction sera assurée par: une brigade nationale de recherche et d'investigation chargée de la lutte contre la migration illégale, qui aura pour compétence l'instruction des dossiers ayant trait au trafic des êtres humains sur tout le territoire national; sept délégations provinciales et préfectorales (Tanger, Tétouan, Al Houceima, Nador, Larache, Oujda et Laâyoune) dont la mission sera la mise en œuvre au niveau régional de la stratégie nationale en matière de lutte contre la migration illégale; des comités locaux dans les autres provinces et préfectures rattachés aux walis et gouverneurs, chargés de la collecte et de la transmission des données relatives à la migration.

Un Observatoire de la migration dont la mission principale portera sur l'élaboration de la stratégie du gouvernement marocain dans le domaine de la migration. Cet Observatoire se chargera de: centraliser toutes les informations; mettre à jour une base de données de statistiques au niveau national relatives à la migration; proposer aux pouvoirs publics des mesures concrètes; réaliser des études et mener des projets de recherche portant sur les tendances des flux migratoires; assurer la diffusion des rapports périodiques sur la migration.

⁷⁶ Belguendouz Abdelkarim, (2003), *Le Maroc non africain: gendarme de l'Europe?* Imprimerie Beni Snassen, Salé, Maroc.

Malgré tous ces dispositifs, d'une part le Maroc ne dispose pas de moyens suffisants pour jouer le rôle de gendarme aux portes de l'Europe. D'autre part, la maîtrise totale des flux migratoires est pratiquement impossible dans le cadre de la division internationale de l'économie. Il est donc illusoire de croire que la pression des pays pauvres sur les pays riches et prospères va diminuer, tant que continuera à subsister ce profond abîme entre les deux, et tant que l'attraction des pays industrialisés demeurera aussi forte. D'une rive comme de l'autre de la Méditerranée, un effort d'information, de sensibilisation et de coopération est indispensable pour atténuer le nombre de "victimes de la migration".⁷⁷

Parmi les associations locales au Maroc qui traitent de la problématique de la migration clandestine le cas le plus important est celui de l'Association des Amis et Familles des Victimes de l'Immigration Clandestine (*AFVIC*), créée le 2 août 2001 à Khouribga. Cette région a connu, pendant les 20 dernières années, une augmentation impressionnante du phénomène migratoire.

La migration, en direction de l'Italie, est pour la grande partie une migration clandestine. Les jeunes quittent de plus en plus la région, fuyant une situation économique désastreuse, pour risquer leur vie dans la mer, suivant un rêve et des illusions implantées par les démonstrations de richesse des émigrés qui rentrent pendant les vacances. Les jeunes construisent une vision des pays d'immigration basée sur la fascination, l'idéalisation et le rêve d'un monde meilleur, vision distillée par les médias. À l'origine, ce mouvement ne touchait que les sans-qualification, les sans-formation et les sans-emploi, c'est-à-dire une forme d'émigration du désespoir. Mais, depuis le milieu des années quatre-vingt, il a eu tendance à se généraliser aussi à des personnes à hautes qualifications. Dans ce contexte l'*AFVIC*, créée par des jeunes diplômés et des intellectuels, se propose comme une cellule de réflexion et d'analyse du phénomène migratoire au niveau régional et national. L'association voit "l'obsession à la migration" comme le résultat de plusieurs causes: du contexte politique européen au sub-développement de la région; la Convention de Schengen (l'instauration des visas et la mondialisation économique renforcent le hiatus économique et social entre les deux rives de la Méditerranée).

⁷⁷Mahfoudi Hafid, (1989), Trois études sur l'immigration marocaine, N° 1118, janvier; Labib Ali, (1996), L'immigration maghrébine en Italie: du transit à l'installation, Dossier L'Italie, enquête d'une politique de l'immigration, n° 1194, janvier, dans <http://www.adri.fr/HM/articles/1242/1242.pdf>

Le Maroc est en situation de chômage et de sous-emploi chronique, aussi bien en milieu rural qu'urbain, et pour la majeure partie des jeunes, la réalisation personnelle passe par l'émigration. De l'autre côté l'AFVIC voit la migration comme une des causes de piètrement de la région en la vidant du segment le plus actif: les jeunes générations partent à l'étranger au lieu de contribuer au développement sociale et économique de la ville de Khouribga. Dans ce cadre l'association milite pour le développement de la région et pour lutter contre la migration clandestine, pour sensibiliser les jeunes marocains du danger de la migration illégale et pour désillusionner ce modèle européen importé par les immigrés marocains.⁷⁸ L'AFVIC intervient aussi auprès des familles marocaines des victimes de l'immigration clandestine en rapatriant les cadavres des leur proches et en leur portant assistance psychologique.

De plus, face au durcissement des réglementations européennes qui se traduit notamment par un contrôle de plus en plus sophistiqué des frontières, et face à la nouvelle législation marocaine qui ne donne aucun espoir aux émigrés subsaharien en transit vers l'Europe, ces derniers sont obligés de se cacher dans des forêts ou montagnes proche des frontières, en vivant dans des conditions inhumaines pendant 12 à 15 mois en attendant de passer en Europe. Malheureusement ces personnes sont souvent refoulées par la police vers la frontière algérienne, dépouillées par les voleurs des médiocres ressources dont ils disposent, et victimes de divers violences. Malgré ces abus, le nombre des subsahariens en transit au Maroc ne cesse pas d'augmenter.

L'insuffisance des structures d'accueil, de défense des migrants subsahariens et l'ampleur des difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés les migrants, interpellent l'AFVIC en tant que société civile marocaine à s'organiser en vue d'une action commune. L'AFVIC, informe et sensibilise la population marocaine et internationale sur les conditions de vie inhumaines et d'extrême détresse des migrants en transit au Maroc. Elle fait appel à Médecins Sans Frontière (MSF) en cas de situations sanitaires très graves; interpelle le gouvernement marocain et européen sur l'atteinte des droits humains fondamentaux.

⁷⁸ Communication privée avec Mr. Hicham Rachidi membre fondateur de l'association AFVIC.

L'AFVIC estime que le renforcement des mesures sécuritaires ne mettra pas fin à l'immigration clandestine. Elle exhorte l'Europe à être plus sensible à la question de l'immigration illégale en apportant son soutien pour cerner le problème et à plaider pour une approche pluridimensionnelle de la question, elle incite aussi le gouvernement marocain à mener des actions pour le développement du pays pour donner des alternatives à la migration.

En résumé l'approche des organisations locales en regard du binôme migration et développement s'articule sur les points suivants:

- Vision du développement: le développement est local, lié a des politiques internes bien structuré à travers des approches multidimensionnelles (politique, économique, sociale et culturelle) capables de maintenir la jeunesse marocaines sur place.
- Vision du rôle des migrants dans le développement: les migrants doivent être des agents sensibilisateurs du danger de la migration clandestine et interpellier la société civile internationale sur les violations des Droits Humains lié aux politiques migratoires basées sur des approches strictement sécuritaires.
- Conditions nécessaires: mettre en réseaux aussi bien la société civile nationale qu' internationale.

CONCLUSIONS

Au terme de cette analyse, nous avons dégagé trois éléments de réponse à la question posée dans cette étude liée au binôme migration et développement:

- la première est celle des associations des immigrés marocains créés en France, elles favorisent le migrant comme agent de développement économique, social et culturel en tant que citoyen transnational acteur de développement des deux rives de la Méditerranée.
- la deuxième réponse est celle des institutions marocaines et européennes qui valorisent le migrant comment agent de développement surtout en terme économique constatant l'importance de l'apport des émigrés en termes de transferts de fonds.
- la troisième sensibilise la communauté marocaine et internationale du danger de la migration clandestine, gérée selon une approche

sécuritaire, nécessitant une réflexion internationale pour la mise en place des nouvelles politiques de coopération.

Mais, malgré le fait que la migration constitue l'un des sujets majeurs de la société et de l'économie marocaine, elle n'a pas trouvé pour autant sa véritable place dans la sphère politique.

La politique marocaine vis-à-vis des *MRE* se caractérise par une pluralité d'actions et une diversité d'acteurs. Depuis novembre dernier, elle est gérée à la fois par la Fondation Hassan II pour les *MRE*, la Fondation Mohamed V et le Ministère délégué chargé des Affaires des *MRE*. Cet émiettement ne peut qu'affaiblir la gestion du "dossier de la migration". Or, le Maroc doit entreprendre sans gaspillage, avec un pragmatisme et une détermination bien arrêtée, sans négliger aucun concours, une politique migratoire claire et cohérente dans le temps et dans l'espace. L'un des défis à relever donc est de réussir la coordination des actions, d'éviter les doubles emplois sources de dilapidations et d'arriver à instaurer une réelle synergie entre les acteurs pour protéger et garantir les droits des *MRE* dans leur totalité.

C'est à cette seule condition qu'il parviendra à stopper l'hémorragie humaine actuelle, mais aussi à fixer de manière durable les relations avec ses ressortissants à l'étranger.

De plus les migrations ne doivent pas être perçues comme un problème, l'occasion d'affrontement et de tensions, mais au contraire, elles peuvent être vues comme un trait d'union, de jonction, de pont, de valorisation réciproque.

C'est le cas des marocains en Europe, surtout dans la perspective de l'édification d'une zone de libre-échange en 2010, avec tout ce que cela suppose comme approfondissement et consolidation du partenariat au plan humain⁷⁹, dans le cadre d'un nouveau model relationnel entre les pays de l'Union européenne et les pays du sud.

Comme le disait J. Monnet:

"Il faut amener l'esprit des hommes vers le point où leurs intérêts convergent. Ce point existe toujours. Il suffit de se fatiguer pour le trouver."

⁷⁹ Belgandouz Abdelkarim, (1999), *Les marocains à l'étranger citoyens et partenaires*, Edition Boukili, p. 291.

RECOMMANDATIONS

La problématique de la migration en relation avec le développement est très complexe, elle nécessite une réflexion particulière. D'après les interviews, les visites de terrain que nous avons fait aux ONGs et institutions travaillant sur la problématique nous avons constaté que:

- Pour réussir à valoriser la communauté marocaine à l'étranger comme agent de développement, il faut d'abord valorisé les migrants comme des agents de développement dans les sociétés d'accueil dans un processus communautaire évolutif commençant par la lutte pour l'acquisition d'une citoyenneté active dans les pays d'accueil et arrivant à la promotion des actions de développement de leur pays d'origine.
- Mobiliser ensuite les migrants, à entreprendre des projets de développement vu les besoins de base des régions d'origine en partant des actions destinées à la collectivité, comme les infrastructures, pour permettre dans un deuxième moment la réalisation des projets de développement économique .
- La structure géographique des filières migratoires, partant de certaine ville au Maroc vers une autre en Europe, donne naissance à des associations concentré dans un seul pays et spécialement dans une seule ville européenne ou il y a une forte présence d'une communauté bien précise, appartenant au même origine. Ces associations ont des champs d'activité dans des espaces très limité. Donc c'est nécessaire de mettre en réseaux plusieurs associations pour élargir leur champs d'intervention et élaborer des stratégies au niveau national.
- Au Maroc il existe plusieurs institutions traitant la question migratoire, mais vu le chauvechement des compétences, il est nécessaire de coordonner leur action pour une meilleure division des tâches. Vu l'importance économique et sociale de la migration au Maroc, ressource essentiel pour plusieurs familles et rêves de réalisation personnel pour la majorité des jeunes, il est difficile que des projets de développement locale peuvent limiter la migration clandestine. Pour faire face au danger de la migration clandestine il est nécessaire de considérer le phénomène dans sa complexité, avec la promotion des programmes articulé sur des actions économiques, sociales et culturelles.

Bibliographie

Al Ittihad Al Ichtiraki, 13 juin 2003.

Assabah, 27 août 2003.

Belguandouz Abdelkarim, (1999), *Les marocains à l'étranger citoyens et partenaires*, Edition Boukili.

Belguandouz Abdelkarim, (2003), *Le Maroc non africain: gendarme de l'Europe*, Imprimerie Beni Snassen, Salé, Maroc.

Charef Mohamed, (1999), *La circulation migratoire marocaine: un pont entre les deux rives*, Contact, Agadir.

Conférence de presse, du président du Congrès à Rabat, le 15 juillet 2003.

Daoud Zakya, (1997), *Marocains des deux rives*, Edition l'Atelier.

Daoud Zakya, (2003), *Travailleurs marocains en France, mémoire restituée*, Editions Tarik.

Economie & Entreprises, (2003), hors série MRE.

Labib Ali, (1996), *L'immigration maghrébine en Italie: du transit à l'installation" Dossier L'Italie, enquête d'une politique de l'immigration*, n° 1194 janvier 1996 dans <http://www.adri.fr/HM/articles/1242/1242.pdf>

Maghreb Ressources Humaines, N° 19-20, juin-juillet 1998, Paris.

Mahfoudi Hafid, (1989), *Trois études sur l'immigration marocaine*, N° 1118, janvier 1989.

Satad Abdelmalake, (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Libre, Seuil, Paris.

Site WEB Fondation Hassan II pour les MRE - <http://www.alwatan.ma>

Site WEB Migration et Développement - <http://www.migdev.org/>

Site WEB Immigration Développement Démocratie (IDD) - <http://www.idd-reseau.org/>

Site WEB Ministère Délégué Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger - <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/Ministre.asp>

Stratégie du Ministère Délégué chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger.

DEUXIEME PARTIE

Etude des flux migratoires: les contextes de départ et d'arrivée.

DEUX

2.1. ETUDE DES FLUX MIGRATOIRES DU MAROC VERS L'ITALIE

2.1.1. L'émigration marocaine vers l'Europe et l'Italie

*Mohamed Chiguer, Nouredine Harrami, Mohamed Khachani,
Mohamed Nadif, Ahmed Zekri*

Le Maroc constitue un bassin migratoire important, s'il fut durant toute la première moitié du XXème siècle un pays d'immigration, accueillant des flux migratoires relativement importants en provenance de certains pays européens, il est devenu depuis un pays d'émigration principalement vers les pays de l'Union Européenne. L'émigration marocaine vers cet espace est devenue, depuis les années 60, un phénomène sociétal majeur.

Avec la constitution d'un stock d'immigration important (en situations régulière et irrégulière), celle-ci devient un enjeu essentiel dans les relations entre le Maroc et l'Union Européenne. En effet, cette "diaspora" marocaine résidant à l'étranger confectionne un système de liens humains, économiques et culturels très solides avec le pays d'origine.

PROFILS DES MIGRANTS ET EVALUATION QUANTITATIVE DU PHENOMENE

Les différentes phases de l'émigration marocaine

Les profils des migrants peuvent être appréhendés en examinant les différentes phases de l'émigration marocaine. L'émigration marocaine a connu un développement important à partir des années soixante. Cette première vague d'émigration était essentiellement masculine et individuelle. A partir de 1974, le déclenchement de la crise dans les pays européens suite au premier choc pétrolier qui a secoué les économies occidentales en 1973, la montée et l'aggravation du chômage étaient à l'origine d'un renversement

des politiques migratoires; celles-ci vont ralentir les flux de départ des Marocains vers l'Europe. Cette politique restrictive s'est accompagnée de l'apparition de 4 formes d'émigration dont certaines existaient auparavant mais se sont intensifiées depuis:

(i) L'émigration dans le cadre du regroupement familial va prendre le relais de l'émigration individuelle. Par son ampleur, ce processus qui a bénéficié surtout aux migrants anciennement installés en Europe a changé la finalité du projet migratoire qui de provisoire devient définitif. Il a par ailleurs, complètement transformé les structures par âge et par sexe de la communauté marocaine; ceci engendra un rajeunissement et surtout une féminisation de la population immigrée marocaine en Europe.

(ii) Parallèlement à ce flux migratoire, se développait une autre forme d'émigration, l'émigration saisonnière. Insignifiante jusqu'à la fin des années 60, elle s'amplifiait progressivement jusqu'au début des années 80, en réponse à une demande accrue de main-d'œuvre dans certains secteurs d'emploi temporaire comme l'agriculture, le bâtiment, la restauration et les hôtels. Entre 1972 et 1981, elle porta en France sur 126.000 personnes. Le phénomène déclina par la suite et ne dépassa pas les 4.000 personnes en 1990.

(iii) À partir de la moitié des années 80, l'émigration féminine a connu un développement important. Contrairement à la phase du regroupement familial, l'émigration féminine devient individuelle et autonome. Des nouvelles destinations sont ciblées, l'Italie et l'Espagne en Europe et la Libye et les Pays du Golf dans le monde arabe¹.

(iv) Depuis 1990, les flux d'émigration vers les pays d'accueil traditionnels ont fortement régressé. Les dispositions prises à la suite de la convention d'application des accords de Schengen signée en juin 1990 (établissement de visas, de contrôles rigoureux aux frontières, système très sélectif de délivrance de permis de travail,...) ont réduit l'émigration légale.

¹ Khachani Mohamed, (1999), *"La femme marocaine immigrée dans l'espace économique des pays d'accueil. Quelques repères"*, Actes du colloque international *"Femmes et Migrations"*, Numéro spécial de la Revue Juridique Politique et Economique du Maroc éditée par la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de Rabat.

Ces mesures ont eu cependant, des effets pervers, ils ont engendré le développement de l'émigration illégale; les réseaux clandestins prennent ainsi le relais des circuits légaux.

L'évolution récente du phénomène a été marquée par l'apparition de nouveaux profils d'émigrés clandestins. Les changements constatés dans cette forme d'émigration se sont opérés au niveau de quatre paramètres²:

- Le sexe: la migration clandestine, masculine au départ est devenue mixte; de plus en plus de femmes tentent l'aventure dans les mêmes conditions difficiles que les hommes³.
- L'âge: des enfants mineurs émigrent dans la clandestinité. Se cachant dans des camions remorques ou sous des cars ou dans des containers, leur présence est devenue visible notamment en Espagne et en Italie.
- Le niveau d'instruction: les candidats à l'émigration clandestine qui étaient avant des personnes analphabètes ou ayant un niveau de formation professionnelle généralement bas sont de plus en plus instruits avec une proportion de diplômés et de lauréats d'écoles de formation professionnelle.
- Les régions d'origine: les candidats à l'émigration clandestine sont originaires non seulement de différentes régions du Maroc mais également de certains pays du pourtour méditerranéen et de l'Afrique subsaharienne.

Qu'elle soit légale ou illégale, l'émigration marocaine en Europe est désormais une donnée structurelle tant au niveau économique qu'au plan socioculturel, dans la mesure où elle touche l'ensemble des régions du pays, villes et campagnes, à des degrés plus ou moins intenses. Si les réseaux traditionnels d'émigration intéressent les premiers foyers de départ à destination principalement de la France (le Souss,...), de nouvelles régions se sont distinguées comme pourvoyeurs de flux migratoires comme le Tadla et la Chaouia à destination principalement de l'Italie et de l'Espagne.

² Khachani Mohamed, (2000), *La migration clandestine en Méditerranée: enjeux et perspectives*, dans *Il bacino mediterraneo tra emigrazione ed immigrazione*, Quaderni 19 del Dipartimento per lo studio delle società mediterranee, Università degli Studi di Bari.

³ Le journal espagnol ABC du 23 juin 1999 rapporte le cas d'une patera interceptée par la guardia civile espagnole avec à bord 15 femmes et un passeur.

L'évaluation quantitative du phénomène et les pays de destination

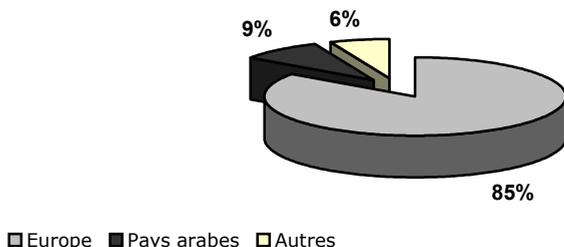
Le nombre des Marocains en Europe est difficile à évaluer en raison de l'importance des flux clandestins et du nombre important des naturalisés, phénomènes engendrant des évaluations parfois très disproportionnées suivant les sources statistiques, par exemple, entre les statistiques d'Eurostat et celles de la Direction des Affaires Consulaires et Sociales (la DACS) au Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération chargé des *MRE* et entre cette dernière source et celles de certains pays comme l'Italie où les données officielles disponibles pour 2001 indiquent un volume d'immigration marocaine de 158.094 personnes, chiffre en deçà des statistiques de la DACS qui s'élèvent à 201.000 migrants. Si l'estimation retenue (la plus actualisée) est celle du DACS, il semble qu'elle reflète mieux le stock de l'immigration marocaine à l'étranger.

Tableau 2.1 – Evaluation et répartition par pays de destination des Marocains résidant à l'étranger. Mars 2002

Pays	v.a.	Pays	v.a.
Europe	2.185.894	Canada	70.000
France	1.024.766	Amérique latine	432
Pays Bas	276.655	Pays arabes	231.962
Belgique	214.859	Libye	120.000
Italie	287.000	Algérie	63.000
Espagne	222.948	Tunisie	16.500
Allemagne	99.000	Arabie saoudite	11.973
Grande Bretagne	30.000	Emirats AU	8.359
Danemark	7.800	Oman	2.910
Norvège	3.970	Syrie	1.278
Suisse	8.691	Autres	7.942
Suède	3.781	Afrique	5.355
Russie	2.409	Afrique du sud	2.063
Finlande	1.000	Côte d'ivoire	1.517
Luxembourg	666	Sénégal	919
Autres	2349	Autres	856
Amérique	155.432	Asie et Océanie	3527
Etats Unis	85.000	Total	2.582.170

Source: DACS, Ministère délégué auprès du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération chargé des *MRE*.

Graphique 2.1 - Répartition de la communauté marocaine à l'étranger



La destination privilégiée des migrants marocains demeure les pays de l'Union Européenne, second foyer mondial d'immigration après l'Amérique du Nord et le gros de cette "diaspora" marocaine se concentre encore dans les pays traditionnels d'accueil qui sont la France, les Pays-Bas et la Belgique.

Parmi les populations tiers-méditerranéennes dans les pays de l'Union européenne, la communauté marocaine constitue la deuxième par ordre d'importance après les Turcs. C'est une population dispersée mais fortement représentée dans certains pays de l'Union européenne. Les ressortissants marocains occupent la première place parmi les étrangers non communautaires en Italie, en Espagne et en Belgique, ils occupent la deuxième place en France (derrière les Algériens), aux Pays-Bas et en Allemagne (derrière les Turcs). Cette évaluation du stock des migrants et sa répartition entre les différents pays de destination confirment l'importance du fait migratoire devenu au Maroc un phénomène de société voire même une culture.

L'Italie comme l'Espagne qui étaient jusqu'à une date récente des pays d'émigration ne constituaient pas une destination privilégiée des Marocains mais des pays de transit, une étape devant conduire vers les pays d'accueil traditionnels. Le verrouillage de ces derniers à partir de la fin des années 80-début des années 90 avait engendré un accroissement de l'émigration des Marocains vers ces deux pays devenus ainsi des pays d'immigration.

Mais ces flux se sont stabilisés à partir de 1993 quand ces pays se sont dotés, en matière d'immigration d'un système juridique comparable à celui

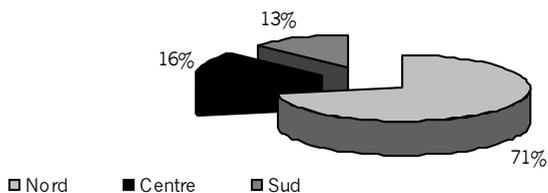
du reste de l'Europe⁴. Néanmoins, et en raison de la proximité géographique et/ou de la constitution de réseaux, ces deux pays sont devenus une destination privilégiée des flux de migrants clandestins.

L'Italie comme destination privilégiée des candidats à l'émigration marocaine

Traditionnellement pays d'émigration, l'Italie est devenu à partir des années 80 un pays d'immigration et à partir de la fin de cette décennie une destination privilégiée des migrants marocains. Sur les 1,7 millions d'étrangers vivant en Italie, plus de 287.000, selon les statistiques officielles marocaines sont d'origine marocaine, soit 17 pour cent environ du total. Ce qui fait de la communauté marocaine avec celle albanaise les deux plus importantes de l'immigration en Italie.

Le nombre de Marocains séjournant en situation régulière est passé de 1.188 en 1981 à 15.705 en 1987. Selon les données officielles italiennes, les permis de séjour délivrés à des Marocains ont commencé à croître fortement à partir de la moitié de la décennie 90: le nombre de ces permis est passé de 81.247 en 1996 à 146.491 en 2000 pour atteindre 159.599 en 2001 soit une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 13,5 pour cent de 1996 à 2001 contre 6,5 pour cent de croissance annuelle moyenne entre 1993 et 1996.⁵ Ce stock de migrants est présent dans toutes les régions d'Italie avec toutefois une concentration progressive dans les régions industrielles du nord qui accueillent 71% de cette communauté en 1999, contre 16% au Centre et 13% au Sud.

Graphique 2.2 - Répartition de la communauté marocaine en Italie



⁴ Guibilaro D., (1997), *Les migrations en provenance du Maghreb et la pression migratoire: situation actuelle et prévisions*, Cahier de migration internationale n.15, BIT.

⁵ Fondation Hassan II, (2003), *Les marocains de l'Extérieur*, OMI. p. 291.

C'est une migration, qui de par son caractère récent, est en majorité individuelle et masculine, mais qui se féminise de plus en plus. Le nombre de femmes marocaines passe de 8.180 en 1992 à 34.349 en 1999. Elles représentent alors 27 pour cent des Marocains détenant un permis de séjour contre seulement 10 pour cent en 1992.

Cette tendance est destinée à prendre de l'importance suite à la fois au regroupement familial récent en Italie mais également à la présence de femmes célibataires, divorcées ou veuves, qui n'émigrent pas à la remorque d'un mari.

Ces femmes investissent le marché du travail et sont présentes essentiellement dans le tertiaire et particulièrement dans l'emploi domestique. Le stock de migrants marocains enregistre un fort taux de clandestinité de part l'existence de réseaux familiaux et régionaux. Ces réseaux opèrent principalement à partir de certaines régions connues pour être des foyers d'émigration à destination de l'Italie, en particulier la Chaouia et Tadla.

Il n'existe pas de données renseignant sur les caractéristiques individuelles et familiales (sexe, âge, état civil, niveau d'instruction, activité économique, région d'origine,...) de ces flux migratoires. Les renseignements disponibles et qui ne prennent pas en considération les clandestins sont puisés dans des documents italiens.

Cette attirance par l'Italie s'explique du côté marocain par plusieurs facteurs. Outre l'existence de réseaux déjà signalée, ces flux sont favorisés par la souplesse des réglementations sur l'immigration qui ont prévalu en Italie, comparé aux pays traditionnels d'accueil, mais surtout l'existence d'un effet d'appel matérialisé par l'existence de larges zones d'économie informelle, aussi bien dans le monde urbain que rural, notamment au sud du pays. Cette économie souterraine favorise le travail au noir, et une offre nouvelle de travail dans les tâches faiblement rémunérées ou dévalorisantes et socialement indésirables.

Pays d'immigration récente, le regroupement familial n'a pas pris les mêmes dimensions que dans les pays traditionnels d'accueil.

Néanmoins, le nombre d'élèves est en augmentation régulière, le nombre d'élèves étrangers a été multiplié par six durant la dernière décennie.

Selon les données recueillies par Caritas, le nombre d'enfants marocains scolarisés dans les écoles italiennes s'élève à 23.052 soit 15,6 pour cent des élèves étrangers occupant ainsi la deuxième place derrière les Albanais (17%).⁶

LES INTENTIONS DE RETOUR

Si le projet migratoire était à l'origine un projet provisoire, il est devenu pour la majorité des migrants un projet de vie. Cette mutation s'est opérée sous l'effet du regroupement familial et compte tenu des différenciations qu'enregistrent les indicateurs socio-économiques qui s'accroissent entre pays d'accueil et pays d'origine (salaire, niveau de vie, couverture sociale,...). Le retour intéresse principalement les primo-migrants, c'est-à-dire la première génération arrivée à l'âge de la retraite. Les deuxième et troisième générations, compte tenu notamment, des difficultés de réinsertion dans le pays d'origine préfèrent rester dans les pays d'accueil. Ce scénario intéresse moins l'Italie que les pays traditionnels d'accueil.

Il n'existe pas de statistiques sur le retour. Les rares indications disponibles (tableau 2.2) sont celles de l'enquête réalisée en 1998 par l'Institut National de Statistiques et d'Economie Appliquée, données qu'il faut manipuler avec prudence.

Tableau 2.2 - Intentions de réinstallation au Maroc

	Oui	Non	N.s.p.	Total
Migrant	81,7	17,9	0,8	100
Conjoint	73,3	24,1	2,6	100
Enfant: fille	35,0	37,2	27,8	100
Enfant: garçon	35,5	37,3	27,2	100

Source: INSEA, (2000), *Les Marocains résidant à l'étranger: une enquête socio-économique*, p. 147.

Ainsi et d'après les conclusions de la même enquête, les conditions de retour évoquées par les migrants sont plus liées à la retraite (44,3%) et aux conditions favorables d'investissement (55,2%).

⁶ Caritas, (2002), *Immigrazione. Dossier statistico 2002*, Edition Nuova Anterm, p.182.

Tableau 2.3 - Conditions de retour au Maroc

Conditions	Oui	Non	Total
A la retraite	44,5	55,5	100
Structure d'accueil pour les enfants	13,0	87,0	100
Scolarisation	11,7	88,3	100
Formation	9,3	90,7	100
Conditions favorables pour investir	55,2	44,8	100
Autres conditions	21,4	78,6	100

Source: INSEA, (2000), *Les Marocains résidant à l'étranger: une enquête socio-économique*.

Les justifications évoquées par les migrants concernant leur intention de retour montrent notamment un certain attachement au pays d'origine: (47,9%) ou à la famille (26,0%).

Quoi qu'il en soit, ces valeurs semblent plus fiables à considérer dans le cas de provinces à migration ancienne que dans les provinces à migration récente, dominées par les départs clandestins.

Et c'est précisément le cas des provinces qui alimentent les flux migratoires à destination de l'Italie (Tadla et Chaouia, notamment).

En effet, le migrant clandestin qui assume un coût de plus en plus élevé pour accéder aux pays d'accueil est moins enclin au retour.

En dépit de la désillusion à laquelle il peut être confronté, le retour reste pour lui une option à exclure, celui-ci ne peut en aucun cas revenir au pays "les mains vides" et montrer à son entourage familial l'échec de son entreprise.

Mais incontestablement, comme le confirme l'enquête citée, de meilleures conditions d'investissement peuvent inciter au retour, retour qui demeure la plupart des cas non définitif.

L'IMPACT DE LA MIGRATION SUR L'ECONOMIE MAROCAINE

Cet impact sur l'économie marocaine est à examiner à trois niveaux: les transferts de revenus, les affectations de ces transferts, l'impact de ces investissements sur les différents secteurs et les perspectives d'avenir.

Les transferts de revenus

Enjeu essentiel de la problématique migratoire et ce à la fois aux niveaux micro-économique et macro-économique, les transferts des fonds constituent une source appréciable de devises pour les finances des pays d'origine et augmentent leurs revenus. Les informations disponibles pour le Maroc, sur la base de l'enquête de l'INSEA indiquent que plus de 9 migrants marocains sur 10 (94%) ont déclaré avoir transféré des fonds au Maroc durant les cinq années couvertes par l'enquête et près de 60 pour cent ont affirmé avoir transféré au moins un quart de leurs revenus annuels⁷. L'évolution des transferts en devises des immigrés marocains depuis 1970 nous permet de mieux apprécier le rythme de croissance de ces transferts.

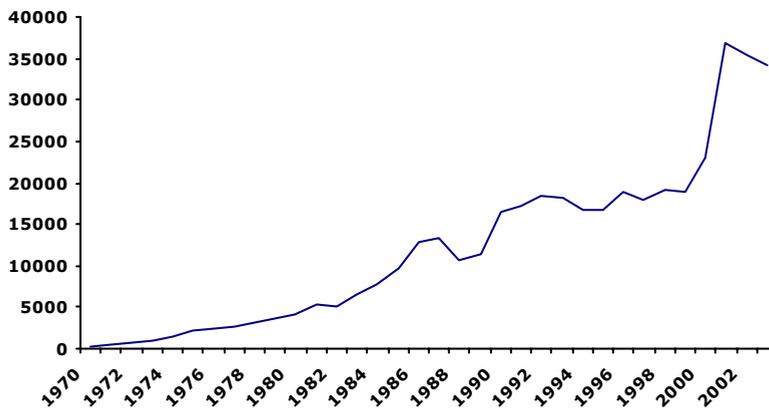
Tableau 2.4 – Evolution des transferts en devises des Marocains à l'étranger. (millions de dirhams)

Années	Montants	Variations %	Années	Montants	Variations %
1970	316,8	4,8	1987	13.267,9	4.2
1971	480,2	51,6	1988	10.700,4	-19.4
1972	640,3	33,3	1989	11.344,1	6.0
1973	1.020,8	59,4	1990	16.537,2	45.8
1974	1.557,2	52,5	1991	17.328,1	4.8
1975	2.159,6	38.7	1992	18.530,7	6.9
1976	2.417,8	12.0	1993	18.215,9	-1.7
1977	2.652,1	9.7	1994	16.814,4	-7.7
1978	3.176,0	19.8	1995	16.819,9	0.03
1979	3696,5	16.4	1996	18.873,8	12.2
1980	4.147,6	12.2	1997	18.033,4	-4.5
1981	5.242,0	26.4	1998	19.200,0	6,5
1982	5.114,5	-2.4	1999	19.001,5	-1,6
1983	6.515,4	27.4	2000	22.961,6	20,8
1984	7.680,9	17.9	2001	36.867,7	60,6
1985	9.732,2	26.7	2002	35.513,0	-3,6
1986	12.730,6	30.8	2003	34.061,0	-4,2

Source: Office des Changes, Maroc.

⁷ INSEA, (2000), Les Marocains résidant à l'étranger. Une enquête socio-économique, Imprimerie El Maarif, El Jadida.

Graphique 2.3 - Evolution des transferts en devises des Marocains à l'étranger (millions de dirhams)



Entre 1970 et 2001, le volume des transferts officiels (en valeur nominale) a été multiplié par plus de 116 fois passant de 316,8 millions à 36.867,7 millions de dhs.

Ces transferts libellés en monnaie courante ont enregistré des signes d'essoufflement à partir de la fin des années 80. Cet essoufflement serait plus perceptible si ces données étaient exprimées en termes réels, c'est-à-dire tenant compte de la dépréciation monétaire.

Néanmoins et déjà en 1982, ils ont connu la première décroissance, celle-ci s'explique par la suppression de la prime de parité entre le dirham et le franc français, monnaie du principal pays d'accueil et son remplacement par la prime de change de 10 pour cent pour le franc français et de 5 pour cent pour les autres devises. Le recul enregistré en 1988 est du à la suppression de la prime de change.

Deux phénomènes semblent expliquer l'irrégularité des transferts durant la décennie 90: la concurrence livrée par les banques des pays de résidence aux banques marocaines en leur proposant des produits plus intéressants et la tendance à l'installation définitive des nouvelles générations dans les pays d'accueil. Mais en dépit d'une tendance à un tassement durant les années 90, les transferts continuent de constituer des ressources appréciables pour le Maroc.

Ces transferts de fonds ont été stimulés par une série de facteurs, notamment les dévaluations successives du dirham, des taux d'inflation bas et l'installation à partir de 1971 des réseaux bancaires dans les pays d'accueil⁸.

L'année 2001 a été, toutefois, une année exceptionnelle, les transferts ont atteint près de 37 milliards de dhs enregistrant ainsi une augmentation de plus de 60 pour cent par rapport à l'année précédente. On peut avancer deux explications possibles à cette hausse exceptionnelle:

- L'effet Euro: les résidents marocains dans les pays de l'Union Européenne n'ont peut être pas accueilli avec une grande confiance la nouvelle monnaie comme en témoigne le volume des transferts effectués avant le 11 septembre, en juillet avec près de 4 milliards de dhs et en Août, près de 4,5 milliards de dhs (record de l'année).
- L'effet 11 septembre, puisque de forts taux de rapatriements de fonds ont été enregistrés en dehors de la zone Euro, aux Etats-Unis (+144,1%), en Grande Bretagne (+67,3%), au Koweït (+216%) et à Qatar (+117,1%). Le rapatriement de ces fonds visait probablement à leur assurer une meilleure sécurité au pays d'origine.

Comparé au reste du monde, selon une étude de la Banque Mondiale, le Maroc arrive quatrième rang mondial derrière l'Inde dont les transferts de devises des travailleurs immigrés atteignent 10 milliards de dollars, suivie du Mexique (9,9 milliards de dollars) et des Philippines (6,4 milliards). Après le Maroc suivent l'Egypte, la Turquie, le Liban et le Bangladesh. Mais c'est au Maroc où ces transferts ont le plus d'impact sur l'économie nationale.

⁸ Il faut rappeler à cet égard que la réglementation des changes permet aux Marocains résidant à l'étranger de détenir auprès des banques marocaines deux types de compte: un compte en dirhams convertibles (apport en devises libellé en dhs) et un compte en devises. Les revenus des dépôts à terme ainsi constitués sont exonérés de taxes. En 1993, une circulaire de l'office des changes (N° 1607) a précisé que le versement initial doit être égal ou supérieur à la contre valeur en devises de 100.000 dhs. Cette contrainte a été supprimée par une autre circulaire en 1995. Depuis, l'ouverture des comptes intervient librement sur simple demande des intéressés et ce, quel que soit le montant en devises apporté à titre de versement initial. Les comptes en dirhams convertibles sont crédités du montant des intérêts servis au titre des dépôts à vue ou à terme constitués.

Au cas où les marocains résidant à l'étranger souhaiteraient réexporter tout ou partie des devises rapatriées dont la contre valeur dépasse 50.000 dhs, ils doivent souscrire auprès des services douaniers des frontières une déclaration à cet effet.

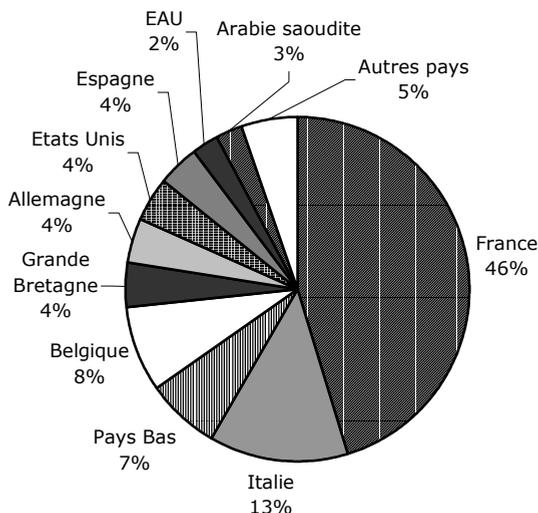
Cette manne a constitué la principale ressource en devises, dépassant largement le tourisme (28,8 milliards de dirhams alors qu'elles n'en représentaient que la moitié des recettes touristiques en 1971) et dépassant même l'ensemble des investissements et prêts privés étrangers au Maroc (33,1 milliards de dh). Elle a également constitué en 2001 la principale recette des transactions courantes de la balance des paiements (soit 21,57% contre 10% en 1971), couvrant 84 pour cent du déficit commercial (43,641 milliards de dh). Indéniablement la principale richesse marocaine provient de l'exportation de la force de travail dans sa composante physique et intellectuelle.

Tableau 2.5 – Les transferts par pays en 2001. (millions de dirhams)

Pays	Virements bancaires	Virements postaux	Billets de banque	Total
France	8.357,6	1.925,4	4.517,6	14.980,6
Italie	1.640,1	372,7	3.851,4	5.864,2
Pays-bas	892,5	91,8	2.501,9	3.486,2
Etats-Unis	1.459,7	76,2	650	2.185,9
Belgique	1.121,7	104,8	817,4	2.043,9
Allemagne	892,1	69,7	962,7	1.924,5
Espagne	892,8	86,6	916,9	1.869,3
Grande Bretagne	465,1	20	1.111,3	1.596,4
Emirats AU	551,2	15,2	62	628,4
Arabie saoudite	469,1	11,5	147,6	628,2
Suisse	302,9	103	173,6	579,5
Danemark	58,6	4,6	147,9	211,1
Norvège	53,9	-	79,6	133,5
Canada	67,6	10,5	41,9	120
Portugal	8,1	6,9	67	82
Suède	34	2,3	40,4	76,7
Bahrein	55	6,9	2,4	64,3
Autriche	7,9	3,5	17,6	29
Koweït	4,9	3,5	17,2	25,6
Oman	23,3	1,2	-	24,5
Libye	22,8	-	-	22,8
Qatar	12,2	2,3	3,3	17,8
Tunisie	13	-	-	13
Algérie	3,5	-	-	3,5
Autres pays	109,8	48,5	71,5	229,8
Total	17.699,4	2.967,1	16.201,2	36.867,7

Source: Office des Changes, Maroc.

Graphique 2.4 - Importance de transferts par pays. Année 2001



Les transferts des Marocains expatriés ont représenté en 2001 l'équivalent des 4 premiers postes d'exportation de la balance commerciale, ie, les vêtements confectionnés (17,164 milliards de dhs), les articles de bonneterie (8,861 Mds de dhs), l'acide phosphorique (5,380 Mds de dhs), et les crustacées, mollusques et coquillages (4,954 Mds de dhs). En ce qui concerne la répartition de ces transferts par pays (tableau 2.5), cela reflète l'importance du stock migratoire dans les différents pays d'accueil.

Ces données permettent d'évaluer, d'un côté, l'importance des transferts par pays où la France occupe largement la première place avec plus de 40 pour cent de l'ensemble des transferts.

L'Italie vient en seconde position avec 13 pour cent du total des transferts, ce qui dénote l'importance de ce pays en tant que pourvoyeur de fonds envoyés par les immigrés marocains.

Ces données montrent d'un autre côté l'importance des canaux de transferts répartis entre 48,01 pour cent pour les billets de banque, 43,94 pour cent pour les virements bancaires et 8,05 pour cent pour les virements postaux. Dans le cas italien, ces parts sont respectivement de 65,68 pour cent, 27,97 pour cent, et 6,35 pour cent.

La prédominance des billets de banque peut s'expliquer par le fait que les banques marocaines n'ont pas encore investi l'espace italien, mais aussi par la régularité des déplacements des immigrés qui préfèrent transférer leurs économies eux-mêmes pendant les vacances ou éventuellement les envoyer avec un membre de leur famille ou un ami. Afin d'apprécier l'importance de ces transferts par pays, il convient d'indiquer que ces transferts de fonds couvrent largement le déficit commercial avec l'Italie qui s'élève à 1663 millions de dirhams, soit un taux de couverture de 352,6 pour cent, l'Italie vient ici en deuxième position, derrière la Grande Bretagne et devant l'Espagne (350,7%). Ce déficit n'est couvert qu'à raison de 78,6 pour cent pour le principal pays d'accueil, la France. S'agissant des transferts en nature, leur évaluation demeure difficile, ils sont toutefois importants avec l'Italie où le "commerce de la valise" demeure un des moyens importants des transferts. Des immigrés marocains exerçant l'activité commerciale font régulièrement la navette entre les deux pays à bord de voitures ou d'estafettes bourrées de marchandises. Au Maroc, une enquête ponctuelle couvrant deux des principaux foyers de l'émigration, Nador au Nord et Tadla au Centre, évalue ces transferts pour l'ensemble des migrants entre 30 et 50 pour cent des transferts financiers⁹. Mais globalement, on peut estimer ces transferts en nature entre 20 à 30 pour cent des transferts de fonds.

Les affectations de ces transferts

La migration marocaine étant fondamentalement une migration économique, le comportement économique de l'immigré est assez typé: les revenus sont affectés en priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux de l'immigré et de sa famille vivant avec lui ou restée au pays. Une partie de ces revenus est réservée à l'épargne et affectée à l'investissement au Maroc afin de préparer une éventuelle réinsertion dans le pays d'origine. Mais force est de constater que cette épargne est de plus en plus placée dans les pays de résidence. En fait, après l'acquisition d'une voiture, le premier investissement auquel pense la majorité des immigrés est l'achat ou la construction d'un logement. Ce sont là les deux principaux symboles de la réussite sociale dans l'imaginaire de l'immigré et de son entourage.

⁹ Gera (1994), Etude localisée sur l'impact des transferts des résidents marocains à l'étranger, Rapport final, Faculté des Lettres, Rabat.

L'investissement dans l'immobilier représente, pour les migrants marocains, le placement de prédilection. Ce constat est confirmé par différentes enquêtes menées depuis plus de 35 ans.¹⁰ Les conclusions de ces différentes investigations mettent en évidence cette prépondérance du fait immobilier. Mais plus près de nous, en 2000, l'enquête réalisée par l'INSEA confirme cette prépondérance de l'investissement dans la pierre. Si l'immobilier demeure le secteur dominant dans les investissements des immigrés, les motifs de ce choix paraissent évidents. Cet investissement constitue d'abord un signe de réussite sociale, mais en même temps, il représente pour l'immigré vivant loin de chez lui une charge affective, il a une valeur symbolique. Dans une perspective de retour, la construction d'un logement dans le pays natal constitue pour l'immigré une véritable sécurité. Une fois cet objectif atteint, le critère de rentabilité conditionne les autres choix des secteurs d'investissement. Ainsi, le souci d'une sécurité à caractère social se double d'une sécurité à caractère économique. Les secteurs investis sont ainsi des secteurs à moindre risque et à rentabilité immédiate (commerce, services, etc). D'autres paramètres peuvent intervenir dans le choix des secteurs investis, telles la connaissance du secteur et les relations que peut avoir l'immigré pour s'introduire dans le secteur. Au Maroc, l'enquête réalisée par l'INSEA nous livre des informations aussi bien sur les investissements des migrants au Maroc comme dans les pays de résidence.

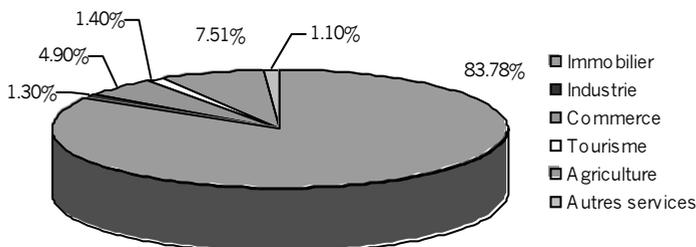
Tableau 2.6 – Répartition des investissements réalisés au Maroc et dans les pays de résidence

Secteur	% réalisé au Maroc	% réalisé à l'étranger
Immobilier	83,78	63,00
Industrie	1,30	3,70
Commerce	4,90	17,40
Tourisme	1,40	6,10
Autres services	1,10	1,20
Agriculture	7,52	7,30

Source: INSEA, (2000), Les Marocains résidant à l'étranger, pp. 196-197.

¹⁰ Belguendouz A., (1991), Le cadre général de l'émigration marocaine en liaison avec la problématique de l'immobilier au Maroc pour la communauté marocaine à l'étranger, Etude pour la CGI, Rabat.

Graphique 2.5 - Répartition des investissements des migrants réalisés au Maroc



La propension à investir est très forte: plus de 70 pour cent de l'échantillon enquêté ont investi au Maroc et plus de 23 pour cent dans le pays de résidence. La principale conclusion indique que l'immobilier occupe de loin la première place dans les investissements des migrants marocains qu'ils soient réalisés au pays d'origine ou dans les pays de résidence, soit respectivement 83,7 pour cent et 63 pour cent des réalisations. Au Maroc, loin derrière vient l'agriculture (7,5%), le reste (8,8%) se répartit entre les autres secteurs.

Dans les pays de résidence, les investissements hors immobilier sont plus importants (37%), ils sont dominés par le commerce (17,4%) et le tourisme (6,1%). Cette percée du tertiaire est révélatrice du développement du statut d'indépendant. L'enquête a interrogé également les migrants sur leurs projets d'investissement: 57 pour cent ont des projets au Maroc et 14 pour cent dans les pays de résidence. Ce qui est important à relever est la nouvelle configuration des secteurs ciblés.

L'immobilier, bien que demeure le premier secteur est nettement moins important dans les projets que dans les investissements réalisés. Il résiste toutefois moins à la baisse à l'étranger qu'au Maroc.

Ceci est du selon cette étude au fait que plus des 2/3 des migrants ont déjà investi dans l'immobilier au Maroc, mais aussi qu'ils s'installent de plus en plus dans les pays d'accueil.

L'agriculture disparaît dans les projets à l'étranger et le tertiaire continue de susciter l'intérêt des immigrés.

Ce secteur devient le secteur privilégié au Maroc: 44,8 pour cent des projets, répartis entre 27,4 pour cent pour le commerce, 12,1 pour cent pour le tourisme et 5,3 pour cent pour les autres services. L'industrie, en dépit d'une amélioration du pourcentage, reste un secteur peu convoité par les immigrés.

Tableau 2.7 – Répartition des projets d'investissement des immigrés marocains

Secteur	% des projets au Maroc	% des projets à l'étranger
Immobilier	35,6	54,2
Industrie	7,5	4,5
Commerce	27,4	25,1
Tourisme	12,1	9,5
Autres services	5,3	6,1
Agriculture	10,6	0,0
Autres	1,5	0,6
Total	100	100

Source: INSEA, (2000), Les Marocains résidant à l'étranger, p. 205.

Concernant l'ensemble de ces projets, il est évident qu'il s'agit d'intentions d'investir dont on ne peut évaluer le taux de réalisation. Néanmoins, certaines données révèlent un changement significatif du comportement des immigrés à l'égard de l'investissement au Maroc, signe de l'émergence probable d'une culture de l'entreprise. Les Marocains expatriés investissent de nouveaux champs économiques: la bourse, l'agriculture, l'élevage, le commerce, le tourisme et les PMI dans certaines branches (boulangerie, pâtisserie, confection,...).¹¹

L'impact des investissements sur le tissu économique

Ces investissements sont dominés par l'immobilier, ce dernier est parfois considéré sans grands effets sur les tissus économiques locaux.

¹¹ Déjà en 1990, une enquête ponctuelle dans la ville de Nador, un des principaux foyers de la migration marocaine indique que 26 sur les 36 boulangeries et pâtisseries de la ville et de sa région ont été créées par des migrants marocains. D'autres créneaux sont investis: l'imprimerie, les briqueteries, les aliments pour bétail, le textile, la conserverie, l'hôtellerie, les galeries commerciales,....
Berriane Mohamed, (1994), *Commerce et secteurs productifs: les nouveaux centres d'intérêt des émigrés*, dans Annuaire de l'Emigration, Fondation Hassan II. Rabat.

Il faut cependant, nuancer cette affirmation. En fait, l'impact de l'investissement dans le logement est loin d'être négligeable; d'abord, de meilleures conditions de logement permettent une meilleure reproduction de la force de travail au même titre qu'une meilleure alimentation et une meilleure éducation des enfants. Ensuite, les effets multiplicateurs du secteur sont nombreux; ce type d'investissement provoque une dynamisation des économies locales par la prolifération des métiers liés au secteur et la constitution d'un tissu de petites entreprises (matériaux de construction, menuiserie, forge, etc.). Ceci favorise la création d'emplois directs et indirects. Dans l'agriculture, la migration a eu des effets controversés. Si le départ des jeunes a engendré dans certaines régions un déclin de l'économie agricole et parfois un relâchement des liens entre ces individus et la terre, dans d'autres cas, les transferts des migrants ont eu des effets importants, leur intervention dans le milieu rural a permis une amélioration de l'activité agricole; celle-ci se traduit souvent par l'extension de la superficie et la modernisation des moyens de production dans les exploitations familiales. De même, les transferts de fonds contribuent à augmenter la liquidité de l'économie et à doper le système bancaire. L'épargne bancaire des immigrés marocains, a excédé 72 milliards de dhs en 2002 (dont 34.131 millions de dirhams de comptes de chèques et le reste des comptes à terme et bons à échéance fixe). Cette épargne représentait 38 pour cent du montant total des dépôts à vue et à terme du système bancaire marocain en 2000¹². Comparés à cette épargne, les crédits accordés aux *MRE* apparaissent négligeables, ils n'ont pas dépassé pendant les années 2000, 2001 et 2002, les 3.036, 3.527 et 4.363 millions de dirhams, soit respectivement, 5,80 pour cent, 5,34 pour cent et 6,82 pour cent de ces dépôts, ce qui dénote un apport appréciable à la liquidité du système bancaire. En ce qui concerne l'impact de l'immigration sur la famille restée au pays, les effets sociaux sont notables en particulier au niveau de l'amélioration du niveau de vie des familles. A ce niveau, l'immigration apparaît comme un moyen d'assurer des revenus décentes aux familles restées au pays. Ce constat est confirmé par une étude sur l'apport des transferts de revenus à la réduction de la pauvreté au Maroc.

¹² El Ayachi A., (2001), *Epargne et investissement des Marocains résidant à l'étranger: tendances et perspectives*, dans Journée d'étude "Epargne, investissement et fiscalité", Centre d'Etudes et de Recherches Aziz Belal, 12 Juin 2001, Casablanca.

Ces fonds seraient à l'origine d'une baisse du niveau de la pauvreté, celle-ci affecte, selon la dernière enquête sur les niveaux de vie des ménages, 19 pour cent de la population au lieu de 23,2 pour cent, niveau qui serait enregistré en l'absence de l'apport de la migration; autrement dit 1,2 millions de Marocains échappent ainsi à la pauvreté grâce aux envois de fonds par les immigrés opérés sous forme d'investissements et de divers transferts.¹³

En ce qui concerne l'impact régional de ces investissements, la création de projets et l'urbanisation de zones déshéritées favorisent la croissance économique et le désenclavement de ces régions. La campagne marocaine, en particulier, a été affectée par une micro-urbanisation généralisée engendrant le développement de petits centres urbains. Même si cette urbanisation s'est opérée de manière anarchique, elle a permis néanmoins une amélioration de l'habitat rural engendrant une amélioration des conditions de vie. Ce phénomène est visible dans les régions qui ont été retenues par l'enquête.

Force est de constater cependant que l'absence de structures d'accueil dans certaines régions provoque une hémorragie de ressources au profit de régions plus développées. Au Maroc, le cas se présente, comme on le verra plus loin dans l'analyse de l'enquête, entre les provinces de l'Oriental et du Rif, un des principaux foyers de la migration marocaine, mais souffrant de grandes insuffisances en infrastructures de base et la région de Casablanca, le drainage des fonds se fait par le biais du système bancaire. Les données disponibles pour l'année 1993 et qui gardent toute leur actualité indiquent que ces provinces représentent 16,58 pour cent des dépôts mais ne bénéficient que de 2,18 pour cent des crédits. Par contre, Casablanca représente 34,11 pour cent des dépôts et accapare 61,96 pour cent des crédits, situation que confirment les données de 2001: la métropole casablancaise collecte le tiers des dépôts mais consomme plus de 55 pour cent des crédits dispensés par 30 pour cent des agences bancaires.¹⁴

Mais les migrants peuvent participer d'une manière active au développement régional à travers leur contribution à des projets de développement local.

¹³ Bouchachen Jamal, (2000), *Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté: cas du Maroc*, Colloque organisé par l'International Association for Official Statistics, Statistique, développement et droits de l'homme, Montreux 4-8 septembre 2000.

¹⁴ Rapports de Banque Al Maghreb 1993 et 2001.

L'expérience menée au Maroc par une ONG française, *Migration et Développement (M&D)* et une autre, marocaine du même nom (qui a servi d'écran à la première jusqu'en 1998 avant de devenir autonome) présente à cet égard un intérêt particulier. Ces ONGs accompagnent depuis 15 ans des actions de développement dans des régions du Maroc dont les migrants sont originaires. Au départ, leur action a porté sur l'électrification de quelques villages du Sous et quelques chantiers d'échanges de jeunes. Dans une deuxième phase, l'accent a été mis sur la réalisation d'autres infrastructures de base: alimentation en eau, construction de routes, d'écoles, de centres de santé. Ces actions ont été menées au fil des années avec plus de 200 associations villageoises dont la création a été suscitée par *Migrations et Développement* pour être des partenaires dans les projets du développement local. Cette approche participative permet d'impliquer les populations locales dans la définition des besoins, la réalisation des projets et leur gestion.¹⁵ Depuis l'année 2000, mue par les mêmes objectifs de développement local et afin de mieux fixer les populations dans leur terroir, l'action de *M&D* a été étendue aux activités génératrices de revenus. Ce nouveau chantier est lancé en concertation entre 150 acteurs du développement de la province de Taroudant (région du Sous) permettant de choisir et de préparer des projets économiques générateurs de revenus.

Tableau 2.8 – Les projets réalisés par Migration & Développement

Domaine d'intervention	Nombre de villages bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires	Budget global en dhs
Eau	55	26.188	5.384.194
Electrification	103	35.731	19.913.500
Femmes	16	62	2.165.240
Education	52	1.425	6.130.140
Santé	164	40.623	624.000
Chantiers/Echanges	50	552	3.375.697
Routes	255	70.000	3.630.000
Activités économiques	-	-	12.474.000
Total	695	174.581	53.660.771

Source: Migration & Développement.

¹⁵ Elargir cette expérience pilote est à méditer par COOPI dans la perspectives de ses activités de développement local.

Ces actions mobilisent de nombreux partenaires des deux rives de la Méditerranée: associations de migrants, associations villageoises, ONGs, élus et administrations du pays d'origine et du pays d'accueil, bailleurs de fonds et compétences de toutes sortes dans une démarche concertée.¹⁶

Avant de conclure ce chapitre, il convient de préciser que l'impact des investissements réalisés par les *MRE* sur le tissu économique semble évoluer au vu des perspectives d'investissements nouveaux où sont impliqués des immigrés d'un profil plus évolué, ceux de la deuxième et troisième génération et les compétences expatriées. Compte tenu du niveau d'instruction élevé et du know how acquis dans les pays d'accueil, ces derniers semblent investir de nouveaux champs d'investissement: informatique, industrie, services,... Des informations précises sur ces investissements ne sont pas disponibles pour le moment. Compte tenu du caractère récent de l'émigration marocaine en Italie et du profil dominant des migrants dans ce pays (profil plutôt bas) ce phénomène demeure peu développé comparé aux pays traditionnels d'accueil.

¹⁶ Depuis l'an 2000 les actions de *M&D* s'étendent en Algérie. C'est la similitude des problèmes rencontrés par les villageois algériens qui a amené les membres de la communauté immigrée algérienne, relais des organisations villageoises, à solliciter le soutien de *M&D* pour monter des actions de même nature dans ce pays. Compte tenu du rôle qu'elle a joué dans le développement local, en particulier au Sud du Maroc, il serait intéressant de généraliser cette expérience à l'ensemble du pays. Migration & Développement (2002), La Lettre de Migration & Développement, n. 7 juin 2002. Voir aussi: La politique du gouvernement Jettou en direction des RME: Document de stratégie Ministère déléguée auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Chargée de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger. Approuvé par le Conseil des Ministres le 13 mars 2003.

2.1.2. L'immigration marocaine en Italie

Mattia Vitiello

LA DECOUVERTE DE L'IMMIGRATION EN ITALIE ET LA PRESENCE MAROCAINE COMME PRECURSEUR DES PREMIERS FLUX

Dans ce chapitre seront présentées les principales caractéristiques démographiques, sociales et économiques du modèle migratoire marocain. Dans le but d'identifier, au cœur de cette présence marocaine et dans ses processus d'assimilation dans la société italienne, l'existence de ces ressources et dotations de capital possédées par le migrant marocain qui le rende apte à jouer le rôle d'agent de développement et d'innovation pour son propre pays. En d'autres mots, l'objectif final de ce chapitre est celui d'identifier la typologie d'immigré marocain qui correspond le mieux au rôle d'agent de développement et d'innovation.

L'Italie pendant plus d'un siècle et encore aujourd'hui, même si en moindre mesure et de façon beaucoup moins significative, a été un pays d'émigration. Les premiers signes de la présence étrangère en Italie et les premiers signes de l'inversion de tendance des flux migratoires de l'Italie, c'est-à-dire la plus grande incidence des rapatriés par rapport aux expatriés, sont déjà enregistrés au lendemain du recensement de 1971. Les premières arrivées ne sont cependant que peu significatives alors que les mouvements des rapatriés prennent une valeur bien plus grande.

Au cours des mêmes années en effet, naît le phénomène de la dite émigration de retour. Le nombre de rapatriés commence à être plus élevé que celui des expatriés. Francesco Calvanese, dans son essai, illustre le débat, né ces années là, sur la possibilité de réemployer de façon productive les capacités d'entreprise acquises par les italiens au cours de leur expérience migratoire à l'étranger dans la situation économique différente désormais de l'Italie Méridionale et, surtout, il insiste sur les développements des années suivantes qui démentiront ces enthousiasmes pour mettre à la lumière de la considération scientifique et politique, le phénomène de l'immigration étrangère.¹⁷

¹⁷ Calvanese F., (1983), *Emigrazione e politica migratoria negli anni Settanta*, Pietro Laveglia, Salerno.

Au cours des années Soixante-dix en effet, on enregistre un nombre toujours plus croissant de nouvelles arrivées d'immigrés étrangers, en particulier d'immigrés provenant des pays en voie de développement, et par conséquent leur présence commencera à prendre une valeur toujours plus significative, jusqu'à la découverte de la présence immigrée et de la question de l'immigration en Italie, soit de la part des chercheurs, soit de celle de l'opinion publique et des institutions politiques, vers la seconde moitié des années Quatre-vingt. Ce phénomène d'inversion de la tendance de l'émigration vers l'immigration a concerné tous les pays de l'Europe méditerranéenne qui continuaient de conserver leur caractère de pays d'émigration. La coprésence d'émigration et d'immigration et la diffusion de ces phénomènes dans tous les pays de l'Europe méditerranéenne, indiquent que l'interprétation de l'immigration étrangère dans ces mêmes pays et de leur lien avec les processus de développement des pays d'origine, doit être insérée dans le scénario européen et de ses changements et, surtout, doit être recoupée avec les changements subis par les pays européens de "vieille immigration". Avant de pouvoir comprendre les transformations qui ont pu rendre possible le passage des pays d'émigration comme la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne, en pays d'immigration, il est nécessaire de rappeler quelques points de repère concernant l'histoire de l'immigration étrangère en Italie. Aux prémices de ce phénomène, la présence étrangère se présentait de façon extrêmement polarisée tant par les nationalités présentes et leur composition démographique, que par la répartition territoriale et professionnelle des immigrés¹⁸.

D'une part on trouvait les nationalités Nord-africaines, avec un rôle fort joué par la présence marocaine, en nette majorité masculines et localisées surtout dans les régions méridionales. Les emplois de ces immigrés étaient surtout dans le secteur agricole et du commerce, dont beaucoup de vendeurs ambulants. Parmi ces derniers, il faut citer, pour leur côté significatif, le cas des Tunisiens en Sicile méridionale travaillant surtout dans des activités liées à la pêche, et le cas des Marocains présents surtout dans les campagnes de l'Italie méridionale pendant la saison des récoltes, et dans les centres urbains comme vendeurs ambulants ou dans les foires de pays.

¹⁸ Crescenzi F., Ferruzza A., Ricci M., (1993), *Analisi e sintesi di indicatori per una lettura territoriale della presenza straniera in Italia*, Istat, Quaderni di ricerca, n. 2, p. 11.

Ces nationalités présentaient un modèle migratoire à fort caractère rotatoire lié surtout aux activités saisonnières de la pêche, de l'agriculture et de la vente ambulante. D'autre part, on trouvait les nationalités de l'Afrique subsaharienne, en particulier somaliennes, éthiopiennes, Capverdiennes et, pour le continent asiatiques, les Philippines. Ces nationalités étaient surtout féminines et s'établissaient surtout dans les grandes villes, où il existait une croissante demande de travaux domestiques et de soins. Ces nationalités possédaient un modèle migratoire beaucoup plus stable par rapport aux nationalités précédentes, et également leurs canaux d'entrée en Italie résultaient différents, ce qui participait à l'augmentation de leur stabilité. En effet ces derniers étaient recrutés par les familles à travers les paroisses ou les missions catholiques dans les pays d'origine même, et cela explique aussi la polarisation religieuse des premiers flux d'immigrés des arrivées en Italie. Les Sénégalais constituent l'autre pôle historique de l'immigration italienne qui présente les mêmes caractéristiques démographiques et professionnelles que le pôle maghrébin.¹⁹

Selon Francesco Calvanese ces années là, parallèlement à l'aggravation des facteurs sociaux et économiques qui ont provoqué les effets de poussée des flux présentés dans les pays en voie de développement, l'Italie, comme les autres pays de l'Europe méditerranéenne, s'ouvre comme nouvel espace possible pour les flux provenant des pays en voie de développement, en particulier à cause des changements dans les politiques migratoires des pays européens jusqu'alors traditionnellement d'immigration. De tels changements empêchent les nouvelles entrées et contraignent les nouveaux flux migratoires à chercher de nouvelles portes d'entrée.²⁰ Les pays de l'Europe méditerranéennes sont au contraire caractérisés par une substantielle ouverture car ils manquent de normes en la matière; pour le cas italien il n'existe que celles inapplicables héritées du régime fasciste. Ce point de vue explique aussi le caractère fortement temporaire de l'immigration étrangère en Italie au cours des premières années de son histoire de pays d'immigration, puisque pour beaucoup d'immigrés l'Italie ne représentait qu'une étape intermédiaire de leur parcours migratoire.

¹⁹ Calvanese F., Pugliese E., (sous la direction de), *La presenza straniera in Italia*, Franco Angeli, Milan.

²⁰ Calvanese F., (1992), *Spazi e tempi delle nuove migrazioni. L'Italia, l'Europa, i paesi extraeuropei*, dans G. Mottura, (sous la direction de), (1992), *L'arcipelago immigrazione*, Ediesse, Rome.

Enrico Pugliese insiste aussi sur le rôle de la demande de travail comme effet d'attrait, en particulier sur cette demande de travail générée par les phénomènes de segmentation du marché du travail italien.²¹ Ces processus de segmentation produisent une augmentation des emplois propres au secteur secondaire du marché du travail, c'est-à-dire celui des emplois précaires, dangereux et peu payés que la force de travail indigène refuse et qui sont par contre exercés par la force de travail immigrée. L'importance du rôle de la demande de travail s'accroît encore plus dans la poursuite de l'expérience de l'immigration étrangère en Italie, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la présence étrangère, aux processus de stabilisation de la population immigrée et à la coprésence dans l'Italie Méridionale, d'immigrés et d'un fort taux de chômage.²² Pendant les années Quatre-vingt, on assiste à une augmentation progressive de l'immigration étrangère en Italie. En particulier, on enregistre le renforcement de la présence maghrébine et en même temps qu'une désarticulation du pôle des nationalités éthiopiennes, somaliennes et capverdiennes, qui baisse progressivement à l'intérieur de l'immigration étrangère, se voyant dépassé par d'autres nationalités ascendantes. Par rapport à cette augmentation continue de l'immigration étrangère dans les villes italiennes, au cours des années 80, on sent s'affirmer la prise de conscience de l'existence du phénomène immigration et on formule la première loi qui réglemente la présence étrangère, la loi 943 de 1986, à laquelle correspond aussi la première phase de régularisation. Cette nouvelle loi a cependant été une réponse erronée aux questions soulevées par l'immigration étrangère car elle prévoyait une situation du même type que celle des mouvements migratoires incarnés par l'émigration italienne, c'est à dire l'*émigration fordiste*. Cette loi, en premier lieu, était prévue pour les travailleurs étrangers et non pas pour toute l'immigration; en second lieu elle avait comme représentant social de référence, celui du travailleur inséré dans la grande entreprise, alors que la réalité de la nouvelle immigration était bien plus que cela. Cet échec de la loi 943/86 a porté à la nécessité de fixer une nouvelle loi, la loi n. 39 de 1990 et une nouvelle phase de régularisation.

²¹ Maciotti M.I., Pugliese E., (1998), *Gli immigrati in Italia*, Editori Laterza, Bari, p. 76-80.

²² Pugliese E., (1993), *Sociologia della disoccupazione*, Il Mulino, Bologne, p. 82.

Le manque et/ou l'étroitesse de canaux réguliers d'entrée pour les nouveaux flux et la croissance de la composante de sans papiers de l'immigration étrangère en Italie, a mené à la répétition continue des régularisations et des réglementations en matière d'immigration. Ainsi l'Italie, bien qu'étant un pays de récente immigration, a connu, en moins de vingt ans, une intense activité législative dans ce domaine. La production législative continue a eu pour effet indésirable l'élargissement des limites du pouvoir de discrétion par rapport à la remise de permis de séjour de la part des Préfectures de Police, et l'augmentation de la précarité juridique de la présence immigrée et de la garantie des droits de ces mêmes immigrés. Malgré les grandes difficultés subies par la population, on peut affirmer que l'immigration en Italie au cours des années Quatre-vingt-dix a connu une progressive stabilisation de sa présence.

L'INCIDENCE NUMERIQUE DE LA PRESENCE MAROCAINE ET SA REPARTITION TERRITORIALE DANS LE CADRE DU PHENOMENE IMMIGRATION EN ITALIE

Au cours des années 90 on a enregistré une amélioration progressive dans le relevé de la présence immigrée en Italie. Cela garantit une plus grande fiabilité des informations fournies par les sources statistiques disponibles sur le sujet, en particulier en ce qui concerne l'incidence numérique, les données d'état civil et les nationalités de provenance des immigrés. Les mêmes estimations de l'incidence des composantes irrégulières et clandestines de l'immigration, ces années là, ont connu un soin plus grand de la donnée, acquérant une correspondance plus grande entre l'information fournie et le phénomène mesuré, comme l'a démontré Blangiardo.²³ Dans ce paragraphe on définit l'incidence numérique, le profil démographique et la répartition territoriale de la présence marocaine en Italie; ces données sont les premières variables qui caractérisent un modèle migratoire.

Ces caractéristiques sont ensuite recoupées tant avec celles qui caractérisent les autres nationalités maghrébines, Tunisie et Algérie, qu'avec celles qui caractérisent les principales nationalités immigrés présentes en Italie; ceci

²³ Blangiardo G., (2000), *Le dimensioni della presenza irregolare dopo la legge 40/98*, rapport présenté à la convention, *Migrazioni e società multiculturale. Le regole della convivenza*, Agence romaine pour le Jubilé, Naples, 9 - 10 Novembre, 2000.

dans le but de définir les éléments particuliers du modèle migratoire marocain et les éléments communs avec les autres nationalités.

La source statistique principale dans ce paragraphe est celle qui nous est fournie par l'Istat - l'Institut Centrale de Statistiques - et elle concerne les permis de séjour délivrés par les Préfectures de Police. Le permis de séjour est le document qui légalise la présence du citoyen étranger et qui reporte tous les signes d'identifications de ce dernier et le motif de remise du permis. Le tableau 2.9 reporte les données relatives aux principales nationalités présentes en Italie par sexe de 1992 à 2002.

**Tableau 2.9 - Permis de séjour par sexe et pays de nationalité.
Années 1992 - 2002**

Pays	1992			2002			Variations %		
	HF	F	% F Pays	HF	F	% F	HF	F	
Maroc	83.292	8.180	9,8	Maroc	167.889	54.140	32,2	101,6	561,9
Tunisie	41.547	3.733	9,0	Albanie	159.317	61.747	38,8	540,2	1.662,2
Philippines	36.316	24.407	67,2	Roumanie	82.985	42.970	51,8	905,9	797,8
Ex Yougoslavie	26.727	9.911	37,1	Philippines	67.711	44.131	65,2	86,4	80,8
Albanie	24.886	3.504	14,1	Chine	62.146	29.085	46,8	293,9	362,9
Sénégal	24.194	694	2,9	Tunisie	53.356	12.814	24,0	28,4	243,3
Egypte	18.473	2.624	14,2	Ex Yougoslavie	39.278	16.470	41,9	47,0	66,2
Chine	15.776	6.283	39,8	Sri Lanka	38.763	16.949	43,7	220,0	351,0
Pologne	12.139	6.757	55,7	Sénégal	37.806	3.319	8,8	56,3	378,2
Sri Lanka	12.114	3.758	31,0	Pologne	32.889	23.699	72,1	170,9	250,7
Ghana	11.303	3.506	31,0	Inde	32.507	12.582	38,7	227,8	195,0
Brésil	10.953	7.513	68,6	Egypte	31.814	6.483	20,4	72,2	147,1
Inde	9.918	4.265	43,0	Pérou	31.739	21.076	66,4	532,0	558,4
Argentine	9.603	5.036	52,4	Macédoine	24.685	8.238	33,4	n. d.	n. d.
Somalie	9.265	5.685	61,4	Bangladesh	22.048	4.120	18,7	297,8	2.475,0
Roumanie	8.250	4.786	58,0	Nigeria	20.835	12.374	59,4	270,3	410,1
Ethiopie	7.615	5.024	66,0	Ghana	19.993	7.503	37,5	76,9	114,0
Iran	6.821	2.359	34,6	Pakistan	19.985	3.437	17,2	186,2	1.285,9
Pérou	5.022	3.201	63,7	Brésil	19.864	14.599	73,5	81,4	94,3
Ex URSS	3.716	2.709	72,9	Croatie	16.564	7.491	45,2	n. d.	n. d.
Total	648.935	259.050	39,9	Total	1.448.392	682.635	47,1	123,2	163,5

Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Les données, qui illustrent le cadre des nationalités présentes sur la décennie analysée, démontrent l'augmentation indéniable de ceux qui proviennent des pays de l'Europe de l'Est, qui au cours de la dernière décennie a représenté la composante la plus significative de la présence immigrée en Italie. Parallèlement on doit aussi relever le maintien de position substantiel de la présence Nord-africaine, à l'intérieur de laquelle la nationalité marocaine a la place la plus significative et qui reste la communauté la plus nombreuse en Italie. En somme, il est évident qu'à l'intérieur des flux migratoires qui ont concerné l'Italie à cette période là, le pôle migratoire Méditerranéen – représenté par des flux migratoires provenant tant des pays de la rive sud du Bassin Méditerranéen que de ceux de sa rive est, à l'intérieur duquel la nationalité marocaine maintient son rôle actif alors que la nationalité tunisienne et celle algérienne perdent leur place dans le classement des présences – a maintenu son hégémonie numérique. Il résulte tout aussi évident que, dans la même période, les flux migratoires provenant des pays asiatiques et de l'Europe de l'Est ont connu une croissance constante. Un autre aspect important de l'immigration italienne, déductible de la lecture de ce tableau, concerne la présence féminine.

Au cours de cette décennie, on a enregistré une croissance de l'incidence de la présence féminine sur le total de la présence immigrée en Italie. Celle-ci est passée de 40 pour cent environ de la présence globale en 1992, à un peu plus de 47 pour cent en 2002. Cette augmentation s'est traduite en une légère atténuation de la forte connotation de genre des diverses nationalités présentes. Cela est vrai en particulier pour les nationalités, comme celle Nord-africaine, qui ont toujours été connotées par une nette prédominance de la composante masculine. Par exemple, la présence féminine marocaine est passée de 9 pour cent de la présence totale en 1992, à plus de 32 pour cent en 2002. La composante féminine dans ce cas là montre une variation de pourcentage équivalent à plus de 561 pour cent, alors que la présence totale n'a augmenté que de 101 pour cent; cela signifie que la majeure partie de l'augmentation de la présence marocaine est due à la croissance de la présence féminine. Ce même discours est encore plus vrai pour l'Albanie, où la croissance féminine correspond à 1.662 pour cent. La présence des immigrés provenant de la Tunisie montre des pourcentages de croissance nettement inférieure. La présence totale n'augmente que de 28 pour cent mais dans ce cas là aussi l'augmentation est imputable à la nette croissance

de la présence féminine, équivalente à plus de 243 pour cent. L'incidence numérique de la nationalité algérienne ne rentre même pas parmi les 20 premières nationalités présentes en Italie, même si cette nationalité a été l'une des pionnières de l'immigration étrangère en Italie; cependant également dans ce cas là on enregistre la même tendance de croissance de la présence féminine avec des variations de pourcentages bien plus accentuées que celles du cas tunisien, comme on le voit bien dans le tableau suivant.

Tableau 2.10 – Permis de séjour pour les Pays du Maghreb par sexe. Années 1992 – 2002

Pays	1992			Pays	2002			Variations % 1992 - 2002	
	HF	F	% F		HF	F	% F	HF	F
Maroc	83.292	8.180	9,8	Maroc	167.889	54.140	32,2	101,6	561,9
Tunisine	41.547	3.733	9,0	Tunisine	53.356	12.814	24,0	28,4	243,3
Algerie	3.458	540	15,6	Algerie	12.321	2.039	16,5	256,3	277,6
Total	648.935	259.050	39,9	Total	1.448.392	682.635	47,1	123,2	163,5

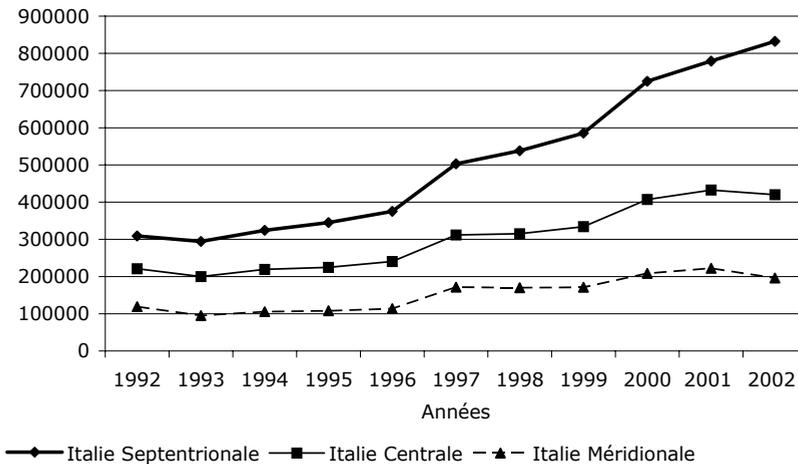
Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Toutes les nationalités maghrébines donc, montrent une variation de pourcentage de la présence féminine de 1992 à 2002 bien plus élevée que la moyenne nationale de la même période. Cette donnée est certainement attribuable aux regroupements familiaux et par conséquent, elle soit être considérée comme une conséquence du lancement des processus de stabilisation de ces nationalités. A ce sujet, il est important de noter que, comme la présence féminine est un élément important de caractérisation des modèles migratoires des différentes nationalités, sa répartition différenciée au sein des communautés nationales a contribué à caractériser de façon différente les processus de stabilisation relevables parmi les mêmes nationalités immigrées présentes en Italie. En d'autres mots, le fait que les femmes, pour certaines nationalités, comme dans le cas de l'immigration philippine ou polonaise, soient le premier agent du processus migratoire, à qui revient des décisions sur des aspects importants comme les temps et les modalités du regroupement familial par exemple, garantie aux modèles

migratoire de ces nationalités des caractéristiques propres et plus stables par rapport à d'autres nationalités qui se distinguent par une présence masculine prédominante.

En ce qui concerne la répartition territoriale des immigrés, pour tout l'arc de temps pris en considération dans ce travail, on enregistre une progressive concentration dans les régions du Nord, et en particulier du Nord-Est du territoire italien, liée à une demande de travail en forte expansion dans ces régions non compensée par une offre de travailleurs locaux correspondante.

Graphique 2.6 - Permis de séjour par zones géographiques. Années 1992 - 2002



Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Le graphique 2.6 illustre la dynamique de cette concentration de la présence immigrée dans les régions septentrionales italiennes au cours des années 1992 à 2002. Il est de plus en plus clair, tant des expériences de travail que de la documentation statistique disponible, que l'Italie Méridionale joue, par rapport à l'immigration, une double fonction. D'une part, il s'agit d'un effectif établissement stable d'immigrés. Et cela vaut tant pour certaines grandes villes que pour les zones de périphéries: on pense, pour donner un exemple, au cas de la Campanie avec la stabilisation des immigrés chinois dans les communes autour du Vésuve ou des Sri Lankais, mais aussi à d'autres nationalités, dans la ville de Naples.

D'autre part – comme l'ont démontré diverses recherches de terrain et comme le met clairement en évidence désormais la documentation statistique – on enregistre, depuis des années, un phénomène de migration dans les immigrations et donc, au cours de diverses périodes, souvent après les régularisations, on enregistre des départs de travailleurs immigrés des régions du Sud vers celles du Nord. Beaucoup d'ouvriers du Ghana, de la Cote d'Ivoire ou du Maroc présents dans les usines autour de Brescia ou de Vicence ont vécu une partie de leur expérience migratoire dans le Sud (souvent en Campanie).

**Tableau 2.11 - Permis de séjour par zones géographiques.
Année 2002**

	Nord Ouest	%	Nord Est	%	Centre	%	Sud	%	Total
Maroc	68.803	41,0	51.745	30,8	24.327	14,5	23.014	13,7	167.889
Albanie	47.493	29,8	39.219	24,6	45.762	28,7	26.843	16,8	159.317
Roumanie	24.341	29,3	19.844	23,9	33.860	40,8	4.940	6,0	82.985
Philippines	23.603	34,9	7.249	10,7	29.380	43,4	7.479	11,0	67.711
Chine	21.479	34,6	13.709	22,1	19.743	31,8	7.215	11,6	62.146
Tunisie	13.953	26,2	15.355	28,8	9.169	17,2	14.879	27,9	53.356
Yougoslavie	7.350	18,7	22.196	56,5	6.638	16,9	3.094	7,9	39.278
Sri Lanka	11.212	28,9	6.012	15,5	8.172	21,1	1.3367	34,5	38.763
Sénégal	17.488	46,3	9.676	25,6	5.614	14,8	5.028	13,3	37.806
Pologne	4.018	12,2	4.728	14,4	17.284	52,6	6.859	20,9	32.889
Inde	11.976	36,8	7.783	23,9	10.632	32,7	2.116	6,5	32.507
Egypte	22.272	70,0	1.749	5,5	7.331	23,0	462	1,5	31.814
Pérou	17.218	54,2	2.265	7,1	11.245	35,4	1.011	3,2	31.739
Macédoine	3.335	13,5	8.822	35,7	9.610	38,9	2.918	11,8	24.685
Bangladesh	4.039	18,3	6.689	30,3	9.145	41,5	2.175	9,9	22.048
Nigeria	5.561	26,7	7.925	38,0	5.171	24,8	2.178	10,5	20.835
Ghana	6.613	33,1	11.797	59,0	655	3,3	928	4,6	19.993
Pakistan	9.104	45,6	5.793	29,0	3.960	19,8	1.128	5,6	19.985
Brésil	6.873	34,6	3.975	20,0	6.993	35,2	2.023	10,2	19.864
Croatie	3.024	18,3	10.877	65,7	2.156	13,0	507	3,1	16.564
Total	468.859	32,4	363.556	25,1	419.925	29,0	196.052	13,5	1.448.392

Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Le tableau 2.11 présente la répartition territoriale des 20 premières nationalités par répartition territoriale italienne²⁴ et présente le taux de concentration territoriale de chaque nationalité dans chaque répartition territoriale pour l'année 2002. Comme on l'a déjà souligné auparavant, dans les régions septentrionales italiennes se concentre la majorité de la présence immigrée. Pour certaines nationalités le taux de concentration territoriale se présente plus élevé que la moyenne du phénomène immigration en Italie, comme pour le cas égyptien – dont la présence rien que dans les régions du Nord-Ouest atteint 70 pour cent contre presque 33 pour cent de la présence immigrée totale enregistrée dans les mêmes régions en 2002 – et pour la nationalité marocaine qui présente une concentration territoriale dans les régions septentrionales équivalente à plus des deux tiers du total de la présence en 2002. En outre, il faut souligner que les nationalités qui présentent la présence de plus longue date en Italie, c'est-à-dire les nationalités qui ont été les acteurs des prémices du phénomène immigration en Italie, comme les deux nationalités à peine citées et celle sénégalaise, sont celles qui sont les plus largement nombreuses dans les régions du nord de l'Italie. Cette donnée représente un indicateur du fait que le renforcement de la présence immigrée et sa progressive stabilisation induit une croissante concentration de cette même présence immigrée dans ces régions d'Italie dans lesquels ces processus trouvent des conditions plus favorables. Cette observation se voit confirmée par la raison principale de la répartition territoriale particulière de l'immigration en Italie, qui doit être recherchée, bien sur, dans les conditions différentes des marchés du travail locaux et dans le dualisme économique et social qui caractérise l'Italie, comme le démontrent certains chercheurs.²⁵ En conclusion, on peut affirmer que la concentration élevée des immigrés dans les régions du nord est le signe qu'un processus de stabilisation des immigrés se met en place: ceux-ci s'établissent dans des contextes où le marché du travail se présente avec des caractéristiques qui garantissent un niveau de stabilité plus élevé.

²⁴ Les répartitions territoriales constituent une subdivision géographique du territoire italien et sont ainsi organisées: Nord-Ouest: Piémont, Vallée d'Aoste, Lombardie, Ligurie; Nord-Est: Trentin-Haute Adige, Vénétie, Friule Vénétie-Julie, Emilie Romagne; Centre: Toscane, Ombrie, Marches, Latium; Sud: Abruzzes, Molise, Campanie, Pouilles, Basilicate, Calabre, Sicile, Sardaigne.

²⁵ Crescenzi F., Ferruzza A., Ricci M., (1993), *Analisi e sintesi di indicatori per una lettura territoriale della presenza straniera in Italia*, Istat, Quaderni di ricerca, n. 2, p. 11.

La répartition territoriale de la présence marocaine en Italie

Dans le tableau suivant, est représentée la répartition, dans les régions italiennes, des permis de séjour délivrés aux citoyens des pays du Maghreb par sexe.

**Tableau 2.12 - Permis de séjour par sexe et par régions de remise.
Année 2002**

Régions	Algerie				Maroc				Tunisie			
	HF	% HF	% F	% F	HF	% HF	% F	% F	HF	% HF	% F	% F
Piémont	433	3,5	26,8	5,7	23.676	14,1	35,5	15,5	2.416	4,5	23,6	4,5
Vallée D'Aoste	48	0,4	14,6	0,3	819	0,5	32,7	0,5	242	0,5	24,0	0,5
Lombardie	2.114	17,2	19,0	19,7	40.107	23,9	31,3	23,2	10.310	19,3	21,2	17,1
Trentin	453	3,7	16,3	3,6	3.435	2,0	35,1	2,2	1.484	2,8	19,6	2,3
Vénétie	1.366	11,1	14,9	10,0	22.233	13,2	31,4	12,9	3.131	5,9	25,0	6,1
Friule Vénétie-Julie	461	3,7	11,1	2,5	1.042	0,6	31,4	0,6	468	0,9	20,7	0,8
Ligurie	236	1,9	25,4	2,9	4.201	2,5	27,2	2,1	985	1,8	26,6	2,0
Emilie – Romagne	1.116	9,1	21,3	11,7	25.035	14,9	34,9	16,1	10.272	19,3	23,2	18,6
Toscane	497	4,0	22,5	5,5	8.514	5,1	30,4	4,8	1.900	3,6	26,7	4,0
Ombrie	500	4,1	18,2	4,5	3.630	2,2	33,3	2,2	792	1,5	29,2	1,8
Marches	459	3,7	18,5	4,2	5.816	3,5	39,2	4,2	2.447	4,6	30,4	5,8
Latium	1.114	9,0	21,8	11,9	6.367	3,8	32,3	3,8	4.030	7,6	29,2	9,2
Abruzzes	100	0,8	31,0	1,5	1.432	0,9	36,8	1,0	373	0,7	35,1	1,0
Molise	6	0,0	16,7	0,0	3.74	0,2	32,9	0,2	55	0,1	41,8	0,2
Campanie	2.330	18,9	7,5	8,5	5.588	3,3	20,2	2,1	2.463	4,6	20,4	3,9
Pouilles	357	2,9	12,0	2,1	3.103	1,8	26,3	1,5	1.183	2,2	19,6	1,8
Basilicate	30	0,2	6,7	0,1	615	0,4	28,1	0,3	176	0,3	15,9	0,2
Calabre	207	1,7	9,2	0,9	4.897	2,9	30,1	2,7	264	0,5	26,5	0,5
Sicile	462	3,7	15,4	3,5	5.163	3,1	32,4	3,1	10.055	18,8	24,1	18,9
Sardaigne	32	0,3	46,9	0,7	1.842	1,1	26,4	0,9	310	0,6	35,5	0,9
Total	12.321	100,0	16,5	100,0	167.889	100,0	32,2	100,0	53.356	100,0	24,0	100,0

Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

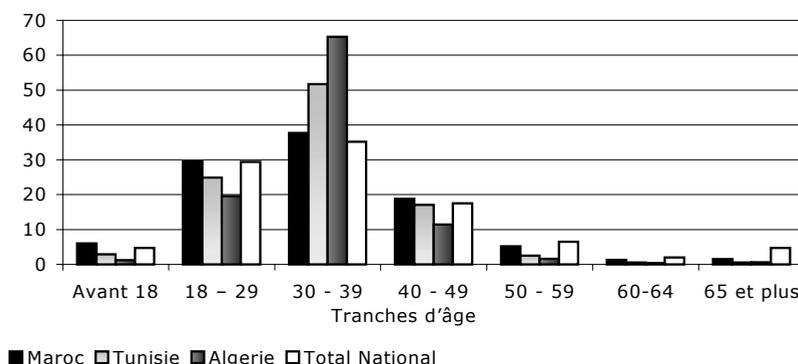
L'analyse de la présence marocaine par région, fait ressortir que la Lombardie, avec presque 24 pour cent de la présence totale, l'Emilie Romagne (15%), enfin, le Piémont et la Vénétie, (avec respectivement 14 et 13%), regroupent les deux tiers des Marocains présents en Italie. La répartition territoriale marocaine, se retrouve concentrée donc par sa grande dimension numérique seulement dans quatre régions, qui non pas par hasard sont les régions qui présentent une dynamique de la demande de travail plus élevée que les autres régions italiennes. La nationalité tunisienne par contre montre une progression particulière car, même si elle présente une concentration prédominante en Lombardie et en Emilie, (avec un peu plus de 19% pour chacune), on enregistre une présence significative des immigrés tunisiens en Sicile (18%). Cette concentration représente une anomalie tant par rapport à la présence maghrébine que par rapport au phénomène immigration en général qui dans cette région présente un pourcentage de présence équivalent à seulement un peu plus de 3 pour cent. Une telle anomalie dans la répartition territoriale doit être soulignée également pour le cas algérien, dont 17 pour cent et 11 pour cent des citoyens sont présents respectivement en Lombardie et en Vénétie, mais qui représente aussi une présence dans la région Campanie (19%). L'établissement dans une région dépend de nombreux facteurs et l'explication de la concentration particulière des immigrés tunisiens en Sicile et de celle des immigrés algériens en Campanie renvoie à l'interaction de ces facteurs. Le facteur le plus important dans la décision d'établissement est certainement représenté par la dimension de l'emploi déjà citée précédemment. La présence prédominante des nationalités prises en examen dans les régions dans lesquelles il est plus facile de trouver un travail stable confirme le rôle déterminant de ce facteur dans l'établissement territoriale des immigrés, cependant on doit tenir compte également du rôle des réseaux parentaux et ethniques – qui assurent un premier accueil aux nouveaux arrivés ainsi qu'une plus grande possibilité d'insertion professionnelle - et de l'entité de la présence et des antécédents historiques de l'immigration étrangère dans les diverses régions italiennes, puisque l'existence d'une communauté déjà stabilisée et consolidée garantit plus de possibilités de réussite aux projets migratoires des nouveaux arrivés. L'action combinée de ces deux facteurs explique le haut pourcentage de

présence des immigrés tunisiens en Sicile ainsi que celle des Algériens en Campanie. En considérant la dimension de genre, on note que les femmes sont présentes en plus grande mesure dans les régions dans lesquelles se concentre la présence immigrée maghrébine. Cela semble renforcer l'hypothèse formulée précédemment sur l'augmentation de la présence féminine comme indicateur d'une progressive stabilisation de la présence marocaine et de sa croissante assimilation dans la société italienne.

LE PROFILE DEMOGRAPHIQUE ET LES RAISONS DE LA PRESENCE MAROCAINE

La tendance au rééquilibrage démographique résulte donc très significative, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la présence de femmes arrivées par regroupement familial. Une autre caractéristique démographique importante, dont il faut tenir compte dans l'analyse des processus d'assimilation de la population immigrée, est la répartition de cette même population par tranche d'âge. Le graphique 2.7 présente la répartition des permis de séjour remis aux citoyens provenant des pays du Maghreb par tranche d'âge et comparée avec celle de la moyenne nationale du phénomène immigration. Avant de passer à l'analyse des données, il faut signaler un fait important concernant l'incidence numérique des citoyens immigrés de moins de 18 ans. La source utilisée ici des permis de séjour présente des limites importantes par rapport à l'âge, car sont exclus du compte total un pourcentage élevé de mineurs étrangers qui, étant la plupart du temps à charge de leurs parents, sont exemptés d'autorisation individuelle et sont reportés sur le permis de séjour d'un de leurs parents. Par conséquent, la donnée des permis de séjour pour les immigrés de moins de 18 ans résulte sous-estimé, étant donnée l'absence de relevé dans les permis de séjour du pourcentage des mineurs à charge des parents. La répartition par tranches d'âge des immigrés marocains se présente légèrement plus homogène que les deux autres nationalités qui résultent plus concentrée dans les tranches d'âge centrales. Presque 85 pour cent de la population immigrée algérienne se situe dans les tranches d'âge comprises entre 18 et 40 ans, alors qu'un peu plus des trois quarts de la population tunisienne se concentre dans cette même tranche d'âge.

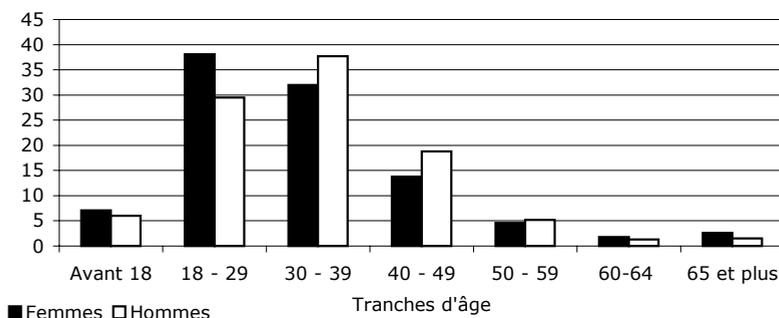
Graphique 2.7 - Permis de séjour par tranches d'âge. Année 2002



Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Généralement, la population immigrée provenant des pays du Maghreb est plus jeune que la population immigrée présente en Italie. L'interprétation de la différence de profil démographique entre populations maghrébines semble indiquer que, pour la population marocaine, le processus de stabilisation ait déjà commencé, et donc cela implique une répartition par tranches d'âge plus uniforme. Mais il faut noter également que la même donnée implique que, en Italie, le phénomène migratoire en général, et pour les populations provenant du Maghreb en particulier, est encore trop récent pour avoir une structure par âge équilibrée.

Graphique 2.8 - Permis de séjour des migrants marocains par tranches d'âge et par sexe. Année 2002



Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

La comparaison entre la structure par âge de la composante féminine avec celle masculine de l'immigration marocaine, illustrée par le graphique 2.8, présente une concentration plus élevée dans les tranches d'âge comprises entre 18 et 29 ans. L'immigration féminine marocaine présente donc un âge moyen plus jeune, et cette donnée semble cohérente avec le caractère purement masculin du modèle migratoire marocain, dans lequel la composante féminine a commencé à croître à travers les regroupements familiaux. En somme, le caractère jeune de l'immigration marocaine indique fondamentalement que c'est une population en âge de travailler et qu'une telle caractéristique est certainement destinée à être une constante au moins dans le futur le plus proche. En outre, de cette caractéristique on peut déduire que le principal motif pour lequel la population marocaine est présente en Italie est la recherche d'un emploi.

**Tableau 2.13 - Permis de séjour par motifs de remise.
Années 1992 - 2002**

	Année 1992						
	HF	Travail	%	Famille	%	Autre	%
Algerie	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Maroc	83.292	77.593	93,2	3.149	3,8	2.696	3,0
Tunisie	41.547	36.792	88,6	1.604	3,9	3.151	7,5
Total	648.935	423.977	65,3	92.073	14,2	132.885	20,5

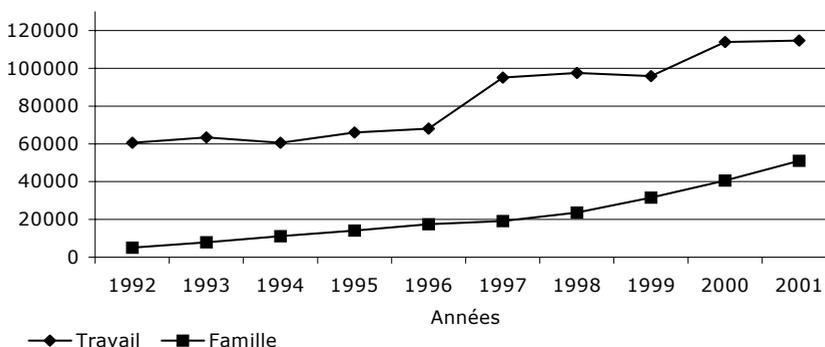
	Année 2002						
	HF	Travail	%	Famille	%	Autre	%
Algerie	12.321	9.961	80,8	2051	16,6	309	2,6
Maroc	167.889	114.816	68,4	51.004	30,4	2.069	1,2
Tunisie	53.356	38.967	73,0	13.891	26,0	498	1,0
Total	1.448.392	839.605	58,0	423.330	29,2	185.457	12,8

Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Le tableau 2.13 présente les motifs pour lesquels sont remis les permis de séjour pour les citoyens algériens, tunisiens et marocains immigrés en Italie en 1992 et en 2002. Au cours des dix ans pris en considération le caractère professionnel de l'immigration maghrébine est toujours resté la caractéristique prédominante, cependant il faut aussi noter que l'immigration

marocaine montre une croissance plus nette de la composante arrivée pour motifs familiaux. Le graphique suivant montre clairement l'augmentation soutenue des permis de séjour pour motifs familiaux pour les flux migratoires provenant du Maroc de 1992 à 2001.

Graphique 2.9 - Permis des séjour des migrants marocains par motifs de travail et de famille. Années 1992 - 2001



Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

IMMIGRES MAROCAINS ET MARCHE DU TRAVAIL EN ITALIE: OUVRIERS, COMMERÇANTS ET "ENTREPRISE ETHNIQUE"

Etant donnée la nette prédominance de permis de séjour pour motifs de travail, il est possible d'affirmer que l'immigration marocaine, suivant la typologie adoptée par la littérature en la matière, est surtout de type *labor migrations*²⁶. Le premier pas à franchir pour l'identification des caractéristiques de l'insertion et de la stabilisation professionnelle des immigrés marocains en Italie consiste à analyser les différents motifs pour lesquels ont été remis les permis de séjour pour travail.

²⁶ Golini A., (2000), *I movimenti di popolazione nel mondo contemporaneo*, dans Aa.Vv. Op. cit., Dossier de recherche, Volume II, Agence romaine pour le Jubilé, Rome, 2000, p. 94.

**Tableau 2.14 - Permis de séjour par motifs de travail.
Années 1992 – 2002**

1992							
	Travail	Travail salarie	% travail salarie	Recherche d'emploi	% recherche d'emploi	Travail indépendant	% travail indépendant
Maroc	77.593	41.689	53,8	31.214	40,2	4.690	6,0
Tunisie	36.792	20.867	56,8	15.525	42,1	400	1,1
Algerie	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Total	423.977	255.233	60,2	30.085	7,1	138.659	32,7

2002							
	Travail	Travail salarie	% travail salarie	Recherche d'emploi	% recherche d'emploi	Travail indépendant	% travail indépendant
Maroc	114816,	84.973	74,0	8.804	7,7	21.039	18,3
Tunisie	38.967	31400	80,6	4.308	11,1	3.259	8,4
Algerie	9.961	7.847	78,8	918	9,2	1.196	12,0
Total	839.605	683.496	81,4	50.570	6	105.539	12,6

Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Le tableau 2.14 fournit certaines informations de base par rapport aux modalités à travers lesquelles les immigrés maghrébins régulièrement présents en Italie pourraient avoir été insérés sur le marché du travail italien ces années-là. Ces données ne sont certainement pas complètement fiables puisque l'information concernant le travail indépendant et la recherche d'emploi, par exemple, avance certainement un nombre surestimé.

Beaucoup d'immigrés en effet, ont demandé ces types de permis même s'ils avaient déjà un emploi – dans la grande majorité des cas salariés de certains entrepreneurs sans aucun type de contrat de travail – parce qu'il était plus facile d'obtenir un permis de séjour pour travail autonome ou pour recherche d'emploi ne pouvant pas démontrer leur statut professionnel. Par conséquent, le permis de séjour pour recherche d'emploi ne signifie pas nécessairement que l'immigré en possession de ce type d'autorisation à rester soit une personne sans emploi, au contraire les taux de chômage au sein de la population immigrée présente en Italie résultent très bas. Une fois dit cela, on peut commencer à avancer certaines hypothèses concernant les

modalités et la qualité de l'insertion professionnelle des immigrés et de leur contribution à l'économie italienne. Les hypothèses qui ont été confirmées également par d'autres données seront illustrées à présent.

En premier lieu, on constate que les permis remis aux citoyens provenant du Maroc en 2002 pour travail dépendant représentent presque les trois quarts du total des permis de séjour pour travail. Cette donnée induit déjà à penser qu'une grande partie des travailleurs immigrés marocains soient des travailleurs employés. Cette constatation est renforcée si l'on examine l'évolution des mêmes permis de séjour dans l'arc de temps des années comprises entre 1992 et 2002. En effet on note que ces années là la tendance à demander et à remettre des permis de séjour pour travail dépendant s'est renforcée, passant de presque 54 pour cent du total des permis pour motif de travail en 1992 à 74 pour cent en 2002.

Au contraire, l'inverse se produit pour les permis de séjour remis pour recherche d'emploi. Ces permis en effet, enregistrent une nette tendance à la réduction. En 1992 ils représentaient environ 40 pour cent du total alors qu'en 2002 ils baissent à 7 pour cent. Cette tendance constitue une confirmation à l'affirmation précédente de la vraie nature des permis de séjour remis pour recherche d'emploi et sur leur réelle valeur. En effet, ce n'est pas par hasard que le plus grand nombre de ces permis soit enregistré au lendemain de la régularisation suite à la loi Martelli et les divers pics montrés dans la tendance à la réduction se situent au lendemain des différentes régularisations. Ces données, en outre, constituent une démonstration supplémentaire de la progressive stabilisation et maturation de l'immigration marocaine, surtout dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Parallèlement au renforcement de cette caractéristique du travail immigré marocain comme travail employé, il faut souligner la croissance remarquable des permis de séjour remis pour travail indépendant, qui passent de 6 pour cent en 1992 à plus de 18 pour cent en 2002, avec une croissance équivalente à 349 pour cent. Ce type de modalité d'insertion professionnelle dans un contexte socioéconomique et institutionnel déterminé, au sein de réseaux ethniques très riches, s'est développé en des vraies expériences d'*ethnic entreprise* qui représentent certainement un phénomène très intéressant et un facteur significatif de croissance de l'économie italienne.

Tableau 2.15 – Permis de séjour par motifs et par répartitions territoriales. Année 2002

	Nord-Ouest									
	Travail salarié	%	Recherche d'emploi	%	Travail indépendant	%	Famille	%	Autres	%
Algerie	1.709	21,8	138	15,0	338	28,3	586	28,6	60	19,4
Maroc	36.836	43,4	3.301	37,5	6.796	32,3	20.860	40,9	1.010	48,8
Tunisie	8.065	25,7	972	22,6	1.205	37,0	3.603	25,9	108	21,7
Total	235.286	34,4	14.930	29,5	40.864	38,7	133.775	31,6	44.004	23,7

	Nord-Est									
	Travail salarié	%	Recherche d'emploi	%	Travail indépendant	%	Famille	%	Autres	%
Algerie	2.195	28,0	178	19,4	436	36,5	544	26,5	43	13,9
Maroc	27.792	32,7	2.410	27,4	4.469	21,2	16.621	32,6	453	21,9
Tunisie	9.021	28,7	1.047	24,3	1.307	40,1	3.908	28,1	72	14,5
Total	184.698	27,0	11.908	23,5	24.710	23,4	112.791	26,6	29449	15,9

	Centre									
	Travail salarié	%	Recherche d'emploi	%	Travail indépendant	%	Famille	%	Autres	%
Algerie	1.636	20,8	156	17,0	184	15,4	467	22,8	127	41,1
Maroc	12.959	15,3	1.073	12,2	2.581	12,3	7.381	14,5	333	16,1
Tunisie	5.276	16,8	786	18,2	389	11,9	2.571	18,5	147	29,5
Total	186.664	27,3	13.926	27,5	23.119	21,9	106.351	25,1	89.865	48,5

	Sud									
	Travail salarié	%	Recherche d'emploi	%	Travail indépendant	%	Famille	%	Autres	%
Algerie	2.307	29,4	446	48,6	238	19,9	454	22,1	79	25,6
Maroc	7.386	8,7	2.020	22,9	7.193	34,2	6.142	12,0	273	13,2
Tunisie	9.038	28,8	1.503	34,9	358	11,0	3.809	27,4	171	34,3
Total	76.848	11,2	9.806	19,4	16.846	16,0	70.413	16,6	22.139	11,9

Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Le tableau 2.15 illustre la répartition territoriale des permis de séjour par motifs de travail et de famille. On déduit que pour les citoyens immigrés de nationalité marocaine présents dans les régions septentrionales la modalité d'insertion professionnelle est surtout représentée par le travail salarié. Dans les régions du Nord-Ouest le pourcentage de permis remis pour travail salarié atteint 43 pour cent du total, soit bien 10 points de pourcentage de plus que la moyenne de la population immigrée pour les mêmes régions. Le pourcentage de permis de séjour remis pour motifs de travail salarié baisse à un peu plus de 32 pour cent pour l'Italie du Nord-Est, et il baisse encore plus pour l'Italie du centre et pour l'Italie Méridionale, où le travail indépendant devient la modalité d'insertion professionnelle la plus significative atteignant 32 pour cent. Dans les régions septentrionales donc, pour les immigrés de nationalité marocaine se profile un modèle d'insertion professionnelle plus stable par rapport à celui des régions méridionales. Parallèlement à cette plus grande stabilité d'emploi, on constate également une stabilisation plus grande des parcours migratoire, indiquée par la plus grande concentration des permis de séjours pour motifs familiaux dans les mêmes régions septentrionales. La majeure stabilité d'emploi des citoyens marocains est claire également dans le tableau 2.16, qui montre l'augmentation des engagements professionnels concernant les citoyens maghrébins au cours des dix ans 1993 à 2002.

**Tableau 2.16 - Citoyens maghrébins engagés par sexe.
Années 1993 - 2002**

	1993				2002			1993 - 2002	
	HF	F	% F		HF	F	% F	HF	F
Algerie	1.144	271	23,7	Algeria	4.880	377	7,7	326,6	39,1
Maroc	19.231	1.785	9,3	Marocco	56.407	11.591	20,5	193,3	549,4
Tunisie	9.617	528	5,5	Tunisia	20.617	2.062	10,0	114,4	290,5
Total	84.968	19.654	23,1	Totale	493.323	180.237	36,5	480,6	817,0

Source: élaboration personnelles à partir des données fournies par l'INAIL - l'Institut National pour l'Assurance contre les Accidents du Travail - Déclaration Nominative des Assurés et Istat.

Une autre donnée très intéressante concerne la variation des engagements des citoyennes immigrées de nationalité marocaine de 1993 à 2002, qui a été bien plus élevée que la variation des engagements concernant les immigrés marocains pendant le même laps de temps, signalant donc que les femmes marocaines n'arrivent pas seulement comme personnes dépendantes ou personnes suivant les "plus importants" migrants masculins ou, pour reprendre une expression de Cohen, elles n'arrivent pas en Italie seulement comme le "bagage des travailleurs males"²⁷.

La stabilité professionnelle majeure des travailleurs maghrébins et en particulier des citoyens marocains, est confirmée également par le fait qu'en 2001 sur un peu plus de 49.000 engagements qui ont touché des citoyens marocains, plus de 89 pour cent étaient des engagements à durée indéterminée²⁸. La répartition géographique des engagements par régions montre encore une fois que les processus de stabilisation professionnelle sont à un degré plus avancé pour les régions septentrionales, qui à elles seules regroupent plus de 72 pour cent des engagements qui ont touché directement les citoyens marocains au cours de 2002 (tableau 2.17).

Tableau 2.17 – Citoyens marocains engagés en 2002 par régions

Région	v.a.	Région	v.a.
Vallée d'Aoste	493	Molise	76
Piémont	5.724	Campanie	1.179
Lombardie	13.601	Basilicate	186
Trentin Haute-Adige	1.584	Pouilles	726
Vénétie	8.775	Calabre	458
Friule Vénétie-Julie	751	Sicile	735
Ligurie	1.781	Sardaigne	288
Emilie Romagne	9.713	Nord Ouest	21.599
Toscane	3.504	Nord Est	20.823
Ombrie	1.713	Centre	8.304
Marches	2.017	Sud	4.514
Latium	1.070	N.R.	2.877
Abruzzes	866	Total	58.117

Source: Dossier Statistique Immigration Caritas/Migrantes.

²⁷ Cohen R., (1997), *Seven forms of international migration: a global sketch*, Background Paper for the Summer School on Key Issues in Migration Research, Ydra, Greece, 4-17 May 1997.

²⁸ Istat, (2002), *Rapporto sulla situazione sociale del paese 2001*, Rome.

En ce qui concerne le type d'emplois, il faut noter que le parcours d'insertion professionnelle des immigrés marocains montre généralement une progression différenciée selon les zones territoriales italiennes concernées, et donc on peut faire la distinction entre un modèle de parcours d'insertion professionnelle dans le secteur primaire du marché du travail, surtout dans les régions septentrionales, et un modèle de parcours d'insertion professionnelle caractérisé par une stabilité d'emploi moindre, typique des régions méridionales italiennes. Tout d'abord, la première étape du parcours professionnel est habituellement caractérisée par l'emploi dans le secteur agricole ou dans celui des constructions civiles. Les emplois des immigrés marocains dans ce secteur sont presque toujours les plus durs, les plus dangereux et les moins bien rémunérés²⁹. Par la suite, beaucoup d'immigrés marocains, se déplacent vers les régions septentrionales italiennes, dans lesquelles il existe une réelle demande de travail insatisfaite localisée surtout dans la petite et moyenne entreprise. Ils expérimentent des parcours de mobilité professionnelle ascendante, parvenant à trouver un emploi surtout dans le secteur industriel³⁰. Ces emplois, même s'ils restent mal payés et peu qualifiés professionnellement par rapport à ceux des travailleurs autochtones, représentent quand même une amélioration de la situation professionnelle des immigrés, puisqu'ils rentrent dans le secteur primaire du marché du travail; ce qui signifie que dans ce nombre d'emplois protégés syndicalement et avec un haut degré de stabilité³¹. Dans les régions méridionales, par contre, prévalent surtout les emplois dans le secteur agricole, dans celui du bâtiment et de l'hôtellerie, avec un pourcentage significatif de marocains dans le commerce.

La composante d'entrepreneurs de l'immigration marocaine est assez significative, comme nous il a déjà été démontré lors de la présentation des motifs de remise des permis de séjour. Des informations plus détaillées à ce sujet peuvent être obtenues en observant les inscriptions des entreprises auprès des Chambres de Commerce, qui présentent les données des

²⁹ Mottura G., (1992), *Arcipelago immigrazione*, Ediesse, Rome.

³⁰ Casacchia O., Gallo G., (2003), *I percorsi di inserimento lavorativo*, dans Acocella N., Sonnino E., (sous la direction de), (2003), *Movimenti di persone e movimenti di capitale in Europa*, Il Mulino, Bologne.

³¹ Pugliese E., (2004), *L'immigration africaine en Italie et en Europe*, "Migration et Société", n. 91.

propriétaires d'entreprises par pays de naissance. Le tableau 2.18 présente ces données par secteurs d'activité.

Tableau 2.18 - Travailleurs indépendants et entrepreneurs nés au Maghreb au 1^o octobre 2002

	Agriculture		Industrie		Services		dont:				Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	Commerce		Hôtellerie et Restauration		v.a.	v.a.
							v.a.	%	v.a.	%		
Maroc	77	0,4	3.003	14,1	17.733	83,4	16.642	78,3	181	0,9	256	21.261
Tunisie	274	4,6	3.236	54,1	2.114	35,4	1.300	21,8	237	4,0	240	5.977
Algerie	26	2,8	288	31,2	544	58,9	353	38,2	49	5,3	69	924
Total	10.507	5,3	61.075	30,8	109.005	55,0	71.667	36,2	13.965	7,0	14.667	198.215

Source: élaborations Dossier Statistique Immigration/Caritas à partir de données fournies par Infocamere.

On constate que la grande majorité des travailleurs indépendants et des entrepreneurs nés au Maroc se concentrent dans le commerce.

Tableau 2.19 - Entrepreneurs nés au Maghreb par répartition territoriale au 1^o octobre 2002

	Maroc	Tunisie	Algerie
Nord-Ouest	26,2	31,9	28,8
Nord-Est	16,2	35,1	20,5
Centre	17,2	17,7	22,7
Sud	26,1	5,9	21,2
Iles	14,3	9,4	6,8

Source: OIM - Caritas/Dossier Statistique Immigration. Elaborations à partir de données fournies par le Ministère de l'Intérieur.

Le tableau 2.19 montre que les entrepreneurs nés au Maroc, même s'ils présentent une plus grande concentration dans les régions septentrionales, possèdent une répartition territoriale plus uniforme que celle des travailleurs salariés.

LE MODELE MIGRATOIRE MAROCAIN

L'aspect le plus important de l'immigration marocaine en Italie peut sans aucun doute être identifié justement dans le processus de stabilisation: les immigrés marocains sont en train de devenir une composante stable et de plus en plus importante de la société italienne. Les dernières données statistiques relatives au phénomène, et surtout l'observation de la réalité sociale que ceux-ci vivent – et des changements dans la structure démographique sociale et d'emploi de cette communauté – montrent un processus de maturation et d'enracinement du phénomène. Malgré les énormes difficultés que ceux-ci ont du affronter, il est évident que leur présence s'est étendue mais aussi qu'elle est également devenue bien plus stable. Les immigrés marocains sont désormais présents de plus en plus souvent avec leurs familles, grâce à la pratique fréquente du regroupement familial. L'immigration marocaine en Italie n'est plus seulement composée de travailleurs mais aussi de femmes, de mineurs et de familles. Et cela a des implications importantes aussi en ce qui concerne la politique migratoire, en particulier pour cette partie des politiques d'accueil et en les politiques sociales pour les immigrés. Le tableau 2.20 présente un cadre synthétique des processus de stabilisation de la communauté marocaine à travers certains indicateurs.

Tableau 2.20 – La migration marocaine selon certains indicateurs de stabilité

HF	Variation de la présence féminine 1992 - 2002	Présents depuis au moins:		Variation des permis pour famille 1992 – 2002	
		5 ans	10 ans		
Maroc	167.889	561,9	62,3	35,1	916,2
Total	1.448.392	163,5	49,5	22,7	359,8

Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Avant d'entrer au cœur de l'analyse des indicateurs de stabilisation, il est recommandé de préciser que ces phénomènes concernent essentiellement les processus, et donc on considère ici surtout l'aspect dynamique de ces phénomènes, c'est-à-dire la progression de ces indicateurs au cours de la décennie 1992/2002.

Il n'existe que peu de données sur lesquelles pouvoir construire des indicateurs suffisamment représentatifs des phénomènes de stabilisation, et nous avons peu de sources à disposition pour nous fournir des informations au sujet des aspects les plus importants de la stabilisation de l'immigration en Italie, comme celui de la stabilisation professionnelle. Le premier point à prendre en considération à la lecture du tableau 2.20 est que les phénomènes de stabilisation pour la nationalité marocaine sont bien plus accentués que ceux présentés par la moyenne de la population immigrée. Désormais la population marocaine représente une part consistante de la population présente depuis plus de 10 ans en Italie, et elle peut être considérée comme la part de la population stable qui a entrepris des processus d'établissement définitif dans la société italienne, comme en témoigne la croissance remarquable de la présence féminine et du nombre de permis de séjour remis pour motifs familiaux. La dimension plus évidente sur laquelle on peut évaluer les processus de stabilisation de la population immigrée est certainement celle relative à l'ancienneté de la permanence de la population immigrée. Cette dimension représente sans aucun doute un aspect important des phénomènes de stabilisation, mais celui-ci revêt aussi une valeur, en un certain sens, annonciateur puisque la croissance du pourcentage de population immigrée avec une ancienneté plus élevée de présence non seulement est un indicateur sûr de stabilisation, mais aussi car elle fonctionne aussi comme signal du lancement d'un réel établissement des immigrés dans la société italienne. Sur la base de ce dernier indicateur, surtout si l'on considère le pourcentage représentant une présence d'au moins 10 ans, on reconnaît les nationalités qui peuvent être définies comme celles historiques de l'immigration italienne, c'est-à-dire les nationalités qui ont été les protagonistes dès les prémices du phénomène immigration en Italie dans la deuxième moitié des années '70. Selon cet indicateur, on constate que durant toutes ces années la présence immigrée a connu des changements importants, par lesquelles certaines nationalités, qui au début étaient présentes en nombre significatif, maintenant ne figurent pas parmi les 20 premières nationalités, alors que d'autres nationalités sont toujours les plus nombreuses, comme celle marocaine. L'indicateur représenté par la variation en pourcentage de la présence féminine de 1992 à 2002 indique que, pour certaines nationalités ces années là, on a enregistré une augmentation considérable de cette même présence féminine.

L'augmentation de la présence féminine est très significative pour certaines nationalités traditionnellement à majorité masculine, comme celle marocaine. Ces augmentations de la présence féminine sont attribuables aux permis remis pour regroupement familiaux, qui ces années là, ont subi une considérable augmentation, tant en nombres absolus qu'en terme d'incidence sur le total des permis de séjours remis. En d'autres mots, la nationalité marocaine, toutes ces années, a enregistré un progressif équilibre de la composition de genre, qui déjà en soi constitue un indicateur de stabilisation, mais en outre, si on lit cet indicateur conjointement à l'augmentation des permis de séjours remis pour regroupements familiaux, il résulte évident que pour cette nationalité les phénomènes de stabilisation sont très avancés. En somme, il ne s'agit plus seulement de travailleurs marocains – même s'ils constituent la partie la plus importante, et s'ils ont une incidence sur le total de la population supérieure à celle des travailleurs de la population locale – mais aussi de familles. Concernant la croissance de la composante féminine de la présence marocaine, il faut noter que celle-ci n'est pas seulement le résultat de migrations de regroupement familial mais aussi celui de migrations de travailleuses, comme le montre le tableau 2.21.

Tableau 2.21 - Permis de séjour par motifs de la présence pour les femmes. Années 1992 - 2002

	Année 1992						
	F	Travail	%	Famille	%	Autre	%
Algerie	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.	n. d.
Maroc	8.180	5.603	68,5	2.266	27,2	351	4,3
Tunisie	3.733	2.461	65,9	988	26,5	284	7,6
	Année 2002						
	F	Travail	%	Famille	%	Autre	%
Algerie	2.039	441	21,6	1.478	72,5	135	5,9
Maroc	54.140	14.448	26,7	39.119	72,2	643	1,1
Tunisie	12.814	2.309	18,0	10.353	80,8	179	1,2

Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

Il faut noter que pour l'année 1992 environ les deux tiers de la présence féminine marocaine étaient présents en Italie pour motifs de travail. En considérant les permis de séjour pour motifs de travail comme indicateur de l'entité de la force de travail parmi la population féminine marocaine, on peut déduire qu'en 1992, même si l'immigration marocaine était caractérisée par une forte prédominance masculine, les rares femmes présentes n'étaient pas seulement un parent qui suit le male adulte chef de famille, mais qu'il y avait également une partie assez large de femmes indépendantes arrivées en Italie pour trouver du travail. Cette composante, même si elle a vu son incidence diminuée sur la part féminine des flux migratoires marocains au cours des années suivantes, représente toujours une part significative des flux migratoires féminins. En conclusion à ce paragraphe, il faut faire une dernière constatation concernant le caractère de l'immigration marocaine et de ses particularités par rapport aux autres nationalités immigrées présentes en Italie. Les résultats les plus récents de la recherche, illustrés par Castles et Miller, ont démontré que les caractéristiques des actuels flux migratoires sont complètement différents de ceux connues dans la phase précédente, et donc, différents des flux migratoires typiques de la période d'après-guerre, aussi appelée les "trente glorieuses".³² L'immigration étrangère en Italie représente un cas exemplaire de ces nouvelles tendances, comme il a été démontré ailleurs.³³

L'immigration marocaine par contre, de ce point de vue, présente un cadre assez complexe et contradictoire, car elle présente certaines caractéristiques typique des mouvements migratoires de l'émigration *fordiste* (nette prédominance masculine des jeunes males, modèle migratoire surtout de type temporaire), mais elle ne présente pas moins non plus des éléments qui distinguent les nouveaux flux migratoires.

Les données concernant la structure par âge et par motifs de remise des permis de séjour illustrent cette considération lié aux phases indiquées par Bohning à propos des processus d'intégration que suivent les populations immigrées.³⁴ Le même auteur a indiqué une première phase de l'immigration distincte de l'arrivée dans les sociétés d'accueil de jeunes males, à laquelle suit, une fois que les premiers arrivés ont obtenue une insertion

³² Castles S., Miller M. J., (1993), Op. cit., The Guilford Press, New York.

³³ Macioti M.I., Pugliese E., (2003), *L'esperienza migratoria in Italia*, LaTerza, Rome.

³⁴ Bohning W.R., (1967), *International labour migrations*, Macmillan, London.

professionnelle stable, une deuxième phase, caractérisée par l'arrivée de parents de ces premiers arrivés et à la formation de nouveaux noyaux familiaux qui comporte une stabilisation définitive des flux migratoires dans les sociétés d'arrivée. Par la suite, se forment les dites "secondes générations", c'est-à-dire que dans les sociétés d'arrivée naissent les enfants des premiers arrivés qui deviendront les nouveaux citoyens.

Les nouveaux flux migratoires, au cours de leurs processus de stabilisation et d'intégration dans les sociétés d'accueil, ne semblent pas suivre cette distinction classique, et on assiste à leur désorganisation et accélération tant dans la structure que dans la séquence. La féminisation des migrations et surtout la féminisation des migrations de travailleurs est une des tendances des nouveaux flux migratoires qui contribue le plus à invalider les phases de Bohning, comme illustré dans de nombreuses recherches.³⁵ En ce qui concerne l'immigration marocaine par contre, les phases traditionnelles du processus de maturation de l'immigration étrangère indiquées par Bohning semblent encore valables. La stabilisation de l'immigration marocaine peut être perçue surtout sur le marché du travail. Il s'agit du nombre de citoyens marocains inscrits auprès des institutions de prévoyance sociale INPS ou INAIL: le nombre de ces derniers a été en constance augmentation ces dernières années, ce qui signifie que le nombre d'immigrés marocains en situation professionnelle régulière a augmenté de façon constante.

Ces dernières années, en outre, s'est progressivement affirmé le troisième secteur d'emploi, représenté par le secteur de l'emploi dans l'industrie, dans lequel un pourcentage significatif et croissant de nouveaux engagements professionnels en usine est constituée par une main-d'œuvre d'importation. C'est un aspect qui exprime non seulement l'enracinement, mais aussi son caractère pour ainsi dire utile. Il est certain que l'insertion professionnelle des immigrés marocains représente un des cadres sociaux dans lequel la stabilisation des immigrés prend une valeur fondamentale, mais elle peut se révéler également dans d'autres cadres, et donc, on doit prendre en considération également de nombreuses autres variables à travers lesquelles évaluer le degré d'intégration et de stabilité de la présence des immigrés en Italie.

³⁵ Anthias F., Lazaridis G., eds., (2000), *Gender and Migration in Southern Europe*, Oxford, Berg; Ribas Mateos N., ed., (2000), *Female Immigration in Southern Europe*, Special issue of Papers, Revista de Sociologia, n. 60.

A ce niveau, on peut décrire le modèle migratoire marocain comme le résultat de l'interaction des caractéristiques d'état civil, sociales, économiques et du projet migratoire de la population marocaine avec les politiques migratoires, le marché du travail et les conditions d'accueil de la société italienne.

Tableau 2.22 – Indicateurs de la structure démographique de la population marocaine. Année 2002

	Rsex	Etme	Qatt	Satt	Stu	Sing	Pfig
Maroc	0,4	35,4	91,4	37,6	0,60	42,2	17,1

Source: élaboration personnelle à partir de données de l'Istat.

En ce qui concerne la structure démographique de la population marocaine, illustrée de façon synthétique dans le tableau 2.22, il a déjà été relevé précédemment que ces dernières années la structure par sexe s'est considérablement équilibrée, passant d'une valeur des taux de déséquilibre entre les sexes équivalent à 0,8 en 1992 jusqu'à 0,4 en 2002.³⁶ La structure de la population, en outre, présente une part de la population en âge de travailler équivalente à plus de 91 pour cent, avec une nette majorité des personnes dont l'âge est compris entre 20 et 40 ans comme le montre l'indicateur Satt donné par le rapport des présents avec un âge compris entre 40 et 59 ans sur la partie de population comprise entre 20 et 39 ans. L'indicateur Sing exprime la part de célibataire sur le total des permis de séjour, et avec l'indicateur Stu et Pfig qui représentent respectivement la part d'étudiants présents entre 18 et 29 ans et la part des permis avec enfants à charge, fournissent des informations sur la phase du parcours migratoire dans laquelle se trouve la nationalité marocaine. Cette phase montre une prédominance de la population active mais la croissance progressive de la composante familiale – aussi avec des enfants – signale l'entrée de ce modèle dans la phase de maturation et de stabilisation définitive pour une part importante de la présence marocaine en Italie.

³⁶ Ce taux se calcule selon la formule $2 \cdot |0,5 - (\text{Permis de séjour remis aux hommes} / \text{totale de 3i permis de séjour})|$. Il varie de 0 à 1, quand sa valeur tend vers zéro c'est le signe du rapprochement progressif de l'équilibre parfait entre les sexes, Cibella N., (2003), *Indicatori dell'insediamento e dell'integrazione degli immigrati in Italia: una rassegna*, dans Sciortino G., Colombo A., (sous la direction de), *Un'immigrazione normale*, Il Mulino, Bologne, p. 324.

En conclusion, du point de vue du projet migratoire et des caractéristiques démographiques le modèle migratoire perd de plus en plus le caractère temporaire initial pour prendre les caractéristiques typiques de la stabilité.

Pour une population avec ces caractéristiques démographiques la dimension professionnelle prend donc une importance notable et ce sont justement les occasions de travail et le type d'emploi qui influence le degré de stabilité et d'établissement de la population marocaine. A ce sujet il faut souligner que le modèle migratoire marocain présente une différence territoriale, montrant une plus grande stabilité professionnelle dans les régions septentrionales et une instabilité plus marquée dans les régions méridionales.

Bibliographie

Anthias F., Lazaridis G., éditions., (2000), *Gender and Migration in Southern Europe*. Oxford, Berg.

Blangiardo G., (2000), *Le dimensioni della presenza irregolare dopo la legge 40/98*, rapport présenté à la convention, *Migrazioni e società multiculturale. Le regole della convivenza*, Agence romaine pour le Jubilé, Naples, 9 – 10 Novembre, 2000.

Bohning W. R., (1967), *International labour migrations*, Macmillan, London.

Calvanese F., (1983), *Emigrazione e politica migratoria negli anni Settanta*, Pietro Laveglia, Salerno.

Calvanese F., E. Pugliese, (sous la direction de), (1991), *La presenza straniera in Italia*, Franco Angeli, Milan.

Calvanese F., (1992), *Spazi e tempi delle nuove migrazioni. L'Italia, l'Europa, i paesi extraeuropei*, dans G. Mottura, (sous la direction de), (1992), *L'arcipelago immigrazione*, Ediesse, Rome.

Casacchia O., Gallo G., (2003), *I percorsi di inserimento lavorativo*, dans N. Acocella, E. Sonnino, (sous la direction de), (2003), *Movimenti di persone e movimenti di capitale in Europa*, Il Mulino, Bologne.

Castles S., Miller M. J., (1993), *The age of migration. International population movements in the modern world*, The Guilford press, New York.

Cibella N., (2003), *Indicatori dell'insediamento e dell'integrazione degli immigrati in Italia: una rassegna*, dans Sciortino G., Colombo A., (sous la direction de), (2003), *Un'immigrazione normale*, Il Mulino, Bologne.

- Cohen R., (1997), *Seven forms of international migration: a global sketch*, Background Paper for the Summer School on Key Issues in Migration Research, Ydra, Greece, 4-17 May 1997.
- Crescenzi F., Ferruzza A., Ricci M., (1993), *Analisi e sintesi di indicatori per una lettura territoriale della presenza straniera in Italia*, Istat, Quaderni di ricerca, n. 2, 1993.
- Golini A., (2000), *I movimenti di popolazione nel mondo contemporaneo*, dans Aa.Vv. *Migrazioni. Scenari per il XXI secolo*, Dossier de recherche, Volume II, Agence romaine pour le Jubilé, Rome.
- Istat, (2002), *Rapporto sulla situazione sociale del paese 2001*, Rome.
- Maciotti M.I., Pugliese E., (1998), *Gli immigrati in Italia*, Editori Laterza, Bari.
- Maciotti M.I., Pugliese E., (2003), *L'esperienza migratoria in Italia*, Laterza, Rome.
- Mottura G., (1992), *Arcipelago immigrazione*, Ediesse, Rome.
- Pugliese E., (1993), *Sociologia della disoccupazione*, Il Mulino, Bologne.
- Pugliese E., (2004), *L'immigration africaine en Italie et en Europe*, "Migrations Société", n. 91.
- Ribas Mateos, ed., (2000), *Female Immigration in Southern Europe*. Special issue of Papers, Revista de Sociologia, N. 60.

TROIS

3.1. LE CONTEXTE D'ORIGINE DES FLUX MIGRATOIRES

3.1.1. La structure démographique, économique et du travail au Maroc et dans les quatre régions intéressées par l'étude et leur relation avec les flux migratoires

*Mohamed Chiguer, Nouredine Harrami, Mohamed Khachani,
Mohamed Nadif, Ahmed Zekri*

LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DANS LES QUATRE REGIONS

Les quatre villes concernées par l'enquête sur "le migrant marocain comme acteur de développement de sa région d'origine" présentent des disparités importantes quant aux caractéristiques démographiques, sociales et économiques. L'analyse du cadre socioéconomique est faite sur la base de données puisées principalement dans les documents des services économiques des provinces, ce qui n'offre pas un cadre homogène d'analyse, certains documents omettent d'aborder certains points qu'on retrouve dans d'autres références alors que d'autres mettent plus l'accent sur certains aspects que d'autres n'abordent qu'incidemment.

Le cadre géographique et administratif

La ville de Nador, isolée par rapport aux trois autres sites est située dans la région de l'Oriental au Nord-Est du Maroc qui regroupe outre la province de Nador, les provinces d'Oujda-Angad, de Berkane, de Taourirt, de Jerrada et de Figuig. Elle couvre 82.820 Km², ce qui représente 12 pour cent environ du territoire national. La région correspond sur le plan administratif à la Wilaya d'Oujda, région particulièrement aride (16% des terres agricoles) qui se caractérise par un déséquilibre en matière de l'occupation de l'espace: 95 pour cent de sa population est concentrée au Nord de la région.

Les trois autres villes se situent dans le même prolongement spatial à travers la province de Settat. La ville de Casablanca, capitale économique du pays constitue la principale métropole marocaine et le principal pôle économique du pays, le pôle dominant sur le plan commercial, industriel et financier. La ville de Khouribga est le chef lieu d'une province qui fait partie de la région de la Chaouia-Ourdigha, qui comprend aussi les provinces de Settat et Benslimane. La ville se trouve au cœur de la région économique du Centre au sein d'un terroir généreux pour son agriculture, avec un sous-sol des plus riches. La ville de Béni Mellal est à la fois le chef lieu de la province de Béni Mellal et de la région de Tadla-Azilal. Elle constitue le premier pôle urbain d'une région, constituée de deux provinces (Azilal et Béni Mellal), qui s'étend sur une superficie 17125 km², soit 2,4 pour cent de la superficie totale du Maroc.

Les caractéristiques démographiques

Ces caractéristiques seront saisies sur la base de données relatives au dernier recensement (1994),¹ mais aussi d'autres données plus récentes quand elles sont disponibles. En dépit de l'état d'avancement de la transition démographique au Maroc, la croissance de la population demeure soutenue (1,66%); c'est une population jeune où la sex-ratio est sensiblement égale. Cette croissance s'accompagne d'une urbanisation parfois anarchique sous l'effet de deux facteurs:

1. La sécheresse qui a sévi pendant les deux dernières décennies.
2. La marginalisation des campagnes: absence ou du moins faiblesse d'infrastructures socio-économiques.

Ce constat se retrouve dans les 4 villes retenues par l'enquête. Le grand Casablanca demeure la principale concentration urbaine au Maroc. La population de la région du Grand Casablanca est passée de 1.084.184 habitants en 1960 à 1.657.740 personnes en 1971 pour atteindre 3.081.621 habitants en 1994. Cette population est estimée à 3.508.000 personnes en 2001 soit 12 pour cent de la population totale du Royaume (22% de la population urbaine totale).

¹ Le commissariat au plan est en train de préparer le recensement général de la population de 2004.

En 2001, près de 96 pour cent de la population réside en milieu urbain (3.363.000 habitants). Les communes rurales abritaient 145.000 habitants (soit 4% de la population de la région).

Tableau 3.1 - Population de la région du Grand Casablanca en 2001 par préfecture et milieu de résidence

	Urbain		Rural	
	Population	%	Population	%
Ain Chock Hay Hassani	609.000	18,1	44.000	30,0
Ain Sebaa Hay Mohammadi	593.000	17,6	-	-
Al Fida Derb Soltane	377.000	11,1	-	-
Ben Msik Médiouna	378.000	11,2	18.000	12,5
Casablanca Anfa	529.000	15,8	-	-
Machouar Casablanca	5.000	0,2	-	-
Mohammedia	210.000	6,3	-	-
Moulay Rachid Sidi Othmane	394.000	11,7	44.000	30,3
Sidi Bernoussi Zenata	268.000	8,0	39.000	26,9
Total région	3.363.000	100,0	145.000	100,0

Source: Direction de la Statistique (CERED).

L'évolution de la population à l'intérieur des préfectures se fait à des rythmes différents. Tout d'abord, il y a l'aspect socio-économique de la préfecture qui est déterminant. Deuxièmement, l'évolution dépend selon qu'on est en présence d'une préfecture située à la périphérie de la ville de Casablanca ou une préfecture enclavée (car l'existence d'une réserve foncière aide au peuplement de la préfecture). Il faut noter que la population du Grand Casablanca s'accroît en moyenne de 2 pour cent par an. Par sexe et groupes d'âges, cette population se ventile selon les données de 2001 en 1.721.000 hommes et 1.787.000 femmes soit respectivement 49,1 pour cent et 50,9 pour cent. La répartition par âge de la population fait ressortir que celle-ci est jeune. En effet:

- 24,5 pour cent des habitants sont âgés de moins de 15 ans (25,5% chez les hommes et 24,3% chez les femmes);
- 34,9 pour cent des personnes sont âgées de moins de 20 ans (35,4% chez les hommes et 34,4% chez les femmes).

Ces proportions ont baissé entre 1994 et 2001 suite à la baisse de la natalité et de la mortalité. Par contre, la proportion des personnes en âge d'activité (âgées de 15 à 59 ans) a augmenté, passant de 63,6 pour cent en 1994 à 67,8 pour cent en 2001. On assiste aussi un vieillissement relatif de la population; la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus est passée de 6,5 pour cent en 1994 à 7,3 pour cent en 2001. Il convient de signaler que c'est une population cosmopolite dont la croissance est le résultat d'une émigration interne massive de personnes venant d'autres régions en quête du travail ou d'affaires économiques. La ville de Casablanca demeure en effet, un pôle urbain qui attire en effet des flux migratoires importants.

La ville de Khouribga, située à 120 kms de Casablanca compte 171.352 (2002), c'est le chef lieu de la province, celle-ci compte environ 493.000 habitants. Le taux d'urbanisation est élevé puisque les 2/3 de la population sont citadins. La croissance démographique reste importante car la taille moyenne des ménages dans les centres urbains est comprise entre 5 et 6 personnes, contre 6 à 7 en zone rurale. Ces moyennes baissent régulièrement et c'est surtout la croissance urbaine qui a absorbé le surplus démographique.

La province de Béni Mellal compte 953.000 habitants (2002), elle est moins urbanisée que celle de Khouribga puisque la population urbaine ne représente que 47,4 pour cent de l'ensemble. La commune de Béni Mellal comptait 140.212 habitants en 1999. Cette population se répartit à raison de 50,7 pour cent de femmes et 49,8 pour cent d'hommes. Le tableau 3.2 retrace les principaux aspects de l'évolution démographique de la ville.

Tableau 3.2 - Evolution de la population de la ville de Béni Mellal entre 1960 et 1999

	1960	1971	1982	1994	1999
Population	28.933	53.826	95.003	140.212	170.000
Taux d'accroissement moyen annuel	--	5,8%	5.3%	3.3%	3.3%
Ménages	--	--	18.072	27.235	33.500
Taille des ménages	--	--	5.3	5.2	5.1

Source: Direction de la Statistique (CERED).

La ville a enregistré une importante croissance au cours des dernières décennies. Les taux d'accroissement moyens annuels relatifs aux périodes

intercensitaires 1960/71 et 19971/82 ont dépassé 5 pour cent. Ce taux a relativement diminué durant la période 1982/94 (3,3%).

La migration constitue un facteur principal de cet accroissement. Elle couvre à elle seule 47,2 pour cent de cette évolution contre une proportion de 44 pour cent due à l'accroissement naturel de la population (tableau 3.3).

Tableau 3.3 - Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et décomposition de la croissance dans la ville de Béni Mellal

Population en		A.G.	TAMA (en %)	Décomposition de l'A.G.			
1982	1994			Migration	Acc. nat	Ann.	Total
95.003	140.212	45.209	3,3	47,2	43,8	8,9	100,0

Source: Direction de la Statistique (CERED).

Selon l'âge, 31,9 pour cent de la population de la ville ont moins de 15 ans, 61,7 pour cent sont âgés entre 15 et 59 ans, soit l'âge d'activité, et 6,2 pour cent ont 60 ans et plus. Comparé aux données régionales et provinciales, la ville se distingue par l'importance de sa population en âge d'activité et la part inférieure à la moyenne régionale et provinciale des moins de 15 ans (tableau 3.4).

Tableau 3.4 – Structure par âge de la population de Béni Mellal

	Ville de Béni Mellal	Province de Béni Mellal	Région de Tadla-Azilal	Ensemble Maroc
0-14 ans	31,9	36,3	38,3	37,0
15-59 ans	61,8	56,9	54,5	55,9
60 ans et +	6,3	6,8	7,2	7,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: RGPH 1994.

Concernant la structure matrimoniale, on constate que sur l'ensemble des habitants âgées de 15 ans et plus, 40,9 pour cent sont célibataires, 49,4 pour cent sont mariés et 9,6 pour cent sont en situation de désunion soit par le veuvage ou par le divorce. L'âge d'entrée en première union (l'âge moyen au premier mariage) est de 28 ans: 30,7 ans pour les hommes et 25,6 ans pour les femmes. Quant à l'indice synthétique de fécondité, il est estimé à 2,1 enfants.

La province de Nador compte 715.000 habitants soit près de 38 pour cent de la population de la région de l’Oriental. Cette population est répartie entre 303.000 habitants en milieu urbain et 412.000 en milieu rural avec des taux de croissance respectifs de 3,02 pour cent et -0,86 pour cent. Elle est moins urbanisée que la région de l’Oriental dont la population est majoritairement urbaine (55,20 pour cent de la population totale). Mais dans les deux cas, les villes se ruralisent puisque l’exode rural prend des dimensions importantes et contribue au développement de zones péri urbaines et de nouveaux centres urbains. La province de Nador a connu une augmentation importante du nombre des ménages: 19.855 selon les données intercensitaires 1982-1994. Mais cette augmentation a concerné exclusivement le milieu urbain (+ 24.828) alors qu’en milieu rural, ce nombre a régressé (- 4973).

Tableau 3.5 – Ménages de la province de Nador par milieu urbain et rural

RGPH (1982)			RGPH (1994)			Différence absolue		
Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
20153	76012	96165	44981	71039	116020	24828	4973	19855

Source: données de base population légale du Maroc, RGPH (1982), (1994).

La taille des ménages dans la province de Nador est relativement élevé, elle est resté sensiblement la même entre 1971 et 1994, mais avec une différenciation dans cette évolution entre le milieu urbain où la taille est passée de 6 à 5,5 et le milieu rural où cette taille a augmenté de 6 à 6,2.

Concernant l’espace urbanisé, il convient de souligner que plusieurs centres urbains gravitent autour de la ville de Nador. Il s’agit en plus de l’enclave occupée de Melilla, des villes de Bni Ançar, Salouane, Zghanegh et Al Aroui. Si dans les faits, l’espace urbanisé évolue de plus en plus en tâches continues, en raison de la coalescence des tissus urbains en présence, administrativement cela représente des entités distinctes.

L’ensemble de ces organismes urbains abritait en 1994 déjà près de 200.000 personnes, auxquelles il faudrait ajouter les populations périurbaines, qui enveloppent le Grand Nador, et où le phénomène urbain ne cesse de se développer.

Les caractéristiques socio-éducatives

L'analphabétisme

Selon le recensement de 1994, le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans est estimé au niveau national à 55 pour cent. A l'exception de Casablanca, les taux enregistrés dans les autres régions tournent autour de ce taux. Ce taux demeure toutefois plus bas dans les zones urbaines: 41 pour cent contre 67 pour cent en milieu rural.

A Casablanca et selon les données disponibles de 1994, presque 31 pour cent de la population âgée de 10 ans et plus ne savent ni lire et écrire contre 55 pour cent au niveau national. L'analphabétisme inégalement réparti au sein de la société touche beaucoup plus les anciennes générations que les nouvelles. Aussi, on enregistre un taux plafond de 75,2 pour cent à l'âge de 50 ans. Les femmes présentent un taux d'analphabétisme de 41,1 pour cent contre 20,2 pour cent chez les hommes. Par ailleurs, ce phénomène affecte nettement le milieu rural puisque la moitié de la population âgée de 10 ans et plus ne sait ni lire ni écrire (52,7% pour le rural contre 29,9% pour l'urbain). Dans la région de l'Oriental, le taux d'analphabétisme est de 52,8 pour cent. Ce taux diffère selon le sexe et le milieu. Il est chez les hommes très inférieur à celui des femmes soit respectivement 39,2 pour cent et 65,6 pour cent. Le lieu de résidence conditionne aussi le niveau de cet indicateur. Le taux d'analphabétisme au niveau régional est de 38,7 pour cent en urbain et 81,0 pour cent dans le milieu rural. Ce taux demeure élevé en dépit de la diminution enregistrée entre les deux recensements.

A Béni Mellal, le taux d'analphabétisme est inférieur à celui de la région de l'Oriental. Sur l'ensemble de population âgée de 10 ans et plus en 1994, 37,3 pour cent sont analphabètes. Ce phénomène est plus accentué chez les femmes. Il affecte presque la moitié de la population féminine de la ville en enregistrant un taux de 49,7 pour cent contre 24,0 pour cent chez les hommes. Les taux enregistrés au niveau de la ville de Béni Mellal sont inférieurs à la moyenne provinciale et régionale urbaine (tableau 3.6). Ce constat est valable pour les trois niveaux de comparaison retenus: hommes, femmes et population totale. Ces taux restent cependant très proches de la moyenne nationale urbaine.

Tableau 3.6 – Taux d’analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus. Année 1994

	Ville de Béni Mellal	Province de Béni Mellal			Région de Tadla-Azilal			Ensemble du Maroc		
		Urb.	Rur.	Ens.	Urb.	Rur.	Ens.	Urb.	Rur.	Ens.
Masculin	24,0	29,8	57,4	45,4	29,8	62,2	51,3	25,0	61,0	41,0
Féminin	49,7	56,7	85,0	72,0	57,3	88,0	77,0	49,0	89,0	67,0
Ensemble	37,3	43,8	71,1	58,9	44,2	75,0	64,3	37,0	75,0	55,0

Source: RGPH (1994).

La scolarisation

A l'échelle nationale, le taux net de scolarisation pour les 6-11 ans était 86,4 pour cent en 2003 si l'on prend en considération le seul secteur public, il est de 92,1 pour cent si on y ajoute l'enseignement privé, mais avec des différenciations en fonction du milieu et du sexe. Le taux de scolarisation est seulement de 87 pour cent en milieu rural et de 82,2 pour cent pour les filles. Ce constat est valable dans les 4 sites de l'enquête. A Casablanca, le nombre d'élèves scolarisés dans le primaire en 2002 s'élève à 406.644 dont un peu moins de la moitié sont des filles (197.209). A Béni Mellal, les données disponibles du dernier recensement de 1994, indique un taux de scolarisation chez les enfants âgés de 7 à 12 ans de 83,8 pour cent. Considéré selon les catégories de sexes, le taux "masculin" dépasse de plus de 5 points celui enregistré chez les filles: 86,2 pour cent contre 81,0 pour cent. La lecture des données provinciales et régionales indique la position privilégiée de la ville dans son espace local. Les taux (global, masculin et féminin) de scolarisation demeurent supérieurs à la moyenne provinciale et régionale urbaine. A Khouribga, l'enseignement public compte 155 établissements, dont 24 pour le secondaire. Près de 99.970 élèves y sont scolarisés, dont 43 pour cent de filles, encadrés par 4.466 enseignants. Ce dispositif public est soutenu par 14 établissements privés accueillant près de 5.281 élèves. Pour l'enseignement primaire la région de la province de Nador dispose de 163 classes qui accueillent 3.266 élèves dont 1.501 filles en 2001-2002. Pour le premier cycle du secondaire, le nombre d'élèves inscrits en 2001-2002 est de 251.728 dont 114.980 filles. La part de la province de Nador est 41,60 pour cent. Pour le second cycle du secondaire, le nombre des élèves inscrits est de 72.567 dont 30.945 filles. La part de la province de Nador est de 30 pour cent.

L'enseignement privé est à ses débuts: le poids du secteur privé dans l'enseignement dans la région est très faible. Il ne représente que 1,5 pour cent de l'ensemble des effectifs du fondamental et du secondaire. Sa part est presque nulle au niveau des collèges (0,4%) et plus bas pour le premier cycle fondamental (1,4%) et remonte à 4,8 pour cent pour le secondaire.

La formation professionnelle

La formation professionnelle répond aux besoins économiques et sociaux et à ceux du marché du travail plus particulièrement, elle a pour objet la satisfaction à la fois des besoins des demandeurs d'emplois en compétences pour favoriser leur insertion dans la vie active et des entreprises, pour améliorer leurs performances et leur compétitivité. Dans la région du Grand Casablanca, le système de la formation professionnelle est marqué par la diversité des types de formation, la multiplicité des promoteurs et des organes de coordination.

Tableau 3.7 – Infrastructure de la formation professionnelle dans la région du Grand Casablanca. Année 2000-2001

Préfectures	ISTA(I)	ITA(II)	CQP(III)	CSP(IV)	Centres privés	Total
Casablanca Anfa	1	5	4	0	119	129
Aïn Chock Hay Hassani	3	3	4	2	37	49
Aïn Sebaâ Hay Mohammadi	4	2	5	0	36	47
Al Fida Derb Soltane	2	0	3	1	37	43
Mechouar Casablanca	0	0	0	0	1	1
Ben M'sik Médiouna	1	0	3	1	26	31
Moulay Rachid Sidi Othmane	1	2	4	1	22	30
Sidi Bernoussi Zenata	2	2	4	1	17	26
Mohammédia	3	0	3	1	24	31
Total	17	14	30	7	319	387

Note: (i) ISTA Institut supérieur de technologie appliquée.
(ii) ITA Institut de technologie appliquée.
(iii) CQP Centre de qualification professionnelle.
(iv) CSP Centre de spécialisation professionnelle.

Source: Service régional de la formation professionnelle.

Le secteur de la formation professionnelle (tableau 3.7) dispose de 68 établissements publics et 319 établissements privés, soit un total de 387 établissements. L'effectif des stagiaires en formation a atteint 31.986 en 2000-2001 (dont 14.760 dans le secteur privé). A ce chiffre, il convient d'ajouter 2.936 stagiaires formés dans les centres d'éducation et du travail. Dans la région de Tadla-Azilal, la situation de la formation professionnelle reste insatisfaisante. Ainsi, du point de vue des performances de ce secteur, la région de Tadla-Azilal arrive en 12^{ème} position parmi les 16 régions du Maroc. Ces défaillances s'expliquent par les carences de l'économie de la région en terme de création d'emplois et d'insertion des lauréats de la formation professionnelle. C'est la province de Béni Mellal qui concentre la quasi-totalité des activités de formation professionnelle de la région (tableau 3.8).

Tableau 3.8 – Indicateurs de la formation professionnelle

	Province de Béni Mellal		Région de Tadla-Azilal	
	2000/01	2001/02	1999/2000	2000/01
<i>Nombre d'établissements</i>	69	65	77	73
Secteur public	15	14	20	19
Secteur privé	54	51	57	54
<i>Capacité d'accueil</i>	4140	4000	4635	4475
Secteur public	2205	2155	2620	2550
Secteur privé	1935	1845	2015	1925
<i>Effectif des élèves en formation</i>	3310	3486	3722	3915
Secteur public	1885	1906	2251	2297
Secteur privé	1425	1580	1471	1622
<i>Effectif des élèves formés</i>	1863	1638	2061	1848
Secteur public	933	780	1096	957
Secteur privé	930	858	965	891

Source: Service régional de la formation professionnelle.

Le nombre d'établissements a reculé de 69 à 65 unités entre 2000/01 et 2001/02, ce qui a affecté la capacité d'accueil du secteur de formation professionnelle. Or, cette régression n'a pas empêché un développement des effectifs des inscrits. Par contre, le nombre des élèves formés a nettement diminué de 2000/01 à 2001/02.

Quant à la formation professionnelle relevant du secteur de l'artisanat, elle dispose d'une structure appelée "Centre de qualification professionnelle en arts de l'artisanat" qui relève de la délégation de Béni Mellal. En 2001/02, ce centre a permis la formation de 27 élèves: 10 dans la tannerie, 7 dans la cordonnerie et 10 en menuiserie. Mais ces chiffres dénotent un recul de 34 pour cent par rapport aux effectifs de 2000/01 (41 élèves formés).

Dans la province de Khouribga, la formation professionnelle est assurée dans 37 Centres de Formation et de Qualification Professionnelle et dans les Instituts de Technologie Appliquée. Parmi les spécialités enseignées, on peut citer: l'électronique, l'informatique de gestion, l'électricité, la gestion des entreprises, le froid et la climatisation, la comptabilité, la construction métallique, le dessin de bâtiment, la mécanique auto et agricole et coupe et couture. Près de 3.200 élèves reçoivent ainsi chaque année une formation destinée à délivrer quatre types de niveaux: spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé. Les Etablissements de formation professionnelle sont installés à Khouribga, Oued Zem et Boujaâd. L'Office pour la Formation Professionnelle et la Promotion par le Travail (l'OFPPT) occupe une place privilégiée avec 60 pour cent des effectifs formés. En plus de la formation des jeunes, les établissements organisent:

- des actions de formation continue et de service aux entreprises (cours du soir, actions intra-entreprises, séminaires et stages techniques, etc.);
- des aides techniques et l'assistance-conseil aux jeunes promoteurs lors du démarrage de leurs activités et le développement de la formation-insertion;
- le développement de la formation dans le monde rural sous forme d'actions itinérantes et ceci par l'utilisation d'unités mobiles de formation.

Dans la région de l'Oriental, à côté de centres de la formation professionnelle pilotés par l'OFPPT, d'autres centres appartenant à d'autres

administrations jouent le même rôle avec une spécialisation selon la nature de la fonction de l'administration de tutelle. C'est ainsi qu'on retrouve l'École agricole pour la formation des techniciens agricoles à Zraïb dans la province de Berkane, l'École des mines à Touissit dans la région de Jerada, spécialisée dans la formation des topographes, la mécanique, l'électricité et le contrôle minier. Existents des centres rattachés aux ministères de l'Intérieur, de la Santé Publique, l'Energie et les Mines et l'Habitat qui forment des techniciens dans diverses spécialités.

La population active

Les enquêtes Emploi de la Direction de la Statistique qui permettent des données actualisées concernent les seuls niveaux régionaux et nationaux. Les taux d'activité dans les quatre régions couvertes par l'enquête se ventilent ainsi par région et par sexe dans le tableau 3.9.

**Tableau 3.9 – Taux d'activité selon le sexe dans les quatre sites.
Année 2002**

Région	Taux d'activité masculin	Taux d'activité féminin	Total
Grand Casablanca	73,5	26,2	49,3
Oriental	78,3	20,9	49,2
Chouia- Ourdigha	82,5	38,6	60,8
Tadla-Azilal	76,7	24,8	49,5
Maroc	77,3	24,9	50,7

Source: Annuaire statistique du Maroc (2003).

Les taux d'activité diffèrent d'une région à l'autre. Le taux le plus faible est enregistré dans la région de l'Oriental. Ce taux s'explique en partie par la faiblesse du taux d'activité féminin, ceci à cause des traditions propres aux populations rifaines, mais aussi en raison de l'apport important de l'immigration qui par ses transferts de devises confère aux ménages une certaine aisance n'accablant pas la femme au travail. Mais les écarts demeurent importants entre hommes et femmes dans les quatre régions, l'accès de la femme au marché du travail demeure en général encore limité. Il est curieux que dans une ville comme Casablanca, presque trois femmes sur quatre restent au foyer. Mais cette métropole enregistre un taux d'activité global relativement faible ne dépassant pas les 49,3 pour cent de

la population. Trois des quatre sites (Casablanca, l'Oriental et Tadla-Azilal) enregistrent des taux d'activité inférieurs à la moyenne nationale (50,7%). La région de Chaouia-Ourdigha enregistre le deuxième taux d'activité parmi les 16 régions marocaines après Gharb-Chrarda-Béni Hssen (62,4%). Les données disponibles sur la répartition de cette population active entre différents secteurs indiquent, dans les régions autres de Casablanca, une prédominance du secteur non structuré des travaux indépendants. A Casablanca sur une population active estimée à près de 1.257.000 en 2000, les actifs occupés sont au nombre de 970.000 personnes. Le tableau 3.19 illustre la répartition de ces actifs occupés par branche d'activité en 2000.

Tableau 3.10 – Répartition des actifs occupés par branche d'activité à Casablanca. Année 2000

Branche d'activité	%
Agriculture, forêts et pêche	0,8
Industrie, énergie	34,2
Bâtiments et travaux publics	5,9
Services	59,1
Total	100,0

Source: Direction de la Statistique (CERED).

A Khouribga, la population active de la province au nombre de 108.000 se répartit entre trois secteurs principaux, d'une manière assez équilibrée:

- Agriculture 30.500 emplois soit 28 pour cent.
- Industrie 32.500 emplois 31 pour cent.
- Administration et services 45.500 emplois soit 41 pour cent.

A Béni Mellal, à la lumière des données disponibles du dernier recensement de 1994, l'examen de la répartition de la population active occupée, selon la situation dans la profession, montre la prédominance des salariés. Ces derniers représentent 63 pour cent des actifs, ce qui dépasse la moyenne provinciale et régionale urbaine (respectivement, 59% et 60%). Les indépendants arrivent en seconde position avec un taux de 27 pour cent légèrement inférieur par rapport à la moyenne urbaine régionale et provinciale. Le reste des catégories de statuts dans la profession ne représentent que des proportions infimes (tableau 3.11).

Tableau 3.11 – Population active selon la situation dans la profession. Année 1994

	Ville de Béni Mellal	Province de Béni Mellal			Région de Tadla-Azilal		
		Urb.	Rur.	Ens.	Urb.	Rur.	Ens.
Employeur	7,6*	3,3	3,0	3,1	3,1	2,0	2,3
Indépendant	26,9	29,8	32,6	31,4	29,7	36,2	34,1
Salarié	63,6	59,5	31,4	43,4	60,0	28,0	38,4
Aide familial	1,7	3,1	32,1	19,7	3,1	33,1	23,4
Apprenti	**	2,4	0,8	2,2	4,0	0,6	1,7
Non spécifié	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note:

* Ce chiffre comporte les apprentis et les employeurs.

** Les apprentis sont comptés avec les employeurs.

Source: RGPH (1994).

Pour ce qui est de la distribution des actifs occupés selon les branches d'activités économiques, les données disponibles récentes concernent l'ensemble de la région Tadla-Azilal.

Bien que les données de l'enquête Emploi de 2001 retiennent un découpage des secteurs d'activités économiques différent de celui du recensement de 1994, elles confirment la configuration de l'emploi relevée lors du recensement.

Tableau 3.12 – Population active occupée âgée de 15 ans et plus selon les secteurs d'activité économique et le milieu de résidence

	Région de Tadla-Azilal			Ensemble Maroc		
	Urb.	Rur.	Ens.	Rur.	Urb.	Ens.
Agriculture, élevage, forêt et pêche	10,3	80,4	60,9	4,9	80,4	43,5
Industrie	15,8	4,3	7,5	22,5	4,1	13,0
Bâtiments et travaux publics	9,8	3,3	5,1	8,8	4,7	6,7
Services	64,1	12,0	26,5	63,7	10,8	36,7
Activités mal désignées	--	--	--	0,1	0,0	0,1
Total	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Enquête Emploi 2001, Direction de la Statistique .

L'agriculture et l'élevage sont les premiers employeurs de la région. Ce secteur emploie 61 pour cent des actifs occupés contre 43 pour cent au niveau national. Dans l'urbain de la région, ce taux est 10 pour cent soit le double de la moyenne nationale (tableau 3.12). Dans l'urbain, c'est le secteur des services qui prédomine avec plus des deux tiers des actifs (64,1%). La population active dans la région de l'Oriental se caractérise par un taux d'activité moyen: 49,2 pour cent de la population en activité. Le taux d'activité de la population urbaine dans la région demeure inférieur au taux national 44,1 pour cent contre 46 pour cent. Le même constat (tableau 3.13) peut être enregistré pour la tranche d'âge 25-59 ans.

Tableau 3.13– Taux d'activité de la population urbaine selon l'âge. Année 2001

	Age (ans)				Total
	15-24	25-34	35-59	60 et plus	
Oriental	34,1	56,1	53,1	15,9	44,1
Maroc	33,1	60,0	55,1	15,8	46,0

Source: Direction de la Statistique.

L'examen de la répartition de la population active occupée, selon la situation dans la profession, montre la prédominance des salariés. Le tableau 3.14 compare la population urbaine en activité dans l'Oriental avec le reste du Maroc.

Tableau 3.14 – Population en activité selon le statut professionnel. Année 1997

	Indépendant	Salarié	Employeur	Aide familiale & apprenti	Autre	Non déclaré
Oriental	27,0	55,1	4,4	6,7	6,8	-
Maroc	20,2	64,6	3,0	6,8	5,2	0,2

Source: Direction de la Statistique.

Les salariés représentent 55,1 pour cent de l'ensemble, taux inférieur à la moyenne nationale. Mais l'inverse apparaît au niveau des indépendants où le commerce et autres services occupent près des deux tiers de la population active comme il ressort du tableau 3.15.

**Tableau 3.15 – Population urbaine en activité selon les secteurs.
Année 1997**

	Agriculture, forêt et pêche	Industrie	Bâtiments et travaux publics	Services	Autres
Oriental	7,4	19,7	11,2	61,6	0,1

Source: Direction de la Statistique.

L'expansion du chômage

Le phénomène du chômage prend des proportions de plus en plus inquiétantes dans les quatre sites enquêtés. A l'exception de la région de Tadla-Azilal, le taux de chômage dépasse la moyenne nationale (18,3%) dans les trois autres sites.

**Tableau 3.16 – Taux de chômage urbain selon le sexe dans les
quatre sites. Année 2002**

Région	Taux de chômage masculin	Taux de chômage féminin	Total
Grand Casablanca	20,2	23,2	21,0
Oriental	19,8	36,7	23,1
Chouia-Ourdigha	18,9	33,9	22,4
Tadla-Azilal	10,0	23,0	12,7
Maroc	16,6	24,2	18,3

Source: Annuaire statistique du Maroc (2003).

Les taux de chômage en milieu rural est de 10,7 pour cent dans le Grand Casablanca, de 11,6 pour cent dans l'Oriental, 3,8 pour cent dans le Tadla-Azilal et de 2,7 pour cent dans la Chaouia-Ourdigha. Les valeurs relativement basses du chômage rural ne doivent pas faire oublier que l'émigration vers les villes, principalement dans les zones péri-urbaines, emporte la majeure partie des chômeurs dans les campagnes et de là vers l'étranger, sans oublier la grande difficulté de quantifier le chômage en milieu rural très fortement dominé par l'économie informelle et les activités de survie. Le fait le plus remarquable est la massification rapide du chômage urbain qui frappe plus d'une femme sur trois dans les deux régions de l'Oriental (36,7%) et la Chaouia-Ourdigha (33,9%) et près d'une active sur quatre dans le Grand Casablanca et dans la région de Tadla-Azilal.

Ceci explique l'ampleur que prend l'émigration féminine. Le chômage frappe particulièrement les jeunes, c'est-à-dire cette catégorie de la population qui manifeste une forte propension à émigrer. Les taux régionaux se rapprochent très probablement des taux enregistrés au niveau national.

Tableau 3.17 – Taux de chômage par sexe et par tranche d'âge

Tranche d'âge	Masculin	Féminin	Total
15 - 24 ans	33,2	37,0	34,2
25 - 34 ans	23,7	32,9	26,2
35 - 44 ans	7,9	11,4	8,7
45 - 59 ans	3,7	3,6	3,7
60 ans et plus	0,6	0,9	0,6
Total	16,6	24,2	18,3

Source: Annuaire statistique du Maroc.

Dans la région de Tadla-Azilal, par exemple, et selon les données de l'enquête Emploi de 2001, le chômage affecte considérablement les populations urbaines jeunes âgées de 15 à 34 ans. Le taux de chômage urbain régional de cette catégorie d'âge dépasse les 26 pour cent.

Les activités économiques

Les activités primaires

On va essayer de faire une présentation simplifiée des différents secteurs productifs dans les quatre sites. Seront traitées ici les suivantes activités primaires: l'agriculture, la forêt, l'élevage et la pêche.

- *L'agriculture*

Dans les quatre régions, l'agriculture joue un rôle important dans l'économie régionale. La croissance économique n'arrive pas encore à s'autonomiser par rapport à ce secteur qui demeure cependant très dépendant des aléas climatiques. Cette dépendance de l'économie régionale est plus forte dans une ville comme Béni Mellal qui parmi les quatre sites a le plus une vocation agricole, elle l'est moins dans le Grand Casablanca. Bien que Casablanca soit d'abord un centre industriel, le rôle que joue l'agriculture dans l'économie locale reste non négligeable puisqu'elle fait vivre environ 145.000 personnes

qui résident dans le milieu rural et indirectement une population urbaine plus importante qui reste liée à l'activité agricole. Les deux principales cultures sont les céréales et les légumineuses (tableau 3.18).

Tableau 3.18 – Superficies ensemencées, productions et rendements des céréales et des légumineuses. Année 1999-2000

Céréales			Légumineuses		
Superficies (ha)	Production (Qtx)	Rendement Qtx/ha	Superficies (ha)	Production (Qtx)	Rendement Qtx/ha
12840	35160	2,7	673	951	1,4

Source: Direction provinciale de l'agriculture de Casablanca.

La culture la plus pratiquée dans la région est le blé tendre avec 66 pour cent de la production totale. Le blé dur occupe la seconde place avec 17 pour cent de la production céréalière totale de la région. L'orge vient en troisième position avec 12 pour cent et le reste revient à la culture du maïs avec 5 pour cent de la production céréalière totale.

A Khouribga, les terres agricoles représentent environ 90 pour cent de la superficie de la province, soit 400.000 ha environ:

- Les 2/3 sont cultivées, dont 3.000 ha irrigués, un chiffre en hausse régulière avec le développement d'aménagements de la petite et la moyenne hydraulique;
- 1/5 est couvert par les forêts;
- 1/8 sont des terres de parcours.

Les 262.000 ha cultivés rassemblent près de 30.000 exploitations, dont:

- 77 pour cent couvrent moins de 10 ha et représentent globalement 40 pour cent des surfaces;
- 8,3 pour cent comptent plus de 20 ha (près d'une centaine dépassent les 100 ha) et représentent un tiers de la superficie totale cultivée.

Les cultures céréalières sont traditionnellement bien adaptées aux potentialités de la province. D'autres activités se développent rapidement:

- L'arboriculture qui n'occupait encore que 1.300 ha, en 1994 est en développement sensible, notamment pour les oliviers.
- Les cultures fourragères restent encore limitées. Le maraîchage progresse avec l'irrigation mais ne compte encore que 1000 ha environ.

Les 3.000 ha irrigués sont ainsi répartis: 39 pour cent de maraîchage; 14 pour cent de fourrages; 35 pour cent de céréales; 12 pour cent d'arboriculture. La production céréalière globale moyenne atteint 1.500.000 Qx/an mais ce chiffre est aisément doublé lorsque les conditions climatiques sont favorables. Les légumineuses alimentaires sont constituées essentiellement de fèves, de petits pois et de lentilles. De 3.000 à 7.000 Qx/an sont produits sur environ 1 000 ha. Le maraîchage se développe autour des points d'eau, il atteint aujourd'hui 800 ha consacrés surtout à la pomme de terre. Les vergers n'occupent encore que 1 300 ha, à 80 pour cent plantés d'oliviers.

Béni Mellal est certes une ville à vocation agricole, mais les autres activités productives comme l'industrie, le tourisme et l'artisanat sont en voie de développement grâce à la politique de régionalisation menée par l'Etat marocain, ce qui est valable également pour Khouribga et Nador. L'objectif est de décongestionner la métropole Casablancaise qui concentre plus de la moitié du potentiel économique du pays.

A Béni Mellal, le territoire de la municipalité continue d'abriter de nombreuses zones à vocation agricole. Une partie des actifs occupés est employée par l'agriculture. Les données régionales de l'emploi indiquent que l'agriculture emploie 10 pour cent des actifs dans le milieu urbain, la moyenne nationale étant 5 pour cent. Les troupeaux de bétail installés dans certains quartiers de la ville constituent par ailleurs l'une des caractéristiques marquantes de la vie de la cité et la part de la région dans la production agricole nationale confirme cette vocation (tableau 3.19).

Tableau 3.19 – Part de la région de Tadla-Azilal dans la production agricole nationale. Année 2001-2002

	%
Céréales	5,4
Betterave à sucre	22,4
Oliviers	15,6
Agrumes	15,2
Légumineuses	5

Source: Rapport de la CRP Tadla-Azilal (2002).

Dans la région de l’Oriental, le secteur agricole se caractérise par un dualisme plus prononcé entre terre “bour” et terre irriguée. La surface agricole utile (SAU) est estimée à 662.000 hectares dans la région, soit 8 pour cent de la SAU totale du Maroc (9,3 millions de ha), contre 11,7 pour cent de la superficie globale du pays. Les terres irriguées ne représentent que 16 pour cent de la superficie agricole utile. L’arboriculture fruitière s’étend sur une superficie de 68.000 ha dont celles des olives et agrumes représentent environ les 3/4 dans la région. Les autres cultures de la région se répartissent entre les cultures maraîchères (environ 17.500 ha), les oléagineuses (917 ha dont la production du tournesol) et les légumineuses. On doit remarquer que les activités économiques sont très développées au Nord par rapport au Sud de la région, ce qui est dû aux conditions climatiques et à la répartition inégalitaire de la population, des richesses minières et naturelles à l’intérieur de la région. Cette répartition commande le type d’activité qui domine chaque partie de l’espace régional. C’est ainsi que l’élevage intensif des ovins et caprins constitue l’activité principale de la partie sud de ce cette région malgré la pratique de la culture des céréales sur des exploitations “bour” ou irriguées. Ce dernier type de culture dépend des fluctuations climatiques. Par contre, au Nord de la région, la population pratique des cultures variées basées essentiellement sur la culture céréalière, les légumineuses, et des arbres fruitiers. Dans cette partie de la région, l’élevage pratiqué concerne principalement les bovins et les ovins.

- *L’élevage*

Si l’élevage demeure une activité dominante dans le Sud de la région de l’Oriental, il demeure différemment développé dans les trois autres sites (tableau 3.20).

Tableau 3.20 – Effectif du cheptel dans les quatre sites (en milliers). Année 2002

Provinces	Bovins	Ovins	Caprins	Equidés
Casablanca	40,2	122,7	1,3	8,4
Khouribga	40,0	525,2	34,3	47,1
Béni Mellal	110,0	450,9	74,4	31,3
Nador	41,1	520,9	50,3	26,2

Source: Annuaire Statistique du Maroc (2003).

La région du Grand Casablanca, malgré l'étroitesse de son espace rural, dispose d'un effectif important de cheptel. En effet, la région possède près de 40.200 bovins et 122.700 têtes d'ovins. La race importée et croisée domine dans la région pour les bovins. La province de Béni Mellal se démarque également par l'importance de l'activité d'élevage, elle compte le plus grand nombre de bovins et des caprins. Cependant, dans les quatre sites, les variations des effectifs du cheptel restent étroitement liées aux conditions climatiques et aux variations de la production agricole. Afin de pallier ces contraintes, l'alimentation traditionnelle (chaumes et pailles, parcours, orge, jachères) coexiste avec le développement de culture fourragères. La production moyenne annuelle de viande est fonction de l'importance du cheptel. A Khouribga, par exemple, elle est estimée à plus de 6.100 tonnes, dont 4.500 tonnes de viande ovine à 53 pour cent écoulee hors de la province (vente d'animaux sur pieds). La production de lait est estimée à 10.300 t/an, celle de la laine à 700 t/an et les peaux atteignent 120.000 pièces/an.

- *La forêt*

Les quatre régions sont différemment couverts de forêts. La province de Béni Mellal située dans le Moyen Atlas est la mieux pourvue en forêts, celles-ci couvrent 145.434 ha, suivie par la province de Nador située dans une région aux potentialités forestières très importantes (2.4861.846 ha) mais la superficie boisée dans la province n'est que de 68.100 ha. Dans la province de Khouribga, la superficie boisée est de 23.657 ha. Enfin, la région du Grand Casablanca dispose d'une superficie de 3.562 ha de forêts provenant en totalité du reboisement. La commune de Bouskoura dispose de 1.600 ha de forêts, soit 45,3 pour cent du total et la commune Mejjatia Oulad Taleb dispose de 1.500 ha, soit 42,4 pour cent. Le reste est localisé dans le territoire des communes de Dar Bouazza et Ech Chellalatte.

- *La pêche*

Les deux provinces disposant d'un littoral sont Casablanca et Nador. La région du Grand Casablanca dispose d'un littoral d'environ 60 Km. De ce fait, l'activité de la pêche est importante. Casablanca dispose d'un port qui a une vocation commerciale comme activité principale mais qui comprend un port de pêche de 352 m linéaire de quais, une halle de poissons de 4000 m² et un

chantier naval. Les produits de la pêche débarqués en 2002 ont atteints 37.257 tonnes. La flotte de pêche existante est composée de: 132 bateaux en activité; 120 barques dont 80 motorisés; 25 dépôts frigorifiés. La région dispose de: 5 unités de congélation ayant une capacité de stockage de 590 tonnes; 20 unités d'industries de traitement qui ont réalisé un tonnage de 2.233 tonnes en 1997. L'activité de la pêche fait travailler près de 22.000 pêcheurs.

A Nador, la pêche maritime constitue une activité qui emploie 1.300 bateaux de pêche (année 2001). La production de cette activité est consommée localement. Les produits de la pêche côtière débarqués en 2002 ont atteints 106.369 tonnes. Par ailleurs, on rappelle que l'infrastructure portuaire de la région est consolidée par la construction d'un nouveau port de pêche et de plaisance à Saidia. A ces différentes activités primaires, il convient de signaler des ressources minières importantes dans la province de Khouribga connue comme un grand centre de production des phosphates. De même, la région de l'Oriental est très riche en minerais. On y retrouve: le fer, le pyrotine, le zinc, le plomb, le charbon, le bronze. Toutes ces activités minières connaissent cependant des difficultés.

Les activités secondaires

- *L'industrie*

L'industrie est un secteur relativement peu développé dans 3 des 4 sites enquêtés: Khouribga, Béni Mellal et Nador. Casablanca demeure le plus grand pôle industriel du pays.

Tableau 3.21 – Grandeurs industrielles par site. Année 2002

Province ou préfecture	Nombre d'établiss.	Eff. permanents	Masse salariale	Production	Chiffre d'affaires	Exportation
Casablanca	2.754	200.514	11.251	86.191	101.217	18.664
Khouribga	59	650	17	333	381	12
Béni Mellal	126	2.412	185	1001	955	-
Nador	141	3.399	174	3.794	4.058	132
Maroc	7.327	429.482	21.610	169.618	189.799	45.605

Source: Annuaire Statistique du Maroc (2003).

La région du Grand Casablanca est une région à vocation industrielle. Cette caractéristique est historique et cette spécificité ne cesse de se développer malgré les incitations préconisées par les gouvernements qui se sont succédés pour délocaliser et implanter dans les autres régions d'autres pôles industriels. Dans la région du Grand Casablanca, on distingue trois types d'industries:

- les petites et moyennes industries non polluantes qui s'implantent à l'intérieur des zones habitées et qui arrivent à cohabiter avec la population;
- les petites et moyennes industries peu polluantes auxquelles on a prévu des zones industrielles spéciales. Ce type d'industrie, créé auparavant dans les zones voisines de la ville ancienne, sont en train d'être englouties par les extensions et deviennent progressivement des industries gênantes;
- les industries polluantes qui sont généralement des entreprises de grande taille. Ces industries, implantées dès le début à l'extérieur de la ville risquent prochainement d'être gênantes et imposent leur redéploiement vers d'autres zones à l'extérieur.

Casablanca concentre 2.754 établissements industriels soit 38 pour cent du total des établissements au niveau national. L'emploi total réalisé par l'industrie de transformation dans la région de Casablanca s'élève à 205.231 en 2000 (près de 88% sont des permanents). Pour ce qui est de la répartition sectorielle:

- Le textile et cuir emploie 47 pour cent de la main d'œuvre régionale, près de 69 pour cent des exportations de la région, 26 pour cent des investissements et 20 pour cent de la valeur ajoutée.
- Le secteur de la chimie et de la parachimie emploie, quant à lui, plus de 24 pour cent de la main d'œuvre de la région, réalise 33 pour cent des investissements, 29,9 pour cent de la production régionale et s'accapare 30 pour cent de la valeur ajoutée.
- Le secteur de l'agroalimentaire qui emploie près de 11 pour cent de la main d'œuvre, réalise 29 pour cent de la production régionale, 17 pour cent des investissements et 7 pour cent des exportations.
- Le secteur de la mécanique emploie 13 pour cent de la main d'œuvre régionale et réalise près de 14 pour cent de la valeur ajoutée régionale.

Ce tissu industriel est reparti entre différentes zones industrielles. La plus ancienne, celle d'Ain Sebaa-Hay Mohammadi demeure la plus importante, elle constitue le premier foyer industriel de la région du Grand Casablanca avec 38 pour cent du total des unités industrielles. Elle contribue pour 46 pour cent à la production industrielle casablancaise, occupe 42 pour cent de la main d'œuvre manufacturière et contribue aux exportations, aux investissements et au total du chiffre d'affaires respectivement à raison de 36 pour cent, 42 pour cent et 45 pour cent.

Tableau 3.22 – Zones industrielles selon la superficie et le nombre de lots

Zones industrielles	Superficie (ha)	Nombre de lots
My Rachid	29	161
Dar Bouazza	10	124
Technopôle Aéroport Mohamed V	86	200
Nouaceur	26	94
Mohammedia	120	300
Total	271	879

Les autres zones industrielles se répartissent par ordre d'importance entre les préfectures de Sidi Bernoussi-Zenata, celle d'Ain Chock-Hay Hassani et celle de Casablanca-Anfa. A côté de ces zones industrielles anciennes, cinq autres zones ont été nouvellement créées pour répondre aux besoins d'extension du secteur dans la ville (tableau 3.22). Les cinq zones industrielles offrent une superficie totale de 271 ha et peuvent recevoir jusqu'à 879 entreprises. Dans la région de l'Oriental, les indicateurs économiques du secteur industriel révèlent que la province de Nador compte 141 établissements soit 41 pour cent de l'ensemble des établissements de la région de l'Oriental, assurant de l'emploi à 53 pour cent de l'emploi industriel régional. Parmi les unités industrielles importantes de la région de l'Oriental, on peut citer: l'unité de transformation du sucre (SUCRAFOR) à Zaio dans la province de Nador; l'unité de fabrication du ciment (HOLCIM) à El Aioun dans la province de Taourirt; la société des coopératives laitières du Maroc Oriental spécialisée dans le traitement du lait et la production des divers dérivés du lait (beurre, fromage, yaourts..), et dont la production couvre les besoins de l'oriental et commence à concurrencer la production

des autres sociétés sur les autres régions du Maroc; l'unité sidérurgique (SONASID) qui se trouve à Nador; les minoteries dont le nombre est de 7, quatre se trouvent à Oujda, trois à Berkane, Beni Nsar et Selouane. Les unités de production de l'huile d'olive sont au nombre de 15, parmi lesquelles 5 se trouvent à Oujda, et 10 à Nador en plus de l'existence des unités traditionnelles de production de l'huile d'olive qui se développent en fonction de la production d'olive qui varie selon les années.

Dans la région de Tadla-Azilal, la situation géographique de la ville de Béni Mellal et son appartenance à une vaste zone parmi les plus riches du territoire national peuvent être perçues comme un facteur favorisant l'essor des activités secondaires industrielles et artisanales. Or, pour diverses raisons comme la faible émergence de l'esprit de l'entreprise, rigidité du système de financement et la forte concurrence de grands pôles comme Marrakech et Casablanca, les activités industrielles et artisanales observent un développement timide. Ainsi le secteur industriel reste caractérisé par un niveau de développement relativement limité. Il ne mobilise que 5 pour cent de la main d'œuvre locale. Il est très marqué par la prédominance de la branche agroalimentaire: sucreries et minoteries plus particulièrement. L'activité sucrière qui a été considérée comme le fer de lance du développement économique de la zone (3 sucreries existent dans la province de Béni Mellal), est en situation de crise depuis quelques années.

L'activité industrielle locale est tributaire de l'agriculture et de l'élevage. Les entreprises agroindustrielles qui représentent presque la moitié des établissements de la branche, emploient plus de 60 pour cent de l'effectif de la main d'œuvre occupée dans le secteur industriel.

Tableau 3.23 – Secteur industriel de la région Tadla-Azilal. Année 2001

Indicateurs	v.a.	Part de l'industrie alimentaire nationale
Num. d'unità	119	39
Giro d'affari	897.590	89
Produzione	946.891	91
Esportazioni	42.977	99
Investimenti	42.164	95
Valore aggiunto	200.635	87
Addetti	3.375	75

Source: Délégation régionale de l'Industrie et du Commerce.

La province de Khouribga compte 59 établissements industriels soit à peine 18,5 pour cent de l'ensemble des établissements industriels de la région Chaouia- Ourdigha (319 unités).

Les activités industrielles sont largement dominées par les diverses activités liées aux traitements du minerai des phosphates, situées dans les aires industrielles de Khouribga et Oued-Zem. Il s'agit d'un monopole d'un organisme public, l'*Office Chérifien des Phosphates (OCP)*.

Les secteurs "bâtiment travaux publics" et "artisanat de production" représentent à eux deux, et presque à parts égales, la moitié des emplois industriels de la province.

Tableau 3.24 – Principali industrie della provincia di Khouribga. Anno 2001

Secteurs	Raison sociale	Emplois
Chimie et parachimie	Tadla-gas	50
	Fertima	18
Agro-alimentaire	Moulins de Oued-Zem	40
	Moulins de Khouribga	56
Textile et cuire	Gentiane Confection	124

Source: Délégation Régionale de l'Industrie et du Commerce.

Les deux minoteries présentent une capacité installée de 2.500 Qx/j, destinée à la couverture des besoins de la province; elles fournissent notamment une vingtaine de boulangeries industrielles qui produisent tous les types de pains. Filiale de l'*OCP*, Fertima commercialise les engrais à base de phosphates produits par l'*OCP* (de l'ordre de 50.000 tonnes/an à partir de l'usine de Oued-Zem). La ville de Khouribga dispose d'une zone industrielle de 20 ha répartie en 236 lots. Mais la province compte deux autres zones industrielles à Oued Zam et Boujaad.

- *L'artisanat*

Si l'on exclue le grand Casablanca, l'industrie demeure relativement peu développé dans les trois autres sites. Cette déficience est suppléée par l'artisanat qui continue à jouer un rôle important dans la production, les exportations et dans l'emploi. L'artisanat s'exerce généralement selon deux pratiques principales: l'artisanat exercé dans des locaux à usage professionnel et l'artisanat dans les foyers que l'on peut qualifier d'artisanat domestique.

S'il est aisé de suivre l'évolution du premier genre, il est difficile d'avoir des renseignements précis sur le second qui joue un rôle important dans l'emploi féminin et dans la production. Vu cette importance, l'Etat accorde une attention particulière à ce secteur notamment en matière d'organisation, d'encadrement, d'aide et de subventions.

**Tableau 3.25 – Répartition des artisans selon les métiers.
Année 1999**

Métier	Nombre d'artisans	Métier	Nombre d'artisans
Fabriqueur de chaussures	297	Maçon	41
Forgeron	185	Tisseuse de tapis	839
Peintre en bâtiment	94	Cordier	7
Tisserand	50	Bijoutier	64
Fabriqueur de chaux	687	Sculpteur de plâtre	131
Fabriqueur de carreaux	32	Sculpteur de fer	-
Tailleur	1934	Sculpteur de bois	60
Tailleur traditionnel	24	Maroquinier	44
Menuisier	665	Autres	1.814
Tanneur	13		
Potier	16	Total	6.997

Source: Délégation Régionale de l'Artisanat.

Dans le Grand Casablanca (tableau 3.25), le nombre d'artisans inscrits dans la chambre est aux environs de 7.000 artisans organisés en 34 coopératives.

En 2000, le secteur de l'artisanat a exporté 70.585,7 quintaux pour une valeur globale de 216,1 millions de dhs (tableau 3.26).

Dans la province de Khouribga, trois ensembles artisanaux existent dans les villes de Khouribga, Oued-Zem et Boujaâd avec trois Centres de Formation Professionnelle où sont enseignées des spécialités comme la broderie, la menuiserie et la fabrication de chaussures. Le "Haik" et le tapis "Hanbel" de Boujaâd et de Smaâla sont renommés.

A Boujaâd, des coopératives maintiennent la qualité et diffusent les produits dans les domaines suivants: menuiserie, couture traditionnelle, produits de construction.

Tableau 3.26 – Poids et valeur des exportations des produits de l'artisanat. Année 2000

Produits	Poids en quintal	Valeur en 1000 dhs
Tapis	2.303,72	14.019,31
Cuir et ses produits	488,73	6.893,18
Produits en cuivre	1.160,55	6.800,42
Vêtements	1.409,48	15.057,25
Bois	4.182,45	23.363,92
Fer forgé	11.983,35	34.926,61
Bijoux de fantaisie	141,80	4.089,98
Babouches	579,10	5.504,03
Couvertures	486,48	3.747,16
Poterie	31.631,21	56.264,25
Tentes	12,68	49,47
Vannerie	10.083,93	34.535,56
Verre	518,93	2.886,56
Pierre	5.603,32	7.986,74
Total	70.585,73	216.124,44

Source: Délégation Régionale de l'Artisanat.

A Béni Mellal, selon le rapport 2001 de la Commission Régionale de la population de Tadla-Azilal, le nombre d'unités du secteur de l'artisanat s'élève à 7.500. Ces unités emploient plus de 30.000 ouvriers. La région compte 11 associations d'artisans opérationnelles (6 ont cessé leur activité). L'effectif global des adhérents s'élève à 1.650. Le tableau 3.27 indique les principaux métiers artisanaux de la région.

Tableau 3.27 – Principaux métiers artisanaux de la région de Tadla-Azilal. Année 2002

Artisanat de production	Artisanat de services
Menuiserie	Mécanique
Poterie	Maçonnerie
Tannerie	Soudure
Tissage	Tôlerie
	Plomberie

Source: Rapport de la CRP Tadla-Azilal, 2002.

Dans la ville de Béni Mellal, l'artisanat est relativement plus développé par comparaison à l'industrie. Ainsi, la ville concentre presque 40 pour cent des artisans de la province. La main d'œuvre exerçant dans cette activité représente environ 6,5 pour cent de la population active locale. Les coopératives existantes comptent 474 adhérents. La branche moderne de l'artisanat a observé ces dernières années une amélioration de sa structure, ce qui lui a permis de s'ouvrir sur de nouvelles technologies de production.

Le secteur continue à souffrir de différents handicaps qui sont dus à la prédominance des structures informelles, aux défaillances qui affectent l'organisation des métiers et aux difficultés de financement, de commercialisation de la production au Maroc comme à l'étranger.

Dans la région de l'Oriental, le secteur de l'artisanat occupe une place importante dans le tissu socio-économique régional, dans la mesure où il emploie 50.000 personnes dont la production est destinée essentiellement à la consommation locale.

Dans cette région et comparativement à l'artisanat au niveau national, l'activité artisanale traditionnelle reste très faible malgré les atouts importants de la région dans ce domaine (disponibilité de la laine, de la peau d'ovins et de bovins, la poterie,...). Le nombre de coopératives artisanales atteint 31 en 2001, employant 1.123 adhérents. Cette situation explique la faiblesse de la production artisanale et de sa part très faible dans les exportations de la région par rapport aux exportations totales de la région de l'Oriental.

Les activités tertiaires

La tertiarisation de l'économie est importante dans les quatre sites y compris à Casablanca principal pôle industriel marocain mais où les services assurent de l'emploi à plus de 59 pour cent de la population active.

- *Le commerce*

Si Casablanca se distingue comme un grand centre commercial et le plus grand centre de commerce de gros, le commerce à une échelle moins importante reste une activité qui assure le plus d'emplois dans les régions les moins industrialisées comme Khouribga, Béni Mellal ou Nador.

L'activité commerciale est très importante dans la région de l'Oriental principalement à Oujda et Nador qui constituent, respectivement, des portes

du Maroc sur l'Algérie et l'Europe. Dans les nombreux marchés de ces deux villes (*souk Fellah, souk Tanger, souk Melilla, souk Al Kouds Ouled Mimoun, Al Mourakkab Attijari ...*) on trouve des produits nationaux et internationaux en provenance soit de Melilla soit de l'Algérie qui rentrent au pays par les circuits de la contrebande.

Ce commerce parallèle est devenu le secteur d'activité le plus dynamique, voire même la base économique de la région et ce à cause du chômage qui affecte aussi bien les villes que les campagnes dans l'Oriental.

A Khouribga, le commerce occupe une place importante dans l'économie de la province, il assure l'approvisionnement des points les plus éloignés des centres urbains grâce à son fonctionnement performant. Dans la province, on compte plus de 18.000 patentés dont près de 9.500 dans les centres urbains. Ils s'organisent ainsi: 16 kissariats ou centres commerciaux; 3 marchés de fruits et légumes; 3 halles ou grains; 3 coopératives de consommation; 7 économats; 3 marchés municipaux; 4 *souks* urbains.

Le commerce rural s'appuie sur vingt quatre *souks* hebdomadaires qui couvrent la quasi-totalité des transactions commerciales.

A Béni Mellal, le commerce occupe plus de 12 pour cent de la population active de la ville. Il engage 86 grossistes et près de 2.000 commerçants de détail. Outre les activités commerciales permanentes, la ville de Béni Mellal dispose du premier *souk* hebdomadaire de la région. Ce *souk* qui se tient le mardi et le dimanche est d'une grande importance économique pour la ville en vertu de l'effectif de la population qu'il attire, des possibilités d'emplois offertes, de la gamme des produits collectée et distribuée et des recettes qu'il génère pour la municipalité.

- *Le tourisme*

Le tourisme est parmi les activités de service les plus développées à Casablanca. Celle-ci demeure un lieu où convergent le "tourisme de masse" et le "tourisme d'affaires", la ville dispose en effet de 94 hôtels dont 41 sont classés d'une capacité de 5.939 lits (tableau 3.28).

Casablanca dispose de potentialités touristiques indéniables (plages, site , forêts,...) et une infrastructure de base importante.

A cet égard, on compte dans la région: 160 agences de voyages, 16 agences de transport touristique, 76 restaurants, 4 campings internationaux, 23 sociétés de transport aérien, l'aéroport international Mohammed V, les

aéroport d'Anfa et de Tit Mellil pour les petits avions, un grand port commercial, des équipements sportifs internationaux,...

Tableau 3.28 – Capacité hôtelière homologuée (au 31/12/2000)

Catégorie	Hôtels	Lits
1 étoile	5	335
2 étoiles	9	556
3 étoiles	9	780
4 étoiles	14	2982
5 étoiles	4	1286
Total	41	5939

Source: Délégation Régionale du Tourisme.

Dans la région de l'Oriental, les immigrés constituent une masse de touristes importante (194.154 sont arrivés par le port de Nador en 2001) qui peut générer de multiples activités à caractères économique et culturel.

Toutefois, le développement du tourisme impose un effort important pour améliorer les structures d'accueil de base, et le développement du produit touristique dont dispose la région (mer, montagne, forêt,...) en menant une politique d'intégration de la région dans l'environnement régional, national et international.

A cause de sa situation géographique privilégiée sur l'extrême Nord-Est du pays, la région de l'Oriental représente une porte importante vers les pays européens au nord et un passage obligé vers les pays du Maghreb à l'est. En outre, elle recèle d'importants sites touristiques qui requièrent une mise en valeur. Il n'en reste pas moins que le développement du tourisme reste dépendant, en grande partie, de la qualité des relations avec l'Algérie, pays voisin de la région. La fermeture des frontières a eu un impact négatif sur l'activité hôtelière et imposé la reconversion de certains hôtels voire même leur fermeture.

La ville de Béni Mellal dispose d'un patrimoine touristique assez diversifié. Il s'agit essentiellement de sites naturels et historiques. Sur le plan de l'infrastructure d'hébergement, la ville est dotée de 19 hôtels dont 11 sont classés. Malgré ces atouts en infrastructures, l'activité touristique reste peu développée. Béni Mellal continue à être un point de passage des touristes à destination de Marrakech ou Fès dans le nord.

Les agences de voyage de la ville se sont converties à la gestion des retombées de la migration vers l'Espagne et l'Italie (change, réservation des billets, etc.).

Tableau 3.29 – Données sur la situation du tourisme au niveau provincial et régional. Année 2002

	Province de Béni	
	Mellal	Région Oriental
Guides	03	03
Guides de montagnes	17	167
Agences de voyage	18	18
Agences de location de voitures	10	10
Transport touristique	01	04
Restaurants touristiques	05	07
Sociétés de chasse et de pêche	10	15

Source: Délégation Régionale du Tourisme.

La région de Khouribga, ville à l'origine minière ne dispose pas d'infrastructures touristiques présentant un intérêt économique.

- *Les structures bancaires et financières*

Concernant les structures bancaires et financières, il convient de rappeler que Casablanca est la première place financière au Maroc suivie par Nador. La région du Grand Casablanca concentre le plus grand nombre d'établissements des banques commerciales, des sociétés de financement, la bourse des valeurs et les sociétés d'assurances et de réassurances.

Casablanca compte 581 guichets bancaires sur un total de 1.889 soit presque le tiers de l'implantation bancaire au niveau national, Nador en compte 90, alors que Béni Mellal n'en compte que 33 et Khouribga 20.

Les dépôts dans le système bancaire de la région du Grand Casablanca s'élève en 2000 à 81 milliards de dhs soit 37 pour cent de l'ensemble des dépôts au niveau national. Les crédits distribués s'élèvent à 96 milliards de dhs soit près de 63 pour cent de l'ensemble des crédits distribués sur le plan national, ce qui dénote un drainage des fonds des différentes régions du Maroc au profit de Casablanca.

L'exemple de la région de l'Oriental est révélateur à cet égard. Le secteur bancaire est marqué par l'importance des dépôts par rapport aux crédits

dispensés; la part des crédits octroyés par rapport aux dépôts bancaires de la Wilaya reste inférieure à 20 pour cent. Le drainage de l'épargne se fait par une chaîne de banques implantées dans la plupart des centres urbains de la région, principalement dans les villes d'Oujda et Nador.

Dans ces deux villes, on trouve également des sociétés de financement et des sociétés de micro-crédits destinés au financement des petits projets individuels ou de petites entreprises.

Le dynamisme du système bancaire est moins important à Béni Mellal. Cette ville concentre plus de moitié des établissements bancaires de la province (33), coiffée par une agence de la banque centrale (Banque Al Maghreb). Malgré la progression continue et régulière de la masse globale des dépôts, le tissu économique local n'est pas suffisamment dynamique pour utiliser la totalité des dépôts. La masse globale des crédits contractés est en croissance continue mais le taux de mobilisation des fonds drainés par le secteur bancaire ne dépasse pas les 65 pour cent.

La ville de Khouribga est la moins dépourvue en infrastructures bancaires, elle compte seulement 23 agences bancaires.

LA MIGRATION INTERNATIONALE

Les quatre sites constituent des foyers importants d'émigration à destination de l'Union Européenne. Si la ville de Khouribga et Béni Mellal ont des traditions et des caractéristiques migratoires présentant beaucoup de similitudes, concernant les profils des candidats à l'émigration et leur destination privilégiée qui demeure l'Italie, Casablanca demeure un cas à part du fait du caractère cosmopolite de la population drainant un émigration interne provenant de diverses régions. Ici, le phénomène de la double migration est très fréquent mais les réseaux familiaux ou tribaux rendent très diversifiée la destination des candidats à l'émigration. La ville de Nador qui à une tradition migratoire la plus ancienne des quatre sites est tournée plutôt vers la Hollande, l'Allemagne, la Belgique et dans une moindre mesure l'Espagne. Compte tenu de l'intérêt que présente cette question pour l'étude, il convient de s'appesantir plus sur ce sujet. Dans les quatre sites, l'analyse qualitative, quoique différenciée selon la disponibilité de l'information, tenterait de suppléer à la carence des données quantitatives.

La région de Casablanca

Casablanca est la principale ville marocaine, c'est la capitale économique du pays, elle compte près de quatre millions d'habitants; c'est une population hétérogène, originaire certes, des provinces voisines mais également de régions plus lointaines comme les provinces du Sud, de l'Oriental et du Nord. C'est une population alimentée des flux migratoires internes. Cette métropole économique a attiré une population d'origine rurale compte tenu de la récurrence des années de sécheresse. Cette jeunesse rurale confrontée au problème du chômage, dont elle demeure la première victime, trouve dans la migration une solution à cette situation. Le phénomène de la double migration est ainsi très développé dans cette métropole.

La destination de ces flux migratoires dépend, la plupart du temps des régions d'origine. Nous avons pu relever dans l'enquête circonscrite à une partie de l'espace territorial de la ville que la population originaire de Beni Meskine, région de Khouribga est fortement représentée. Compte tenu des réseaux déjà opérationnels entre la région d'origine et l'Italie, il est normal que la destination privilégiée de cette population soit ce même pays. Evidemment d'autres destinations intéressent ces migrants, comme l'Espagne, ou certains pays traditionnels d'accueil comme la France.

Mais globalement, compte tenu de l'hétérogénéité de la population issue de Casablanca, la première constatation de l'enquête est que les casablançais sont présents dans les quatre coins du monde, en Europe, aux Etats-Unis, au Canada, dans les pays du Golfe et même en Australie.

Cependant, au niveau de la répartition spatiale des migrants, il faut relever le fait qu'il y a une certaine concentration ethnique et régionale dans certains quartiers de la ville. Ainsi, par exemple, les originaires de la région de Beni Meskine – et qui sont en majorité en Italie – se trouvent principalement dans les nouveaux quartiers de la ville comme "Quartier Sbata" de la préfecture Ben Msik Sidi Othman et le "Quartier Oulfa et Biladi" de la préfecture Aïn Chock Hay Hassani.

Dans ces quartiers, ils investissent d'abord dans l'immobilier, puis dans les activités de commerce, de service et de petites industries (confection, mécanique etc.).

L'effet d'imitation joue encore un rôle important au sein des membres de cette communauté. Ceci se reflète par exemple au niveau des choix des placements de fonds issus de l'Italie. C'est le cas, par exemple d'une grande famille qui s'est spécialisée surtout dans l'acquisition des "Hamмам" (bains maures) puisqu'elle possède actuellement plus de dix "Hamмам" répartis entre différents quartiers de la ville. Mais en général, la formation du migrant et son niveau d'instruction jouent aussi un rôle dans le choix des activités. Comme le questionnaire n'apporte pas d'éléments quantitatifs sur cette question, ce sont là les principales données qualitatives qui émanent de notre travail de terrain.

La région de Khouribga

Dans la province de Khouribga, la migration vers l'étranger représente une certaine spécificité comparativement aux autres régions du Maroc comme l'oriental et le Souss. Il s'agit d'un phénomène relativement récent concentré essentiellement vers deux destinations principales: l'Italie et l'Espagne. Le phénomène a pris une ampleur très importantes dans ces dernières années.

Bref rappel historique

Jusqu'à la fin des années soixante, la migration vers l'étranger en général et l'Europe occidentale en particulier concernait un nombre très limité de personnes dans la province de Khouribga. Ceci est dû à plusieurs raisons, dont principalement:

- Les revenus dégagés par les activités agricoles (céréaliculture et élevage extensif, surtout ovin) suffisaient largement aux besoins des habitants de la région.
- L'office Chérifien des Phosphates (OCP) offrait plusieurs possibilités d'emplois:
 - Aux ruraux en tant que main d'œuvre pour l'extraction des phosphates. La méthode utilisée était l'extraction souterraine qui fait appel à une main d'œuvre abondante. Cette technique permettait aux paysans de continuer à exploiter la surface du sol, même dans le cas où ils sont indemnisés par l'OCP.

- Aux citoyens (surtout ceux qui ont des qualifications ou des diplômes) en tant que techniciens spécialisés, agents de maîtrise ou cadres.
- A cela il faut ajouter les emplois créés par les différents services extérieures des ministères dans le cadre de la décentralisation.
- Un autre facteur important, c'était la difficulté pour obtenir le passeport.

Fin des années soixante dix - début des années quatre-vingt: accroissement du nombre de migrants vers l'étranger en général et l'Italie en particulier, situation qui s'explique surtout par:

- La sécheresse qui a frappé le pays durant cette période, et principalement, la région de Kouribga, où l'agriculture est très dépendante des aléas climatiques, compte tenu de la prédominance du bœuf. Cette situation a généré un exode massif des paysans vers la ville, à un moment où les chances de trouver un emploi stable sont devenues très minimes.
- L'OCP n'offrait plus les mêmes possibilités d'emplois qu'auparavant. En effet, on a assisté à un changement dans les techniques d'extraction du phosphate: l'extraction souterraine a été remplacée par la technique d'extraction "à ciel ouvert". Cette dernière a eu des effets négatifs sur la région:
 - Elle est hautement capitaliste, et donc elle a causé la suppression de plusieurs postes d'emplois.
 - Elle a détérioré l'environnement et eu un impact négatif sur l'écosystème. La surface du sol est devenue inutilisable par les paysans et les cours des eaux souterraines ont été perturbés à cause des grandes charges d'explosifs utilisées par l'OCP.
 - Ceci a aggravé davantage le phénomène de l'exode rural.

Le début des années quatre-vingt a été marqué aussi par la mise en place du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et la réduction des postes d'emplois offerts par l'administration publique. Ceci va contribuer à l'accroissement du nombre de diplômés chômeurs.

Tous ces facteurs réunis vont pousser les gens à chercher d'autres sources de revenus. L'étranger représente pour la majorité la meilleure alternative. De la fin des années quatre-vingt à nos jours commence la ruée vers l'Italie d'abord et l'Espagne par la suite. Il convient de rappeler à cet égard que les pionniers de l'émigration vers l'Italie sont originaires de la région de la Chaouia-Ourdigha (principalement de la tribu des Beni-Meskine). Ce phénomène existait depuis le début des années soixante, mais il était très limité. C'est au cours des deux dernières décennies du vingtième siècle que le nombre de migrants va croître de façon considérable et que cette migration va avoir un nouveau visage. Si au début c'était une émigration masculine, individuelle et temporaire, elle est devenue par la suite une émigration familiale et définitive. Le regroupement familial va donner lieu à une certaine féminisation de l'émigration. Cependant, il y a un nombre de plus en plus important de jeunes femmes qui arrivent seules à la recherche d'un nouveau cadre de vie. La plupart de ces jeunes femmes ont un niveau de scolarisation relativement élevé. Il faut signaler aussi que l'émigration ne concernait plus seulement les adultes, mais il y a un nombre de plus en plus important d'enfants non accompagnés qui tente l'aventure de l'émigration .

L'Italie fait partie du quotidien de la ville de Khouribga

L'émigration vers l'Italie est un phénomène très visible dans la ville de Khouribga, mais il demeure difficilement quantifiable. On peut cependant affirmer sans risque de se tromper qu'il n'y a pas de famille (au sens large) à Khouribga, qui ne compte pas au moins une personne en Italie. Les gens de Khouribga se trouvent partout en Italie avec une grande concentration dans des villes comme Torino, Milano, Brescia et Bologna.

L'impact de l'émigration sur la province de Khouribga se manifeste à tous les niveaux. Sur le plan économique, des transferts de plus en plus importants:

- En argent: des fonds importants sont injectés régulièrement dans l'économie de la région grâce aux transferts des migrants. Cependant, il est difficile de les quantifier, d'une part, du fait que la majorité des fonds ne transitent pas par le circuit bancaire, et d'autre part les personnes interrogées refusent, pour diverses raisons, de répondre aux questions relatives au montant et aux sources de leurs revenus.

- En nature: les transferts en nature sont très variés (vêtements, électroménagers, matériels électriques, électroniques, voitures, etc.). Ils sont destinés à l'usage familial ou commercial. Pour ce qui est du dernier cas, ces transferts ont favorisé le développement, dans la province, de certaines activités commerciales spécialisées dans la revente des objets en provenance de l'étranger en général et de l'Italie en particulier. On peut citer, à titre d'exemple, le cas du marché de voitures d'occasion de Khouribga en provenance d'Italie qui a acquis une renommée nationale.

Les transferts (en argent ou en nature) ont eu un impact sur d'autres secteurs tels que:

- Le bâtiment: construire une maison, représente le premier objectif de la majorité des migrants. Cet investissement représente pour eux une forme de placement sûr, un moyen d'assurer son avenir en cas de retour et un signe de réussite sociale. Ceci se constate dans le nombre croissant des maisons construites, principalement dans les nouveaux quartiers de la ville, où l'on trouve que la majorité des maisons neuves sont inoccupées. On parle dans ce cas de quartiers fantômes. Le développement de la construction a favorisé aussi la multiplication des activités annexes (menuiserie, ferronnerie, peinture de bâtiment, etc.), ce qui a permis la création de plusieurs postes d'emplois directement et indirectement. Cependant, le fait que ce secteur immobilise des fonds importants qui auraient pu être investis dans d'autres activités génératrices de plus d'emplois et de revenus permanents et avec des effets multiplicateurs encore plus importants. Il serait donc nécessaire de développer les moyens d'encadrement, d'orientation et d'assistance pour aider les migrants à s'orienter vers d'autres créneaux porteurs.
- La création des PME: le rôle des migrants se manifeste à ce niveau, dans le financement total ou partiel de certaines activités commerciales, industrielles ou artisanales.
- La survie des petites exploitations agricoles: les transferts des migrants ont eu aussi des effets bénéfiques sur le milieu rural, dans la mesure où ils ont permis aux petits exploitants d'avoir les moyens financiers pour combler les déficits en période de sécheresse ou lorsque la récolte est insuffisante.

Sur le plan social, des conséquences contradictoires:

- Pulsions-Fixation. Les transferts des migrants, les placements qu'ils effectuent dans leur pays d'origine, les voitures, les cadeaux, etc. ont favorisé, certes, l'amélioration des conditions de vie de certaines familles, ainsi que la création de certaines activités et par conséquent des postes d'emplois et donc une fixation de la population. Cependant, ils peuvent être considérés aussi par certains comme une manifestation des signes extérieurs de la réussite sociale et par conséquent une incitation à d'autres personnes pour tenter l'aventure de l'émigration à la recherche d'un avenir meilleur.
- Enrichissement-Appauvrissement. Pour certaines familles de migrants (surtout les femmes et les enfants qui restent dans le pays d'origine), l'enrichissement au niveau matériel (argent, bien d'équipement, habillement, etc.) s'accompagne d'un appauvrissement affectif et psychologique (équilibre familial, éducation des enfants,...).

L'Italie dans la culture populaire à Khouribga

L'impact de l'émigration vers l'Italie, se manifeste au niveau culturel à travers les chansons populaires qui vantent les mérites de certains paysages ou sites italiens, ainsi que les déchirements affectifs dus aux séparations des couples. On a assisté aussi au développement de certaines histoires populaires qui combinent entre la fiction et la réalité et qui relatent les aventures de certaines personnes de la région avec la mafia ou d'autres réseaux en Italie et comment certains règlements de compte et des exécutions se déroulent même dans la province de Khouribga. Ces analyses et ces réflexions sur les implications de l'émigration vers l'étranger en général et l'Italie en particulier, montrent le caractère complexe de ce phénomène qui nécessite des études pluridisciplinaires pour cerner les différents problèmes et proposer, éventuellement certaines solutions adéquates.

La région de Béni Mellal

Il n'existe pas de données quantitatives et qualitatives fiables au sujet de la mobilité internationale en provenance de la ville. Quelques recherches réalisées par des étudiants dans le cadre de mémoires de licence de

géographie ont porté sur la morphologie et l'impact du mouvement migratoire vers l'étranger à Béni Mellal et différentes communes de la province. L'on signale également deux thèses consacrées au phénomène migratoire au niveau de la province et de la ville de Fkih Ben Salah.

Et pourtant, il s'agit d'un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur, dans la ville comme l'ensemble de la province, depuis une dizaine d'années. Partir à l'étranger constitue le projet d'avenir d'une grande partie des jeunes de la région comme le montre les recherches effectuées sur la ville du Fkih Ben Salah ou les mémoires de géographie consacrés aux projets des étudiants de la faculté des lettres de Béni Mellal. L'importance du phénomène ne se mesure pas par les seules aspirations et souhaits d'une partie de la population de la ville et de la région. Elle se vérifie par certaines manifestations externes de la migration dans l'espace public. Les voitures immatriculées en Italie et en Espagne circulant dans la ville, les lignes de transport par autocar reliant certaines villes italiennes ou espagnoles à Béni Mellal, les constructions attribuées aux migrants installés en Italie et en Espagne, les deuils collectifs organisés dans certains quartiers après le naufrage d'une *patera* dans le détroit de Gibraltar, les intermédiaires de la migration clandestine installés dans les quartiers, etc. , sont autant de signes de l'intensité de la migration dans la région. Béni Mellal occupe ainsi une place centrale au sein des transformations actuelles qui affectent la pratique de la mobilité au Maroc. Elle constitue l'une des zones les plus actives en matière de migration vers l'Espagne et l'Italie (les nouveaux points de destination des candidats à l'émigration). Le seul travail universitaire² consacré à la migration dans la ville de Béni Mellal ou plutôt à trois grands quartiers populaires de la ville (Hay Sinaïi, El Amria et Ouled Ayad) procède d'une enquête par questionnaire auprès de 272 familles de migrants. Cette enquête (qui doit être considérée avec prudence) permet de dégager les éléments suivants :

1. Prédominance des hommes et des personnes âgées de 30 ans et moins dans la structure de l'immigration vers l'étranger. Les catégories d'âge "20 ans et moins" et "21-30 ans" représentent le 65 pour cent. Les

² Fettah, R., (2001), *Les effets de la migration internationale sur l'urbanisation. Le cas de la ville de Béni Mellal*, Mémoire de licence en Géographie, Faculté des Lettres de Béni Mellal, Année universitaire 2001/02.

hommes forment 67 pour cent des migrants contre 33 pour cent pour les femmes.

2. Au niveau des caractéristiques socio-éducatives, la majorité des migrants sont instruits. La plupart d'entre eux disposent d'un niveau scolaire secondaire (lycée) et fondamental (collège). 15 pour cent des migrants ont un niveau universitaire. La même proportion est constituée d'analphabètes.
3. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une migration de travail. La migration d'étude et de regroupement familial ne constituent qu'une infime partie des situations de la migration dans la ville.
4. La migration internationale dans la ville est très récente. La majorité des migrants ont quitté la ville à partir de 1986. Cette date coïncide avec la mise en place du système de visa pour les Marocains désirant se rendre en France et l'assouplissement des procédures d'obtention des passeports par les autorités marocaines.
5. Les flux migratoires en provenance de la ville concernent principalement l'Italie et l'Espagne.
6. La migration a eu des impacts importants au niveau des conditions d'habitat des ménages. Dans le quartier périphérique d'Ouled Ayad, traditionnellement caractérisé par la prédominance des types d'habitat rural et sommaire, le mode de logement dit "maison marocaine" est devenu le type d'habitat de l'ensemble des ménages des migrants. Le taux de l'habitat sommaire a nettement régressé. Ce constat du développement du type d'habitat "maison marocaine" est valable pour le quartier d'El Amria, proche du centre de la ville. Quant au statut d'occupation du logement, c'est la catégorie "propriétaire" qui l'emporte aujourd'hui dans les ménages d'origine des migrants.
7. La migration constitue un facteur de confort et d'amélioration des conditions de vie des ménages. Tous les ménages d'origine des migrants disposent aujourd'hui du téléphone, téléviseur, parabole, magnétoscope et frigidaire. Avant la migration, peu de ménages disposaient de ces équipements (notamment le téléphone et le magnétoscope).
8. Les migrants opèrent des transferts d'argent évalués en moyenne annuelle pour la plupart d'entre eux entre 10.000 et 30.000 dhs.

D'autres types de transfert matériels sont à considérer comme les vêtements et le mobilier.

9. Plus de la moitié des migrants investissent dans la ville et la province. Il s'agit principalement de construction de maisons et d'achat de terres agricoles. Certains migrants ouvrent des boulangeries, télé boutiques et magasins de pièces de rechange.

En guise de conclusion, nous pouvons dire que les dimensions que prend aujourd'hui la migration dans la ville, notamment envers l'Italie, que ce soit en terme de projet individuel d'insertion professionnelle ou du point de vue de ses retombées économiques et sociales, combinées à certains atouts économiques propres à la ville et à sa région font de cet espace un cadre favorable à la mise en place de réseaux d'échanges avec l'Italie. Certains secteurs de production nous semblent porteurs pour cette dynamique d'échange. Il s'agit particulièrement de l'artisanat dit "artistique de production", de l'agro-alimentaire (dans sa forme moderne et artisanale) comme la production d'huile d'olives et du tourisme de montagne.

La région de l'Oriental

En matière de migration, l'Oriental du Maroc a constitué depuis la période coloniale une réserve de main d'œuvre pour satisfaire les besoins du marché européen principalement le marché français.

En fait, les populations de la région de Nador avaient l'habitude d'émigrer de façon saisonnière en Algérie pour travailler dans les fermes des colons français.

Ainsi, cette région est historiquement une région d'émigration.

Malgré l'indisponibilité des statistiques relatives au nombre d'émigrés originaires de l'Oriental, l'estimation de cette population émigrée montre que l'Oriental du Maroc vient en première position au niveau national comme région d'émigration.

En effet, selon l'étude démographique nationale (1986-1988) relative aux mouvements migratoires de la population du Maroc, mais qui garde son actualité, le taux des émigrés originaires de l'oriental par rapport au total des émigrés marocains à l'étranger est estimé par la direction de la statistique à 28,3 pour cent.

Or, la province de Nador et la préfecture d'Oujda partagent la quasi-totalité de cette population émigrée avec une légère prépondérance pour Nador.

La majorité de ces émigrés sont d'origine rurale (54%) et 38 pour cent sont des jeunes dont l'âge est inférieur à 15 ans.

Ce taux relativement élevé s'explique par l'importance du groupement familial qui a constitué une ligne de démarcation dans l'évolution historique de l'immigration.

En effet, depuis la moitié des années 70, l'immigration a changé en passant d'une migration à durée déterminée vers une migration à durée indéterminée. Les politiques européennes en matière d'immigration, principalement l'instauration des visas, ont accéléré le processus

La politique de l'encouragement au retour des immigrés dans leurs pays d'origine menée par les autorités européennes et en particulier le projet Romplod piloté par le gouvernement hollandais a poussé certains immigrés à regagner leur pays.

Certains immigrés originaires de la région de l'Oriental ont décidé de regagner leur pays. Même si le bilan des retours n'a pas été très important, leur part par rapport à l'ensemble national a été de 18 pour cent. Parmi eux, 60 pour cent sont des citoyens et la plupart d'entre eux s'installent dans des régions autres que l'Oriental.

Les deux dernières décennies ont été marquées par l'intensification de la migration clandestine caractérisée de plus en plus par une féminisation et une migration des enfants.

Les destinations classiques (France, Belgique, Hollande et Allemagne) ont été remplacées par les nouvelles destinations (Espagne et Italie). L'Espagne reste la nouvelle destination privilégiée pour les populations de la région de Nador. Des raisons d'ordre géographique (proximité), historique (région anciennement colonisée par l'Espagne), culturel (la maîtrise de la langue espagnole), économique (possibilités de travail en Espagne) et les relations familiales (réseaux et filières) constituent les facteurs explicatifs de cette nouvelle tendance à émigrer en Espagne.

A côté de ces facteurs qu'on peut considérer comme objectifs, on doit souligner le rôle que joue l'image de l'Europe dans l'inconscient de ceux qui cherchent à émigrer.

En effet, les pays européens sont pour des émigrés potentiels les pays de la réalisation des rêves et une garantie pour un avenir meilleur.

L'Italie n'est pas pour autant une destination méconnue de ces populations. Mais aucune évaluation de cette migration n'est disponible.

Ainsi, les raisons de l'émigration sont très variées. Si le facteur économique reste un facteur déterminant, il n'en reste pas moins qu'il n'est pas le seul.

Les mesures restrictives adoptées par les pays européens ont touché de manière significative les départs légaux vers l'étranger.

Le tableau 3.30 ci-dessous retrace, selon les données disponibles, l'évolution des travailleurs marocains originaires de l'Oriental qui ont bénéficié d'une autorisation de travail en France entre 1991 et 1995.

Tableau 3.30– Evolution des travailleurs marocains ayant obtenu une autorisation de travail en France avant de quitter le Maroc

	1991			1992			1993			1994			1995		
	P	S AP	Tot	P	S AP	Tot	P	S AP	Tot	P	S AP	Tot	P	S AP	Tot
Province de Nador	4	263	267	10	302	312	3	293	296	3	290	293	5	284	289
Province de Oujda	5	503	508	4	700	704	2	721	723	2	684	686	1	613	632
Province de Figuig	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oriental	9	766	775	14	1002	1016	5	1014	1019	5	974	979	6	915	921

Note:

P: permanent; S: saisonnier; AP: autorisation provisoire de travail.

Source: OMI (Casablanca).

La remarque essentielle qu'on puisse formuler est qu'il y a un arrêt, presque total, pour les départs des permanents, seuls les saisonniers continuent à bénéficier des autorisations provisoires de travail pour effectuer, principalement, des travaux agricoles. En effet, sur 921 travailleurs marocains émigrés en France durant cette période, seul 39 sont des permanents; ce qui représente un taux de 4,23 pour cent. Par contre, les données statistiques mettent en évidence une importante émigration par le biais du regroupement familial malgré sa tendance à la baisse. C'est ainsi que le tableau 3.31 montre que le nombre des membres des familles qui ont bénéficié du regroupement familial est passé entre 1991 et 1995 de 3.243 à 849 personnes.

Tableau 3.31– Regroupement familial des immigrés de l’Oriental en France

	1991		1992		1993		1994		1995	
	Fam	M	Fam	M	Fam	M	Fam	M	Fam	M
Province de Nador	609	1728	539	1388	454	1057	281	613	174	389
Province de Oujda	748	1438	832	1472	753	1173	423	672	233	438
Province de Figuig	47	77	39	61	32	51	20	27	14	22
Oriental	1404	3243	1410	2921	1239	2281	724	1312	457	849

Note:

Fam: familles.

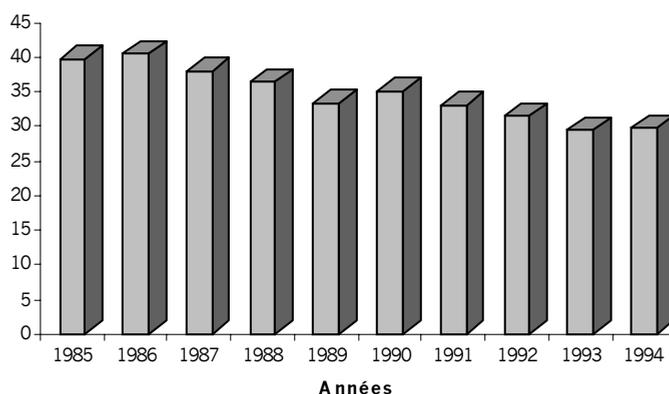
M: membres.

Source: OMI (Casablanca).

Cette tendance à la baisse de l’émigration par le biais du regroupement familial est significative du rôle limité que peut jouer ce type d’émigration dans le maintien des flux migratoires. En effet, le droit au regroupement familial devient de plus en plus restrictif. Ce droit ne bénéficie qu’à la femme de l’émigré et à ses enfants dont l’âge n’a pas dépassé 18 ans. La notion de famille est abordée dans son sens le plus étroit qui est le ménage. Or, la notion de la famille, surtout dans la campagne marocaine, englobe, en plus de la femme et des enfants, les parents, les grands-parents, les frères et sœurs. Cette limitation juridique de la notion de la famille est, en fait, une limitation des possibilités d’émigration des personnes qui ont des liens de parenté avec l’immigré et qui sont, souvent, pris en charge par lui. C’est là une spécificité du modèle européen par rapport au modèle Nord Américain en matière de regroupement familial. Cette spécificité peut provoquer des problèmes de déchirure familiale. Le cas d’un garçon ou d’une fille dont l’âge a dépassé les 18 ans, qui se trouve dans l’impossibilité de rejoindre ses parents et qui reste au pays sans travail est une situation difficilement supportable. Cette situation peut expliquer, en partie, la régularité des transferts effectués par certains immigrés mais aussi le recours à l’émigration clandestine qui s’est développée ces dernières années.

En fait, la manifestation matérielle la plus apparente de l'apport des immigrés à la région reste les dépôts effectués auprès du système bancaire de la place de Nador et de celle d'Oujda. Le montant de ces dépôts est considéré comme étant l'un des plus importants enregistré au niveau national. Malgré la croissance continue des crédits accordés par le système bancaire, les ressources non utilisées représentent plus de 4/5 du total des dépôts.

Graphique 3.1 - Evolution du rapport des transferts/dépôts dans la Wilaya d'Oujda



L'apport des immigrés à l'économie de la région est incontestable ne serait-ce qu'au niveau financier. L'analyse de cet apport met en évidence une tendance relative au relâchement de cet effort de transfert d'épargne. Ce fait nouveau nous pousse à avancer l'idée suivante: l'épargne fournie par le travailleur marocain à l'étranger et transférée dans sa région d'origine, malgré son niveau important, commence à être dépassée par celle des résidents. La différence apparaît au niveau de l'intensité d'épargne (rapport valeur des dépôts sur nombre de déposants) entre résidents et non-résidents. La régression de la part des transferts dans le volume des dépôts est significative à cet égard. Les transformations d'environnement juridique, économique, social et familial des travailleurs marocains à l'étranger dans les pays d'accueil ne peuvent que constituer un facteur déterminant d'une telle évolution.

Néanmoins ces transferts continuent de constituer une ressource importante pour la région. Des initiatives de renforcement des liens entre les immigrés et leur région doivent être menées afin d'entamer un renversement de cette tendance au relâchement soulignée précédemment. Il est de l'intérêt du pays et de la région d'apporter un regard nouveau concernant la nature de la relation entre l'immigré et sa région en commençant à voir dans l'immigré un investisseur potentiel armé de l'expérience et du désir de changer son statut social. Cette nouvelle vision doit inciter les responsables régionaux et nationaux à mettre en place des structures à même de permettre l'investissement non seulement des immigrés mais aussi de ceux qui résident sur place étant donné les disponibilités monétaires dont dispose la région, disponibilités qui s'expliquent en partie par l'apport appréciable des Marocains résidents à l'étranger. C'est là une ligne directrice d'une stratégie qui doit accompagner la recherche d'une meilleure place des Marocains résidents à l'étranger³ dans les rapports qui lient le Maroc aux pays d'accueil, principalement, les pays de l'Union Européenne.

³ Chiguer Mohammed, (1998), *La place de la migration maghrébine dans le processus d'association Union européenne-pays de l'UMA*, dans *Les problèmes de l'émigration en région méditerranéenne*, éditeur Reiner Biegel, Fondation Konrad Adenauer, Tunis.

3.1.2. L'entreprise artisanale au Maroc et son rôle dans le développement local

*Mohamed Chiguer, Noureddine Harrami, Mohamed Khachani,
Mohamed Nadif, Ahmed Zekri*

INTRODUCTION

Après avoir caractérisé dans le précédent chapitre le contexte général des provinces marocaines qui ont participé dans notre recherche (Khouribga, Nador, Casablanca et Béni Mellal), l'étude qu'on va maintenant présenter, se dirige en manière spécifique à la réalité de la petite entreprise. La perspective utilisée dans cette étude, principalement descriptive, répond à la nécessité de développer un processus de recherche ample qui puisse caractériser dans une façon intégrale le phénomène et permettre au même temps l'éventuelle identification d'hypothèses de recherche successives. Les données présentées, après d'une première phase de description de la méthodologie utilisée dans l'étude, décrivent le profil de l'artisan et successivement identifient les principales caractéristiques de la petite entreprise. On a approfondi également l'analyse des problématiques rencontrées dans les différentes phases de la vie de la petite entreprise et les possibles solutions que les mêmes artisans ont identifiées. Dans la partie finale de l'étude on caractérise le profil du groupe des entreprises intéressées à établir des relations commerciales (autres que l'association) avec des partenaires marocains résidents en Italie, soulignant ainsi les caractéristiques spécifiques de ces potentiels acteurs de codéveloppement.

METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

Les opérations de passation du questionnaire se sont déroulées durant le mois de janvier 2004. Elles ont touché 200 petits entrepreneurs. Quatre sites ont été retenues: Béni Mellal, Khouribga, Casablanca et Nador. Dans chacun de ces sites 50 petites entreprises (PE) ont été enquêtées. Dans la présente section nous rendons compte de ces opérations à travers quatre points: le choix des sites d'enquête, la construction de l'échantillon, le choix et la formation des enquêteurs et les conditions de passation du questionnaire.

Le choix des sites

Les sites ont été sélectionnés sur les bases des critères suivants:

- Importance de la migration envers l'Italie dans la région;
- Importance économique;
- Importance d'antécédents et d'expériences d'intervention de COOPI dans la région.

Le premier critère a débouché sur le choix de Béni Mellal et Khouribga puisque ces deux régions sont très actives en matière de mobilité marocaine en Italie. Le second justifie la sélection de Casablanca qui est le premier pôle économique du Maroc, et souvent un principal point de fixation des capitaux drainés par la migration et même de réinstallation des migrants. Quant à Nador, elle a été retenue en raison des activités de développement menées par COOPI dans sa région.

Construction et caractéristiques de l'échantillon

Le choix des entreprises enquêtées obéissait au souci de couvrir le maximum de contextes types décelables dans les quatre sites. Cinq variables centrales définissaient l'identification de ces contextes types:

- sexe du propriétaire ou gestionnaire de la PE;
- domaine économique d'activité de la PE;
- lieu d'exercice de l'activité de la PE (domicile, rue, local professionnel, etc.);
- situation juridique de la PE (formel/informel);
- et enfin, part de la migration internationale dans la création et le déroulement de l'activité de la PE.

Au total 200 petits entrepreneurs (ou gestionnaires) ont été interrogés. Cet effectif se répartit à raison de 50 unités par site d'enquête.

Les chefs d'entreprises (gestionnaires ou propriétaires) interrogés sont majoritairement de sexe masculin (92% contre 8% de femmes). D'un point de vue sociologique, cette prédominance de la catégorie "masculin" reflète les déséquilibres sociaux entre sexes au niveau de l'accès aux ressources et au pouvoir économiques.

Mais la représentation des femmes au niveau de l'échantillon varie d'intensité selon les sites d'enquête (tableau 3.32). Elle est de 18 pour cent à Béni Mellal, 6 pour cent à Khouribga et Casablanca et 2 pour cent à Nador, ville très conservatrice où le contrôle social demeure fort et pèse sur la condition de la femme.

Tableau 3.32 – Répartition de l'échantillon selon le sexe des responsables des PE

Sexe	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Masculin	41	82,00	47	94,00	47	94,00	49	98,00	184	92,00
Féminin	9	18,00	3	6,00	3	6,00	1	2,00	16	8,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Selon l'âge, environ la moitié de l'ensemble des responsables des PE enquêtées sont âgés de moins de 40 ans. La proportion de cette classe de la population est très importante à Khouribga et à Béni Mellal. Dans le site de Casablanca, plus développé économiquement, ce sont les plus de 40 ans qui l'emportent (tableau 3.33).

Tableau 3.33 – Répartition de l'échantillon selon la catégorie d'âge des responsables des PE

Catégorie d'âge	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR			2	4,00					2	1,00
20-29 ans	11	22,00	9	18,00	5	10,00	9	18,00	34	17,00
30-39 ans	22	44,00	29	58,00	14	28,00	11	22,00	76	38,00
40-49 ans	8	16,00	7	14,00	15	30,00	13	26,00	43	21,50
50-59 ans	5	10,00	2	4,00	15	30,00	14	28,00	36	18,00
60 ans et +	4	8,00	1	2,00	1	2,00	3	6,00	9	4,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

L'analyse des activités des PE enquêtées (tableau 3.34) indique le poids de certaines domaines comme le "Textile et habillement", le "Bâtiment et activités annexes", les "Cafés, crémeries, boulangeries et pâtisseries", le commerce ainsi que les métiers relatifs à la réparation et l'entretien des véhicules et la soudure et la plomberie.

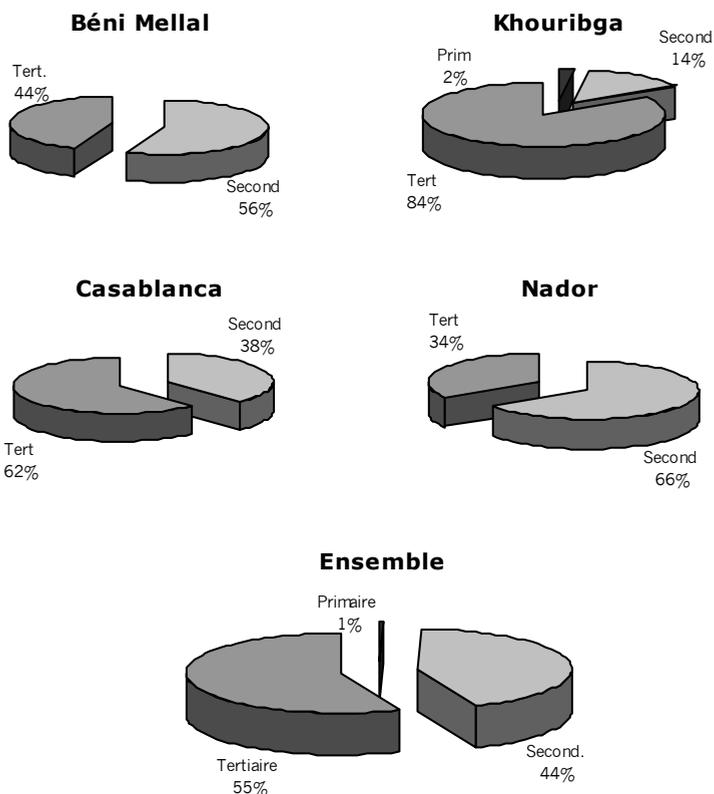
Tableau 3.34 – Répartition de l'échantillon selon le domaine d'activité de la PE

Domaine d'activité	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		v.a.	%
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Bâtiment et activités annexes	1	2,00	3	6,00	6	12,00	14	28,00	24	12,00
Restauration, hôtellerie et autres activités touristiques	1	2,00	2	4,00	2	4,00			5	2,50
Café, crémérie, boulangerie et pâtisserie	6	12,00	8	16,00	8	16,00			22	11,00
Bois, art en bois	2	4,00	5	10,00	2	4,00	8	16,00	17	8,50
Mécanique, pneumatique, électricité, lavage et auto	6	12,00	4	8,00	1	2,00	6	12,00	17	8,50
Textile et habillement	12	24,00	3	6,00	8	16,00	4	8,00	27	13,50
Téléphonie			5	10,00	1	2,00			6	3,00
Cordonnerie et fabrication de chaussures	2	4,00			2	4,00			4	2,00
Commerce alimentaire	2	4,00	1	2,00	2	4,00			5	2,50
Commerce et réparation d'électroménager			1	2,00	2	4,00	1	2,00	4	2,00
Transport	2	4,00	2	4,00					4	2,00
Librairies, papeteries	1	2,00	2	4,00			1	2,00	4	2,00
Tannerie	8	16,00							8	4,00
Autres services	3	6,00	13	26,00	9	18,00	6	12,00	31	15,50
Autres activités de production					4	8,00	1	2,00	5	2,50
Agriculture	2	4,00	1	2,00					3	1,50
Tour, soudure et plomberie	2	4,00			3	6,00	9	18,00	14	7,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Tableau 3.35 – Répartition de l'échantillon selon les secteurs d'activité économique des PE

Secteur d'activité économique	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Primarie			1	2,00					1	0,50
Secondaire	28	56,00	7	14,00	19	38,00	33	66,00	87	43,50
Tertiaire	22	44,00	42	84,00	31	62,00	17	34,00	112	56,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.2 – Répartition de l'échantillon dans chaque site d'enquête et ensemble selon les secteurs d'activité économique des PE

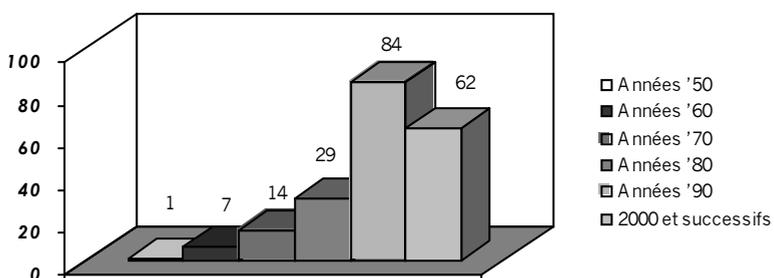


Une lecture des activités des PE suivant le secteur économique permet de donner une image plus ramassée des unités enquêtées. Le tableau 3.35 montre l'importance du tertiaire dans l'ensemble de l'échantillon. Au niveau des sites d'enquête, on constate que ce secteur n'est dominant qu'à Casablanca et Khouribga. A Nador et Béni Mellal, la grande partie des PE touchées exerce une activité économique relevant du secteur secondaire.

Tableau 3.36 – Répartition de l'échantillon selon la date de création de la PE

Date de création	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR			2	4,00	1	2,00			3	1,50
Années '50	1	2,00							1	0,50
Années '60	1	2,00					6	12,00	7	3,50
Années '70	3	6,00	1	2,00			10	20,00	14	7,00
Années '80	9	18,00	8	16,00	7	14,00	5	10,00	29	14,50
Années '90	17	34,00	21	42,00	26	52,00	20	40,00	84	42,00
2000 et successifs	19	38,00	18	36,00	16	32,00	9	18,00	62	31,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.3 - Répartition de l'échantillon selon la date de création de la PE



Notons enfin à propos des caractéristiques de l'échantillon que les PE enquêtées sont majoritairement créées à partir des années 1980 (tableau 3.36 et graphique 3.3).

Recrutement et formation des enquêteurs

Dans chaque site, deux enquêteurs ont été recrutés pour passer le questionnaire auprès des PE ciblées.

Ces enquêteurs ont été choisis sur la base des critères et considérations suivantes:

- Cursus académique et expériences en matière des enquêtes sociales: les enquêteurs ont évolué dans des facultés des lettres et des sciences humaines et des sciences juridiques, économiques et sociales. Certains préparent des diplômes de troisième cycle de sciences sociales, juridiques et politiques. D'autres disposent d'expérience relativement importante dans le domaine des enquêtes sociales.
- Habiter et être originaire du site d'enquête: les enquêteurs sont nés et/ou habitent sur le site d'enquête. Ils disposent de connaissances et de réseaux sociaux utiles pour la bonne conduite de l'enquête.
- Les relations sociales liant le chercheur responsable du site aux enquêteurs (parents, amis, étudiants, etc.), ce qui consolide le climat de confiance nécessaire à une administration saine du questionnaire aux enquêtés.

Des séances de formation ont permis aux enquêteurs de saisir l'objectif de l'enquête, le sens des questions figurant dans le questionnaire, les modalités de traduction des questions en arabe, les PE cibles, etc.

Passation du questionnaire et stratégies d'enquête

Le questionnaire a été administré et rempli par les enquêteurs. Ils ont travaillé en équipe.

Cette option permet une véritable collaboration et coopération au sein des équipes des sites lors de l'exécution de la passation du questionnaire.

Dès les premiers contacts avec la population cible, deux problèmes ont surgi:

- Le premier est relatif à toute enquête sociale. Il concerne les attitudes traditionnelles de méfiance que peut générer la passation du questionnaire auprès des enquêtés.

- Le second problème, plus spécifique, se rapporte à la question de la part de la migration, notamment en Italie, dans la constitution de la petite entreprise. Ici, les enquêtés, en raison des origines réelles ou supposées (commérage et plus généralement représentation sociale des signes de richesse "rapide" dans certains sites comme Khouribga et Béni Mellal), des fonds en provenance de l'étranger utilisés dans la création de la petite entreprise, avaient tendance à ignorer ou à ne pas avouer la part de la migration dans les ressources financières mobilisées par la petite entreprise.

Ces deux obstacles ont été contournés par des procédures de mise en confiance de l'enquêté comme :

- L'utilisation des réseaux familiaux et relationnels (amis et voisins) pour toucher ou sélectionner les enquêtés.
- La présentation de l'enquête comme étant une recherche universitaire.
- En cas de persistance des attitudes de camouflage de la part de l'enquêté au sujet du rôle des fonds obtenus grâce à la migration dans la création de la petite entreprise, noter les informations livrées par d'autres informateurs dans le questionnaire.

Ces trois procédures se sont avérées efficaces dans la gestion des attitudes de refus et de fuite rencontrées lors de la passation du questionnaire aux responsables des petites entreprises.

PROFIL DE L'ARTISAN ET DE LA PETITE ENTREPRISE

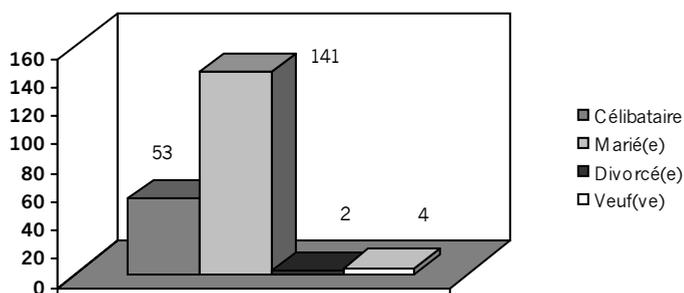
Le profil sociodémographique

La structure sociodémographique des artisans reste dans l'ensemble comme au niveau de chacun des sites enquêtés marqués par la prédominance des mariés (tableau 3.37 et graphique 3.4). Cette structure, comme déjà souligné auparavant, se caractérise également par l'importance des moins de 40 ans.

Tableau 3.37 – Répartition de l'échantillon selon la situation matrimoniale des artisans

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Célibataire	13	26,00	17	34,00	10	20,00	13	26,00	53	26,50
Marié(e)	34	68,00	31	62,00	39	78,00	37	74,00	141	70,50
Divorcé(e)	1	2,00	1	2,00					2	1,00
Veuf(ve)	2	4,00	1	2,00	1	2,00			4	2,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.4 - Répartition de l'échantillon selon la situation matrimoniale des artisans



Bien que la majorité des mariés ont des enfants, la taille de progéniture reste pour 38,5 pour cent comprise entre 1 et 3 enfants et 4 à 6 enfants pour 24 pour cent. Seule une proportion de 3,5 pour cent dispose d'une progéniture importante (7 enfants et plus), ce qui confirme l'état d'avancement de la transition démographique au Maroc. Les projections démographiques sur la période 2001-2015, prévoient un taux d'accroissement naturel de la population de 1,29 pour cent par an contre 1,7 pour cent entre 1991 et 2003.

Tableau 3.38 – Répartition de l'échantillon selon la taille de la progéniture de l'artisan

Taille de la progéniture	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	2	4,00							2	1,00
0 enfants	18	36,00	21	42,00	13	26,00	14	28,00	66	33,00
1 à 3 enf	21	42,00	22	44,00	19	38,00	15	30,00	77	38,50
4 à 6 enf	6	12,00	6	12,00	17	34,00	19	38,00	48	24,00
7 enf et +	3	6,00	1	2,00	1	2,00	2	4,00	7	3,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Notons que le taux d'implication de la progéniture du responsable de la PE est insignifiant pour l'ensemble comme dans chacun des sites enquêtés. Il ne dépasse guère pour l'ensemble le 10,4 pour cent (14 responsables sur un total de 134), ce qui dénote une préférence de la population enquêtée pour la scolarisation et un désir de promotion sociale des enfants par l'enseignement, alors que souvent avant, le métier du père était héréditaire et même l'adage populaire en faisait l'apologie: "le métier de ton père, sinon tu seras vaincu dans la vie".

Tableau 3.39 – Répartition de l'échantillon selon le nombre d'enfants de l'enquêté travaillant à la PE

Nombre enfants	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Aucun	26	52,00	21	42,00	32	64,00	31	62,00	110	55,00
1	3	6,00			2	4,00	3	6,00	8	4,00
2	1	2,00	2	4,00	1	2,00			4	2,00
3					2	4,00			2	1,00
Non concerné	18	36,00	21	42,00	13	26,00	14	28,00	66	33,00
NR	2	4,00	6	12,00			2	4,00	10	5,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

La situation socioéducative

Du point de vue de l'instruction, les artisans s'avèrent dans l'ensemble assez instruits (tableau 3.40). Ils disposent dans la majorité des cas d'un niveau allant de l'enseignement fondamental au secondaire (35% pour chacun des deux niveaux d'enseignements). Le 20 pour cent des artisans a effectué un enseignement supérieur. Seule une proportion de 11 pour cent est analphabète. Cette dernière catégorie est relativement importante à Béni Mellal (16%) et à Casablanca (14%). Khouribga enferme le plus haut taux d'artisans disposant d'un niveau supérieur (36%).

Tableau 3.40 – Répartition de l'échantillon selon le niveau d'instruction des artisans

Niveau instruction	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Analphabète ss métier appris	2	4,00			1	2,00			3	1,50
Analphabète avec métier appris	6	12,00	2	4,00	6	12,00	5	10,00	19	9,50
Fondamental	22	44,00	7	14,00	14	28,00	27	54,00	70	35,00
Secondaire	11	22,00	23	46,00	23	46,00	12	24,00	69	34,50
Supérieur	9	18,00	18	36,00	6	12,00	6	12,00	39	19,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Il semble que l'écrasante majorité des artisans responsables des PE connaît, outre l'arabe, une langue étrangère ou plus. Le français constitue la langue étrangère la plus citée par les artisans.

Ce résultat paraît très recevable en raison de considérations historiques (colonisation) et culturelle (forte présence du français dans l'enseignement public, intensité des échanges avec le pays locuteur de cette langue...).

D'autres langues comme l'anglais, l'espagnol et l'italien figurent parmi les langues déclarées parlées par les artisans. Or si des raisons en rapport avec le système scolaire marocain ou liées à des considérations sociopolitiques expliquent la présence de l'anglais et l'espagnol, il en va autrement pour l'italien.

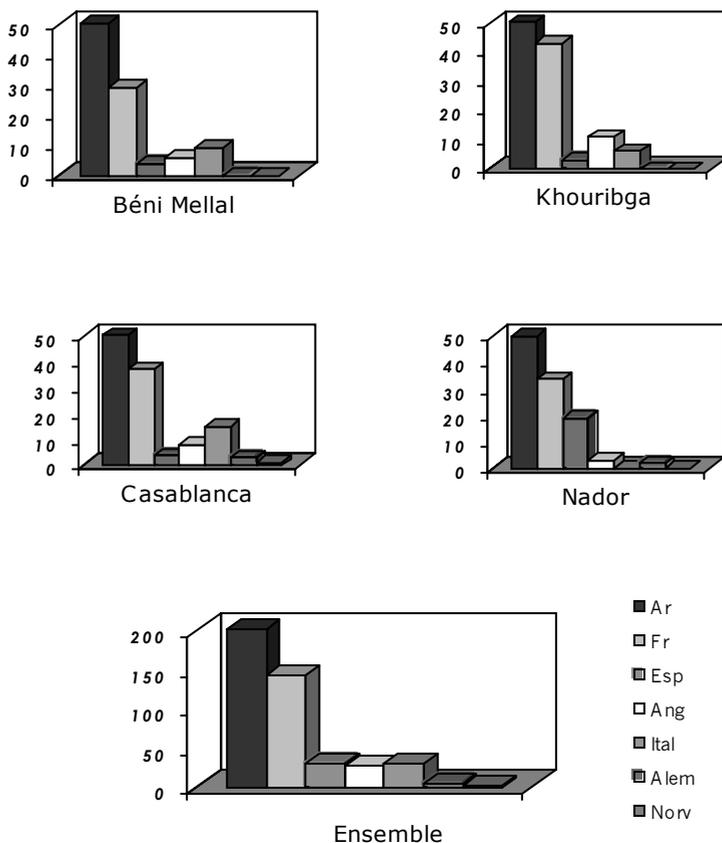
La présence de cette langue est liée aux nouvelles dynamiques migratoires internationales marocaines. L'italien (tableau 3.41) est massivement présent dans les zones qui connaissent une forte migration envers le pays locuteur (Béni Mellal, Khouribga et Casablanca).

Tableau 3.41 – Répartition de l'échantillon selon les langues parlées par les artisans responsables des PE

Langue	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Arabe	14	28,00	5	10,00	4	8,00	7	14,00	30	15,00
Arabe, Espagnol	2	4,00					4	8,00	6	3,00
Arabe, Espagnol, Allemand							1	2,00	1	0,50
Arabe, Français	17	34,00	25	50,00	14	28,00	19	38,00	75	37,50
Arabe, Français, Allemand					3	6,00	1	2,00	4	2,00
Arabe, Français, Anglais	6	12,00	9	18,00	7	14,00	1	2,00	23	11,50
Arabe, Français, Anglais, Espagnol					1	2,00	2	4,00	3	1,50
Arabe, Français, Anglais, Italien			2	4,00					2	1,00
Arabe, Français, Espagnol	1	2,00	3	6,00	2	4,00	12	24,00	18	9,00
Arabe, Français, Italien	4	8,00	4	8,00	8	16,00			16	8,00
Arabe, Français, Italien, Espagnol	1	2,00			1	2,00			2	1,00
Arabe, Français, Norvégien					1	2,00			1	0,50
Arabe, Italien	4	8,00			6	12,00			10	5,00
NR	1	2,00	2	4,00	3	6,00	3	6,00	9	4,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

D'ailleurs, des écoles privées à Béni Mellal proposent l'enseignement de l'italien pour la modeste somme de 100 dhs (10 euros) par mois. Cette langue n'est absolument pas citée à Nador, région tournée historiquement vers l'Allemagne, les pays nordiques et l'Espagne. Dans l'ensemble, 15 pour cent des artisans disent parler l'italien (18% à Béni Mellal, 10% à Khouribga et 30% à Casablanca) contre 14,5 pour cent pour l'espagnol (avec forte prédominance à Nador: 26%) et environ 70 pour cent pour le français.

Graphique 3.5 – Répartition de l'échantillon dans chaque site d'enquête et ensemble selon les langues parlées par les artisans responsables des PE



Notons qu'il s'agit ici de déclarations qui ne renseignent nullement sur les compétences linguistiques réelles des enquêtés. Ces déclarations peuvent renvoyer à des compétences réelles comme à des modes de représentation de ces compétences ou encore à des formes de présentation de soi dictée par la situation d'interaction sociale qu'implique l'enquête.

Tableau 3.42 – Répartition de l'échantillon selon les langues écrites par les artisans responsables des PE

Langue	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Arabe	12	24,00	4	8,00	4	8,00	5	10,00	25	12,50
Arabe, Espagnol	1	2,00					4	8,00	5	2,50
Arabe, Espagnol, Allemand							1	2,00	1	0,50
Arabe, Français	15	30,00	24	48,00	16	32,00	20	40,00	75	37,50
Arabe, Français, Allemand					2	4,00	1	2,00	3	1,50
Arabe, Français, Anglais	5	10,00	9	18,00	6	12,00	1	2,00	21	10,50
Arabe, Français, Anglais, Espagnol					1	2,00	2	4,00	3	1,50
Arabe, Français, Anglais, Italien	1	2,00	2	4,00					3	1,50
Arabe, Français, Espagnol	1	2,00	3	6,00			10	20,00	14	7,00
Arabe, Français, Italien	4	8,00	5	10,00	7	14,00			16	8,00
Arabe, Italien					3	6,00			3	1,50
Italien	1	2,00							1	0,50
NR	10	20,00	3	6,00	11	22,00	6	12,00	30	15,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Les compétences des artisans dans l'écriture des langues (tableau 3.42) semblent obéir au même schéma présenté plus haut. L'arabe, puis le français sont les langues les plus maîtrisées en écrit. Ces deux langues sont suivies, selon l'ordre d'importance statistique, par l'anglais, l'espagnol, l'italien et l'allemand.

Les données de l'enquête (tableau 3.43) montrent que 58 pour cent des artisans n'ont jamais suivi de la formation professionnelle. Ce constat est plus saillant à Nador où le taux des réponses négatives atteint 76 pour cent. A Khouribga et à Casablanca ce pourcentage est respectivement de 64 pour cent et 66 pour cent. Seule Béni Mellal apparaît plus avantagée à ce niveau avec 26 pour cent de réponses niant le suivi de formation professionnelle.

Tableau 3.43 – Répartition de l'échantillon selon les antécédents des artisans en formation professionnelle

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Oui	37	74,00	18	36,00	17	34,00	12	24,00	84	42,00
Non	13	26,00	32	64,00	33	66,00	38	76,00	116	58,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

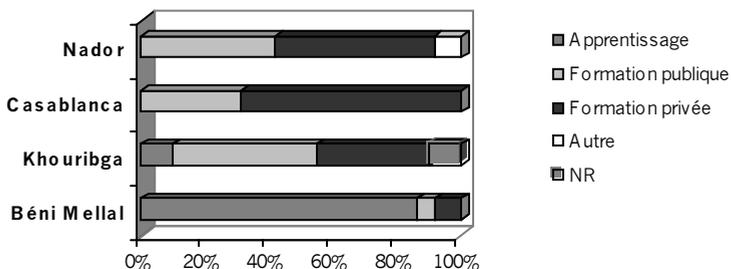
Tableau 3.44 – Répartition du groupe des artisans qui ont des antécédents en formation professionnelle selon le type de formation professionnelle suivie

Type de formation	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Apprentissage	32	86,50	2	11,80					34	40,50
Formation publique	2	5,40	9	47,10	5	27,80	5	41,70	20	23,80
Formation privée	3	8,10	7	41,10	11	61,10	6	50,00	27	32,10
Autre							1	8,30	1	1,20
NR					1	11,10			2	2,40
Total	37	100,00	18	100,00	17	100,00	12	100,00	84	100,00

C'est l'apprentissage qui se présente comme le premier type de formation professionnelle suivi avec 40,5 pour cent. Il est suivi par la catégorie "formation privée" (32,1%). La formation publique ne totalise que 23,8 pour cent (tableau 3.44)

Des variations régionales très significatives sont décelables. Ainsi, Béni Mellal se caractérise par un taux largement supérieur à la moyenne "nationale" de la rubrique "apprentissage": 86,5 pour cent des artisans ont fait l'objet de ce type de formation professionnelle contre 11,8 pour cent à Khouribga. Aucune expérience de formation professionnelle de ce type est présente à Casablanca et Nador. Dans ces deux derniers sites, c'est la formation privée qui l'emporte (respectivement 61,1% et 50%). A Khouribga, les artisans ont suivi des formations, à parts quasi-égales, dans le privé et le public.

Graphique 3.6 - Répartition du groupe des artisans qui ont des antécédents en formation professionnelle selon le type de formation professionnelle suivie



Les métiers objets de formation couvrent différents domaines et secteurs économiques. On y trouve ceux de la mécanique, tour, soudure et électricité - qui représentent le 27 pour cent des domaines de formation -, l'habillement (12% des artisans), l'informatique, la tannerie, le commerce, la gestion, la comptabilité, la menuiserie, etc. (tableau 3.45). Des spécificités locales se dégagent lorsqu'on compare les domaines de formation par site d'enquête. Béni Mellal se distingue par l'importance des métiers de l'habillement, la mécanique et la tannerie. A Khouribga et à Nador, ce sont les métiers de mécanique, tour et soudure qui arrivent en tête.

Tableau 3.45 – Répartition du groupe des artisans qui ont des antécédents en formation professionnelle selon les domaines de la formation reçue

Domaines de la formation	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador			
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Bijouterie					1	5,90			1	1,20
Coiffure					1	5,90	1	8,30	2	2,40
Commerce	3	8,10	2	11,20					5	6,00
Cuisine, restauration, hôtellerie	1	2,70					1	8,30	2	2,40
Fabrication de tapis	3	8,10							3	3,60
Gestion et comptabilité			1	5,60	4	23,45			5	6,00
Habillement	9	24,30			1	5,90			10	12,00
Industrie	1	2,70							1	1,20
Informatique			3	16,80	1	5,90	2	16,60	6	7,20
Menuiserie	2	5,40	1	5,60	1	5,90			4	4,80
Mécanique, tour, soudure et électricité	9	24,30	7	38,40	2	11,80	5	41,90	23	27,00
Métiers de l'éducation	1	2,70							1	1,20
Professions para et aide médicales	1	2,70	1	5,60	1	5,90			3	3,60
Tannerie	6	16,30							6	7,20
Autres industrie			2	11,20	4	23,45	1	8,30	7	8,20
Autres services	1	2,70	1	5,60	1	5,90	1	8,30	4	4,80
NR							1	8,30	1	1,20
Total	37	100,00	18	100,00	17	100,00	12	100,00	84	100,00

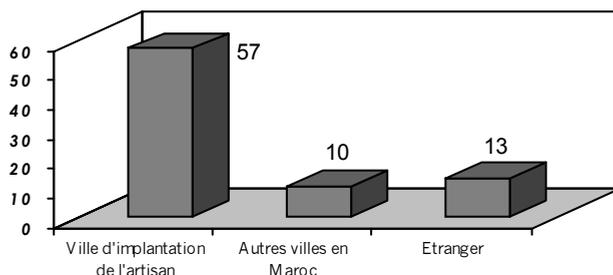
Les formations suivies se sont déroulées d'abord dans la ville d'implantation de l'artisan. Dans la colonne relative au site d'enquête, les plus hauts taux enregistrés concernent la ville de fixation de la PE: 75,7 pour cent pour Béni Mellal, 75,1 pour cent pour Nador, 55,2 pour cent pour Khouribga et 59 pour cent pour Casablanca. D'autres villes du Maroc sont citées comme des lieux de déroulement de la formation professionnelle notamment Casablanca pour les artisans de Béni Mellal et Khouribga.

Une autre caractéristique à propos des lieux de déroulement de la formation professionnelle mérite d'être soulignée. Il s'agit de la part de l'étranger dans ce processus. Cet aspect est plus significatif à Casablanca où 41 pour cent des artisans mentionnent un pays étranger comme étant le lieu de leur formation professionnelle. Ce chiffre concerne principalement la France (29,2%) puis l'Italie et la Norvège (5,9% pour chacun des deux pays). A Nador ce taux est le 16,6 pour cent, a Béni Mellal le 5,4 pour cent alors qu'il est nul à Khouribga. Ces cas sont intéressants à signaler parce qu'ils renseignent sur certaines expériences de retour après un séjour dans des pays d'immigration.

Tableau 3.46 – Répartition du groupe des artisans qui ont des antécédents en formation professionnelle selon le lieu de la formation suivie

Lieu de la formation	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Allemagne							1	8,30	1	1,20
Espagne							1	8,30	1	1,20
France	1	2,70			5	29,20			6	7,20
Italie	1	2,70			1	5,90			2	2,40
Norvège					1	5,90			1	1,20
Libye	1	2,70							1	1,20
Melilla							1	8,30	1	1,20
Béni Mellal	28	75,70							28	33,10
Casablanca	3	8,10	3	16,80	10	59,00			16	18,90
Khenifra	1	2,70							1	1,20
Khouribga			10	55,20					10	12,00
Nador							9	75,10	9	10,80
Oued Zem	1	2,70							1	1,20
Rabat	1	2,70	1	5,60					2	2,40
NR			4	22,40					4	4,80
Total	37	100,00	18	100,00	17	100,00	12	100,00	84	100,00

Graphique 3.7 - Répartition du groupe des artisans qui ont des antécédents en formation professionnelle selon le lieu de la formation suivie

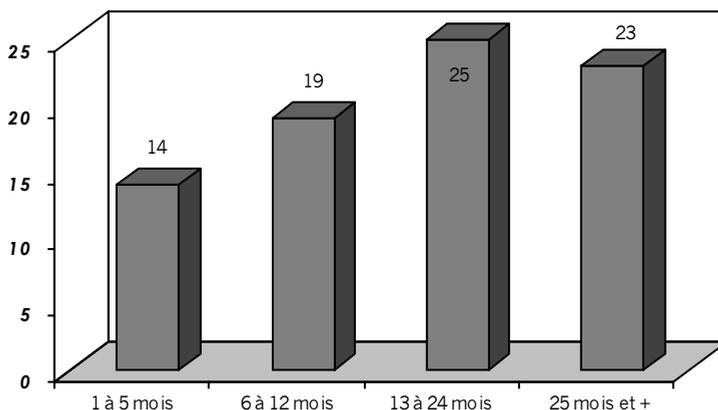


Dans l'ensemble, 57,6 pour cent des artisans ont suivi une formation de plus d'un an (une durée de 13 à 24 mois et de plus de 25 mois), 38,8 pour cent ont effectué une durée de formation inférieure à un an. Selon les sites d'enquête, Béni Mellal se distingue par son taux élevé, par rapport à la moyenne d'ensemble, de la durée de formation "25 mois et +" qui est de 43,3 pour cent contre des pourcentages variant entre 11,8 pour cent et 16,8 pour cent pour le reste des sites. Cette même ville (c'est-à-dire Béni Mellal) se singularise également par la durée "1 à 5 mois" qui concerne 29,7 pour cent des artisans (contre 5,6 pour cent de Khouribga et 16,7 pour cent de Nador). Khouribga se caractérise par l'important chiffre (60,8%) enregistré pour la durée "13 à 24 mois" (tableau 3.47).

Tableau 3.47 – Répartition du groupe des artisans qui ont des antécédents en formation professionnelle selon la durée de la formation reçue (en mois)

Durée	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		v.a.	%
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%		
NR					3	17,70			3	3,60
1 à 5 mois	11	29,70	1	5,60			2	16,70	14	16,00
6 à 12 mois	6	16,20	3	16,80	6	35,75	4	33,30	19	22,80
13 à 24 mois	4	10,80	11	60,80	6	35,75	4	33,30	25	30,00
25 mois et +	16	43,30	3	16,80	2	11,80	2	16,70	23	27,60
Total	37	100,00	18	100,00	17	100,00	12	100,00	84	100,00

Graphique 3.8 - Répartition du groupe des artisans qui ont des antécédents en formation professionnelle selon la durée de la formation reçue (en mois)



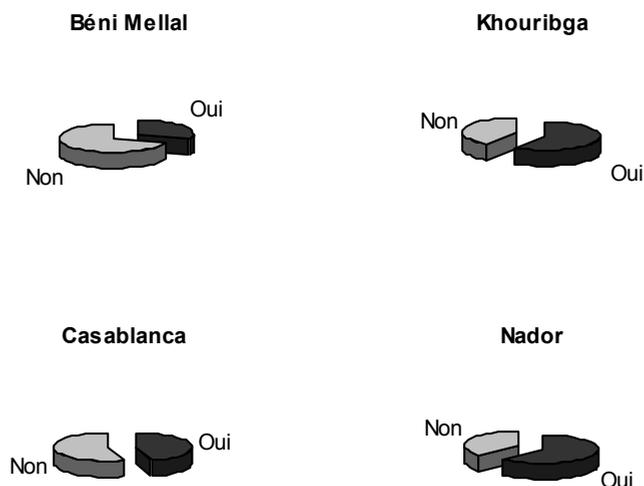
Le tableau 3.48 illustre les aspirations en termes de formation professionnelle pour les artisans qui n'ont jamais suivi de formation). La majorité des artisans de cette catégorie exprime son souhait à suivre une formation professionnelle.

Ces attitudes favorables à l'idée de formation sont importantes dans les sites (Khouribga, Nador et Casablanca) marqués par l'importance des taux des artisans n'ayant effectué aucune formation professionnelle comme l'indique le graphique 3.9.

Tableau 3.48 – Répartition du groupe des artisans qui n'ont pas bénéficié d'une formation selon le souhait d'une formation

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Oui	4	30,80	19	59,40	15	45,50	24	63,20	62	53,40
Non	9	59,20	13	40,60	18	54,50	14	36,80	54	46,60
Total	13	100,00	32	100,00	33	100,00	38	100,00	116	100,00

Graphique 3.9 – Répartition dans chaque site d’enquête du groupe des artisans qui n’ont pas bénéficié d’une formation selon le souhait d’une formation



Le non souhaité de suivre une formation exprimé par 46,6 pour cent de l'échantillon peut s'expliquer par des contraintes financières: l'absentéisme de l'artisan priverait l'artisan d'un revenu pour subvenir à ses besoins.

Les formations souhaitées concernent dans l'ensemble principalement le domaine "langue italienne ou autres", la comptabilité, l'alphabétisation et la gestion. Mais la lecture des données au niveau des sites indique quelques nuances régionales. Ainsi la rubrique "langue italienne ou autres" est très citée à Nador. La comptabilité, bien qu'elle soit demandée dans tous les sites, est relativement beaucoup plus évoquée à Khouribga. Les techniques de production n'ont été citées qu'à Béni Mellal. Quant à l'alphabétisation (tableau 3.49), elle demeure beaucoup plus évoquée par les artisans de Khouribga. Mais globalement, l'intérêt manifesté pour la langue italienne peut s'expliquer à la fois par l'importance de ce pays comme pays de destination privilégiée des candidats à l'émigration et par une attitude subjective, les enquêtés sont informés que les mandataires de l'étude sont italiens.

Tableau 3.49 – Répartition du groupe des artisans qui n’ont pas bénéficié d’une formation et qui souhaitent la recevoir selon le type de formation souhaitée

Type de formation	Site d’enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Alphabétisation			6	31,60	2	13,40	4	16,80	12	19,20
Formation en langue italienne ou autre	1	25,00	2	10,60	5	33,00	15	62,20	23	37,60
Comptabilité	2	50,00	8	42,00	2	13,40	3	12,60	15	24,00
Techniques de gestion			3	15,80	4	26,80	2	8,40	9	14,40
Techniques de production	1	25,00							1	1,60
Autres					2	13,40			2	3,20
Total	4	100,00	19	100,00	15	100,00	24	100,00	62	100,00

La taille de la petite entreprise

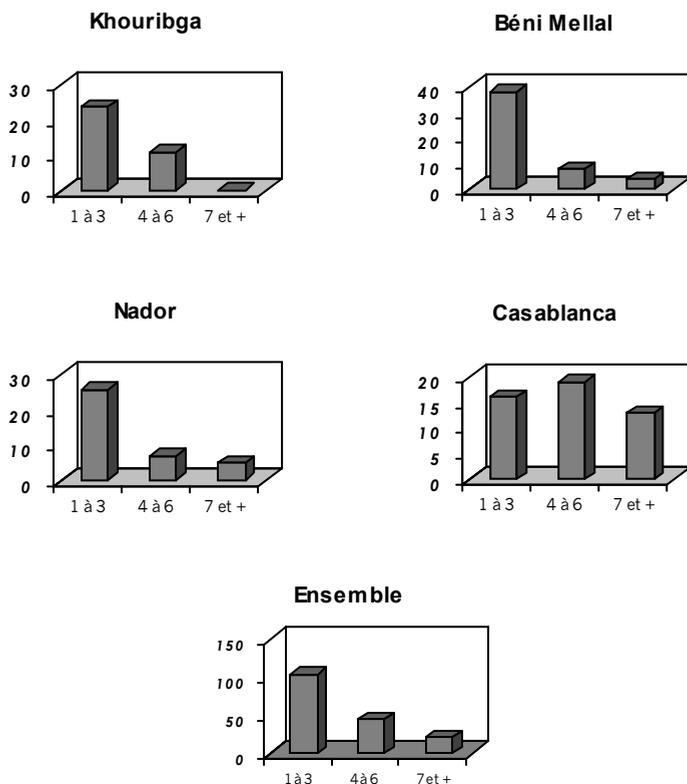
Dans l’ensemble, la grande partie des artisans emploie dans leurs PE entre 1 et 3 personnes (62%).

Tableau 3.50 – Répartition de l’échantillon selon le nombre de personnes travaillant à la PE

Nombre de personnes	Site d’enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
0							1	2,00	1	0,50
1	9	18,00	7	14,00	1	2,00	5	10,00	22	11,00
2	18	36,00	13	26,00	4	8,00	10	20,00	45	22,50
3	11	22,00	4	8,00	11	22,00	11	22,00	37	18,50
4	5	10,00	4	8,00	6	12,00	4	8,00	19	9,50
5	1	2,00	5	10,00	5	10,00	2	4,00	13	6,50
6	2	4,00	2	4,00	8	16,00	1	2,00	13	6,50
7	1	2,00			6	12,00	2	4,00	9	4,50
8	2	4,00			2	4,00	1	2,00	5	2,50
9	1	2,00			1	2,00	1	2,00	3	1,50
10					4	8,00	1	2,00	5	2,50
NR			15	30,00	2	4,00	11	22,00	28	14,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Selon les sites d'enquête, il semble que cette situation caractérise principalement Béni Mellal (76%) et Nador (52%). Casablanca se distingue par une taille plus importante de ses petites entreprises dont 50 pour cent emploient entre 4 et 7 personnes, la moyenne de l'ensemble étant 22 pour cent. A Khouribga, le taux des "non déclarés" qui est de l'ordre de 30 pour cent ne permet pas de dégager un tableau clair au sujet de la taille des PE. Cette réticence à déclarer le nombre de personnes travaillant dans la PE s'explique par la méfiance quant à l'usage dont peut faire l'objet des informations de ce type (services d'inspection de travail et de sécurité sociale, etc...).

Graphique 3.10 - Répartition de l'échantillon dans chaque site d'enquête et ensemble selon le nombre de personnes travaillant à la PE



Les activités d'apprentissage

Historiquement, les PE ont constitué un lieu d'apprentissage et d'initiation professionnels capital dans la société marocaine. Outre les fonctions productives, l'artisan accomplissait d'importantes tâches éducatives et de formation professionnelle des jeunes générations.

Or, les données de l'enquête montrent que cette fonction de transmission de savoirs se trouve aujourd'hui considérablement altérée.

Ainsi, seule une proportion de 36 pour cent de l'ensemble des artisans déclare avoir des apprentis dans leurs PE (tableau 3.51). Ce taux connaît des variations significatives lorsqu'on le considère du point de vue des sites de l'enquête.

Les données de Béni Mellal et Khouribga tournent autour de la moyenne enregistrée pour l'ensemble (respectivement 30% et 32%).

Casablanca enregistre les taux les plus bas: 26 pour cent des PE disposent d'apprentis.

Et c'est à Nador où l'on trouve le plus haut pourcentage de PE disposant d'apprentis: 58 pour cent. Ces taux révèlent l'importance du travail des enfants dans les 4 villes.

Il convient de rappeler que le taux d'implication de la progéniture du responsable de la PE demeure faible (10,4%).

Tableau 3.51 – Répartition de l'échantillon selon la présence de activités d'apprentissage dans la PE

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Non déclarés			8	16,00			1	2,00	9	4,50
Oui	15	30,00	16	32,00	13	26,00	29	58,00	73	36,50
Non	35	70,00	26	52,00	37	74,00	20	40,00	118	59,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

La majorité des artisans disposent de 1 à 2 apprentis (respectivement 17% et 10% pour l'ensemble). Cette situation est vérifiable dans l'ensemble des sites.

Tableau 3.52 – Répartition de l'échantillon selon le nombre d'apprentis dans la PE

Nombre d'apprentis	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
0	36	72,00	26	52,00	38	76,00	21	42,00	121	60,50
1	9	18,00	6	12,00	6	12,00	13	26,00	34	17,00
2	3	6,00	5	10,00	2	4,00	11	22,00	21	10,50
3	1	2,00			4	8,00	1	2,00	6	3,00
5	1	2,00					1	2,00	2	1,00
6			1	2,00			1	2,00	2	1,00
8							1	2,00	1	0,50
NR			12	24,00			1	2,00	13	6,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Les apprentis, qui sont en réalité engagés dans une situation d'apprentissage par le travail (tableau 3.52), sont généralement payés par la PE (22% pour l'ensemble). Ce constat est valable pour chacun des sites enquêtés. L'Etat n'intervient dans le financement direct de cette activité de formation professionnelle que dans des proportions insignifiantes: 0,5 pour cent. Il convient aussi de noter que dans 12 pour cent des cas d'apprentissage relevés, l'apprenti ne touche aucune rémunération. Ce phénomène concerne principalement Khouribga et Béni Mellal (18% et 14%).

Tableau 3.53 – Répartition de l'échantillon selon la forme de l'apprentissage au sein de la PE

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Non déclaré	5	10,00	9	18,00	1	2,00	1	2,00	16	8,00
Non concerné	31	62,00	24	48,00	37	74,00	21	42,00	113	56,50
Gratuit	7	14,00	9	18,00	3	6,00	5	10,00	25	12,50
Payé par la PE	5	10,00	8	16,00	9	18,00	23	46,00	44	22,00
Payé par l'apprenti	1	2,00							1	0,50
Payé par l'Etat	1	2,00							1	0,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Les motivations de la création de la petite entreprise

Exceptée la ville de Khouribga qui se démarque par l'importance du chômage comme raison principale poussant à la création de la petite entreprise, les deux principales raisons de la création de la petite entreprise dans les autres villes demeurent la recherche de plus d'indépendance et le gain de plus d'argent. L'entrepreneur enquêté est donc à priori un "homo economicus".

Les deux motivations citées peuvent s'expliquer aisément par le fait que les conditions de travail pour le compte d'autrui sont souvent difficiles et le niveau des salaires bas, ce qui accule ces petits entrepreneurs à s'établir à leur compte à la recherche à la fois de leur indépendance et d'un gain plus important.

Ces motivations sont plus fortes à Casablanca où le chômage n'a pas été cité par la population enquêtée comme raison de la création de la petite entreprise.

Il est important de signaler à ce propos que la législation du travail n'est pas appliquée dans le secteur informel et n'est pas toujours respectée dans les petites entreprises.

De même, le SMIG, en dépit de sa faiblesse (1826 dirhams, environ 167 Euros), n'est pas toujours respecté.

Selon la centrale syndicale l'UMT, 40 pour cent des entreprises versent des salaires en dessous du SMIG, donnée confirmant les conclusions d'une enquête réalisée par la Banque Mondiale en 1980 et qui met en évidence les irrégularités dont souffre l'application de la réglementation en vigueur, notamment dans les petites entreprises et le secteur informel.

Dans ces entreprises, il est très fréquent que les salariés perçoivent moins du SMIG⁴, celui-ci demeure, certes, une norme juridique, mais qui ne semble pas avoir d'effet contraignant.

Cette norme est respectée principalement dans des branches demandant une certaine qualification et dans les grandes entreprises.⁵

⁴ Abdelghafour Achoual, (1983), Le salariat industriel au Maroc (1956-1980). Mémoire de DES en sciences économiques, Faculté de Droit, Agdal Rabat, p. 165.

⁵ A noter que cette situation a été, à maintes reprises, dénoncée par les centrales syndicales. Pour l'UMT, par exemple, l'unification du salaire minimum légal et sa revalorisation à 12 dhs/heure (2.500 dhs par mois) figurent parmi les principales revendications.

Cette faiblesse des salaires doublée par la hausse du coût de la vie fait que la part des "working poors" c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi mais qui reçoivent des rémunérations trop faibles pour vivre décemment est en constante croissance dans les villes comme dans les campagnes.

Parmi les raisons de création de la petite entreprise, l'échantillon ne cite que très rarement (2,5% en moyenne) le "goût du risque".

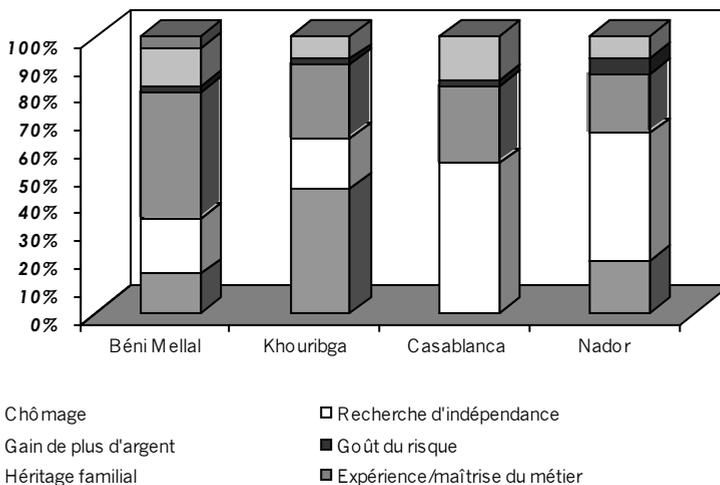
Cette attitude s'explique par des considérations culturelles liées à la socialisation, l'éducation au sein de la famille comme à l'école ne préparent pas l'enfant au statut d'indépendant et encore moins à l'entrepreneuriat.

Le très faible pourcentage de "expérience/maîtrise du métier" (1%) dénote une des caractéristiques du secteur informel, i.e. l'inexistence de barrières à l'entrée, même pour certains métiers qui demandent un minimum de qualification, l'apprentissage se fait dans certains cas sur le tas.

Tableau 3.54 – Répartition de l'échantillon selon les motivations de la création de la PE

Motivations	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador			
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR			1	2,00			13	26,00	14	7,00
Chômage	7	14,00	22	44,00			7	14,00	36	18,00
Recherche d'indépendance	10	20,00	9	18,00	27	54,00	17	34,00	63	31,50
Gain de plus d'argent	23	46,00	13	26,00	14	28,00	8	16,00	58	29,00
Goût du risque	1	2,00	1	2,00	1	2,00	2	4,00	5	2,50
Héritage familial	7	14,00	4	8,00	8	16,00	3	6,00	22	11,00
Expérience/maîtrise du métier	2	4,00							2	1,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.11 - Répartition de l'échantillon selon les motivations de la création de la PE



Temps exigé pour la création de la petite entreprise

Le processus de création de l'entreprise au Maroc est généralement long même si la création des Centres Régionaux d'Investissement est destinée à pallier cette déficience pour les entreprises du secteur structuré. Pour l'échantillon enquêté, il y a une forte concentration sur la période 1 à 11 mois (50,5%), il demeure toutefois surprenant que, le temps de création peut atteindre plus d'une année pour plus du tiers de l'échantillon et 3 ans et plus pour plus d'une petite entreprise sur 10.

Cette variable dépend en fait de la nature du projet (construction et/ou aménagement des locaux), de la disponibilité des fonds et de l'ardeur que manifeste l'investisseur pour mener à bon terme son projet. Mais quand l'administration est sollicitée, la lenteur des procédures administratives expliquent en grande partie cette situation (ex: la création d'une téléboutique nécessite une année et demi).

Tableau 3.55 – Répartition de l'échantillon selon le temps exigé pour la création de la petite entreprise

Temps	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	8	16,00	3	6,00	1	2,00			12	6,00
Moins d'1 mois	8	16,00					5	10,00	13	6,50
1 à 5 mois	9	18,00	30	60,00	17	34,00	24	48,00	80	40,00
6 à 11 mois	4	8,00	7	14,00	6	12,00	4	8,00	21	10,50
1 à 2 ans	7	14,00	9	18,00	19	38,00	11	22,00	46	23,00
3 ans et +	9	18,00	1	2,00	7	14,00	6	12,00	23	11,50
NSP	5	10,00							5	2,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

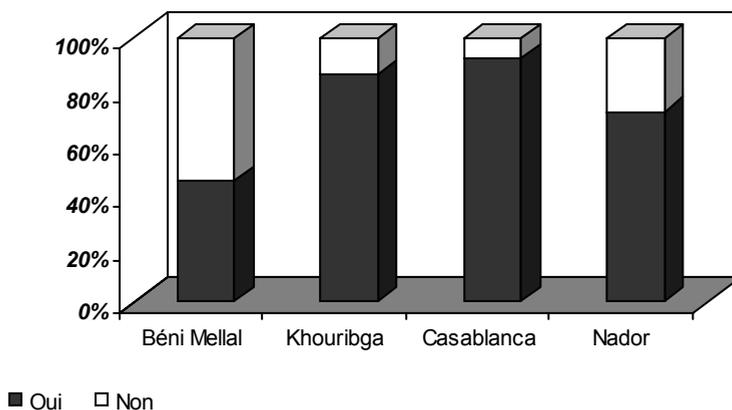
Même si la plupart des petites entreprises relèvent du secteur informel, trois unités sur quatre (74%) de l'échantillon ont eu recours à l'administration pour avoir les autorisations nécessaires (tableau 3.56).

C'est à Casablanca où on a le plus recours à des autorisations de l'administration (92% des cas) et c'est à Béni Mellal où les petites entreprises ont le moins recours à l'administration (plus de la moitié des cas: 54%).

Tableau 3.56 – Répartition de l'échantillon selon les petites entreprises ayant effectué une démarche administrative pour la création

Démarche administrative	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Oui	23	46,00	43	86,00	46	92,00	36	72,00	148	74,00
Non	27	54,00	7	14,00	4	8,00	14	28,00	52	26,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.12 - Répartition de l'échantillon selon les petites entreprises ayant effectué une démarche administrative pour la création



A la question portant sur le recours à des organismes pour aider dans les démarches de création, 93,5 pour cent ont répondu par la négative (tableau 3.57), ce qui dénote une ignorance de l'existence de ces organismes (44% des cas, tableau 3.58) ou un manque de vulgarisation de la part de ces derniers, notamment pour celles dispensant des micro-crédits et qui commencent à connaître un développement relativement important au Maroc.

Tableau 3.57 – Répartition de l'échantillon selon les petites entreprises ayant fait appel à un organisme pour la création

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	1	2,00	3	6,00					4	2,00
Oui	3	6,00	2	4,00	2	4,00	2	4,00	9	4,50
Non	46	92,00	45	90,00	48	96,00	48	96,00	187	93,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Cette attitude peut s'expliquer également par une réticence des petites entreprises à solliciter l'aide de ces organismes, ce que confirme les réponses recueillies indiquant que 55 pour cent de la population enquêtée ont entendu parler d'ONGs, institutions ou coopératives qui aident à la création et à la gestion de la petite entreprise.

Cette attitude se confirme plus dans une ville comme Nador où 88 pour cent des PE connaissent l'existence de ces organismes de soutien mais renoncent à y avoir recours dans 96 pour cent des cas. C'est une culture à développer pour inciter les petites entreprises à faire appel à ces organismes, ce qui exige des actions de proximité pour sensibiliser ces petites entreprises aux avantages qu'elles pourraient tirer de ce soutien.

Aussi, cela peut révéler un manque d'encouragement et d'incitation à la création de ces petites entreprises qui pourtant jouent un rôle social important en tant que créatrices d'emplois.

Le secteur informel dont relèvent la plupart de ces unités n'est plus considéré comme un tremplin vers le secteur formel, un secteur à formaliser mais un secteur à encourager en raison de ses caractéristiques intrinsèques de créateur d'emplois.

Il est loin d'être un secteur refuge; au contraire ses opportunités, sa dynamique et ses potentialités lui permettent de jouer un rôle important dans les régulations dont ont besoin l'économie et la société marocaines. Ainsi, les dynamiques informelles, et dans leur sillage les petites entreprises constituent une modalité d'ajustement aux déséquilibres induits par les changements macro-économiques, notamment sur le marché du travail.

Tableau 3.58 – Répartition de l'échantillon selon les petites entreprises ayant entendu parler d'ONGs, institutions ou coopératives qui aident à la création et la gestion

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	1	2,00	1	2,00					2	1,00
Oui	17	34,00	38	76,00	11	22,00	44	88,00	110	55,00
Non	32	64,00	11	22,00	39	78,00	6	12,00	88	44,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Concernant les difficultés rencontrées dans la phase de création de la petite entreprise, il est normal que cette phase soit la plus difficile dans l'histoire de toute entreprise quelle que soit sa taille et que souvent la création est un véritable "parcours de combattant", ce que confirme les données de l'enquête: plus de 3 unités sur 4 (77%) ont affirmé avoir été confrontées à ces difficultés. Ce pourcentage diffère d'une ville à l'autre; c'est à Casablanca où on enregistre le taux le plus élevé, 92 pour cent des artisans ont rencontré des difficultés pour créer leur petite entreprise. Le taux le plus faible a été enregistré à Béni Mellal où seule la moitié de la population enquêtée affirme avoir rencontré des difficultés. Cela renvoie à la nature du projet et aux méthodes de gouvernance qui peuvent être relativement plus souple selon les cas et les régions.

Malgré l'intérêt porté au Maroc aux micro-entreprises comme gisement d'emploi et à l'économie sociale en général, les petites entreprises continuent de souffrir de graves entraves qui bloquent leur croissance. Ces problèmes relevés par d'autres travaux⁶ sont confirmés par l'enquête.

Plus de la moitié de l'échantillon a été confrontée à des problèmes financiers (55%)⁷. Cette contrainte est plus pesante à Casablanca où 70 pour cent des petites entreprises ont signalé ce genre de problèmes. Ce constat peut s'expliquer par le coût de financement plus élevé dans cette grande métropole (acquisition ou location du local, coût de l'aménagement,...).

Généralement, la petite entreprise se crée et se développe en dehors de tout soutien du système bancaire, le statut informel des petites entreprises ne favorise guère une mise en confiance du secteur bancaire formel.

Par ordre d'importance, les contraintes administratives viennent en second lieu avec 16,50 pour cent, contraintes auxquelles sont confrontées les petites entreprises dans les 4 villes (tableau 3.59).

⁶ El Meskini Essaid, (2003), *Les dimensions "cachées" des micro-entreprises: l'expérience de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz*, ULCO, Département d'Economie et de Gestion - 3 février 2003.

⁷ Cette contrainte est relevée même au niveau du secteur formel par l'Observatoire de la Compétitivité Internationales de l'Economie Marocaine (dépendant du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Télécommunications) dans ses différents rapports, le dernier celui de 2002 classe la contrainte financière en premier lieu pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Tableau 3.59 – Répartition de l'échantillon selon les difficultés rencontrées pour la création de la petite entreprise

Difficultés	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Financement	16	32,00	32	64,00	35	70,00	27	54,00	110	55,00
Démarches administratives	6	12,00	8	16,00	10	20,00	9	18,00	33	16,50
Recrutement du personnel			2	4,00			1	2,00	3	1,50
Trouver les locaux					1	2,00	2	4,00	3	1,50
Approvisionnement	1	2,00					1	2,00	2	1,00
Autres	3	6,00							3	1,50
Aucune	24	48,00	8	16,00	4	8,00	10	20,00	46	23,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

L'importance du facteur financement est mise en évidence par les enquêtés qui considèrent la disponibilité des fonds comme le facteur essentiel pour la création de la PE (près d'un enquêté sur deux). La connaissance du secteur et des techniques de gestion constituent les deux autres facteurs déterminants pour la création de la PE (tableau 3.60).

Tableau 3.60 – Répartition de l'échantillon selon facteurs essentiels pour la création de la petite entreprise

Facteurs	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Disponibilité des fonds	19	38,00	18	36,00	32	64,00	27	54,00	96	48,00
Compétence technique	22	44,00	14	28,00	17	34,00	20	40,00	73	36,50
Compétence en gestion	3	6,00	13	26,00			2	4,00	18	9,00
Connaissance de réseaux	1	2,00	2	4,00	1	2,00			4	2,00
Ressources de la région	2	4,00	1	2,00					3	1,50
Autres	2	4,00							2	1,00
NR	1	2,00	2	4,00			1	2,00	4	2,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

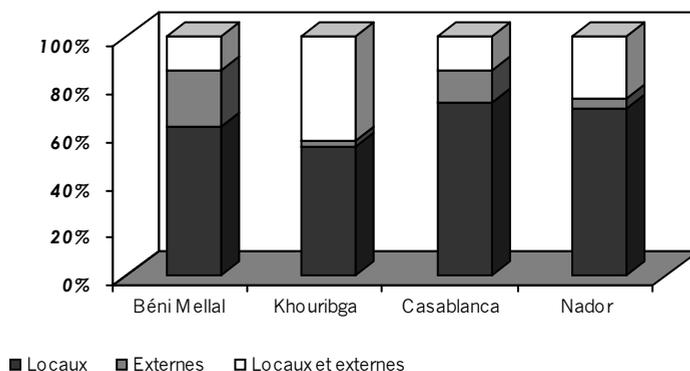
Accès de la petite entreprise aux moyens de financement

Les fonds utilisés lors de la création de la PE sont essentiellement locaux dans 64,50 pour cent des cas, avec un maximum enregistré à Casablanca (72%). Ces fonds sont externes dans 11 pour cent des cas et mixtes dans 24,50 pour cent des cas (tableau 3.61) avec une pointe à Khouribga (44%), signe peut être du développement de la formule d'association dans cette ville.

Tableau 3.61 – Répartition de l'échantillon selon les fonds utilisés lors de la création de la PE

Fonds	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador			
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Locaux	31	62,00	27	54,00	36	72,00	35	70,00	129	64,50
Externes	12	24,00	1	2,00	7	14,00	2	4,00	22	11,00
Locaux et externes	7	14,00	22	44,00	7	14,00	13	26,00	49	24,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.13 - Répartition de l'échantillon selon les fonds utilisés lors de la création de la PE



La création de la PE est liée à l'acquisition d'un capital minimum. Une première remarque concerne la réticence des enquêtés à dévoiler les sources de leur financement (plus d'un tiers des enquêtés). Cette rétention de l'information peut s'expliquer par des raisons culturelles (éloigner le mauvais œil) comme éventuellement, dans certains cas, par la nature douteuse de ces fonds. Comme les sources de financement formelles sont pratiquement inaccessibles aux petites entreprises, le financement de la création de la PE demeure en définitive le résultat de l'effort propre du chef d'entreprise lui-même, grâce à l'autofinancement (86,80% des cas) avec une pointe à Nador (97,10%), connue pour être la deuxième place financière du Royaume, (tableau 3.62). Ces fonds englobent l'accumulation réalisée normalement à partir de revenus obtenus dans une situation professionnelle précédente (salarial,...) ou un héritage familial. On notera ici la faiblesse relative de la contribution de la famille à la création de la PE (10%).

Tableau 3.62 – Nature des fonds locaux

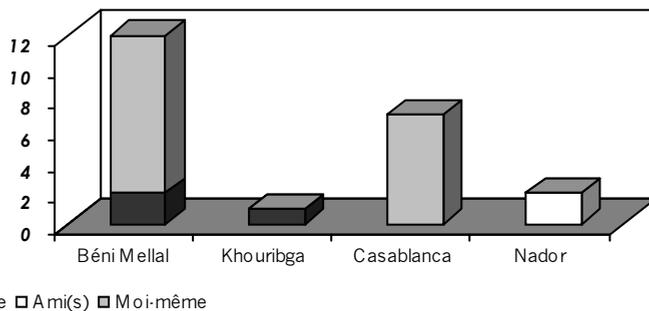
Nature	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador			
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Fonds propres	26	83,90	18	66,60	34	94,40	34	97,10	112	86,80
Emprunt auprès de la famille	4	12,90	6	22,20	2	5,60	1	2,90	13	10,00
Emprunt auprès des amis			1	3,40					1	0,80
Crédits Jeunes Promoteurs			1	3,40					1	0,80
Crédits bancaires autres que le crédit Jeunes Promoteurs			1	3,40					1	0,80
Autres	1	3,20							1	0,80
Total	31	100,00	27	100,00	36	100,00	35	100,00	129	100,00

Concernant l'origine des fonds externes cités dans 11 pour cent des cas, leur provenance vient principalement de l'investisseur lui-même (77,30%) et accessoirement de la famille et des amis (tableau 3.63), ce qui signifie que l'investissement est effectué par un migrant résidant à l'étranger ou un migrant de retour sur des fonds provenant d'une épargne collectée dans les pays d'accueil.

Tableau 3.63 – Provenance des fonds externes

Provenance	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador			
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Moi-même	10	83,30			7	100,00			17	77,30
Famille	2	16,70	1	100,00					3	13,60
Ami(s)							2	100,00	2	9,10
Total	12	100,00	1	100,00	7	100,00	2	100,00	22	100,00

Graphique 3.14 - Provenance des fonds externes



La rétention de l'information en cas de fonds mixtes n'a pas permis d'avoir des informations fiables sur la composante de ces fonds et la répartition local/externe, ce qui nous aurait permis notamment d'évaluer les perspectives d'association entre migrant et non migrant

En phase opérationnelle, quand la PE est confrontée à des difficultés financières, l'entrepreneur puise d'abord dans les fonds propres (52% des cas).

Le financement de la PE est souvent complété par des aides et des soutiens privés émanant de la famille et des amis. Contrairement à ce qu'on a constaté lors de la phase de la création de la PE, le réseau familial et des amis semble jouer ici le rôle d'«airbag social» qu'on lui attribue généralement. La gestion quotidienne y compris financière de la PE est donc encadrée au sein d'un système social.

Le recours au crédit bancaire n'est cité que dans 7 pour cent des cas, ce qui peut s'expliquer aisément.

- D'une part, par l'attitude du système bancaire qui, même avec une très légère ouverture par rapport à la phase de création, refuse d'accorder des crédits à ce genre d'entreprises, les banques exigeant en général des garanties personnelles et réelles très lourdes jugent ces PE peu solvables.
- L'ignorance de certaines initiatives qui rendent moins hermétique le circuit de financement formel. Plusieurs catégories d'institutions d'appui au financement de la PE agissent actuellement :
 - Les Délégations Provinciales de l'Artisanat qui sont une émanation du Ministère de l'Emploi, de l'Artisanat et des Affaires Sociales et les chambres artisanales sont les principaux interlocuteurs des demandeurs de crédits. C'est par ces organismes qui font par ailleurs partie des commissions de crédit que transitent les dossiers de demandes de crédit artisanal. Ces crédits sont octroyés avec des taux d'intérêt préférentiels.
 - Les Coopératives qui devraient normalement permettre aux PE associées de disposer d'une capacité de négociation accrue et donc d'un meilleur accès aux moyens de financement. Ces coopératives regroupent aussi bien les PE structurées que non structurées, autrement dit formelles et non formelles
 - Deux banques ont ouvert des lignes de financement pour les PE: la Banque Populaire dont les dotations lui sont soit directement allouées soit transitent par des Sociétés de Cautionnement Mutuel et la Caisse Nationale de Crédit Agricole dans une moindre mesure. L'idée principale du système de cautionnement mutuel est de permettre à des emprunteurs de se regrouper au sein d'organismes capables de fournir à leur place une garantie collective qu'ils ne

sont pas capables d'offrir individuellement aux banquiers. Ce regroupement peut se faire sur des bases régionales ou professionnelles, ce qui devrait pouvoir rétablir une proximité de connaissances suffisantes. Elle intervient sous forme de caution par voies d'endos ou d'aval. La Société de Cautionnement Mutuel est une société anonyme à capital variable et qui ne peut traiter sans passer par la Banque Populaire.

- Un réseau d'Organisations non gouvernementales qui s'intéresse aux populations et régions les plus marginalisées.

Cette réticence à s'adresser à la banque est confirmée par l'importance des réponses recueillies sur ce sujet. Les deux tiers de la population enquêtée (65,5%) affirment n'avoir jamais fait de demande pour obtenir un crédit bancaire et même quand ils le font comme dans le cas de Nador, où 54 pour cent affirment avoir déjà demandé un crédit bancaire, leur demande ne semble pas être acceptée comme le confirme l'importance de l'autofinancement (financement sur fonds propres) dans cette ville citée dans 72 pour cent des cas.

La population enquêtée explique cette réticence à demander un crédit bancaire par les procédures longs et complexes exigées par les banques, par les garanties demandées qui sont très importantes et par le coût du crédit qui est trop élevé au Maroc, toutes ces raisons sont évoquées pour expliquer en général les contraintes qui pèsent sur les relations entre banques et entreprises au Maroc d'où l'intérêt de développer des formules de crédit propres aux PE comme celle initiée par la Banque Populaire.

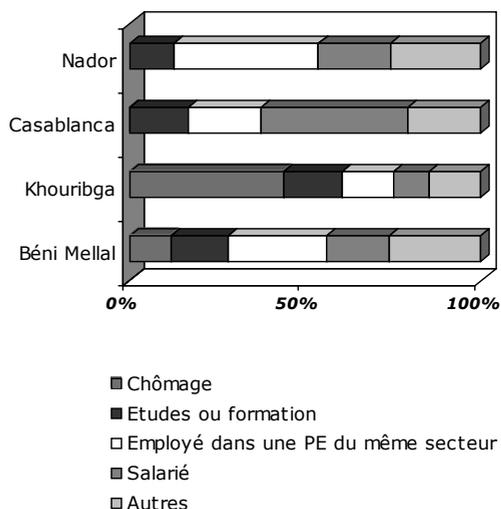
La situation de la petite entreprise

Concernant l'emploi occupé avant la création de la PE, il ressort des données de l'enquête que dans l'ensemble, les artisans responsables des PE étaient avant la création de leurs entreprises des salariés (22%) et des employés dans des PE du même secteur dans 20 pour cent des cas. Le 1/5 des artisans ont déclaré être en formation avant la création de la PE et seul 16 pour cent étaient à la recherche d'un emploi. Notons que 20 pour cent des artisans étaient dans des situations autres que celles évoquées.

Tableau 3.64 – Répartition de l'échantillon selon le type d'activité exercée par l'artisan avant la création de la PE

Type d'activité	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR			2	4,00	2	4,00	1	2,00	5	2,50
Chômage	6	12,00	21	42,00			5	10,00	32	16,00
Etudes ou formation	8	16,00	8	16,00	8	16,00	16	32,00	40	20,00
Employé dans une PE du même secteur	14	28,00	7	14,00	10	20,00	8	16,00	39	19,50
Salarié	9	18,00	5	10,00	20	40,00	10	20,00	44	22,00
Autres	13	26,00	7	14,00	10	20,00	10	20,00	40	20,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.15 - Répartition de l'échantillon selon le type d'activité exercée par l'artisan avant la création de la PE



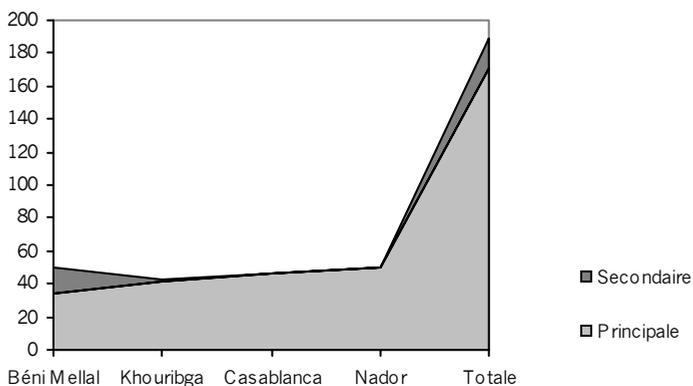
Au niveau des sites, un peu moins de la moitié des artisans de Béni Mellal étaient des salariés et des employés dans une entreprise du même secteur

d'activité que la PE crée. A Khouribga, les grandes parts ont été enregistrées dans la rubrique "chômage" alors qu'à Nador, c'est la catégorie "études ou formation" qui arrive en tête. Cette importance du chômage à Khouribga s'explique par le recul du secteur minier comme employeur de main d'oeuvre dans la région. Casablanca se démarque, sans doute à cause de sa vitalité économique, par l'absence de tout citation du chômage et par l'importance des situations "employé dans une PE du même secteur" et "salarié", deux situations qui concernent 6 artisans sur 10 (tableau 3.64).

Tableau 3.65 – Répartition de l'échantillon selon l'importance de l'activité de la PE pour l'enquêté(e)

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR			7	14,00	4	8,00			11	5,50
Principale	34	68,00	41	82,00	46	92,00	50	100,00	171	85,50
Secondaire	16	32,00	2	4,00					18	9,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.16 - Répartition de l'échantillon selon l'importance de l'activité de la PE pour l'enquêté(e)



Pour plus de 8 artisans sur 10, l'activité de la petite entreprise est déclarée principale (tableau 3.65). Ce constat est plus marquant à Nador (100%) et à Casablanca (92%). Il l'est beaucoup moins à Béni Mellal où seule une proportion de 68 pour cent des artisans déclarent l'activité de leur PE comme principale, et dans une certaine mesure à Khouribga (82%).

Pour presque la moitié des cas, c'est dans un local professionnel fixe appartenant à l'artisan que l'activité de la PE est exercée. Une proportion de PE quasi-égale travaille dans un local loué. Et pour 3 pour cent des PE, c'est le domicile qui constitue le lieu de l'activité.

Ce constat d'ensemble connaît des variations en fonction des sites enquêtés. Ainsi, à l'inverse de Casablanca, dont la majorité des PE exercent dans des locaux appartenant à l'artisan, à Khouribga comme à Béni Mellal, c'est la situation "local professionnel fixe loué" qui l'emporte (respectivement 62% et 56%). L'exercice de l'activité de la PE à domicile apparaît plus fréquemment à Béni Mellal (1 petite entreprise sur 10). Quant à Nador, les locaux sont loués ou appartenant à l'artisan dans des proportions quasi-égales (tableau 3.66).

Tableau 3.66 – Répartition de l'échantillon selon le lieu d'exercice de l'activité de la PE

Lieu d'exercice	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Local professionnel fixe loué	28	56,00	31	62,00	10	20,00	22	44,00	91	45,50
Local professionnel fixe dont l'enquêté est propriétaire	15	30,00	18	36,00	38	76,00	24	48,00	95	47,50
Local professionnel fixe occupé à titre gratuit	2	4,00			1	2,00			3	1,50
A domicile	5	10,00	1	2,00	1	2,00			7	3,50
Autre							4	8,00	4	2,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.17 - Répartition de l'échantillon selon le lieu d'exercice de l'activité de la PE

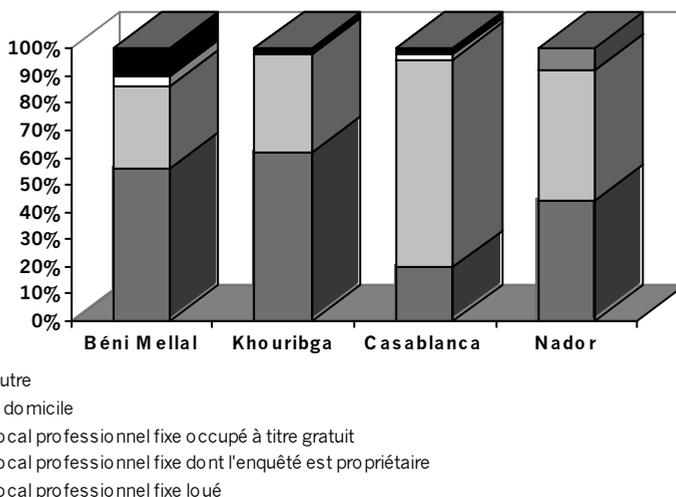
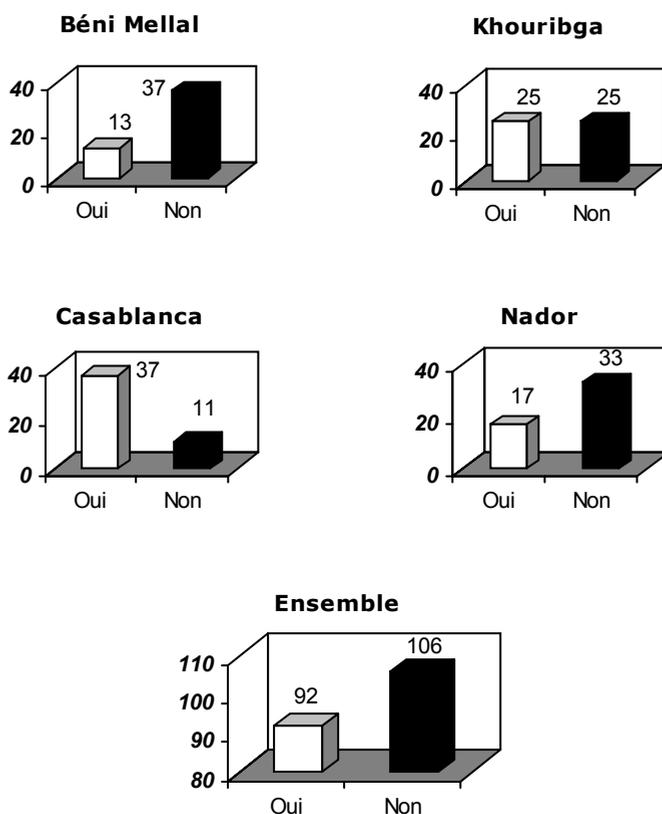


Tableau 3.67 – Répartition de l'échantillon selon la tenue d'une comptabilité par les petites entreprises

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR					2	4,00			2	1,00
Oui	13	26,00	25	50,00	37	74,00	17	34,00	92	46,00
Non	37	74,00	25	50,00	11	22,00	33	66,00	106	53,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Dans l'ensemble, plus de la moitié des petites entreprises déclare ne pas tenir de comptabilité (53%). Ce constat est plus saillant à Béni Mellal et à Nador (respectivement 74% et 66%). A Casablanca, site à hautes performances économiques, les $\frac{3}{4}$ des petites entreprises tiennent une comptabilité. A Khouribga, cette proportion est égale à celle concernant les unités qui n'ont pas de comptabilité (tableau 3.67).

Graphique 3.18 - Répartition de l'échantillon dans chaque site d'enquête et ensemble selon la tenue d'une comptabilité par les petites entreprises



Environ 4 artisans sur 10 achètent les matériaux de production à l'échelle de leurs provinces. Si l'on ajoute à cela les 13 pour cent des artisans qui achètent au niveau de leur région, nous aboutirons à la conclusion selon laquelle presque la moitié des PE restent dans l'espace proche dans leurs relations d'approvisionnement. Seul le 1/5 des artisans achètent au niveau national et une infime partie (7%) a des relations d'achat internationales. Ce type de relations commerciales concerne Béni Mellal où plus de 6 PE sur 10 restent dans la sphère régionale (12%) et provinciale (54%). La position économique de Casablanca fait que le taux des situations d'achat national ne dépasse guère 6 pour cent (tableau 3.68). A Nador, la position frontalière

avec l'Algérie et la ville de Melilla, sous occupation espagnole, explique l'importance de l'approvisionnement international (24%).

Tableau 3.68 – Répartition de l'échantillon selon les niveaux d'achat des matériaux de la production des petites entreprises

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	1	2,00	16	32,00	24	48,00			41	20,50
Provincial	27	54,00	11	22,00	8	16,00	24	48,00	70	35,00
Régional	6	12,00	7	14,00	14	28,00			27	13,50
National	15	30,00	16	32,00	3	6,00	14	28,00	48	24,00
International	1	2,00			1	2,00	12	24,00	14	7,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Les PE achètent directement chez les producteurs (51%) et traitent avec des intermédiaires provinciaux, régionaux ou nationaux (24%). Et c'est à Béni Mellal (9 PE sur 10) et à Nador (plus de 6 PE sur 10) où l'achat directement chez les producteurs est le plus important. Le recours aux intermédiaires nationaux est insignifiant à Casablanca en raison des atouts économiques de cette ville (concentration des producteurs et des grands intermédiaires).

Tableau 3.69 – Répartition de l'échantillon selon les procédures d'achat des matériaux de la production des petites entreprises

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	1	2,00	19	38,00	24	48,00	3	6,00	47	23,50
Directement chez les producteurs	46	92,00	9	18,00	15	30,00	33	66,00	103	51,50
Auprès d'intermédiaires provinciaux	1	2,00	8	16,00	1	2,00	1	2,00	11	5,50
Auprès d'intermédiaires régionaux	1	2,00	4	8,00	8	16,00	1	2,00	14	7,00
Auprès d'intermédiaires nationaux	1	2,00	10	20,00	2	4,00	12	24,00	25	12,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Dans l'ensemble, et comme pour l'achat des matériaux de la production, les PE vendent leur production massivement au niveau provincial (plus de 5 petites entreprises sur 10) et régional (plus de 1 petite entreprise sur 10). Certains petites entreprises traitent avec des acheteurs internationaux (2,5%). Cette conduite est décelable dans tous les sites. Le recours au marché international est plus visible à Nador, probablement en raison de la situation géographique du site par rapport à l'Espagne et à l'Algérie (tableau 3.70).

Tableau 3.70 – Répartition de l'échantillon selon les niveaux de vente de la production de la petite entreprise

Niveaux	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		v.a.	%
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%		
NR			2	4,00	18	36,00	1	2,00	21	10,50
Provincial	30	60,00	42	84,00	7	14,00	34	68,00	113	56,50
Régional	9	18,00	4	8,00	11	22,00	3	6,00	27	13,50
National	10	20,00	2	4,00	14	28,00	8	16,00	34	17,00
International	1	2,00					4	8,00	5	2,5
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

S'agissant des modalités de vente de la production, il semble que les petites entreprises traitent directement avec les clients (environ 9 petites entreprises sur 10 pour l'ensemble).

Excepté Casablanca, cette modalité s'avère quasi-exclusive. Dans ce site, où le taux des réponses invalides empêche une appréciation plus fine de la question, elle ne concerne que 66 pour cent des petites entreprises contre des proportions variant entre 92 pour cent et 96 pour cent pour Nador, Khouribga et Béni Mellal (tableau 3.71).

Tableau 3.71 – Répartition de l'échantillon selon la procédure de vente de la grande partie de la production de la PE

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR			1	2,00	12	24,00	2	4,00	15	7,50
Directement aux clients	46	92,00	47	94,00	33	66,00	48	96,00	174	87,00
Aux intermédiaires provinciaux			2	4,00					2	1,00
Aux intermédiaires régionaux					1	2,00			1	0,50
Aux intermédiaires nationaux	4	8,00			4	8,00			8	4,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Les petites entreprises collaborent peu avec d'autres entreprises (tableau 3.72). Sur la totalité des unités enquêtées, seule une proportion de 28,5 pour cent travaillent avec d'autres entreprises. Ce taux est important à Nador (42%) et dans une moindre mesure à Khouribga (30%). Casablanca, où on pourrait supposer l'existence d'échanges avec d'autres entreprises en raison de l'importance du tissu économique local, arrive derrière Béni Mellal avec un taux de 16 pour cent (contre 26% pour Béni Mellal).

Tableau 3.72 – Répartition de l'échantillon selon la présence de collaborations avec d'autres entreprises

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR			3	6,00	9	18,00			12	6,00
Oui	13	26,00	15	30,00	8	16,00	21	42,00	57	28,50
Non	37	74,00	32	64,00	33	66,00	29	58,00	131	65,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Les entreprises, objets de collaboration, sont en premier lieu des petites entreprises du même secteur d'activité. Elles peuvent aussi appartenir à des membres du cercle de parenté de l'artisan responsable de la petite entreprise. Or ce type de collaboration semble être exclusif à Nador. Enfin, il pourrait s'agir de relations avec des entreprises d'autres secteurs.

Tableau 3.73 – Répartition du groupe des PE qui collaborent selon le type d'entreprises objets de collaboration

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	1	7,70							1	1,70
PE du même secteur	8	61,50	13	86,60	6	75,00	15	71,40	42	73,80
Membres de la famille							5	23,80	5	8,80
Baillleurs de fonds			1	6,70					1	1,70
Entrepreneurs d'une autre société	4	30,80	1	6,70	1	12,50			6	10,50
Autres					1	12,50	1	4,80	2	3,50
Total	13	100,00	15	100,00	8	100,00	21	100,00	57	100,00

Identification des problèmes principaux des petites entreprises

Les principaux problèmes semblent être par ordre d'importance: l'accès aux financements, la commercialisation de la production (le marché), l'approvisionnement et les procédures et pratiques de l'Administration marocaine.

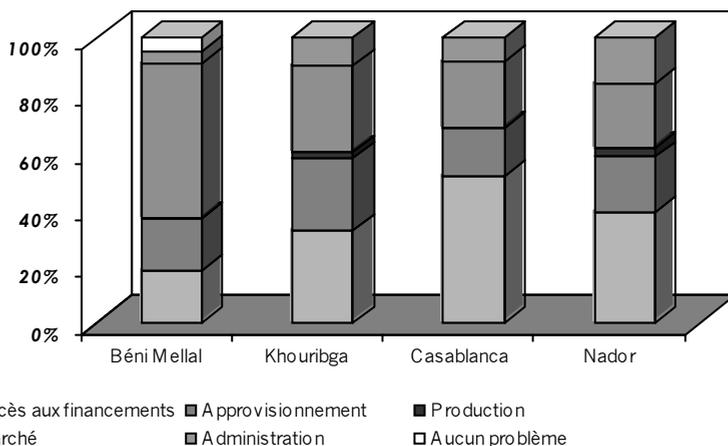
Par site d'enquête, le marché est le premier problème cité à Béni Mellal. Il représente à lui seul plus de la moitié des réponses valides collectées. A Khouribga, trois types de problèmes sont principalement évoqués: le financement, le marché et l'approvisionnement. Ces trois problèmes présentent quasiment la même importance.

A Casablanca comme à Nador, on assiste au même schéma avec toutefois une prééminence de la rubrique "Accès aux financements" et une insistance sur les difficultés bureaucratiques notamment à Nador (tableau 3.74).

Tableau 3.74 – Répartition de l'échantillon selon les problèmes principaux identifiés par les petites entreprises

Problèmes principaux	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador			
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Accès aux financements	4	8,00	13	26,00	18	36,00	12	24,00	47	23,50
Approvisionnement	4	8,00	10	20,00	6	12,00	6	12,00	26	13,00
Production			1	2,00			1	2,00	2	1,00
Marché	12	24,00	12	24,00	8	16,00	7	14,00	39	19,50
Administration	1	2,00	4	8,00	3	6,00	5	10,00	13	6,50
Aucun problème	1	2,00							1	0,50
NR	28	56,00	10	20,00	15	30,00	19	38,00	72	36,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.19 - Répartition de l'échantillon selon les problèmes principaux identifiés par les petites entreprises



En ce qui concerne l'approvisionnement, ce sont les rapports avec les fournisseurs et les prix qui sont les plus cités. Les prix sont fréquemment évoqués à Khouribga alors qu'à Casablanca, les enquêtés insistent plus sur

les rapports avec les fournisseurs. Et comme solution aux problèmes d'approvisionnement, les petites entreprises proposent la sélection des fournisseurs et l'organisation de groupement d'achat. La mise en réseaux n'est avancée qu'à Khouribga et à Nador.

Parmi les problèmes majeurs de la petite entreprise, ceux concernant la production ont été très peu cités. Cela se répercute sur le nombre de réponses de spécification qui demeure très limité. Dans l'ensemble, c'est la qualité des équipements et le niveau du personnel qui sont évoqués comme problèmes relatifs à la production. Comme solution à ces problèmes de la production, les petites entreprises parlent de facilités de crédits pour l'achat de nouvelles machines et la formation du personnel. A l'inverse de la production, le marché a été l'un des problèmes les plus cités par les petites entreprises. L'on évoque à ce sujet, les questions de promotion et des intermédiaires. Les petites entreprises parlent également de divers problèmes regroupés dans la rubrique "Autres" comme le pouvoir d'achat des consommateurs. Et en guise de solutions, l'ouverture d'un marché plus large et l'organisation de salons pour la promotion des produits se présentent comme les premières options suggérées.

Attitudes des artisans envers l'établissement de relations commerciales avec des Marocains résidant en Italie

A la question "Pensez-vous étendre dans l'avenir votre entreprise ?" il est intéressant de constater que sur une population de 200 personnes, 84,50 pour cent des enquêtés ont répondu par l'affirmatif, alors que 15,50 pour cent seulement ne pensent pas étendre leur petite entreprise dans l'avenir.

Tableau 3.75 – Répartition de l'échantillon selon l'idée de l'artisan d'étendre la petite entreprise

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Oui	45	90,00	48	96,00	40	80,00	36	72,00	169	84,50
Non	5	10,00	2	4,00	10	20,00	14	28,00	31	15,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Si l'on analyse chaque site à part, on constate que le plus grand pourcentage des réponses positives est enregistré à Khouribga avec 96 pour cent, suivi respectivement de Béni Mellal (90%), Casablanca (80%) et Nador (72%). La place importante de Khouribga et Béni Mellal est du au fait que dans ces villes la grande majorité des personnes interrogées sont des jeunes et avec un bon niveau d'instruction (surtout à Khouribga) et qui voient dans l'extension de leur activité une occasion de lui donner plus de chance de pérennité.

Attitudes des artisans envers la formule de l'association

Sur un échantillon de 200 personnes enquêtées, 121 personnes concernées ont répondu à la question (ce qui représente 60,5%), dont: 95 ont une attitude favorable à la formule de l'association (47,5%) et seulement 26 sont défavorables (13%).

Tableau 3.76 – Répartition de l'échantillon selon l'attitude des artisans envers la formule de l'association

Attitude	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	11	22,00	24	48,00	21	42,00	23	46,00	79	39,50
Favorable	27	54,00	22	44,00	25	50,00	21	42,00	95	47,50
Défavorable	12	24,00	4	8,00	4	8,00	6	12,00	26	13,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Cependant, il faut signaler que 79 personnes (39,5%) du total de l'échantillon restent sans opinion, ce qui est révélateur chez cette catégorie de l'échantillon d'une attitude réticente à l'égard de cette formule.

Par région, les réactions se ventilent ainsi :

- Béni Mellal: 22 pour cent de l'échantillon ne se sont pas exprimés, 54 pour cent des personnes sont favorable à la formule de l'association, alors que 24 pour cent sont défavorables.
- Khouribga: 48 pour cent de l'échantillon ne se sont pas exprimés. Mais 44 pour cent de l'échantillon sont favorables et 8 pour cent défavorables.

- Casablanca: 42 pour cent de l'échantillon ne se sont pas exprimés. Mais sur l'ensemble de l'échantillon, 50 pour cent sont favorables et 8 pour cent contre.
- Nador: Seuls 27 personnes se sont exprimées, 21 personnes sont favorables (42%) contre 12 pour cent d'attitudes défavorables.

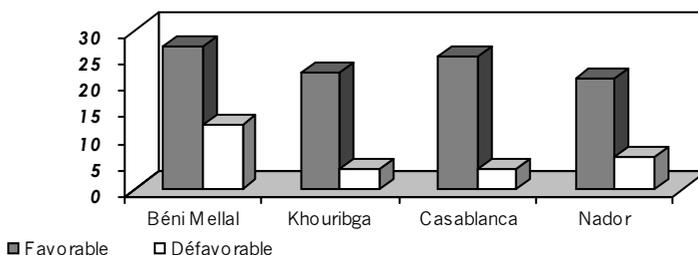
Mais globalement, dans les différents sites, environ la moitié selon les cas des personnes sont disposées à nouer des relations avec des Marocains résidents en Italie parce que cette option est susceptible de leur ouvrir de nouvelles perspectives qui pourraient avoir des effets bénéfiques sur leur activité.

Tableau 3.77 – Répartition de l'échantillon selon l'attitude des artisans envers l'association avec un Marocain résident en Italie

Attitude	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	11	22,00	24	48,00	21	42,00	23	46,00	79	39,50
Favorable	27	54,00	22	44,00	25	50,00	21	42,00	95	47,50
Défavorable	12	24,00	4	8,00	4	8,00	6	12,00	26	13,00
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Au niveau de chaque site, on observe que Khouribga et Béni Mellal viennent en tête étant donné le nombre important de Marocains résidents en Italie originaires de ces deux provinces et son rôle positif dans la création ou la participation dans plusieurs activités économiques dans ces villes.

Graphique 3.20 - Répartition de l'échantillon selon l'attitude des artisans envers l'association avec un Marocain résident en Italie



Pour ceux qui ont répondu par le refus de s'associer avec un Marocain résidant en Italie, les justifications avancées sont très dispersées, mais les raisons principales demeurent: le manque de confiance, l'absence de sérieux, l'échec de tentative d'association, l'absence d'informations sur les associés potentiels ou bien la nature de l'activité.

On peut constater à ce niveau que l'existence de parents ou amis résidant en Italie constitue un facteur incitateur pour l'association. C'est ainsi que dans l'ensemble des sites d'enquête, 33,5 pour cent des personnes favorables ont un parent ou ami résidant en Italie (tableau 3.78).

Tableau 3.78 – Répartition du groupe des artisans favorables à l'association selon les parents ou amis résidant en Italie

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Oui	19	70,40	16	72,70	21	84,00	4	19,00	60	63,20
Non	8	29,60	6	27,30	4	16,00	17	81,00	35	36,80
Total	27	100,00	22	100,00	25	100,00	21	100,00	95	100,00

Par site, Casablanca et Khouribga viennent en tête avec 84 pour cent et 72,7 pour cent, suivis par Béni Mellal 70,4 pour cent et en dernier lieu Nador avec le 19 pour cent. Le faible pourcentage de Nador s'explique par le fait que c'est une région de vieille tradition d'immigration vers l'Europe Occidentale, mais où la majorité des migrants se trouvent essentiellement en Allemagne, en Hollande et en Belgique.

Concernant la profession exercée par la connaissance marocaine résidant en Italie, le salariat vient en tête avec 70 pour cent du total, suivie par l'activité commerciale et l'artisanat. Ceci peut être interprété de deux manières:

- Ce constat peut s'expliquer par les dernières évolutions de l'émigration marocaine vers l'Italie qui commence à se stabiliser et par conséquent les migrants s'orientent de plus en plus vers des activités salariales plutôt que les autres activités qui ont un caractère plus ou moins temporaire (surtout quand il s'agit de renouveler les papiers et les cartes de séjours).

- Cela peut être du à la méconnaissance de l'activité exercé par ces proches généralement travaillant comme marchands ambulants ou exerçant autres activités informelles parfois dévalorisantes socialement.

Tableau 3.79 – Répartition du groupe des artisans favorables à l'association selon le type de profession exercée par la connaissance marocaine résidant en Italie

Type de profession	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		v.a.	%
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%		
NR							1	25,00	1	1,60
Salarié	12	63,20	11	68,80	17	81,00	2	50,00	42	70,00
Artisan	1	5,30	2	12,50	1	4,80			4	6,70
Commerçant	6	31,50	2	12,50	2	9,40			10	16,70
Autres			1	6,20	1	4,80	1	25,00	3	5,00
Total	19	100,00	16	100,00	21	100,00	4	100,00	60	100,00

Etablissement de relations commerciales (autre que l'association) des artisans avec des partenaires marocains résidant en Italie

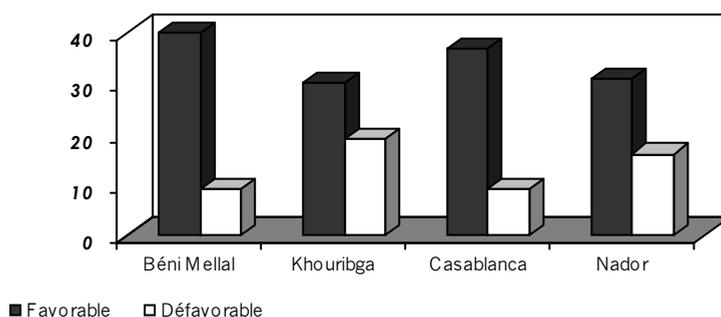
Interrogés sur leurs attitudes à l'égard de l'établissement de relations commerciales (autre que l'association) avec des partenaires marocains résidant en Italie, plus des deux tiers de l'ensemble des personnes enquêtées sont favorables à cette formule.

Ce niveau élevé des pourcentages se confirme davantage au niveau de chaque site (tableau 3.80) avec une prédominance pour Béni Mellal avec le 80 pour cent suivi de Casablanca (74%), puis Nador (62%) et enfin Khouribga avec le 60 pour cent Ceci confirme le fait que, devant les réticences face à l'association, constatées plus haut, les personnes préfèrent nouer des relations commerciales qui leur permettent d'ouvrir de nouveaux horizons tout en gardant leur indépendance vis-à-vis de leur partenaires de l'extérieur.

Tableau 3.80 – Répartition de l'échantillon selon l'attitude des artisans envers des relations commerciales (autres que l'association) avec des Marocains résidant en Italie

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR	1	2,00	1	2,00	4	8,00	3	6,00	9	4,50
Favorable	40	80,00	30	60,00	37	74,00	31	62,00	138	69,00
Défavorable	9	18,00	19	38,00	9	18,00	16	32,00	53	26,50
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.21 - Répartition de l'échantillon selon l'attitude des artisans envers des relations commerciales (autres que l'association) avec des Marocains résidant en Italie



Dans la même logique soulignée précédemment, l'établissement de relations et le développement de réseaux avec des partenaires extérieurs figurent parmi les priorités de l'attente d'une relation avec un marocain résidant en Italie.

C'est Casablanca qui vient en tête à ce niveau avec le 97,30 pour cent des personnes interrogées. Ceci peut s'expliquer par le fait que c'est une métropole déjà ouverte sur le monde extérieur et que le capital social joue un rôle fondamental dans le développement des échanges à tous les niveaux.

Tableau 3.81 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon l'apport attendu de cette relation

Apport attendu	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Capital social (réseaux et relations)	22	55,00	26	86,60	36	97,30	18	58,10	102	73,90
Humain	2	5,00	2	6,70			11	35,50	15	10,90
Autres	16	40,00	2	6,70	1	2,70	2	6,40	21	15,20
Total	40	100,00	30	100,00	37	100,00	31	100,00	138	100,00

Attitudes envers des relations commerciales (autres que l'association) avec des marocains résidant en Italie: croisement de paramètres.

Dans le souci de mieux comprendre les raisons du refus d'association, et d'opter pour une autre formule, nous avons jugé utile de faire un croisement de critères afin de bien comprendre la catégorie cible qui opte pour la formule de relations commerciales (autres que l'association). Aussi, nous nous limiterons dans l'analyse du questionnaire aux personnes enquêtées favorables pour établir des relations commerciales (autres que l'association) avec des Marocains résidant en Italie et qui représentent 69 pour cent de l'échantillon enquêté. Il convient d'apprécier la réaction de cette catégorie à partir de certaines variables qui nous semblent pertinentes: l'âge, le type d'activité, le secteur d'activité, la taille de la PE, etc.

- *Age de l'artisan*

Sur un total de 138 personnes qui pensent étendre leur petite entreprise et qui sont favorables à établir des relations commerciales (autres que l'association) avec des Marocains résidant en Italie, 37 pour cent appartiennent à la tranche d'âge "30-39 ans", suivi de la tranche d'âge "40-49 ans", laquelle représente le 21,70 pour cent, en troisième lieu suit la tranche d'âge "20-29 ans" avec 18,80 et enfin les deux dernières tranches "50-59 ans" et "60 ans et plus" avec, respectivement 16,70 pour cent et 5,10 pour cent (tableau 3.82).

Tableau 3.82 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon l'âge

Age	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR			1	3,30					1	0,70
20 à 29 ans	9	22,50	6	20,00	5	13,50	6	19,40	26	18,80
30 à 39 ans	17	42,50	19	63,30	9	24,30	6	19,40	51	37,00
40 à 49 ans	7	17,50	3	10,00	12	32,40	8	25,80	30	21,70
50 à 59 ans	4	10,00			11	29,70	8	25,80	23	16,70
60 ans et +	3	7,50	1	3,30			3	9,70	7	5,10
Total	40	100,00	30	100,00	37	100,00	31	100,00	138	100,00

Contrairement à Casablanca et Nador, on constate à Beni Mellal et Khouribga une certaine similitude au niveau de la répartition selon l'âge. Les jeunes sont plus disposés à nouer des relations avec des Marocains résidents en Italie ce qui constitue pour eux un moyen d'ouverture sur d'autres horizons pour gagner plus d'argent et une occasion d'enrichir leur expérience et leur savoir faire.

- *Type d'activité de la petite entreprise*

Selon le type d'activité, nous constatons que l'activité qui vient en premier lieu est "Autres services" catégorie qui couvre une plage de services très larges regroupant tous les services autres que ceux cités avec 15,20 pour cent, vient en deuxième position l'activité du textile et habillement avec 13,80 pour cent. En troisième position, nous trouvons le bâtiment et activités annexes (tableau 3.83). Les autres activités sont d'une moindre importance puisqu'elles varient entre 8,70 pour cent (mécanique, pneus, électricité, lavage auto...) et 1,40 pour cent (librairie, papeteries et agriculture).

Tableau 3.83 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon le type d'activité de la PE

Type d'activité	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Bâtiment et activités annexes	1	2,50	2	6,70	6	16,20	9	29,00	18	13,00
Restauration, hôtellerie et autres activités touristiques	1	2,50	2	6,70	2	5,40			5	3,60
Café, crèmerie, boulangerie et pâtisserie	3	7,50	4	13,30	4	10,80			11	8,00
Bois et art en bois	2	5,00	3	10,00	2	5,40	4	12,90	11	8,00
Mécanique, pneus, électricité, lavage et auto	5	12,50	4	13,30			3	9,70	12	8,70
Textile et habillement	10	25,00	1	3,30	6	16,20	2	6,50	19	13,80
Téléphonie			3	10,00					3	2,20
Cordonnerie et fabrication de chaussures	2	5,00			2	5,40			4	2,90
Commerce alimentaire	2	5,00	1	3,30					3	2,20
Commerce et réparation d'électroménager					2	5,40	1	3,20	3	2,20
Transport	2	5,00	2	6,70					4	2,90
Librairies, papeteries	1	2,50					1	3,20	2	1,40
Tannerie	6	15,00							6	4,30
Autres services	2	5,00	8	26,70	7	18,90	4	12,90	21	15,20
Autres activités de production					4	10,80	1	3,20	5	3,60
Agriculture	2	5,00							2	1,40
Tour, soudure et plomberie	1	2,50			2	5,40	6	19,40	9	6,50
Total	40	100	30	100	37	100	31	100	138	100

Au niveau des sites enquêtés, et à l'exception de Khouribga et Casablanca où on relève une certaine similitude de l'activité la plus importante, en l'occurrence "Autres services" puisqu'elle représente respectivement 26,70 pour cent et 18,90 pour cent; dans la ville de Béni Mellal, la première activité qui ressort de notre enquête est le textile et habillement et qui représente 25 pour cent des activités recensées dans cette ville.

Par contre, dans la ville de Nador l'activité qui est classée en premier est le bâtiment et activités annexes avec 29 pour cent. La place importante occupée par "Autres services" est dû au fait, que les personnes concernées espèrent trouver de nouveaux marchés aussi bien pour écouler leur production que pour s'approvisionner.

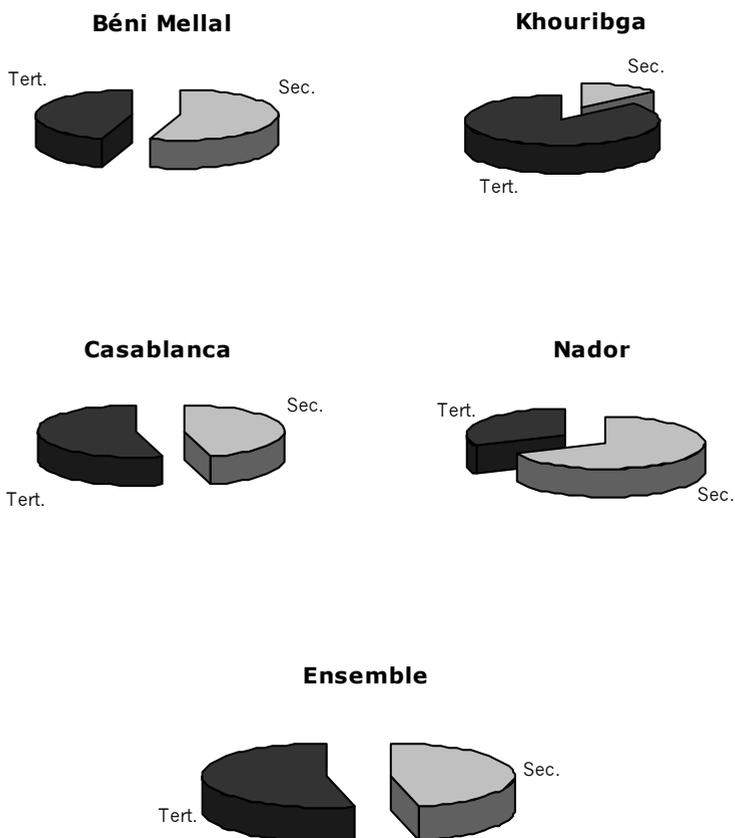
- *Secteur d'activité de la petite entreprise*

D'une manière générale, les personnes enquêtées favorables à établir des relations commerciales (autres que l'association) avec des Marocains résidant en Italie exercent dans le secteur tertiaire avec 53,60 pour cent, ce qui corrobore les conclusions du paragraphe précédent, ensuite vient ceux qui exercent dans le secteur secondaire avec 46,40 pour cent. Les sites d'enquête peuvent être partagés en deux groupes différents. Dans le premier groupe, qui comprend Béni Mellal et Nador, le secteur secondaire vient en premier lieu avec respectivement 55 pour cent et 67,70 pour cent; le secteur tertiaire vient en deuxième position avec 45 pour cent et 32,30 pour cent. Dans le deuxième groupe (Khouribga et Casablanca), le secteur tertiaire est positionné en premier avec respectivement 86,70 pour cent et 54,10 pour cent, vient en deuxième lieu le secteur secondaire avec 13,30 pour cent et 45,90 pour cent respectivement. La prédominance du tertiaire dans les différents sites est du au fait que les gens commencent généralement dans les activités commerciales ou similaires du fait qu'elles exigent relativement très peu de capitaux et ne nécessitent pas de qualification préalable. Ce constat conforte l'idée qu'en général et quel que soit la région, c'est la culture commerciale qui prédomine au Maroc.

Tableau 3.84 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon le secteur d'activité de la petite entreprise

Secteur	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador			
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Secondaire	22	55,00	4	13,30	17	45,90	21	67,70	64	46,40
Tertiaire	18	45,00	26	86,70	20	54,10	10	32,30	74	53,60
Total	40	100	30	100	37	100	31	100	138	100

Graphique 3.22 – Répartition dans chaque site d'enquête et ensemble du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon le secteur d'activité de la PE



- *Taille de la petite entreprise*

Sur l'effectif total de 138 personnes qui ont répondu favorablement, nous constatons que 63,1 pour cent emploient moins de 5 ouvriers.

A Béni Mellal, 85 pour cent des entreprises emploient moins de 5 ouvriers et 50 pour cent emploient au maximum 2 ouvriers.

Ces taux sont respectivement de 63,30 pour cent et 46,7 pour cent à Khouribga.

Casablanca se démarque à cet égard par rapport aux autres sites puisqu'on constate moins de concentration dans les catégories retenues.

Le taux le plus élevé est enregistré par les entreprises employant 3 ouvriers soit 21,60 pour cent. C'est aussi le site qui se démarque par l'importance de la taille des petites entreprises puisque 29,7 pour cent emploient entre 7 et 10 ouvriers.

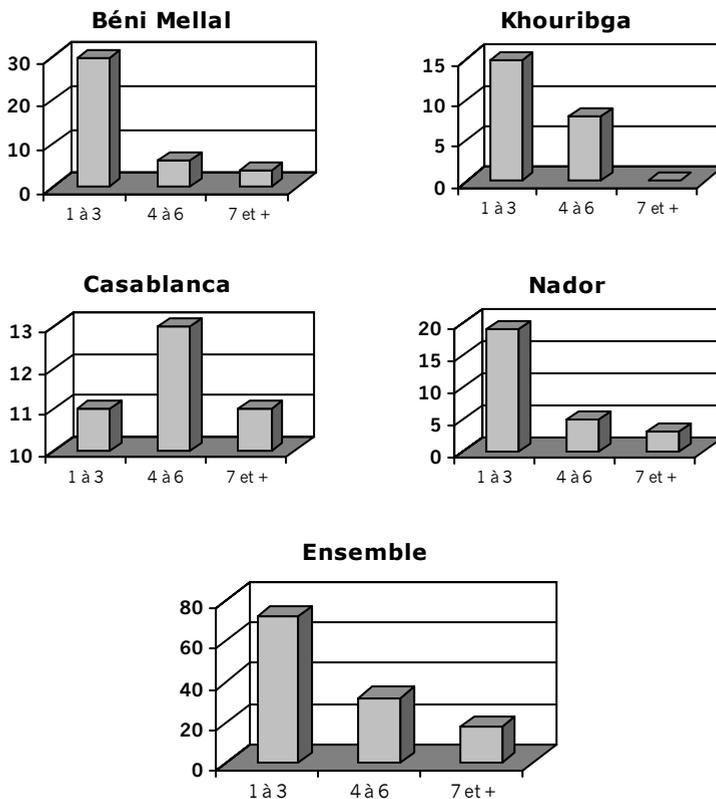
A Nador, la forte concentration est enregistrée dans la plage de 1 à 3 ouvriers 51,7 pour cent; le reste se répartit entre les autres tailles (de 4 à 10 ouvriers).

Tableau 3.85 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon la taille de la petite entreprise

Ouvriers	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
1	8	20,00	6	20,00	1	2,70	2	6,50	17	12,30
2	12	30,00	8	26,70	2	5,40	6	19,40	28	20,30
3	10	25,00	1	3,30	8	21,60	8	25,80	27	19,60
4	4	10,00	4	13,30	4	10,80	3	9,70	15	10,90
5	1	2,50	3	10,00	3	8,10	2	6,50	9	6,50
6	1	2,50	1	3,30	6	16,20			8	5,80
7	1	2,50			4	10,80	1	3,20	6	4,30
8	2	5,00			2	5,40			4	2,90
9	1	2,50			1	2,70	1	3,20	3	2,20
10					4	10,80	1	3,20	5	3,60
NR			7	23,30	2	5,40	7	22,60	16	11,60
Total	40	100	30	100	37	100	31	100	138	100

La tendance générale qui se dégage de ces résultats et que, au fur et à mesure que le nombre de personnes employées augmente, la disposition des entrepreneurs à nouer des relations commerciales avec l'extérieur diminue. Ceci peut s'expliquer par le fait, et comme il a été constaté précédemment, que les toutes petites entreprises appartiennent le plus souvent à des jeunes qui attendent des relations avec l'extérieur des effets bénéfiques sur leurs activités.

Graphique 3.23 - Répartition dans chaque site d'enquête et ensemble du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon la taille de la petite entreprise



- *Niveau d'instruction de l'artisan*

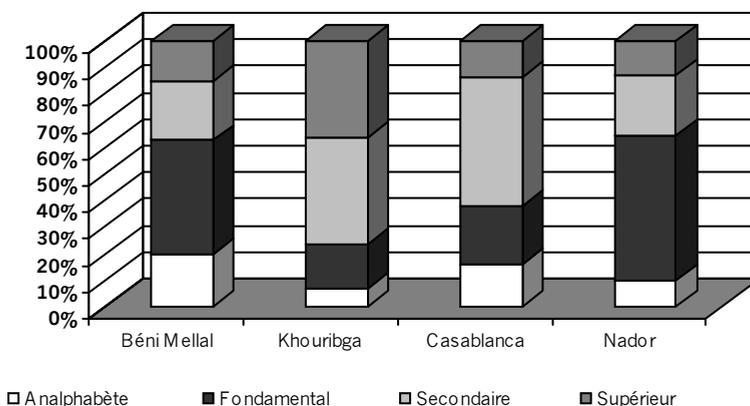
Sur la population de 138 personnes favorable pour nouer des relations commerciales avec des Marocains résidents en Italie, 52,10 pour cent (72 personnes) ont un niveau qui s'étale du secondaire au supérieur, ceux qui sont du niveau du fondamental représentent 34,10 pour cent. Enfin, les analphabètes représentent 13,80 pour cent de l'ensemble. Ces constatations varient selon les sites d'enquête. C'est à Khouribga que nous constatons le pourcentage le plus élevé selon le niveau d'instruction, puisque nous avons 76,70 pour cent qui ont un niveau d'enseignement secondaire et

supérieur, suivi par Casablanca avec 62,10 pour cent, viennent loin derrière Béni Mellal et Nador (avec respectivement 37,5% et 35,5%). Ceci peut s'expliquer par le fait qu'à Khouribga les possibilités d'emplois traditionnels (les phosphates et l'administration) sont saturées, par conséquent la plupart des jeunes diplômés se trouvent obligés de recourir à l'auto-emploi.

Tableau 3.86 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon leur niveau d'instruction

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Analphabète sans métier appris	2	5,00			1	2,70			3	2,20
Analphabète avec métier appris	6	15,00	2	6,70	5	13,50	3	9,70	16	11,60
Fondamental	17	42,50	5	16,70	8	21,60	17	54,80	47	34,10
Secondaire	9	22,50	12	40,00	18	48,60	7	22,60	46	33,30
Supérieur	6	15,00	11	36,70	5	13,50	4	12,90	26	18,80
Total	40	100,00	30	100,00	37	100,00	31	100,00	138	100,00

Graphique 3.24 - Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon leur niveau d'instruction



De même, le fait que plus des deux tiers des personnes concernées aient un niveau du fondamental et du secondaire dénote très probablement compte tenu de la jeunesse de cette population un taux de déperdition scolaire très important dans les 4 sites, ce qui est révélateur d'un manque de confiance dans le système de l'enseignement.

Tableau 3.87 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon les langues parlées

Langue	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Arabe	12	30,00	5	16,70	4	10,80	5	16,10	26	18,80
Arabe, Espagnol	1	2,50					3	9,70	4	2,90
Arabe, Espagnol, Allemand							1	3,20	1	0,70
Arabe, Français	13	32,50	12	40,00	11	29,70	11	35,50	47	34,10
Arabe, Français, Allemand					1	2,70	1	3,20	2	1,40
Arabe, Français, Anglais	5	12,50	7	23,30	6	16,20	1	3,20	19	13,80
Arabe, Français, Anglais, Espagnol					1	2,70			1	0,70
Arabe, Français, Anglais, Italien			1	3,30					1	0,70
Arabe, Français, Espagnol	1	2,50	2	6,70	2	5,40	9	29,00	14	10,10
Arabe, Français, Italien	3	7,50	1	3,30	5	13,50			9	6,50
Arabe, Français, Italien, Espagnol	1	2,50							1	0,70
Arabe, Français, Norvégien					1	2,70			1	0,70
Arabe, Italien	3	7,50			4	10,80			7	5,10
NR	1	2,50	2	6,70	2	5,40			5	3,60
Total	40	100,00	30	100,00	37	100,00	31	100,00	138	100,00

Les connaissances linguistiques constituent un support indéniable pour favoriser la communication dans des relations avec l'étranger et leur répartition entre les artisans intéressés en établir relations commerciales (autres que l'associations) avec un Marocain résident en Italie résulte partiellement rapportée avec leur niveau d'instruction.

En excluant Béni Mellal (67,5%), on registre des pourcentages très hauts d'artisans que connaissent au moins deux langues (Nador 83,90%, Casablanca 83,80%, Khouribga 76,60%).

Nador est un peu spécifique, étant donné qu'elle faisait partie de l'ex zone du protectorat espagnol, on y constate entre ses artisans le plus haut niveau de connaissance des langues.

Cette donnée ne doit pas nous surprendre, aussi si le niveau d'instruction des artisans de la région est très bas, Nador se trouve une région à forte migration vers l'Allemagne, la Hollande et la Belgique. Il faut souligner enfin que le pourcentage le plus élevé de personnes qui ont déclaré parler l'italien se trouve à Casablanca (24,3%).

- *Motivation de la création de la petite entreprise*

La recherche de l'indépendance demeure le motif essentiel des personnes qui ont répondu favorablement pour nouer des relations commerciales avec des Marocains résident en Italie 31,90 pour cent, suivi par ceux qui veulent gagner plus d'argent 29 pour cent.

Les pourcentages signalés ci-dessus ne se constatent pas automatiquement dans les différents sites d'enquête.

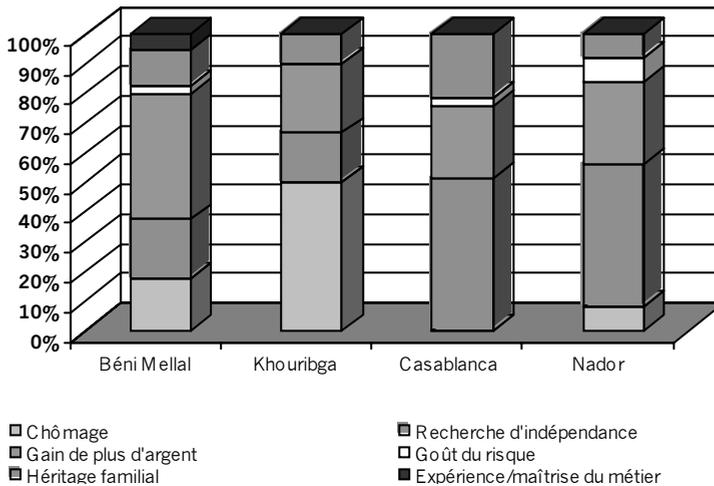
Casablanca vient en tête pour ceux qui recherchent plus d'indépendance (51,40%) suivi par Nador (38,70%) et viennent par la suite Béni Mellal et Khouribga avec respectivement 20 pour cent et 16,70 pour cent.

Pour ce qui du gain de plus d'argent, c'est Béni Mellal qui occupe la première place (42,50%), suivi par Casablanca, Khouribga et Nador avec respectivement 24,30 pour cent, 23,30 pour cent, et 22,60 pour cent.

Tableau 3.88 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon la motivation de la création de la petite entreprise

Motivation	Site d'enquête								Total	
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador			
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
NR							6	19,40	6	4,30
Chômage	7	17,50	15	50,00			2	6,50	24	17,40
Recherche d'indépendance	8	20,00	5	16,70	19	51,40	12	38,70	44	31,90
Gain de plus d'argent	17	42,50	7	23,30	9	24,30	7	22,60	40	29,00
Goût du risque	1	2,50			1	2,70	2	6,50	4	2,90
Héritage familial	5	12,50	3	10,00	8	21,60	2	6,50	18	13,00
Expérience/maîtrise du métier	2	5,00							2	1,40
Total	50	100,00	50	100,00	50	100,00	50	100,00	200	100,00

Graphique 3.25 - Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon la motivation de la création de la petite entreprise



- *Facteur essentiel pour création de la petite entreprise*

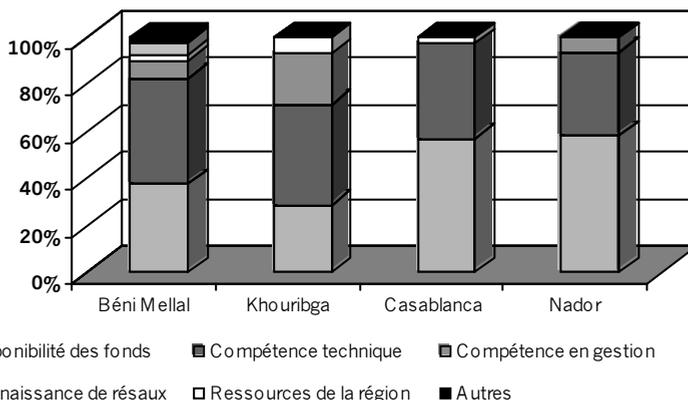
Parmi les autres corrélations opérées, ont été choisies celles concernant les motivations de la création de la petite entreprise. La disponibilité des fonds (44,90%) et la compétence technique (40,60%) demeurent les facteurs essentiels pour la création des PE, concernant les artisans favorables à des relations autres que l'association avec des Marocains résidents en Italie. Ces deux apports peuvent faciliter des relations avec l'extérieur.

Tableau 3.89 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon le facteur essentiel de la création de la PE

	Site d'enquête									
	Béni Mellal		Khouribga		Casablanca		Nador		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Disponibilité des fonds	15	37,50	8	26,70	21	56,80	18	58,10	62	44,90
Compétence technique	18	45,00	12	40,00	15	40,50	11	35,50	56	40,60
Compétence en gestion	3	7,50	6	20,00			2	6,50	11	8,00
Connaissance de réseaux	1	2,50	2	6,70	1	2,70			4	2,90
Ressources de la région	2	5,00							2	1,40
Autres	1	2,50							1	0,70
NR			2	6,70					2	1,40
Total	40	100,00	30	100,00	37	100,00	31	100,00	138	100,00

Ces facteurs s'observent dans les différents sites d'enquête avec quelques nuances. A Casablanca les personnes enquêtées ont cité comme facteur essentiel la disponibilité des fonds (56,8%) et les compétences techniques (40,5%). Ces taux sont respectivement de 58,10 pour cent et 35,50 pour cent à Nador, de 45 pour cent et 37,50 pour cent à Béni Mellal (7,50% compétence en gestion). A Khouribga, c'est la compétence technique qui prime: 40 pour cent contre 26,70 pour cent pour la disponibilité des fonds et 20 pour cent de compétence en gestion. Dans les quatre sites, nous remarquons et nous soulignons le fait que le facteur compétence (48,60%) demeure primordial, ceci concorde avec la remarque précédente concernant le niveau d'instruction observé à Khouribga.

Grahiqe 3.26 – Répartition du groupe des artisans favorables à des relations autres que l'association selon le facteur essentiel de la création de la PE



- *Fonds utilisés lors de la création de la petite entreprise*

Au niveau général, la part des fonds locaux reste importante (60,10%) suivi par les fonds mixtes (locaux et externes: 26,80%) et enfin les fonds externes 13 pour cent. Cependant, selon les sites, il y a une certaine différenciation: c'est à Khouribga que nous constatons la part la plus importante (50%) des fonds mixtes (internes et externes) suivi par les fonds locaux (46,70%)

A Béni Mellal, on observe aussi une part importante des fonds en provenance de l'étranger: 22,50 pour cent de fonds externes et 17,50 pour cent de fonds mixtes (locaux et externes). Ceci montre l'importance des transferts en provenance de l'étranger sur l'activité économique dans ces régions. Par contre, à Nador et à Casablanca, les fonds locaux demeurent importants avec respectivement 57,70 pour cent et 64,90 pour cent. Les fonds mixtes sont plus importants à Nador (29%) qu'à Casablanca (16,20%). Il faut signaler, cependant, que les fonds externes sont relativement importants à Casablanca aussi (18,90%) contre 3,20 pour cent pour Nador.

3.1.3. Le rôle de l'émigration dans le développement et l'internationalisation de la petite entreprise au Maroc

Maddalena Spada, Mattia Vitiello

L'EMIGRANT MAROCAIN ET LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ENTREPRISE: OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

La principale particularité et caractéristique du présent projet est représentée par le fait qu'il ait été mis en oeuvre à la fois en Italie et au Maroc, et de façon particulière en ce qui concerne la partie de la recherche sur la potentialité du migrant marocain comme agent de développement, qui a eu lieu dans ces deux pays avec la même hypothèse directrice et avec des objectifs très similaires. Plus précisément, alors qu'en Italie, l'objectif principal était celui de comprendre comment et quelles dotations de capital acquises par les immigrés marocains, lors de leur expériences migratoires en Italie, pouvaient être activées en vue d'interventions de développement dans leurs communautés d'origine; au Maroc, on a essayé de comprendre si les émigrés marocains avaient déjà utilisé leurs dotations de capital dans ce sens. En particulier, l'objectif principal a été d'identifier le rôle attribué au migrant marocain dans le développement et l'internationalisation de la petite entreprise marocaine, plus précisément, on a essayé de comprendre quel rôle jouait l'émigration dans faveur de:

- (i) le financement de la PE dans leurs communautés d'origine;
- (ii) la formation et l'innovation dans la production de la même PE;
- (iii) l'importation aussi bien de matières premières que de moyens de production et d'instruments de travail;
- (iv) l'exportation et l'ouverture de nouveaux marchés pour la production de la PE.

L'enquête a été réalisée sur un échantillon composé de 10 PE pour chacun des quatre départements qui ont été sujet de la recherche c'est-à-dire, Nador, Beni Mellal, Khouribga et Hay Mohammadi (Casablanca). Le choix des sujets à interviewer a été essentiellement défini par deux critères:

- la présence en partie des petites entreprises en relation avec les pays étrangers européens;

- la représentation des principaux secteurs productifs des petites entreprises présentes dans les quatre provinces.

L'enquête a été réalisée sous forme d'interview ouverte au gérant des petites entreprises. L'entrevue s'est appuyée sur la base d'un questionnaire traitant des arguments suivants:

1. le type de relation que la petite entreprise a avec l'étranger;
2. l'intensité de cette relation et les ressources qu'elle génère;
3. si la relation comporte des voyages,
4. les principales difficultés rencontrées par les sujets dans la gestion de leur rapport,
5. les solutions qui ont résolu et/ou qui se proposent d'être adoptées pour résoudre ces difficultés;
6. si les personnes interviewées retiennent que les émigrants peuvent être utiles au développement de leur propre entreprise;
7. s'ils connaissent des cas d'émigrants qui ont investi au Maroc avec succès;
8. s'ils connaissent des Institutions qui aident les émigrants à investir;
9. informations sur des amis et/ou des proches résidants à l'étranger et sur leur histoire migratoire (du type: genre, age, date de départ, emploi dans le pays d'accueil, s'ils envoient des aides financières, etc.).

Toutes ces informations ont été réélaborées de façon à identifier l'impact que l'histoire migratoire du gérant ou de sa famille a pu avoir sur le développement de la PE interviewée et de ses liens avec l'étranger.

PAS SEULEMENT DES RENVOIS. LES EMIGRANTS ET LES PETITES ENTREPRISE: LES RESULTATS DE L'ENQUETE PAR DEPARTEMENT

A travers la lecture des entrevues on déduit un premier élément commun à toutes les PE des départements examinées comme échantillon. Ceci est un élément apte à clarifier ultérieurement et, en même temps, à renforcer l'hypothèse de recherche du présent projet: le rôle des émigrants dans le développement de l'entreprise ne s'arrête pas au seul financement des activités professionnelles à travers l'envoi et l'usage des envois, mais il est utile surtout dans l'innovation des processus productifs des même PE et dans l'ouverture de nouveaux marchés pour la production de ces dernières.

Cela signifie que dans tous les cas, le migrant marocain agit comme agent de développement et d'innovation. Le but de ce paragraphe est d'illustrer ces cas: à travers quelles modalités il intervient comme agent de développement? Enfin quelles lignes directrices faut-il tirer de ces expériences pour les interventions futures qui stimulent l'émigrant à remplir son rôle d'agent de développement et d'innovation. Les résultats de l'analyse des entrevues seront présentés selon les départements afin de rendre compte des spécificités de chaque contexte.

Le contexte dans le département de Nador

Le contenu des entrevues est présenté de manière synthétique sous forme de tableau dans lequel les lignes représentent les cas étudiés et dans les colonnes, sont reportées: le secteur productif des petites entreprises; le degré d'instruction de son gérant; le nombre de personnes qui travaillent dans l'entreprise (avec des contrats de travail réguliers ou pas); le type de relations qu'ils entretiennent avec le pays européen; l'éventuelle présence d'intermédiaires dans cette relation; les pays avec lesquels ils entretiennent des relations; si cette relation comporte d'éventuels voyages de la part de la personne interviewée; et l'origine de cette relation.

Tableau 3.90 – Résumé des cas de Nador

	Secteur	Instruction	Sal.	Rel.	Interm.	Pays	V.	Partenaire étranger	Origine relation
1	Menuiserie	Analphabète	27	Import.	Non	Espagne	Oui	Non	Proximité Géographique
2	Quincaillerie	Diplôme	3	Import.	Non	France	Non	Non	Emigration
3	Meubles de bureaux	Diplôme	10	Import.	Non	Allemagne	Oui	Frère	Emigration
4	Mécanique	Profes.	5	Import.	Non	Italie Allemagne	Non	Non	Emigration
5	Grossiste pour le bois	Master	21	Import.	Non	Suède Brésil	Oui	Société de Production	Voyages
6	Travail de dalles et de marbres	De base	27	Import.	Non	Italie	Non	Société de Production	Internet
7	Magasins de meubles	Diplôme	1	Import.	Non	Italie Espagne	Oui	Non	Famille
8	Menuiserie	Profes.	3	Import.	Non	Espagne	Oui	Société de Production	Emigration

Note: Sal.= numéro de salariés; Rel.= type de relation; Interm.= intermédiaires; V.= voyages.

Source: élaboration personnelle.

Avant tout il faut souligner que les pays avec lesquels les sujets entreprennent des relations sont ces pays dans lesquels la présence d'immigrés marocains est la plus majoritairement étendue, cet élément commun à toutes les petites entreprises représente un premier indicateur d'un possible rôle que l'émigration peut jouer dans la construction de réseaux commerciaux et dans la diffusion d'innovations.

Le type de relations que les petites entreprises contactées à Nador entretiennent avec l'étranger sont essentiellement des relations de type commercial empruntées à l'importation de matériaux semi-ouvrés (principalement du bois ou du marbre), dans le cas des grossistes qui ont des rapports commerciaux stables et formalisés avec les sociétés de production européenne, ou de marchandises européennes comme dans le cas des menuiseries, des quincailleries et des commerçants de meubles.

Les grossistes ont des contacts directes avec les sociétés de production étrangères. En ce qui concerne l'origine de la relation avec l'étranger, on remarque que dans 5 cas sur 8, la relation avec l'étranger est née de la présence d'un parent émigré en Europe ou d'une expérience directe d'émigration, et dans tous les autres cas la relation naît de la proximité avec l'Espagne ou de l'utilisation d'Internet ou de la présence de grosses sociétés situées à Casablanca qui sont l'intermédiaire de la relation.

Le cas n.3 est très intéressant car il entretient une relation commerciale par l'intermédiaire du frère émigré en Allemagne qui pourtant dans ce cas se réduit à la seule prospection et importation de meubles pour le bureau.

Les relations avec l'étranger sont réduites à celles de type commerciales et de façon particulière seulement à l'importation à cause, selon les mêmes interviewés, de la difficulté à créer un réseau de contacts à l'étranger qui soit stable et durable dans le temps et qui permette d'évoluer dans quelque chose d'autre par rapport à la relation commerciale. Ceci est surtout du:

1. aux problèmes liés à l'obtention d'un visa de la part des entrepreneurs pour se rendre en Europe et explorer le marché;
2. aux difficultés liées à la douane et à la taxation imposée aux marchandises d'importation;
3. à la concurrence des grossistes à Casablanca qui rend impossible de trouver un partenaire à l'étranger parce que toutes les entreprises européennes préfèrent travailler avec les gros clients.

Il est évident que la politique d'immigration européenne de type restrictif empêche que les entrepreneurs marocains se rendent en Europe et qu'ils y restent suffisamment longtemps pour acquérir cet ensemble de connaissances, de relations (ce que nous appellerons capital social) et de ressources qui les rendent aptes à connaître les marchés, les techniques de production plus avancées de façon à représenter un partenaire commercial et productif adapté aux entreprises européennes.

En outre, les mêmes politiques d'immigration européennes, tout comme les législations qui régulent les activités productives et commerciales, rendent presque impossible que ce rôle soit rempli par le même migrant marocain qui dispose sûrement des dotations de capital nécessaires.

Le contexte du département de Béni Mellal

Les petites entreprises interviewées font partie du secteur des services: cafés; laveries; laboratoires de photos; commerce de machines agricoles. Une entreprise du bâtiment et enfin un tourneur (tableau 3.91).

Tableau 3.91 – Résumé des cas de Béni Mellal

	Secteur	Instruction	Sal.	Rel.	Interm.	Pays	V.	Partenaire étranger	Origine relation
1	Laboratoire de photos	Diplôme	8	Importation Formation et Financement	Oui	Allemagne Italie	Non	Non	Ex émigrant en Italie
2	Lavage auto	Elément.	4	Financement	Non	Italie	Non	Non	Ex émigrant en Italie
3	Petite entreprise du bâtiment	Elément.	6	Formation	Non	Italie	Non	Non	Ex émigrant en Italie
4	Librairie et carterie	Profes.	2	Importation Comm.	Oui	Espagne	Oui	Non	Frère
5	Blanchisserie	Profes.	2	Financement	Non	France	Non	Non	Père ex émigrant en France
6	Tourneur	Elément.	4	Financement	Non	Italie	Non	Associé italien	Amis émigrés en Italie
7	Café	Diplôme	2	Formation et financement	Non	Italie	Non	Non	Ex émigrant en Italie
8	Café et commerce de machines agricoles	Diplôme	2	Financement Importation	Oui	Italie	Non	Société italienne	Ex émigrant en Italie

Note: Sal.= numéro de salariés; Rel.= type de relation; Interm.= intermédiaires; V.= voyages.

Source: élaboration personnelle.

Le type de relations le plus répandu que les petites entreprises entretiennent avec l'étranger est la récolte de capital monétaire pour le financement soit pour monter leurs activités d'entreprises soit pour les soutenir et pour l'innovation de ces dernières. Dans tous ces cas les capitaux sont issus de remises suite aux expériences d'émigration qui leur sont propres ou celles de proches. On souligne le cas de l'entreprise du bâtiment car le propriétaire (cas n. 3) a été expulsé de l'Italie, parce qu'il était en possession d'un permis de séjour arrivé à échéance et non renouvelé, sans avoir la possibilité de récupérer l'argent épargné.

La seconde modalité de relation la plus courante avec l'étranger concerne la promotion d'innovation et de pratiques productives nouvelles à travers, aussi dans ce cas, l'expérience de l'émigration. Dans beaucoup de cas, l'innovation a été apprise à travers une réelle formation technique acquise en Italie pendant la période d'émigration (par exemple dans le secteur du bâtiment ou pour le développement des photos). Dans d'autres cas à l'inverse, la formation a eu lieu à travers/par l'intermédiaire d'un parcours de travail ascendant de type professionnalisant, comme dans le cas n.7, dans lequel le propriétaire du café, au cours de son expérience d'émigration a eu le moyen d'acquérir la technique de travail du verre et de l'agriculture biologique. Le problème est représenté par le fait que tel type de capital humain n'ait pas été exploité une fois rentré au Maroc puisque le sujet a préféré investir ses économies dans une activité plus sûre et stable comme un café, où il a néanmoins besoin d'employés pour qu'il puisse le gérer seul avec son père.

L'importation de marchandises et de moyens de production de l'Europe est seulement présente comme activité parallèle par rapport à la principale, comme dans le cas n. 8, dans le quel le propriétaire du café a investi ses remises dans un investissement non risqué même si à rendement faible mais en parallèle il importe aussi des machines pour la production de l'huile d'olive de l'Italie qu'il revend ensuite aux agriculteurs de la région. Enfin il faut citer le cas n. 4, propriétaire d'une librairie qui pendant les mois estivaux se consacre au commerce avec l'Espagne où a émigré un de ses frères. Les interviewés identifient les plus grandes opportunités de développement de la région surtout dans les secteurs de la transformation des produits agricoles et dans celui du tourisme de montagne. Dans ces secteurs, toujours d'après les mêmes personnes interviewées, une relation avec l'Italie peut être très utile soit pour avoir accès à des nouveaux

machineries ou des méthodologies de production soit pour la promotion touristique. Toutefois dans ce département, les émigrants ne font pas d'investissements dans de tels secteurs productifs comme l'agriculture ou dans les services touristiques, mais ils investissent surtout dans la restauration, ou pour les cas les plus innovants dans les services comme *téléboutique* (les cafés Internet), dans les laboratoires de développement photos, mécaniques etc., ou encore dans le secteur du bâtiment.

D'après les experts des institutions locales, comme les fonctionnaires de la Cellule d'Appui et de Conseil aux petites entreprises et de la Délégation de l'Industrie, les raisons sont les suivantes:

- Les personnes qui émigrent vers l'Italie sont issues de familles paysannes de la campagne autour de Béni Mellal, et donc elles n'ont pas une formation élevée ou quoi qu'il en soit pas en création et gestion d'entreprise.
- En Italie les émigrants sont des travailleurs dépendants et pour conséquence ils apprennent des techniques innovantes dans le secteur où ils sont employés mais n'ont pas l'esprit d'entreprise ou bien ils sont commerçants, par conséquent de l'expérience de l'émigration ils reçoivent des compétences techniques et commerciales, pas d'entrepreneurs;
- Enfin, des expériences passées des émigrants on retient que pendant la période à laquelle ils sont allés en Europe, souvent les émigrants investissent leurs économies dans des activités de spéculation, comme l'acquisition et la vente de terrains, générant une augmentation des prix de la terre. En effet le cas n.7 du tableau rappelle qu'il a réussi à acheter le café grâce aux gains de la vente des terrains achat-vente.

Dans toute les interviews faites transparaît, donc, que le capital humain sous forme de formation technique acquise en Italie, n'est pas suffisant pour favoriser l'investissement de ses propres remises dans des secteurs novateurs de production et de services de la part des émigrants qui sont de retour. Ceci surtout à cause du risque élevé de tels investissements dans un tissu productif très dépressif comme celui du département de Béni Mellal et de la faible assistance publique aussi bien en ce qui concerne la partie de création d'entreprise que pour la gestion de cette dernière .

Le département de Béni Mellal représente la zone du Maroc qui a l'une des traditions les plus anciennes et les plus consolidées d'émigration, où les flux sont majoritairement concentrés en Italie, en France et en Espagne. Dans cette région les expériences des émigrants sont plus avancées qui construisent des réseaux transnationaux avec leur communauté d'origine. Les problèmes mis en évidence dans la gestion de ces réseaux et le principal obstacle que celles-ci rencontrent dans leurs évolutions de réseaux stables et véhiculant des innovations et des capitaux, est surtout le manque de confiance de la part des Italiens envers les émigrants et envers les Marocains présents dans la patrie, et dans la difficulté de trouver des contacts en Italie. Donc une solution à ces difficultés pourrait passer par la consolidation du capital social des émigrants marocains et à travers l'adoption de politiques d'immigration de la part des pays européens qui permettent un passage des informations plus efficace et la constitution d'un réseau de contacts. En conclusion, les émigrés de retour de l'Europe, même s'ils ont en général beaucoup de ressources économiques, ne sont pas en mesure, pour le type d'expériences vécues et de formation obtenue de faire des investissements productifs, à longue échéance. D'habitude, ils se consacrent à des activités spéculatives, immédiatement rentables ou ils immobilisent leurs économies en activité peu rentables mais qu'ils considèrent comme sûres. Néanmoins il faut souligner qu'une conséquence importante de l'émigration dans le département de Béni Mellal est celle de l'augmentation de la liquidité dans les banques qui facilite l'accès au crédit pour les investisseurs locaux.

D'après le conseiller du Ministre de l'Industrie et les conseillers aux entreprises des Chambres de Commerce et d'Industrie et du Centre Régional d'Investissement, il est nécessaire d'aider et de diriger les investisseurs locaux vers les secteurs productifs et novateurs. Une fois qu'un projet est identifié avec une étude de faisabilité, ce n'est pas un problème d'accéder au crédit des banques. Dans ce sens c'est un cas très intéressant qui est illustré par le cas n. 6, tourneur de profession. Le propriétaire de cet atelier, un jeune avec une éducation primaire et qui n'a jamais voyagé à l'étranger, a réussi à trouver un associé italien, avec lequel il a partagé le capital initial de la petite entreprise, à travers l'aide d'amis émigrés en Italie. En outre toujours sur les bases des contacts avec les émigrants marocains, il a organisé un voyage en Italie pour acheter des machines plus modernes.

En conclusion il semble que pour le développement des petites entreprises productives et pour leur internationalisation, l'émigration puisse jouer un rôle important, pas seulement pour les investissements des émigrants de retour, mais aussi pour la possibilité que l'émigration offre aux entrepreneurs locaux en termes de disponibilité au crédit et constructions de réseaux avec des entreprises italiennes.

Le contexte du département de Khouribga

Le département de Khouribga comme celui de Béni Mellal est une zone qui a une expérience d'émigration consolidée avec une haute présence en Italie. Les sujets interviewés ont des activités professionnelles concentrées dans le secteur des services: magasins, restaurants, laboratoire pour le développement des photographies, des lieux de divertissement et taxi, en outre un orthodontiste et un revendeur de marbre (tableau 3.92).

Tableau 3.92 – Résumé des cas de Khouribga

	Secteur	Instruction	Sal.	Rel.	Interm.	Pays	V.	Partenaire étranger	Origine relation
1	Entreprise de marbre	Université	18	Import. Financ.	Nationaux et Internat.	Espagne Italie	Oui	Société en Italie	Ex migrant en Italie.
2	Laboratoire de prothèses dentaires	Université	7	Financ.	Nationaux	Italie	Non	Non	Frère migrant en Italie.
3	Laiterie	Université	2	Financ.	Provinciaux	Italie	Non	Non	Frère migrant en Italie
4	Quincaillerie et Salle de jeux	Secondaire	1	Financ.	National	Italie	Non	Non	Ex migrant en Italie
5	Taxi	Université	2	Financ.	Non	Italie	Non	Non	Frère et Soeur migrants en Italie
6	Laboratoire de photos	Analphabète	2	Importat. Financ.	Nationaux	Italie	Non	Non	Ex migrant en Italie
7	Mécanicien (vente pièces de rechange)	Secondaire	0	Financ.	Nationaux	Italie	Non	Non	Frère migrant en Italie
8	Commerce produits alimentaires	Secondaire	0	Financ.	National	Italie	Non	Non	Frère migrant en Italie

Note: Sal.= numéro de salariés; Rel.= type de relation; Interm.= intermédiaires; V.= voyages.

Source: élaboration personnelle.

Dans ce cas également, la relation avec l'étranger la plus fréquente concerne le financement, lié à des fonds épargnés personnellement pendant l'émigration ou des financements de proches émigrés.

Comme il est souligné par un des interviewés, dans le cas n. 4, les financements sont maigres et permettent seulement la création de petites entreprises. En général les personnes interviewées à Khouribga ont émigrées vers le Piémont ou elles ont travaillé comme ouvriers ou employés d'entreprises italiennes, ou elles ont perçu des salaires qui n'ont pas permis de faire de grosses économies. De plus, l'expérience de travailler en Italie n'a pas permis aux émigrants d'acquérir des compétences techniques assez significatives pour les réutiliser au Maroc au sein d'une petite entreprise. Par conséquent également dans ce cas là les émigrants ont du investir leurs propres économies dans des petits magasins ou des cafés pas très rentables. Le cas n. 4, propriétaire d'une salle de jeux, est resté en Italie pendant 9 ans, où il a travaillé au four d'une boulangerie et pâtisserie. Il est rentré à Khouribga avec un peu d'économie et l'intention d'ouvrir un commerce, mais il n'avait pas à disposition le capital suffisant c'est pour cette raison qu'il a repris le magasin de quincaillerie de son frère.

Mais l'affaire n'a pas marché et il a du le revendre. D'après l'interviewé, donc, le fait d'avoir à disposition des financements de départ trop maigres empêche aux émigrants de retour au pays d'investir dans les secteurs qui pourraient être vraiment productifs.

Un cas très semblable est le cas n. 3 propriétaire d'une laiterie. L'interviewé a ouvert la laiterie grâce aux capitaux de son frère, ouvrier dans une entreprise du bâtiment à Florence. Toutefois, étant donnée la faible consistance du capital initial la laiterie est très petite et n'est pas rentable, d'autant plus que pour payer les impôts, une aide constante de la part du frère en Italie est nécessaire. Le cas n. 1 se présente comme très intéressant, c'est celui qui illustre les conséquences que peut avoir la législation de l'émigration des pays d'arrivée sur les pays de départ.

L'interviewé ex émigrant en Italie, a réussi à créer une entreprise de production de dalles de marbre. Arrivé en Italie clandestinement, il a réussi à régulariser sa présence grâce au lois Martelli, et il a pu s'occuper du commerce sur le marché de Piazza Vittorio à Rome. Etant donné que sa famille possédait une petite entreprise de production de marbre à Khouribga, pendant son séjour en Italie il a pris contacts avec les entreprises de Massa

Carrare, et quand il est rentré au Maroc (retour non définitif car ayant le permis de séjour, il fait souvent la navette entre l'Italie et le Maroc) il a investi ses économies dans la production de dalles de marbre.

Pour le moment, il importe le granit de l'Espagne et de l'Italie, il le travaille dans son entreprise et le revend sur le marché local. Son investissement à long terme devrait le conduire à l'exportation du granit de Khouribga en Italie. L'interviewé dispose d'un capital social en Italie assez développé ayant beaucoup de contacts avec des entreprises de production de marbre italiennes. L'interviewé peut disposer d'un capital social assez développé également grâce au fait qu'il possède les documents nécessaires pour retourner en Italie et comme il est inscrit à la Chambre de Commerce Italienne, le consulat Italien à Casablanca l'invite à toutes les foires et expositions de marbre qui ont lieu en Italie.

Un cas de financement à travers l'utilisation de remises qui a bien fonctionné est représenté par le cas n. 2. L'interviewé grâce à l'aide financière d'un frère qui travaille comme salarié à Bologne, a ouvert un cabinet d'orthodontiste. Possédant une qualification spécifique (grâce à une formation de 3 ans à Rabat), l'interviewé a réussi à valoriser au maximum le financement de son frère.

En outre, l'interviewé n. 6 lui aussi présente un cas de réussite. Ce dernier est un propriétaire d'un laboratoire pour le développement photo qui a trouvé les fonds nécessaires à l'ouverture de son activité au Maroc grâce à son expérience d'émigration, mais sa relation avec l'Italie inclue également l'importation de machineries. Et pour ce cas aussi l'interviewé, ayant sa famille à Milan et en Italie, s'occupe de commerce. Il représente un modèle d'émigration de type rotatoire, et c'est-à-dire qu'il passe une partie de l'année en Italie et l'autre au Maroc. L'interviewé affirme que c'est grâce à son activité commerciale en Italie, qu'il s'est rendu compte de la possibilité du potentiel d'investissement au Maroc en utilisant des machineries considérées de rebut en Italie. Il soutient d'avoir essayé en Italie, à travers ses activités commerciales, l'esprit d'entreprise.

Il faut souligner, encore une fois, que la stabilité de la condition juridique de l'émigrant marocain en Italie lui permet d'être le sujet et le trait d'union d'une relation entre l'Italie et le Maroc qui se révèle significative et positive pour les deux pays.

Cette considération trouve une énième confirmation du cas d'un entrepreneur marocain qui habite à Turin et qui gère 5 entreprises en Italie. L'interviewé se présente comme une personne aisée, avec des relations très étroites avec les autorités locales et considérée par toute la population locale comme un homme de valeur. Son capital social, comme le sujet lui-même reconnaît, est du aussi à son expérience d'émigration positive.

L'interviewé possède un projet d'entreprise qui semble percevoir dans l'expérience de l'émigration un parcours important pour les jeunes marocains à condition qu'il soit soutenu et assisté aussi bien en Italie que dans la patrie. En effet il pense qu'il soit possible de répéter cette expérience à condition qu'il y ait un parcours formatif qui prépare les jeunes à émigrer en Italie. Une formation de la langue italienne et une formation technique centrée sur les besoins des entreprises italiennes qui en théorie devrait aider les élèves à trouver un travail en Italie. En conclusion, d'après les personnes interviewées, les émigrants en Italie peuvent être utiles à la petite entreprise principalement pour le financement et pour l'importation des machineries pour la production à partir de l'Italie. Bien que la formation à acquérir en Italie ne soit pas considérée comme une priorité.

A Khouribga l'émigration s'est montrée en mesure de favoriser seulement le financement de petites entreprises peu rentables parmi les cas dans lesquels: le gérant ait une compétence spécifique de haut niveau (professionnelle, comme les prothèses dentaires) ou que le financement provenant de l'Italie soit de grande portée. Pour favoriser le développement de petites entreprise avec un gros impact sur le marché du travail et qu'elles soient novatrices, il est nécessaire que le migrant lui-même ait la possibilité d'entrer et sortir de l'Italie et puisse se consacrer au commerce et à l'activité de l'entreprise.

Le contexte du département de Hay Mohammadi (Casablanca)

Les personnes interviewées concentrent leurs activités d'entreprise surtout dans les services: restaurants, cafés, secteur immobilier, bien que dans le secteur de la production sont présents la production de chaussettes, la production de moules en plastique et en métal, les produits chimiques.

En ce qui concerne les types de relation, on doit souligner l'existence d'une différence importante entre l'utilisation de l'envoi d'argent pour les

investissements de la part des ex émigrants en Italie et des ex émigrants en France ou au Canada. Pour les premiers investissements, ils se font surtout dans les services de restauration, de *hammam* (bains publics typiques de la tradition marocaine), *téléboutique*, etc., alors que pour les seconds investissements se font principalement dans les secteurs productifs, comme dans les petites industries de transformation des produits chimiques, ou de matière plastique, etc.

Tableau 3.93 – Résumé des cas de Hay Mohammedi (Casablanca)

	Secteur	Instruction	Sal.	Rel.	Interm.	Pays	V.	Partenaire étranger	Origine relation
1	Fabrication de chaussettes	Université	10	Format. Import.	Nationaux	Italie	Oui	Non	
2	Restaurant	Secondaire	6	Financ.	Non	Italie	Non	Non	Ex émigrant en Italie
3	Cafétéria et snack	Secondaire	10	Financ.	Nationaux	Italie	Non	Non	Ex émigrant en Italie
4	Services (hammam) entreprise immobilière	Secondaire	16	Financ.	Non	Italie	Oui	Non	Ex émigrant en Italie
5	Transformation matière plastique	Secondaire	7	Financ. Formation.	Régionaux	Italie	Non	Non	Ex émigrant en Italie
6	Travail du verre et miroirs	Secondaire	11	Commerce		Italie	Non	Non	
7	Produits chimiques	Analphabète	5	Financ. Formation. Importation	Internat.	Allemagne Italie Espagne	Oui	Non	Ex émigrant en France
8	Grossiste de matière plastique	Secondaire	3	Financ.	Non	France	Non		Ex émigrant en France.
9	Restaurant et traiteurs	Université	7	Financ. Formation.	Nationaux	France	Oui		Ex émigrant en France
10	Fabrication de moules en métal	Université	8	Financ. Formation.	Nationaux	Canada	Oui		Ex émigrant au Canada
11	Production de matériaux audiovisuels	Secondaire	4	Financ. Formation. Importation	Internat.	France	Oui	Non	Ex émigrant en France

Note: Sal.= numéro de salariés; Rel.= type de relation; Interm.= intermédiaires; V.= voyages.

Source: élaboration personnelle.

Cette différence peut être liée au fait que les ex émigrants en France ou au Canada aient souligné, pendant les interviews, l'importance de la formation reçue à l'étranger, chose moins présente entre les ex émigrants en Italie. Les émigrants en France et au Canada retiennent de l'expérience d'émigration qu'elle est très importante pour leur formation et l'acquisition de compétences techniques, également parce qu'ils ont travaillé dans des entreprises étrangères tenant des rôles de direction, pour lesquels parallèlement à la formation ils ont eu des expériences de travail dans le secteur de l'entreprise.

Pour les ex émigrants en Italie le type de relation la plus importante avec l'Italie se limite au approvisionnement du financement initial, lié aux économies accumulées pendant la période d'émigration. Il y a cependant deux exceptions.

Le cas n. 4 est un homme de 54 ans originaire de Beni Meskine, la région de laquelle est partie la première émigration vers l'Italie. Son parcours d'émigré, qui a commencé vers les années 70, est très complexe, il est passé de la France à l'Italie aux pays de l'Est de l'Europe. A la fin, il a réussi à s'installer en Italie et, ensuite, à créer en Italie une entreprise qui produit des tapis de style marocain avec des matériaux italiens et des machineries italiennes. Cette entreprise est encore active. Quand il est rentré au Maroc en 1992, il a ouvert à Casablanca une chaîne de *hammam* (qui sont très rentables) et successivement une entreprise de bâtiment. L'interviewé possède la carte de séjour et habite pour suivre ses affaires aussi bien en Italie qu'à Casablanca. Donc, il présente un parcours d'émigré ascendant et une bonne intégration dans la société italienne. Il est arrivé en Italie au début avec les "pionniers" de Beni Meskine mais il a réussi à fonder une entreprise productive à son compte en Italie à travers laquelle il s'est construit un réseau de connaissances des petits entrepreneurs italiens et il s'est formé tout seul. Son intégration en Italie et la possibilité de voyager entre l'Italie et le Maroc fait qu'il puisse exercer une activité d'entreprise aussi au Maroc. Le cas n. 5 possède une entreprise de transformation de matière plastique et de fabrication de moules qu'il a créée en 1996 après avoir suivi une formation technique dans ce secteur en Italie.

De plus, il y a deux cas de personnes qui n'ont jamais émigré mais qui ont des relations bien structurées avec l'étranger, le premier avec l'Italie, le deuxième avec d'autres pays européens.

Le cas n. 1 qui a une relation commerciale avec l'Italie pour l'importation de machineries de production et pour la formation du personnel, c'est-à-dire qu'il envoie en Italie le personnel pour apprendre le fonctionnement des machines.

Le cas n. 6 qui a fondé une entreprise de travail du verre n'a jamais été un migrant mais il a des relations avec la France et les autres pays européens. En étant inscrit à la Chambre de Commerce de ces pays à Casablanca, il reçoit les invitations à participer aux foires à l'étranger où il trouve des contacts, tant pour acquérir des matières premières que pour les exporter. Toutefois avec la Chambre de Commerce Italienne, ce mécanisme n'a pas fonctionné parce que chaque fois qu'il reçoit une invitation pour participer à une foire en Italie, le Consulat lui refusait le visa.

Les deux autres cas semblables sont les cas n. 10 et n. 7 parce que tous les deux sont rentrés au Maroc au moment de la retraite laissant la famille (femme et enfants) respectivement au Canada et en France. Le premier, toutefois, a une éducation universitaire et le second est analphabète. Les deux ont la double nationalité. Ces deux interviewés ont créé une entreprise grâce à l'investissement de l'envoi d'argent et l'utilisation des compétences acquises à travers les expériences professionnelles accomplies à l'étranger.

A Casablanca également on a trouvé des situations communes au sujet de la possibilité de créer des partenariats avec l'Italie relevant en premier lieu, la difficulté énorme d'avoir des visas pour l'Italie et le peu de confiance envers les marocains émigrés vers l'Italie, considérés peu sérieux et peu compétents.

OBSERVATIONS CONCLUSIVES

Les expériences des quatre contextes départementaux interviewés, surtout celles des départements de Béni Mellal et de Khouribga qui sont les départements du Maroc avec la plus longue et solide tradition d'émigration, montrent combien l'expérience d'émigration passée et le migrant lui-même peuvent avoir un rôle propulsif dans le développement de l'entreprise de leur communauté d'origine.

Ce rôle, en outre, ne s'arrête pas au seul approvisionnement de fonds pour financer de nouvelles activités d'entreprises à travers l'utilisation des envois d'argent mais s'étend également à l'élargissement des marchés pour la

production des entreprises locales, à la construction de réseaux commerciaux et à l'importation des moyens de production et modes de production novateurs. En somme, le migrant a démontré qu'il possède toutes les ressources nécessaires à l'internationalisation des petites entreprises de leurs communautés et en aucun cas le même migrant n'a joué le rôle d'un réel catalyseur de l'expansion des marchés des mêmes entreprises.

Cependant ces potentialités se heurtent à des grosses limites qui en invalident le plein fonctionnement. Avant tout, le rôle de l'émigrant ne peut pas se réduire au seul investissement de ses propres remises.

Les expériences recueillies durant l'enquête de terrain révèlent des nombreuses limites de ce point de vue. Etant donnée l'insuffisance des envois d'argent par rapport aux dimensions de capitaux nécessaires à l'innovation du tissu productif des départements interrogés, le manque d'une vision stratégique et complexe du migrant par rapport au développement économique de leurs propres communautés d'origine – vision qui ne peut pas être demandée à un seul individu mais qui doit être propre aux communautés – et le taux élevé de risques qu'un investissement productif comporte en zones économiques peu dynamiques comme celles interviewées, les émigrants préfèrent les investissements avec des rendements sûrs même à bas rendement. C'est pour ces raisons que quand le migrant rentre dans les pays de départ, il préfère investir dans la restauration ou dans le domaine immobilier.

Les cas interviewés démontrent que quand le capital monétaire est constitué par les envois d'argent des émigrants et il est investi à l'intérieur d'un environnement économique dans lequel ils existent des institutions de direction et de contrôle des marchés, et est en synergie avec d'autres dotations de capitaux du même migrant, comme celui humain et social accumulé par les émigrants pendant leurs expériences d'émigration, et enfin, en présence de fortes relations avec les pays européens dans lesquels les émigrants présents sur le terrain en constitue l'intermédiaire et le sujet principal, les émigrants jouent un rôle positif dans l'environnement économique et social marocain.

Ces réseaux de relations qui peuvent être d'origine diverse (réseaux parentaux, communautaires, régionaux, etc.) ont porté dans les cas de succès relevés à la formation d'une réelle communauté transnationale.

Une telle communauté donc est née à travers le renforcement des réseaux générés par des chaînes migratoires. De tels réseaux, en effet, se sont structurés de telle façon qu'ils forment un propre et véritable espace social qui fonctionne comme un pont entre les sociétés de départ, celles d'arrivée, les différents noeuds du réseau et ouvre la voie à une série de ressources de nature variée.

Le renforcement interne des communautés des émigrants et en même temps une intégration croissante des mêmes personnes à l'intérieur des sociétés d'arrivée comme sujets sociaux permettent à ceux-ci de maintenir avec une facilité toujours plus grande, d'après diverses modalités, les contacts avec les lieux d'origine et les maillons de la chaîne migratoire.

L'émigration pour les marocains semble devenir toujours plus une expérience intermittente ou rotatoire, et devient également une expérience définitive, le migrant continue à maintenir des contacts avec la société de départ, en créant de cette façon des réseaux de contacts toujours plus denses.

Du point de vue économique et de celui des actions de développement pour les communautés d'origine, un élément relevé pendant le sondage des départements marocains et à mettre en évidence, est représenté par le caractère de ces communautés transnationales d'émigrants. La même chaîne migratoire peut devenir un réseau de création de valeur si ses noeuds de destination sont bien intégrés à l'intérieur de la société d'arrivée. La possibilité donnée au sujets de pouvoir se déplacer librement le long des maillons de la chaîne a permis l'instauration d'une série d'échanges de ressources entre ces maillons, en permettant de cette manière l'activation le long de tout le réseau de différentes activités d'entreprise à caractère artisanal, industriel, commercial, etc.

Les caractéristiques principales de ces réseaux de communautés transnationales semblent être l'intensité, surtout concernant les liens entre les différents acteurs et les échanges de ressources immatérielles, la flexibilité et l'adaptabilité, en ce qui concerne les échanges de ressources matérielles. En effet, la possibilité des émigrants Marocains de se déplacer le long des chaînes migratoires a permis à la fois de renforcer les liens de proximité, de créer ou renforcer les relations économiques, d'acheter ou de vendre une partie de la production d'unités productives actives tout au long de la chaîne.

En outre, malgré l'investissement dans le renforcement, ou bien aussi dans la construction des relations sociales il faut beaucoup de temps et de ressources de la part des sujets actifs tout au long de la chaîne; cela est entrepris parce qu'il est vu par ceux-ci pas tant comme un coût à supporter mais plutôt comme la création de ressources futures possibles. Enfin, les émigrants marocains se transforment toujours plus en acteurs qui mettent en rapport étroit des lieux, des personnes et des ressources de façon autonome par rapport à l'action des autres sujets.

Sur la base des résultats de cette enquête, on peut affirmer que le rôle du migrant comme agent de développement est favorisé par l'existence d'une structure extrêmement dense et à la fois flexible de relations entre les communautés de départ et les communautés d'arrivée en Italie. Avec les autres maillons du réseau, ils peuvent faciliter le lancement des entreprises économiques dans les communautés d'origine et des réelles actions de développement qui transmettent, dans un sens ou dans un autre, des informations, des ressources, du capital et des personnes; mais cela nécessite d'un degré élevé d'intégration et d'interaction entre les entreprises d'arrivée et les différents maillons de la chaîne migratoire.

En somme, il est indispensable qu'il y ait une synergie entre les politiques migratoires, de coopération et industrielles entre les pays d'arrivée et les pays de départ des flux migratoires.

3.1.4. Les points critiques, les besoins des entreprises marocaines et le possible rôle du migrant marocain dans le développement et l'innovation des entreprises artisanes

*Mohamed Chiguer, Nouredine Harrami, Mohamed Khachani,
Mohamed Nadif, Ahmed Zekri*

Dans ce chapitre on va présenter quelques conclusions de la recherche développée dans les quatre régions marocaines (Béni Mellal, Khouribga, Nador et Casablanca) avec l'objectif d'identifier, en utilisant la perspective locale, soit les points critiques, soit les besoins des entreprises marocaines et le possible rôle que le migrant pourrait jouer dans le développement et l'innovation des entreprises artisanes. Le processus d'identification des problématiques par rapport au binôme points critiques/besoins, dans la lecture du phénomène développée par les artisans locaux, a été très hétérogène. Les réponses recueillies autour de cette question étaient très disparates. Une fois agrégées, ces réponses indiquent néanmoins que le premier souci des personnes questionnées est la lourdeur des procédures administratives à tous les niveaux (obtention des différentes autorisations, fiscalité, douane, enregistrement etc..), ce qui implique, selon les personnes interrogées, l'intervention de l'Etat pour aplanir ces difficultés mais aussi pour agir dans le sens d'un allègement de la fiscalité douanière. Autre condition aussi importante que la précédente est la rencontre d'un partenaire sérieux pour établir un contrat. La confiance, la transparence demeurent selon les personnes interrogées des préalables à l'engagement dans des relations commerciales avec un partenaire migrant en Italie. Par la suite, il serait nécessaire d'organiser des salons, foires, rencontres et toutes activités susceptibles de favoriser les contacts, le dialogue, et la confiance mutuelle entre les partenaires des deux rives de la Méditerranée. C'est à Casablanca que ce souhait est manifesté le plus, ce qui dénote un profil plus ouvert des artisans locaux. Il reste tout de même la nécessité de approfondir le processus de identification des secteurs que potentiellement pourraient participer dans une expérience pilote de relations commerciales entre petites entreprises en Italie et au Maroc. La recherche de potentiels secteurs particulièrement intéressés en ce type de initiative a produit de la part des artisans nombreuses réponses.

Un grand nombre d'activités ont été citées, ce qui dénote que les sites enquêtés disposent de potentialités d'investissements très importantes qui couvrent à la fois, l'agriculture, la petite industrie, le commerce et autres services. Les enquêtés de Béni Mellal considèrent comme plus porteurs l'investissement dans le commerce et les services (café, restauration, télécommunications, etc.), ceux de Khouribga privilégient la petite industrie et l'agriculture, ceux de Casablanca considèrent plus rentable l'investissement dans la petite industrie et le commerce. Les réponses recueillies à Nador sont plus disparates, mais avec une fréquence relativement plus importante de la petite industrie et des services.

Ces réponses dénotent que ce ne sont pas les opportunités d'investissement qui font défaut dans les quatre régions mais la création d'un environnement adéquat pour promouvoir la création d'activités productives, celles-ci sont susceptibles de générer un nombre important d'emplois et d'atténuer, par conséquent, la propension à émigrer chez la jeunesse de ces régions qui constituent des grands foyers d'émission des flux migratoires à destination de l'Italie et des autres pays de l'Union européenne.

A la lumière de ce diagnostic de la situation socio-économique et migratoire dans les quatre régions retenues par le projet, il ressort que dans ces régions l'émigration se trouve au cœur d'un certain nombre de défis auxquels elles sont confrontées. La problématique migratoire sous le poids des nouvelles politiques forgées de part et d'autre de la Méditerranée appelle une nouvelle approche dans ses incidences sur les régions de départ. L'impératif d'une croissance forte et durable requiert une mobilisation de toutes les potentialités et ressources financières internes et externes à des fins productifs. C'est le seul moyen d'agir en amont des flux migratoires pour atténuer la propension à émigrer de la jeunesse dans ces régions. L'immigré originaire de la région peut être encouragé et sollicité à intervenir comme partenaire des acteurs locaux et promoteur de cette croissance dans le cadre d'une approche globale de co-développement. Celle-ci doit générer une synergie qui interpelle le gouvernement marocain et ceux des pays d'accueil de l'immigration marocaine.

A la lumière des perspectives qu'offre l'économie des quatre régions, il semble que c'est la voie qui permet de faire respectivement de la migration (conséquence du sous développement) et du migrant un facteur et un acteur du développement.

QUATRE

4.1. L'IMMIGRATION MAROCAINE EN LOMBARDIE

4.1.1. Une description quantitative et qualitative de l'immigration marocaine en Lombardie

Sofia Borri, Gisella Raimondi

L'INCIDENCE DE LA PRESENCE MAROCAINE EN LOMBARDIE

La région Lombardie est la région italienne qui a la présence la plus élevée de citoyens étrangers sur son territoire, avec 502.612 présence équivalente à presque un quart (22,9%) du total national (2004, Caritas/Migrantes).

Tableau 4.1 – Répartition des personnes séjournantes en Italie selon les 15 premiers pays de provenance. Années 2002-2003

Personnes séjournantes au 31.12.2002				Personnes séjournantes au 31.12.2003		
15 premiers pays	v.a.	%		15 premiers pays	v.a.	%
1 Maroc	172.834	11,4		Roumanie	239.426	10,9
2 Albanie	168.963	11,2		Albanie	233.616	10,6
3 Roumanie	95.834	6,3		Maroc	227.940	10,4
4 Philippines	65.257	4,3		Ukraine	112.802	5,1
5 Chine Populaire	62.314	4,1		Chine populaire	100.109	4,6
6 Tunisie	51.384	3,4		Philippines	73.847	3,4
7 Etats-Unis	47.645	3,2		Pologne	65.847	3,0
8 Yougoslavie	39.799	2,6		Tunisie	60.572	2,8
9 Allemagne	37.667	2,5		Etats-Unis	48.286	2,2
10 Sénégal	36.310	2,4		Sénégal	47.762	2,2
11 Sri Lanka	35.845	2,4		Inde	47.170	2,1
12 Pologne	35.077	2,3		Pérou	46.964	2,1
13 Inde	34.080	2,3		Equateur	45.859	2,1
14 Pérou	31.115	2,1		Egypte	44.798	2,0
15 Egypte	29.861	2,0		Sri Lanka	41.539	1,9
Total	1.512.324	100,0		Total	2.193.999	100,0

Source: Elaborations personnelles à partir de données du Dossier Statistique Immigration Caritas/Migrantes (2003 et 2004).

Il s'agit d'une région de stabilisation et d'établissement durable avec une présence diversifiée tant en termes de provenance qu'en terme de répartition sur le territoire régional. Le groupe national le plus représenté est celui marocain, même après la dernière régularisation qui a vu passer au premier rang national non plus cette communauté mais les citoyens roumains et albanais. Face à ce cadre nationale qui voient modifiés les équilibres des provenances, avec la perte de premier rang du Maroc, qui avec presque 228.000 présence, est dépassé par la Roumanie et l'Albanie, qui ont respectivement environ 239.000 et 233.000 présences, la région Lombardie confirme sa place de territoire d'établissement privilégié.

Tableau 4.2 - Répartition des personnes séjournantes en Lombardie selon les 15 premiers pays de provenance. Années 2002-2003

Personnes séjournantes au 31.12.2002				Personnes séjournantes au 31.12.2003				
15 premiers pays	v.a.	%	%F	15 premiers pays	v.a.	%	%F	
1	Maroc	40.164	11,6	33,2	Maroc	54.465	10,8	30,1
2	Albanie	30.283	8,7	41,7	Albanie	42.190	8,4	38,3
3	Egypte	19.811	5,7	21,2	Roumanie	34.522	6,9	45,1
4	Philippines	19.805	5,7	61,7	Egypte	31.096	6,2	15,1
5	Chine	16.468	4,7	47,3	Philippines	23.903	4,8	60,8
6	Roumanie	14.238	4,1	52,4	Chine	23.407	4,7	45,1
7	Sénégal	13.786	4,0	10,9	Equateur	19.914	4,0	62,3
8	Inde	11.855	3,4	34,5	Pérou	19.127	3,8	64,0
9	Pérou	11.802	3,4	65,0	Sénégal	17.616	3,5	12,1
10	Tunisie	10.223	2,9	23,3	Ukraine	16.402	3,3	85,3
11	Sri Lanka	9.628	2,8	43,1	Inde	16.005	3,2	29,3
12	Pakistan	8.825	2,5	19,1	Pakistan	13.511	2,7	15,7
13	Allemagne	8.086	2,3	58,1	Tunisie	12.200	2,4	22,5
14	France	6.896	2,0	56,7	Sri Lanka	11.844	2,4	40,0
15	Yougoslavie	6.320	1,8	44,2	Allemagne	8.606	1,7	58,2
	Total	346.768	100,0	45,9	Total	502.610	100,0	44,7

Source: Elaborations personnelles à partir des données fournies par l'Istat

Source: Dossier Statistique Immigration 2004 - Caritas/Migrantes

Le tableau 4.2 montre en effet la situation particulière de la Lombardie qui reçoit la communauté marocaine au premier rang avec 54.465 présences, suivie par l'Albanie et la Roumanie avec respectivement 42.190 et 34.522 présences, ce qui témoigne du fait que, également au niveau régional, on

assiste à une augmentation notable de la part de population étrangère provenant de l'Europe de l'Est. L'absence de données officielles détaillées par nationalité sur les résultats de la régularisation, produit des lois 189/2002 et 222/2002, ne permet pas de faire une analyse organisée¹ de la population marocaine présente en Lombardie. Pour illustrer certaines des caractéristiques sociodémographiques des citoyens marocains et de leur répartition sur le territoire lombard, ce travail a donc utilisé les dernières données de l'Istat (Institut Central de Statistiques) disponibles. Le tableau 4.3 montre la répartition territoriale des étrangers dans les 11 départements lombards.

Tableau 4.3 - Répartition des permis de séjour en Lombardie selon département. Année 2002

	Départements											Total région
	Varese	Côme	Lecco	Sondrio	Milan	Bergame	Brescia	Pavie	Lodi	Crémone	Mantoue	
v.a.	21.076	15.310	7.750	2.914	170.300	30.522	56.036	11.086	5.368	11.231	15.175	346.768
%	6,1	4,4	2,2	0,8	49,1	8,8	16,2	3,2	1,5	3,2	4,4	100

Source: Elaborations personnelles à partir de données fournies par l'Istat.

Le tableau 4.4 illustre la répartition de la présence marocaine, par genre, dans les 11 départements lombards. L'établissement sur le territoire de la région semble assez consolidé et diversifié; la nationalité marocaine est en effet celle qui est la plus nombreuse dans 6 départements Lombards sur 11 (Bergame, Brescia, Côme, Lecco, Mantoue et Sondrio).

Au-delà du premier rang de présence, on peut identifier une zone privilégiée d'établissement: dans les départements de Milan, Bergame et Brescia, en effet, s'y concentre plus de 65 pour cent des citoyens marocains présents en Lombardie; l'attrait de cette zone tient au tissu socioéconomique diversifié et dynamique de ces départements caractérisés par une forte urbanisation et industrialisation. D'autres pôles significatifs de la présence marocaine lombarde sont les départements de Varese et Mantoue.

¹ Une analyse plus détaillée qui prenne également en considération la répartition territoriale par département, qui se réfère par exemple au divers motifs de la présence sur le territoire (motif de remise du permis) des différentes tranches d'âge présentes.

Tableau 4.4 - Répartition des permis de séjour pour les citoyens marocains présents en Lombardie selon sexe et département. Année 2002

		Départements											Total région
		Varese	Côme	Lecco	Sondrio	Milan	Bergame	Brescia	Pavie	Lodi	Crémone	Mantoue	
Hommes	va	1.906	1.037	816	410	8.618	4.353	5.253	905	477	1.067	1.973	26.815
	%	7,1%	3,9%	3,0%	1,5%	32,1%	16,2%	19,6%	3,4%	1,8%	4,0%	7,4%	100,0%
Femmes	va	1.232	618	425	198	3.292	2.341	2.683	485	272	687	1.116	13.349
	%	9,2%	4,6%	3,2%	1,5%	24,7%	17,5%	20,1%	3,6%	2,0%	5,1%	8,4%	100,0%
Total	va	3.138	1.655	1.241	608	11.910	6.694	7.936	1.390	749	1.754	3.089	40.164
	%	7,8%	4,1%	3,1%	1,5%	29,7%	16,7%	19,8%	3,5%	1,9%	4,4%	7,7%	100,0%

Source: Elaborations personnelles à partir de données fournies par l'Istat.

La comparaison avec la répartition géographique de la totalité de la présence étrangère en Lombardie met en évidence que la communauté marocaine est répartie de façon plus homogène sur tout le territoire régional.

La donnée la plus intéressante, en ce sens, est la forte concentration de la population étrangère totale dans le département de Milan, avec presque la moitié des présences; par contre les Marocains ne sont présents seulement pour un tiers dans le chef-lieu de département lombard.

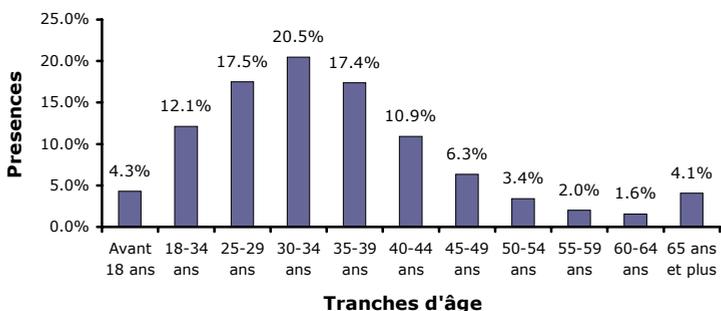
On note en effet que le pourcentage de présence des citoyens marocains est supérieur dans tous les autres départements lombards (sauf à Côme où il est légèrement plus bas) avec des pics dans les départements de Bergame et Mantoue où ce pourcentage est presque le double par rapport à celui de la population étrangère totale.

Enfin on signale que la présence féminine marocaine semble suivre le même modèle de répartition dans l'ensemble de la communauté; la seule exception est le département de Milan dans lequel se trouve 24,7 pour cent du total des femmes face au 32 pour cent des hommes.

PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET MOTIFS DE LA PRESENCE MAROCAINE

La répartition par tranche d'âge de l'immigration en Lombardie (graphique 4.1), montre une population jeune: plus de 67 pour cent des présences se concentre dans la tranche d'âge comprise entre 18 et 39 ans.

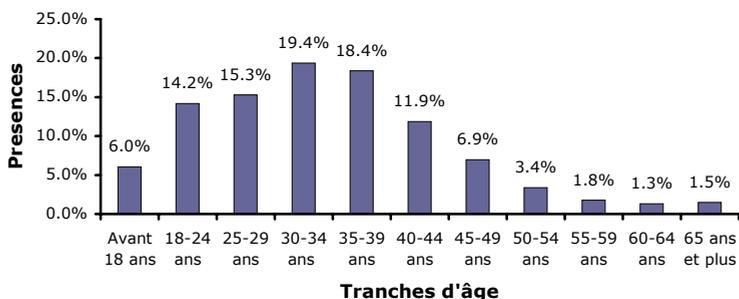
Graphique 4.1 - Répartition des permis de séjour en Lombardie selon tranches d'âge. Année 2002



Source: Elaborations personnelles à partir de données fournies par l'Istat.

Des valeurs équivalentes se retrouvent également pour le total des citoyens marocain présents en Italie comme le montre le graphique 4.2.

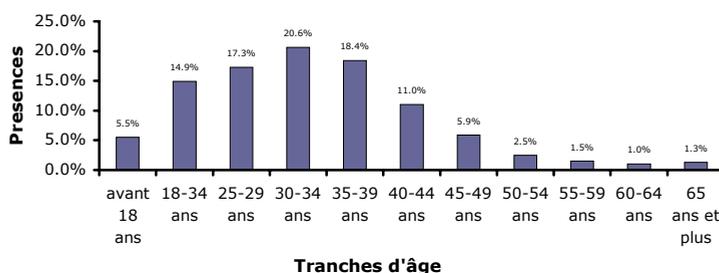
Graphique 4.2 - Répartition des permis de séjour pour les citoyens marocains présents en Italie selon tranches d'âge. Année 2002



Source: Elaborations personnelles à partir de données fournies par l'Istat.

Le graphique 4.3 présente la répartition par tranches d'âge de la population marocaine présente en Lombardie; cette présence est légèrement plus jeune, non seulement par rapport au reste des étrangers sur le territoire Lombard, mais aussi par rapport au reste de la communauté marocaine présente en Italie. La concentration dans la tranche d'âge comprise entre 18 et 39 ans est en effet de plus de 71%.

Graphique 4.3 - Répartition des permis de séjour pour les citoyens marocains présents en Lombardie selon tranches d'âge. Année 2002



Source: Elaborations personnelles à partir de données fournies par l'Istat.

Enfin, les dernières considérations concernent les motifs de la remise du permis de séjour. Les tableaux 4.5 et 4.6 illustrent les données relatives à l'ensemble des permis de séjour remis en Lombardie. Le tableau 4.5 les traite par rapport aux différents départements, le tableau 4.6 montre le taux de pourcentage des différentes typologie de permis de séjour sur le total des permis délivrés en Lombardie. Une première donnée intéressante concerne la plus grande incidence des permis de séjour pour motifs de travail, qui représente un pourcentage de presque 64 pour cent. On note en effet que les seuls permis de séjour pour travail dépendant dépassent la moitié du total des permis (52,2%). Une analyse particulière des typologies de permis de séjour pour motifs de travail (travail salarié, travail indépendant et recherche d'emploi) révèle qu'en Lombardie plus de 80 pour cent des permis remis pour travail est représenté par le travail dépendant, presque 14 pour cent par les motifs pour travail indépendant et un peu plus de 4 pour cent par les motifs de recherche d'emploi.

Tableau 4.5 – Répartition des permis de séjour en Lombardie selon département et motif de remise.
Année 2002

	Travail salarié	Recherche d'emploi	Travail indépendant	Famille	Résidence élué	Religion	Etude	Asile politique	Demande d'asile	Autres										
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%										
Varese	7.638	4,4	276	2,9	1.215	4,1	6.631	7,4	3.491	23,7	62	4,3	194	3,6	48	5,0	78	8,1	493	8,2
Côme	6.609	3,8	329	3,5	941	3,2	4.935	5,5	1.357	9,2	118	8,1	131	2,4	53	5,5	42	4,4	337	5,6
Lecco	3.755	2,2	291	3,1	193	0,7	2.435	2,7	223	1,5	16	1,1	68	1,3	44	4,6	9	0,9	131	2,2
Sondrio	1.179	0,7	44	0,5	128	0,4	1.012	1,1	148	1,0	4	0,3	11	0,2	9	0,9	3	0,3	53	0,9
Milan	90.092	52,1	2.880	30,6	20.590	69,8	35.920	39,9	7.144	48,5	1.011	69,5	3.463	64,5	492	50,9	626	65,2	3.269	54,2
Bergame	16.606	9,6	704	7,5	999	3,4	9.656	10,7	621	4,2	68	4,7	191	3,6	42	4,3	45	4,7	374	6,2
Brescia	29.036	16,8	3.581	38,0	2.627	8,9	14.084	15,7	1.158	7,9	63	4,3	325	6,1	81	8,4	103	10,7	489	8,1
Pavie	4.073	2,4	294	3,1	1.251	4,2	3.729	4,1	204	1,4	45	3,1	655	12,2	42	4,3	3	0,3	274	4,5
Lodi	2.442	1,4	174	1,8	328	1,1	1.811	2,0	11	0,1	12	0,8	48	0,9	25	2,6	27	2,8	169	2,8
Crémone	4.275	2,5	403	4,3	469	1,6	4.853	5,4	159	1,1	35	2,4	220	4,1	44	4,6	17	1,8	230	3,8
Mantoue	7.285	4,2	443	4,7	758	2,6	4.889	5,4	214	1,5	21	1,4	61	1,1	87	9,0	7	0,7	208	3,5
Total Lombardie	172.900	100	9.419	100	29.499	100	89.955	100	14.730	100	1.455	100	5.367	100	967	100	960	100	6.027	100

Source: Elaborations personnelles à partir de données fournies par l'Istat.

Tableau 4.6 – Répartition en pourcentage de l'incidence des différents motifs de séjour sur le total des permis de séjour en Lombardie. Année 2002

	Travail salarié	Recherche d'emploi	Travail indépendant	Famille	Résidence élué	Religion	Etude	Asile politique	Demande d'asile	Autres
Région Lombardie	52,2%	2,8%	8,9%	27,1%	4,4%	0,4%	1,6%	0,3%	0,3%	1,8%

Source: Elaborations personnelles à partir de données fournies par l'Istat.

La lecture des données permet de constater que le travail indépendant des étrangers en Lombardie connaît une concentration territoriale très prononcée: les départements de Milan et Brescia regroupent presque 80% des permis pour travail indépendant remis; les 20% restant se répartissent dans les 9 autres départements. Le tissu économique dynamique de ces deux départements semble constituer une forte stimulation à la création d'entreprise. Cette considération supplémentaire est nécessaire par rapport à la particularité du département de Milan qui regroupe presque 70 pour cent des permis de séjour pour travail indépendant: il faut en effet noter la présence de certaines nationalités enracinées depuis toujours exclusivement dans le chef-lieu, caractérisées par un taux élevé de micro-entreprises² comme par exemple celle chinoise ou égyptienne.

Dans le département de Milan, l'incidence des permis de séjour pour travail est supérieur au reste de la région (68,6%), et en particulier le travail indépendant avec plus de 12 pour cent. Une dernière donnée concerne le département de Brescia qui présente un nombre plus élevé de permis pour recherche d'emploi avec 38 pour cent du total régional. Les tableaux 4.7 et 4.8 illustrent les données, pris en considération précédemment, pour le total des personnes étrangères séjournant en Lombardie, de façon détaillée pour les citoyens de nationalité marocaine. En observant les motifs de remise des permis de séjour des citoyens marocains présents en Lombardie, on note que les motifs de travail prennent une importance majeure par rapport au total des étrangers en Lombardie, avec plus de 68 pour cent du total; parmi les permis pour travail, les pourcentages du permis pour travail salarié et pour recherche d'emploi augmente sensiblement, alors que celui des permis pour travail indépendant reste plus ou moins de la même valeur que pour le reste de l'immigration lombarde. En ce qui concerne la répartition interne au pourcentage des permis de séjour pour travail, on note une situation assez semblable à celle lombarde en général avec 80 pour cent des permis remis pour travail salarié, un peu plus de 13 pour cent pour travail indépendant et environ 6 pour cent pour recherche d'emploi.

² Ce taux est calculé comme le rapport entre le nombre de sociétés individuelles d'une nationalité déterminée et la population résidente.

Tableau 4.7 – Répartition des permis de séjour des citoyens marocains en Lombardie selon département et motif de remise, Année 2002

	Travail salarié		Recherche d'emploi		Travail indépendant		Famille		Résidence éeue		Etude		Autres	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Varese	1.458	6,6	60	3,5	264	7,3	1.207	10,0	3	4,9	4	8,2	24	5,4
Come	870	3,9	45	2,6	121	3,3	562	4,6	2	3,3	1	2,0	15	3,4
Lecco	622	2,8	70	4,1	29	0,8	414	3,4	1	1,6	1	2,0	9	2,0
Sondrio	283	1,3	13	0,8	36	1,0	174	1,4	0	0,0	0	0,0	10	2,3
Milan	7.687	34,8	284	16,5	2.053	56,7	2.899	24,0	40	65,5	15	30,6	211	47,7
Bergame	3.759	17,0	161	9,3	235	6,5	2.259	18,7	1	1,6	2	4,1	51	11,5
Brescia	4.134	18,7	726	42,2	309	8,5	2.199	18,2	4	6,6	6	12,2	31	7,0
Pavie	550	2,5	68	3,9	230	6,4	471	3,9	1	1,6	5	10,2	27	6,1
Lodi	378	1,7	51	3,0	40	1,1	239	2,0	0	0,0	1	2,0	13	2,9
Crémone	778	3,5	113	6,6	100	2,8	673	5,6	2	3,3	2	4,1	26	5,9
Mantoue	1.588	7,2	131	7,6	205	5,7	1.007	8,3	7	11,5	12	24,5	25	5,7
Total Lombardie	22.107	100	1.722	100	3.622	100	12.104	100	61	100	49	100	442	100

Source: Elaborations personnelles à partir de données fournies par l'Istat.

Tableau 4.8 - Répartition des permis de séjour des citoyens marocains en Lombardie selon motif de remise, Année 2002

	Travail salarié	Recherche d'emploi	Travail indépendant	Famille	Résidence éeue	Etude	Autres
Région Lombardie	55,1%	4,3%	9,0%	30,2%	0,2%	0,1%	1,1%

Source: Elaborations personnelles à partir de données fournies par l'Istat.

Une observation intéressante vient des données du travail indépendant réparties par département: les permis pour travail indépendant semblent répartis de façon légèrement plus diversifiée pour les citoyens marocains que pour le reste de la population étrangère lombarde. Même si une forte concentration se confirme dans le département de Milan (56%), bien entendue justifiée par le plus haut degré d'attrait économique du chef-lieu, on retrouve cependant également une présence résolument plus significative que la moyenne dans des départements comme Bergame, Varese, Pavie et Mantoue où les citoyens marocains semblent plus portés à l'activité indépendante que la moyenne des autres étrangers.

Ce fait semble être confirmé également par le modèle d'établissement de la communauté marocaine illustré précédemment, qui privilégie une plus grande répartition sur le territoire régional. Le nombre élevé de permis de séjour pour motifs de famille (plus de 30%) permet de supposer raisonnablement une tendance croissante et désormais consolidée de la communauté marocaine à la sédentarisation. Le mécanisme du regroupement familial a permis en outre une féminisation toujours plus grande pour une communauté caractérisée jusqu'au début des années quatre-vingt-dix à une forte prédominance masculine.

On relève par exemple un pourcentage de présence féminine qui n'atteint pas 10 pour cent en 1992, pour arriver à plus de 30 pour cent en 2002 (Istat, 2002). Enfin il faut absolument signaler que la présence marocaine sur le territoire lombard est encore caractérisée par une forte composante d'irréguliers. Selon l'enquête annuelle de l'Observatoire Régional sur l'Intégration et la Multiethnicité on estime au 1^o juillet 2003 (Observatoire Régional, 2004), que la présence de personnes irrégulières de nationalité marocaine est la plus nombreuse par rapport aux autres groupes nationaux (7.110 présence, équivalent à 11,4% du total).

La condition d'irrégularité semble essentiellement liée au moment de la première entrée en Italie; avec le temps en effet une bonne partie parvient à régulariser leur situation, cela est démontré aussi par la part toujours plus grande de citoyens marocains qui ont bénéficié des diverses régularisations (Caritas/Migrantes, 2004).

FLUX MIGRATOIRES DU MAROC A LA LOMBARDIE

L'étude des flux migratoires reste difficile, à cause de l'absence de données fiables sur les régions de provenance des citoyens marocains présents dans notre pays. En Italie on ne relève pas la région de provenance mais plutôt le pays. De plus au Maroc il n'existe aucun relevé statistique des flux sortant des différents territoires régionaux. En Lombardie une étude intéressante a été menée par l'Observatoire Régional pour l'Intégration et la Multiethnicité qui en 2002, dans le cadre du questionnaire qui permet tous les ans de suivre le phénomène de la présence étrangère en Lombardie, a prévu un relevé des régions de provenance des citoyens marocains interviewés.

Tableau 4.9 – Répartition en pourcentage des marocains présents dans les départements lombards selon région d'origine. Année 2002

	Départements											Total région
	Varese	Côme	Lecco	Sondrio	Milan	Bergame	Brescia	Pavie	Lodi	Crémone	Mantoue	
Tanger-Tétouan	3,3	2,5	0,0	0,0	1,2	5,4	2,6	0,0	0,0	1,9	0,0	2,0
Taza-Al Hoceïma Taounate	1,7	2,5	5,9	0,0	0,0	3,9	10,7	0,0	11,1	5,8	1,2	3,8
Oujda-Angad	3,3	0,0	2,9	0,0	3,5	0,8	7,3	2,1	0,0	0,0	1,2	3,7
Fès-Boulmane	20,0	17,5	11,8	30,0	5,4	24,8	18,8	2,1	11,1	3,8	3,6	12,2
Meknès-Tafilalt	5,0	0,0	0,0	10,0	2,4	2,3	5,6	0,0	0,0	0,0	1,2	2,9
Gharb-Chrarda-Beni Hssen	1,7	0,0	2,9	0,0	5,8	0,0	6,0	2,1	0,0	1,9	6,0	4,2
Rabat-Salé-Semmour- Zaer	8,3	2,5	2,9	10,0	12,7	10,1	4,3	55,3	0,0	17,3	11,9	11,5
Casablanca	38,3	35,0	38,2	20,0	40,1	26,4	22,2	21,3	33,3	46,2	39,3	32,8
Chaouia-Ourdigha	8,3	10,0	5,9	0,0	2,7	0,0	5,1	12,8	0,0	1,9	1,2	3,8
Tadla-Azilal	0,0	15,0	23,5	0,0	10,5	14,7	9,0	2,1	0,0	13,5	4,8	9,7
Marrakech-Tensift-El Haouz	10,0	15,0	2,9	20,0	13,8	3,1	3,8	2,1	44,4	5,8	15,5	9,2
Doukkala-Abda	0,0	0,0	2,9	0,0	0,6	0,8	1,3	0,0	0,0	1,9	0,0	0,9
Souss-Massa-Draa	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	5,4	2,6	0,0	0,0	0,0	8,3	2,3
Guelmim-Es Smara	0,0	0,0	0,0	10,0	0,3	1,6	0,4	0,0	0,0	0,0	2,4	0,5
Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	3,6	0,5
Oued Eddahab-Lagouira	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Observatoire Régional sur l'Intégration et la Multiethnicité (2003)

Le cadre qui ressort de cette enquête montre une forte complexité du phénomène de l'immigration marocaine qui présente une extrême diversité en termes d'origines régionales. La dite enquête indique parmi les 16 régions marocaines les 5 principales qui alimentent les flux vers la Lombardie: la région du Grand Casablanca (32,8% des entrées), la région de Fès-Boulmane (12,2%), la région de Rabat-Salé (11,5%), la région de Tadla-Azilal (9,7%), et enfin la région de Marrakech-Tensif-El Haouz (9,2%). Enfin il faut prendre en considération la chaîne migratoire historique qui relie la ville de Béni Mellal et sa région Tadla-Azilal à la Lombardie, mise en évidence par diverses études sur la communauté marocaine. L'étude diachronique des flux d'entrée et des origines régionales faite sur les citoyens marocains interviewés lors de l'enquête de l'Observatoire Régional montrent qu'il s'agit d'une chaîne historique et consolidée qui a vu son intensité maximale avant les années Quatre-vingt-dix³. De la fin des années Quatre-vingt à nos jours, même si le flux de personnes provenant de cette région est resté important, ce sont les régions de Casablanca, Fès-Boulmane, Rabat-Salé qui ont le plus contribué au renforcement des flux vers la Lombardie. Le tableau 4.9 expose la répartition par région d'origine des Marocains présents dans les départements lombards, dans le but de fournir un cadre général de la concentration des différentes provenances sur le territoire régional.

L'ENTREPRISE MAROCAINE EN LOMBARDIE

Ce travail a tenté de concentrer une partie de son analyse quantitative du phénomène migratoire marocain en Lombardie sur le phénomène de travail indépendant, et ceci en raison d'intérêt particulier envers la catégorie des entrepreneurs comme potentiels porteurs de capital (humain, social et financier), dans une optique d'activation de dynamiques utiles au développement des pays d'origine.

³ Dans les flux d'arrivée en Lombardie avant 1990, la région de Tadla-Azilal apparaît comme la deuxième région de provenance avec 18,5% d'entrée après Casablanca qui enregistre par contre 23,4% (Observatoire Régional, 2003).

Les sources d'inscription du travail indépendant: caractéristiques et limites

La source principale donnée pour faire un relevé du phénomène du travail indépendant en Italie est constituée par l'archive d'information des Chambres de Commerce (Infocamere). Cette source, même si officielle, doit être utilisée avec une certaine prudence, pour éviter de surestimer l'incidence de l'entreprise immigrée. Cette source de donnée en effet:

- relève les entreprises étrangères par pays de naissance du propriétaire, sur le lieu de "citoyenneté", et donc inclue également les citoyens italiens nés à l'étranger;
- se réfère aux charges recouvertes et non pas au simple inscrit, et par conséquent dans l'archive les personnes peuvent être répétées plusieurs fois (par exemple, des personnes à la fois associés et propriétaires);
- inclue un certain nombre de sociétés qui ne résultent plus actives, ayant subi une cessation d'activité sans le déclarer à la chambre de Commerce;⁴
- comprend les inscrits qui sont nés dans des pays au développement avancé, qui à l'évidence, ne font pas partie de la cible des travailleurs indépendants immigrés;
- ne comprend pas les titulaires d'une collaboration concordée et continue, qui font partie des travailleurs indépendants, mais pour lesquels l'inscription auprès de la Chambre de Commerce n'est pas nécessaire.

Malgré ces limites, les données de Infocamere fournissent quand même une description transversale de la réalité de l'entreprise immigrée puisqu'elle donnent des indications importantes sur l'ampleur et l'évolution du phénomène; il faut de toute façon les confronter avec les personnes effectivement inscrites par le Ministère de l'Intérieur étant la source la plus compétente en la matière, qui reporte les données relatives aux permis de séjour pour travail indépendant⁵.

⁴ On suppose à ce propos, que ce type de communication ne se produit pas dans les secteurs comme ceux du bâtiment, du commerce ambulant et des sociétés de nettoyage (secteurs qui d'ailleurs regroupent de nombreux travailleurs indépendants marocains), toutes des activités pour lesquelles un immeuble n'est pas nécessaire, et pour lequel l'entrepreneur aurait intérêt à fournir ce type de déclaration.

⁵ A titre d'exemple, dans le cas du Maroc, les propriétaires d'entreprise nés dans cet Etat, au 3^o trimestre de 2002, selon les données de l'Infocamere sont au nombre de 20.281 (1^o au classement), alors que les permis de séjour pour travail indépendant

Un pas important vers une définition plus précise des dimensions réelles du phénomène a cependant été franchi grâce à une récente initiative conjointe de la CNA (Confédération Nationale de l'Artisanat) et du Dossier Statistique Immigration de la Caritas (Caritas/Migrantes, 2003), qui a "renettoyé" les données de l'archive Infocamere de tous ces citoyens italiens nés à l'étranger et rentrés au pays, en prenant en considération uniquement les entrepreneurs extracommunautaires qui lors de l'inscription, ont conservé la citoyenneté de leur pays d'origine (voir tableau 4.10, colonne 2).

Cependant, même cette opération trouve sa limite dans le fait qu'une part non négligeable d'immigrés, ayant acquis la citoyenneté italienne, ne soit pas comptabilisée ; et cela est de plus en plus fréquent pour les communautés présentes en Italie depuis longtemps et pour lesquelles le processus d'intégration est à considérer comme avancé⁶.

Tableau 4.10 – Répartition des propriétaires et associés d'entreprise étrangers. 3^o trimestre 2002

Charge / Source	Chambre de commerce de Milan à partir des données de Infocamere. 3^o trimestre 2002	Caritas à partir des données de Infocamere. 3^o trimestre 2002
<i>Propriétaires et associés Italie</i>	180.052,00	198.215,00
dont: propriétaires	143.085,00	147.661,00
dont: en Lombardie (propriétaires et associés)	31.163,00	31.163,00
<i>Propriétaires marocains Italie</i>	20.205,00	20.281,00
dont: Lombardie	2.457,00	néant

Source: Elaborations personnelles à partir de données de Infocamere

Le tableau 4.10 montre les propriétaires et les associés d'entreprise étrangers et marocains en Italie et en Lombardie, au troisième trimestre 2002, sur la base des élaborations effectuées par la Chambre de Commerce de Milan et par la CNA/Migrantes. Bien que toutes deux aient utilisé la même source de données (Infocamere) les estimations donnent des résultats divergents.

remis aux citoyens étrangers marocains au 1.1.2002 ont été au nombre de 17.916 (également sur ce point, la première place est détenue par le Maroc).

⁶ L'écart substantiel (-44%), relevé par exemple pour les Marocains parmi les données de la CNA et celles des CCIAA (Chambres de Commerce Industrie Artisanat Agriculture) n'est en effet certainement pas attribuable à une part considérable de citoyens nés à l'étranger, mais au contraire à un nombre substantiel de sujets qui entre temps ont acquis la citoyenneté italienne.

**Tableau 4.11 – Répartition des propriétaires et associés
d'entreprise étrangers. Année 2003**

Charge / Source	Chambre de Commerce de Milan à partir des données de Infocamere. 2° et 3° trimestre 2003		Caritas à partir des données de la CNA. 31.07.2003	Confédération Générale de l'Artisanat à partir des données de Infocamere. Mai 2003
<i>Propriétaires et associés Italie</i>	214.922,00	201.744,00	79.050,00	125.457,00
dont: propriétaires dont: en Lombardie (propriétaires et associés)	162.655,00	166.452,00	56.421,00	125.457,00
<i>Propriétaires marocains Italie</i>	26.661,00	27.427,00	14244,00°	22.001,00
<i>Propriétaires entreprises artisanales</i>	22.802,00	23.645,00	11.357,00	néant
dont: dans le Nord-Ouest	néant	néant	24.632,00	34.008,00
dont: Lombardie	néant	néant	10.234,00	11.016,00
<i>Propriétaires entreprises artisanales marocaines</i>	néant	néant	4.872,00°	6.947,00
	néant	néant	néant	2.346,00

Source : Elaborations personnelles à partir des données fournies par Caritas (CNA), Confédération Générale de l'Artisanat (Infocamere)^, CCIAA de Milan (Registre des Entreprises)^

Note: ^Pour Infocamere et Registre des Entreprises: nés à l'étranger; pour CNA avec la citoyenneté étrangère

° donnée du 21.05.02

Pour le tableau 4.11, qui se réfère à l'année 2003, les différences sont encore plus frappantes, car les sources de données elles-mêmes changent. Pour cette raison afin de rendre l'analyse plus efficace, au lieu d'utiliser une seule source, il est préférable de comparer et réunir plusieurs sources à la fois, considérant les avantages et lacunes que comportent inévitablement chacune d'elles.

Les entrepreneurs marocains en Lombardie

Les personnes nées au Maroc mènent le classement par pays de naissance des propriétaires d'entreprise en Italie, avec un nombre d'entrepreneurs équivalent à 21.086 (fin 2002⁷), donnée à considérer avec prudence, pour les raisons exposées dans le paragraphe précédent.

⁷ Donnée fournie par Infocamere, 2001

Parmi ces derniers, 2.598 sont présents en Lombardie: le département de Milan en regroupe presque 40 pour cent, suivi de loin, par les départements de Bergame et Brescia, avec 13,4 pour cent, Mantoue avec 9,8 pour cent et Varese avec 7 pour cent. Parmi les entreprises individuelles dont le propriétaire est né au Maroc, Infocamere recense un ensemble de 436 coopératives présentes en Lombardie, sur 1.297 totales en Italie (le nombre le plus élevé au niveau régional), parmi lesquelles la "société coopérative à responsabilité limitée" et la "petite société coopérative à responsabilité limitée" représentent les formes juridiques les plus répandues. Toujours selon l'archive Infocamere, 72,5 pour cent des propriétaires d'entreprise individuelle nés au Maroc se trouvent dans la tranche d'âge comprise entre 30 et 49 ans; suivent ceux qui se trouvent dans la tranche d'âge 18-29 ans avec presque 16 pour cent et ceux qui se trouvent dans la tranche d'âge comprise entre 50 et 69 ans avec 11,3 pour cent.

Tableau 4.12 – Répartition des entreprises individuelles dont le propriétaire est né au Maroc (trois premiers secteurs). 30.04.99 et 15.03.00

Secteur	30.04.1999		15.03.2000	
	v.a.	%	v.a.	%
Commerce au détail en dehors des magasins	77	34.0	125	38.5
Travaux d'achèvement d'immeubles	39	17.9	58	17.9
Autres transports terrestres	13	4.9	16	4.9
Total	226	100	325	100

Source: élaborations personnelles à partir des données fournies par le Bureau d'Etudes de la Chambre de Commerce de Milan.

Dans le contexte lombard, par rapport au sexe du propriétaire d'entreprises individuelles marocaines, on passe de l'absence d'entrepreneurs femmes dans le département de Sondrio, au 9,2 pour cent du département de Brescia, qui détient l'incidence la plus basse d'entreprises individuelles dont les propriétaires sont de sexe féminin. Entre les deux extrêmes se trouvent les département de Côme avec 6,3 pour cent, Varese avec 6 pour cent, Milan avec 5,3 pour cent (le chef-lieu a cependant une incidence plus élevée avec 7,4%).

En ce qui concerne les secteurs d'activité, celui du "commerce en gros et au détail" est le premier (62%); suivent le secteur du "bâtiment" (21% environ) et celui des "transports, magasinage, communications" (6,4%). Dans le département de Milan le secteur qui a le plus de poids est celui du commerce et celui qui en a le moins est celui du bâtiment, avec respectivement 67,5 pour cent et 17,3 pour cent.

**Tableau 4.13 – Répartition des entreprises individuelles dont le propriétaire est né au Maroc (trois premiers secteurs).
Années 2000-2003**

Secteur	31.12.2000		31.12.2001		31.12.2002		31.12.2003	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Commerce au détail, sauf automobiles; rep. biens personnels	266	53,5	504	61,5	696	67,5	694	56,5
Bâtiment	109	21,9	144	17,6	178	17,3	248	20,2
Activités immobilières, location, informatique, recherche, autres activités professionnelles et de entreprise	27	5,4	34	4,2	49	4,8	84	6,8
Total Département de Milan	497	100,0	819	100,0	1.031	100,0	1.229	100,0
Total Lombardie	1.388		2.069		2.598		3.207	
Total Italie	12.150		17.230		21.086		24.751	

Source: élaborations personnelles à partir des données fournies par le Bureau d'Etudes CCIAA Milan.

Dans les relevés de fin 2000 à fin 2003 (tableau 4.13) la source donnée a été le Registre des entreprises de la CCIAA de Milan, analysé à travers le logiciel spécifique Stockview. Pour les précédentes (tableau 4.12) l'instrument de lecture adopté a été le classement des activités économiques ATECO 91 combiné à chaque entreprise individuelle avec un code qui permettait une description détaillée des exercices entrepris (Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat de Milan, 2000). Pour cette raison les classements des secteurs d'activité reportent des différences, comme le démontrent les tableaux 4.12 et 4.13. La série historique met en évidence la croissance du secteur du commerce qui passe de 34 à 67,5 pour cent de 1999 à 2002, suivie par une diminution sensible qui rabaisse à 56,5 pour cent (fin 2003).

Cette évolution se révèle être opposée à celle du bâtiment, qui suite à un maintien stable en 1999 et en 2000, subit une diminution entre fin 2000 et 2002, avec une nouvelle augmentation au cours de la dernière année de relevé (passant de 17,3 à 20,2%). Le secteur des services, à des niveaux résolument plus bas, semble quand même donner des signes d'une croissance progressive (augmentant de 17,2 à 21,9%).

Les seules données qui permettent une comparaison avec certaines années précédentes à ces élaborations, et qui rendent possible la quantification approximative de la dynamique d'entreprise, sont ceux fournis par la recherche menée par l'Ismu en 1993 (Baptiste, Zucchetti, 1994) sur l'entreprise dans la zone de Milan, sur une élaboration des données de la Chambre de Commerce de Milan (archive Cerved). En 1993 les entreprises individuelles de la communauté marocaine étaient au nombre de 70, et donc la variation de pourcentage entre 1993 et 2003 (dernier relevé disponible) a été de 1656%⁸. En 1993, selon la recherche Ismu, les entreprises dont le propriétaire et/ou gérant est né au Maroc étaient au nombre de 191, dont 70 étaient justement les sociétés individuelles, suivies par les Sociétés à Responsabilité Limitée et par les Sociétés Par Actions. Par rapport à l'activité d'entreprise, le secteur du commerce et des exercices publics couvrait 31,4%, celui du crédit et des assurances et des services aux entreprises couvrait presque 21%, celui du travail et de la transformation des métaux 11%, le bâtiment approchait 9%. L'exemple reporté est significatif de la difficulté de faire des comparaisons entre les différentes années, tant à cause de l'utilisation de plusieurs sources de données, mais surtout à cause de l'utilisation de différents classements des diverses activités, et donc il faut, encore une fois, avoir une extrême prudence dans l'utilisation de ces sources. Un autre élément à prendre en considération est le dit taux de micro-entreprise, calculé comme le rapport entre le nombre de sociétés individuelles d'une certaine nationalité et la population résidente. Ce taux est utile pour évaluer la fréquence avec laquelle les citoyens étrangers de différentes nationalités choisissent une activité indépendante plutôt qu'une insertion professionnelle sur le marché du travail salarié.

⁸ Calculée selon la formule suivante: $(1229-70)/70*100$

Sur cette question, la communauté marocaine présente un taux bas de micro-entreprise (4,3% au 30.04.1999, qui baisse à 2,8% au 15.04.2000 puis remonte à 3,8% au 31.12.2000), ce qui la place dans une position intermédiaire entre le pic de la communauté chinoise avec 14,2% et le minimum de celle philippine avec 0,4%. Une récente recherche sur la contribution des extracommunautaires au développement de la petite et moyenne entreprise en Lombardie, menée par des sociologues et des économistes appartenant à différentes universités (Trente, Milan - Bocconi et Bicocca) coordonnés par A. Chiesi (Chiesi, Zucchetti, 2003), a utilisé comme base de données pour étudier l'évolution de l'entreprise ethnique dans le département de Milan, l'extraction de toutes les sociétés individuelles dont les propriétaires résultent être de nationalité extracommunautaire au 31/12/2001, intégrée de l'extraction relative au cinq ans 1996-2001 des entreprises en cessation. Ce *dataset*, composé par 7430 cas et par 112 nationalités représentées dans l'échantillon, désigne la communauté marocaine comme le troisième groupe par nombre d'incidence d'entreprises actives, après la Chine et l'Égypte⁹. Selon cette recherche les sociétés individuelles gérées par des Marocains dans le département de Milan (fin 2001) étaient au nombre de 787 et les secteurs les plus représentés étaient: le bâtiment, la confection (habillement et tissus), le commerce et les services de nettoyage. En ce qui concerne les logiques de spécialisation économiques et les secteurs d'activité, l'activité prédominante est celle du bâtiment, et généralement on retrouve surtout une répartition sur des activités à basse valeur ajoutée et marginales, ce qui renforce l'hypothèse de la *vacancy chain* et de l'entrée dans les secteurs marginaux progressivement abandonnés par les autochtones (Solari, 2003).

Bibliographie

AA.VV., (2002), *Le Extraimprese*, Impresa&Stato, n.59.

Baptiste F., Zucchetti E., (1994), *L'imprenditorialità degli immigrati nell'area milanese. Una ricerca pilota*, Fondation Cariplo ISMU, Quaderni Ismu n. 4.

9 Le pourcentage d'entreprises marocaines actives représente 8% du total, avec une densité d'entreprises de 1287 et un taux d'activité d'entreprise de 3,8%.

- Barsotti O., (1996), *Migrazioni e sviluppo in Marocco. Prospettive di un'indagine incrociata*, Ets Editions, Milan.
- Bureau d'Etudes de la Confédération Générale de l'Artisanat, (2003), *Il fenomeno degli imprenditori immigrati: una scheda di sintesi*, Rome.
- Bureau d'Etudes de la Confédération Générale de l'Artisanat, (2003), *Imprenditori immigrati: una realtà in crescita*, Rome.
- Caritas/Migrantes, (2003), *Immigrazione Dossier Statistico 2003*, Nuova Anterem.
- Caritas/Migrantes, (2004), *Immigrazione Dossier Statistico 2004*, Nuova Anterem.
- Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat de Milan, (2000, 2001, 2002, 2003), Milano Produttiva .
- Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat de Milan, Liste des noms inscrits au Registre des Entreprises, fin 1° semestre 2003.
- Chiesi A. M., Zucchetti E., (sous la direction de), (2003), *Immigrati imprenditori. Il contributo degli extracomunitari allo sviluppo della piccola media impresa in Lombardia*, Egea, Milan.
- Codagnone C., Chiesi A., (2003), *Un approfondimento qualitativo: le imprese edili egiziane e le imprese di abbigliamento cinesi in Immigrati imprenditori. Il contributo degli extracomunitari allo sviluppo della piccola media impresa in Lombardia*, Egea, Milan.
- Confédération Nationale de l'Artisanat et de la Petite et Moyenne Entreprise/Caritas de Rome, (2002), *Immigrati e imprenditorialità: realtà attuale e prospettive di sviluppo*, Dossier Statistique Immigration.
- Dal Lago A., (1994), *La nuova immigrazione a Milano. Il caso del Marocco*, dans AA.VV. *Tra due rive*, Franco Angeli, Milan.
- Lodigiani R., Martinelli M., (2003), *Donne albanesi e marocchine a Milano: l'incontro domanda-offerta di lavoro tra reti formali e informali*, dans La Rosa M. e Zanfrini L., (sous la direction de), *Percorsi migratori tra reti etniche, istituzioni e mercato del lavoro*, Franco Angeli, Milan.
- Marcegaglia S., (2000), *Milano, Marocco , Nigrizia*, rivista n. 11.
- Observatoire Régional pour l'Intégration et la Multiethnicité, (2004), *Rapporto 2003*, Franco Angeli, Milan.
- Observatoire Régional pour l'Intégration et la Multiethnicité, (2003), *L'immigrazione straniera in Lombardia. La seconda indagine regionale*, Franco Angeli, Milan.
- Solari L., (2003), *La dinamica delle imprese individuali straniere a Milano* dans *Immigrati imprenditori. Il contributo degli extracomunitari allo sviluppo della piccola media impresa in Lombardia*, Egea, Milan.

4.1.2 Les réseaux institutionnels en Lombardie

Fabrizio Alberizzi, Sofia Borri

INTRODUCTION

Objectif de l'enquête

Dans le cadre d'un projet qui explore les possibilités de valorisation des ressources des immigrés dans la création de relations constructives d'échanges et de collaboration entre les contextes d'origine des flux migratoires et ceux d'accueil, il résulte important de fournir une évaluation sur la situation actuelle des institutions lombardes par rapport à des possibles stratégies de développement intégré entre territoires locaux.

L'objectif de cette enquête est donc celui de comprendre, dans les institutions lombardes, la tendance, qui s'est manifestée dans des divers contextes européens et italiens, de prendre en considération sous une optique intégrée les politiques de coopération au développement, et les stratégies et les interventions dans le domaine migratoire. Parallèlement on a tenté de comprendre les espaces existant pour une valorisation des émigrants dans les processus d'internationalisation des territoires locaux vers les pays d'origine des flux.

Migrations internationales et transnationalité

La dimension locale se révèle être centrale dans le phénomène des migrations internationales qui mettent en relations deux territoires sub-nationaux à travers des chaînes migratoires, marquant fortement les flux et les échanges. Les migrations internationales se sont modifiées et n'apparaissent plus comme des parcours linéaires qui impliquent un transfert définitif d'un contexte territorial à un autre. Elles résultent au contraire toujours plus marquées par un caractère transnational qui en modifie les formes et les modalités. De là, la condition de l'émigrant se charge d'une dimension transnationale qui, si elle est valorisée, peut être apte à activer des processus d'échange circulaire entre deux territoires. Un tel potentiel peut représenter une valeur ajoutée tant dans la compréhension et dans la

gestion des flux migratoires que dans un cadre plus large d'échange économique et culturel entre contextes d'origine et d'arrivée des émigrants. Ces considérations semblent valoir encore plus pour les émigrations qui adviennent dans le contexte méditerranéen, caractérisé par une proximité géographique et par une forte tradition d'échange et de communication.

LES INSTITUTIONS

Région Lombardie

En ce qui concerne la Région Lombardie, on a tenté d'illustrer l'état actuel des stratégies et des interventions pour les secteurs de l'immigration, pour celui des relations internationales et de la coopération décentralisée, dans une optique d'évaluation des perspectives existant pour une politique de codéveloppement qui porte une cohérence entre les politiques migratoires et celle de coopération. Les problématiques de ce projet considèrent, du point de vue des thématiques et des domaines d'intervention, ces deux secteurs. On a donc tâché de rencontrer les responsables des structures suivantes:

- Secteur coopération décentralisée.
- Structure relations internationales.
- Unité opérative immigration, émigration et nomades.
- Agence Régionale du Travail.

Il faut tout d'abord préciser que on a trouvé un cadre très peu mur et peu défini du point de vue de l'engagement des émigrants dans des projets de codéveloppement avec les pays d'origine, ainsi qu'en termes d'implication des pays d'origine dans la délimitation des interventions dans le domaine migratoire; pour cette raison on a voulu illustrer la situation dans dits secteurs, avec une grande attention à l'espace donné à la zone méditerranéenne et aux stratégies de la Région dans l'internationalisation du système lombard.

Relations internationales

La Région Lombardie a lancé ces dernières années une stratégie globale pour réguler ses relations internationales, dans une optique de valorisation du système régional lombard caractérisé historiquement, et de façon plus

ample ces dernières années, par une forte projection internationale. Dans un cadre dans lequel local et global se confondent et se rapportent fortement l'un à l'autre, la nécessité et l'émergence consécutive des pouvoirs locaux avec un protagonisme croissant semble évident; le nouveau contexte international impose aux systèmes de production locaux italiens de se redessiner un rôle et un espace à l'intérieur du processus de globalisation.

La Région Lombardie veut assumer un rôle actif de point de référence institutionnel dans l'internationalisation du système lombard; dans ce sens une telle institution se pose comme acteur essentiel dans la progression des exigences du propre tissu socio-économique. La thématique de l'internationalisation est étroitement liée, du point de vue de la programmation et de l'opérationnalité, à toutes les autres structures du secteur des relations internationales.

En ce sens, les missions à l'étranger du président Formigoni impliquent tous les aspects des relations internationales, bien au-delà des activités spécifiques diplomatiques. Il s'agit de missions dans lesquelles on favorise fortement la création d'un système de réseaux et d'un terrain pour un échange entre sujets de divers secteurs: institutions, entreprises, coopération décentralisée, université. La mission du président est conçue comme un canal préférentiel pour l'internationalisation du système Lombardie, accentué fortement sur l'aspect économique et d'internationalisation des petites et moyennes entreprises, qui jouissent de l'appui institutionnel pour affronter les marchés et les territoires si non difficiles à atteindre et à conquérir. Considérant que l'objectif des missions du président est la promotion internationale de tout le système Lombardie (2001, D.G.R. VII/7089), la Région implique à ce niveau des représentants d'associations économiques et professionnelles, et des institutions culturelles lombardes, mais aussi des ONG et d'autres administrations locales dans le but de renforcer un réseau organisé de rapports avec les pays pris en considération.

La région Lombardie accepte le défi posé par le nouveau contexte international, qui impose une plus grande centralité au système territorial, et structure ses propres relations internationales dans le sens d'une réelle politique extérieure qui permette une valorisation du territoire local dans le cadre international.

La valorisation du système socio-économique lombard se fait à travers le soutien et la conduite des actions des sujets du territoire tournés vers les contextes internationaux et à travers l'appui donné par des accords institutionnels stipulés par la Région.

Le document de programmation appelé "Les relations internationales de la Région Lombardie – Orientations stratégiques et programmatiques" (2001) indique comme orientations principales des activités de relations internationales:

- Les actions institutionnelles.
- La promotion économique et l'internationalisation des entreprises.
- La coopération au développement.

En ce qui concerne les priorités géographiques, il faut dire tout d'abord que la Région Lombardie considère comme prioritaires les domaines qui se conjuguent le mieux avec la possibilité de donner de la force et de l'efficacité à la réalisation des points de force de la politique extérieure régionale c'est-à-dire la coopération, l'internationalisation des entreprises et les interventions en faveur des lombards dans le monde (2001, D.G.R. VII/7089). Le dit document met en évidence parmi les priorités stratégiques le lancement d'une coopération avec les organismes régionaux et locaux de la Méditerranée tenant aussi compte des directives de l'Union Européenne en matière d'intégration euro méditerranéenne. Les actions hypothétisées sont:

- Programmes de soutien aux petites et moyennes entreprises.
- Programmes de développement agricole.
- Programmes de coopération scientifique et transmission des technologies.
- Programmes de gestion des ressources communes.

La Tunisie et le Maroc sont les états signalés par la Région Lombardie comme principaux interlocuteurs de ces actions. Les relations avec la Tunisie ont été lancées en 2001, suite aux accords, stipulés par la Région cette année là, avec les gouvernances de Gafsa et Kassarine. Bien entendu un tel cadre institutionnel a permis de lancer des collaborations dans le secteur économique, surtout dans une perspective de développement des petites et moyennes entreprises et de joint-ventures.

Un autre secteur qui a vu renforcer les collaborations entre les deux territoires, suite à ces accords, a été celui de la gestion des flux migratoires, à travers un programme de recrutement de main-d'oeuvre pour le marché lombard. La gestion de ce programme incombe à l'Agence Régionale du Travail (voir plus loin pour une description détaillée de ces activités) et a eu ces années-là un essor remarquable, au point d'être élargie à d'autres pays potentiellement riche de main-d'oeuvre (Europe de l'Est).

En ce qui concerne le Maroc, le document programmatique de 2001, cité précédemment, établit la volonté de la Région de lancer des collaborations stables "en suivant différentes directions: évaluant comment développer les rapports avec la communauté marocaine présente dans la Région Lombardie(...); fournissant un nouvel élan aux rapports économiques et commerciaux; lançant des actions tournées vers la création d'emploi dans les provinces de plus forte émigration" (2001, D.G.R. VII/7089).

Au stade actuel cependant, on n'a pas encore lancé des contacts spécifiques avec les régions marocaines, et on a encore moins impliqué les communautés d'immigrés présentes sur le territoire régional. Il faut signaler que selon la structure des relations internationales le Maroc représente un pays de prochain intérêt pour la Région aussi à travers une mission institutionnelle qui puisse représenter un premier cadre dans lequel insérer par la suite des programmes et des accords plus spécifiques.

Coopération décentralisée

Les activités de coopération décentralisée s'insèrent dans la stratégie globale des relations internationales de la Région illustrée précédemment; de cette façon de telles actions sont programmées, évaluées et valorisées à l'intérieur d'un cadre plus intégré et organisé.

En ce qui concerne les stratégies générales la coopération décentralisée lombarde présage la création et le développement de synergies avec le monde économique (monde du travail et des petites et moyennes entreprises) dans une optique de valorisation du patrimoine du secteur de l'entreprise, de compétences d'organisation du travail et de gestion des entreprises dans l'échange avec les pays en voie de développement. En ce sens, on insiste sur le besoin de récupérer et de transmettre la valeur à la fois économique et sociale qui a caractérisé le développement du tissu de la petite et moyenne entreprise dans les districts industriels italiens.

Le conseil régional définit la programmation annuelle¹⁰ des actions de coopération décentralisée à travers:

- interventions régionales directes promues par le conseil suite à des missions institutionnelles;
- cofinancement de projets de coopération décentralisée au développement réalisés à travers le plan annuel de coopération suite à appel d'offre.

Par rapport aux interventions directes il faut noter:

- Interventions d'urgence suite à des calamités et conflits.
- Interventions de coopération au développement dans le cadre d'ententes formalisées par la Région avec les pays tiers et/ou à promouvoir à l'occasion de missions à l'étranger.
- Interventions proposés par l'ONU et par l'Union Européenne.
- Interventions de sensibilisation et de promotion du thème de la solidarité entre les peuples.

Concernant les projets cofinancés de coopération au développement, la Région soutient une grande variété de projets, tant pour la localisation géographique, que pour les secteurs d'intervention. En ce qui concerne les secteurs d'intervention, la Région déclare l'ouverture maximum envers les propositions des sujets demandeurs de financement; on peut noter une majorité de projets dans le secteur socio-sanitaire, mais ces dernières années on a vu l'augmentation de la présence de projets de promotion du développement économique local et de formation.

En ce qui concerne les ressources allouées sur ce type de programmes on note qu'environ $\frac{3}{4}$ des dépenses annuelles (en 2002/2003 équivalent à 10 millions d'euro¹¹) sont consacrées au cofinancement de projets approuvés à l'intérieur du avis annuel; la partie restante, environ $\frac{1}{4}$ des dépenses annuelles, sont utilisées pour les interventions directes de la Région.

En ce qui concerne par contre la localisation des projets, dans divers documents (voir D.G.R. VII/3096 du 23/03/2001 et D.G.R. VII/13695 du

¹⁰ Région Lombardie, Délibération Conseil Régional 18 juillet 2003 – n. VII/13695, *Determinazioni, ai sensi della l.r. 20/89, in merito alle attività di cooperazione decentrata allo sviluppo.*

¹¹ Région Lombardie, (2003), *Le attività 2002/2003 nei paesi in via di sviluppo per la cooperazione e l'amicizia tra i popoli.*

18/07/2003) on signale, parmi les priorités géographiques considérées, les "pays d'où proviennent des nombreuses communautés immigrées résidentes en Lombardie". Cette indication se traduit dans le cas du Maroc en 5 projets co-financés en 2002/2003 présentés par des ONG lombardes. Il s'agit de classiques projets de développement qui réalisent des interventions dans le secteur socio-sanitaire, environnemental, économique et de formation.

Les trois secteurs d'intervention dans lesquels la Région revendique les propres domaines spécifiques de compétences sont:

- secteur institutional and capacity building;
- secteur des services territoriaux;
- secteur du développement économique à l'échelle locale.

Au stade actuel, ni la zone méditerranée, ni le Maroc, ni les autres pays à forte pression migratoire, ne semblent impliqués dans des programmes spécifiques dans les secteurs indiqués; parallèlement à ces secteurs, les interventions directes de la Région ne semblent pas aidées par les programmes globaux de partenariat qui impliquent un réseau d'institutions locales, et qui fournissent un contexte politique et institutionnel à l'intérieur duquel il soit plus facile d'hypothétiser des politiques conjointes et intégrées pour la gestion des flux migratoires pouvant valoriser l'élément de transnationalité qui caractérise fortement les migrations contemporaines.

Le niveau d'analyse présent rend nécessaire une attention particulière à deux thèmes affrontés par le document programmatique précédemment cité, qui semblent centraux dans l'évaluation du rôle des organismes locaux dans la gestion des flux migratoires. Dans une évaluation des perspectives futures de la coopération décentralisée lombarde, est signalé le thème du développement économique pour la lutte contre l'immigration clandestine, avec une attention particulière à la formation professionnelle comme instrument de qualification des flux d'immigrés travailleurs en entrée, et à la gestion organisée de banques de données de travailleurs potentiels. On affronte également, dans une vision plus large, la relation entre activités internationales et phénomènes migratoires, avec une référence explicite au principe de subvention comme stimulation à la responsabilisation des autorités locales dans ce secteur, en étroite collaboration avec les pays de provenance.

"La Région Lombardie entend développer, surtout avec les pays méditerranéens, des collaborations qui satisfassent ses propres exigences et qui offrent, en même temps, à ces populations des concrètes opportunités d'amélioration des conditions de vie" (2001, Région Lombardie).

Secteur immigration

La structure régionale qui s'occupe d'immigration est l'Unité opérationnelle Immigration, Emigration et Nomades qui est à la tête de la structure Exclusion Sociale de l'Unité organisatrice d'interventions socio-sanitaire et d'assistance sociale, à l'intérieur de la Direction Générale Famille et Solidarité Sociale.

Dans le cadre des politiques d'immigration, une des fonctions qui progressivement a marqué une centralisation croissante des gestions régionales est celle de l'intégration sociale. En ce sens la loi 40/1998¹² a représenté le premier pas réel vers une politique d'intégration qui dépasse finalement les limites des politiques d'urgence précédentes, et qui délimite un rôle institutionnel clair pour les Régions et les organismes locaux (2002, Région Lombardie rapport ISMU). Au niveau financier cette loi instaurait un fond national pour les politiques migratoires¹³, à activer parallèlement aux ressources locales, stimulant par conséquent un protagonisme croissant des organismes locaux, et des régions en premier lieux, dans la répartition de ces ressources, à travers l'indication des secteurs d'intervention et des priorités.

La région Lombardie a assumé un fort rôle de coordination et d'orientation dans l'indication d'un plan d'interventions dans le secteur de l'intégration et de la cohésion sociale¹⁴.

¹² Loi 6 mars 1998 n. 40 "Réglementation de l'immigration et normes sur la condition de l'étranger" et Décret Législatif attaché du 25 Juillet 1998, n. 286 "Texte unique des dispositions concernant la réglementation de l'immigration et les normes sur la condition de l'étranger".

¹³ Le Fond national politiques migratoires est réglementé par l'article 45 du Texte unique 286/98 et est destiné à financer les politiques visant à rétablir des opportunités égales entre citoyens étrangers et citoyens italiens. Il s'agit d'un fond largement régionalisé dont seulement 20% est destiné aux administrations centrales, alors que le 80% restant est réparti entre les régions.

¹⁴ Pour un recueil des interventions pour l'immigration promues par la région Lombardie dans le cadre de la loi 40 voir le Rapport 2002 de l'Observatoire Régional pour l'Intégration et la Multiethnicité.

Par rapport à la loi 40/1998 le Conseil a délibéré, en 2001, la réalisation du programme régional des interventions concernant l'immigration à travers l'approbation du document "Orientations pour la réalisation du Programme Régional pour les Politiques d'Intégration". Ce document rappelle, à propos des priorités d'intervention, "privilégier les initiatives de formation professionnelles réalisées dans les pays d'origine" et "favoriser le retour dans les pays d'origine". De même, dans la fiche technique de présentation des projets en annexes, concernant les différents objectifs visés pour les cadres des projets, il est précisé que "les objectifs énoncés sont finalisés à la facilitation, quand cela est possible, de la réinsertion dans les pays d'origine".

A partir de ces déclarations programmatiques, une analyse du niveau de projet montre cependant que les interventions régionales en matière de migration ne semblent pas s'adresser aussi au pays d'origine. Par contre, on considère que la mission des structures régionales qui s'occupent d'immigration est celle d'adresser leurs propres programmes à la population immigrée établie sur le territoire, et donc liée aux dynamiques d'intégration dans le pays d'accueil. Le projet et l'intervention dans les pays d'origine est déléguée à la structure Coopération décentralisée avec des limites en termes d'implication des populations immigrées présentes sur le territoire national traitées précédemment.

En ce sens, la tendance à considérer les politiques d'accueil et d'intégration comme du devoir traditionnel des organismes locaux en matière d'immigration semble être confirmée, dans une vision traditionnelle d'offre et de gestion des services. Parallèlement il semble que l'on ait encore peu expérimenté une collaboration avec les pays d'origine, dans une optique de création d'un espace commun, pour une gestion intégrée des flux, qui tienne compte de l'incidence toujours plus grande des territoires locaux dans la définition des dynamiques migratoires.

- *Accord de programme entre le Ministère du Travail et des Politiques Sociales et la Région Lombardie.*

Depuis 2001 le Ministère du Travail et des Politiques Sociales a mis en place avec certaines régions (à l'heure actuelle au nombre de 13) des accords de programme visant à cofinancer des initiatives expérimentales et des projets pilotes qui favorisent l'intégration, surtout au niveau local, avec l'objectif

d'identifier un modèle de bonnes pratiques, pour ensuite en promouvoir la diffusion. Le Ministère joue un rôle de supervision et de monitoring des interventions, alors que les aspects de réalisation sont laissés à la compétence des Régions qui bénéficient des fonds mis à disposition par le dit ministère.

En décembre 2001, La Région Lombardie a stipulé un accord avec le Ministère du Travail appelé "Accord sur les interventions concernant l'immigration"¹⁵ organisé en six secteurs spécifiques d'expérimentation caractérisés par les objectifs suivants:

1. promotion de programmes d'alphabétisation en milieu socio-éducatif;
2. développement de la fonction de médiation linguistico-culturelle;
3. promotion de l'institution de la carte de séjour;
4. accès au logement et réduction de la gêne du logement;
5. réinsertion sociale et professionnelle;
6. insertion professionnelle pour la gestion des flux.

Par rapport aux thèmes traités par cette analyse, ce dernier objectif renvoie à un secteur d'intervention qui représente une expérimentation intéressante dans une perspective de gestion intégré des flux particulièrement de la mobilité géographique des travailleurs et de l'insertion professionnelle comme moteur de la cohésion sociale sur le territoire.

Ce programme répond à une exigence du marché du travail lombard, rendue encore plus pressante par la limite posée par la loi 189 de 2002 (appelée Bossi-Fini) qui conditionne l'entrée des citoyens extracommunautaires aux contrats de travail et qui implique nécessairement la prédisposition de services qui facilitent la rencontre demande/offre et la sélection des candidats à distance. Un aspect important pour les thèmes ici affrontés est contenu dans le fait que ce programme, certainement né pour répondre aux besoins du tissu socio-productif lombard, maintient dans ses objectifs également une attention aux contextes de provenance des flux migratoires. Un élément positif du projet est une valorisation circulaire des ressources humaines qui "aussi à travers les programmes de formation successifs et le retour dans les pays d'origine, puissent mettre en place des processus de développement dans les pays de provenance (des migrants), entrant en

¹⁵ Voir Délibération Conseil Régional du 28 Juin 2002, n. 7/9568.

synergie avec les programmes régionaux d'internationalisation des entreprises, de partenariat économique et coopération décentralisée au développement." (2003, Région Lombardie, famille et solidarité sociale)

La réalisation de cet ambitieux objectif implique nécessairement une collaboration et une programmation commune entre les différents acteurs de l'institution régionale, les directions régionales, et du territoire, les administrations départementales et communales et les acteurs du monde de l'entreprise (chambre de commerce, associations professionnelles).

Enfin, signalons que les zones d'expérimentation du programme sont la République Moldave, la Pologne, le Pérou, l'Argentine, la Slovaquie, le Sénégal, la Tunisie, la Croatie et la Bulgarie.

La région Lombardie a lancé récemment le programme, confiant à l'Agence Régionale du Travail le rôle de chef de file. Illustrons maintenant le programme coordonné par l'Agence Régionale du Travail dans le détail des interventions lancées en Tunisie, première zone d'expérimentation.

Agence Régionale du Travail

Le programme "Gestion des flux migratoires pour le Travail" part de la prise en compte de la centralité du phénomène de la mobilité géographique des travailleurs comme aspect stratégique pour fournir une réponse aux besoins du marché du travail lombard.

Le département Mobilité Géographique des travailleurs de l'Agence Régionale du Travail déclare parmi ses objectifs la promotion et la gestion des flux migratoires par rapport aux exigences du marché du travail lombard. En ce sens cette institution a élaboré et lancé le programme World Job; il s'agit d'un programme à moyen et long terme qui prévoit la coordination et la promotion de projets pour la gestion des flux migratoires, qui impliquent des citoyens non communautaires formés de façon spécifique pour les exigences du marché du travail local. Les instruments pour la réalisation de ce programme sont des accords de partenariat et de collaboration avec les Régions et Départements de pays caractérisés par une forte pression migratoire, également dans le cadre de projets de coopération décentralisée et de promotion de l'internationalisation des entreprises lombardes.

Le programme suivant prévoit le lancement de certains projets-pilotes aptes à en tester les instruments et procédures, les aspects critiques et les obstacles dans le but de comprendre comment ce programme pourrait

devenir un système intégré du système productif lombard, parvenant à incarner un modèle régional en terme de politiques du travail, gestion des flux migratoires, internationalisation des entreprises.

Parmi les projets pilotes liés à ce programme, on souligne le projet "Identification de la demande de main-d'œuvre tunisienne exprimée par les entreprises lombardes et formation des acteurs professionnels identifiés". Les actions de ce projet s'insèrent dans le contexte institutionnel prévu par les deux protocoles d'entente signés par la Région Lombardie avec les gouvernances de Gafsa et Kassarine en 2001.

Dans le cadre du programme de collaboration entre institutions et parties sociales italiennes et tunisiennes, le projet présente 3 objectifs spécifiques:

1. identifier les potentiels candidats dans le système de formation tunisien sur la base des exigences de main-d'oeuvre émise par le marché lombard;
2. lancer et compléter la formation linguistique, culturelle et d'orientation pour les candidats sélectionnés;
3. accompagner l'insertion professionnelle, sociale et de logement des travailleurs.

Ces objectifs sont à réaliser à travers des actions conjointes en Lombardie et dans les régions tunisiennes. En Lombardie en premier lieux un recensement du besoin de main-d'oeuvre du marché lombard; parallèlement en Tunisie une analyse du système de formation tunisien et un relevé des profils professionnels présents. A l'activité de présélection parmi les candidats tunisiens sur la base des demandes provenant de la Lombardie, correspond aussi une activité de lancement et de soutien par les procédures administratives nécessaires à l'autorisation au travail. En Tunisie est offerte aux candidats sélectionnés une formation linguistique et culturelle et d'orientation professionnelle.

En Lombardie donc sont prévues des actions d'accompagnement à l'insertion des travailleurs à travers l'activation d'un réseau de soutien aux processus d'intégration professionnelle, sociale et de logement. Toutes les activités du projet sont caractérisées par une forte synergie avec le tissu local. On indique, comme objectif général du programme, la création d'un réseau diversifiée d'acteurs impliqués: les sociétés lombardes, surtout à travers les associations professionnelles; les Provinces lombardes et leurs respectifs

centres pour le travail; des associations et coopératives du social privé. A ce réseau toujours plus vaste on confie la tâche de fournir soutien et assistance dans l'orientation et dans l'établissement sur le territoire local du travailleur immigré et de sa famille.

On prévoit également, en relation à ce programme, le développement d'actions pilotes concernant la formation et le retour d'immigrés dans leur pays d'origine dans le cadre d'actions finalisées au développement local.

La région Lombardie a basé l'élargissement de ce programme sur la base d'accords existant entre le Ministère du Travail italien et les acteurs tunisiens. Il s'agit surtout de l'accord de réadmission que permet l'échange avec des immigrés clandestins¹⁶. Un autre accord avec le Ministère du Travail a permis l'élargissement et le renforcement du programme à travers le droit de préemption par lequel est attribuée une préférence dans l'appel au travail pour le travailleur étranger qui a fréquenté, dans le pays d'origine, des activités d'instruction et de formation professionnelle dans le cadre des programmes réalisés par le Ministère du Travail en collaboration avec des organismes locaux italiens et du pays de provenance; sur la base de cet accord, la Région et les associations professionnelles de catégorie ont la priorité pour les quotas de travailleurs à insérer dans le programme évitant donc la concurrence directe avec les agences. Ces aspects démontrent un besoin de collaboration entre niveau sub national et national qui puisse donner plus de force et de diffusion aux programmes régionaux. Sur la base d'accords existant entre gouvernements nationaux il est possible par la suite de stipuler des accords spécifiques entre gouvernement et régions.

Administrations locales lombardes: Brescia, Bergame, Milan

Au niveau lombard ont été contactées les Provinces et la Commune de Brescia, la Province et la Commune de Bergame et la Commune de Milan.

¹⁶ Pour faciliter la réadmission des citoyens de pays tiers de la part de leurs pays d'origine, en 1994 les Etats membres ont décidé d'utiliser un modèle commun d'accord. En 1995 ont été adoptés des principes généraux pour la réalisation d'accords de réadmission. Les accords de réadmission sont un des instruments adoptés par l'Union Européenne pour lutter contre les flux de l'émigration internationale, en particulier contre le phénomène de l'immigration illégale. Une première définition de réadmission, comme décision d'un Etat de destination en terme de nouvelle entrée d'un individu, est contenue dans le "Livre vert sur une politique commune de rapatriement des personnes qui séjournent illégalement dans les Etats membres" (COM (2002) 175 def. du 10.04.2002).

Parallèlement aux rencontres institutionnelles, des rencontres avec les acteurs du territoire qui s'occupent d'immigration (associations, coopératives, syndicats) se sont révélées utiles.

Ces rencontres ont permis d'explorer les perspectives existant pour des actions de co-développement par rapport à la structure et la réalisation des interventions dans le domaine migratoire.

En règle générale il n'a été trouvé aucune relation existant, et/ou envisageable, entre les secteurs et les services qui s'occupent d'immigration et ceux qui touchent à la coopération décentralisée. En règle générale, sont ressortis les éléments suivants utiles à une première évaluation sur les possibles causes d'un tel immobilisme.

En premier lieu le projet et les interventions dans le domaine migratoire semblent fortement marqués par les urgences (en premier lieu la régularisation de 2002, mais aussi les différentes urgences: logement, scolaire); en ce sens effectivement on note une majorité de services dits de premier accueil, avec peu d'ouverture vers des formes innovantes d'interventions qui aillent au-delà de l'insertion de base, confirmant une condition encore précaire et difficile des populations immigrées.

Les interventions caractérisées par des objectifs à longue échéance et par des projets qui dépassent la sphère de l'urgence sociale semblent vides de contenus et pauvres en ressources. On retrouve la tendance à reproduire des formules de services (voir le guichet) de façon mécanique et peu contextualisée; la contraction des ressources disponibles a nécessairement joué sur la création de projets et sur l'expérimentation d'interventions innovantes redimensionnées sur les spécificités des différents territoires, portant à une politique de reproduction indéterminée de typologies de services dans une optique réduite à la limitation des urgences.

En ce qui concerne les aspects financiers en effet les opérateurs du secteur soulignent une progressive contraction des fonds disponibles accompagnée de procédures toujours plus fragmentées d'accès aux ressources. La politique de financements réduits distribués à un nombre élevé de sujets est de plus en plus diffuse; cette approche produit un détachement fort entre les diverses interventions et ne permet pas une programmation plus large dans les objectifs et dans les actions. Il s'en suit une réalité souvent fragmentaire dans laquelle il n'y a pas d'espace et de ressources pour la mise en œuvre de synergies constructives.

En ce sens un dernier élément à prendre en considération est la mauvaise œuvre de coordination faite par les institutions qui généralement confient et délèguent, dans une logique de sous-traitance, les services à des sujets du tertiaire, se libérant du devoir de donner une orientation unitaire aux interventions. On se heurte à une fuite des institutions dans la promotion de relations de réseau ainsi que dans le recueil des informations et des sollicitations provenant du tissu social de référence.

Ce bref panorama permet de mettre en évidence que les administrations locales présentent une situation encore très jeune par rapport à la définition de programmes aptes à comprendre et avoir une incidence sur les phénomènes migratoires de manière structurelle et à la possible participation à des réseaux de partenariat territorial avec les pays de provenance des migrants. En ce sens il faut noter que l'institution régionale devrait être chargée de la promotion et de la coordination des programmes de co-développement; cette institution est capable, grâce à des instruments institutionnels et financiers plus grands, de créer un projet globale dans lequel impliquer les institutions départementales et communales.

Le niveau régional peut et doit jouer ce rôle de conduite nécessaire pour définir une approche intégrée aux questions migratoires construisant et renforçant un réseau entre les acteurs du propre territoire.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les organismes locaux font face, de façon de plus en plus imposante, au phénomène migratoire, et vivent sur leur territoire l'impact direct des flux; Ceux-ci résultent cependant encore peu efficaces et peu actifs dans la gestion des processus migratoires. Cependant, en considérant l'incidence de la dimension locale dans les migrations internationales, il semble de plus en plus évident que la gestion des migrations ait besoin d'acteurs locaux pour se structurer de façon efficace et ciblée.

Les organismes locaux trouvent progressivement un rôle plus grand dans la direction donnée aux propres politiques d'internationalisation, grâce à un lien toujours plus étroit entre réalités locales et dynamiques internationales. Considérant le phénomène de l'internationalisation des territoires locaux, il semble évident, dans les régions à forte présence migratoire (et la Lombardie est l'une d'entre elles), que la forme d'internationalisation parmi

les plus centrales et inexplorées soit l'immigration. L'urgence qui se pose aux administrations locales est due au lien étroit entre la compréhension et la gestion des flux migratoires et la prise en considération des contextes d'origine. Il semble évident donc qu'il est risqué et peu efficace de définir une politique migratoire sans prendre en considération les rapports avec les pays d'origine.

La particularité des différents contextes locaux requière des élaborations de stratégies de gestion redimensionnées sur ces spécificités qui tiennent compte du caractère circulaire des relations entrant en jeu dans les processus migratoires. La récupération de la part des organismes locaux d'un rôle actif dans la gestion des migrations devrait donner naissance à des modèles innovants et intégrés qui tiennent compte de cette circularité. En ce sens il est utile d'imaginer un cadre national dans lequel s'insèrent des mesures spécifiques liées aux différents systèmes locaux. Parallèlement se présagent des mesures de coordinations nécessaires entre les différents acteurs sub-nationaux, ainsi que des initiatives de mise en réseau d'informations, de contacts et de "best practices" (activités existantes, projets innovants, opportunités de financement).

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire que les institutions, et avec elles le tissu socio-culturel des sociétés d'accueil, aient une réflexion sur le concept d'intégration, encore fortement vécue comme un processus linéaire d'insertion dans le pays d'accueil par rapport à une vision de l'immigration comme flux unidirectionnel vers les pays d'amarrage.

Par contre, considérer l'immigration comme un processus flexible de mouvement et d'échange entre pays qui crée un espace ouvert de circulation d'individus, d'idées, de compétences et de capitaux, devrait amener à considérer le processus d'intégration comme circulaire, signifiant par intégration circulaire "l'insertion simultanée et mobile des immigrés dans la réalité politique, sociale et économique des pays d'origine et d'accueil" (CeSPI, 1/2000).

A la nécessité d'une transformation culturelle dans la définition du concept d'intégration suit nécessairement l'urgence d'aider les politiques traditionnelles d'intégration, basées sur l'acquisition progressive des droits, par des initiatives qui favorisent l'intégration circulaire et valorisent les ressources et les potentialités des populations migrantes aussi en terme d'actions transnationales.

L'Union Européenne aspire à une approche intégrée, globale et équilibrée aux questions migratoires, non plus considérées comme compétence exclusive des Ministères de l'Intérieur en tant que phénomènes d'urgence sociale ou de sécurité et ordre public¹⁷. Les directives qui émergent au niveau européen établissent, parmi les priorités, une approche multisectorielle du thème de l'immigration, mettant à la première place la nécessité d'une action pour un développement en collaboration avec les pays d'origine, dépassant la vision du développement économique comme seul élément utile à la réduction des facteurs de poussée de l'immigration¹⁸.

En ce qui concerne la Région Lombardie l'approche, encore dans une phase expérimentale, considère le phénomène migratoire comme centrale parmi les phénomènes d'internationalisation impliquant les territoires locaux et leurs institutions; à une volonté déclarée et avérée au niveau législatif et d'orientations stratégiques, ne correspond cependant pas un niveau d'opérationnalité en terme de programmes et de projets.

Le cadre dans lequel les déclarations programmatiques semblent lentement prendre forme et se réaliser, est celui de programmes intégrés parmi territoires locaux pour le recrutement de force de travail migrante; c'est dans ce sens qu'œuvre le programme lancé par l'Agence Régionale du Travail avec les régions de Gafsa et Kassarine en Tunisie.

Du point de vue des relations internationales on retrouve une approche intégrée en ce qui concerne les politiques d'internationalisation, mais pas en ce qui concerne la gestion des phénomènes migratoires, encore considérée de façon marginale dans les stratégies d'internationalisation de la Région. La région Lombardie ne semble pas avoir parmi ses intérêts prioritaires celui

¹⁷ Voir les conclusions du Conseil de Tampere (15/16 octobre 1999) qui ont reconnu: "le besoin d'une approche générale du phénomène de la migration", "une politique d'intégration plus incisive (qui) devrait viser à garantir (aux citoyens de pays tiers) des droits et des obligations analogues à ceux des citoyens de l'Union" et la nécessité d'un rapprochement des législations nationales relatives aux conditions d'admission et de séjour des citoyens de pays tiers, sur la base d'une évaluation commune des développements économiques et démographiques à l'intérieur de l'Union, et de la situation dans les pays d'origine. Le Conseil de Tampere (1999) a donc réaffirmé l'engagement pour une politique commune en matière d'asile et d'immigration.

¹⁸ Le Conseil de Tampere a indiqué parmi les instruments pour le lancement d'une nouvelle approche sur le thème de l'immigration et d'asile, la formule du "partenariat territorial", entendu comme rapport flexible de gestion des flux migratoires apte à encourager les migrants à développer et maintenir des rapports avec leur pays d'origine, en l'aidant, non seulement à travers les envois aux parents, mais aussi par des projets de développement et des initiatives économiques appuyées par l'Union.

d'avoir une incidence de façon intégrée également dans la sphère externe du phénomène migratoire, avec des interventions qui adjoignent ceux d'accueil et d'intégration. Parallèlement, dans le secteur de la coopération décentralisée, la région semble privilégier le rôle actif des différents acteurs de la société civile sans assumer un rôle de conduite et d'orientation, par exemple à travers la focalisation des propres interventions vers des zones géographiques précises, ou à travers un rôle de coordination effective des différentes initiatives. Modèles de coopération décentralisée de type systématique et intégré¹⁹ sembleraient plus efficaces dans le but de renforcer le rôle actif des organismes locaux, en donnant à la coopération décentralisée un sens plus global de politique étrangère des organismes locaux. Du point de vue géographique, la Méditerranée est parmi les zones de fort intérêt pour la Région Lombardie, tant au niveau d'institutions régionales que d'acteurs du tissu socio-économique (Chambre de Commerce, associations professionnelles, entreprises); cet intérêt se traduit essentiellement en stratégies d'élargissement du marché pour le tissu de l'entreprise lombard et pas encore dans des programmes de partenariat globaux qui puissent affronter également des questions liées à une gestion intégrée des flux migratoires. Le relevé réalisé au niveau institutionnel ainsi que les résultats du travail précédemment illustré sur les associations, mettent en évidence en outre le bas niveau, souvent nul, d'implication de la population immigrée, dans la création de projets et la réalisation d'interventions dans le domaine migratoire. Si la participation et le rôle actif des migrants s'avèrent encore rares sur le terrain de l'accueil et de l'intégration, carrément inexistante résulte l'espace actuellement offert à une potentielle contribution des migrants en tant que porteurs de capacités d'action transnational. Les institutions semblent encore jeunes et peu ouvertes par rapport aux possibilités de prendre en considération et de valoriser le potentiel transnational des migrants.

Parallèlement la population immigrée semble encore très fragile, contrainte à des conditions de précarité juridique et professionnelle d'un côté, et de

¹⁹ Voir à ce sujet le programme de coopération décentralisée lancé en 2000 par la Région Piémont avec le Maroc. Ce programme semble organisé en deux parcours:

1. Initiatives réalisées en partenariat avec les régions de Rabat et Chaouia-Ouadigha dans le cadre des protocoles respectifs de collaboration signés en 2001.
2. Appel d'offre public adressé aux acteurs piémontais pour le cofinancement de projets de développement réalisés au Maroc.

marginalisation sociale et souvent aussi psychologique de l'autre: ce statut n'étouffe pas ses potentiels constructifs et propositifs. On reconnaît rarement aux migrants la valeur ajoutée et la contribution qu'ils pourraient donner dans le domaine de la coopération et de l'internationalisation, en raison de leur identité construite entre deux mondes; la capacité d'être un pont est donnée par la proximité des contextes d'origine et d'arrivée et de la connaissance des différents contextes sociaux et culturels, mais une telle capacité nécessite d'un contexte institutionnel et social fertile et ouvert qui l'accueille et la valorise. Parallèlement il faut préciser que c'est justement le double rôle que les étrangers vivent, d'"émigrés" et en même temps d'"immigrés", qui rend particulièrement complexe et contradictoire le rapport avec le propre pays d'origine. La coopération décentralisée apparaît comme un bon instrument étant donné sa vocation à activer des processus visant à promouvoir des changements dans les deux contextes, à travers la collaboration de tous ces acteurs qui sont, à divers titres, actifs et significatifs dans les processus de développement des propres territoires. En outre la coopération décentralisée se pose comme un domaine d'intervention particulièrement adapté pour l'implication des associations de migrants, tant dans les activités à réaliser sur les lieux d'origine, que dans les activités génériquement définies d'éducation au développement et de sensibilisation sur le territoire de résidence. C'est justement dans la coopération décentralisée que l'immigré de façon individuelle, et leurs associations, peuvent devenir des partenaires cruciales dans la construction de partenariat entre institutions, organismes locaux, O.N.G. et associations et leurs homologues dans les territoires à l'étranger. Dans ce cadre les régions devraient avoir un rôle de conduite à travers le repérage et la promotion des sollicitations qui viennent du tissu social et économique de référence. La modalité du partenariat territorial implique un engagement organique et prolongé de tous les acteurs des communautés locales respectives au niveau institutionnel et de la société civile en promouvant des synergies et des collaborations. Il serait souhaitable que soient structurés des protocoles et des programmes d'échange en mesure de fournir un cadre institutionnel favorable au développement d'initiatives nées de l'impulsion des communautés immigrées, ou qui du moins les impliquent comme ressources.

Box 4.1 - L'expérience du Service Migrations et Coopération Internationale de la Commune de Bergame

En ce qui concerne le secteur immigration la province de Bergame présente une situation de bonne synergie et collaboration entre le niveau communale et départemental et le tissu associatif dans la création de projets et la gestion des phénomènes migratoires. L'Agence pour l'Intégration est une association fondée en 2002 par la Province et la Commune de Bergame avec la Caritas, Nuovo Albergo Popolare et la Coopérative Migrantes, dans l'objectif de faciliter, stimuler et réaliser des initiatives en faveur de l'intégration entre immigrés et réalité de la province de Bergame^a. Parallèlement à cette initiative positive en terme de création de projet et de gestion intégrée du phénomène migratoire, il faut également noter une expérience institutionnelle significative vécue par la Commune de Bergame. La commune de Bergame a un seul organisme qui s'occupe des deux secteurs justement appelé "Service Migrations et Coopération Internationale".

Parmi les objectifs généraux, on retrouve "l'intégration entre interventions de coopération et solidarité internationale et phénomènes migratoires" (Document de programmation. Octobre 1999). Selon certains opérateurs de ce service, le bilan de cette expérience semble difficile et problématique à la lumière des difficultés objectives dans la gestion des urgences liées à l'immigration et à la lumière des changements d'orientation politique qui ont empêché un lien étroit et organisé entre ces deux secteurs. Le rapport immigration de la Province de 2000 montre une situation encore au stade de l'exploration et encore embryonnaire.

^a Finalités de l'association:

- favoriser l'intégration des immigrés dans la communauté départementale;
- faciliter et soutenir les formes de rencontre et d'interéchange entre les citoyens de provenances et cultures différentes;
- agir pour soutenir et renforcer les formes de représentation des immigrés;
- faciliter l'accès aux services;
- promouvoir et soutenir des actions positives dans les divers secteurs avec des réseaux locaux et avec des réalités étrangères;
- promouvoir et favoriser l'éducation interculturelle;
- réduire les formes d'exclusion;
- favoriser la diffusion et la gestion de bonnes relations dans le secteur de l'entreprise en collaboration avec les associations de secteur et professionnelles;
- identifier les bonnes techniques et favoriser leur diffusion;
- faciliter le développement de la formation d'immigrés, comme ressource pour le monde économique et social;
- promouvoir, soutenir et faciliter la formation d'opérateurs, volontaires, associations aussi avec d'autres acteurs et organismes.

Aujourd'hui les rares expériences^b qui se sont structurées selon cette optique n'ont pas représenté la base pour le lancement de programmes solides et organisés d'interventions. Actuellement cette tendance stratégique à conjuguer étroitement immigration et projets de coopération à partir des expériences pilotes passées, semble enlisée. Le fait que cette expérience ait échoué (au moins au stade actuel) ouvre les possibilités d'un débat sur les perspectives que peuvent avoir des expériences de ce type par rapport à l'actuelle tendance nationale et régionale dans la gestion des phénomènes migratoires. Dans le cadre de cette tendance rare à faciliter et à orienter un lien entre les structures qui s'occupent d'immigration et celles qui s'occupent de coopération internationale, l'expérience de la commune de Bergame se révèle de toute façon intéressante au delà de l'effective réalisation des déclarations d'intentions.

^b Un projet adressé à un pays à forte pression migratoire, le Sénégal, qui a impliqué des acteurs du propre territoire local et des migrants résidents dans la province. Le "Programme de promotion de l'épargne au Sénégal" fruit de la collaboration entre la Commune de Bergame, la Cassa di Credito Cooperativo de Treviglio, l'ONG Acra et l'Associazione di Mutuo Soccorso tra Senegalesi de Bergame. Un projet pour l'activation de l'Ecole Technique de Asmara en collaboration avec l'Associazione Eritrei à Bergame.

Annexe - Références législatives

Loi 6 mars 1998 n. 40 "Réglementation de l'immigration et normes sur la condition de l'étranger" et Décret Législatif attenant du 25 Juillet 1998, n. 286 "Texte unique des dispositions concernant la réglementation de l'immigration et normes sur la condition de l'étranger".

Loi régionale 4 juillet 1988, n. 38, "Interventions en tutelle des immigrés extracommunautaires en Lombardie et de leurs familles".

Loi régionale 5 juin 1989, n. 20, "La Lombardie pour la paix et la coopération au développement".

Délibération Conseil Régional du 23 Mars 2001, n. 7/3096, "Détermination aux sens de la l.r. 20/89, concernant les activités de Coopération décentralisée au Développement".

Délibération Conseil Régional du 23 Novembre 2001, n. 7/7089, Prise d'acte de la communication du Président Formigoni ayant pour objet: "Les relations internationales de la Région Lombardie: orientations stratégiques et programmatiques".

Délibération Conseil Régional du 28 Juin 2002, n. 7/9568, "Acquisition de ressources ajoutées du Fond national pour les politiques migratoires *ex lege* 40/98 finalisées par la réalisation d'un projet pilote pour l'intégration sociale".

Délibération Conseil Régional du 18 juillet 2003, n. 7/13695, "Détermination aux sens de la l.r. 20/89, concernant les activités de Coopération décentralisée au Développement".

Bibliographie

Agenzia per l'Integrazione, Bergamo, www.agenziaintegrazione.org.

Agenzia Regionale per il Lavoro, www.agenzialavorolombardia.it.

Caponio T., (2003), *Il ruolo delle Regioni nelle politiche di integrazione e accoglienza dei migranti*, Document de base pour la Commission I de la Conférence sur "Partenariato interregionale e politiche migratorie", Bari, 23-24 octobre.

CeSPI, (1998), *Elementi per una politica di cooperazione internazionale di valorizzazione degli immigrati e per lo sviluppo di sistemi di piccole e medie imprese in Nord Africa*, Quaderno 4.

CeSPI, (2000a), *Immigrazione e processi di internazionalizzazione dei sistemi produttivi italiani*, Commissione per le politiche di integrazione degli immigrati, Rome.

CeSPI, (2000b), *Una politica di integrazione circolare degli immigrati*, Quad. 1.

CeSPI, (2001a), *I partenariati territoriali: ruolo, metodi e strumenti di coordinamento degli attori della decentrata*, Rome.

CeSPI, (2001b), *Modelli della Cooperazione Decentrata delle Regioni e la Politica di Prossimità nel Mediterraneo e nei Balcani*, Rome.

Commune de Bergame – Assessorat Migrations et Coopération Internationale, (1999), "Documento programmatico", Bergame.

Daum C., (1993), *Quand les immigrés construisent leurs pays*, Institut Panos, L'Harmattan, Paris.

Daum C., (1995), *Les migrants, partenaires de la coopération internationale: le cas des maliens de France*, Document Technique n°107 dans le cadre du programme de recherche "Migrations internationales et développement", OCDE, Paris.

- De Azevedo R. C., (sous la direction de), (1994), *Migration and development co-operation*, Conseil d'Europe, Strasbourg.
- FASTI (Fédération des Associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), (sous la direction de), (1992), *Immigration actrice de développement*, L'Harmattan, Paris.
- Observatoire Régional pour l'Intégration et la Multiethnicité, (2002), *Settimo rapporto sulle migrazioni 2003*, Franco Angeli, Milan.
- Observatoire Régional pour l'Intégration et la Multiethnicité, (2003), *L'immigrazione straniera in Lombardia. La seconda indagine regionale*, Franco Angeli, Milan.
- IOM, (2002), *The Migration-Development Nexus: Evidence and Policy Options*, Migration Research Series, N° 8, Genève.
- INSTITUT PANOS, (sous la direction de), (1993), *Quand les immigrés du Sahel construisent leur pays*, L'Harmattan, Paris.
- Mezzetti P., Rotta A. et Stocchiero A., (2003), *Il ruolo delle Regioni nelle politiche di co-sviluppo nel Mediterraneo e nei Balcani*, Document de base pour les Commissions II et III de la Conférence sur "Partenariato interregionale e politiche migratorie", Bari, 23-24 octobre.
- LVIA, (2003), *Il sistema Piemonte tra internazionalizzazione, immigrazione e cooperazione decentrata*, Quaderno 3, Turin.
- OCDE, (sous la direction de), (1994), *Migration et Développement. Un nouveau partenariat pour la coopération*, OCDE, Paris.
- Pastore F., (2003), *Regioni e governance migratoria – Il ruolo degli enti sub-nazionali tra integrazione e co-sviluppo*, Rapport de la Conférence sur "Partenariato interregionale e politiche migratorie", Bari, 23-24 octobre.
- Province de Bergame – Département des Politiques Sociales (2000), en collaboration avec la Préfecture et la Commune de Bergame, "Rapporto immigrazione 2000", Bergame.
- Région Lombardie, (2001), "Linee guida per l'attuazione del programma regionale per le politiche di integrazione concernente l'immigrazione".
- Région Lombardie, "La politica di cooperazione allo sviluppo della Regione Lombardia".
- Région Lombardie, (2003), "Le attività 2002/2003 nei paesi in via di sviluppo per la cooperazione e l'amicizia tra i popoli".
- Région Lombardie, (2003), "Programma delle attività di cooperazione decentrata allo sviluppo. Linee guida anni 2004/2005/2006".

- Région Lombardie – Famille et Solidarité Sociale – Structure Exclusion Sociale – U.O. immigration, émigration et nomades, (2003), "Realizzazione di un progetto pilota in ambito regionale per l'integrazione sociale", Rapport sur l'état d'avancement, Milan.
- Région Piémont (2004), "Sintesi delle attività di cooperazione internazionale in Marocco della Regione Piemonte dal 2000 al 2003".
- Rigoni I. e Blion R., (2001), *Migration et développement: un débat aujourd'hui européen, demain international?*, dans Institut Panos (2001), *Des voix de l'immigration pour un développement pluriel*, Khartala, Paris.
- Stocchiero A., (sous la direction de), (2001), *Dossier politiche migratorie e di cooperazione nel Mediterraneo*, Ministère des Affaires Etrangères, Rome.
- Stocchiero A., (2002), *Regioni e Province autonome tra cooperazione e immigrazione*, CeSPI, Rome.
- Stocchiero A., Mezzetti P., Pastore F., (2003), *Le esperienze delle regioni e degli enti locali italiani nel campo della cooperazione decentrata per il co-sviluppo. Una rassegna ragionata*, Document de base pour les Commissions II et III de la Conférence de Bari sur "Partenariato interregionale e politiche migratorie", Bari, 23-24 octobre.
- UE, (1999), Conseil Européen de Tampere 15/16 Octobre, Conclusions de la Présidence, "Vers une Union de liberté, de sécurité et de justice: les fondements de Tampere".
- UE, (2002), *Livre vert sur une politique commune de rapatriement des personnes qui séjournent illégalement dans les Etats membres*, (COM (2002) 175 def. du 10.04.2002).

4.1.3 Les réseaux associatifs des citoyens marocains résidents en Lombardie

Sofia Borri

INTRODUCTION

Objectif de l'enquête

L'objectif de cette enquête est celui de faire jour sur la dimension réelle de l'associationnisme lié à la présence immigrée de nationalité marocaine en Lombardie, dans le but d'en approfondir les formes, contenus, aspects critiques et possibles perspectives. Dans cette optique on a voulu, d'un part, recenser les associations de citoyens immigrés de nationalité marocaine présents sur le territoire lombard, et parallèlement, comprendre le degré de participation des migrants marocains et le niveau d'interaction avec le tissu social de résidence. Enfin, étant donné la particularité de cette recherche qui guide une intervention pilote de codéveloppement, un dernier objectif a été celui d'identifier des interlocuteurs pour la diffusion du projet et activer, quand cela a été possible et quand était montré de l'intérêt, des liens de réseaux entre structures.

LA RECHERCHE DE TERRAIN

Identification des acteurs et définition de l'échantillon

Pour l'identification des associations marocaines présentes en Lombardie, on a contacté le Consulat Général du Royaume du Maroc de Milan qui a fourni une liste des associations inscrites dans la circonscription consulaire de Milan. Suite à des contacts avec les institutions (Bureau des étrangers des communes lombardes, préfectures) et avec des associations et organismes qui travaillent sur l'immigration, sont ressorties des réalités associatives non signalées par le Consulat. La phase d'exploration de cette recherche a donc pourvu à la construction d'un cadre, le plus vaste possible, des associations qui impliquent des citoyens marocains présents en Lombardie, au delà de l'enregistrement officiel auprès du siège consulaire de Milan.

Ce choix est devenu nécessaire de part la constatation d'une différence entre la réalité indiquée par le Consulat et l'effective présence associative sur le territoire, surtout dans une optique qui prend en considération les possibles évolutions futures de ce phénomène. Selon de nombreux entretiens, il est ressorti que la gestion de la part des autorités consulaires des associations ait souvent été perçue comme peu productive et de favoritisme, intéressée par un retour d'image plus qu'à une effective et efficace création de projets qui impliquent les différentes communautés. Il est important à ce stade de préciser quel type de réalité ont été prises en considération comme composant l'objet d'enquête et donc ce que l'on a voulu dire par la légende associations marocaines. On a considéré comme associations marocaines en premier lieu celles enregistrées auprès du Consulat et donc celles officiellement considérées comme représentantes de la communauté. Grâce aux contacts et signalements provenant de rencontres avec des associations, institutions et migrants sur le territoire lombard, est apparue cependant l'existence d'associations impliquant activement des migrants marocains, même si absentes des registres officiels du Consulat. On a donc pris en considération dans l'échantillon également les expériences associatives significatives en terme de création de réseaux sociaux sur le territoire même si elles n'étaient pas enregistrées auprès du Consulat. Il s'agit d'associations fondées par un ou plusieurs citoyens de nationalité marocaine, mais qui ne résultent pas être des associations marocaine *strictu sensu*. L'hétérogénéité des participants et des objectifs (par rapport aux associations de communautés étrangères classiques) a été considérée comme un élément intéressant dans l'analyse parce qu'elle a motivé des nouvelles perspectives en terme de renforcement du capital social de la communauté. Parallèlement le fait de ne pas avoir été enregistrées auprès du Consulat a permis de rendre compte des problématiques relatives à la relation avec les autorités marocaines en Italie et d'une réflexion avec celles du pays d'origine.

Préparation du questionnaire

Le questionnaire élaboré est composé des sections suivantes:

- Informations sur l'association.
- Base sociale.
- Structure et organisation interne.

- Genèse et histoire.
- Activités.
- Relations externes en Italie et au Maroc.

Les questionnaires ont été présentés au cours d'entretiens qui généralement s'adressaient au représentant de l'association et dans certains cas avec plus d'un représentant. En cours d'entretien, pour les cas qui ont apparus être les plus intéressants et les plus disponibles à la discussion, on a recueilli des informations supplémentaires à celles du questionnaire qui ont fourni des éléments en plus pour construire ce rapport.

Ces compléments ont permis d'organiser et d'enrichir le cadre de la réalité associative qui, comme souvent pour l'associationnisme immigré mais plus fortement encore pour la communauté marocaine, apparaît instable et peu structuré. Il a donc été possible de percevoir les nuances et les complexités d'une réalité qui semble polyédrique et impalpable, et qui à coté de réelles potentialités, montre beaucoup de limites et de contradictions.

L'échantillon

Cette recherche a identifié et interviewé les représentants de 15 associations présentes sur le territoire lombard. La liste fournie par le Consulat indiquait 13 associations, dont une liée à la province de Trente et donc pas prise en considération dans le relevé. Des 12 restantes, 9 ont été contactées et interviewées; 2 autres ont également été contactées, mais dans les deux cas le représentant ne s'est pas rendu disponible pour une rencontre; enfin une des associations ne résultait plus active et son représentant n'était pas joignable. D'autres contacts provenant de voies institutionnelles et du social privé ont permis d'identifier 6 autres associations. Le travail présenté ici a tenté de fournir, en premier lieu, un cadre descriptif du monde associatif lié à la communauté marocaine en Lombardie, de façon à offrir quelques éléments d'évaluation sur un rôle possible des formes associatives dans la construction de parcours de codéveloppement. Il est essentiel de noter que la réalité fragmentaire, peu fertile et, parfois, jeune des associations marocaines a rendu encore prémature une analyse qui puisse démontrer les éléments de transnationalité nécessaires pour raisonner en terme de transmission de capitaux (humain, social et financier) vers le pays d'origine.

STRUCTURE ASSOCIATIVE

Secteur territoriale

En se basant sur la répartition sur le territoire lombard, on peut affirmer que l'échantillon se répartit sur presque tout le territoire régional. Bergame et Brescia résultent comme les provinces les plus riches du point de vue du tissu associatif, ayant chacune trois associations présentes. Vigevano et Mantoue ont deux associations, mais il faut préciser que, dans le cas de Mantoue, il s'agit de deux associations fondées par mari et femme, ce qui suppose une représentation liée à un bassin de réseaux plus ou moins superposable; en outre l'une des deux fait partie des associations dont la base sociale est inexistante. Une situation similaire se retrouve pour une des deux associations de Vigevano, elle aussi caractérisée par un président qui tient en main toute activité; en outre les activités de l'association semblent désormais avoir été englobées dans celles du centre de culte islamique local dont le président est le membre dirigeant. Dans la ville de Milan il n'a été trouvé aucune association active. Le phénomène semble lié d'une part à un contexte social très dispersif, de l'autre au fait que souvent la ville représente le lieu d'amarrage et de passage. Une fois stabilisée la situation familiale (souvent suite aux regroupements familiaux), le choix territoriale des migrants se tourne vers une réalité de province qui offre:

- Des possibilités de travail plus sûres (zones industrielles de petite et moyenne entreprise).
- Solutions de logement plus économiques.
- Accès aux services plus facilités.
- Contexte social plus concentré (plus facile de connaître et se faire connaître).

Pour être exhaustif il faut préciser que des contacts ont été pris avec la seule association indiquée par le Consulat présente à Milan. Le représentant ne s'est pas rendu disponible à la rencontre, mais quoi qu'il en soit, des entretiens avec des interlocuteurs privilégiés du contexte citadin (de nationalité marocaine ou non) ont confirmé l'absence aussi bien d'une collectivité de référence que d'un programme récent d'activité sur le territoire.

Ancienneté et genèse

Selon la littérature existante, une classification des associations immigrées, selon les mécanismes de genèse, identifie des formes d'organisations considérées comme transplantées du pays d'origine, et d'autres au contraire, fondées dans le pays d'accueil (Carchedi, 2000; Castles & Miller, 1992).

Aucunes des associations marocaines rencontrées ne dérive, ou est l'expression d'une expérience associative liée à un parti du pays d'origine. Au contraire, la quasi totalité des contacts interviewés souligne l'absence de culture associative présente au Maroc (Dal Lago, 1994; Khatibi) et la méfiance assez diffuse, surtout par le passé, envers les formes d'agrégation collective considérées comme déstabilisantes dans le panorama sociopolitique marocain. En ce sens il peut être intéressant de souligner que, dans bon nombre de cas (6 sur 15), les personnes qui, en Italie, ont donné vie à des réalités associatives, ont eu, au Maroc, des expériences de vie associative, ou de façon directe, ou à travers des parents ou connaissances. Par rapport aux années de fondation l'échantillon pris en examen se répartie de la façon suivante: 3 associations, que nous pouvons considérer comme les plus anciennes, fondées entre 1990 et 1994, 5 entre 1997 et 1998 et enfin 7 associations sont de récente fondation (depuis 2000) dont deux fondées aux début de 2004. La décision de faire un relevé également des associations de très récente fondation découle de la nécessité d'évaluer les possibles évolutions de ce phénomène, en essayant de percevoir les nouvelles tendances qui se profilent aussi en opposition à une réalité comme celle de l'associationnisme traditionnel, souvent vu comme peu efficace et répondant peu aux nouvelles exigences de création de projets et d'intégration exprimées par la communauté. Dans deux cas, à Vigevano et à Bergame, la fondation de nouvelles associations est survenue par opposition à des associations existantes, dans une optique de contestation de certains aspects de gestion interne et de formulation d'objectifs et d'efficacité des activités proposées. Les nouvelles associations revendiquent un aspect de gestion plus démocratique et participative, en opposition à des gestions centralisatrices et marquées par un renouvellement nul des charges. En second lieux, la vieille gestion est accusée d'être fortement conditionnée par un besoin de visibilité, comme fin en soi, exprimé dans des activités liées au

Consulat, considérées très distantes de la base, et peu fertiles dans une optique d'intégration et d'échange avec la communauté autochtone.

Gestion et organisation interne

En ce qui concerne l'organisation interne on a cherché à comprendre les mécanismes internes de renouvellement des charges et de gestion des activités, et les sources de financement utilisées. En ligne générale, on a trouvé une correspondance entre une faible activité associative et un renouvellement quasi nul des charges. Dans le cas de 6 associations rencontrées, toutes fondées depuis plus de 5 ans, le président est toujours le même depuis la date de fondation et il n'a été prévu aucun règlement interne de renouvellement des charges. Il s'agit d'associations peu actives, dans lesquelles il n'y a pas d'espace de discussion interne, ni de procédures décisionnelles partagées; souvent les membres ne se réunissent pas depuis des mois, et ils ne programment des rencontres qu'à l'occasion d'évènements spécifiques. Dans le cas de trois associations de fondation récente (moins d'un an d'existence), les mécanismes de renouvellement des charges n'ont pas été définis, même si dans les trois cas, les responsables interviewés assurent que sera prévu un mécanisme de renouvellement au sein des organes décisionnels. Les six associations restantes déclarent pouvoir au renouvellement des charges internes tous les deux ans; les membres se réunissent en moyenne une fois par mois et plus souvent à l'occasion d'évènements particuliers à organiser (fêtes, rencontres...). Ces associations semblent souffrir encore d'incapacités d'organisation et de faiblesses opérationnelles, mais montrent quand même un bon élan motivationnel et un bon degré de collégialité dans les actions. Cette donnée permet d'imaginer les actions de consolidation et de soutien (financier, logistique et de connaissance de culture associative) qui permettraient d'améliorer leur organisation et leur gestion. Pour toutes les associations rencontrées, on a noté un état de précarité financière et logistique. Dans beaucoup de cas, est en place un système de contribution volontaire des membres les plus actifs et d'autofinancement à travers des initiatives publiques. Dans six cas, existe également une quote-part d'association annuelle (5 euro en moyenne) qui est demandée aux membres, mais qui ne semble pas représenter une source significative de financement.

En ce qui concerne l'aspect logistique, on note une difficulté pour toutes les associations à trouver des espaces pour un siège; évidemment résultent facilitées ces associations (5 cas) insérées dans le tissu associatif local, pour qui les rapports avec les autres associations, ou avec les institutions locales représentent une garantie de soutien important (siège au sein des autres associations ou dans des locaux mis à disposition par la commune).

RÉSEAUX ET CAPITAL SOCIAL

Base associative et degré de représentativité

Un premier élément à prendre en considération dans l'analyse des bases associatives qui caractérisent les associations rencontrées, est la nationalité des personnes membres. Dans 9 cas sur 15, les membres et le groupe de référence sont exclusivement marocains: dans ces cas-là, la nationalité marocaine constitue le premier critère nécessaire pour devenir membre. Les six autres cas représentent des situations diversifiées. Dans deux cas, il s'agit d'associations qui impliquent également d'autres nationalités de religion musulmane (ce sont des cas pour lesquels les activités de l'association sont liés à celles des centres de culte islamique locaux – souvent dans des petits centres). Dans trois autres cas, les associations disent ouvrir leurs portes à tous (même aux Italiens), mais dans la pratique, cette ouverture ne se concrétise pas par une participation active de personnes d'autres nationalités. Dans un seul cas la composition mixte est un fait et concerne aussi les organes directifs. En ce qui concerne le rapport entre représentants et base associative, la situation rencontrée semble fragmentée et très diversifiée; précisons avant tout que, pour l'analyse de ce point, n'ont pas été pris en considération les 4 associations fondées depuis moins d'un an, puisque leur histoire récente n'a pas pu encore révéler d'éléments surs et significatifs qui définissent les limites du rapport avec la base associative. Dans les 11 autres cas, le degré d'implication d'une large partie de la communauté semble très bas, bien qu'il s'agisse pour la plupart d'associations de plus de 5 ans d'existence. On déclare en moyenne 70 à 100 personnes gravitant autour de l'association, mais les personnes vraiment actives résultent être toujours 5 à 7, à part 4 cas pour lesquels, selon les déclarations du président, l'unique vraiment actif est lui-même.

Cet aspect de distance de la leadership par rapport à la base est souvent explicité par les représentants interviewés à travers la dénonciation d'une faible prédisposition de la communauté à se mobiliser (économiquement et pratiquement) si ce n'est en cas de besoin. A ce niveau il est utile de faire une distinction. Dans les 5 associations fortement liées au Consulat, cette distance du reste de la communauté est déclarée comme un fait, elle n'est pas affrontée et semble inchangée depuis des années. Dans 2 cas, il a carrément été décrite par les interviewés une sorte de méfiance envers les représentants qui, aux yeux du reste de la communauté, profiteraient de fonds éventuels de l'association et tireraient des avantages personnels de la visibilité. Ce fait est rapporté comme confirmation de la familiarité faible, ou nulle, avec la mentalité marocaine aux formes associatives; considéré comme un trait non modifiable, il est accepté de façon passive comme témoignage d'une limite culturelle non modifiable.

"Qu'est ce que tu veux y faire... au Maroc on a pas l'habitude de penser aux associations; si rien ne te rentre dans les poches tu ne fais rien, et si on demande 5 euro par an pour faire des activités certains pensent que tu te les mets dans les poches" (Secrétaire d'une association à Bergame)

Parmi les 6 cas restants, on ressent au contraire une volonté de dépasser ce cadre de faible participation et de difficultés dans l'implication, qui est attribuée à deux facteurs fondamentaux:

- La tendance de la communauté marocaine à ne pas percevoir la dimension de projet collectif au-delà de celui familial et de la réussite économique.
- Une difficulté objective pour trouver du temps et des ressources dans une vie marquée par des rythmes de travail très fatigants et par la nécessité d'ordre prioritaire (questions relatives au logement, au permis de séjour), dans laquelle la dimension associative est considérée comme un luxe.

Si l'on fait un bilan global, on peut dire que, au moins dans 5 associations, on se rend compte de l'absence de *leadership intégré* (Carchedi, 2000), par conséquent les représentants ne constituent pas un réel pont entre les institutions, le tissu social autochtone et les propositions et les requêtes exprimées par la base.

Il est intéressant de signaler à ce propos deux cas pour lesquels la fondation de nouvelles associations s'est faite suite à une rupture d'associations officielles précédentes, accusées par ceux qui les ont quitté :

- de représenter les intérêts personnels de la leadership;
- d'avoir peu de vitalité et peu de propositions, ayant comme unique objectif la visibilité des dirigeants;
- de n'être le porte-parole que des requêtes de visibilité du Consulat;
- d'avoir une gestion interne peu démocratique (absence de renouvellement des charges).

Les associations nées suite à cette rupture représentent une nouveauté en terme de démocratie interne, d'innovation dans les propositions opératives, d'effort dans l'implication de la collectivité et de dialogue avec le tissu socio institutionnel de référence. Il faut quoi qu'il en soit préciser qu'il s'agit d'expériences en devenir, dont la stabilité et l'esprit de proposition est encore à vérifier et à renforcer, sujettes, comme toutes les formes de représentation sociale des immigrés, non seulement à des dynamiques intracommunautaires, mais aussi aux politiques sociales des sociétés d'accueil.

Institutions et associations du territoire

Si les associations immigrées naissent généralement avec un rôle de médiation par rapport aux institutions (Carchedi, 2000), les associations d'immigrés marocains rencontrées ne font pas exception à la règle. Toutes offrent des services d'orientation, de médiation et d'accompagnement dans la gestion des pratiques bureaucratiques complexes et compliqués qui finissent par conditionner toutes les relations des immigrés avec les institutions. Au cours de cette enquête, nous avons rencontré certaines réalités qui ont trouvé au près des administrations locales un soutien surtout dans l'offre d'espaces de façon permanente (siège - 2 cas) ou à l'occasion d'évènements particuliers (fêtes et réunions ad hoc - 6 cas). En outre les administrations locales semblent assez actives dans l'organisation d'évènements multiculturels (fêtes, débats) et c'est en ces occasions que les associations ont la possibilité de profiter de l'espace institutionnel pour entrer en contact avec le contexte social.

Un aspect pour lequel beaucoup d'associations semblent déplorer le recul des administrations est l'accès aux fonds publics de soutien. Les préfectures administratives et les préfectures de police sont visitées périodiquement par presque tous les représentants d'associations pour des questions bureaucratiques et de régularisation. Dans ces cas là les associations parviennent souvent à offrir un service d'information et de médiation de base tout de même précieux. En général les représentants admettent que le dialogue avec les institutions se fait grâce à des connaissances personnelles et reste très conditionné par des rapports de confiance personnelle construits avec les opérateurs ou fonctionnaires.

" Mon travail de médiatrice m'aide beaucoup car je connais beaucoup de personnes des autres associations ou des mairies avec lesquelles je travaille. La confiance qui se crée du fait que nous travaillons ensemble et qu'elles me connaissent permet par la suite d'avoir des contacts et des appuis utiles à la vie de l'association" (Présidente d'une association, Brescia).

Peu sont les signalements de collaborations actives avec des associations du territoire qui travaillent avec des immigrés, ou avec celles qui représentent d'autres communautés. En général elles se trouvent plus facilement dans des contextes territoriaux mineurs, dans lesquels les connaissances, les échanges et les éventuelles collaborations semblent plus facilitées. Les contacts se limitent dans certains cas à la rencontre dans le cadre de Forum sur le thème de l'immigration, qui n'ont cependant jamais donné naissance à des activités conjointes. Pour une association de Vigevano on signale une collaboration étroite avec une association mixte du territoire qui en a appuyé la création; dans ce cas, la synergie semble facilitée par les connaissances antérieures parmi les activistes des deux associations. Enfin il faut préciser que ces deux dernières années beaucoup de contacts avec les institutions, les syndicats et les associations se sont mis en place par rapport à l'urgence bureaucratique représentée par la dernière régularisation liée à la loi n. 189 de 2002; les nombreuses difficultés générées par la gestion de ces procédures a résolument changé l'ordre des priorités, conditionnant beaucoup les rapports des associations immigrées avec le territoire. Enfin, dans peu de cas d'associations plus actives et motivées par une coopération avec les institutions et le territoire, on signale un manque d'implication au niveau de création de projets. Dans certains cas on utilise le nom des associations d'étrangers pour certifier la participation de la population

immigrée à des projets présentés par les administrations ou par le social privé; dans la pratique cependant les étrangers et leurs associations déplorent un rôle surtout passif, de simples exécuteurs et prête-nom.

“Une fois il nous a été demandé de mettre notre nom pour faire un cours de formation pour immigrés avec le Fond Social Européen, ils avaient besoin de la participation d’une association d’immigrés pour monter le projet. Mais ensuite on y est plus quand il s’agit de décider quoi faire et comment le faire” (Président d’une association, Bergame).

Les rencontres, même au niveau institutionnel et du social privé, qui ont permis les contacts avec les associations marocaines du territoire, ont signalé que, de façon général, les relations avec l’associationnisme immigré présentent des nombreuses difficultés. Dans un cadre globalement organisé, difficile et ambivalent, les institutions et les divers acteurs du territoire qui s’occupent d’immigration décrivent les particularités des associations marocaines suivantes:

- Faiblesses structurelles et d’organisation.
- Difficultés d’orientation dans l’accomplissement des questions bureaucratiques.
- Difficultés dans l’accès aux aides institutionnelles.
- Leadership faible et continu changement de représentants.
- Peu de stabilité (elles naissent et se dissolvent souvent, sièges souvent identiques à l’habitation même du représentant).

Consulat et rapports avec le Maroc

Comme précédemment signalé, 10 des 15 associations interviewées sont enregistrées à la Circonscription Consulaire de Milan; l’une d’entre elles n’était pas inscrite sur la liste fournis par le Consulat en Octobre 2003 parce qu’elle a été fondée début 2004. Parmi les dix associations enregistrées 4 déclarent ne pas avoir beaucoup d’attentes par rapport à la collaboration avec le Consulat; dans deux cas les représentants se sont carrément montrés critiques par rapport à l’utilité des rencontres de coordination proposées en siège consulaire. Le Consulat propose en effet un espace de coordination des activités des associations de citoyens marocains de l’Italie du Nord; la coordination se réunit deux fois par an, mais ne semble pas être un organe actif et de proposition.

Dans un des cas le président d'une association a déclaré ouvertement qu'il juge que les réunions au sein du Consulat portent peu de profit affirmant l'inutilité d'y participer. Il faut noter qu'une des associations enregistrées a reçu un financement de la part du Consulat il y a trois ans, mais qu'il a été difficile de comprendre quels sont les mécanismes d'affectation de ces fonds. Dans trois cas (parmi les associations non enregistrées), le Consulat n'est pas du tout perçu comme un interlocuteur présent et comme une institution de soutien pour les Marocains résidant en Italie. Une perception fortement critique est portée sur la gestion du monde associatif, monde dans lequel on donne de l'espace aux associations, fondées pour des intérêts personnels, marquées par peu de vitalité, qui ont pour seul objectif la visibilité des dirigeants. Selon ces opinions, les associations maintenues par le Consulat ont une représentativité très basse et ne proposent aucune activité de croissance et d'intégration réelle des communautés. Elles sembleraient représenter en ce sens celles que F. Carchedi illustre dans son rapport comme des "organisations alignées sur les politiques gouvernementales", pour lesquelles "on retrouve souvent un lien entre les activités effectuées et les stratégies d'accord poursuivies par les ambassades et par les consulats des pays respectifs" (Carchedi, 2000). En général on a relevé peu de contacts entre les associations de migrants marocains en Lombardie et on a constaté une absence quasi totale de collaborations actives. Un aspect qui semble émerger, par rapport aux nécessités exprimées par les autorités marocaines en terme de visibilité de la communauté, est la tentative de se libérer de la stigmatisation négative que subit l'immigration marocaine en Italie. Certaines associations semblent partager cet objectif qui se traduit essentiellement par un soin continu à souligner le détachement par rapport à des groupes plus exclus et marginaux de la population souvent caractérisés par des dérives dans l'illégalité; cette situation se retrouve surtout dans les petits centres où les représentants associatifs servent souvent de médiateurs avec la société d'accueil en donnant des conseils pour le travail, pour la maison et en garantissant sur la fiabilité des personnes. Evidemment ce besoin semble plus accentué dans les communautés, comme celles marocaine, objets de préjugés négatifs de la part de la société italienne et pour lesquelles les généralisations négatives semblent représenter une forte menace contre laquelle se défendre.

"Les personnes qui viennent à l'association sont des braves personnes qui veulent travailler et quand quelqu'un a un problème avec la mairie ou avec la maison, s'il est de l'association alors je le connais et je peux dire *c'est un marocain honnête qui veut travailler, ce n'est pas un délinquant ...* mais pour aider je dois connaître et savoir si tu es une brave personne" (Président d'association, Pavie).

Par rapport aux contacts avec le tissu associatif au Maroc, les interviewés déclarent peu de contacts avec les associations au Maroc, ceux existant semblent être des connaissances superficielles, et ils n'envisagent pas des possibles collaborations actives au moins à court et moyen terme; beaucoup des représentants rencontrés attribuent cette situation d'une part, à l'absence de tradition associative dans la patrie, de l'autre, à l'urgence de se consacrer prioritairement aux activités qui renforcent la présence de la communauté en Italie. Les activités avec le Maroc semblent encore très liées aux célébrations officielles des migrants plutôt qu'à des projets de participation au développement local.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La présence immigrée de nationalité marocaine en Lombardie, au 1^o juillet 2003, résulte être la plus consistante avec presque 55.000 présences (Caritas/Migrantes 2004); le record au niveau lombard se confirme également suite à la régularisation de 2002 qui a porté, par contre, au niveau national un dépassement de la communauté des citoyens roumains sur les marocains. En outre, comme décrit dans le cadre de la présentation générale, la communauté marocaine est parmi les premières par ancienneté d'établissement et, au cours de la moitié des années Quatre-vingt-dix, elle a entrepris une phase de stabilisation marquée par une forte augmentation des regroupements familiaux. Dans le cadre d'une enquête sur l'associationnisme de cette communauté, ces caractéristiques apparaissent importantes et pourraient faire supposer un bon niveau de structuration de la communauté dans ses formes associatives. L'ample littérature existante affirme effectivement que l'auto organisation des citoyens immigrés correspond habituellement à une phase de stabilisation de la présence et à une volonté de participation active à la vie sociale du contexte d'accueil. En ce sens la communauté marocaine, dans ses formes associatives relevées dans ce travail de recherche, semblerait ne pas confirmer cette hypothèse.

En réalité, les résultats de la recherche rapportent un cadre bien plus complexe et ambivalent qui dépasse le binôme stabilité/intégration et rend problématique la supposée correspondance entre insertion économique et intégration sociale. Et de la même façon que, souvent, les sociétés d'accueil opèrent une simplification du concept d'intégration, réduisant à la seule condition d'insertion économique, omettant la sphère relationnelle et sociale, de même les attentes d'intégration des migrants se délimitent par rapport à cette simplification: le besoin de participation et d'intégration sociale ne semble pas nécessairement et automatiquement accompagner la stabilisation de la présence et de l'intégration dans le tissu productif.

La communauté marocaine semble en effet, dans son ensemble, avoir investi bien peu sur la construction d'un espace social de partage et de participation aux contextes d'établissement, répondant de manière faible et fragmentaire aux signaux déjà faibles provenant de la société d'accueil et se rendant rarement active dans l'interaction avec la société civile et avec les institutions locales. Cette situation se heurte aussi à un degré de stabilisation économique et d'emploi relativement positif pour la communauté marocaine en Lombardie. Les acteurs associatifs, expression de la population immigrée, paraissent souffrir d'une faiblesse et d'une instabilité assez diffuse qui semblent refléter la précarité dans laquelle vivent les personnes immigrées. La stabilité économique, professionnelle et d'établissement qui se retrouve pour une grande partie de la population marocaine présente en Lombardie, correspond à un processus de croissance de la participation sociale et civile. Œuvrer pour l'intégration signifie, surtout pour la société d'accueil, considérer les besoins du travailleur immigré comme exclusivement liés à la sphère sociale de la survie (logement et travail), niant le besoin lié à la sphère sociale et de citoyenneté active; la non reconnaissance des nécessités et besoins de participation porte en elle le risque de négation des potentialités que les migrants ont en tant que sujets actifs et participatifs du tissu social. Parallèlement il faut noter, et ce travail l'a mis en évidence par rapport à la communauté marocaine, que les mêmes communautés immigrées ont du mal à construire et à consolider des formes de participation collective. En conclusion à cette réflexion il peut être utile de donner une définition proposée par V. Cotesta (V. Cotesta, 1992) qui, avec le concept d'*insertion subordonnée*, explicite la ambiguïté qui souvent accompagne la construction des processus d'intégration.

“Insertion subordonnée est une stratégie double. Elle implique à la fois défection et coopération. Dans le secteur économique, cette stratégie applique la coopération, offrant du travail aux immigrés. Dans le secteur civil par contre, elle applique la défection, ne reconnaissant pas le statut de citoyen à l’immigré travailleur”

Les difficultés de structuration/auto-organisation et intégration/participation (Carchedi, 2000), semblent, pour la communauté marocaine, liées aux facteurs suivants:

- Composition qualitative du flux migratoire qui, pour la présence marocaine, est très diversifié, avec une forte incidence dans les flux les plus anciens de personnes provenant de zones rurales, et avec un bas niveau d’instruction.
- Modèle migratoire marquée prioritairement par des perspectives de réussite et d’intégration économique au dépens d’une possible intégration sociale.
- Faibles compétences d’organisation associative (le manque de tradition associative de la société marocaine semble avoir une grande influence).
- Peu de solidité pour créer des alliances et des réseaux avec les autres groupes locaux ou les autres immigrés.
- Fort conditionnement de la part des autorités consulaires qui semble avoir un effet d’immobilisme sur les réalités associatives.

Les associations ont été initialement considérées comme des interlocuteurs privilégiés à impliquer activement, tant dans la formulation d’idées et de contenus pour le codéveloppement, que comme pont pour diffuser le projet pilote parmi la communauté. La réalité des faits cependant, a montré, dès le début, un tissu associatif fragmenté, dispersé et seulement dans certains cas (de toute façon très jeunes en terme de structuration) potentiellement fertile. Pour faire la synthèse de la réalité rencontrée au cours de cette recherche, on peut faire trois hypothèses de typologie d’associations:

Associations fortement isolées - Il s’agit d’associations fermées, caractérisées par une vie associative centralisée par un seul individu ou par un petit groupe de référence (2/3 personnes). Elles présentent un degré de représentativité très faible, accompagné par un renouvellement nul des charges. Les contacts avec le tissu associatif local (par ex. d’autres associations italiennes et/ou immigrées) sont très faibles et quoi qu’il en soit toujours liés à des évènements spécifiques qui débouchent rarement sur des

collaborations ou des projets communs. Les contacts au niveau institutionnel adviennent surtout pour des questions législatives et bureaucratiques souvent gérées de façon personnalisée par le représentant. Ces associations semblent avoir essentiellement un objectif de bonne cohabitation dans le contexte d'accueil, sans une interaction réellement participative, avec une tendance à des activités isolées qui n'impliquent que la communauté, ou de type fortement formel et de représentativité. Souvent les activités semblent marquées par un besoin de visibilité du groupe de référence auprès des autorités consulaires. Les rares activités avec le Maroc sont seulement celles d'assistance et de représentativité (journées du migrant, envoi d'aides).

Associations en transition - Il existe certaines associations liées au schéma d'associationnisme à peine illustré, mais qui ont entamé, même si avec des difficultés, des processus d'échange et d'interaction avec le territoire d'accueil. Ce groupe d'associations en outre a une gestion interne démocratique; il tente de travailler sur l'implication et la participation du reste de la communauté et de réagir à l'excessive bureaucratisation et à la gestion peu efficace et dispersive des autorités consulaires.

Associations participatives - Enfin un troisième groupe est caractérisé par une résolution de dynamisme, par le lancement d'une collaboration et d'un contact avec la réalité italienne. Il s'agit presque toujours d'associations de récente constitution fondées par des jeunes immigrés, et avec un niveau socio-culturel moyen à haut. Du point de vue de la gestion, ces associations présentent des mécanismes démocratiques d'organisation interne et expriment la volonté d'une participation mixte et non pas mono ethnique. Elles ont une diversification dans les secteurs d'intervention envisagés (au-delà de la ghettoïsation des activités d'étrangers pour étrangers), qui offre un élargissement du domaine d'intervention et en diversifie les interlocuteurs. Elles expriment, mais si encore à un niveau intentionnel, une volonté d'ouverture aux autres réalités associatives du territoire dans une perspective de création de projets participative avec le tissu de la société d'accueil. Enfin certains des représentants rencontrés expriment le désir de lancer dans le futur également des contacts et des activités avec leur pays d'origine; dans l'immédiat cependant cette perspective apparaît peu applicable en raison d'un besoin prioritaire de s'implanter et de se renforcer en Italie. Ces nouvelles réalités peuvent représenter un nouveau point de

départ tant en terme de renforcement de la représentativité immigrée qu'en terme de construction d'un tissu associatif polycentrique, capable d'activer des nombreux interlocuteurs institutionnels et de la société civile. Ce dernier élément est à prendre en considération dans une optique de valorisation et d'augmentation du capital social des migrants. Comme le dit Francesco Carchedi

"... aller au-delà de l'organisation intracommunautaire signifie pratiquement promouvoir des alliances avec l'extérieur, renforcer les échanges de confiance et de réciprocité, valoriser les autres réseaux sociaux citoyens, et produire des valeurs ajoutées – de caractère multiculturel – à ceux en dotation au capital social de la collectivité d'appartenance" (Carchedi, 2000).

Le rôle des institutions et de la société civile devrait être celui d'accompagner ces réalités associatives pour qu'elles se renforcent et qu'elles deviennent un sujet actif pour la société d'accueil et pour la société d'origine. En premier lieu, il devrait lui être garantie la survie également à travers un soutien logistique et financier (même minimum); en second lieu, les acteurs de la société civile devraient offrir un soutien en terme de culture et d'expérience associative. Une recherche effectuée par l'Agence pour l'Intégration de Bergame sur le territoire de la province sur l'associationnisme immigré révèle parmi les requêtes celle d'un connaissance des associations italiennes dans une perspective de développement de synergies, d'échanges et de collaborations (Frattini,2003). Face à la croissante incidence du phénomène migratoire dans des nombreux secteurs de la vie sociale et publique, le besoin de la société locale et de ses institutions est celui d'avoir des interlocuteurs reconnus et valables. Il a été illustré précédemment que ces possibles interlocuteurs ont des grandes difficultés à structurer et à rendre viables ces réalités collectives. En ce sens, les associations devraient joindre aux requêtes d'appartenance ethnique, d'appartenance culturelle, et de soutien réciproque, dans des questions pratiques, également un espace de revendication politique plus grand. Dans ce cadre, s'insère évidemment le débat sur le droit de vote aux immigrés que l'on ne peut traiter ici dans toute son ampleur. Le présent travail s'est confronté aux difficultés objectives des populations immigrées dans la constitution de leur propre représentativité; l'impossibilité de jouer un rôle dans la sphère politique représente certainement "une limite qui légitime

une sorte d'immaturation civile des immigrés" (2000, Carchedi). Cependant, parallèlement, cela pose le problème de la représentativité des immigrés, uniquement dans les termes d'une simple (même si historique) transformation législative, risque de ne pas affronter le problème dans son ensemble et dans sa totalité. En ce sens, il paraît important de signaler une question soulevée par beaucoup des interlocuteurs et des représentants rencontrés, qui concerne la précarité qui caractérise de plus en plus le statut de migrant dans notre société. Un contexte juridico législatif qui rend chronique la précarité juridique des migrants, porte nécessairement à une condition d'instabilité sociale dans laquelle il devient beaucoup plus difficile d'envisager une création de projets à moyen ou long terme, tant au niveau des existences individuelles et, à plus grande raison, qu'au niveau de la construction de réalités collectives. Soulever le problème de la représentativité immigrée, à fin que les immigrés participent activement à la vie socio-politique du pays d'accueil, signifie activer un processus dans lequel tous les acteurs sociaux doivent avoir espace et responsabilités: les immigrés, la société civile, les institutions et la classe politique.

Bibliographie

- Associazione Africa e Mediterraneo, (2001), *L'associazionismo degli immigrati in Italia*, recherche réalisée dans le cadre du projet européen "Porta Palavra", Sasso Marconi (BO).
- Barsotti O., (1996), *Migrazioni e sviluppo in Marocco. Prospettive di un'indagine incrociata*, Ets Editions, Milan.
- Ben Jelloun T., (1999), *L'estrema solitudine*, Milan.
- Berti F., (2000), *Esclusione e integrazione. Uno studio su due comunità di immigrati*, Franco Angeli, Milan.
- Carchedi F., (2000), *Le associazioni degli immigrati*, dans Pugliese E., (sous la direction de), (2000), *Rapporto immigrazione. Lavoro, sindacato, società*, EDIESSE, Rome.
- Caritas/Migrantes, (2003), *Immigrazione Dossier Statistico 2003*, Nuova Anterem.
- Caritas/Migrantes, (2004), *Immigrazione Dossier Statistico 2004*, Nuova Anterem.
- Carpo F., Cortese O., Di Peri R., Magrin G., (2003), *Immigrati e partecipazione politica. Il caso italiano*, Recherche menée dans le cadre du projet Satchel financé par la Communauté Européenne, Turin.
- CeSPI, (2000), *Una politica di integrazione circolare degli immigrati*, Quaderno 1.

- Cicchetti B. e Lelleri R., (2003), *Le associazioni di immigrati in provincia di Bologna: i risultati di una ricerca sul campo*, dans Osservatorio delle immigrazioni, recherche promue par le Bureau Immigration Province de Bologne, Bologne.
- CNEL, (Organisme nationale de coordination pour les politiques d'intégration sociale des étrangers), (2000), *La rappresentanza diffusa. Le forme di partecipazione degli immigrati alla vita collettiva*, recherche sous la direction du CODRES, Rome.
- Cologna D., Breveglieri L., Granata E., Novak C., (1999), *Africa a Milano. Famiglie, ambienti e lavori delle popolazioni africane a Milano*, Abitare Segesta, Milan.
- Commission pour les politiques d'intégration des immigrés, (sous la direction de Zincone, G.), (2000), *Associazioni di immigrati e istituzioni consultive. La via dei diritti intermedi*, dans Primo rapporto sull'integrazione degli immigrati in Italia, Il Mulino, Bologne.
- Commission pour les politiques d'intégration des immigrés, (1999), Actes de la convention "Partecipazione e rappresentanza politica degli immigrati", Rome.
- Cotesta V., (1992), *La cittadella assediata. Immigrazione e conflitti etnici in Italia*, Editori Riuniti, Rome.
- Crocilli L., Mondovì S. et Spagnuolo D.,(1999), *Lontano da casa. Albanesi e marocchini in Italia*, Cidis Alisei, Pérouse.
- Dal Lago A., (1994), *La nuova immigrazione a Milano. Il caso del Marocco*, dans AA.VV. *Tra due rive*, Franco Angeli, Milan.
- Dal Lago A., (1999), *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*, Feltrinelli, Milan.
- Fondation Corazzin, (sous la direction de), (2001), *Le associazioni dei cittadini stranieri in Italia*, CNEL, Rome.
- Frattini, E. (2003), "Associazionismo" dans "Rapporto sull'Integrazione a Bergamo", sous la direction de l' Agence pour l'Intégration, Bergame.
- Giacalone F., (2002), *Marocchini tra due culture, un'indagine etnografica sull'immigrazione*, Franco Angeli, Milan.
- Marceglia S., (2000), *Milano, Marocco*, Nigrizia, rivista n. 11.
- Murer B., (1992), *L'associazionismo in emigrazione - Percorsi identitari e comunitari dei migranti*, EMASI, Milan.
- Observatoire Régional pour l'Intégration et la Multiethnicité, (2003), *L'immigrazione straniera in Lombardia. La seconda indagine regionale*, Franco Angeli, Milan.
- Sinergia, (1999), *Dinamiche fondamentali dell'inserimento sociale culturale ed economico degli immigrati marocchini in Provincia di Milano*, Initiative Occupazione Integra, Milan.

4.1.4. Les activités de travail indépendant des immigrés marocains en Lombardie

Sofia Borri, Gisella Raimondi

INTRODUCTION

L'objectif de cette recherche est de comprendre les modalités par lesquelles l'image du chef d'entreprise marocain immigré peut être potentiellement intéressante comme acteur de développement pour sa communauté d'origine. L'hypothèse de départ est que la profession de chef d'entreprise permette de construire des "ponts" de relation, en termes commerciaux et économiques, mais aussi de transmission de connaissances et de compétences, mobilisant des ressources humaines, sociales, financières dans le pays d'origine et dans celui d'établissement.

Le niveau d'enquête et de recherche a prévu le relevé de la réalité de l'entreprise marocaine sur le territoire lombard, avec l'objectif d'en analyser les dotations de capital humain, social et financier en se concentrant aussi sur le parcours migratoire qui a porté le migrant à la création d'entreprise.

En clôture de cette étude nous fournissons certaines indications de politiques concernant les potentialités et les limites des chefs d'entreprise marocains immigrés par rapport à la possibilité d'être des acteurs de développement pour leur pays d'origine, orientant leurs dotations de capitaux vers la création de partenariat pour le développement.

La recherche de terrain: définition de l'échantillon et identification des sujets

D'un point de vue opérationnel, le travail de recherche a été organisé en quatre phases distinctes, ici brièvement décrites:

- Analyse préliminaire. Dans cette phase on s'est concentré sur le repérage de la littérature existant sur le secteur de l'entreprise immigrée et sur l'élaboration d'une bibliographie de référence. L'analyse bibliographique a permis de formuler des hypothèses de recherche valables et d'orienter la phase suivante.

- Structuration de l'échantillon et définition de la méthodologie d'analyse. Dans cette phase on a défini les caractéristiques de l'échantillon de référence pour orienter le travail de terrain. Pour les enquêtes de terrain, on a décidé d'utiliser un questionnaire élaboré sur la base des indications apparues lors de la phase préliminaire.
- Réalisation des entretiens selon les questionnaires définis. Dans cette phase on s'est occupé d'identifier les sujets à interviewer et, par la suite, de réaliser les entretiens en profondeur. La réalisation des entretiens a servi aussi à la sélection²¹ d'un groupe de bénéficiaires pour les cours d'orientation et les cours de formation prévus par le projet pilote dans lequel la recherche est insérée.
- Analyse des entretiens selon les catégories d'analyse du questionnaire. Dans cette dernière phase on a taché, sur la base de l'élaboration d'une grille d'analyse des entretiens (analyse du capital social, financier et humain), d'analyser le matériel recueilli. La discussion interne à l'équipe de travail de punto.sud, en plus de la discussion avec les autres acteurs impliqués dans le projet, a permis de partager et d'approfondir les conclusions du rapport.

Le travail de terrain a été effectué du mois de Janvier au mois de Mars 2004, à travers un premier relevé téléphonique du secteur de l'entreprise immigrée marocaine et une phase supplémentaire d'entretiens approfondis à un échantillon de 26 chefs d'entreprise marocains résidents en Lombardie avec des activités dans les secteurs suivants: commerce; artisanat; bâtiment; services.

²¹ Pour la sélection des bénéficiaires par rapport aux rencontres d'orientation préliminaires au cours de formation du CNA on a utilisé les critères suivants:

- La possession d'une activité avec des rapports avec le Maroc, ou, en cas contraire, l'intérêt et la volonté de renforcer leur propre activité dans ce sens.
- Capacité à créer des réseaux.
- Motivation par rapport au projet.

Parmi les chefs d'entreprise interviewés on a sélectionnés 10 personnes pour les rencontres d'orientation et parmi ces derniers 7 pour le cours suivant en gestion d'entreprise et d'internationalisation tenu par le CNA à Turin et pour le projet pilote au Maroc.

L'échantillon pris en examen a été défini selon les critères suivants:²²

1. Résidence ou présence en Italie depuis au moins 5 ans.
2. Ancienneté d'activité d'au moins 2 ans.
3. Activités qui ont des rapports avec le Maroc ou des intérêts à tisser et cultiver des rapports avec le pays d'origine.

Pour l'identification des sujets, on a utilisé en premier lieu la base de données avec les noms de la Chambre de Commerce. Cet archive reporte d'innombrables informations, dont la date d'inscription de la société au registre des entreprises, la date de lancement de l'activité, le nom, l'adresse du siège, les employés, les activités. Ces informations ont été utilisées pour effectuer un premier tri parmi les sociétés enregistrées en excluant a priori:

- les activités enregistrées après 2000;
- les activités peu structurées (commerce ambulante);
- les activités de secteurs qui ont peu de perspectives de contacts avec le pays d'origine à cause d'une orientation exclusive vers le marché du pays d'accueil (activités de restauration, alimentaires, téléphonie).

Concernant le secteur du bâtiment, il faut préciser que par rapport aux activités moins structurées (souvent individuelles) ont été pris en considération des cas dans lesquels il y avait une spécialisation plus élevée (comme les travailleurs du placoplâtre, polisseurs de revêtement de sol, poseurs d'autobloquants, stucateurs, et ainsi de suite), excluant par conséquent les sociétés individuelles de profil plus bas (peintres, vernisseurs, maçons).

²² Par rapport à la correspondance de l'échantillon à de tels critères il est utile de préciser certains points. Le relevé téléphonique a montré que pour certaines réalités d'entreprise (surtout dans le secteur du bâtiment) le rapport avec le pays d'origine apparaît problématique et non immédiat; par conséquent on a décidé d'inclure également certains cas (cas 15, 18, 19, 20, 21, 24) dans lesquels le propriétaire de l'activité indépendante n'a pas des relations avec le Maroc et ne présente même pas le désir d'en avoir. Ces témoignages se sont révélés utiles pour approfondir aussi bien les obstacles réels qui peuvent désamorcer la volonté de créer des relations avec le Maroc, que l'origine d'opinions et de jugements négatifs à propos de la fiabilité du Maroc comme pays d'investissement. Enfin on a pris en considération dans l'échantillon le cas d'une personne (cas 16) qui n'a actuellement aucune activité, mais qui a monté par le passé une activité d'import-export avec le Maroc mise en faillite par la suite et qui malgré la faillite a actuellement le projet d'en monter une autre avec des produits d'un autre type. Le cas résulte d'un grand intérêt par rapport à la possibilité de comprendre les causes de cette faillite et les corrections apportées par cette personne pour tenter de surmonter les obstacles et les erreurs.

L'identification des noms ne s'est pas basée uniquement sur les archives fournies par la Chambre de Commerce. Ont été utilisés également d'autres sources:

- Le site des pages blanches²³ à travers une recherche par mot clef.
- Le signalement d'autres personnes de la part de personnes et associations contactées (sorte d'échantillon *snowball*).
- La lecture de l'avis²⁴ de la part de personnes intéressées et la prise de contact avec notre association.

Sur la base des contacts émergés des diverses sources précédemment illustrées on a taché de faire un relevé téléphonique qui à travers un bref entretien contrôle les critères suivants:

- Données état civil (et vérification de la correspondance avec celles de la base de données sous la rubrique "Appellation").
- Activité principale de l'entreprise (et contrôle de la correspondance avec celle indiquée dans la base de données sous la rubrique "Activité").
- Eventuelle relation avec les pays d'origine ou intention de l'activer.
- Années d'exercice.
- Eventuels associés (nombre et nationalité).
- Ancienneté de présence en Italie; ville de provenance; age.
- Eventuel intérêt pour le projet ou du moins disponibilité à un entretien individuel d'approfondissement de la proposition.

Suite à ce premier relevé téléphonique on a identifié un groupe de 92 noms potentiellement intéressants repartis selon les secteurs d'activité suivants:

- 37 font partie du secteur du commerce (dans l'acception la plus large du terme et comprenant l'import-export).
- 36 font partie du secteur du bâtiment.
- 8 font partie du secteur de l'artisanat.
- 11 appartiennent au secteur des services.

²³ <http://www.paginebianche.it>

²⁴ L'avis a été une des modalités à travers lesquelles a été effectuée la présélection de candidats de nationalité marocaine auxquels offrir un parcours e formation en création d'entreprise.

Suite aux éléments ressortis du relevé téléphonique, ont été sélectionnées 26 personnes qui constituent l'échantillon interviewé. On a donc effectué 26 entretiens approfondis, d'une durée moyenne de 2 heures, à travers un questionnaire, apte à reconstruire les différents aspects du vécu de la personne interviewée et qui été structuré autour des sections suivantes :

- parcours migratoire.
- relevé du capital humain, social et financier.
- activité d'entreprise.
- migration et développement.

Tableau 4.14 – Description cas de l'échantillon

Catégories								
	N	Sexe	Age	Année d'arrivée en Italie	Ville de provenance	Province de résidence	Activité	Titre d'étude
COMMERCE	1	F	40	1990	Marrakech	Milan	Propriétaire d'un magasin d'artisanat ²⁵	Diplôme universitaire + cours profess.
	2	M	46	1979	Tanger	Pavie	Propriétaire d'un magasin d'artisanat	Formation universitaire ²⁶
	3	M	47	1976	Meknes	Milan	Propriétaire d'un magasin d'artisanat	Instruction secondaire (non achevée) ²⁷
	4	M	36	1990	Rabat	Milan	Propriétaire d'un magasin d'artisanat	Diplôme universitaire
	5	M	36	1992	Casablanca	Milan	Propriétaire bazar ²⁸	Formation universitaire
	6	M	39	1988	Khenifra	Milan	Propriétaire bazar	Instruction primaire (non achevée) ²⁹
	7	M	40	1990	Fès	Milan	Propriétaire bazar	Formation universitaire
	8	M	47	1980	Akka	Mantoue	Propriétaire bazar	Instruction primaire (non achevée)

²⁵ On entend ceux qui s'occupent de façon directe d'importation d'artisanat de qualité provenant du Maroc et qui revendent ou à travers des foires et/ou des espaces d'exposition, en Italie et/ou à l'étranger, et/ou à travers des magasins de vente au détail en Italie, surtout sur le marché italien.

²⁶ Ceux qui ont suivi une partie du parcours universitaire mais sans obtention du diplôme.

²⁷ Ceux qui ont suivi une partie du parcours de l'enseignement secondaire mais sans obtention du diplôme.

²⁸ On entend ceux qui vendent au détail en Italie des produits alimentaires et/ou des produits d'usage commun provenant du Maroc (et pas seulement), en s'approvisionnant au près de grossistes présents en Italie ou à l'étranger (surtout France et Belgique).

²⁹ Ceux qui ont suivi une partie du parcours de l'enseignement secondaire mais sans obtention du titre d'étude.

Tableau 4.14 (suite) – Description cas de l'échantillon

Catégories								
	N	Sexe	Age	Année d'arrivée en Italie	Ville de provenance	Province de résidence	Activité	Titre d'étude
COMMERCE	9	F	30	1990	Rabat	Brescia	Propriétaire bazar	Instruction primaire (non achevée)
	10	F	40	1991	Khouribga	Brescia	Propriétaire bazar	Formation universitaire
	11	F	40	1993	Marrakech	Brescia	Propriétaire bazar	Instruction secondaire (non achevée)
	12	M	40	1989	Casablanca	Crémone	Ouvrier + gérant bazar	Formation universitaire
	13	M	49	1975	Marrakech	Milan	Propriétaire société export	Instruction secondaire
	14	M	39	1985	Casablanca	Milan	Agent de commerce	Formation universitaire
BATIMENT	15	M	40	1989	Meknes	Milan	Associé Société d'ameublement	Instruction secondaire
	16	M	36	1989	Marrakech	Milan	Entrepreneur du bâtiment ³⁰	Instruction secondaire
	17	M	43	1981	Khouribga	Crémone	Entrepreneur du bâtiment	Instruction primaire (non achevée)
	18	M	34	1994	Béni Mellal	Milan	Entrepreneur du bâtiment ³¹	Instruction primaire
	19	M	36	1987	Fès	Brescia	Entrepreneur du bâtiment	Instruction secondaire (non achevée)
	20	M	32	1995	Fquih Ben Salah	Milan	Entrepreneur du bâtiment ³²	Diplôme universitaire
ARTISANAT	21	M	47	1980	Casablanca	Milan	Cordonnier	Instruction primaire
	22	M	44	1990	Tamaksilt	Bergame	Carreleur	Instruction primaire (non achevée)
SERVICES	23	M	40	1990	Casablanca	Mantoue	Gérant coopérative de services ³³	Formation universitaire
	24	M	33	1992	Casablanca	Mantoue	Gérant coopérative de services	Formation universitaire
	25	M	47	1980	Casablanca	Brescia	Camionneur	Instruction primaire
	26	M	26	1990	Casablanca	Brescia	Camionneur	Instruction primaire (non achevée)

³⁰ Les cas 16 et 17 ont des activités d'entreprise bien structurées avec plus de trois salariés et gèrent directement commandes de travail.

³¹ Les cas 18 et 19 ont des activités qui gèrent des travaux de construction génériques en sous-traitance et s'appuient de l'aide de quelques ouvriers (nombre variable par rapport à l'ampleur de la commande).

³² Il s'agit d'une activité de bâtiment spécialisée (poseur d'autobloquants) que le propriétaire effectue en sous-traitance avec l'aide de quelques ouvriers (nombre variable par rapport à l'ampleur de la commande).

³³ Coopératives de services divers (factage, charge décharge marchandises, transport, jardinage, nettoyage, etc.) bien lancées et qui peuvent se vanter d'un nombre d'associés travailleurs parfois proche à la centaine.

Le secteur de l'entreprise immigrée en Italie: éléments d'intérêt

Le secteur de l'entreprise des immigrés a connu, dès les années Quatre-vingt-dix, un remarquable essor: fin juillet 2003, 56.421 citoyens étrangers sont inscrits aux Chambres de Commerce en tant que propriétaires d'entreprise³⁴, dont environ un quart se localise entre Milan³⁵ et Rome.

Il s'agit d'une voie d'insertion loin d'être marginale et la préférence pour la "voie indépendante" s'explique à la lumière de divers facteurs; une des causes principales semble être la difficulté à trouver un travail salarié tant en terme de continuité de rapport, que de reconnaissance des qualifications et de la faible gratification. Certains reprennent des expériences déjà cultivées dans le pays d'origine; d'autres par contre ont suivi un choix mûri dans le contexte d'amarrage, fruit d'initiative et de choix innovant (Cna/Caritas, 2003). Bien que le phénomène du secteur de l'entreprise immigrée soit très varié et diversifié, certaines études, menées ces derniers temps, permettent d'identifier certains traits communs aux sujets intéressés qui permettent de tracer une sorte de portrait-robot de chef d'entreprise immigré typique. Il s'agit d'un sujet de préférence de sexe masculin, d'âge moyen, et avec un titre d'étude moyen à haut, qui dans 70% des cas vit en Italie depuis plus de 10 ans, et dans 33% des cas il a acquis la citoyenneté (Bureau des Etudes Confédération Générale de l'Artisanat Rome, 2003); il a choisi l'Italie comme pays de destination, et dans le secteur privé il a acquis ces compétences qui lui ont permis de faire le "saut" et de le transformer en chef d'entreprise (Caritas, 2003). Dans la province de Milan, il vient de l'Afrique ou de l'Asie, il est de sexe masculin, il est âgé en moyenne d'au moins 35 ans, il choisit la ville de Milan pour la résidence de son activité plutôt que la zone métropolitaine environnante (Bureau des Etudes de la Chambre de Commerce de Milan, 2002). Il résulte en outre que les entreprises, plus que l'offre de services au groupe d'appartenance, s'adressent au marché dans son ensemble, entrant en concurrence directe avec les entreprises gérées par les autochtones, se caractérisant ainsi

³⁴ Elaboration Caritas/Migrantes sur les données de Confédération Générale de l'Artisanat, fin juillet 2003.

³⁵ Selon une étude du Bureau des Etudes de la Chambre de Commerce de Milan de 2002 presque une entreprise individuelle sur 10 actives extracommunautaires présentes sur le territoire national est relevée dans la Province de Milan qui regroupe à son tour plus de la moitié de celles lombardes.

comme "non ethniques". Selon Baptiste et Zucchetti le travail indépendant des immigrés est à considérer comme "ethnique" pas tellement dans la mesure où il se fonde sur des "spécialisations productives liées à des qualités intrinsèques ou des traits culturels" du migrant, mais plutôt pour les "modalités de la mise en oeuvre et gestion de son activité et de ses rapports de travail (...), pour la capacité d'activer diverses ressources liées à l'appartenance à une communauté ethnique pour réaliser ses objectifs de chef d'entreprise" (Baptiste, Zucchetti, 1994). Utilisant une acception différente d'entreprises "ethniques", Ambrosini propose d'autres typologies d'activités indépendantes, en formulant une catégorisation qui se réfère, au type de services échangés et au marché de référence de ceux-ci:

- L'entreprise intermédiaire qui est spécialisée dans l'offre à la population de produits et services non typiquement ethniques, mais qui ont besoin de passer à travers des rapports de confiance pour être exploités.
- L'entreprise exotique, qui offre des produits typiques du pays d'origine à un public de consommateurs hétérogènes.
- L'entreprise ouverte, qui le moins s'identifie aux racines ethniques et qui entre en compétition sur les marchés concurrentiels, dans les secteurs *labour intensive* et qui présentent des barrières financières, technologiques et réglementaires minimales, tant dans le tertiaire des services, dans des activités liées à des processus de décentralisation productive, que dans le secteur du bâtiment.
- L'entreprise-refuge, difficilement identifiable avec précision par rapport au produit et au marché avec une place marginale dans les différents secteurs de production.

Quoi qu'il en soit, le cas le plus fréquent en Italie est celui des chefs d'entreprise immigrés qui décident de se diriger vers des marchés plus ouverts, se situant dans des secteurs comme celui des services et du bâtiment, caractérisés par la présence de petites entreprises et souvent désertés par les autochtones, parce que sujets à l'instabilité et à l'incertitude (Province d'Arezzo, 2002). Et cela semble valoir encore plus dans la réalité de la province de Milan dans lequel une étude menée par la Chambre de Commerce révèle la faible incidence de la dimension ethnique dans les parcours du secteur de l'entreprise des immigrés pour lesquels le choix d'entreprise semble vouloir répondre aux exigences de la clientèle

autochtone, privée et professionnelle (Bureau des Etudes de la Chambre de Commerce de Milan, 2002). Parallèlement une récente recherche menée, pour la Chambre de Commerce de Milan, sur la zone lombarde, par un groupe de recherche multidisciplinaire, coordonnée par Antonio Chiesi (Chiesi, Zucchetti, 2003), révèle que l'activité indépendante ne semble pas être connotée spécifiquement en clef ethnique sous le profil du marché de référence et des services commercialisés. Cette étude indique en outre une série de facteurs importants pour l'essor du secteur de l'entreprise immigrée qui permettent d'enrichir le cadre de référence dans l'étude de ce phénomène. On peut synthétiser ces facteurs par les points suivants:

- le passage du travail salarié à celui à son compte exprime une poussée à l'amélioration sous plusieurs aspects;
- le passage advient fréquemment chez les immigrés dont le niveau d'instruction est plus élevé, qui ont un bon bagage de formation et dont un rôle important est joué par la famille d'origine;
- c'est un parcours réalisé pour éviter les risques de marginalisation et d'exclusion, pour fuir à la précarité;
- le choix du travail indépendant semble lié aux opportunités entrouvertes par l'évolution et par les processus de restructuration des économies locales.

Du point de vue juridique il est important de signaler que parmi les raisons de la croissance progressive du secteur de l'entreprise immigrée, il y ait sans aucun doute l'effet produit par l'introduction de la loi 40/1998; cette loi a en effet élargi la possibilité pour le citoyen étranger d'accéder au travail indépendant³⁶, grâce à l'abolition de la clause de réciprocité³⁷, qui restait en vigueur seulement pour les sociétés mais pas pour les sociétés individuelles. La récente loi n. 189 de 2002 ne modifie pas substantiellement la réglementation en matière d'entrée et de séjour pour le travail indépendant, par rapport à celle de 1998 (voir les art. 18, 21 et 28 de la loi actuelle).

³⁶ L'acte de régularisation de 1995, au contraire, n'avait pas prévu la régularisation du travail indépendant, soulevant diverses critiques, étant donné que l'activité indépendante résulte très fréquente, surtout dans certains groupes ethniques (Commission pour l'Intégration, 2001)

³⁷ Selon cette clause il était donnée la possibilité de monter une activité indépendante uniquement aux immigrés provenant de Pays dans lesquels il était garantie la même faculté aux Italiens.

L'entrée en Italie des travailleurs étrangers non appartenants à l'Union Européenne, qui veulent exercer une activité non occasionnelle de travail indépendant, est consentie à condition que l'exercice de l'activité ne soit pas réservé par la loi aux citoyens italiens, ou à des citoyens appartenants à l'Union Européenne. Quoi qu'il en soit l'étranger qui a l'intention d'exercer en Italie une activité indépendante doit également démontrer des ressources adéquates pour l'exercice de celle-ci, d'être en possession de critères prévus par la loi italienne pour l'exercice de la simple activité (comme l'inscription dans des tableaux et des registres si nécessaire) et d'une attestation des autorités compétentes de moins de trois mois. Il doit quoi qu'il en soit démontrer de disposer d'un logement adapté et d'un revenu annuel, provenant de sources légales, d'un montant supérieur au minimum prévu par la loi l'exonération de la contribution aux frais sanitaires. Selon cette loi, le visa d'entrée pour travail indépendant est délivré (ou rejeté) sous trois mois à partir de la date de présentation de la demande et de la documentation relative et doit être utilisé sous six mois à partir de la date de remise. La procédure résulte complexe, d'un coté par la longueur des temps, de l'autre par la nécessité de rassembler les documents à délivrer en Italie (pour cela il faudrait nommer un procureur). En conclusion, pour lire de façon organisée le phénomène du travail indépendant des immigrés et en particulier les raisons qui sont à la base de certains choix, il est donc nécessaire de prendre en considération le rôle de l'action combinée de diverses composantes, dont les réseaux familiaux, les réseaux ethniques, le système économique et législatif du pays d'accueil, en plus des aspirations de mobilité sociale et aux désirs subjectifs (Province d'Arezzo, 2002).

CAPITAL HUMAIN

Projets et stratégies migratoires

Dans le cas des 26 personnes interviewées de façon approfondie le travail indépendant s'insère à l'intérieur d'un projet migratoire initiale qui voit des motivations à caractère économique comme motifs premiers dans la décisions du choix d'émigrer en Italie; la moitié des personnes interviewées reconnaissent en effet dans la recherche d'un travail et dans la volonté d'accumulation de capital les raisons fondamentales de leur choix migratoire.

Quelques unes des personnes interviewées sont arrivées exclusivement avec l'idée générique de faire une expérience de vie et d'émancipation. De même les personnes interviewés qui ont décidé de quitter le pays d'origine pour des motifs d'études. A ce sujet il est intéressant de signaler qu'aucune des personnes de ce groupe n'est parvenu en Italie à conclure ses études ou à acquérir une formation supplémentaire; la motivation à la base de ce manque de réussite est quoi qu'il en soit toujours de type économique. Finalement il y a trois personnes (cas 9, 10, 11) qui sont venus pour motifs familiaux; ce sont toutes des femmes, dont 2 venues pour rattachement familial avec le mari et une venue très jeune pour suivre sa famille en émigration en Italie. Le choix du travail indépendant, dans tous les cas, ne rentre pas parmi les motivations initiales à la base du choix migratoire, intervenant dans un moment successif dans l'histoire du migrant. Il est intéressant de noter que tous ceux qui ont indiqué comme motivation d'émigration la recherche de travail, travaillaient déjà au Maroc, alors que de façon analogue, tous ceux qui ont indiqué les études comme motivation de départ étaient étudiants. En ce qui concerne le projet migratoire et son évolution par rapport au pays d'accueil, 19 personnes ont modifié avec le temps leur projet, surtout par rapport aux temps de séjour en Italie initialement prévus pour atteindre les objectifs déclarés. Il existe, en outre un important groupe de personnes (10 cas) qui n'ont pas encore une idée précise sur leur propre futur et se déclarent incapables d'évaluer s'ils croient encore à leur projet initial. En ce qui concerne le désir de retour dans la patrie, cela reste pour la majorité des personnes interviewées un rêve lointain, plus qu'une possibilité concrète en devenir. Seulement 6 personnes en effet expriment l'intention de vouloir rentrer dans leur pays, alors que 15 n'y songent même pas et le reste de personnes ne le savent pas encore. Dans tous les cas, un bon degré de satisfaction est globalement exprimé concernant la propre histoire migratoire: 18 personnes pensent que la propre condition de vie soit améliorée par rapport à avant la migration et se considèrent satisfaites; seulement une personne s'exprime de façon négative sur ce point, alors que les autres expriment une satisfaction partielle ou tendent à ne pas se risquer à la formulation d'un jugement.

Niveau d'instruction et parcours de formation en Italie et au Maroc

La recherche révèle un niveau d'instruction moyen à haut des personnes interviewées: 8 d'entre elles ont une formation universitaire ayant fréquenté quelques années d'université, mais sans obtention du diplôme, alors que 3 ont également obtenu un diplôme final universitaire. Si l'on prend en considération également les 6 personnes qui ont une formation correspondant à l'enseignement supérieur, il y a 17 personnes sur 26 avec un niveau d'instruction moyen à haut. Pour plus de la moitié des personnes interviewées, les dotations de capital humain résultent augmentées par des parcours de formation de divers natures et qualité entrepris en Italie; une formation générique dans le domaine linguistique et informatique, ou la fréquentation de brefs cours technico-professionnels spécifiques du secteur semble être assez diffuse; il est plus rare de rencontrer le cas de cours de haute spécialisation finalisés par l'acquisition de compétences fonctionnelles au renforcement de l'activité exercée. Enfin dix personnes interviewées n'ont entrepris aucun parcours de formation dans le pays d'accueil. Les dotations de capital humain en terme de niveaux d'instruction et de parcours de formation entrepris dans le pays d'origine et d'amarrage, résultent différenciées selon la catégorie de référence. Par rapport à la catégorie des chefs d'entreprise de l'import-export il résulte que ceux-ci correspondent à ceux qui ont acquis les niveaux d'instruction les plus hauts dans leur pays d'origine: 2 d'entre eux ont obtenu un diplôme universitaire au Maroc, 1 personne a une formation universitaire, les deux autres ont un niveau d'instruction secondaire. Dans l'ensemble trois personnes étaient partis pour des motifs d'études (cas 2, 3 et 15) et deux autres avec le désir de faire une expérience de vie (cas 1 et 4). Même si 4 d'entre eux aient tenté de poursuivre leur parcours de formation en Italie, on retrouve pour tous les cas des difficultés à élargir et à renforcer dans le pays d'accueil leurs compétences; la personne (cas 1) qui a achevé un parcours de formation utile également au lancement de sa propre activité professionnelle, a du faire d'énormes sacrifices économiques et familiaux pour y parvenir.

A l'intérieur de la catégorie du commerce, les propriétaires de bazar/magasins au détail d'artisanat présentent un niveau d'instruction inférieur par rapport au groupe précédent: 4 personnes sur 8 globalement ont une formation universitaire sans obtention du diplôme; la moitié

restante, 3 personnes ont atteint un niveau d'instruction primaire (mais sans l'obtention d'un titre d'étude); 1 personne a atteint un niveau d'instruction secondaire mais sans le titre d'étude correspondant. Six sur le nombre de personnes total étaient des étudiants au moment du départ du Maroc.

De ceux qui appartiennent à cette catégorie 3 (cas 7, 8, 11) n'ont pas élargi leur bagage de formation en Italie. Les 5 autres ont suivi des cours de diverses natures (informatique, italien, assistance en assurance) qui ne semblent pas avoir été stimulés par la création d'une activité indépendante; la seule exception est le cours pour l'obtention de l'inscription au REC qui résultent obligatoirement pour pouvoir exercer l'activité de vente d'alimentaires. Ces expériences de formation semblent répondre à un besoin d'acquisition de connaissances de type général ou de recherche de nouvelles opportunités plus qu'au lancement ou au renforcement de la propre activité. Cela s'explique peut-être à la lumière du fait qu'il s'agisse de personnes qui ont monté une activité dans ce secteur comme choix de fuite au travail de salarié ou comme expédient. En ce qui concerne les chefs d'entreprise dans le bâtiment il s'agit de personnes parties du Maroc avec l'intention de chercher un travail en Italie et de faire une expérience de vie. Dans leur cas, il ne résulte pas que parmi eux personne n'ait poursuivi sa formation en Italie, alors que la quasi-totalité d'entre eux a continué la profession exercée au Maroc, restant dans le même secteur. Dans ces cas-là, l'activité indépendante n'amorce pas l'acquisition de connaissances supplémentaires, probablement parce qu'il s'agit d'activités dans lesquelles les compétences de type pratique, acquises à travers l'expérience sur le terrain, sont suffisantes, plus qu'à travers l'activation de réels parcours d'investissement de formation. A l'intérieur du groupe des activités liées aux services, on retrouve une formation très diversifiée dans le pays d'origine; par rapport à la formation dans le pays d'accueil il résulte significatif que les parcours de formation entrepris semblent être utiles au lancement d'une activité indépendante, mais dans une optique d'obtention des qualifications minimum requises pour l'exercice d'une activité et non pas apte à stimuler d'ultérieurs types d'investissement de formation (pour les camionneurs le permis de conduire, pour les gérants de coopératives de services des cours d'informatique). La transmission de compétences a été considérée parmi les indicateurs de niveau de relation avec le pays d'origine. Par rapport à l'éventualité que les dotations de capital humain puissent être mises à

disposition des communautés d'origine de la part des travailleurs indépendants, la recherche a révélé deux types d'activités dans lesquels il y a plus facilement une transmission de compétences:

- les activités qui traitent des produits provenant du pays d'origine;
- les activités qui utilisent des matériaux ou s'inspirent à des styles du pays d'origine.

Dans ce domaine, dans toutes les activités rencontrées qui importent de l'artisanat du Maroc et qui le revendent en Italie à travers des magasins, des espaces d'exposition ou des foires, également à l'étranger, il y a une transmission de savoir-faire en terme d'"orientation au marché", en ce sens que l'on amorce une exécution de qualité in loco grâce au standard requis par le marché italien. Dans trois cas (cas 1, 2, 3) parmi ceux rencontrés il y a également une transmission de compétences techniques: cela advient quand les artisans ou les propres collaborateurs dans le pays d'amarrage sont formés in loco afin qu'ils sachent reconnaître le vrai artisanat de qualité. Il y a également le cas dans lequel il y a la transmission d'éléments de culture du travail et de conscience des propres droits (cas 1).

"Mes artisans sont tous de petite ampleur, ils sont très doués mais ils courent le risque d'être mangés par des poissons plus grands...qui peut-être ne savent rien faire, ne travaillent pas, exploitent les autres, alors que les petits artisans sont très bons. Il est important que les petits artisans connaissent leurs droits, qu'ils aient une assurance sur le travail...Moi je suis toujours à leur contact quand je vais là-bas, il y a quelqu'un de ma famille qui va voir les artisans quand moi je ne suis pas là, j'essaye toujours d'aider les artisans" (cas1, femme, propriétaire d'un magasin d'artisanat, 40 ans)

Un autre cas intéressant est celui d'un artisan cordonnier qui voudrait faire réaliser sa propre collection estivale de chaussures au Maroc, en utilisant la peau marocaine, selon un *design* italien. Il s'agit d'un produit "de créneau" qui satisfera une clientèle italienne amante d'un style plus recherché, tendant vers l'exotisme. Dans ce cas il y aurait à la fois la transmission de compétences techniques aux artisans in loco pour le travail de la peau, et le passage d'éléments du goût et des exigences du marché d'amarrage. Concernant les activités d'import-export il faut préciser qu'il y a également des activités qui se présentent comme des activités d'intermédiation pure entre grossistes marocains en Europe et détaillants en Italie qui vendent des

produits marocains. Dans ce cas de type d'intermédiation il n'y a qu'un transfert de marchandises, qui ne semble pas également activer une transmission de savoirs. Les types d'activités qui ont montré le moins de potentialités sont donc ceux qui se limitent à une simple commercialisation de produits, particulièrement s'il s'agit de produits destinés au marché "ethnique" dans le pays d'amarrage. Dans ce cas-là il ne résulte pas qu'il y ait ni passage de compétences (puisqu'il s'agit seulement de commercialisation), ni orientation au marché. En ce qui concerne les activités de bazar il a en outre été révélé que souvent il s'agit d'activités qui revendent au détail des produits provenant non seulement du Maroc, mais aussi d'Espagne, du Moyen-Orient, à travers les grossistes présents en Italie et dans d'autres pays européens (France, Belgique). Il n'y a donc pas de rapport direct avec le pays d'origine, en même temps le marché productif marocain n'est pas stimulé dans la fourniture d'articles de qualité, justement à cause d'une demande de produits d'usage commun et de qualité médiocre de la part des mêmes exploitants dans le pays d'amarrage. Enfin les entreprises les plus "ouvertes" n'ont pas montré d'avoir activer des parcours actifs et fertiles avec le pays d'origine, c'est-à-dire celles qui sur le marché italien se placent en concurrence absolue avec les entreprises autochtones présentes. C'est le cas des entreprises du bâtiment ou des coopératives de services. Dans ce type d'activité on constate une transmission de compétences, mais entre compatriotes présents dans le pays d'accueil, qui souvent prennent part en qualité de collaborateurs à la vie de l'activité même, sans qu'il n'y ait de transmission de savoirs au sein des communautés d'origine restées au pays.

Parcours professionnels au Maroc et en Italie

Les typologies de parcours professionnels entrepris par les travailleurs indépendants révélées par la recherche sont essentiellement quatre, à l'intérieur desquels le travail indépendant revêt des significatifs différents:

1. Travail indépendant comme débouché naturel d'un parcours plus ou moins long d'acquisition de compétences mais en tant que salarié.

2. Travail indépendant comme point d'arrivée d'un parcours moins structuré de travail indépendant.
3. Travail indépendant comme "fuite" de la monotonie du travail de salarié.
4. Travail indépendant comme expédient

Travail indépendant après le travail salarié

Le premier cas résulte être un parcours professionnel dans lequel la personne provient du même secteur mais d'une position professionnelle de type dépendant. C'est donc l'acquisition d'une solide compétence dans le secteur qui a servi au lancement d'une activité indépendante. Ce parcours est typique des travailleurs du bâtiment, qui, après une période plus ou moins longue passée comme salarié d'une société avec des propriétaires italiens, décident de se mettre à leur compte, une fois capable de gérer les commandes de travail de façon indépendante. Ce type d'activité ne nécessite pas d'investissements de formations initiaux alors qu'elle a absolument besoin de pratique professionnelle et d'acquisition de la reconnaissance et de l'estime du propre patron, qui habituellement est le premier commanditaire de commissions professionnelles pour le nouveau chef d'entreprise. Dans ce cas l'activité indépendante est la manifestation de la propre réussite personnelle et professionnelle et a pour objectif l'acquisition d'une position sociale et économique meilleure, par rapport à la position de salarié. Il faut cependant préciser certains points qui nuancent l'aspect positif de parcours de ce type. Le système économique italien et ses transformations ont stimulé le mécanisme de sous-traitance et de décentralisation et beaucoup d'activités ne peuvent survivre effectivement que grâce à ces processus d'externalisation et d'intensification du travail (Province d'Arezzo, 2002); souvent donc les activités montées par des migrants ont du succès si elles suivent les processus d'exploitation et elles représentent des formes de travail salarié déguisés dans lesquels les petits chefs d'entreprise prennent les risques de l'activité indépendante sans profiter réellement des avantages. La recherche n'a pas mis en évidence des cas d'activité dans le secteur du bâtiment en relation ou éventuel contact avec le Maroc, et dans ce secteur, le travail indépendant ne s'insère pas dans une stratégie de promotion des rapports et des échanges avec le pays d'origine.

Travail indépendant comme résultat de prédisposition individuelle

Le deuxième cas est celui dans lequel le travail indépendant est le point d'arrivée d'un parcours plus ou moins varié de travail individuel sous forme moins structurée. De là dérivent en particulier deux typologies:

1. Ceux qui appartiennent à des vagues migratoires plus anciennes (fin années '70), propriétaires aujourd'hui d'activités d'import-export très structurées: participent à des foires d'artisanat marocain, aussi à l'étranger, ou revendent l'artisanat à des grossistes également européens, et ont des espaces d'exposition pour leurs propres clients, surtout italiens. Ils ont toujours eu des activités de commerce en contact avec le Maroc, initialement de façon moins structurée et à travers les allers-retours entre l'Italie et le pays d'origine, souvent stimulés par une demande précise du marché marocain (par exemple l'échange de matériel électrique ou de pièces de rechange d'occasion de l'Italie contre l'artisanat du Maroc).
2. Ceux qui, arrivés en Italie en même temps que la vague migratoire des années '90, sont parvenus à monter des activités importantes grâce à leur histoire familiale (parce que provenant de familles de commerçants dans lesquelles la tradition transmet la profession) ou bien parce que, grâce à l'exercice d'autres activités indépendantes (par exemple l'activité de commerce ambulante, ou dans le secteur hôtelier, etc.), ils sont de toute façon capables de développer des capacités et compétences transversales, comme l'habileté communicative ou de relation avec la clientèle, qui ont résultés favorables au lancement d'une activité indépendante plus structurée.

Dans ces cas là, on retrouve des parcours professionnels qui esquissent des éventuels parcours de développement pour les communautés d'origine, étant donné que les activités décrites sont en contact directs avec le pays d'origine et amorcent une demande de travail capable de stimuler le marché de l'emploi local, dans une optique d'"intégration circulaire" des contextes d'origine et d'amarrage des migrants.

Travail indépendant comme fuite à la monotonie

Le troisième cas est celui qui voit le travail indépendant comme une fuite à la monotonie et aux liens imposés par le travail salarié et donc comme refuge et tentative d'affirmation personnelle, quand l'activité de type dépendant s'est montrée décevante. C'est le cas, par exemple, des propriétaires de magasins au détail/bazars d'artisanat du Maroc, de propriétaires de coopératives de services, des camionneurs. Et sont des activités qui en général ne requièrent pas une qualification particulière et qui au maximum ont besoin de l'accomplissement de parcours de formation, utile à l'ouverture de la propre entreprise individuelle. C'est aussi le cas de ces femmes rencontrées, propriétaires d'activités de bazar/magasin au détail, dans lesquels souvent l'activité individuelle résulte être la seule possibilité d'affirmation professionnelle, dans un cadre où la dimension familiale est un conditionnement à l'exercice d'une activité de type différent tant pour les engagements liés à l'éducation des enfants, que pour les liens imposés par le conjoint, qui empêche l'exercice d'activité de type salarié. Souvent, dans ce type d'activité, on ne retrouve pas des parcours orientés vers le développement des communautés d'origine, puisqu'il s'agit, même dans le cas de magasins d'artisanat marocain, d'activités qui ne sont pas en contact direct avec le Maroc, gérées en Italie à l'intérieur d'un cercle familial étroit qui a peu de contacts avec l'extérieur. Il n'est pas apparu non plus en effet d'activités de commerce à travers la présence de grossistes présents en Italie ou en Europe (France et Belgique en particulier), qui présentent des difficultés à dépasser la dimension ethnique comme marché de référence. Dans ces cas là l'activité indépendante alimente une plus grande isolation, se repliant sur elle-même et n'amorçant pas des processus de développement intégré et circulaire entre les contextes de provenance et d'arrivée des migrants.

Travail indépendant comme expédient

La dernière typologie de parcours professionnel émergée de cette recherche, est celle dans laquelle le travail indépendant résulte être un "expédient" obligatoire: c'est le cas, par exemple, de ces problèmes de santé qui rendent impraticables la poursuite de la précédente activité professionnelle de type salarié (souvent travailleurs employés comme ouvriers en usine, au contact de substances toxiques ou soumis à des douleurs physiques) ou d'autres

raisons liées à l'activité précédente (par exemple le transfert de la société qui rend peu pratique la poursuite de l'activité de type dépendant, le renouvellement manqué du contrat de salarié, souvent quand l'âge ne permet plus des transferts vers d'autres secteurs).

CAPITAL SOCIAL

Réseaux familiaux au Maroc et en Italie

"La famille exprime l'importance des liens qui unissent le contexte d'origine à celui d'amarrage" (Chiesi, Zucchetti, 2003) représentant par conséquent un des indicateurs de niveau de relation entre les deux contextes de référence du migrant. Un premier élément d'intérêt est la modalité de maintien des réseaux familiaux dans le pays. A ce propos la majeure partie des personnes interviewées a déclaré maintenir des relations continues avec les parents restés dans le pays d'origine, surtout par téléphone, à travers l'envoi d'argent et de biens, les visites périodiques. Dans le cas des travailleurs appartenants au secteur de l'import-export, il semble que les contacts avec la famille d'origine soient beaucoup plus étroits puisque favorisés par les voyages de travail au pays (jusqu'à 15 fois par an).

La recherche a révélé différentes modalités à travers lesquelles les réseaux familiaux constituent une facilitation et une ressource dont peut disposer le travailleur indépendant. En premier lieu apparaît une série d'éléments intéressants liés à la famille présente dans le pays d'origine. En ce qui concerne le moment du lancement de l'activité indépendante, pour les travailleurs indépendants avec une tradition familiale dans leur secteur d'activité, la famille d'origine contribue au développement d'un esprit d'entreprise, à une certaine propension au risque et à l'autonomie; c'est surtout le cas des commerçants et des artisans pour lesquels résulte assez fréquente la tradition de transmettre la profession au niveau familial. Les propriétaires de sociétés d'import-export s'appuient surtout sur les réseaux familiaux présents dans le pays d'origine pour pouvoir gérer les aspects logistiques (par exemple l'envoi de containers) ou de négociations des prix de la marchandise à envoyer en Italie. Il n'apparaît pas que ces réseaux assument un rôle décisionnel concernant les processus de production au Maroc et ils ne semblent pas se charger non plus des contrôles des travaux

des produits artisanaux ou sur la qualité de ceux-ci, fonctions qui reviennent au chef des entrepreneurs marocains présents en Italie. Un rôle similaire est effectué par les réseaux familiaux dans le pays d'origine pour ces migrants qui exportent de l'Italie vers le Maroc des produits électrodomestiques ou pièces de rechange d'automobiles ou du matériel d'occasion; les proches effectuent, parfois de façon occasionnelle, l'activité de vente de produits d'occasion envoyés par le propre parent émigré. Bien qu'il s'agisse surtout de commerce de type informel, particulièrement diffus dans les premières années de boom migratoire venant du Maroc et souvent échappant aux contrôles douaniers, le réseau d'appui dans le pays d'origine résulte fondamental dans le processus de médiation, afin que, à travers les rapports de confiance, les produits puissent être exploités sur le marché local.

Une autre modalité intéressante d'utilisation du réseau familial présent dans le pays d'origine se révèle parmi les chefs d'entreprises dans le bâtiment. Ce réseau devient le bassin privilégié de recrutement de main-d'œuvre destinée à l'exercice de l'activité effectuée en Italie. Dans certains cas, alors, le travail indépendant devient également un moyen pour pouvoir régulariser en Italie les propres parents résidant au Maroc et qui décident d'émigrer ayant la garantie d'un emploi en Italie. Dans ce cas, le réseau familial devient un moyen d'orientation au travail, ainsi qu'un moyen de transmission de compétences professionnelles en Italie. On ne cache pas les limites qui peuvent s'insinuer derrière un tel type de mécanisme: d'un côté la progressive "hémorragie" de force de travail, qui difficilement retourne au pays avec son propre bagage de connaissances et de compétences acquis.

Il est également confirmé, pour les travailleurs indépendants, le rôle crucial effectué, dans la première période du séjour, par le réseau familial présent dans le pays d'amarrage. La famille plus ou moins élargie véhicule une série d'aide et d'appui vitaux à l'installation du migrant; ces aides se traduisent principalement par des orientations aux services ou un accompagnement, en des aides économiques, en orientations sur le marché du travail. Et c'est justement dans la première phase d'arrivée et de séjour en Italie, surtout si il n'y a pas d'autres membres présents dans le noyau familial étroit, que les points de repère s'étendent à la famille élargie, au voisinage, à d'autres types de réseaux. Chaque famille marocaine peut être considérée comme un pôle lié à des nombreux autres pôles, qui se traduisent par des rapports de

parenté étroite et élargie, dans des rapports de clientèle, de voisinage et d'amitié, chacun exigeant un échange, symbolique et matériel, continu.

Les réseaux familiaux présents dans le pays d'amarrage se sont révélés utiles au lancement de l'activité indépendante, surtout dans le cas des propriétaires d'activité de bazars, magasins au détail de produits alimentaires, produits artisanaux provenant du Maroc, qui s'appuyaient sur un cercle familial étroit présent dans le pays d'arrivée pour pouvoir gérer l'activité. Pour l'approvisionnement de marchandises s'adresse au contraire à des intermédiaires et aucun réseau familial n'est activé au Maroc. Le réseau familial dans le pays d'origine, reste cependant un point de référence du propre succès, sans devenir une ressource à disposition du travailleur indépendant. Ce type de modalité d'utilisation du réseau familial dans l'exercice du travail indépendant semble cacher le risque de produire un plus grand isolement tant par rapport au pays d'amarrage, que par rapport au pays d'origine. Un autre type d'appui dans le lancement d'une activité indépendante qui peut impliquer la famille la plus proche (présente tant au Maroc qu'en Italie) est celui financier, "confirmant l'importance du réseau familial comme soutien à l'entreprise" (Chiesi, Zucchetti, 2003). Dans le cas de l'échantillon interviewé il y a globalement cinq personnes qui se sont appuyés aux prêts de parents ou de proches pour le lancement de l'activité indépendante, dont 4 en plus des économies personnelles accumulées pendant la migration; il s'agit de deux chefs d'entreprise de l'import-export, deux propriétaires de magasins et un chef d'entreprise dans le bâtiment.

La famille cependant peut se révéler être un conditionnement, si le choix d'un travail indépendant est évalué avec plus de méfiance par rapport à un parcours professionnel plus traditionnel et considéré économiquement plus "sur", ou lorsque l'attente parfois pressante de recevoir les économies de la propre famille résidant à l'étranger de la part de la famille restée au pays, ne permet pas une certaine capitalisation à destiner au lancement ou au renforcement de la propre activité. Cela résulte encore plus évident surtout parmi ceux qui sont partis du Maroc avec l'intention de travailler ou avec le désir de faire une expérience de vie et dont les points de référence du succès de son choix migratoire restent ancrés surtout au pays d'origine. Dans ce cas là la famille représente une limite à la possibilité que l'immigré marocain puisse se réaliser à travers un parcours de travail indépendant.

"Les gens ne savent pas quelle est la réalité des immigrés qui viennent ici, ils payent un paquet d'argent et se retrouvent avec une réalité différente, il y a l'illusion de venir ici, et ensuite ils dorment dans la rue, les gens là-bas ne savent rien, ils imaginent que tous ceux qui viennent ici sont devenus riches, ils pensent que l'Italie offre de l'argent, ils voient revenir les gens avec des belles voitures...et je suis désolée de voir ces gens qui viennent ici et qui souffrent...A la fin ils ne rentrent plus par honte, ils préfèrent mourir ou voler plutôt que de rentrer" (cas 1, femme, propriétaire d'un magasin d'artisanat, 40 ans).

"Quand en 1994 mon père rentra au Maroc, j'étais sûr de deux choses: de ne pas vouloir rester dans le sud de l'Italie et encore moins au Maroc; rentrer au Maroc aurait été un espèce d'échec...je décidai alors d'émigrer dans le nord de l'Italie" (cas 26, homme, camionneur, 26 ans)

Enfin au-delà des appuis de type matériel et immatériel utilisés pour le lancement d'une activité individuelle, le réseau familial représente un point de repère constant et la mesure du succès du propre projet migratoire.

"...c'est leur réussite sociale en Italie qui se répercute au Maroc, devenant aussi un succès là-bas. Le transnationalisme ne se joue pas seulement en terme de réseaux familiaux, de marchandises ethniques, de compétences spécifiques (linguistiques), mais aussi en terme d'images, de modèles, dans la construction d'itinéraires individuels qui réunissent aussi des lieux et des personnes" (Schmidt di Friedberg, 1999).

Réseaux amicaux en Italie et au Maroc

En ce qui concerne les réseaux amicaux on a procédé à l'analyse de la nature et de l'importance de ce type de dotations de capital social, tant pour celles du pays d'origine que celles du pays d'amarrage. Des entretiens approfondis menés sur l'échantillon sélectionné, on retient que les réseaux d'amis et de connaissances du pays d'origine représentent souvent un conditionnement dans le choix migratoire, jouant un rôle dans le processus d'émulation qui parfois accompagne la migration. C'est justement par ces réseaux que s'expliquent les chaînes migratoires qui se présentent entre régions et villes marocaines et contextes territoriaux spécifiques dans le pays d'amarrage³⁸. Avec les années les réseaux du pays d'origine subissent

³⁸ Une bonne partie des marocains présents en Italie par exemple proviennent de la région agricole de Tadla et en particulier ceux qui résident à Milan sont originaires de la

l'influence de l'expérience migratoire. Avec ceux restés au pays il reste plus de rapports de politesse que de réelles amitiés maintenues dans le temps; en outre l'expérience migratoire de succès relatif semble dans certains cas fausser les rapports à cause des envies qui sont nourries chez ceux qui sont restés au pays et qui parfois cultivent des liens avec l'émigré pour d'éventuelles services. Dans certains cas il se crée progressivement dans le temps une distance due à la diversité des expériences vécues. Après de nombreuses années dans le pays d'amarrage chez les migrants augmente le sens de dépaysement par rapport aux sujets de conversation, aux problèmes de la vie, aux besoins et projets exprimés par leurs amis d'avant.

"La rencontre n'est jamais intéressante...les discours n'ont rien à voir. Moi je n'aime pas ces discours" (cas 18, homme, secteur du bâtiment, 34 ans).

Les réseaux amicaux dans le pays d'origine généralement se perdent et il ne résulte pas qu'il y ait une réelle transmission de l'expérience migratoire vécue, surtout dans le récit des difficultés rencontrées par les immigrées en Italie. Par rapport aux amitiés avec des compatriotes en Italie, elles résultent, en un premier temps, un moyen d'orientation aux services et au travail ainsi qu'un soutien économique, pour les nouveaux arrivés. Avec le temps, le séjour en Italie a modifié cette situation pour une bonne partie des personnes interviewées. Le lancement d'une activité indépendante ne représente pas nécessairement un élément de renforcement ou d'amélioration des relations avec les propres compatriotes dans le pays d'amarrage. De beaucoup d'entretiens recueillis il ressort que les envies et les jalousies qui peuvent naître envers ceux qui "y sont arrivés" rendent les relations avec les compatriotes parfois problématiques et conflictuelles. Un autre élément de détachement semble être du à une difficulté à trouver des réseaux d'amitiés de niveau culturel équivalent. Ce type d'attitude apparaît, pour les personnes interviewées, plus fréquent parmi les niveaux culturels et sociaux les plus élevés, souvent arrivés en Italie plus pour des motifs d'études ou d'émancipation que par nécessité de trouver un travail. Pour ces sujets ne pas trouver de compatriotes "au même niveau" génère un

zone de Béni Mellal, et plus précisément beaucoup arrivent de la petite ville de Fqih Ben Salah.

sentiment de méfiance et d'isolement de la propre communauté d'appartenance.

"Je n'aime pas leur comportement... ils sont différents...la majeure partie d'entre eux n'ont pas étudié et je ne me trouve pas bien avec eux" (cas 2, homme, import-export, 46 ans).

"Ces 4 dernières années je me suis isolé de mes compatriotes et j'ai trouvé la tranquillité, la paix" (cas 26, homme, camionneur, 26 ans).

"On parle toujours de bêtises... c'est une perte de temps...je préfère passer mon temps libre différemment...peindre, lire un livre,..." (cas 14, homme, agent de commerce, 39 ans).

"Je n'ai pas tellement d'affinité avec eux, ... parce qu'eux ils sont un peu envieux, je vous dis la vérité... ce sont des rapports faux... moi quand je les vois je dis "ciao ciao"... mais au fond de moi, je ne me sens pas bien" (cas 24, homme, propriétaire de coopérative de services, 33 ans).

Il faut préciser que beaucoup des travailleurs indépendants interviewés déclarent se remettre aux réseaux de compatriotes pour la gestion de la propre activité, mais pour ces réseaux de solidarité, ce n'est pas tellement la nationalité commune qui a de la valeur, mais plutôt les liens entre gens originaires du même village, de voisinage et appartenant à la même famille élargie qui comptent.

"Le sens de distinction et parfois de mépris que les Marocains manifestent pour leurs compatriotes est l'indice du fait que leur critère de référence principal est le propre groupe spécifique (social, ethnique, familial) plus que la générique nationalité" (Aa.Vv., 1994).

En ce qui concerne le moment de lancement de l'activité indépendante, les réseaux de compatriotes ne semblent pas avoir un rôle décisif, et parfois ils sont même perçus comme problématiques et ambivalents. Les entretiens effectués révèlent d'autres éléments plus significatifs, en terme de capital social, pour le lancement d'activités indépendants: les propres capacités, les connaissances et les amis italiens, le réseaux familial. Les connaissances avec des Italiens jouent donc un rôle décisif dans les phases de lancement d'une activité indépendante, plus que ne le font les réseaux ethniques, qui,

si trop fermés, comportent un risque d'isolement. Les personnes interviewées racontent de connaissances "techniques" parmi les Italiens instruments au lancement de la propre activité; parmi ceux-ci sont principalement cités: les géomètres, les architectes, les entrepreneurs du bâtiment (dans le cas des travailleurs du bâtiment), agences immobilières (pour les commerçants qui ont un magasin, dans la recherche d'un fond de commerce), la chambre de commerce (pour les formulaires de déclaration de la propre entreprise individuelle), le conseiller commercial (personnage fondamental, auquel est confié le soin de la comptabilité de l'entreprise).

"Le bâtiment est le secteur dans lequel travaillent le plus grand nombre de marocains; ce qui se passe est souvent que les Marocains maçons se retrouvent dans des chantiers tous seuls, commencent à gérer les travaux et ensuite dès que c'est possible ils prennent éventuellement un travail seul et commencent leur travail indépendant. Même les entrepreneurs italiens maintenant acceptent les travaux et les donnent aux artisans, non seulement marocains, mais aussi roumains, albanais, égyptiens" (cas 16, homme, bâtiment, 36 ans).

Dans l'ensemble des personnes interviewées les processus d'intégration dans un tissu élargi de réseaux qui impliquent aussi les Italiens apparaissent en continue, mais très lente, évolution. Malgré cette donnée positive, certaines personnes interviewées signalent encore des épisodes de méfiance de la part de la communauté d'accueil; cela met en évidence la difficulté qui encore caractérise les relations avec les Italiens, même dans les cas où l'activité indépendante suppose un bon statut économique.

"Les Italiens me regardent avec un certain mépris et racisme... Ils disaient: une marocaine qui ouvre un magasin! Puis quand j'ai fermé le magasin pour une semaine on aurait dit qu'ils faisaient une fête de mariage" (cas 9, femme, propriétaire d'un bazar, 30 ans).

"Parfois certains Italiens s'étonnent qu'un Marocain soit chef d'entreprise...ils te regardent avec méfiance et à chaque fois tu dois démontrer de savoir faire ton métier..." (cas 24, homme, propriétaire de coopérative de services, 33 ans).

S'il est vrai, comme révélé au paravent, que les contacts avec les Italiens se révèlent être des moyens utiles dans le lancement de l'activité indépendante, il est tout aussi vrai que la présence de ces nouveaux réseaux ne correspondent pas nécessairement au renforcement du processus

d'intégration; ces nouveaux contacts représentent difficilement pour les personnes interviewées un bassin de réseaux caractérisés par des forts liens de confiance vers lesquels se retourner en cas de nécessité. Une activité indépendante bien lancée ne semble pas nécessairement porter en soi une effective amélioration de la condition sociale qui apparaît, pour la majeure partie des personnes interviewées, un processus difficile, pas évident ni immédiat. Par rapport à cette difficulté, un élément important et déterminant, mis en évidence par plusieurs personnes, semble être l'ouverture d'esprit et la recherche continue de contacts et d'échanges avec la société d'accueil même face aux fermetures que celle-ci exprime souvent.

"Ma famille a été ouverte à l'Italie dès le début, ainsi ensuite nous avons changé, nous sommes devenus plus décidés, plus forts" (cas 9, femme, propriétaire d'un bazar, 30 ans)

Par rapport à la condition de vie et à une possible amélioration stimulée par le lancement d'une activité indépendante, une amélioration économique est affirmée par la majeure partie des personnes interviewées, alors que l'amélioration des conditions de vie sociale concerne globalement 1/3 des personnes interviewées. Il est intéressant de signaler que pour ces derniers chefs d'entreprise la recherche de reconnaissance sociale n'advient plus seulement par rapport au prestige montré à la communauté d'origine. La reconnaissance du propre succès au pays ne semble plus suffisant et la perception de la propre réussite advient surtout par rapport au contexte d'amarrage; la mesure du propre succès se construit sur des critères qui touchent surtout à la culture du pays d'amarrage (efficacité et viabilité de la propre activité, la capacité à être un bon entrepreneur). Cette transformation culturelle crée une distance avec le pays d'origine qui parfois entrave la possibilité d'envisager une activité à soi au pays; plus d'une personne interviewées a manifesté de la perplexité au sujet de la possibilité de parvenir à répéter au Maroc un succès comme celui connu en Italie à cause d'une culture différente du travail, des mécanismes différents de gestion des rapports avec les collègues, les fournisseurs, les institutions.

"Quand je suis allé au Maroc, rien ne fonctionnait, il n'y avait pas de règles pour les permis, même si tu t'oblige à respecter les règles, ton concurrent obtient les permis parce qu'il connaît quelqu'un et non pas parce qu'il a respecté tout ce qu'il y a à faire" (cas 14, homme, agent commercial, 39 ans)

"Je ne commerce pas avec le Maroc parce que ça ne m'arrange pas, trop de difficultés à la douane, trop de corruption et le marché ne donne aucune garantie" (cas 13, homme, propriétaire d'une société d'export, 49 ans).

Pour conclure sur la possibilité que, à travers le travail indépendant, les dotations de capital social soient augmentées surtout en terme de réseaux amicaux, tant par rapport à la société d'origine que par rapport à la société d'accueil, on retrouve trois typologies de parcours rencontrées au cours de la recherche. Dans la première typologie on retrouve ceux qui, grâce à leur travail indépendant, on augmenté leurs réseaux sociaux, tant en terme de relation avec le pays d'origine qu'en terme d'intégration dans la société d'amarrage: il s'agit surtout de ceux qui ont monté des activités très structurées d'import-export grâce auxquelles ont été maintenues d'intenses relations avec la société d'origine, alors que dans le pays d'arrivée est augmenté le niveau d'intégration, surtout grâce aux relations avec les Italiens (qui sont le marché de référence principal de leur activité).

Dans d'autres cas l'augmentation du réseau social est plus fort dans le pays d'amarrage et est favorisé par l'exercice de l'activité même et de la propension personnelle pour l'activation de réseaux: il s'agit en grande partie des activités qui ne sont pas connotées ethniquement par type de produits échangés ou marché auxquels ils s'adressent (comme par exemple les coopératives de services rencontrés au cours de l'enquête).

Rentrent dans la seconde typologie ceux qui, avec leur activité indépendante d'entreprise, n'ont pas augmenté ni leur degré de relation avec le pays d'origine ni le degré d'intégration dans la société d'amarrage. Il s'agit essentiellement des propriétaires de magasins, bazars au détails d'articles alimentaires ou d'artisanat qui tirent profit, dans l'exercice de leur activité, d'un réseau étroit familial présent dans le pays d'amarrage et qui ne cultivent pas des relations directes avec le pays d'origine. Dans ce cas ce sont les réseaux familiaux et d'amitié proches qui ont de l'importance, plus que l'ensemble générique des compatriotes, avec lesquels les réseaux restent faibles et superficiels. Ces activités ne se traduisent même pas par une plus grande intégration dans le pays d'amarrage, tant par le type de clientèle auquel ils s'adressent (surtout étrangère et de la même zone de provenance) que par le type de produits échangés. Une troisième catégorie concerne des sujets avec des expériences qui se situent entre les deux extrêmes précédemment illustrés; il s'agit de ceux qui, à travers leur activité

indépendante, ont augmenté leur réseau social uniquement dans le pays d'amarrage, tant à travers des réseaux de connaissances avec des Italiens qu'avec des compatriotes, mais comme moyen utile au lancement de l'activité même plus qu'en terme de significatives relations amicales. Dans ce cas les réseaux de connaissances parmi les Italiens deviennent nécessaires au lancement de l'activité indépendante, alors que les réseaux parmi compatriotes, avant tout parmi les proches parents ou connaissance d'un groupe étroit de référence, deviennent un bassin privilégiés de recrutement de main-d'œuvre utile à l'exercice de la propre activité.

La participation à la vie sociale et publique

La participation à la vie sociale et publique dans le pays d'origine ou d'arrivé résulte présente chez une petite minorité de l'échantillon interviewé. Des 26 personnes interviewées de façon approfondie, en effet, seulement 6 (cas 2, 5, 8, 12, 13, 15) déclarent participer à la réalité d'une association ici en Italie, et parmi ceux-ci 3 y ont également participé au Maroc. De ceux qui sont insérés dans des réalités associatives en Italie: 5 participent activement à travers des rôles de type décisionnel, dont 2 sont Présidents d'associations de Marocains (cas 8, 15); une personne participe en qualité de sympathisant aux activités d'une association culturelle mixte. Dans tous les cas, les expériences de réelle participation à la vie sociale ne se retrouvent que rarement parmi les personnes interviewées. Les raisons à cette faible implication semblent être de divers types. D'un côté, la participation à des activités de ce type nécessite du temps à disposition et un esprit volontaire qui se concilient mal avec une situation de relative instabilité dans le pays d'amarrage et avec la gestion d'une activité indépendante. De l'autre, il semble que des caractéristiques culturels et sociales liées au contexte marocain qui manque d'une tradition associative forte soit une forte influence; parmi les personnes interviewées, on a retrouvé une certaine tendance à la méfiance envers les formes associatives, bien qu'elles soient basées sur l'initiative de leurs propres compatriotes.

"Il y a 4-5 ans j'étais responsable à la gestion dans une coopérative d'étrangers (composée entre autres de Marocains) qui avait l'adjudication de la Commune pour la gestion d'un centre d'accueil... mais il y avait eu des choses qui ne m'avaient pas plu.

Après un an, j'en suis sorti tout seul...Je n'ai plus eu confiance en les associations à partir de ce moment-là" (cas 26, homme, propriétaire d'une société d'export, 49 ans)

Après il y a ceux qui, même sans avoir vécu des expériences directes dans une association en Italie, prennent leurs distances avec méfiance plus par préjugé que par expérience personnelle:

"La majeure partie des associations agisse par intérêt personnel" (cas 2, homme, propriétaire import-export, 46 ans)

"Malheureusement c'est comme ça... on ne donne pas de valeur à une chose...qui me le fait faire ??... s'il y a quelque chose à gagner je le fais" (cas 9, femme, propriétaire de bazar, 30 ans)

En ce qui concerne l'accès aux services et aux institutions de la part des travailleurs indépendants marocains, nous pouvons dire que certainement l'organisation productive économique locale et le cadre politico-institutionnel du pays d'amarrage influent sur la construction de leur parcours professionnel individuel, devenant des variables et des liens de celui-ci. La recherche à ce propos a mis en évidence que les réseaux les plus fréquentés par les travailleurs indépendants sont ceux qui résultent utiles au lancement de l'activité même: conseillers commerciaux, associations professionnelles, chambre de commerce. Cependant on retrouve généralement une mauvaise connaissance des services existant ce qui démontre des besoins de type informatif et de consultation pour la plupart des personnes interviewées. Les rares personnes qui ont des relations avec des associations de catégories, chambres de commerce et guichets d'information des institutions locales, ont démontré une forte initiative personnelle et une capacité poussée d'orientation et d'autonomie. Par rapport à ce besoin d'orientation et de consultation, nous signalons une initiative née en 2003 au sein de l'Union des commerçants de Lecco; suite à une requête venant de la base, informelle, pas satisfaite par les institutions et alimentée surtout par les mêmes Marocains, est née un guichet pour les étrangers désireux de monter une entreprise. Il est intéressant de noter la genèse de l'initiative: un médiateur sénégalais, propriétaire de différentes activités à son compte, a recueilli les requêtes urgentes "sur comment faire", reçues de plusieurs immigrés et les a soumis à un syndicat et à l'Union des Commerçants départementale, qui se sont rendus disponibles à accueillir l'initiative.

CAPITAL FINANCIER

Salaire, épargne et accès aux services bancaires: les conditions financières qui contribuent au lancement d'une activité indépendante

L'amélioration économique et les perspectives de plus grand rendement sont parmi les stimulations les plus importantes pour le lancement d'une activité indépendante par rapport aux processus de plus grande stabilisation des noyaux familiaux dans le pays d'amarrage qui demandent une plus grande disponibilité économique. L'accumulation d'une somme minimum nécessaire pour pouvoir se mettre à son compte suppose néanmoins une première phase de capitalisation assez longue (Schmidt di Friedberg, 1999). Le groupe interviewé peut se vanter d'un degré assez élevé d'ancienneté de présence en Italie, condition qui rend possible un tel processus de capitalisation nécessaire pour se mettre à son compte. Et cela se confirme dans le fait que l'épargne accumulé au cours de la migration soit majoritairement utilisé pour le lancement de la dite activité; seulement 1 personne déclare, au contraire, s'être appuyée exclusivement sur ses parents proches, alors que 4 personnes ont reçu un soutien économique de la part du réseaux familial en complément aux propres économies. Les difficultés financières sont parmi les plus fréquentes dans la gestion d'une entreprise: presque un 1/3 de l'échantillon interviewé, rencontre ce type de problèmes. La difficulté d'accès aux prêts et financements, résulte être un autre facteur qui décourage l'essor de l'activité d'entreprise: seulement 2 personnes ont obtenu des prêts de type bancaire³⁹. Quatre personnes, par contre, ont en cours un emprunt pour l'achat d'une maison, indicateur d'accès au crédit qui va certainement dans la direction d'un pouvoir économique d'achat plus grand, dans le cadre d'un enracinement dans la société d'amarrage. Le revenu moyen de travail est un premier indicateur de la situation économique de la personne interviewée et est une variable qui représente un signal important de réussite de l'activité professionnelle. De manière générale, il a été assez difficile de relever de façon directe le revenu

39 Il s'agit d'un crédit-bail pour l'achat d'un fourgon et d'un camion, tous deux sous garantie de connaissances italiennes.

des personnes interviewées, un peu à cause du malaise perçu chez celles-ci à vouloir fournir ce genre d'informations, un peu parce que dans le cas des travailleurs indépendants il est difficile de pouvoir quantifier le revenu, étant donné que les entrées sont à échéance variable. En général, on a de toute façon préféré recueillir des informations comme le pouvoir d'achat, d'épargne, l'utilisation de cet épargne et l'éventuel envoi d'argent au pays.

On peut affirmer pour l'échantillon interviewé que les entrées sont aptes à pouvoir affronter les frais familiaux moyennes par mois de l'ordre de 2000 euro. L'épargne accumulé, une fois enlevés les frais familiaux et l'éventuelle partie transmise au pays d'origine, est utilisée surtout pour le dépôt ou l'investissement auprès de banques locales, la gestion de la propre activité, le remboursement d'emprunt de dettes et l'acquisition d'une maison (utilisation qui concerne 5 personnes sur le total). Toutes les personnes interviewées sont propriétaires d'un compte courant bancaire en Italie; cet élément semble du autant à la longue présence dans notre pays qu'aux nécessités dues à la gestion d'une activité indépendante. Quoi qu'il en soit, se sont révélés en cours d'entretien une série d'éléments négatifs dans la relation des migrants avec le système bancaire: en plus de la difficulté d'accès aux crédits, ils dénoncent une bureaucratisation des démarches d'accès au service bancaire pour les migrants⁴⁰. La difficulté du rapport entre citoyens étrangers et système bancaire est rendue encore plus évidente par la mauvaise utilisation de la modalité bancaire pour l'envoi de l'argent des remises. Enfin il est fort intéressant de signaler que presque toutes les personnes interviewées sont encore titulaires d'un compte courant bancaire au Maroc; il y a différentes raisons à la base de ce choix:

- Exigence de régler les dettes envers les fournisseurs in loco (dans le cas d'activité d'import-export) ou les dettes d'autre nature (par exemple l'acquisition d'une maison, ou d'un terrain, à travers un délai de paiement).
- Exigence occasionnelle d'avoir de la liquidité pour les retours au Maroc.
- Faire parvenir à la famille au pays ses propres économies.

⁴⁰ Voir par exemple l'extrême hétérogénéité des documents requis par les différentes banques pour accéder à ce service (dans certains cas en plus du document d'identité et du permis de séjour, sont demandés la feuille de paye, ou la déclaration de revenus, ou un garant italien).

Les remises au pays: un Janus bifront

"Les remises, qui également en Italie prennent une dimension notable, constituent un espace économique transnational, apte à unir migration et développement et posent des tâches innovantes pour les banques, appelées non seulement à favoriser les remises mais aussi l'esprit d'entreprise des immigrés dans notre pays et dans celui d'origine".

C'est ce qu'affirme Monsignor Guerino Di Tora, directeur de la Caritas diocesana de Rome, à propos d'une enquête sur les remises des immigrés en Italie, menée par l'équipe du Dossier Statistique Immigration en collaboration avec l'*International Labour Office*⁴¹. Les flux d'argent et de biens envoyés par les travailleurs émigrés à l'étranger à leurs familles, représentent la manifestation la plus évidente de l'émigration sur l'économie du pays d'origine. Les remises, or mis dans leur aspect économique, sont lues par la littérature internationale également dans leur dimension relationnelle, c'est-à-dire qu'ils sont un indice important du lien unissant la société d'arrivée à celle de départ et expriment le degré de comportement au retour ainsi que la propension à réaliser une partie des propres aspirations au pays. L'étude sur les remises révèle que ce phénomène active des processus très ambivalents. D'une part les effets positifs sur les économies des pays d'origine sont multiples: améliorant le bilan des paiements, ils sont une source précieuse de devise étrangère, ils sont une source potentielle d'épargne et d'investissement, augmentant le revenu national. D'autre part beaucoup d'études soulignent l'impact négatif des remises sur le développement économique du pays d'origine puisqu'ils créent une dépendance chez ceux qui reçoivent ce type de flux, ils provoquent un effet inflationniste par l'augmentation des prix, ils changent les modèles de consommation, ils encouragent l'émigration de la force de travail. Au niveau microéconomique les remises concernent les familles et leur utilisation et impact dépendent des décisions individuelles de dépenses, qui doivent également interagir avec l'environnement économique local. La littérature sur les remises dresse une liste de leur utilisation pour des biens voluptueux et de prestige (comme des maisons ou des voitures), ou pour la

⁴¹ Rapport Mons. Guerino di Tora à la Présentation du Dossier Immigration 2001 dans <http://www.caritasroma.it/immigrazione>

santé et l'éducation et en général pour des investissements de type "improductif". Mais le contexte de dépense improductive est discutable: la dépense en logements peut avoir en effet un fort impact sur le développement local (Mazzali, Stocchiero, Zupi, 2002). Au Maroc, par exemple, les flux financiers ont un effet important dans le développement de certaines villes moyennes (comme Nador et Targuist) qui présentent un rythme de croissance supérieur à la moyenne d'autres villes similaires. Dans ces villes 75% ou 85% des nouveaux logements sont le fruit des investissements immobiliers des émigrés à l'étranger originaires de ces provinces. De façon analogue les investissements dans l'éducation ou dans les petites activités de production peuvent être considérés comme des cas d'utilisation productive des remises. La question centrale à prendre en considération par rapport aux remises semble liée, plus qu'à la productivité, à la localisation des investissements (Mazzali, Stocchiero, Zupi, 2002). Les différentes conditions existantes dans les différents contextes locaux peuvent porter effectivement à des résultats de concentrations cumulatives des ressources et par conséquent des remises, renforçant la marginalisation des zones les plus pauvres et les flux migratoires. Et c'est exactement ce qui se passe dans le cas du Maroc, où la plupart des investissements provenant des migrants se dirige vers les zones urbaines et les centres au niveau régional au dépens des zones rurales. Par rapport à l'échantillon interviewé 17 personnes sur le total envoient de l'argent à la maison et parmi ceux-ci, 10 envoient également des biens. Dans le cas de l'envoi de biens il s'agit majoritairement de vêtements, appareils électrodomestiques, de biens à l'usage et consommation de la famille, souvent sous forme de cadeaux à l'occasion de retours au pays. Dans 3 cas, cependant, les biens envoyés au Maroc sont revendus sur le marché local, représentant une utilisation de type productif. Dans un de ces cas les biens envoyés au Maroc sont confiés à un membre de la famille pour être revendus, sans que le migrant ne demande une participation aux gains; dans ce cas, l'envoi sous forme de biens se présente comme une alternative à l'envoi d'argent "qui aurait l'effet d'humilier" le parent, selon ce qui nous est référé pendant l'entretien. Au-delà de ces 3 cas exposés, on trouve aussi celui d'une personne qui envoie des biens pour la décoration d'un bar géré par des parents au Maroc et celui d'une autre personne qui envoie des biens à utiliser personnellement au moment des retours au pays (compléments de décoration pour la maison,

vêtements italiens, appareils électrodomestiques). Dans les deux cas, les familles présentes dans le pays d'origine ne résultent pas dépendre de formes d'aide économique de la part des propres parents résidents en Italie. Le comportement de remise ne semble pas être lié aux perspectives de retour dans le pays d'origine: il résulte en effet que sur les 17 personnes qui font des envois, 9 n'ont pas l'intention de rentrer au pays définitivement et 2 n'en savent rien. Parmi les raisons qui poussent au contraire à ne pas envoyer de remises au pays, sont cités le fait d'avoir tous les parents en Italie, le fait d'avoir des parents au Maroc qui n'ont pas besoin de ce soutien et une plus grande projection vers l'investissement en Italie. Par rapport au canal de transfert des remises, habituellement il n'est pas utilisé seulement un canal mais une combinaison de différentes modalités selon les exigences et les circonstances du moment. Parmi les plus fréquentes, quoi qu'il en soit, est utilisé le transfert personnel (à l'occasion des retours au pays), le circuit postal (Moneygram) et le virement bancaire. L'utilisation du canal bancaire semble d'un côté se justifier par une majeure ancienneté de présence sur notre territoire de la communauté marocaine (et donc de sa plus grande familiarité avec les établissements de crédits), de l'autre il semble être lié à une plus grande attention du monde bancaire à ce type d'opérations et de clientèle, par rapport à quelques années en arrière, on a assisté à une amélioration des coûts et des délais offerts, également grâce à des accords entre banques et établissements italiens et marocains. Par rapport à la somme envoyée en moyenne par an à la famille d'origine se révèle un cadre de comportements très diversifié, avec un quota maximum, pour 5 personnes parmi les 17 totales qui envoient des remises⁴², comprise entre 2000 et 3000 euro. Le même type de déroulement se retrouve également dans la fréquence d'envois, qui présente des positions polarisées entre ceux qui envoient régulièrement tous les mois et ceux qui envoient irrégulièrement sans fréquence précise. A propos de l'utilisation de l'argent envoyé dans le pays d'origine le "maintient des proches ou parents" résulte prioritaire pour 13 personnes sur 17; six interviewés signalent cependant également d'autres types d'emplois de l'argent envoyé: l'acquisition d'une maison; le dépôt auprès de banques locales; l'acquisition de terrains; le remboursement de prêts ou le paiement de dettes (souvent liées aux mêmes

⁴² On prend en considération à ce propos que 6 personnes n'ont pas fournis d'indications.

achats précédemment cités). La recherche semble confirmer l'hypothèse d'une valeur des remises en terme de subsistance économique (complète ou partielle) du noyau familial in loco d'une part et de conservation des relations avec le pays d'autre part. Le comportement d'envoi résulte être le fruit de décisions privées de dépenses, sur la base des propres possibilités mais surtout des réelles exigences du noyau familial dans le pays d'origine.

On n'a pas rencontré des parcours de canalisations des remises au niveau collectif, par exemple à travers les associations, à buts de développement local des communautés d'origine. Il semblerait donc que la réalité soit encore trop "jeune" pour imaginer des parcours de développement pour les communautés d'origine à travers les remises, même si la même profession transnationale de beaucoup d'immigrés rencontrés (on pense aux chefs d'entreprise de l'import-export) pourrait vraiment bénéficier des effets apportés par les remises dans les contextes de provenance.

CONCLUSIONS

Cette analyse a permis d'évaluer les dotations de capital humain, social et financier de l'échantillon de travailleurs indépendants marocains interviewés, dans le but de fournir un cadre des possibilités d'emploi de telles ressources dans un projet de codéveloppement pour les communautés d'origine.

Points de forces et potentialités

Par rapport au capital humain les ressources importantes et potentiellement efficaces dans un parcours de codéveloppement se sont révélés être:

- Une longue expérience dans le secteur d'activité, éventuellement acquise au sein du noyau familial.
- La possession de compétences transversales et de caractéristiques subjectives synthétisables dans ses motivations, emploi, capacité de création d'idées et de projets d'initiatives d'entreprise, attention à la qualité, capacité de lecture et orientation vers les marchés de référence.
- Prédilection à l'investissement dans la formation.
- Enracinement stable dans le pays d'amarrage comme facteur qui soulève des problématiques d'insertion professionnel et social.

Par rapport au capital social, on été révélées les ressources suivantes:

- Un réseau de relations sociales fortes, interethniques, caractérisées par un solide capital social de réciprocité et par des possibilités de mobilité sociale.
- Entretien de réseaux solides et diversifiés dans le pays d'origine.
- Relations, surtout directes, avec le propre pays d'origine ou intention de les activer, au niveau commerciale ou de transmission de compétences, pas seulement en terme d'intermédiation, soutenues par un réseau.

Enfin, par rapport au capital financier la stabilité économique, qui se traduit par un bon de revenu, pouvoir de dépenses, accès au crédit, apparaît comme la ressource essentielle pour un travailleur indépendant qui veut lancer des relations porteuses de codéveloppement avec le pays d'origine.

Points faibles et aspects critiques

L'analyse des capitaux de l'échantillon interviewé a permis parallèlement de mettre en évidence une série de difficultés, absences et lacunes qui ont fournis des indications sur les limites actuelles existant dans le secteur du travail indépendant marocain par rapport à la possibilité de participer de façon active à des parcours de codéveloppement.

En ce qui concerne la capital humain on retrouve:

- Une faible tendance à l'investissement dans la formation ciblée et efficace (rares sont les parcours de formation supplémentaires dans le pays d'amarrage redimensionnés efficacement et conclus avec succès).
- Niveau bas de connaissance de la langue italienne également dans les cas de prolongement du séjour dans le pays d'accueil.

Par rapport aux dotations de capital social on retrouve:

- Une basse disponibilité à l'action collective accompagnée d'une confiance faible en les réseaux de compatriotes (montré par la méfiance envers les formes de participation associatives).
- Mauvaise connaissance du tissu associatif du territoire d'accueil.
- Mauvaise interaction avec les institutions italiennes.
- Grande méfiance envers les institutions du pays d'origine.

Enfin en ce qui concerne le capital financier on trouve une mauvaise capacité pour effectuer des remises de type productif parallèlement à une méfiance envers le pays d'origine comme lieux d'investissement; chez beaucoup de personnes interviewées on retrouve une basse prédisposition au risque, considéré trop élevé pour un investissement au Maroc, accompagnée également cependant par des mauvais instruments d'évaluation de ce risque dans une perspective d'hypothèse de solutions.

Indications de politiques

Cette recherche a mis en évidence d'une part une série de lacunes et de difficultés qui caractérisent les parcours migratoires des travailleurs indépendants interviewés résumables ainsi:

- le manque de parcours professionnels et d'orientation au marché italien redimensionnés sur les exigences d'un travailleur indépendant;
- le manque de parcours d'accompagnement dans le lancement d'expériences d'entreprise;
- le manque d'informations sur les possibilités de parcours professionnels indépendants, surtout dans le secteur de l'import-export;
- le manque de mesures adaptées de soutien au secteur de l'entreprise et d'accès au crédit;
- les difficultés d'ordre financier (voir la taxation sur les activités de travail indépendant).

Parallèlement sur le plan politico-institutionnel la recherche a montré une série de limites dans la mise en valeur de l'entreprise immigrée comme sujet actif du tissu productif local:

- l'absence de services redimensionnés par rapport à la particularité de ce secteur d'entreprise;
- faible implication des entreprises immigrées fonctionnant dans les interventions sur le territoire (voir les programmes de formation et d'orientation au travail qui impliquent les sociétés des territoires);
- la valorisation encore basse des associations de catégorie et des chambres de commerce des chefs d'entreprise immigrés comme potentielles acteurs dans les programmes d'internationalisation;

- l'absence de politiques qui tiennent compte de cette partie de migrants dotée de plus de ressources, qui, si elle est valorisée de façon opportune, pourrait contribuer au développement pour les communautés d'origine.

Les orientations d'intervention à prendre en considération dans la conduite d'interventions et d'actions aptes à répondre à ces besoins sont:

1. l'identification des besoins de formation des travailleurs indépendants;
2. la facilitation de l'accès à la formation à travers la création de parcours compatibles avec l'exercice d'une profession indépendante;
3. l'accompagnement des initiatives d'entreprise lancées et la facilitation à l'accès aux informations (création de guichets d'orientation et de services redimensionnés sur les spécificités de l'usagers immigré)
4. la diminution de la bureaucratisation des procédures liées au lancement d'activité d'entreprise;
5. une plus grande libéralisation des services financiers concédés aux clients immigrés (réduction des garanties requises pour l'accès au crédit, crédits et prêts facilités, avantages fiscaux);
6. la création de parcours professionnels de niveau élevé, utiles à la promotion de travailleurs indépendants à "haut potentiel" qui pourraient constituer un bassin possible de sujets à impliquer dans les processus d'internationalisation des entreprises dans les territoires à forte pression migratoire.
7. la "mise en réseau" des initiatives et des "best practices" existantes, à travers des guichets d'information qui puissent simplifier l'excessive fragmentation et dispersion des informations

Du point de vue du capital social, pour faciliter la mise en réseau des meilleures expériences il faudrait faciliter les contacts entre les chefs d'entreprise immigrés en stimulant leur adhésion aux associations de catégorie. Ces associations pourraient organiser des rencontres entre chefs d'entreprise de même nationalité et opérant dans le même secteur⁴³; il se créerait un espace de discussion sur les expériences, les difficultés, les

⁴³ Une recherche de la Confédération Générale de l'Artisanat de Rome (Bureau d'étude de la Confédération Générale de l'Artisanat, 2003) révèle que 43% des chefs d'entreprise artisans immigrés est inscrit à une association d'entreprise, et que 40% n'est pas inscrit car il n'en connaît pas l'existence.

besoins qui pourrait être un moteur pour des nouvelles initiatives. Le partage de *modus operandi* de travail aurait en outre l'effet d'accélérer l'émergence des mécanismes de "colonisation ethnique" de certains secteurs et de rapports de sous-traitance au service de sociétés italiennes, promouvant la recherche de solutions alternatives et répondant plus aux exigences du chef d'entreprise immigré. Enfin, la valeur de l'action collective et les relations des migrants avec le tissu social de référence en ressortiraient renforcés. En ce qui concerne le capital financier des chefs d'entreprise migrants, la recherche révèle que ce capital doit encore être canalisé de manière efficace à travers des interventions qui stimulent des investissements productifs diversifiés et qui transforment les remises en une ressource stratégique pour le développement des contextes d'origine. Dans ce sens il faudrait que ces ressources soient canalisées de façon opportune dans des circuits formels de transfert pour pouvoir être utilisées dans des projets d'entreprises génératrices de revenus économiques et d'emploi. Tenant compte, en outre, des capacités d'entreprise développées par les migrants dans les pays d'amarrage et des potentialités des contextes d'origine, on pourrait stimuler l'échange et les connexions entre les deux contextes impliquant les migrants et les institutions du territoire. Le scénario sur lequel projeter des programmes d'action dans cette direction est celui d'une collaboration entre migrants institutions du territoire et instituts bancaires, dans le cadre des partenariats territoriaux prévus par la politique de proximité (Ceschi, Pastore, 2003). Il faudrait commencer à agir déjà à partir des contextes de départ, dans l'orientation des potentiels migrants vers des expériences de succès. De façon analogue, il faudrait promouvoir le lien entre institutions de formation italiennes et marocaines, à travers la création d'expériences d'échange et de formation dans les deux contextes.

Bibliographie

- Aa.Vv., (1994), *Tra due rive*, Franco Angeli, Milan.
- Aa.Vv., (2002), *Le Extraimpresa*, Impresa&Stato, n.59.
- Aa.Vv., (2002), *La fin des norias? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Maisonneuve & Larose, Paris.

- Agence Industrielle – Recherche et services pour les PME, (1992), *Projet de mise en valeur de la présence étrangère pour le développement des relations commerciales avec les pays en développement*, Turin.
- Agence Romaine pour la préparation du Jubilé, Commune de Milan, Fondation Cariplo pour les initiatives et l'étude de la multiethnicité, (2000), *Migrazioni, mercato del lavoro e sviluppo economico*, Session de la Conférence Internationale *Migrazioni. Scenari per il XXI secolo*, Milan, 23-24 novembre.
- Ambrosini M., (1999), *Utili invasori*, Fondation Cariplo Ismu, Franco Angeli, Milan.
- Baptiste F., Zucchetti E., (1994), *L'imprenditorialità degli immigrati nell'area milanese. Una ricerca pilota*, Fondation Cariplo ISMU, Quaderni Ismu n. 4.
- Berrada A., (1994), *Migrations, changements structurels et développement économique au Maroc*, dans *Migrations et Développement. Un nouveau partenariat pour la coopération*, Oecd, Paris.
- Berriane M., Hnaka A., (2002), *Les entrepreneurs migrants au Maroc* dans J. Cesari, *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- Caritas/Migrantes, (2003), *Immigrazione Dossier Statistico 2003*, Nuova Anterem.
- Catusse M., (2002), *L'émancipation territoriale des acteurs économiques marocains: mobilisation de réseaux transnationaux et réforme de l'espace économique et social national*, dans J. Cesari, *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, M. et Larose, Paris.
- CCIAA Rome, Caritas de Rome, (2003), *Gli immigrati nell'economia romana: lavoro, imprenditorialità, risparmio, rimesse*, CCIAA Rome, Rome.
- Chambre de Commerce de Milan, (2000, 2001, 2002, 2003), *Milano Produttiva*.
- Centre d'études Confartigianato, (2003), *Imprenditori immigrati: una realtà in crescita*, Rome.
- CERFE, Fond Social Européen, Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale, (1999), *Conférence Internationale L'intégration possible. Migrazioni, intelligenza e impresa nell'era della globalizzazione*, RAIMI Recherche Action Entreprise et Immigration (Initiative Communautaire Emploi - Phase II Projet IC/0487/E2/I/M), Working paper.
- CeSPI, (1999), *Promozione di sistemi di micro e piccole imprese in Marocco e contributo degli emigrati allo sviluppo economico locale*, Quaderno 5.
- CeSPI, (1999), *Indagine sugli immigrati nord africani come agenti di sviluppo in tre sistemi italiani di PMI*, Quaderno 3.

- Chiesi A. M., Zucchetti E., (sous la direction de), (2003), *Immigrati imprenditori. Il contributo degli extracomunitari allo sviluppo della piccola media impresa in Lombardia*, Egea, Milan.
- Commission pour les politiques de intégration des immigrés dans la Province de Milan – Direction Travail et Activités Economiques, (2001), *Immigrazione e mercato del lavoro metropolitano*, (sous la direction de), Observatoire de l'Emploi Province de Milan, Working Paper n. 14.
- CNA (Confédération National de l'Artisanat et de la PME)/Caritas de Rome, (2003), *Immigrati e imprenditorialità: realtà attuale e prospettive di sviluppo*, Rapport Statistique Immigration.
- Formaper, N.O.I., Nuove Opportunità per Immigrati che vogliono mettersi in proprio, dans <http://www.formaper.com/upload/file/121/60845/FILENAME/appronoi.html>
- Mazzali A., Stocchiero A., Zupi M., (2002), *Rimesse degli emigrati e sviluppo economico*, Analyse de la littérature et suggestions pour la recherche Programme MigraCtion, Working Paper, No.9, CeSPI.
- Piperno F., (2003), *I capitali dei migranti nel mercato del lavoro albanese*, Programme MigraCtion, Working Paper, No.2, CeSPI.
- Province de Arezzo, Observatoire Social de la Province de Arezzo, Université de Siena, Ucodep, (2002), *Lavoro autonomo e immigrazione in Provincia di Arezzo*, Rapport n. 3.
- Rapport Mons. Guerino di Tora pour la présentation du Dossier Immigration 2001 2001, (2001), in <http://www.caritasroma.it/immigrazione/>.
- Transferts des immigres pour pays de destination. Années 1992-2003, dans http://www.ismu.org/docs/rimesse_1992-2003.xls.
- Salemi, P. (2003), *Il mercato del lavoro in Marocco tra migrazioni e sviluppo locale*, Programme MigraCtion, Working Paper, No.1, CeSPI.
- Schmidt di Friedberg O., (1999), *Immigré et entrepreneur: un choix inévitable? Les Marocains à Milan*, Studi Emigrazione, n.136.
- Schmidt di Friedberg O., (2002), *Du local au transnational. Les réseaux économiques et les activités d'entreprise des Marocains à Milan et à Turin*, dans Cesari J., « *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb* », Maisonneuve et Larose, Paris.
- Sinergia, (2000), *L'imprenditorialità degli immigrati stranieri in Provincia di Milano*, Initiative Occupazione Integra Milano, Province de Milan.
- Zanfrini L., (2001), *Programmare per competere. I fabbisogni professionali delle imprese italiane e la politica di programmazione dei flussi*, Franco Angeli, Milan.

4.1.5. Médiateurs culturels marocains en Lombardie

Sofia Borri, Viviana Sacco

INTRODUCTION

Médiateurs culturels marocains comme possibles agents de développement pour le pays d'origine

L'objectif de la présente enquête est de comprendre par quelles modalités et en relation à quelles dotations de capital (humain, social et financier) les médiateurs culturels marocains qui opèrent en Italie puissent devenir agents de développement pour leur propre pays d'origine. La profession de médiateur culturel présente des potentiels importants pour être considéré comme un agent de développement: le médiateur, en effet, a un rôle de jonction entre différentes cultures, dont la finalité est de faciliter les processus d'intégration des émigrants dans les sociétés d'accueil, en facilitant la communication entre les différents sujets et institutions. Contrairement aux entrepreneurs marocains, qui représentent des possibles agents de développement surtout d'un point de vue économique, lié au commerce ou à la transmission de connaissances et de savoirs, les médiateurs, dans le cadre de la recherche, ont été considérés comme une catégorie d'analyse différente, importante pour les caractéristiques de dotation de capital social et de connaissance des dynamiques socio-institutionnelles du pays d'arrivée.

L'étude suivante est structurée en trois chapitres d'analyse qui traitent respectivement les dotations de capital humain, social et financier des médiateurs culturels marocains en Lombardie.

Dans un deuxième temps, sont présentés quelques cas d'étude, dont suit une partie d'indications de politique concernant les modalités à travers lesquelles les médiateurs culturels marocains pourraient devenir des agents de développement pour leur pays d'origine.

La recherche de terrain: définition de l'échantillon et identification des sujets

D'un point de vue opérationnel, le travail de recherche a été organisé en quatre phases distinctes:

- *Analyse préliminaire:* extraction de la littérature existante sur les médiateurs culturels et élaboration d'une bibliographie de référence. L'analyse bibliographique a permis de formuler des hypothèses de recherche adaptées et d'orienter la phase suivante.
- *Structuration de l'échantillon et définition de la méthodologie d'analyse:* dans cette phase ont été définis les caractéristiques de l'échantillon de référence pour orienter le travail de terrain. Pour l'enquête de terrain a été utilisé un questionnaire élaboré sur la base des indications ressorties de l'analyse préliminaire.
- *Réalisation des entretiens:* dans cette phase on a taché d'identifier les sujets à interviewer et, ensuite, de réaliser les entretiens sur la base du questionnaire. La réalisation des entretiens a servi, en outre, pour la sélection d'un groupe de bénéficiaires pour les cours d'orientation et les cours de formation prévus par le projet dont fait partie la recherche.
- *Analyse des entretiens:* dans cette dernière phase on a taché de réaliser l'analyse du matériel recueilli, à partir de la subdivision des contenus des entretiens en capital humain, sociale et financier. La discussion à l'intérieur de l'équipe de travail de point.sud, a permis de partager et d'approfondir les conclusions du rapport.

Le travail de terrain a été exécuté du mois de janvier et le mois de mars 2004; en tout ont été réalisés 16 entretiens (8 hommes et 8 femmes) à des médiateurs culturels marocains qui exercent leur profession en Lombardie. Les entretiens, de moyenne longue durée (2-3 heures), ont été réalisés dans l'objectif d'identifier les processus d'acquisition des ressources vécus par les médiateurs marocains interviewés.

L'échantillon a été défini selon les critères suivants:

- Exercice de la profession de médiateur, sans restrictions temporelles⁴⁴;
- Au moins 5 ans de présence régulière en Italie;
- Equilibrage de genre, de façon à avoir un nombre paritaire d'hommes et de femmes.

Les médiateurs sélectionnés sur la base de ces critères, ont été interviewés à partir d'un questionnaire structuré en trois sections: i) parcours migratoire; ii) topographie du capital humain, social et financier; iii) médiation culturelle. La troisième section du questionnaire a été élaborée avec l'objectif de chercher à connaître les effectives potentialités d'une telle profession en terme de construction de réseaux sociaux et de capacités acquises dans l'interaction avec les institutions italiennes. Etant donné qu'il n'existe pas de tableau professionnel des médiateurs culturels, la sélection des sujets à interviewer s'est faite à travers des contacts avec des acteurs privilégiés, en focalisant la recherche sur les médiateurs particulièrement insérés sur le territoire et/ou représentatifs d'une partie de la communauté marocaine. Ont été contactés en outre certains organismes publics et du privé social⁴⁵ (coopératives sociales, coopératives de médiateurs culturels, centres interculturels, points information des Provinces, associations culturelles) qui, travaillant en contact étroit avec la réalité migratoire, soient aptes à signaler les émigrants qui répondent aux caractéristiques de l'échantillon. Un dernier canal de contacts est ressorti de la topographie des associations marocaines présentes dans la Région Lombardie.

Le tableau suivant décrit les caractéristiques principales des 16 sujets qui composent l'échantillon.

⁴⁴ Initialement il avait été envisagé d'insérer, parmi les critères de définition de l'échantillon, au moins 3 ans d'exercice consolidé de la profession de médiateur culturel. Par la suite, cependant, sur la base des indications fournies par les premières rencontres avec les médiateurs culturels marocains identifiés, il a été décidé d'inclure à l'analyse également les sujets qui exercent depuis moins longtemps la profession de médiateur; ces sujets, en effet, constituent un témoignage important par rapport aux motivations qui poussent un immigré à devenir médiateur et non pas d'autres professions moins qualifiantes.

⁴⁵ Voir Annexe.

Tableau 4.15 – Description cas de l'échantillon

N.	Sexe	Age	Année d'arrivée en Italie	Ville de provenance	Province de résidence	Typologie de médiateur	Titre d'étude
1	M	27	1997	Khouribga	Pavie	Services d'information et d'orientation	Diplôme universitaire en Economie
2	F	21	1995	El-Kelaa	Mantoue	Polyvalent	Instruction secondaire
3	F	25	1996	Casablanca	Brescia	Polyvalent	Formation universitaire ⁴⁶
4	F	40	1992	Casablanca	Bergame	Polyvalent	Diplôme universitaire en Lettres
5	F	40	1989	Béni Mellal	Bergame	Services d'information et d'orientation	Formation universitaire
6	F	36	1994	Marrakech	Lecco	Cadre scolaire-éducatif	Diplôme universitaire en Lettres
7	F	34	1989	Casablanca	Milan	Cadre pénal-judiciaire	Formation universitaire
8	M	39	1984	Er-Rachidia	Milan	Cadre pénal-judiciaire	Diplôme universitaire en Biologie
9	M	42	1985	Casablanca	Milan	Cadre pénal-judiciaire	Formation universitaire
10	M	42	1984	Béni Mellal	Milan	Services d'information et d'orientation	Diplôme universitaire en Lettres
11	M	40	1990	Khouribga	Milan	Services d'information et d'orientation	Diplôme universitaire en Physique
12	F	42	1989	Béni Mellal	Milan	Polyvalent	Diplôme universitaire en Littérature arabe
13	F	35	1990	Casablanca	Crémone	Cadre scolaire-éducatif	Instruction secondaire
14	M	37	1990	Casablanca	Milan	Services d'information et d'orientation	Formation universitaire
15	M	40	1985	Casablanca	Milan	Opérateur social	Formation universitaire
16	M	52	1987	Fès	Brescia	Services d'information et d'orientation	Diplôme universitaire en Mathématiques

⁴⁶ Ceux qui ont suivi une partie du cursus universitaire mais sans obtention du Diplôme universitaire.

La médiation culturelle en Italie: éléments d'intérêt

La médiation culturelle fait son apparition en Italie aux débuts des années Quatre-vingt-dix, en se diffusant sur tout le territoire national, avec une certaine prédominance dans les régions du nord du pays. L'absence d'un cadre de référence quantitatif sur les médiateurs culturels en Lombardie, du au manque de centres qui recueillent et classifient les données sur les services de médiation au niveau national et régional, rend difficile l'estimation exacte de la quantité de médiateurs culturels présents en Lombardie; il résulte encore plus difficile obtenir des données désagrégés sur la provenance nationale des médiateurs. La médiation culturelle se caractérise comme un domaine d'intervention sociale en forte croissance ces dernières années, mais pas encore suffisamment approfondi et organisé.

Il n'existe en effet aucune directive institutionnel nationale qui définis le statut d'une telle profession, et encore moins un standard de formation ou de niveau de salaire. Pour ces raisons coexistent des modalités différentes d'entendre la profession. La profession de médiateur culturel est née pour pouvoir aux difficultés de type linguistique rencontrées chez les immigrés dans l'accès aux services sociaux; la requête initiale, exprimée par les institutions Italiennes aux médiateurs étrangers, était donc focalisée sur l'intervention de traduction linguistique. Après une première phase d'insertion de l'image du médiateur culturel auprès des services sociaux italiens, les sujets, impliqués directement ou indirectement dans la pratique de la médiation culturelle, ont lancé une réflexion sur la profession, identifiant, en plus des aspects de traduction linguistique, des nouvelles priorités qui renforcent énormément les potentiels inhérentes à cette profession. Il est extrêmement réducteur de ne pas considérer, comme partie intégrante du travail de médiation, les pratiques compliquées de négociation de rapports entre différentes cultures et l'attention que le médiateur doit avoir sur les dynamiques psychosociales que connaissent les usagers étrangers dans leur rapports avec les institutions et les services italiens. La médiation culturelle implique donc une conceptualisation qui conditionne également la pratique; l'essence de cette conceptualisation est liée à une réflexion sur le terme "médiation". Dans le concept de médiation apparaît l'idée centrale d'un tiers ou d'un triangle, dans lequel deux sujets en conflit, ou avec des difficultés de communication, s'adressent à un tiers

“neutre” pour établir un dialogue entre les parties: dans cette optique le médiateur révèle sa capacité à créer des liens. Le philosophe Jean-François Six, président du *Centre National de la Médiation* de Paris, insère le concept de médiation dans le cadre d’une sphère fortement liée à la sphère relationnelle: la médiation consiste en la mise en relation, à l’approche, à la reconnaissance et à la transmission de reconnaissance de points de vue différents, à l’établissement et au maintien de liens entre personnes similaires et différents (Six, J.F., 1990). A ce sujet il est intéressant de citer la pensée de la psychologue française Margalit Cohen, qui distingue trois aspects principaux de la médiation: le premier est lié à l’action d’intermédiation dans des situations de difficultés de communication; le second fait référence au cas de la résolution des conflits; le troisième et dernier est au contraire lié au processus de création et implique donc l’idée de transformation sociale et de construction de nouvelles normes dérivantes de la collaboration entre sujets différents dans un processus de dynamisation (Cohen-Emerique, M., 1989). En référence à ces trois aspects, les plus significatifs en relation à l’objet de la recherche semblent être la communication et la créativité. La communication permet à un médiateur culturel de renforcer et de valoriser les liens entre Marocains au Maroc et Marocains immigrés en Italie; la créativité permet l’établissement de liens auparavant inexistantes, dans le but d’apporter un bénéfice aux deux parties en cause. La créativité devient un instrument nécessaire au développement des communautés d’origine, si l’on considère le développement comme un processus dynamique qui passe nécessairement par une transformation et qui a besoin de capacités d’innovation pour se réaliser. C’est donc pour les potentialités de *networking* et pour les capacités à apporter de l’innovation qu’un médiateur culturel se profile comme un sujet intéressant à approfondir dans le cadre d’une recherche qui s’interroge sur les relations existantes entre les immigrés marocains et le propre pays d’origine.

CAPITAL HUMAIN

Projets et stratégies migratoires

L’analyse des projets et des stratégies migratoires met en évidence que la majorité des médiateurs culturels marocains interviewés a entrepris un

projet migratoire finalisé par l'étude (poursuite de la carrière académique, spécialisation universitaire, doctorat) ou à la possibilité d'effectuer une expérience de vie différente. Sur les 16 personnes interviewées, 7 sont médiateurs (5 hommes et 2 femmes), venus en Italie pour poursuivre leurs études universitaires, études souvent interrompues à cause de la désorientation causée par un système universitaire différent. Aux motivations liées aux études parfois s'unissent et se superposent celles liées à la possibilité d'effectuer une expérience de vie différente et stimulante. Enfin, une petite partie a émigré pour le manque de liberté d'expression politique et culturelle de leur pays d'origine. L'expérience migratoire représente, dans ce dernier cas, une "fuite intellectuelle", qui s'heurte souvent avec des fausses attentes et des déceptions dans le pays d'accueil. Les médiatrices culturelles femmes présentent des parcours migratoires différenciés: certaines ont émigré suivant le propre noyau familial, d'autres sont en Italie pour rattachement au conjoint, alors qu'un faible pourcentage pour projet migratoire autonome. En conclusion, l'analyse des stratégies migratoires révèle un élément significatif qui différencie les médiateurs culturels du modèle migratoire de la communauté marocaine: tous les interviewés, sauf deux, ne sont pas venus en Italie pour des motifs inhérents au travail, mais suite à un projet migratoire finalisé aux études ou à la possibilité d'effectuer une expérience de vie différente et stimulante.

Niveau d'instruction au Maroc et en Italie

Le niveau d'instruction des médiateurs interviewés présente une tendance très explicite: la quasi totalité (14 sur 16) se divise entre ceux qui ont obtenu un titre universitaire au Maroc (7 personnes) et ceux qui ont émigré avec l'idée de terminer leurs études universitaires en Italie (7 personnes); seuls deux cas rencontrés de personnes diplômées. Les médiateurs culturels représentent, donc, une particularité à l'intérieur du modèle migratoire de la communauté marocaine, puisque hautement qualifiés du point de vue niveau de l'instruction. L'homogénéité du niveau d'instruction des médiateurs marocains interviewés surprend en comparaison du profil culturel des compatriotes, caractérisé par des situations récurrentes de niveau d'éducation bas. La profession de médiateur représente donc, pour un émigrant, une opportunité professionnelle adaptée à un titre d'étude élevé,

dans un contexte générale comme celui de l'Italie où les possibilités d'accès à des expériences professionnelles qualifiées sont pour les immigrés rares.

"Finalement avec ce travail les Italiens reconnaissent mon diplôme universitaire, finalement je me sens exister" (cas 6, femme, médiatrice, secteur scolaire et éducatif, 36 ans)

L'indice de satisfaction par rapport à la profession effectuée est donc plutôt élevé et la majorité d'entre eux la considère comme une profession stimulante et enrichissante en termes de compétences acquises.

"C'est un travail qui fait travailler la tête" (cas 13, femme, médiatrice, secteur scolaire et éducatif, 35).

"Il faut toujours se maintenir à la page des lois, il faut étudier continûment" (cas 1, homme, médiateur, services d'information et d'orientation, 27)

Même si la cote de popularité de la profession est élevée, souvent elle représente également l'unique possibilité d'activité qualifiante en Italie: une sorte de soupape professionnelle pour les immigrés au haut profil culturel, qui pourvoit, comme unique alternative possible, à une totale absence d'opportunité professionnelle qualifiée pour les immigrés.

Parcours de formation au Maroc et en Italie

La catégorie d'émigrants considérée a pu bénéficier en Italie de formations spécifiques sur la médiation culturelle dès la seconde moitié des années '90. A partir de ce moment-là, de nombreux cours stimulés par les politiques d'orientation du Fond Social Européen (FSE), se sont diffusés sur le territoire national. L'offre formative est très variée et comprend des cours annuels ou d'une durée de quelques mois organisés par le social privé ou par des organismes publiques, adressés surtout aux citoyens étrangers. En outre, certains instituts universitaires italiens ont organisé récemment des cours universitaires ou Master en médiation culturelle, auxquels accèdent principalement les étudiants italiens. L'introduction dans le système italien de cours universitaires ou Master sur la médiation culturelle dissimule un grand risque de marginalisation des immigrés à l'accès aux systèmes de formation universitaires ou post-universitaires; difficilement, en effet, les immigrés parviennent à obtenir la reconnaissance de titres d'étude obtenus

dans leur pays d'origine. La surabondance de formation par rapport à cette profession dissimule en réalité des nombreuses carences et, selon les interviewés, une régularisation des parcours de formation serait nécessaire.

"On ne peut pas tous se réveiller le matin et être médiateurs, il y a besoin de formation" (cas 14, homme, médiateur, services d'information et d'orientation, 37 ans)

La disparité dans la durée, tout comme dans la typologie des cours, est le symptôme d'approches vers des professions extrêmement différenciées. Parmi les personnes interviewées, les médiateurs avec plus d'expérience ont accumulé dans le temps diverses spécialisations formatives qui habilitent à l'exercice de la profession au sein de différents services (hôpitaux, écoles, guichets légaux, tribunaux). L'explosion de l'offre de formation dans ce secteur est un phénomène assez récent, qui s'accompagne à la définition encore plus récente de cette profession. Les immigrés qui sont devenus médiateurs culturels au début des années Quatre-vingt-dix, quand la profession était tout à fait émergente, ils se sont appuyés principalement à leurs propres connaissances linguistiques pour des interventions de traduction et d'interprétariat, sans un parcours de formation bien structuré derrière eux. Paradoxalement les premiers médiateurs, ceux sans formation, participent aujourd'hui aux cours en qualité de formateurs des médiateurs culturels, ils mettent en évidence l'importance de la formation qui s'acquière dans la pratique. Or mis la problématique des aspects de formation, un autre point critique de cette profession – amplement débattu dans le cadre académique – concerne la question de l'expérience migratoire comme "étape" constitutive de la profession de médiateur. Les émigrants mettent en évidence, à ce propos, l'importance de l'expérience migratoire comme exigence de la profession de médiateur, car elle permet d'élaborer des solutions adaptées aux situations critiques de la médiation et de donner un plus grand sens de confiance et de fiabilité envers les usagers. Un élément de croissance formative offerte par la profession de médiateur culturel à l'émigrant est représenté par la possibilité d'accès au monde compliqué des institutions et des services italiens. Les médiateurs, en effet, acquièrent à travers le travail une familiarité remarquable dans l'interaction avec les organismes publics italiens, au point de considérer que ceci est une ressource importante en terme d'intégration dans la société d'accueil et de croissance des compétences.

“Plus qu’entant que pont entre des “mondes” différents, qui ont besoin de se connaître et de se comprendre, la médiation se présente comme un instrument d’accès des étrangers au difficile monde des institutions” (CISP-UNIMED, 2003).

Parcours professionnels au Maroc et en Italie

La majeure partie des médiateurs interviewés était étudiante au Maroc, ils ne possèdent donc pas d’expériences professionnelles significatives dans le pays d’origine. Il semble existe une sorte de hasard dans le choix de la profession de médiateur; rarement les médiateurs avaient en tête la possibilité d’exercer une telle profession avant de partir pour l’Italie.

En ce qui concerne, en revanche, les parcours professionnels entrepris en Italie ressortent deux modalités d’accès à la profession. D’un coté il y a ceux qui ont eu différentes expériences professionnelles avant de devenir médiateurs. Rentre dans cette catégorie la majorité des hommes interviewés arrivés en Italie lors de la seconde moitié des années ’80 et qui ont été maçons, vendeurs ambulants, serveurs et ouvriers. Un seconde typologie est composée des plus jeunes, ceux arrivés en Italie dans la deuxième moitié des années ’90, qui ont entrepris cette profession sans exercer aucun type de travail. Les femmes médiatrices présentent la même double modalité d’accès à la profession des hommes; parmi les interviewées on rencontre, une correspondance plus claire entre parcours professionnel organisé (serveuse, baby-sitting, ouvrière, assistance aux anciens) et projet migratoire autonome. En effet, les femmes émigrées de façon autonome ont plus d’urgence à trouver un travail pour obtenir une subsistance économique et s’adaptent, donc, à exercer des travaux dans le tertiaire bas, avant de pouvoir accéder à la profession de médiatrice culturelle. Les femmes arrivées en Italie avec un projet migratoire de rattachement familiale jouissent généralement d’une plus grande sécurité économique parce qu’elles peuvent compter sur le mari ou sur la famille. Certaines de ces femmes, cependant, s’orientent vers un choix professionnel plus qualifié, soit celui de médiatrice culturelle ou bien prennent soin de la maison et des enfants. Parmi les interviewés on rencontre une tendance à exercer la profession de médiation mi-temps en concomitance avec celle d’ouvriers spécialisés; le temps dédié a la médiation est limité en ces cas a quelques jours ou quelques heures par semaine.

Le médiateur culturel: différentes typologies de service

Les modalités d'intervention des médiateurs culturels sont extrêmement différenciées par services et c'est pour cela que l'on considère opportune l'élaboration d'une typologie par secteur d'intervention: (i) médiateur dans le secteur scolaire et éducatif: il réalise des programmes d'éducation interculturelle dans les écoles et/ou reçoit à sa charge des élèves étrangers dans les classes; (ii) médiateur auprès des guichets d'information et d'orientation: il est chargé aux services de premier accueil, à l'expédition des procédures légales, à fournir des informations légales et d'orientation au travail; (iii) médiateur dans le secteur socio sanitaire: employé au sein des hôpitaux, de l'ASL (Assistenza Sociale Locale), cabinets, il est responsable de la médiation médico-sanitaire; (iv) médiateur dans le secteur pénale-judiciaire: il est appelé pour suivre des cas légaux au sein des tribunaux et des institutions de détention. Aux médiateurs est demandé une remarquable "flexibilité" étant donné qu'ils peuvent être impliqués dans divers secteurs: école, famille, hôpitaux, prison, avec des prestations limitées dans le temps qui déterminent une grande mobilité professionnelle et une grande précarité. Difficilement un médiateur arrive à un niveau de spécialisation suffisant à être employé au sein d'un seul service; au contraire la majorité est "polyvalente", c'est-à-dire qu'il travaille au sein de différents services.

CAPITAL SOCIAL

Réseaux familiaux au Maroc et en Italie

Un premier élément d'intérêt pour chercher à comprendre si le canal des relations familiales constitue pour un émigrant un pont actif et vif de relations entre Maroc et Italie, c'est la modalité de maintien des réseaux familiaux avec le pays de provenance. La plupart des interviewés déclare maintenir des contacts constants avec les propres proches au Maroc, à travers l'utilisation du téléphone (avec une fréquence hebdomadaire et dans certains cas même quotidienne) et l'organisation de visites périodiques dans leur pays (de norme au moins une fois par an). Parmi les médiateurs culturels interviewés il n'y a cependant pas d'homogénéité de maintien des liens familiaux avec le Maroc; une variable utile pour caractériser les

particularités des liens familiaux est donc la typologie du parcours migratoire. Les médiateurs culturels émigrés en Italie avec leur propre noyau familial (4 cas) sont ceux qui ont manifesté le plus d'incertitudes et de sensations de distance par rapport au pays d'origine. Les relations familiales par rapport au Maroc ne constituent pas en effet des liens forts, puisqu'ils concernent des parents de second degré (onces, grands-parents, cousins). Les émigrants de ce groupe ont, en réalité, grandi en Italie et ont construit leur identité sur une forte interrelation avec le pays d'accueil. L'élément positif est que le noyau familial représente dans ces cas là un point de référence en Italie: il véhicule un soutien et une aide réciproque, facilite une réélaboration collective de la culture de provenance liée à un contexte nouveau. Ces médiateurs se sentent à mi-chemin entre deux cultures – ni Marocains, ni Italiens – et ne sentent pas le besoin de se rendre régulièrement au Maroc; le pays d'origine semble être pour ces médiateurs loin et indéfini. Une situation similaire, de demi-identité ou de "double absence" (Sayad, A., 2000) est ressentie également par une partie des médiateurs qui ont une histoire migratoire longue et qui se sentent, après autant de temps, plus "Italiens" que "Marocains" (7 cas); le besoin de se rendre au Maroc à voir les parents tend à s'affaiblir avec le temps. Par contre, la perception du pays d'origine de la part de ceux qui sont arrivés avec des projets migratoires autonomes et finalisés par la possibilité de vivre une expérience de vie stimulante et nouvelle est différente (5 cas). Dans ces cas les émigrants se plaignent d'un malaise affectif et d'une sensation de solitude, surtout quand ils ne parviennent pas à reconstruire autour d'eux des relations affectives stables aptes à surmonter les manques des relations familiales.

"Comme chaleur familiale tu voudrais rester là-bas pour toujours" (cas 6, femme, médiatrice, secteur scolaire et éducatif, 35 ans).

La nécessité de maintenir intacts les liens familiaux avec les propres parents et/ou frères et soeurs constitue une forte motivation de retours fréquents au Maroc en visite aux parents. La visite estivale au Maroc est l'occasion de maintenir les liens familiaux avec le pays d'origine, même si souvent la nécessité de devoir exhiber la richesse acquise en Italie constitue un réel investissement économique.

“Dans ma famille nous sommes sept et tous les ans il faut acheter des nouveaux cadeaux, en plus des dépenses pour tout le monde sur place” (cas 6, femme, médiatrice, secteur scolaire et éducatif, 36 ans).

Il n’est pas rare qu’un émigrant, quand il retourne au Maroc après tant de temps pour voir ses proches, ressent des sentiments de dépaysement par rapport à son propre pays, comme en témoignent les mots qui suivent.

“Ce n’est pas facile de rentrer, quand je vais au Maroc je me sens comme une étrangère, on perd la familiarité à faire certaines choses, je demandais tout le temps à mon frère, quand tu restes loin tant de temps les choses changent” (cas 13, femme, médiatrice, secteur scolaire et éducatif, 35 ans)

Une modalité pour surmonter le dépaysement émotif créé par le manque de points de repères familiaux en Italie, consiste, pour certains médiateurs, à établir des relations matrimoniales ou de cohabitation avec une personne italienne. Dans ces cas là, les émigrants se sentent soutenu par l’appui familial italien qui représente aussi un point de départ pour établir des nouveaux réseaux amicaux.

Réseaux amicaux au Maroc et en Italie

Les relations amicales avec le pays d’origine ne semblent pas être pour les médiateurs interviewés un canal actif de maintien des liens avec le Maroc. Presque tous les médiateurs interviewés reconnaissent que l’expérience migratoire modifie profondément les relations amicales avec le pays d’origine. Certains les perdent totalement, quand il s’agit de relations avec des personnes émigrées à leur tour.

“Quand je rentre au Maroc tout a changé, tous mes amis sont partis” (cas 9, homme, médiateur, secteur pénale et judiciaire, 42 ans)

D’autres attribuent une signification différente aux relations amicales; la distance, en effet, influence considérablement les amitiés et en modifie l’intensité:

“Mes amies se sont marié, elles vivent plus loin, cela devient un contact différent, tu parles de la nostalgie du Maroc, tu perds l’intimité d’avant, la relation devient plus formelle et détachée” (cas 6, femme, médiatrice, secteur scolaire et éducatif, 36 ans).

Les relations amicales que les médiateurs instaurent dans le pays d'accueil dépendent beaucoup du type de profession exercée. Le médiateur culturel exerce, en effet, une activité de haut indice relationnel et l'atmosphère de travail représente un espace de construction de capital social différencié par statut et par origine. Une telle profession facilite l'élargissement du réseau social aussi bien par rapport à la société d'accueil qu'à celle de provenance: un médiateur culturel opère, en effet, avec des usagers de toutes les nationalités, en plus des collègues italiens employés au sein du même service. La réputation sociale d'un médiateur augmente souvent aussi bien envers les compatriotes qu'envers les italiens: les interviewés manifestent une grande satisfaction quand ils deviennent un point de référence pour les propres usagers, un sujet charismatique apte à donner des conseils et de suivre les cas difficiles. Les médiateurs conscients d'être une aide pour les immigrés dans le processus complexe d'intégration, ils valorisent l'attitude de solidarité encouragée dans l'exercice de leur profession.

"Plus que me sentir un pont entre différentes cultures, j'aime aider les autres" (cas 11, homme, médiateur, services d'information et d'orientation, 40 ans)

Les connaissances et les relations mixtes qui s'instaurent dans le cadre professionnel impliquent souvent, pour un médiateur culturel marocain, la création de rapports de confiance dans des secteurs qui sont généralement fermés aux étrangers en Italie. L'augmentation en intensité et en qualité des rapports avec les italiens est généralement souhaitée par les médiateurs interviewés, qui sentent finalement d'être reconnus et valorisés par la société d'accueil. Les femmes médiatrices, en particulier, manifestent un élan fort envers la société d'accueil et valorisent énormément les relations avec les italiens déclanchées par le contexte professionnel.

"Avec les usagers il y a un rapport de travail qui se termine quand finit le travail, alors qu'avec les Italiens il reste parce que reste le rapport de travail dans le temps et c'est beau de voir que quand ils te connaissent, qu'ils connaissent ta façon de travailler, il te font confiance, ils te respectent, ils t'appellent encore pour travailler" (cas 4, femme, médiatrice polyvalente, 40 ans)

L'élargissement du réseau social qui se passe lors de l'exercice de la profession, n'est pas nécessairement un indice d'élargissement du réseau amical. Les relations avec les Italiens qui s'instaurent sur les lieux de travail,

difficilement deviennent des amitiés profondes sur lesquelles pouvoir compter, en général elles se présentent comme des amitiés contrôlées et plutôt formelles.

“Les Italiens ne se mêlent pas à des gens comme toi quand tu as des problèmes” (cas 10, homme, médiateur, services d’information et d’orientation, 42 ans).

“Il faut dépasser les plus grandes résistances, organiser toujours des rencontres” (cas 1, homme, médiateur, services d’information et d’orientation, 27 ans)

Envers leurs compatriotes, par contre, les médiateurs interviewés soulignent l’importance de construire des amitiés et des relations avec des personnes du même profil culturel, en montrant des réticences envers l’élargissement du réseau amical avec des compatriotes de bas profil culturel.

Associationnisme et expériences de participation à la vie sociale et/ou publique

La plupart des médiateurs interviewés a développé au cours de son expérience migratoire une bonne propension à l’implication à des expériences associatives de divers genres et à la participation à des activités sociales et/ou publiques du pays d’accueil. L’intérêt envers ces activités est très élevé, surtout si on le compare à celui des travailleurs autonomes.

Parmi les activités pratiquées par les médiateurs sont fréquentes: l’enseignement de la langue arabe aux enfants immigrés de seconde génération⁴⁷, l’implication dans les activités de soutien aux immigrés, la participation aux associations d’émigrants, mixtes ou de seuls Marocains et à des activités syndicales et culturelles. Certains médiateurs interviewés ont participé à des expériences associatives au Maroc liées à des groupes étudiants universitaires ou à des associations de charité et de soutien pour les plus défavorisés de la société; il est cependant difficile d’affirmer que l’intérêt démontré dans ce secteur provienne du pays d’origine. Au Maroc, en effet, l’associationnisme présente des caractéristiques très différentes de l’associationnisme italien: c’est un phénomène récent, qui s’insère dans une

⁴⁷ Les médiateurs impliqués dans cette activité, exercée souvent sous forme de volontariat, ils la considèrent importante pour la croissance et l’éducation des jeunes de la communauté, parce qu’elle permet le maintien de la culture de provenance parmi les secondes générations d’immigrés marocains.

société civile encore très faible, dans laquelle les expériences significatives concernent presque exclusivement la seule sphère de l'assistance aux pauvres. Il semble plutôt que ce soit le rapport proche avec le secteur des services sociaux en Italie, le fait d'avoir à faire tous les jours à des problématiques légales, professionnelles, sanitaires, éducatives des immigrés en Italie, qui donne au médiateur une conscience politique et sociale forte, bien plus que pour les travailleurs autonomes. En outre, si la profession de médiateur facilite une conscience dans le domaine social, fréquemment cette profession devient un point de départ pour développer des projets personnels d'intervention dans le social. A partir du moment où les médiateurs ne ressentent pas de la part des institutions et des services auprès desquels ils travaillent une volonté de valoriser leurs idées et leurs projets, ceux-ci cherchent d'autres voies pour utiliser leurs compétences professionnelles acquises. En ce sens la profession de médiateur ne correspond pas à un point d'arrivée, mais de départ vers un projet innovant qui valorise l'action des immigrés dans le cadre des services sociaux.

"Etre médiateur signifie subir les projets d'autres personnes; faire partie d'une association et élaborer des projets de façon collective signifie au contraire avoir la liberté de poursuivre un projet d'intervention sociale à nous" (cas 3, femme, médiatrice polyvalente, 25 ans).

En général, les médiateurs interviewés mettent souvent l'accent sur la tendance diffuse des institutions de se déresponsabiliser. Ces dernières, en effet, tendent naturellement à démotiver les médiateurs, à l'intérieur d'un cadre institutionnel mal défini et peu clair dans la gestion des rapports avec les usagers étrangers, privant en grande partie l'exercice de la profession d'un espace critique et de réflexion (CISP-UNIMED, 2003). De cette façon les possibilités pour un médiateur immigré de devenir un agent d'évolution par rapport aux politiques d'intégration des étrangers en Italie sont fortement redimensionnées. La capacité de construire des réseaux et d'élaborer un projet créatif semblent être des caractéristiques fortes de certains médiateurs qui parviennent à travers l'acquisition de compétences professionnelles à lancer des projets individuels d'intervention dans le domaine social. Des exemples de projets autonomes de la part des médiateurs dans le domaine social sont reportés plus loin dans les cas d'étude.

CAPITAL FINANCIER

Les conditions de salaire moyen perçu par les médiateurs interviewés et les possibilités d'utilisation de l'épargne représentent une situation économique plutôt instable. Les médiateurs culturels représentent une catégorie de travailleurs flexibles, sous contrats avec des organismes publiques ou avec le social privé pour des collaborations à des projets d'une durée d'environ un an, avec peu de possibilités de maintenir une continuité professionnelle. Pour un contrat de projet d'une durée d'un an environ, un médiateur culturel perçoit en moyenne 800 euros nets par mois; il existe, en outre, des modalités d'intervention occasionnelles pour lesquels les médiateurs sont appelés comme consultants externes et sont payés à l'heure, avec une rétribution moyenne de l'heure qui oscille entre 10 et 33 euro lourds (CISP-UNIMED, 2003).

L'insécurité des rétributions de salaire pousse les médiateurs à exercer plusieurs services en même temps; c'est la raison pour laquelle beaucoup d'entre eux peuvent être définis les médiateurs polyvalents. Les capacités d'épargne des médiateurs culturels sont plutôt limitées et difficilement ils prévoient une forme d'investissement au Maroc.

En général, les économies sont utilisées pour l'acquisition de biens de consommation et des instruments en Italie, caressant pour certains le rêve d'acheter une maison en Italie plutôt qu'au Maroc. Enfin, il faut signaler que les médiateurs interviewés envoient rarement de l'argent aux familles au Maroc.

CAS D'ÉTUDE

Parmi les 16 cas de l'échantillon, les histoires de vie de 3 médiateurs culturels permettent de mettre en évidence les potentiels des médiateurs pour devenir un agent de développement pour le pays d'origine. Les deux premiers cas constituent des modalités d'intervention dans le sociale au Maroc à partir de l'expérience professionnelle acquise en Italie, alors que le dernier cas présente une intéressante commission d'intervention dans le social et de facilitation de contacts commerciaux entre Maroc et Italie.

Box 4.2 - A.B. et l'expérience dans la coopérative sociale

A. est un garçon de Khouribga, diplômé au Maroc en Economie; en 1997 il a émigré en Italie avec la motivation de poursuivre ses études et s'est inscrit à l'Université pour obtenir la reconnaissance de son titre d'étude universitaire Marocain.

A. travaille comme médiateur culturel auprès du guichet étrangers de la Mairie dans laquelle il vit, en outre, avec certains Italiens, en septembre 2003, il a fondé une coopérative sociale qui a pour objectif d'offrir des services de consultation et de médiation culturelle. A. a impliqué des amis de Casablanca, experts en informatique, dans la préparation du site Web de la coopérative, démontrant une bonne capacité de network aussi bien en Italie qu'au Maroc. Pour l'avenir A. pense impliquer dans les activités de la coopérative sociale qu'il a fondé, associations et organisations de la société civile marocaine pour promouvoir des projets d'intervention sociale au Maroc. D'autres activités possibles dans le cadre de la coopérative sociale pourraient être des échanges commerciaux à but non lucratif à lancer avec des produits artisanaux marocains. A. représente un cas intéressant d'agent de développement "embryonnaire", en particulier par trois aspects:

1. Le parcours migratoire de A. en a augmenté les ressources en terme de croissance personnelle et professionnelle (capital social et capital humain).
2. À travers la croissance professionnelle et l'expérience supplémentaire acquise avec la participation à la vie sociale et/ou publique de la propre Mairie de résidence, A. a mûri dans le temps le désir de réaliser des interventions à caractère social dans son pays d'origine, lançant des formes d'échange entre territoires en utilisant les nouveaux réseaux de relations acquis en Italie et les réseaux amicaux qu'il a maintenu au Maroc.
3. La capacité démontrée par A. à créer, maintenir et mettre en communication un réseau de relations – en Italie et au Maroc – représente un exemple tangible que la mise en réseau entre deux territoires locaux peut créer des naissances de projets de co-développement.

Box 4.3 - A. M. et le projet avec les mineurs au Maroc

A. est un opérateur social arrivé en Italie en 1985 pour des motifs migratoires liés aux études; il s'est inscrit à l'université, sans parvenir à terminer ses études universitaires suite à l'apparition de nouvelles priorités.

Au cours d'une histoire migratoire longue et complexe, A. a beaucoup réélaboré son parcours migratoire, accumulant un bagage remarquable en terme de capital social et humain, également grâce à une intense activité politique de revendication des droits des immigrés et dans le domaine associatif.

Actuellement il travaille à un projet éducatif de rue pour les mineurs étrangers non accompagnés, surtout marocains, au sein d'une coopérative sociale. L'objectif du projet est d'offrir aux jeunes qui vient dans des conditions de clandestinité et de forte marginalité des expériences qui valorisent leur état d'adolescents en phase de maturation.

La professionnalité acquise dans ce secteur a fait que la structure au sein de laquelle il travaille élabore un projet tourné vers une intervention sociale dans les réalités d'origine des jeunes rencontrés, provenant en grande majorité de Ouled Youssef, ville marocaine de la province rurale de Béni Mellal.

L'intervention au Maroc s'adresse à une cible d'adolescents potentiels émigrants et se propose l'objectif d'orienter leur éventuel projet migratoire, dans la tentative de renforcer et d'accompagner l'expérience migratoire en Italie à travers la création au Maroc d'un réseau local d'associations et d'institutions qui s'occupent de mineurs.

Un tel projet est innovant puisqu'il sous-entend une approche circulaire au phénomène migratoire, en le considérant comme un processus qui a ses racines dans le pays d'origine des émigrants. Un tel projet se présente comme un possible "best practice" d'échange pont entre Maroc et Italie, basé essentiellement sur la mise en réseau de capital social dans les expériences d'intervention sur les mineurs de rue au Maroc et en Italie. Les éléments d'intérêt que présente A. par rapport à la définition d'un possible agent de développement sont les suivants:

1. Une longue histoire migratoire lui a permis d'accumuler dans le temps des nombreuses ressources en terme de dotation de capital humain et sociale, même au risque d'un éventuel et probable ralentissement des contacts avec le Maroc.
2. Le fait que A. soit Marocain est une valeur ajoutée pour son travail à partir du moment où cela lui permet d'un côté, d'exercer de façon efficace et de qualité une profession qui se tourne vers ses propres compatriotes, de l'autre de participer de façon active à la structure au sein de laquelle il travaille. A. en effet contribue en premier lieu à la compréhension du phénomène migratoire venant du Maroc et facilite l'élaboration d'un projet innovant concernant l'immigration marocaine, utilisant la création de contacts avec des réalités associatives locales au Maroc.

Box 4.4 - F. R. médiateur – prospecteur

F. est une personne riche d'expériences, très compétente, d'un bon niveau culturel, venu en Italie en 1990 pour fuir une situation socio-économique peu favorable. A Catagne il a travaillé pendant neuf ans dans le social et dans la coopération internationale, effectuant des services au sein de la Caritas et, par la suite, au sein de deux ONG siciliennes en qualité d'expert d'immigration; avec les années, en outre, il a accumulé une remarquable expérience dans les activités politiques et associatives pour étrangers. Déçu par l'expérience professionnelle dans le social privé pour s'être heurté à peu de valorisation des compétences des immigrés, il a décidé, après avoir entrepris des travaux dans d'autres secteurs, de lancer de façon autonome sa propre activité dans le secteur des services sociaux dans une optique innovante et en se détachant des structures existantes. Son projet est d'ouvrir une société de médiation culturelle dans laquelle soit lancés, en plus d'un centre de services de médiation pour étrangers (traductions, documents administratifs, accompagnement aux services), des services de consultation pour le lancement et le renforcement d'activités d'import-export entre l'Italie et le Maroc. Dans le projet de F., donc, les activités de médiation culturelle sont pensées de façon extrêmement diversifiée, en s'appropriant de domaines "atypiques" comme celui du commerce, dans laquelle l'image du médiateur est presque celle du prospecteur. L'objectif de F. est de faciliter les échanges et les opérations commerciales entre PME italiennes et marocaines, en mettant à leur service des compétences spécifiques de création de réseau et de connaissance des territoires. L'idée de F. a mûri à travers des contacts amicaux et professionnels qu'il est parvenu à instaurer et à maintenir dans le temps aussi bien en Italie qu'au Maroc, avec des titulaires de sociétés d'import-export intéressés par le développement de relations commerciales entre Maroc et Italie. F. présente des caractéristiques intéressantes par rapport aux modalités requises à l'agent de développement pour son pays d'origine pour les raisons suivantes:

1. L'expérience de travail avec des structures italiennes qui travaillent avec des immigrés lui a permis d'acquérir un bagage en terme de capital social et humain.
2. L'innovation de son activité dérive en premier lieu d'une expérience professionnelle dans le secteur des services sociaux pour immigrés, qui même si décevant, lui a permis de expérimenter l'immobilisme des services offerts aux immigrés en Italie et le peu de rôle laissé aux immigrés. C'est à partir de cette expérience que F. a mûri le désir de créer une activité à lui dans ce domaine.
3. La réalisation de son projet nécessite de fréquents déplacements entre Maroc et Italie utiles pour renforcer le contact avec le Maroc sur la base des réseaux de relations constituées en Italie. De cette façon F. parvient à percevoir les transformations des deux territoires et agit comme un vrai pont culturel qui à travers une présence rapprochée dans les deux pays met en relation les deux territoires et oriente en permanence son propre travail.

INDICATIONS DE POLITIQUES

Les indications de politique sont déterminées à partir de l'analyse des dotations de capital humain, social et financier des médiateurs interviewés, et par les considérations ressorties des cas d'étude. L'analyse des dotations de capital humain a révélé que les médiateurs culturels marocains présentent un profil culturel élevé, caractérisé par un niveau d'instruction supérieur à la moyenne de leurs compatriotes en Italie et par un bon niveau de compétences professionnelles acquises. L'apport majeur qu'un médiateur peut donner d'un point de vue des dotations de capital humain comme possible agent de développement, est lié aux connaissances acquises, surtout dans le domaine législatif, aussi bien dans le pays d'accueil que dans celui de provenance. La maîtrise dans l'interaction avec les institutions et les services italiens représente en outre une ressource utile et réutilisable dans les projets de co-développement. Sur la base des typologies de médiateurs décrites, ceux qui résultent les plus indiqués pour être des agents de développement sont ces médiateurs employés au sein des services d'information et d'orientation au travail, car ils démontrent une connaissance approfondie et transversale par rapport aux questions de marchés du travail et de législations existantes dans ce domaine, y compris la capacité d'utiliser techniquement des procédures de type administratif et bureaucratique. Une connaissance supplémentaire que les médiateurs peuvent transférer dans le pays d'origine est celle des mécanismes de financement des activités des services publiques et de social privé apprises en Italie. L'analyse des dotations de capital sociale des médiateurs culturels a mis en évidence leur propension poussée à participer à des activités associatives et à d'autres formes de vie sociale et/ou publique en Italie, de majeure mesure certainement que la moyenne des compatriotes. A partir du moment que les processus d'innovation et de développement des communautés d'origine concernent nécessairement des domaines collectifs et impliquent plusieurs sujets, la remarquable prédisposition démontrée par les médiateurs dans la participation à des activités et à des projets d'intérêt collectif tournés vers la transformation sociale, est une ressource importante pour l'activation de projets de co-développement. Concernant les relations sociales, l'analyse a mis en évidence que le lieu de travail représente pour les médiateurs culturels un espace de construction de capital social différencié et un cadre

dans lequel instaurer des relations élargies. En outre, le médiateur culturel devient souvent un point de référence pour ses compatriotes, une image de référence apte à donner des conseils et à orienter les immigrés. La capacité d'instaurer des rapports de confiance avec les usagers porte le médiateur culturel à être un sujet charismatique pour ses compatriotes, en favorisant la possibilité d'être représentatif de la communauté. Il en dérive une capacité de leadership qui pourrait permettre au médiateur marocain d'influencer positivement sur la communauté d'appartenance caractérisée par une mauvaise cohésion sociale. Enfin, les médiateurs perçoivent leur profession comme un moyen pour venir en aide aux immigrés. L'attitude solidaire inhérent à la profession est, sans aucun doute, une caractéristique importante pour définir un agent de développement. Les dotations de capital social sont, donc, les plus appropriées pour définir les caractéristiques importantes de la profession en relation avec la possibilité qu'un médiateur culturel marocain devienne agent de développement. Les aspects constitutifs de la profession, sont en effet pertinents dans le domaine du capital social. Dans la sphère relationnelle et communicative est comprise la capacité de construction de réseaux sociaux dans l'optique de coopération entre plusieurs sujets et la capacité d'être leader et point de référence pour les autres; la capacité d'être agent d'évolution dans des processus de coopération appartient à la sphère créative.

Du point de vue du capital financier, l'analyse a mis en évidence que les médiateurs ont des disponibilités économiques très variables, dues à des contrats de travail instables et non continus; ils ne représentent pas en outre une catégorie d'émigrants particulièrement portée à l'envoi d'argent. Les conditions salariales existantes ne poussent pas à retenir que les dotations de capital financier à disposition des médiateurs culturels marocains puissent être utilisées pour le lancement de projets pont entre Italie et Maroc. L'analyse des dotations de capital humain, social et financier a permis de définir des potentiels inhérents à l'image du médiateur culturel par rapport à la possibilité d'être un agent de développement pour sa communauté d'origine. Cependant il faut noter que de tels potentiels sont souvent dispersés et inutilisés à cause du peu de capacité d'implication et de valorisation de cette profession démontrée par la société d'accueil. L'absence de stimulations de la part des institutions et des sociétés civiles italiennes, en effet, détermine parmi les médiateurs une attitude passive dans

l'implication dans le propre travail. Les médiateurs qui par expérience et capacité dépassent le rôle de simple "médiateur exécuteur", à travers la création d'espaces individuels ou collectifs (comme par exemple des associations ou des sociétés individuelles), dans lesquels pouvoir penser à des projets autonomes d'intervention dans le social, entreprennent des expériences qui courent le risque d'être liées aux motivations, à la ténacité et à la volonté d'un seul individu.

Le contexte en Italie semble être encore prématuré par rapport à la possibilité que le médiateur puisse devenir un agent de changement et d'innovation de la société d'accueil, un sujet apte à stimuler la croissance et l'ouverture à des nouvelles modalités de compréhension de la réalité grâce à une interaction propice avec les services et les institutions italiennes dans le cadre de la propre profession. Si la situation est prématurée par rapport à une effective action des immigrés dans la société d'accueil, il est encore plus difficile de penser qu'il existe un contexte favorable à la réalisation de projets de co-développement dans lesquels les médiateurs culturels puissent recouvrer un rôle propulseur et innovant.

Bien que parmi les médiateurs interviewés émerge, en effet, le désir d'être protagonistes dans le changement et les processus de développement du pays d'origine, l'enquête réalisée révèle que les projets de co-développement pensés par les médiateurs marocains naissent de l'élan individuel ou suite à la comparaison avec des expériences similaires réalisées dans d'autres pays européens. Il serait par contre souhaitable que de tels projets naissent de l'interaction des médiateurs avec les institutions et la société civile italienne et soient réalisés de façon conjointe entre les deux parties. A fin qu'un médiateur culturel puisse être agent de développement pour son propre pays d'origine il est donc nécessaire que les institutions et la société civile italienne facilitent les processus d'intégration circulaire des immigrés, en les reconnaissant acteurs de la société d'accueil. L'action des médiateurs dans le cadre des services au sein desquels ils travaillent faciliterait la compréhension et l'interaction de la société Italienne dans son ensemble avec les réalités de provenance des immigrés, en rendant applicable la réalisation de projets de codéveloppement entre pays d'accueil et pays de provenance des immigrés. Même si de telles conditions peuvent être atteintes uniquement suite à des processus très lents de transformation de la société d'accueil, des modalités praticables existent dès

maintenant pour valoriser l'image du médiateur comme agent de développement pour sa propre communauté d'origine: l'une d'elles est celle du médiateur dans le secteur de l'entreprise. L'image du médiateur agirait dans ce cas comme un anneau de conjonction, de facilitation de contacts et de connaissances entre petites et moyennes entreprises en Italie et au Maroc, intéressés par le lancement ou le renforcement d'échanges commerciaux entre les deux pays. Si cette modalité était prise en considération par la société d'accueil, sans laisser qu'elle se réalise seulement sur l'initiative personnelle des médiateurs, il faudrait penser à des parcours de formation qui offrent aux médiateurs des compétences cognitives sur le commerce international et sur les législations en vigueur, étant donné que cet aspect tout à fait absent dans les processus de formation. Hormis la formation spécifique dans le domaine commerciale, il serait souhaitable que les médiateurs soient accompagnés par les Chambres de Commerce et par les associations de catégorie dans la promotion et dans la réalisation de projets de valorisation et d'échange des petites et moyennes entreprises en Italie et au Maroc.

Les associations de catégorie et les Chambres de Commerce pourraient avoir, en effet, un rôle important pour recueillir les exigences des petites et moyennes entreprises.

En conclusion, le médiateur culturel pourrait devenir un agent de développement pour son pays d'origine dans la mesure où il sera accompagné par la société italienne à vivre son propre parcours migratoire comme un processus circulaire qui facilite les échanges de connaissances, d'idées et de compétences entre plusieurs pays dans une optique de développement intégrée entre différents territoires.

Annexe - Organismes contactés dans la phase d'identification de l'échantillon

De janvier à mars 2004 ont été contactés les organismes suivants:

Publics: Point Information (Province de Brescia); Formaper, Agence de la Chambre de Commerce (Milan); Service de médiation culturelle de l'unité opérative interculturelle de l'*Assistenza Sociale Locale* de la Province de Bergame, représentant Pierluigi Maffioletti.

Privés: Association Le Culture, Lecco, représentant Gabriella Frisu; Association de Médiation Interculturelle Maisha, Bergame, représentant Federica Ciciriello; Association Ale G. onlus, Lomagna (Lecco), représentant Carmela Zambelli; Coopérative Médiateurs Culturels, Sondrio, représentant Pizzini Aissa Giovanna; Coopérative Médiateurs Culturels Dunia, Cremona, représentant Raymond; Coopérative Sociale Migrants, Bergame, représentant Traina Giuseppe; Coopérative Sociale Comunità Nuova, Milan, représentant Massimo Conte; Coopérative Sociale Cantara, Milano, représentant Marta Castiglioni; Coopérative Sociale Il Ponte, Cremona, représentant Cristina Battistel; Centre Interculturel des femmes, Cologno Monzese, représentant Costanza Bargellini.

Bibliographie

- Andolfi M., (2003), *La mediazione culturale. Tra l'estraneo e il familiare*, Franco Angeli, Milan.
- Balsamo E., Favaro G. e Giacalone F., (2002), *Mille modi di crescere. Bambini immigrati e modi di cura*, Franco Angeli, Milan.
- Belpiede A., (1999), *La professione di mediatrice/mediatore culturale. Ricerca comparata sulle tipologie concettuali e pratiche di utilizzo della risorsa immigrata in campo sociale nell'area dell'interculturalità*, Région Piemonte, Turin.
- Belpiede A., (2002a), *Mediazione culturale: ambiti lavorativi e problematiche*, dans [http://www.donneinviaggio.com/lavoro/mediazione% 20culturale.htm](http://www.donneinviaggio.com/lavoro/mediazione%20culturale.htm)
- Belpiede A., (2002b), *Mediazione culturale. Esperienze e percorsi formativi*, UTET, Turin.
- Castelli S., (1999), *La mediazione. Teorie e tecniche*, Raffaello Cortina Editore, Milan.
- Castiglioni M., (1997), *La mediazione linguistico-culturale. Principi, strategie, esperienze*, Franco Angeli, Milan.
- CISP et UNIMED - Ministère du Travail et des Politiques Sociales, (2003), *Indagine sulla mediazione culturale in Italia, la ricerca e le normative regionali*, Rome.
- Cohen-Emerique M., Camilleri C., (1989), *Chocs de culture: concepts et enjeux pratiques de l'interculturel*, L'Harmattan, Paris.
- Favaro G., Nigris E., (1999), *La mediazione e i mediatori*, Province de Milan, Milan.
- Milanesi A., (2000), *Mediare parole. Mediare significato. La mediazione e i mediatori nella scuola e nei servizi educativi*, Centro Come, Milan.
- Sayad A., (2000), *La doppia assenza. Dalle illusioni dell'emigrato alle sofferenze dell'immigrato*, Raffaello Cortina Editore, Milan.
- Six J.F., (1990), *Le temps des médiateurs*, Editions du Seuil, Paris.

4.1.6. Femmes marocaines en Lombardie

Viviana Sacco, Sofia Borri

INTRODUCTION

L'objectif de l'enquête suivante est d'affronter la problématique de genre dans le cadre de l'immigration marocaine en Lombardie, en cherchant à mettre en évidence les potentialités et les critiques, dans le but de définir les modalités à travers lesquelles une femme marocaine immigrée en Lombardie puisse devenir un agent de développement pour sa propre communauté d'origine. L'hypothèse conductrice de cette recherche est que les femmes marocaines en Italie possèdent diverses dotations de capital qui puissent être utilisées comme facteur d'amorce de processus d'innovation et de développement dans les propres communautés d'origine. A travers la mobilisation de ressources de divers type (capital humain, social, financier) une femme marocaine peut avoir un rôle d'agent de développement pour son pays d'origine et pour le pays d'arrivée en orientant de telles ressources à la création de partenariats pour le développement. Cette étude s'organise en trois chapitres d'analyse qui traitent respectivement les dotations de capital humain, social et financier des femmes marocaines immigrées en Lombardie. En conclusion, sont présentés certains cas d'étude suivis d'une partie d'indications de politique concernant les possibles perspectives de valorisation des ressources de la migration féminine marocaine.

Femmes marocaines immigrées comme possibles agents de développement pour le pays d'origine

L'identité de genre n'est pas une chose acquise naturellement à la naissance, mais c'est le résultat d'une construction sociale qui advient dans le cadre d'une dimension collective partagée et localisée dans les divers contextes spécifiques de provenance. Nombreux sont, en effet, les facteurs qui influencent l'identité de genre des femmes marocaines immigrées en Lombardie: le niveau d'instruction, le statut socio-économique de la famille d'appartenance, l'état civil, l'adhésion aux principes de l'Islam, l'origine rurale ou urbaine, l'appartenance ethnique (arabe, berbère ou juive).

Il est incontestable que de telles diversités, présentes déjà dans le pays d'origine, donnent lieu, dans le pays d'accueil, à des asymétries considérables dans les processus d'intégration et d'adaptation à une nouvelle culture. Sur la base de telles considérations on constate une difficulté objective à faire ressortir un cadre homogène de l'immigration marocaine féminine en Lombardie. Dans l'étude de l'immigration marocaine féminine, en effet, on devrait simultanément tenir compte des contextes locaux et relationnels de provenance et de ceux d'arrivée des femmes immigrées qui dans l'ensemble constituent un kaléidoscope multicolore de diverses possibilités. Dans cette étude on a cherché à mettre à jour la complexité et la richesse des parcours personnels d'intégration des femmes marocaines interviewées, avec pour objectif l'identification de possibles interlocutrices pour l'intervention pilote de codéveloppement à laquelle est liée la présente recherche. La différence de genre a été considérée, en effet, comme une valeur ajoutée dans la sélection des personnes à impliquer dans le projet.

Les intenses processus d'évolution et de transformation auxquels est soumise la femme marocaine durant l'expérience migratoire constituent la raison principale à la base du choix de considérer les femmes marocaines comme catégorie importante dans un projet de codéveloppement. Dans la majeure partie des cas, en effet, de tels processus génèrent chez la femme un effort continu d'activation de nouveaux réseaux sociaux et de réélaboration des savoirs et connaissances aussi bien par rapport au pays d'origine qu'à celui d'arrivée.

En outre, la femme marocaine est souvent un liant sociale: elle joue en effet une fonction importante de régulatrice du processus d'intégration des communautés immigrées (Favaro, G. & Tognetti Bordogna, M., 1991), elle facilite les processus d'intégration de ses propres compatriotes dans la société d'accueil et, en même temps, renforce l'identité culturelle et la cohésion du groupe de provenance (Lodigiani, R., 1994). En ce sens, la femme immigrée peut être considérée comme un agent de changement. La clef de lecture qui a été adoptée dans cette étude dans le but d'enquêter sur la potentialité de la femme marocaine immigrée à être un agent de développement concerne la double capacité d'être à la fois un "agent de changement" et une "gardienne de la tradition" par rapport à sa propre communauté (Favaro, G. & Tognetti Bordogna, M., 1990).

La recherche de terrain: définition de l'échantillon et identification des sujets

D'un point de vue opérationnel, le travail de recherche a été organisé en quatre phases distinctes:

- *Analyse préliminaire:* repérage de la lecture existante sur l'immigration marocaine féminine et élaboration d'une bibliographie de référence. L'analyse bibliographique a permis de formuler des hypothèses de recherche adéquates et d'orienter la phase suivante.
- *Structuration de l'échantillon et définition de la méthodologie d'analyse:* dans cette phase ont été définies les caractéristiques de l'échantillon de référence pour orienter le travail de terrain. Pour les enquêtes de terrain a été utilisé un questionnaire élaboré sur la base des indications nées de l'analyse préliminaire.
- *Réalisation des enquêtes:* dans cette phase on s'est appliqué à identifier les sujets à interviewer et, ensuite, à réaliser les enquêtes sur la base du questionnaire. La réalisation des enquêtes a servi également pour la sélection d'un groupe de bénéficiaires pour les cours de orientation et les cours de formation prévus par le projet pilote dans lequel la recherche a été insérée⁴⁸.
- *Analyse des entretiens:* dans cette dernière phase on a tâché de réaliser l'analyse du matériel recueilli, à partir de la subdivision du contenu des entretiens en capital humain, social et financier. La discussion à l'intérieur de l'équipe de travail de punto.sud, a permis de partager et d'approfondir les conclusions du rapport.

⁴⁸Pour la sélection des femmes bénéficiaires des rencontres d'orientation préliminaires au cours de formation du CNA on a utilisé les critères suivants:

- Capacité de construction et maintien de réseaux familiaux, sociaux, institutionnels et commerciaux au Maroc et en Italie.
- Motivation par rapport au projet.
- Innovation et créativité dans le projet.

Sur la base de ces critères, a été sélectionné un nombre global de 3 femmes pour les cours d'orientation et pour le cours de création d'entreprise organisé par le CNA de Turin en mai 2004. Les potentielles bénéficiaires du projet étaient plus nombreuses (au moins 6), mais des problèmes familiaux ont empêché leur participation aux cours.

La recherche de terrain est survenue dans la période comprise entre janvier et mars 2004 et a été réalisée sur tout le territoire régionale lombard. L'échantillon a été défini à travers les critères suivants:

- au moins 2 ans de présence régulière en Italie;
- niveau socioculturel moyen à haut;
- projet migratoire si possible autonome et, dans le cas de regroupement familial, attitude d'ouverture et d'interaction avec le pays d'accueil.

Les femmes sélectionnées, ont été interviewées sur la base d'un questionnaire structuré en trois sections: i) parcours migratoire; ii) relevé des dotations de capital humain, social et financier; iii) questions de genre. Chaque interview a été réalisée lors d'un entretien individuel de durée moyenne-longue (2-3 heures), qui s'est généralement déroulé dans le cadre professionnel ou domestique de la personne interviewée, mais parfois également dans des cadres plus neutres comme par exemple dans un café ou une gare ferroviaire. L'identification des sujets à interviewer s'est faite à travers la banque de données de la Chambre de Commerce pour les femmes propriétaires d'une activité indépendante, alors qu'un autre canal de contacts a été donné par le relevé des associations marocaines en Lombardie. L'échantillon présente une répartition territoriale régionale plutôt diversifiée: on rencontre une majorité de cas dans le cadre des périphéries de Milan et Brescia. En dehors des interviews (25 ont été réalisés), des entretiens d'approfondissement et d'orientation sur les problématiques importantes de l'immigration féminine marocaine ont été réalisés avec des professeurs universitaires, des opérateurs sociaux, des chercheurs et des immigrés marocains en qualité d'observateurs privilégiés.

Tableau 4.16 – Description cas de l'échantillon

N	Age	Etat civil	Année arrivée en Italie	Ville de provenance	Province de résidence	Profession	Titre d'étude	Projet migratoire
1	28	Mariée	1990	Casablanca	Pavie	Au chômage	Diplôme universitaire	Familial
2	28	Séparée	1997	Fès	Lecco	Au chômage	Formation universitaire ⁴⁵	Familial

⁴⁵ Ceux qui ont suivi une partie du cursus universitaire mais sans obtention du Diplôme universitaire

Tableau 4.16 (suite) – Description cas de l'échantillon

N	Age	Etat civil	Année arrivée en Italie	Ville de provenance	Province de résidence	Profession	Titre d'étude	Projet migratoire
3	34	Célibat	1996	Settat	Milan	Au chômage	Diplôme universitaire	Auton.
4	31	Mariée	1986	Casablanca	Brescia	Ouvrière	Instruction primaire	Familial
5	40	Séparée	1990	El Jadida	Milan	Chef d'entreprise	Diplôme universitaire	Auton.
6	40	Mariée	1973	Khouribga	Brescia	Propriétaire d'un Bazar Teinturerie	Formation universitaire	Familial
7	58	Séparée	1990	Rabat	Milan	+ Commerce Ambulant	Instruction primaire	Auton.
8	30	Mariée	1990	Rabat	Brescia	Propriétaire d'un Bazar	Instruction primaire	Familial
9	33	Mariée	1993	Nador	Crémone	Propriétaire d'un Bazar	Instruction secondaire	Familial
10	40	Mariée	1994	Marrakech	Brescia	Propriétaire d'un Bazar	Instruction secondaire	Familial
11	36	Mariée	1993	Salé	Milan	Educatrice	Diplôme universitaire	Auton.
12	33	Mariée	2002	Béni Mellal	Milan	Serveuse	Instruction secondaire	Auton.
13	31	Célibat.	2000	Béni Mellal	Milan	Hammam	Instruction secondaire	Auton.
14	28	Mariée	2000	Rabat	Milan	Educatrice enfants	Instruction secondaire	Familial
15	31	Mariée	2001	Marrakech	Milan	Traductrice	Instruction secondaire	Auton.
16	32	Mariée	1990	Tan Tan	Mantoue	Femme au foyer	Instruction secondaire	Familial
17	21	Mariée	1995	El-Kelaa	Mantoue	Médiatrice culturelle	Instruction secondaire	Familial
18	25	Mariée	1996	Casablanca	Brescia	Médiatrice culturelle	Formation universitaire	Familial
19	40	Mariée	1992	Casablanca	Bergame	Médiatrice culturelle	Diplôme universitaire	Familial
20	40	Mariée	1989	Béni Mellal	Bergame	Médiatrice culturelle	Formation universitaire	Auton.
21	36	Mariée	1994	Marrakech	Lecco	Médiatrice culturelle	Diplôme universitaire en Lettres	Familial
22	34	Mariée	1989	Casablanca	Milan	Médiatrice culturelle	Formation universitaire	Familial
23	42	Mariée	1989	Béni Mellal	Milan	Médiatrice culturelle	Diplôme universitaire	Auton.
24	35	Célibat.	1990	Casablanca	Crémone	Médiatrice culturelle	Instruction secondaire	Auton.
25	31	Séparée	2002	Béni Mellal	Milan	Hammam	Instruction secondaire	Auton.

Typologie de l'immigration marocaine féminine en Italie

La dimension de genre a été peu prise en considération dans l'observation des phénomènes migratoires, au point de causer une compréhension seulement partielle des dynamiques migratoires dans notre pays (Favaro, G. & Tognetti Bordogna, M., 1991). Les recherches dans le domaine migratoire ont sous-évalué pendant longtemps le poids économique, social et culturel des femmes immigrées en Italie, femmes qui ne ressortaient pas comme une présence significative mais étaient assimilées par caractéristiques, modalité et temps à l'immigration masculine. Par contre en ce qui concerne, dans le détail, l'immigration féminine marocaine, une analyse de la littérature existante dans le cadre italien révèle que, contrairement à l'immigration féminine provenant d'autres pays (par exemple des Philippines, l'Europe de l'est, l'Amérique du sud), l'immigration féminine marocaine a souffert pendant longtemps d'un stéréotype d'immigration passive de "femmes subalternes" suivant leur mari (Lodigiani, R. & Martinelli, M., 2003). L'immigration marocaine en Italie s'est présentée initialement (fin des années Soixante-dix, début des années Quatre-vingt) comme un phénomène surtout masculin, souvent à caractère saisonnier et justifié essentiellement par des raisons de type économique-professionnelles. Ce n'est que dans une seconde phase, pendant les années Quatre-vingt-dix, que l'immigration marocaine en Italie a pris un caractère de plus grande stabilité et d'établissement territoriale, avec un déplacement de flux du Sud des campagnes au Nord des industries, allant vers une progressive stabilisation dans la société italienne. Lors de cette seconde phase, la présence féminine marocaine est passée de 9 pour cent de présence totale en 1992, à plus de 32 pour cent pour l'année 2002, augmentant remarquablement suite à de nombreux regroupements familiaux réalisés ces années-là. Cependant, si la majeure partie des femmes marocaines ont émigrées en Italie pour des raisons de regroupement familial, des études récentes ont démontré une tendance migratoire féminine de type autonome, justifiée par des raisons d'étude, de nécessité professionnelle, ou d'encouragement à l'émancipation. Malgré le manque de recherche de terrain spécifique sur l'immigration féminine autonome, il est facile de supposer, sans vouloir généraliser, que cette nouvelle tendance migratoire féminine intéresse surtout des jeunes femmes, provenant de contextes

urbains, dotées d'un bon niveau culturel et d'origine familiale de la haute bourgeoisie, qui émigrent pour des exigences de réalisation personnelle. Une telle tendance met en discussion le modèle stéréotypé de l'immigrée marocaine comme sujet passif, économiquement improductif et soumis au contrôle familial. L'existence d'une émigration marocaine féminine autonome vers l'Italie soulève des nouvelles interrogations par rapport au rôle actif que jouent les femmes dans les processus migratoires marocains et par rapport aux possibles nouvelles attributions de signifié qu'elles mêmes attribuent à l'expérience migratoire.

"Même si la majorité se rend en Italie pour se rapprocher de leur mari, l'expérience quotidienne dans la société d'arrivée les pousse de toute façon à se construire en Italie un propre parcours personnel d'intégration. Ensuite s'il s'agit de femmes arrivées de façon autonome, peut-être en s'appuyant à un parent de premier ou second degré, ce sont souvent des personnes capables de prendre en main leur propre existence en assumant les risques et les responsabilités d'une existence différente des schémas traditionnels" (Cologna, D., Breveglieri, L., Granata, E., Novak C., 1999).

En conclusion, les opportunités d'émancipation, d'affirmation de soi et de réalisation personnelle peuvent se réaliser au-delà du type de motivation qui est à l'origine de la migration; en effet, le phénomène migratoire marocain féminin comporte un ensemble de stratégies d'émancipation et de réalisation personnelle qui s'organise en fonction des lieux d'origine et d'arrivée.

CAPITAL HUMAIN

Projets et stratégies migratoires

Les 25 femmes interviewées ont émigré en Italie dans un arc temporel compris entre 1973 et 2002, avec une nette majorité d'arrivées à la fin des années Quatre-vingt et dans la première moitié des années Quatre-vingt-dix. Les contextes de provenance sont surtout de type urbain et concernent en particulier les villes de Casablanca et de Béni Mellal.

Les projets migratoires des femmes interviewées sont les suivants:

- 12 femmes sont venues avec un projet migratoire autonome, dont certaines pour étude, recherche d'emploi, expérience de vie, amélioration des propres conditions professionnelles et économiques.

Parfois les femmes qui émigrent de façon autonome, font d'abord l'expérience migratoire une période de "tourisme de reconnaissance".

- 9 sont venues en Italie pour regroupement familiale, parfois vécu comme un conditionnement et une obligation, d'autres fois comme une occasion d'entreprendre une nouvelle expérience de vie.
- 4 ont émigré en même temps que leur noyau familial proche (parents, frères et soeurs) souvent très jeunes et avec la possibilité de continuer des études en Italie.

Si nous regroupons les deux derniers cas de femmes, c'est-à-dire celles venues pour rapprochement du conjoint et celles venues suivant un déplacement du noyau familial, une première constatation à faire est que l'échantillon présente de façon égale des projets migratoires autonomes et des projets de regroupement familial.

Niveau d'instruction au Maroc et en Italie

Le niveau d'instruction moyen à haut était un des critères de sélection de l'échantillon, par conséquent la majeure partie des femmes interviewées a obtenu un diplôme d'études supérieures ou universitaire, comme le montrent les données suivantes:

- 7 femmes ont obtenu un titre universitaire, parmi lesquelles 6 dans le propre pays d'origine et 1 en Italie.
- 15 ont un diplôme d'études supérieures, parmi lesquelles 5 ont émigré avec l'idée de poursuivre leurs études au niveau universitaire; elles ont fréquenté l'université pendant quelques années en Italie ou en France sans cependant parvenir à terminer ces études à cause des difficultés survenues.
- 3 ont un niveau d'instruction primaire qui correspond à l'école primaire et au collège.

L'absence de correspondance entre projets migratoires, niveau d'instruction et parcours professionnels entrepris en Italie, rend les rapports entre les variables beaucoup plus complexes. Certaines femmes, malgré un niveau d'instruction primaire, ont été considérées intéressantes pour la recherche puisque propriétaires d'une activité indépendante. Quoi qu'il en soit, toutes les femmes interviewées ont eu la possibilité d'accès à l'instruction dans le

pays d'origine et cela les rend, au départ, avantagées dans leur parcours migratoire pour la plus grande facilité démontrée à recevoir les stimulations du pays d'accueil. La forte majorité des femmes diplômées et donc de haut niveau culturelle ne correspond pas forcément à un bon niveau d'insertion professionnelle; les possibilités de reconnaissance et de valorisation des propres compétences culturelles dans le pays d'accueil sont, en effet, minimales et cela nuit fortement à une promotion socio-économique de la femme à travers le travail.

Parcours de formation au Maroc et en Italie

La connaissance de la langue italienne est une des premières exigences de formation et les femmes immigrées semblent très sensibles à cette nécessité. Les femmes marocaines interviewées soulignent souvent l'importance de parler la langue du pays d'accueil; toutes ont une bonne maîtrise de la langue italienne, parfois même meilleure de celle de leur mari arrivé en Italie depuis plus longtemps. On trouve en outre une bonne disposition à suivre des cours de formation de tout genre dans le pays d'accueil: il est significatif que presque la totalité de l'échantillon (23 sur 25) en ait suivi au moins un, au cours de leur expérience migratoire. Les cours de formation, plus qu'un pas vers une recherche d'emploi, représentent souvent pour les femmes immigrées des vraies occasions de socialisation et de promotion personnelle; en outre ces cours sont souvent utilisés comme sources d'informations et de contacts avec le tissu social et institutionnel du territoire. La variété de formation ne correspond pas toujours aux opportunités existantes d'offre professionnelle. Il est très rare, en effet, que les femmes interviewées réussissent à orienter leurs propres choix de formation par rapport à la profession qu'elles désirent faire dans le pays d'accueil; les seules à y arriver sont les femmes entrepreneurs ou propriétaires d'une activité indépendante qui suivent à leurs frais des cours de création d'entreprise et des cours pour l'obtention de la licence commerciale.

Une autre typologie de cours de formation suivie par les femmes marocaines avec des bons résultats de débouché professionnel sont les cours de médiation culturelle.

Parcours professionnelle au Maroc et en Italie

La majorité des femmes interviewées ne présente pas des parcours professionnels dans le pays d'origine et cela rend encore plus difficile l'accès au premier emploi en Italie. Par contre, les femmes qui travaillaient au Maroc semblent avoir des facilitées dans l'insertion professionnelle en Italie; aussi parce que ce sont elles-mêmes qui donnent de l'importance au travail, perçu comme réalisation personnelle. Les femmes marocaines, en effet, ne considèrent pas toujours le travail comme une occasion de progression personnelle ou comme un élément nécessaire au propre épanouissement. Parmi les femmes qui n'ont aucune activité professionnelle au Maroc, le travail est souvent perçu comme une obligation.

"Les femmes au Maroc ne font rien (parlant de la classe aisée), elles vivent mieux, elles passent leur temps à se faire les ongles, à se promener, à se rencontrer; les femmes en Italie se sacrifient beaucoup, elles passent une grande partie de leur vie à étudier, à se spécialiser et à se réaliser dans leur vie professionnellement, elles n'arrivent à profiter de la vie que quand elles sont vieilles désormais" (cas 16, femme au foyer, 32 ans).

"Ici en Italie la vie est consacrée au travail, il reste peu de temps pour se relaxer et se divertir, au Maroc j'avais moins d'argent, mais j'étais plus heureuse, ici la vie est stressante, rendez-vous compte, ma mère est venue me voir et elle avait les ongles plus soignés que les miennes, moi qui travaille tout le temps et qui n'ai même le temps de m'en occuper!" (cas 12, serveuse, 33 ans).

La situation de l'emploi des femmes immigrées est très instable et change en permanence, surtout parce que les emplois occasionnels sont entrecoupés de périodes de maternité plus au moins longues; la situation professionnelle de l'échantillon interviewé est la suivante:

- 6 cas de femmes entrepreneurs ou propriétaire d'une activité indépendante;
- 8 médiatrices culturelles;
- 7 employées et 4 au chômage.

Les différentes activités professionnelles des femmes interviewées ont été analysées par rapport à l'acquisition de compétences réutilisables en termes d'élaboration de projets de codéveloppement, à l'activation de capital social qui demandent de l'implication et aux liens existants avec le Maroc.

Femmes entrepreneurs

Le secteur de l'entreprise féminine marocaine est un phénomène qui peut être lu à travers différentes clefs d'interprétation: pour certaines femmes cela représente une modalité de gain, pour d'autres un parcours d'émancipation personnelle, pour d'autres encore un réel projet d'entreprise à gérer dans toute sa globalité, pour d'autres enfin une modalité de travail qui permette d'échapper à des emplois peu qualifiants et pesants, ou aussi pour rester proches de leurs enfants sans être soumises à trop d'heures consécutives de travail et loin de la maison. Bien que l'entreprise marocaine ne présente pas des spécialisations marquées ethniquement par rapport aux activités indépendantes, parmi les femmes propriétaires d'une activité on note une typologie récurrente d'activité commerciale: l'activité principale est en effet celle du bazar dans lequel on vend des produits d'usage quotidien et de qualité basse (alimentaires, domestiques, vestimentaires) provenant du Maroc ou d'autres pays du Maghreb, mais aussi des produits italiens, et des call center. L'offre de services variés (vente de produits / call center) semble due essentiellement au besoin d'acquérir une clientèle plus grande et de faire connaître le propre magasin sur le territoire. La typologie de clientèle qui fréquente ces bazars est constituée surtout d'étrangers immigrés qui sont les principaux utilisateurs de ce type de service: les clients, attendant de pouvoir téléphoner à leurs proches, se familiarisent avec la marchandise et achètent les produits. L'entreprise marocaine féminine présente des modalités de gestion de l'activité qui reflètent la division des rôles à l'intérieur de la famille marocaine: même si l'activité est au nom de la femme, le mari souvent a un rôle déterminant dans sa gestion. Dans la plupart des cas, en effet, la gestion administrative de l'activité incombe au mari, surtout en ce qui concerne la partie financière et les rapports avec les fournisseurs. En ce qui concerne l'assistance au public par contre, souvent s'instaure une co-gestion avec le mari ou les parents en recherche d'emploi (souvent des cousins de premiers degré ou des frères). Un élément positif qui ressort des expériences d'entreprise rencontrées se retrouve dans la tendance de la femme marocaine à recréer dans le bazar un cadre adapté à satisfaire les propres exigences, à impliquer le reste de la famille et à chercher un compromis entre l'aspect professionnel et la nécessité d'éduquer les enfants. Une femme raconte, par exemple, qu'elle a arrangé une pièce derrière le bazar dans laquelle ses enfants peuvent jouer et dans laquelle

elle peut suivre leur éducation. Le bazar, en plus d'être un espace qui s'imprègne de l'atmosphère privée de la femme marocaine, devient en même temps une possibilité de promotion de soi-même dans l'interaction avec le public, un cadre dans lequel on se sent à l'aise pour gérer les rencontres, les contacts, les rapports. La lente acquisition d'une clientèle fidèle demande en effet un investissement continu dans la volonté de lier des rapports de confiance et des rapports sociaux entre compatriotes, avec les autres étrangers et avec les Italiens; quand les femmes réussissent à conquérir une petite partie de clientèle italienne, elles en sont très fières, se délivrant souvent d'un sentiment d'isolement et de frustration éprouvé précédemment. Les bazars/call center n'ont pas une configuration d'activité structurée ou précédée par une formation ad hoc; beaucoup de ces femmes ont derrière elles un passé d'ouvrière, ou parfois de femmes au foyer; l'envie de monter une entreprise est née plus d'un concours de circonstances, que suite à un projet structuré: souvent, en effet, l'ouverture de l'activité advient en activant des canaux d'information familiaux ou de connaissances informelles. Le capital humain de départ n'est pas toujours élevé et l'activité commerciale se constitue comme une possibilité d'échapper à des emplois peu gratifiants ou d'un isolement domestique. Les liens avec le pays d'origine ne sont pas explicites, ni directs, du moment que les marchandises proviennent de fournisseurs de gros en Italie. Un cas présente des caractéristiques plus structurées de lancement d'entreprise, car précédée d'une formation et également par une création de projet plus élaborée par rapport aux liens, non seulement commerciaux, avec le pays d'origine.

Femmes salariées

Les parcours professionnels entrepris par cette catégorie de femmes sont extrêmement différents entre eux et articulés dans le temps; les secteurs d'emploi sont constitués surtout par le travail domestique et par l'assistance aux anciens, en second lieu par le travail dans le bas tertiaire (restauration et services de ménage), sans oublier enfin la présence de celles qui travaillent comme ouvrières. Parmi ces travailleuses on retrouve souvent le désir de changer de métier étant donné qu'il est difficile qu'elles parviennent à être employées avec des contrats à durée prolongée et la plupart d'entre elles travaille dans des conditions particulièrement précaires. Parmi les activités les plus recherchées sont souvent citées celles de médiatrice

culturelle ou de travailleuse indépendante. En conclusion il faut retenir que cette catégorie de femmes travailleuses ne soit pas tout à fait adaptée à la définition d'agent de développement, étant donné que les activités qu'elles effectuent sont souvent peu qualifiantes, avec peu d'opportunités d'évolution professionnelle et de minimales possibilités de transmission de connaissances par rapport au pays d'origine.

Femmes au chômage

Les femmes au chômage qui constituent une partie de l'échantillon sont surtout des jeunes femmes encore à la recherche d'une définition de leur propre parcours professionnel, et riche en capital humain. Ce sont des femmes diplômées qui se contentent de métiers peu qualifiants et se consacrent beaucoup plus à la formation en attendant de trouver un métier adapté aux propres compétences. L'échantillon présente un seul cas de femme au foyer.

Médiatrices culturelles

En ce qui concerne l'analyse approfondie des médiatrices culturelles nous renvoyons au rapport sur les médiateurs culturels. Dans ce cadre d'analyse il est utile de souligner qu'une telle profession représente pour une femme une possibilité très valable de pouvoir effectuer un travail gratifiant.

"Entant que femme je ne pouvais pas trouver mieux" (cas 21, médiatrice culturelle, 36 ans)

CAPITAL SOCIAL

L'analyse du capital social suivante, plus qu'une description objective des rapports sociaux au niveau familial, amical, associatif et institutionnel auxquels participent les femmes, se focalise sur les possibilités et/ou sur les limites objectives pour lesquels de telles rapports puissent constituer une valeur ajoutée d'une migrante marocaine comme agent de développement. Les dotations de capital social représentent le domaine le plus problématique, mais également le plus fertile duquel tirer des indications de politique par rapport aux possibilités pour une femme marocaine d'être un agent de développement pour son pays d'origine.

Rapports familiaux entre Maroc et Italie

Au Maroc la famille représente l'institution centrale de la société; si on l'entend dans son sens traditionnel et stéréotypé, elle présente des caractères de conditionnement plutôt rigides par rapport au rôle de la femme, même si la littérature plus récente parle d'un fort processus de transformation de la famille en acte au Maroc (De Bernart, M., Di Pietrogiacomio, L. & Michelini, L., 1995; Mernissi, F., 1993). D'un point de vue sociologique, la transformation de la famille au Maroc effectue une progressive nucléarisation et, en même temps, les rapports familiaux et parentaux proches s'élargissent sur plusieurs villes du Maroc et entre différents pays d'habitation et de résidence en dehors du Maroc (De Bernart, M., Di Pietrogiacomio, L. & Michelini, L., 1995). D'un point de vue juridique, l'approbation de la nouvelle loi du Code de la Famille approuvée par le Roi Mohammed VI ce n'est qu'un des exemples les plus actuels de la forte tentative de ce pays de vouloir transformer un ordre familial traditionnel vers un nouvel ordre dans lequel le rôle de la femme dans la famille et dans la société soit aussi digne que celui de l'homme. Il est incontestable que les processus migratoires transforment énormément les liens parentaux aussi bien dans le pays d'origine que dans celui d'accueil: ce sont lors de tels processus de transformation que la femme immigrée peut jouer un rôle décisif comme agent d'évolution.

Rapports conjugaux et rapports familiaux élargis

La première dynamique de relation familiale à laquelle se confrontent les femmes mariées (majorité de l'échantillon) est la relation conjugale. La migration pour une femme marocaine peut représenter l'émancipation, mais également la re-traditionalisation de son propre rôle. Une forte traditionalisation de son rôle advient surtout pour les femmes remariées qui, en Italie, se retrouvent dépourvues de l'entier réseau de soutien familial; elles traversent des périodes initiales de grande solitude et d'isolement, le seul personnage de référence est le mari; dans ces cas là, la femme perd de sa liberté d'action et de ses possibilités de choix.

"Les femmes marocaines en Italie vivent comme dans une prison, quand elles viennent en Italie elles perdent tous leurs droits et vivent moins bien qu'au Maroc, parce qu'elles n'ont plus la protection familiale et c'est le mari qui décide les conditions dans

lesquelles elles vivent. Celles qui se rebellent sont chassées de la maison. Les femmes qui reçoivent de leur maris des mauvais traitements et des violences continues; parfois leurs maris sont très sévères, leurs femmes ne peuvent pas regarder la télévision ou écouter de la musique (...). Parfois viennent en Italie des femmes qui ont reçu une éducation moderne au Maroc, mais il arrive qu'une fois arrivées elles se renferment et se rattachent à la tradition, qu'elles développent un sens de fermeture face à la culture chrétienne" (cas 8, propriétaire d'un bazar, 30 ans).

Dans l'échantillon certains cas ont un parcours migratoire caractérisé par des éléments d'invololution: un de ceux-ci est le cas d'une femme qui au Maroc a vécu 4 ans seule à Marrakech avant de se marier (un cousin de premier degré). Depuis le mariage elle a commencé à mettre le voile, plus que par respect des principes religieux, pour rassurer son mari sur sa pudeur et pour éloigner les regards indiscrets. Dernièrement cette femme a réussi à conquérir un de ses domaines d'action comme propriétaire d'un bazar, mais à la condition de son mari, qu'elle porte le voile dans son contact avec le public. Dans ces cas-là, les rapports conjugales deviennent un contenant fort de contrôle social du mari sur la femme, femme qui parvient à conquérir des petits espaces de liberté lentement et au prix d'efforts immenses. Si les rapports conjugaux sont difficiles pour ces femmes qui vivent dans des conditions de fermeture et qui ont pour seule représentation familiale leur mari, ils le sont tout autant pour ces femmes qui avec courage et avec détermination poursuivent des projets personnels de réalisation professionnelle ou de réinvention de leur propre rôle dans la famille et dans la société. Dans ces cas-là, pour autant que le mari puisse soutenir sa femme dans les projets de réalisation professionnelle, en ne l'entravant pas de façon insistante, on retrouve quand même une forte difficulté à accepter la réalisation de la femme. Certainement, par rapport à la peur qu'apporte la fermeture, le manque de confiance, l'invololution, est préférable l'attitude de celles qui choisissent avec courage de changer leur propre rôle dans la famille et dans la société, parce que ces cas là sont des cas dans lesquels la femme immigrée acquiert confiance en soi, force, courage et surtout vit la migration comme un processus de *empowerment*.

"Depuis que je suis partie je me sens plus forte, au début mes amies au Maroc pensaient que j'étais folle d'émigrer, mais maintenant j'arrive à dire mon opinion face devant les autres" (cas 21, médiatrice culturelle, 36 ans)

“Les italiens m’ont appris à ne pas être timide, je sens que j’ai plus de force et de confiance en moi” (cas 3, femme au chômage, 34 ans)

Les femmes émigrées en Italie avec le noyau familial tirent des forts bénéfices au niveau de réseaux de soutien et de solidarité sur lesquels pouvoir compter dans les moments de besoin, sans compter les possibilités de soutien économique. Tous les cas de femmes qui ont des parents, des frères et soeurs en Italie démontrent, en effet, confiance en soi et force. Dans ces cas là cependant les raisons de rentrer souvent au Maroc diminuent; cela créé un sens de détachement du pays d’origine et une orientation essentiellement vers le pays d’accueil.

Rapports avec les enfants

Les femmes marocaines immigrées sont inévitablement soumises à un processus de réélaboration des valeurs et des connaissances traditionnelles dans l’éducation des enfants. L’éducation des enfants, qui comprend la transmission des valeurs, des connaissances et des modalités de comportements, représente un domaine dans lequel la femme participe directement à des processus de transformation de sa propre famille et de la communauté, en produisant et en stimulant des évolutions au niveau identitaire.

“Dans l’éducation il faut éviter le désordre et avoir de la patience. Par exemple mon fils ne comprend pas encore l’importance du Ramadan parce qu’ici ce n’est pas comme au Maroc où tout le monde le fait, ici tu dois le faire tout seul et tu te sens étrange. Moi je ne lui fais faire qu’une demi-journée de Ramadan et à la fin je lui offre un cadeau comme récompense. Il faut inventer des petits trucs pour faire passer la tradition. Il est important de conserver ses propres racines, mais il faut apporter des changements et des réadaptations continues” (cas 9, propriétaire d’un bazar, 33 ans)

“Il existe une grande différence entre éduquer les fils au Maroc ou en Italie: au Maroc la communauté participe beaucoup au processus éducatif, lors qu’en Italie tout est plus confié à l’individu. En réalité nos enfants, qui appartiennent à la seconde génération, sont élevés par nous qui sommes toujours dans la phase d’adaptation à cette nouvelle réalité. Nous sommes tous à l’épreuve. Moi je ne les ai jamais poussés à être contre la culture italienne, au maximum j’ai tenu à ce qu’ils connaissent parfaitement leur culture d’origine pour qu’ils ne se sentent pas à moitié marocains ou italiens. Il est important de se sentir entier” (cas 16 , femmes au foyer, 32 ans)

Les processus éducatifs des enfants représentent, donc, pour une femme des canaux d'activation des capitaux symboliques; en outre les enfants sont d'effectifs liants sociaux qui influencent les dynamiques des rapports sociaux d'une femme marocaine, parce qu'ils facilitent l'activation de réseaux entre compatriotes et avec les italiens. L'école représente, en outre, un lieu de dynamiques sociales dans lequel les femmes, en tant que mères, jouent un rôle actif: l'attente des enfants à la sortie des classes ou les invitations de camarades de classe à la maison pour faire les devoirs ensemble, représentent des occasions sociales lors desquelles la mère marocaine est appelée, certainement plus que le père, à interagir avec le cadre environnant, à créer des liens, à tisser des rapports de confiance

Rapports amicaux

La famille marocaine représente certainement le lieu dans lequel les rapports sociaux d'un individu sont le plus du à des intermédiaires, mais l'expérience migratoire constitue une possibilité d'établir des liens amicaux, librement choisis, dans une optique différente et innovatrice par rapport au pays d'origine. L'expérience migratoire semble favoriser en effet une plus grande liberté pour établir des liens amicaux, puisque l'individu subit moins le contrôle de la famille et de la société par rapport au pays d'origine; il est significatif de rencontrer également des femmes immergées dans des réseaux sociaux fermés et contrôlés qui réussissent quand même à tisser un petit réseau social en dehors du cercle familial restreint. Les réseaux d'amitiés entre compatriotes se situent à la limite entre des expériences de solidarité et de soutien réciproque de petits groupes de femmes organisés sur les bases territoriales et des tentatives très timides et hésitantes dans l'approfondissement des amitiés.

"Moi je ne débute jamais aucune amitié" ... "Je ne fréquente jamais des groupes pour éviter qu'on parle dans mon dos" (cas 10, propriétaire d'un bazar, 40 ans)

Parmi les femmes marocaines interviewées on retrouve peu de volonté d'investir leur temps dans des rapports amicaux fortes; dans le meilleur des cas se constituent des réseaux restreints de compatriotes, des relations sélectionnées et privilégiés, d'aide et de soutien réciproque. Probablement l'immigration rend les femmes marocaines plus fragiles, compétitives et souvent moins solidaires entre elles. Sur les relations amicales entre

marocaines et femmes italiennes jouent beaucoup le cadre professionnel, les possibilités de rencontre, les enfants, les activités associatives, les réseaux familiaux et le temps de permanence en Italie. Les possibilités d'établir des liens durables avec les italiennes sont plus compliquées au début:

"Les italiennes sont très disponibles, mais il n'y a pas encore d'amitié véritable, c'est encore une connaissance" (cas 16, femme au foyer, 32 ans)

Associationnisme

La participation des femmes marocaines à la vie publique et politique du Maroc est un phénomène surtout citadin et concerne des femmes cultivées, et au contraire avec peu d'implication des femmes qui vivent en zones rurales. Il est rare que les femmes interviewées de l'échantillon ait eu des expériences associatives structurées au Maroc; au niveau quantitatif seulement 4 interviewées sur 25 ont participé à des expériences de volontariat, à des groupes universitaires, ou à des associations de bienfaisance et d'assistance aux pauvres dans le pays d'origine. La participation en Italie à des expériences de groupes organisés par des organismes et structures du territoire, associations d'immigrés ou mixtes, a résolument augmentée par rapport au Maroc: 13 femmes sur 25 ont participé ou participent de façon plus ou moins active à des différentes formes d'association ou à des activités de volontariat; par contre la participation à des partis ou aux syndicats est minimes. Parmi les femmes engagées dans des expériences associatives, au moins la moitié participe de façon vraiment active, assumant des charges directives et poursuivant des projets d'intervention et de sensibilisation sur les problématiques féminines de la femme marocaine. On retrouve dans l'échantillon une forte présence de femmes qui, de leur propre initiative, ont monté des activités de volontariat dans leur quartier ou territoire, en organisant par exemple des cours de langue arabe pour les enfants, ou de langue italienne pour leurs compatriotes. Les femmes qui exercent le métier de médiatrice culturelle sont les plus engagées dans les activités de volontariat et se sont avérées les plus actives dans le secteur associatif. La participation à la vie sociale et politique, en Italie comme au Maroc, c'est un processus qui offre plus d'estime de soi et rend les femmes marocaines conscientes de leur rôle dans une évolution de la société, dans une optique d' *empowerment* collectif.

"Je me sens libre, finalement un contexte dans lequel je peux donner mon avis, depuis que je rentre dans l'associatif je marche la tête haute" (cas 16, femme au foyer, 32 ans).

CAPITAL FINANCIER

L'analyse du capital financier des femmes marocaines interviewées met en évidence certains éléments critiques liés à l'accès aux ressources économiques et aux possibilités d'utilisation de telles ressources.

Un premier élément significatif concerne l'incidence de l'état civil des femmes interviewées sur les possibilités de gestion de l'argent. Une autre différenciation interne doit être faite à partir des typologies professionnelles révélées par l'analyse du capital humain, quand les ressources économiques à disposition des femmes changent beaucoup selon le type d'emploi effectué. Par rapport à l'état civil, on note que les femmes mariées jouissent d'une plus grande stabilité et tranquillité économique puisqu'elles peuvent s'appuyer sur l'aide économique-financière du mari dans les périodes de non-activité professionnelle ou dans les périodes d'interruption du travail pour maternité. Les femmes célibataires ou divorcées doivent faire face, par contre, à des frais de subsistance (comme le loyer, la nourriture, l'habillement) même dans les périodes d'inactivité professionnelle. Pour cette raison elles mettent de côté leurs économies pour faire face à des nécessités financières imprévues dues au manque de travail. Les ressources des femmes mariées sont souvent utilisées pour le bien-être de la famille et rarement pour des dépenses et des investissements personnels. Les investissements sont toujours faits au niveau familial et concernent le lancement d'un prêt pour l'achat d'une maison, pour élever les enfants, ou l'achat de biens de consommation: voitures, télévisions avec antennes paraboliques, appareils électrodomestiques. A partir du moment où les économies des femmes mariées sont dépensées dans le cadre de projets d'investissement familial et celles des femmes célibataires ou divorcées pour leur propre subsistance, il est difficile d'imaginer pouvoir compter sur les dotations de capital financier des femmes marocaines immigrées pour le lancement de projets de codéveloppement. Parmi les femmes interviewées, les propriétaires d'une activité indépendante sont celles qui ont démontré le plus de maîtrise en matière de gestion du capital financier; en effet même si

elles subissent le contrôle du mari en ce qui concerne la gestion de l'argent et de l'administration, manifestent une mentalité d'entreprise qui les portent à penser en termes d'investissement et d'expansion de l'activité économique.

CAS D'ÉTUDE

Pour donner plus d'épaisseur aux modalités à travers lesquelles une femme marocaine se catégorise en tant que potentiel agent de développement pour le propre pays d'origine ont été analysés trois cas d'étude de femmes sélectionnées pour le projet.

Box 4.5 - F. G. femme gérante en faveur des artisans au Maroc

F. représente, parmi les femmes marocaines interviewées un des meilleurs exemples d'agent de développement pour son pays d'origine. Elle est propriétaire d'un magasin de produits artisanaux marocains et de décoration ethnique à Milan. Son idée d'entreprise, plutôt innovante dans une période de boom ethnique en Italie, a consisté à promouvoir et à vendre des lampes, lanternes, décoration en fer battu et mosaïques. F. non seulement s'approvisionne de façon directe chez les petits artisans au Maroc, mais contribue aussi directement au processus de création et de préparation des produits à travers le transfert des compétences et des éléments d'innovation acquis en Italie, en dessinant et projetant elle-même certains produits. Le capital humain en sa possession est élevé: diplômée en économie elle a suivi un cours de lancement d'entreprise de la Chambre de Commerce, puis d'autres cours de design et d'ameublement d'intérieur. Le premier cours lui a fourni les instruments pour le lancement et pour la croissance de l'entreprise – gestion des clients, promotion des produits, ouverture du site internet. Pour lancer l'activité elle a trouvé des informations surtout à travers une de ses amies italiennes et à travers des contacts avec la Chambre de Commerce; au cours des années elle est parvenue à se constituer un réseau de clientèle italienne fidèle qui lui assure des rentrées constantes. La caractéristique importante de F. – significative par rapport à sa façon d'être agent de développement – est un fort esprit d'entreprise uni à un désir déclaré d'impliquer dans son activité son pays d'origine à travers la valorisation des produits locaux et le transfert de compétences et d'innovations de l'Italie au Maroc.

Elle semble en effet avoir bien à l'esprit que, à travers son activité, les artisans marocains peuvent recevoir et reçoivent déjà une contribution en terme d'innovation. Par exemple, une de ses interventions se réalise à travers de modifications qu'elle réalise de façon personnelle aux produits marocains qui répondent aux goûts du marché italien. F. maintient des liens très forts avec son pays d'origine, y retourne au moins deux fois par an pour suivre de près les activités des artisans et pour les orienter dans la préparation des produits. Son intention est de renforcer les petits artisans à travers la constitution de réseaux associatifs. Un élément intéressant du point de vue des relations de genre et en ce qui concerne l'activation de réseaux, est la présence d'un parent comme collaborateur de son activité. Un homme nécessaire pour les négociations des prix; en effet même si F. est désormais respectée par les artisans, ils existent des limites dans les possibilités qu'une femme au Maroc puisse gérer de façon autonome des activités de commerce.

F. déclare que pour une femme marocaine il est extrêmement difficile d'avoir du succès au niveau du secteur de l'entreprise: les jalousies et l'orgueil de la part des hommes marocains sont parfois des obstacles auxquels il est difficile de lutter.

Box 4.6 - N. B. médiatrice culturelle avec des projets associatifs et dans le social entre Maroc et Italie

N. est une médiatrice culturelle qui a vécu un parcours migratoire qui l'a porté à se confronter avec des pays différents, comme la France et les Etats-Unis. En 1996, en France, a pensé un projet pont très intéressant d'échange culturel et commerciale entre associations marocaines et françaises.

Le projet consistait en la création d'une association de femmes en Casablanca qui produisent des produits artisanaux, des vêtements et des tapis, vendus ensuite en France à travers une association de femmes de Paris. Le projet appelé "Femmes au pluriel", a été un succès, mais elle n'a pas pu le suivre jusqu'à la fin car vivant déjà en Italie. Dès lors elle aurait toujours voulu répéter ce type d'expérience en Italie, rencontrant cependant dans notre pays des nombreuses difficultés.

Or mis l'expérience de projet-pont entre France et Maroc, N. est un bon exemple d'agent de développement, puisqu'elle a explicité son intention de réaliser au Maroc un projet de services pour la petite enfance.

Les compétences qu'elle voudrait mettre à disposition sont celles acquises à travers les expériences professionnelles comme médiatrice culturelle en Italie; une innovation qu'elle voudrait introduire au Maroc sur la base du modèle italien, est celle de faire travailler ensemble une équipe d'experts de divers genres: une psychologue, une assistante sociale, une sociologue. L'idée naît également du lien consolidé et maintenu aussi suite à l'émigration avec une amie de Casablanca, qui a été pour N. un soutien fondamental dans la phase de repérage des informations sur les avantages fiscaux et dans l'accomplissement des procédures bureaucratiques pour l'ouverture d'un service de crèche. S'il est donc important qu'un potentiel agent de développement acquière et mette à disposition les compétences professionnelles acquises en Italie, il est tout aussi important que l'émigrant ait maintenu dans le temps des relations solides avec des personnes du propre pays d'origine. La comparaison avec des expériences similaires lancées depuis de nombreuses années de la part de marocains émigrés en France ou en Belgique, devrait être pour les marocains émigrés en Italie une stimulation et un modèle.

Box 4.7 - Z. N. femme au foyer avec une forte dotation de capital social

Z. est une femme au foyer, elle n'a pas encore des parcours professionnel solide derrière elle, son capital humain n'est pas très haut, et pourtant elle présente des caractéristiques intéressantes pour être un agent de développement. Arrivée en Italie pour regroupement familiale, Z. a vécu l'expérience migratoire comme une occasion de croissance et d'enrichissement personnel. Le premier élément de grand intérêt est donné par un niveau élevé de réélaboration personnelle de la valeur et des difficultés de l'émigration, qui la rend bien plus mure et consciente des ses propres rapports avec son pays d'origine et de la valeur ajoutée apportée par le fait de vivre dans un pays différent de celui de provenance. Un second élément est donné par le fait que Z. est une personne très active dans le domaine associatif. Dans sa Commune elle a fondé une association de femmes immigrées qui travaillent en collaboration avec une association de femmes italiennes, manifestant d'avoir des bonnes capacités d'interrelation avec le territoire; en outre elle est en contact étroit avec l'association de son frère au Maroc qui effectue des activités de micro crédit avec les gens pauvres, au point d'envisager dans le futur des lancements d'activités et de projets conjoints (alphabétisation rurale, fauteuils roulants pour handicapés).

L'implication dans le domaine associatif se conjugue avec une bonne capacité d'implication des personnes du bas: Z. est active dans la création de liens entre les compatriotes qui vivent dans son villages, en les invitant souvent chez elle pour débiter une socialisation et pour créer des moments collectifs. En outre elle fréquente, au sein de la commune de Mantoue, un cours de médiation culturelle avec un groupe de 12 étrangers. Z. effectue déjà de façon volontaire et informelle une activité de médiation au sein de l'école de son pays quand naissent des problèmes de communication entre familles d'enfants arabes et enseignants où elle s'est en outre proposée comme volontaire pour enseigner l'arabe. Z. représente donc un cas de femme avec une haute capacité d'activation de capital social, qui s'exerce à travers une facilité à tisser des liens et des rapports de confiance, à créer des espaces de dialogue et de collaboration collectifs. La confiance dans les réseaux sociaux est fortement liée à la possibilité de déclencher des processus de codéveloppement entre l'Italie et le propre pays d'origine. C'est pour cette raison que la dotation de capital social soit considérée parmi les plus significatifs. Les habilités "féminines" sont très significatives par rapport à l'identification d'un agent de développement femme, même en absence d'autres dotations de capitaux.

INDICATIONS DE POLITIQUES

Dans ce paragraphe seront définies les modalités à travers lesquelles les femmes marocaines en Lombardie pourraient être considérées comme des agents de développement pour leurs propres communautés d'origine, en mettant également en évidence les limites. Les indications de politique sont tirées de l'analyse des dotations de capital humain, social et financier des migrantes marocaines en Lombardie. Par rapport à la dotation de capital humain il est important de noter que, même si n'a pas été mise en évidence une correspondance directe entre le niveau d'instruction et les opportunités professionnelles existantes en Italie pour les femmes marocaines, une bonne dotation de capital humain reste malgré tout toujours un moyen important d'intégration dans le pays d'accueil et d'acquisition de nouvelles compétences, donc un bon point de départ, même si insuffisant en soi, pour être un agent de développement. Si l'on considère les parcours professionnels transversalement, les typologies professionnelles les plus appropriées à l'identification d'un possible agent de développement femme

sont les entrepreneurs et les médiatrices culturelles. Les possibilités que de tels métiers puissent offrir au niveau de l'activation de réseaux entre Maroc et Italie et les compétences professionnelles qui permettent d'acquiescer sont, en effet, élevées. Les dotations de capital social des femmes émigrantes sont très significatives du point de vue de l'identification d'un agent de développement femme. Le maintien et l'activation constante de liens familiaux, de réseaux amicaux et d'activités associatives, en Italie comme au Maroc, sont des facteurs extrêmement importants qui mettent en évidence la spécificité féminine dans les possibilités d'être agent de développement. Enfin il est difficile d'imaginer que les dotations de capital financier des femmes marocaines immigrées puissent être utilisées pour le lancement de projets de codéveloppement. Le peu de contrôle que les femmes ont sur cette dotation de capital et l'emploi à peu près constant de ces ressources dans un cadre exclusivement familial limitent beaucoup les effectives possibilités de création de projets de la part des femmes immigrées. La complexité de la condition féminine d'une immigrée marocaine en Italie rend difficile la définition d'un prototype de femme marocaine immigrée comme possible agente de développement. Il n'existe pas des parcours de formation ou des projets migratoires "gagnants" qui délimitent une tendance claire et univoque à travers laquelle les femmes marocaines puissent être agente de développement pour leurs propres communautés d'origine. Une bonne dotation de capital humain en termes de titres d'étude, de parcours de formation entrepris et d'activités professionnelles, ne porte pas nécessairement à l'identification d'un agent de développement si elle n'est pas unie à un bon réseau de relations sociales en Italie comme au Maroc. Souvent la formation universitaire devient dérisoire si elle n'est pas accompagnée d'une formation autonome qui passe par une réélaboration soignée du propre parcours migratoire. La possibilité qu'une femme soit un agent d'évolution en maintenant ses propres liens culturels, familiaux et sociaux se dessine, en effet, à partir d'un mélange complexe d'éléments. Cependant, la caractéristique commune aux femmes marocaines potentiellement agentes de développement est le courage de poursuivre leur propre parcours d'autonomie et de croissance aussi dans les situations les plus difficiles, au-delà du fait qu'elles aient suivi leur mari ou qu'elles aient un parcours migratoire autonome, qu'elles soient femmes au foyer, femmes au chômage, ou qu'elles se soient affirmées dans leurs carrières.

Bibliographie

- Agig M., (1990), *La donna marocchina a Milano*, dans Favaro G. e Tognetti Bordogna M., (sous la direction de), *Le Mille e una donna - donne migranti incontri di culture*, Comune de Milan, Milan.
- Al-Ali N. S., *Donne genere e immigrazione in Europa, sviluppi dell'immigrazione in Europa*, dans [http://www.comune.forli.fo.it/ Documenti/39/genere.pdf](http://www.comune.forli.fo.it/Documenti/39/genere.pdf)
- Balsamo F., (1997), *Da una sponda all'altra del Mediterraneo*, L'Harmattan, Turin.
- Ben Jelloun T., (1996), *Nadia*, Bompiani, Milan.
- Campani G., (1990), *Donne immigrate in Italia*, dans Cocchi G., (sous la direction de), *Stranieri in Italia*, Matériels de recherche de l'Institut Cattaneo, Bologne.
- Cologna D., Breveglieri L., Granata E., Novak C., (1999), *Africa a Milano. Famiglie, ambienti e lavori delle popolazioni africane a Milano*, Abitare Segesta, Milan.
- Coopérative Progetto Integrazione, (1999), *Donne immigrate e lavoro nella provincia di Milano*, Milan.
- De Bernart M., Di Pietrogiacomo L. et Michelini L., (1995), *Migrazioni femminili, famiglia e reti sociali tra il Marocco e l'Italia, il caso di Bologna*, L'Harmattan, Turin.
- Decimo F., (2001), *Trapiantare il focolare domestico. Unità familiare e questione abitativa tra immigrati marocchini a Bologna*, dans Bernardotti M. A., *Con la valigia accanto al letto. Immigrati e casa a Bologna*, Franco Angeli, Milan.
- Favaro G. et Tognetti Bordogna M., (1990), *Donne straniere a Milano: tipologie migratorie e uso dei servizi socio-sanitari*, dans Cocchi G., (sous la direction de), *Stranieri In Italia*, Matériels de recherche de l'Institut Cattaneo, Bologne.
- Favaro G. et Tognetti Bordogna M., (1991), *Donne dal mondo. Strategie migratorie al femminile*, Guerini Associati, Milan.
- Giacalone F., (2002), *Marocchini tra due culture, un'indagine etnografica sull'immigrazione*, Franco Angeli, Milan.
- Giacalone F., (2002), *Uno sguardo antropologico: dati da una ricerca condotta in Umbria*, dans Balsamo E. et Favaro G., (2002), *Mille modi di crescere. Bambini immigrati e modi di cura*, Franco Angeli, Milan.
- Khachani M., *La femme maghrébine immigrée dans l'espace économique des pays d'accueil. Quelques répères*, dans http://www.iussp.org/Brazil2001/s20/S27_P08_Kachani.pdf
- Kouider S., (2001), *Il posto della donna in Marocco*, dans Aa.Vv., *Donne in transizione in culture e società diverse*, Province de Brescia e Commission "Pari Opportunità", Brescia.

- Kristianasen W., (2004), *Confronto tra donne all'interno dell'Islam, in Marocco e in Iran*, Le Monde Diplomatique, n.4, année XI, avril.
- Lodigiani R., (1994), *Donne migranti e reti informali*, Studi Emigrazione, XXXI, n. 115.
- Lodigiani R. et Martinelli M., (2003), *Donne albanesi e marocchine a Milano: l'incontro domanda-offerta di lavoro tra reti formali e informali*, dans La Rosa M. e Zanfrini L., (sous la direction de), *Percorsi migratori tra reti etniche, istituzioni e mercato del lavoro*, Franco Angeli, Milan.
- Maciotti M., (2000), *La solitudine e il coraggio, donne marocchine nella migrazione*, Guerini Studio, Milan.
- Maher V., (1989), *Il potere della complicità - conflitti e legami delle donne nordafricane*, Rosenberg & Sellier, Turin.
- Mernissi F., (1993), *Charazad non è marocchina*, Edizioni Sonda, Turin.
- Piccagli C., (1999), *Le donne marocchine si raccontano. L'esperienza della maternità nella migrazione*, dans Maye Sheik Amed A., Chiesa P. F. et Piccagli C., *Dal lavoro alla famiglia: percorsi migratori a confronto*, L'Harmattan Italia, Turin.
- Raimondi P., *Famiglie marocchine immigrate : una ricerca empirica sul territorio bergamasco* dans http://www.provincia.bergamo.it/cd_01/Famiglia/Raimondi_tesi.htm
- Rigaud B., Ruggerini M., *La cittadinanza delle donne tra le due rive del Mediterraneo*, dans <http://www.ledonline.it/lededizionallegati/scannavini.pdf>
- Salih R., (2000), *Identità, modelli di consumo e costruzione di sé tra il Marocco e l'Italia. Una critica di genere all'emigrazione transnazionale*, Rivista Africa e Orienti, II, 3/4.
- Samaniego M., (2002), *Il materno nell'immigrazione: il caso delle donne arabe*, dans Balsamo E., Favaro G., *Mille modi di crescere. Bambini immigrati e modi di cura*, Franco Angeli, Milan.
- Schmidt Di Friedberg O. et Saint-Blancat C., (1998), *L'immigration au féminin: les femmes marocaines en Italie du Nord, une recherche en Vénétie*, Studi Emigrazione XXXV, n. 131.
- Scrinzi F., (2001), *Consumi Culturali. I processi di etnicizzazione delle donne marocchine a Genova*, dans Torre A., (sous la direction de), *Non sono venuta per scoprire le scarpe. Voci di donne immigrate in Liguria*, Editions Sensibili alle Foglie, Rome.

CINQ

5.1. L'IMMIGRATION MAROCAINE EN CAMPANIE

5.1.1. Une description quantitative et qualitative de l'immigration marocaine en Campanie

Mattia Vitiello

L'INCIDENCE DE LA PRESENCE MAROCAINE EN CAMPANIE

La population immigrée en Campanie, au cours de ces dernières années, a connu les mêmes phénomènes de stabilisations que la population immigrée a connu au niveau national. Ceci a ainsi renforcé la double fonction que cette même région a toujours eu à l'égard de l'immigration étrangère en Italie. D'une part, il s'agit d'une zone d'établissement effective et stable des immigrés. D'autre part, on assiste depuis des années à un phénomène de migration à l'intérieur des immigrations: à des périodes différentes, en général après les régularisations, on assiste à des départs de travailleurs immigrés des régions du sud vers celles du nord.

Le cadre actuel de la présence étrangère en Campanie se présente d'une manière très hétérogène, que ce soit du point de vue de l'articulation territoriale, ou des différentes façons, pour les nationalités immigrées présentes dans la région, de vivre cette expérience migratoire. Cependant, à l'intérieur même de cette remarquable diversité, ressortent des connotations assez spécifiques qui permettent de déterminer une sorte de modèle « campanien » de l'immigration. Celles-ci concernent non seulement la composition démographique des différents groupes d'immigrés - en particulier l'incidence plus ou moins élevée de la population féminine - mais aussi le rôle joué par les immigrés dans l'économie locale et en particulier leur disposition prédominante mais non exclusive au sein du secteur informel de l'économie, ainsi que les diverses branches d'emploi spécifiques à ces

nationalités, et enfin le lien entre ces variables et les différentes formes d'implantation.

Tableau 5.1 – Permis de séjour par province et par sexe. Année 2002

	Province											
	Caserta		Benevento		Naples		Avellino		Salerno		Total	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Homme	5.643	20,4	533	1,9	16.263	58,7	1.535	5,5	3.736	13,5	27.710	44,8
Femme	4.957	14,5	676	2,0	23.455	68,6	1.787	5,2	3.325	9,7	34.200	55,2
Total	10.600	17,1	1.209	2,0	39.718	64,2	3.322	5,4	7.061	11,4	61.910	100,0

Source: élaboration personnelle d'après données Istat

Selon les dernières informations officielles disponibles, présentes dans le tableau 5.1, qui concerne les permis de séjour délivrés en Campanie en 2002, donc avant la régularisation rendue disponible par les lois 189/2002 et 222/2002, la présence de citoyens étrangers en Campanie est estimée à 61.910 personnes.

Il s'agit d'un chiffre assez important qui place la région dans une position intermédiaire entre les grandes régions d'immigration comme le Latium et la Lombardie, et les régions dont la présence étrangère est plus modeste, comme le centre de l'Italie et l'Italie Méridionale. La population féminine est plus élevée, représentant un peu plus de 55 pour cent des étrangers présents en Campanie. Ce chiffre est plus important dans la province de Naples où le nombre de femmes atteint 59 pour cent.

En ce qui concerne l'articulation territoriale de la population étrangère, on remarque une concentration importante dans la province de Naples, qui présente un nombre équivalent à un peu plus de 64 pour cent. Viennent ensuite les provinces de Caserta, avec 17 pour cent, Salerno avec 11 pour cent, puis celles d'Avellino et Benevento où la population étrangère est plutôt faible. La présence étrangère dans la région est donc tout sauf homogène. En outre, l'incidence des immigrés sur la population locale est sensiblement inférieure à la moyenne nationale: au niveau régional, il s'agit de 1,4 pour cent contre 2,5 pour cent dans tout le pays, et dans certaines provinces comme celles d'Avellino, Benevento et Salerno, le pourcentage est même inférieur à 1 pour cent.

Tableau 5.2 – Permis de séjour présents en Campanie par sexe et pays d’origine. Année 2002

Pays d’origine	HF	F	%F
Etats-Unis d’Amérique	10.797	8.116	75,2
Maroc	5.588	1.126	20,2
Sri Lanka	4.949	2.322	46,9
Chine	4.149	1.942	46,8
Albanie	3.946	1.285	32,6
Pologne	3.233	2.834	87,7
Tunisie	2.463	503	20,4
Algérie	2.330	174	7,5
Philippines	2.252	1.654	73,4
Ukraine	1.978	1.666	84,2
Royaume-Uni	1.584	1.302	82,2
Nigeria	1.499	976	65,1
Sénégal	1.200	60	5,0
Cap Vert	985	838	85,1
Roumanie	978	632	64,6
République Dominicaine	955	721	75,5
Brésil	745	630	84,6
Grèce	719	407	56,6
Allemagne	716	551	77,0
Inde	624	300	48,1
Yougoslavie (Serbie – Monténégro)	580	272	46,9
Pérou	552	358	64,9
Pakistan	397	51	12,8
Russie	443	348	78,6
France	434	314	72,4
Colombie	428	348	81,3
Cuba	425	380	89,4
Espagne	410	347	84,6
Burkina Faso (Haute Volta)	403	74	18,4
Total	61.910	34.200	55,2

Source: élaboration personnelle d’après données Istat

En ce qui concerne la composition de l’immigration selon la nationalité d’origine, telle qu’elle est illustrée dans le tableau 5.2, il résulte que la population étrangère la plus nombreuse est celle des Etats-Unis, avec presque 17 pur cent du total. Ceci est du à l’importance du contingent militaire en exercice sur la base des Nations Unies de Naples. Viennent ensuite les Marocains dont le nombre équivaut à 9 pour cent de la présence étrangère; les Sri- Lankais, avec 8 pour cent et résident principalement à Naples; et enfin les Albanais, les Chinois et les Polonais, qui représentent

chacun un peu plus de 6 pour cent du total, ainsi que les nationalités les plus nombreuses parmi celles qui constituent la nouvelle immigration.

Ces mêmes nationalités sont réparties différemment dans les provinces de la Campanie, principalement selon les caractéristiques spécifiques de la demande de travail. En effet, on sait que, comme dans le cas de Naples, tout comme dans les autres grandes villes du Centre-Sud, la présence des femmes est plus significative à cause d'une demande de main d'oeuvre féminine plus importante dans le domaine des services domestiques et aux personnes en général, dont le travail réduit les carences du système local de welfare. Cette distribution particulière est illustrée dans le tableau 5.4.

Le tableau 5.3 illustre la répartition de la présence marocaine, par sexe, dans les diverses provinces de la Campanie.

Tableau 5.3 - Permis de séjour pour les résidents marocains présents en Campanie, par sexe et par province. Année 2002

	Caserta		Benevento		Naples		Avellino		Salerno		Total
	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	
Hommes	1.014	22,7	149	3,3	1.553	34,8	308	6,9	1.438	32,2	4.462
Femmes	243	21,6	94	8,3	321	28,5	180	16,0	288	25,6	1126
Total	1.257	22,5	243	4,3	1.874	33,5	488	8,7	1.726	30,9	5.588

Source: élaboration personnelle d'après données Istat

En premier lieu, on peut remarquer qu'environ les deux tiers de la population marocaine sont rassemblés dans la province de Naples, qui regroupe 33 pour cent de la population marocaine, ainsi que dans la province de Salerno, qui compte environ 31 pour cent de Marocains. En outre, la majorité de la composante féminine de l'immigration marocaine en Campanie est concentrée dans ces mêmes provinces, soit plus de 54 pour cent. La province de Caserta est la troisième province campanienne par le nombre de personnes marocaines qu'elle compte. Ce chiffre est une contre-tendance face à la répartition géographique de la population marocaine en Campanie, qui, comme il est possible de le voir dans le tableau 5.4, prévoit une importante concentration dans la province napolitaine, ainsi qu'une force attractive majeure de la province de Caserta.

Tableau 5.4 - Permis de séjour selon les provinces de la Campanie par sexe et par pays d'origine. Année 2002

	Caserta		Benevento		Naples		Avellino		Salerno		Total						
	% HF	% F	F/HF	% HF	% F	F/HF	% HF	% F	F/HF	% HF	% F	HF	F				
USA	15,4	16,5	80,4	0,2	0,1	47,8	82,6	82,3	74,9	1,0	0,6	43,9	0,8	0,5	48,8	10797	8116
Maroc	22,5	21,6	19,3	4,3	8,3	38,7	33,5	28,5	17,1	8,7	16,0	36,9	30,9	25,6	16,7	5588	1126
Sri Lanka	0,7	0,9	56,8	0,4	0,6	68,4	95,6	94,9	46,6	1,1	1,2	51,9	2,2	2,5	53,3	4949	2322
Chine	1,4	1,0	34,5	0,4	0,6	68,8	76,6	76,9	47,0	13,7	13,6	46,4	7,9	7,9	47,1	4149	1942
Albanie	40,9	25,3	20,1	4,4	5,9	43,7	29,7	35,1	38,4	12,8	16,7	42,7	12,2	17,0	45,2	3946	1285
Pologne	23,9	22,0	80,7	2,9	2,5	87,7	53,3	55,2	90,8	5,9	5,2	77,5	14,4	15,1	91,8	3233	2834
Tunisie	35,2	24,7	14,3	2,9	3,8	26,8	43,3	51,1	24,1	2,3	2,4	21,1	16,3	18,1	22,6	2463	503
Algérie	26,6	16,7	4,7	1,5	2,9	14,3	60,7	60,9	7,5	1,3	5,2	29,0	9,9	14,4	10,9	2330	174
Philippines	16,1	20,5	93,6	1,4	1,1	59,4	66,2	64,0	71,1	3,1	2,7	62,9	13,2	11,7	64,8	2252	1654
Ukraine	16,9	17,5	87,1	4,0	4,3	91,1	45,7	45,8	84,4	12,0	11,5	80,3	21,4	20,9	82,5	1978	1666
Nigeria	54,1	59,6	71,8	0,3	0,4	80,0	43,9	38,1	56,5	0,0	0,0	0,0	1,7	1,8	72,0	1499	976
Sénégal	44,4	26,7	3,0	0,2	0,0	0,0	27,0	46,7	8,6	1,2	8,3	35,7	27,3	18,3	3,4	1200	60
Cap Vert	0,9	0,7	66,7	0,3	0,2	66,7	91,1	91,3	85,3	0,2	0,2	100,0	7,5	7,5	85,1	985	838
Roumanie	12,1	12,3	66,1	9,9	8,4	54,6	38,5	35,0	58,6	13,7	14,7	69,4	25,8	29,6	74,2	978	632
Rép. Dominic.	6,3	6,7	80,0	0,9	1,1	88,9	89,2	88,8	75,1	1,3	1,0	58,3	2,3	2,5	81,8	955	721
Brazil	12,6	12,2	81,9	2,3	2,7	100,0	56,1	57,1	86,1	5,6	4,9	73,8	23,4	23,0	83,3	745	630
Inde	18,3	13,3	35,1	3,5	4,7	63,6	41,0	50,3	59,0	12,5	13,3	51,3	24,7	18,3	35,7	624	300
Yougoslavie	20,2	18,4	42,7	2,2	2,2	46,2	64,5	64,0	46,5	7,6	9,6	59,1	5,5	5,9	50,0	580	272
Pérou	4,9	5,0	66,7	0,2	0,3	100,0	86,2	86,6	65,1	6,0	5,3	57,6	2,7	2,8	66,7	552	358
Pakistan	6,9	15,7	25,8	0,2	0,0	0,0	83,5	76,5	10,4	3,6	7,8	25,0	5,8	0,0	0,0	448	51
Russie	13,1	14,4	86,2	2,7	2,9	83,3	47,9	45,7	75,0	12,4	11,8	74,5	23,9	25,3	83,0	443	348
Colombie	10,7	10,6	80,4	1,6	1,4	71,4	71,2	72,7	82,4	5,1	5,2	81,8	10,7	10,1	76,1	428	348
Cuba	11,1	10,0	80,9	2,4	2,6	100,0	61,2	61,8	90,4	6,1	6,8	100,0	19,3	18,7	86,6	425	380
Burkina Faso	12,7	9,5	13,7	0,0	0,0	0,0	86,6	87,8	18,6	0,0	0,0	0,0	0,7	2,7	66,7	403	74
Ghana	34,3	48,2	45,8	0,0	0,0	0,0	65,4	51,8	25,8	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	344	112
Bangladesh	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	94,1	94,5	84,3	2,3	2,0	71,4	3,6	3,5	81,8	49	49
Venezuela	5,8	6,0	71,4	7,0	6,0	58,8	29,6	31,9	73,6	23,0	24,7	73,2	34,6	31,3	61,9	243	166
Total	17,1	14,5	46,8	2,0	2,0	55,9	64,2	68,6	59,1	5,4	5,2	53,8	11,4	9,7	47,1	61910	34200

Source : élaboration personnelle d'après données Istat

Enfin, on note que la population marocaine a une distribution géographique plus uniforme par rapport à la moyenne de l'immigration étrangère en Campanie, et qu'en outre, la population féminine marocaine suit le même modèle de diffusion dans les provinces campaniennes. Ceci peut sans doute être perçu comme un indicateur des processus d'installation de la population marocaine présente en Campanie, tout comme ceux qui ont été enregistrés au niveau national. L'augmentation du nombre de femmes marocaines recensées dans la région de la Campanie en 2002 par rapport à l'année 1992 est de plus de 292 pour cent, alors que l'augmentation du total de la population marocaine recensée pour la même période est seulement de 77 pour cent. L'augmentation majeure de la population féminine par rapport à une population masculine, qui est restée à peu près constante, signifie avant tout qu'une partie plus importante de la population marocaine s'est installée dans les régions septentrionales de l'Italie où les possibilités de trouver un emploi plus stable sont plus nombreuses. Cela signifie également que les personnes installées dans la région se stabilisent de plus en plus, comme en témoigne l'augmentation significative du nombre de femmes, augmentation imputable aux regroupements familiaux. Enfin, les étrangers dont la présence en Campanie est la plus ancienne, comme les Marocains, ont donc pu consolider leur présence et réaliser des projets à plus long terme, y compris le rappel de leur famille ou la décision d'en construire une en Italie.

LE PROFIL DEMOGRAPHIQUE ET LES RAISONS DE LA PRESENCE MAROCAINE

La répartition par tranche d'âge de l'immigration en Campanie, présentée dans le tableau 5.5, montre à quel point il s'agit d'une immigration de jeunes. 60 pour cent de la population étrangère présente en Campanie en 2002 ont entre 18 et 39 ans. Une telle caractéristique semble confirmer le rôle de "région de transit" que la Campanie connaît par rapport au phénomène en Italie, mais on doit également noter l'augmentation croissante de la consistance de tranches d'âges plus élevées. En 1992, le nombre d'immigrés dont l'âge est compris entre 40 et 59 ans était de 23,4 pour cent. En 2002, cette tranche d'âge comprend 29,3 pour cent de la population étrangère, enregistrant ainsi dans cet intervalle de temps une augmentation de 144 pour cent.

Tableau 5.5 – Permis de séjour par tranches d’âges selon les provinces campaniennes. Année 2002

	Avant 18	18 – 29	30 – 39	40 – 49	50 – 59	60 et plus	Total
Caserta	3,0	28,1	37,6	20,0	8,0	3,4	10.600
Benevento	6,1	32,1	33,0	17,5	6,0	5,3	1.209
Naples	4,0	23,1	32,6	20,2	11,2	9,0	39.718
Avellino	14,1	29,6	30,6	14,9	5,2	5,6	3.322
Salerno	4,8	30,0	35,8	18,5	6,5	4,3	7.061
Total	4,5	25,3	33,7	19,6	9,7	7,2	61.910

Source: élaboration personnelle d’après données Istat

L’augmentation actuelle de l’importance des tranches d’âge plus jeunes, soit celles comprises entre 18 et 39 ans, qui marque une augmentation de 113 percent entre 1992 et 2002, et celle des tranches d’âges plus matures dont l’augmentation a été plus soutenue, indiquent l’existence d’une partie d’immigrés dont la présence est plus ancienne, partie que nous pouvons définir comme le noyau dur de l’immigration campanienne.

Une telle part de l’immigration est identifiée dans le tableau 5.6, qui montre l’importance des permis de séjour par région et année d’arrivée. Même si le nombre d’immigrés présents depuis au moins 10 ans en Campanie en 2000 est inférieur au nombre présent dans les régions septentrionales italiennes, il présente malgré tout une certaine importance et assume une valeur encore plus significative face aux autres régions méridionales.

D’après de tels indicateurs, on peut retenir que l’immigration en Campanie est entrée dans une phase de maturation et de stabilisation, bien qu’une telle phase ne prenne pas en compte toutes les composantes nationales sur la même étude.

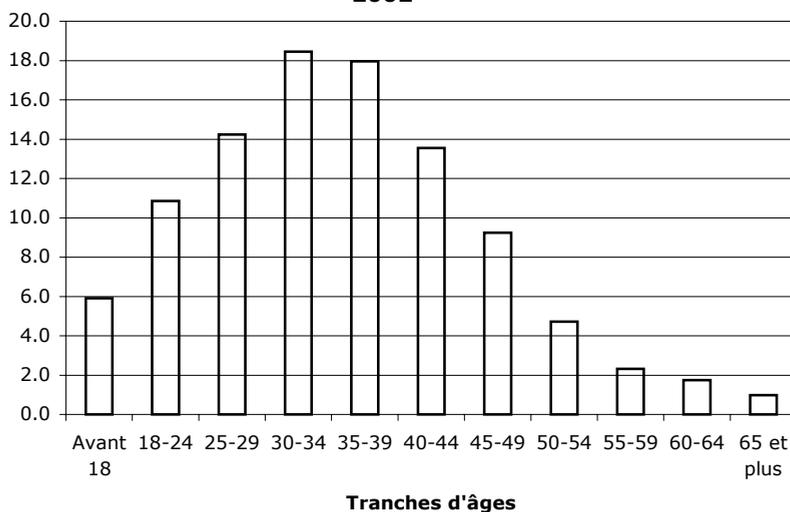
Tableau 5.6 – Importance des permis de séjour par région depuis l'arrivé. Année 2000

Regions	Total	Présents depuis au moins:		Présents depuis au moins:	
		5 ans	10 ans	5 ans	10 ans
Piémont	83.568	42.783	19.972	51,2	23,9
Vallée d'Aoste	2.531	1.409	816	55,7	32,2
Lombardie	301.291	153.059	78.538	50,8	26,1
Trentin - Haut Adige	28.683	14.461	7.822	50,4	27,3
Bolzano	16.729	8.676	5.302	51,9	31,7
Trente	11.954	5.785	2.520	48,4	21,1
Vénétie	125.920	57.995	26.485	46,1	21,0
Friule Vénétie Julie	38.248	19.434	8.915	50,8	23,3
Ligurie	36.044	18.597	10.467	51,6	29,0
Emilie – Romagne	108.518	56.725	30.544	52,3	28,1
Toscane	108.365	47.353	22.968	43,7	21,2
Ombrie	24.665	11.079	5.020	44,9	20,4
Les Marches	31.698	14.256	5.907	45	18,6
Latium	242.533	135.373	80.352	55,8	33,1
Abruzzes	18.513	8.455	3.082	45,7	16,6
Molise	1.935	765	357	39,5	18,4
Campanie	68.336	35.905	16.744	52,5	24,5
Pouilles	34.553	14.843	6.570	43	19,0
Basilicate	3.130	1.309	572	41,8	18,3
Calabre	15.530	7.289	3.504	46,9	22,6
Sicile	53.927	30.116	16.804	55,8	31,2
Sardaigne	12.667	6.750	3.887	53,3	30,7
Italie	1.340.655	677.956	349.326	50,6	26,1
Nord – Ouest	423.434	215.848	109.793	51	25,9
Nord – Est	301.369	148.615	73.766	49,3	24,5
Centre	407.261	208.061	114.247	51,1	28,1
Sud	141.997	68.566	30.829	48,3	21,7
Iles	66.594	36.866	20.691	55,4	31,1

Source: élaboration personnelle d'après données Istat

Le graphique 5.1 montre la répartition par tranche d'âge de la population marocaine présente en Campanie en 2002. On peut remarquer que dans ce cas également il existe une concentration majeure de tranches d'âges plus jeunes.

Graphique 5.1 - Répartition par tranche d'âge de la population marocaine présente en Campanie. Année 2002



Source: élaboration personnelle d'après données Istat

La structure par âge de l'immigration marocaine est légèrement plus jeune que celle de l'immigration, présentant une concentration dans les tranches d'âge comprises entre 18 et 39 ans qui équivaut à 62 pour cent. Cependant, la tranche d'âge comprise entre 40 et 49 ans est plus importante que la moyenne; elle présente en effet une concentration de 23 pour cent contre les 19 pour cent de la moyenne. Ainsi, les observations retenues auparavant concernant les prémices des processus de stabilisation valent également pour l'immigration marocaine, bien qu'elle soit d'intensité moindre. Un dernier point concerne les raisons étant à l'origine de la remise des permis de séjour, dont les données sont reportées dans le tableau 5.7.

En Campanie, et il en est de même au niveau national, les raisons principales pour lesquelles les étrangers arrivent, continuent d'être le travail, avec une part correspondant à un peu moins de 52 pour cent.

Les éléments concernant les raisons familiales connaissent une augmentation sensible, passant de 30 pour cent des permis de séjour accordés en 1992 à presque 39 pour cent en 2002, avec une augmentation en terme de pourcentage équivalant à plus de 146 pour cent, face à une augmentation des permis de séjour accordés pour des raisons de travail qui atteint seulement 87 pour cent. Ces données sont certainement l'expression des processus de stabilisation de l'immigration qui s'expriment surtout à travers les regroupements familiaux.

Tableau 5.7 - Permis en Campanie par province et par motif de remise. Année 2002

	Travail salarié		Recherche de travail		Travail indépendant		Famille		Résidence élue		Religion		Autres	
	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%
Caserta	5.028	47,4	224	2,1	1.444	13,6	3.016	28,5	78	0,7	354	3,3	456	4,3
Benevento	406	33,6	28	2,3	67	5,5	512	42,3	40	3,3	39	3,2	155	12,8
Naples	14.998	37,8	2.976	7,5	1.839	4,6	16.556	41,7	1.001	2,5	625	1,6	2.481	6,2
Avellino	996	30,0	39	1,2	253	7,6	1.633	49,2	48	1,4	119	3,6	274	8,2
Salerno	2.629	37,2	298	4,2	1.020	14,4	2.315	32,8	160	2,3	66	0,9	782	11,1
Total	24.057	38,9	3.565	5,8	4.623	7,5	24.032	38,8	1.327	2,1	1.203	1,9	4.230	6,8

Source: élaboration personnelle d'après données Istat

Le regroupement familial commence à devenir majoritaire dans la province de Naples, où le nombre de permis de séjour accordés pour cette raison correspond à plus de 41 pour cent, tout comme dans la province d'Avellino où il dépasse 49 pour cent. La province de Salerno en revanche baisse à 32 pour cent et Caserta à environ 28 pour cent.

En ce qui concerne les typologies de remise des permis de séjour pour raisons de travail, on note qu'en Campanie, plus de 74 pour cent des permis accordés pour le travail concernent du travail dépendant, 11 pour cent la recherche de travail et plus de 14 pour cent concernent du travail autonome.

Tableau 5.8 – Permis des citoyens marocains par province et par motif de remise. Année 2002

	Travail salarié		Recherche de travail		Travail indépendant		Famille		Autres		Total v.a.
	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	v. a.	%	
Caserta	500	39,8	20	1,6	521	41,4	208	16,5	8	0,6	1.257
Benevento	88	36,2	11	4,5	42	17,3	102	42,0	0	0,0	243
Naples	824	44,0	428	22,8	237	12,6	369	19,7	16	0,9	1.874
Avellino	102	20,9	3	0,6	151	30,9	228	46,7	4	0,8	488
Salerno	710	41,1	147	8,5	513	29,7	342	19,8	14	0,8	1.726
Total	2.224	39,8	609	10,9	1.464	26,2	1.249	22,4	42	0,8	5.588

Source: élaboration personnelle d'après données Istat

L'observation des motifs de remise des permis de séjour aux citoyens marocains présents en Campanie en 2002, illustrés dans le tableau 5.8, révèle que les raisons pour travail prennent ont une signification majeure. Ils représentent en effet presque 77 pour cent du total. Cette concentration majeure est principalement due aux permis accordés pour le travail indépendant, qui, par rapport à la moyenne de l'immigration en Campanie, est beaucoup plus important. La majorité des permis de séjour pour raisons de travail met en relation l'immigration marocaine en Campanie et l'immigration pour le travail, et même si dans certaines provinces celle-ci est principalement liée à des motifs familiaux, cela ne signifie pas que ses flux ne soient pas constitués de populations en âge de travailler, comme le montre le graphique 5.1.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES IMMIGRÉS MAROCAINS EN CAMPANIE

Depuis le début de l'expérience migratoire italienne, la Campanie a été une région d'attraction pour les immigrés. Cependant, nous pouvons identifier dans la région deux principaux modèles d'immigration: le premier concerne la ville de Naples, avec sa forte capacité d'absorption de force de travail dans le secteur des services.

Le second est représenté par le reste de la région, où le travail agricole et du bâtiment joue un rôle absolument déterminant.

Le taux de chômage en Campanie, correspondant au double du taux de chômage national pour l'année 2002, met en évidence une grande difficulté d'absorption de la force de travail de la part du tissu économique-productif de la région. Ceci signifie que la région connaît une relation entre immigration et chômage. Ce phénomène ne doit pas surprendre si on se souvient des théories de la segmentation du marché et des déséquilibres qualitatifs entre demande et offre de travail, comme le montre Enrico Pugliese¹. En bref, les immigrés en Campanie exercent ces travaux que la force de travail locale refuse à cause de leur caractère précaire, saisonnier ou de leur basse rémunération. Le tableau 5.9 présente les données qui concernent les travailleurs extracommunautaires ayant au moins droit à la contribution de l'INPS selon le sexe et les provinces où ils ont été enregistrés.

Tableau 5.9 - Travailleurs extracommunautaires employés par sexe et par province. Années 1999 - 2001

	Avellino		Benevento		Caserta		Naples		Salerno		Total	
	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F
1999	624	36,4	436	43,6	1.638	32,4	7.688	43,6	1.722	39,7	12.108	41,2
2000	844	34,2	508	44,7	2.075	31,0	8.931	44,9	2.042	39,1	14.400	41,4
2001	1.414	38,6	793	41,6	3.090	29,2	11.482	42,7	3.135	39,9	19.914	39,8
Total	2.882	36,8	1.737	43,0	6.803	30,5	28.101	43,6	6.899	39,6	46.422	40,7

Source: élaboration personnelle d'après données Istat

Il faut savoir que les données INPS présentent un cadre partiel de l'insertion professionnelle des immigrés en ce qui concerne les travailleurs inscrits à l'Institut National de Prévoyance Sociale. Cela signifie que le tableau 5.9 reporte l'évolution de situation de cette tranche de population immigrée qui peut également compter sur une position professionnelle sous contrat et déclarée. On note aussi d'après le tableau 5.9 que cette part de la population immigrée entre 1999 et 2001 a constamment augmenté.

¹ Pugliese E., (1992), *Sociologia della disoccupazione*, Il Mulino, Bologne, pag. 182.

Par ailleurs, celle-ci s'est principalement concentrée dans la province de Naples. L'importance du travail des femmes, qui s'est maintenu au-dessus de 40 pour cent, est une donnée à retenir.

Tableau 5.10 - Travailleurs extracommunautaires salariés par sexe et par secteur. Années 1999-2001

	1999		2000		2001		Total	
	HF	% F						
Agriculture	11	27,3	12	8,3	14	35,7	37	24,3
Alimentaires et produits similaires	315	20,6	375	24,3	592	32,4	1.282	27,1
Administrations d'Etat et Entreprises publiques	290	11,4	139	23,0	435	14,7	864	14,9
Papier- Edition	35	28,6	51	25,5	78	21,8	164	24,4
Chimie, caoutchouc	229	24,0	276	25,4	439	30,5	944	27,4
Commerce	2.038	31,9	2.579	35,4	4.466	41,6	9.083	37,7
Crédit et assurances	35	25,7	34	23,5	41	34,1	110	28,2
Bâtiment	681	3,1	972	4,2	1.686	4,0	3.339	3,9
Extraction et transformation de minerais	129	7,0	139	10,8	188	11,7	456	10,1
Bois, meubles	95	1,1	101	7,9	119	13,4	315	7,9
Métallurgie et Mécanique	832	17,7	942	16,8	1.327	17,7	3.101	17,4
Services	22	68,2	35	60,0	83	65,1	140	64,3
Textile et Habillement	570	34,7	1.218	36,3	1.896	41,8	3.684	38,9
Transports et Communications	261	8,8	355	10,7	675	8,0	1.291	8,9
Divers	446	40,1	426	41,3	452	40,5	1.324	40,6
Travaux domestiques	5.097	67,0	5.446	68,8	5.811	69,1	16.354	68,4
Ouvriers agricoles	1.017	14,6	1.294	14,2	1.606	12,5	3.917	13,6
Prosecutori Volontari*	5	80,0	6	66,7	6	66,7	17	70,6
Total	12.108	41,2	14.400	41,4	19.914	39,8	46.422	40,7

Source: élaboration personnelle d'après données Istat

Note : * = terme utilisé par l'Institut National de Prévoyance Sociale pour indiquer les personnes qui, bien qu'ayant une relation de travail terminée, continuent de payer les cotisations à ce même institut en prévisions de leur retraite.

En ce qui concerne la position professionnelle, le tableau 5.10 montre que la part la plus importante des travailleurs est composée de personnes effectuant des travaux domestiques, équivalent à plus de 16000 personnes, dont plus des deux tiers sont des femmes. Ce secteur, comptant 35 pour cent des travailleurs extracommunautaires enregistrés auprès de l'INPS en Campanie, est la principale activité professionnelle des extracommunautaires présents dans la région.

Le secteur du commerce, qui comprend également les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie, avec presque 20 pour cent du total des activités professionnelles, est le second secteur d'insertion professionnelle. Le nombre de femmes y travaillant est descendu à 28 pour cent.

En ce qui concerne les personnes travaillant comme ouvriers agricoles, il faut savoir qu'elles font partie d'un secteur où l'absence de contrat et le niveau d'informalité sont assez élevés. Le nombre de travailleurs agricoles en Campanie est certainement sous-estimé. Malgré cela, il représente le troisième secteur d'activité des travailleurs extracommunautaires.

Il est possible de tenir le même discours pour le secteur du bâtiment. En effet, comme l'agriculture, il s'avère être un secteur traditionnel de placement professionnel, surtout durant les premières phases de la migration.

Enfin, il faut citer l'importance croissante des secteurs métallurgiques et textiles en tant que secteur professionnel. La population marocaine montre une insertion professionnelle très semblable à celle du reste des immigrés en Campanie.

D'après le tableau 5.11, on note que les citoyens marocains employés par des entreprises et inscrits à l'INPS représentent aussi une part importante de la population marocaine en Campanie, et que également dans ce cas, cette part de la population se concentre avant tout dans la province de Naples. En outre, l'importance croissante du nombre d'immigrés marocains travailleurs dépendants indique qu'en Campanie aussi on a pu enregistrer un parcours professionnel ascendant, ainsi qu'une bonne intégration dans le travail pour un nombre significatif de personnes d'origine marocaine.

Tabella 5.11 - Travailleurs maghrébins employés, par sexe et par province. Années 1999 - 2001

Maroc												
	Avellino		Benevento		Caserta		Naples		Salerno		Total	
	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F
1999	48	22,9	51	27,5	187	17,6	367	15,8	399	11,5	1.052	15,4
2000	59	22,0	59	30,5	196	20,9	376	17,0	468	13,7	1.158	17,3
2001	71	26,8	67	29,9	238	16,8	502	15,1	519	13,5	1.397	16,1
Total	178	24,2	177	29,4	621	18,4	1.245	15,9	1.386	13,0	3.607	16,3

Algerie												
	Avellino		Benevento		Caserta		Naples		Salerno		Total	
	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F
1999	11	0,0	9	0,0	134	1,5	309	2,9	77	0,0	540	2,0
2000	15	0,0	13	7,7	135	1,5	275	3,3	85	1,2	523	2,5
2001	17	11,8	23	0,0	202	1,0	391	3,8	95	3,2	728	3,0
Total	43	4,7	45	2,2	471	1,3	975	3,4	257	1,6	1.791	2,6

Tunisie												
	Avellino		Benevento		Caserta		Naples		Salerno		Total	
	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F	HF	% F
1999	21	9,5	23	13,0	193	5,7	275	6,5	116	12,9	628	7,8
2000	23	4,3	34	8,8	243	4,5	299	9,0	128	14,8	727	8,4
2001	31	9,7	26	11,5	304	3,0	358	13,4	133	11,3	852	9,2
Total	75	8,0	83	10,8	740	4,2	932	10,0	377	13,0	2.207	8,5

Source: élaboration personnelle d'après données INPS

Le tableau 5.12 illustre bien ce processus, mettant en évidence combien la contribution de la population féminine immigrée du Maroc s'est avérée de plus en plus importante durant ces dernières années.

Avant tout, d'après le tableau, il est possible d'identifier les travaux effectués par les citoyens marocains de la région Campanie. Même dans le cas des Marocains, la faible présence des travaux agricoles n'est pas due à un manque de main-d'oeuvre marocaine, mais montre plutôt à quel point la nature informelle des rapports de travail est élevée

Tableau 5.12 - Travailleurs marocains salariés par sexe et par secteur. Années 1999 - 2001

	1999		2000		2001		Total	
	HF	% F						
Agriculture	1	0,0	2	0,0	0	0,0	3	0,0
Alimentation et produits similaires	50	16,0	47	21,3	49	16,3	146	17,8
Administrations d'Etat et Entreprises Publiques	13	0,0	10	0,0	15	0,0	38	0,0
Papier – édition	0	0,0	2	0,0	2	0,0	4	0,0
Chimie, caoutchouc, etc.	28	7,1	27	11,1	26	11,5	81	9,9
Commerce	170	20,0	202	24,3	260	22,3	632	22,3
Crédit et Assurances	0	0,0	0	0,0	0	0,0	-	0,0
Bâtiment	108	0,0	150	3,3	171	1,8	429	1,9
Extraction et transformation de minerais	22	4,5	19	5,3	20	5,0	61	4,9
Bois, meubles	18	0,0	14	0,0	14	7,1	46	2,2
Métallurgie et Mécanique	34	2,9	45	6,7	75	9,3	154	7,1
Services	1	0,0	3	33,3	4	0,0	8	12,5
Textile et Habillement	40	17,5	43	23,3	46	28,3	129	23,3
Transports et communications	32	0,0	50	10,0	73	4,1	155	5,2
Divers	33	21,2	33	24,2	44	25,0	110	23,6
Travaux domestiques	118	58,5	103	67,0	113	68,1	334	64,4
Ouvriers agricoles	384	8,6	408	8,8	485	8,2	1.277	8,5
Total	1.052	15,4	1.158	17,3	1.397	16,1	3.607	16,3

Source: élaboration personnelle d'après données INPS

Par contre, il faut signaler que les travaux dans le secteur agricole ont été les premières opportunités de travail pour les Marocains qui se trouvaient et qui se trouvent au début de leur parcours migratoire en Campanie, comme le montrent les premières recherches².

² de Filippo E., (1991), *Schede riassuntive delle caratteristiche della presenza straniera nella regione*, in Calvanese F., Pugliese E., (a cura di), (1991), *La presenza straniera in Italia*, Franco Angeli, Milano, p. 133.

La principale modalité d'insertion professionnelle, et aussi la plus vieille, pour les Marocains en Campanie, est représentée par le travail indépendant, qui dans certains cas, aboutit à une réelle activité d'entrepreneur.

Le travail indépendant pour les Marocains est surtout synonyme de commerce, avant tout ambulante. Cependant, dans beaucoup de cas, ce travail devient plus stable et plus rentable avec le temps.

Tableau 5.13 – Entreprises individuelles actives dont le propriétaire est né au Maroc et déclaré en Campanie. Année 2002

Agriculture, chasse et sylviculture	1
Activités manufacturières	6
Constructions	9
Commerce de gros et de détail, etc.	1.495
Hôtels - restaurants	0
Transports, magasinage et communication	0
Intermédiaire monétaire et financier	0
Activité immobilière, location, informatique, recherche	6
Instruction	0
Santé et autres services sociaux	0
Autres services publics, sociaux et personnels	3
Entreprises non classées	1
Total	1.521

Source: élaboration personnelle d'après données Chambre de Commerce, Naples, 2003.

Le tableau 5.13 montre à quel point toutes les entreprises individuelles dont le propriétaire est Marocain sont concentrées dans les secteurs du commerce de gros et de détail, avec une faible présence dans le secteur manufacturier et des constructions. En outre, toujours d'après les données fournies par la Chambre de Commerce, on compte 20 entreprises non individuelles ayant une personne marocaine, dont 14 sont des sociétés coopératives à responsabilité limitée; 4 associations et enfin 1 petite société coopérative et un consortium. Ces 20 entreprises comprennent 5 entreprises de bâtiment, 3 bureaux de réparations, 8 entreprises à caractère commercial et 4 associations à caractère socio-culturel. Enfin, il faut dire que ces entreprises ont été créées en l'an 2000.

LE MODELE MIGRATOIRE MAROCAIN EN CAMPANIE

A l'origine de ces informations, il est possible d'établir le modèle de l'immigration marocaine en Campanie, qui semble être la conséquence de l'interaction de tous les éléments économiques, productifs, politiques et sociaux italiens, avec des projets migratoires; les caractéristiques démographiques et le capital humain et social des immigrés arrivés en Italie. Ce qui caractérise l'insertion professionnelle est le résultat substantiel des processus de segmentation horizontale du marché du travail italien et des différences économique-productives internes aux diverses zones géographico-territoriales, au niveau régionale et sub-régional. La segmentation importante du marché du travail campanien permet de comprendre la coexistence entre force de travail immigrée et force de travail autochtone au chômage, spécialement dans certaines zones sub-régionales du sud. Ceci s'explique par le fait que dans certains secteurs de production, les salaires sont souvent inférieurs à ceux contractuels, et les conditions de travail qui souvent s'en suivent ne respectent pas toujours les normes standard de sécurité et les garanties prévues par les normes de référence (étant donné qu'il s'agit souvent de travail au noir). A cause de cela, une part des autochtones au chômage, en particulier des jeunes citadins, n'acceptent pas le travail disponible ayant ces caractéristiques structurelles. En revanche, à cette typologie d'offre d'emploi, les immigrés répondent présents. De cette manière, ils bénéficient d'un traitement économique significatif et - tout compte fait - bénéficient également de conditions de travail généralement supérieures à celles qu'ils peuvent obtenir dans leur pays d'origine. De plus, et fait non négligeable, les immigrés - au moins pendant une phase du processus d'installation - tendent à comparer automatiquement les rémunérations et salaires perçus dans notre pays, à ceux perçus dans leur pays d'origine, considérant - parfois à tort - le différentiel salarial correspondant (au brut des dépenses courantes) comme un indicateur significatif de bien-être. Ce différentiel est comparé par les immigrés, entre autre selon la perception qu'ils en ont, surtout durant cette courte période, dans toutes les activités professionnelles: des moins qualifiées et plus précaires aux plus qualifiées et avec les plus grandes chances d'obtenir un contrat et de pouvoir faire appel à un syndicat.

Les catégories professionnelles des immigrés marocains tendent donc à respecter, en règle générale, les transformations que le marché du travail a lui-même enregistré – et qu’il continue d’enregistrer – ces dernières années. En particulier les transformations qui ont conduit à une réduction notable de la demande de travail dans la grande industrie, mais en même temps, à une augmentation de la demande (et du rôle) dans les petites et moyennes entreprises, ainsi que celles liées au secteur tertiaire et sa fragmentation productive. Une part importante des travaux disponibles – liés directement à ces transformations culturelles – sont très souvent définis comme atypiques: soit parce qu’ils ne sont pas faciles à placer dans les catégories professionnelles les plus traditionnelles (et à cause de cela, qui ont un caractère également innovant), soit à cause de leur variété face aux formes contractuelles consolidées (et déterminent par conséquent leur propre révision substantielle).

Ce qui semble toutefois les caractériser de manière transversale, c’est leur grande flexibilité (autant pour les professions plus qualifiées que pour les moins, ou pas du tout qualifiées), leur capacité d’exercice temporaire, presque toujours prédéfinie mais cependant sujette à des renouvellements de contrats (contrat à durée déterminée), et parfois leur précarité, tant économique que contractuelle. Et bien que les immigrés en général, ainsi que les Marocains en particulier, soient désormais employés dans divers secteurs économiques, les principaux secteurs d’activité continuent, pour les femmes, d’être les travaux domestiques, et pour les hommes, le bâtiment, l’agriculture et l’industrie. Cette dernière est pour beaucoup d’immigrés l’aboutissement d’un processus d’insertion professionnelle dans le marché du travail. Pour les immigrés du Maroc, il faut rappeler un autre des débouchés professionnels très importants en Campanie: le travail indépendant et le travail d’entreprise spécialisé. Ce sont ces domaines qui sont recherchés à l’arrivée.

5.1.2. Institutions, associationnisme et médiation culturelle: le réseau social de soutien aux citoyens marocains résidents en Campanie

Catello Formisano

INTRODUCTION

La nécessité d'analyser les transformations en acte dans les politiques d'accueil et de développement qui caractérisent cette phase particulière des relations internationales entre états, nous porte à nous concentrer sur les dynamiques locales qui sont particulièrement marquées par le déploiement d'une série d'activités et de projets qui contribuent à la réalisation de celle qui est définie souvent comme « réseau d'accueil et de soutien » pour prévenir et résoudre des dynamiques d'exclusion et pour favoriser et promouvoir des dynamiques d'inclusion. Le réseau de soutien dans le contexte de la Campanie est encore à sa phase initiale. Les politiques qui sont nées dans la vague de l'arrivée de populations de pays étrangers sont encore dans une phase que nous pourrions définir peu mure. L'approche d'urgence a depuis toujours caractérisé le déroulement de n'importe quelle politique qui veuille résoudre les nombreux problèmes liés à l'accueil malheureusement la maturité des instruments est encore loin devant, on assiste à une série d'interventions peu ciblées et peu attentives qui ne donnent pas corps et substance à la charpente législative mais qui constituent plutôt autant d'autres problèmes dans la gestion équilibrée du phénomène. Avec la nouvelle proposition de loi régionale sur l'immigration la Campanie tend à se doter d'une réglementation qui parvienne à comprendre en soi tous ce que sont les phénomènes liés à l'accueil et à la gestion mais reste quoi qu'il en soit dans le fond l'importante question liée justement à la gestion des flux et à la législation en matière de permis. Les différents niveaux autour desquels d'organise institutionnellement et législativement la gestion du phénomène immigration génèrent une série de gaps pratiques qui jouent inévitablement sur la structure de tous ces phénomènes qui tentent de construire des réseaux de soutien et d'accueil.

En effet si d'une part, au niveau national, on continue d'avoir des comportements rigides et inflexibles en créant également des structures législatives qui résultent inapplicables dans certaines prédispositions, d'autre part, au niveau régional, on tente de donner forme à des instruments ductiles et de grand soulagement qui parviennent à donner forme à des comportements solidaires et d'accueil. Par conséquent, rigidité *versus* solidarité génère inévitablement toute une série de dysfonctionnements qui débouchent inévitablement sur une gestion désordonnée et d'urgence des phénomènes qui fait perdre complètement de vue la réelle gravité des problèmes et les possibles solutions alternatives. Dans ce climat se trouvent toutes les activités du réseau institutionnel local, de l'associationnisme immigré et de toute une série d'interventions de formation qui tentent de donner des réponses concrètes à de simples demandes qui sont la plupart du temps la nécessité de trouver un travail, celle de trouver un logement, celle de bénéficier des services sociaux et sanitaires de base. Mais en dernier lieu également celle d'avoir l'opportunité de se créer une profession à soi, un travail à soi qui puisse rendre un immigré entrepreneur de lui même. Les défis sont donc multiples et le temps pour les affronter ne manque pas, même si des pas importants et significatifs ont déjà été faits, essayons de les voir dans le détail dans les pages qui suivent.

RESEAUX DE SOUTIEN INSTITUTIONNEL

"L'objectif est celui de définir dans la région Campanie un modèle d'accueil, d'insertion sociale des étrangers dans le respect des identités culturelles, religieuses et de genre, donc de cohabitation, basé sur la définition des devoirs et sur l'affirmation ou l'extension/élargissement aux étrangers de certains principes fondamentaux de façon cohérente à ce qu'affirme également la loi 328/2000"³

Comprendre dans quelle mesure les institutions et les réseaux soutenus par celles-ci sont effectivement capables de générer des parcours

³Conseil Régionale de la Campanie, Proposition de projet de loi régionale. Mesures régionales en matière d'immigration et d'intégration sociale économique et culturelle des personnes étrangères présentes en Campanie, Mai 2004, p. 2.

tournés vers l'insertion, qui favorisent également des dynamiques de développement entre pays de provenance et pays d'arrivée de la population migrante, c'est essentiellement comprendre la réalité des transformations internes à la organisation de l'état social que l'Italie comme les autres pays de la Communauté Européenne vivent ces dernières années.

Lire le rapport entre institutions et immigré est un exercice qui doit être fait par niveaux en cherchant à comprendre les raisons, qui sont en grande partie politiques, qui poussent au choix d'un instrument plutôt qu'un autre et qui, par conséquent, dirigent la pratique de l'insertion et des rapports entre immigrés et citoyens du pays d'accueil. La première et plus importante des considérations à faire concernant les politiques est celle qui les subdivise en les dites *migration policies* et *immigrant policies*. Les premières comprennent toutes les mesures à caractère législatif qui ont pour but de réguler l'entrée et les modalités d'entrée et de débordement des immigrés de notre pays, elles sont le résultat d'une politique fixée au niveau gouvernemental et parlementaire, comme ans le cas de notre pays, et elles ne rentrent donc pas dans la législation locale. Les deuxièmes par contre comprennent toutes les mesures qui sont destinées à favoriser l'insertion et la stabilisation des migrants dans les contextes locaux. Pour l'organisme régional les politiques pour l'insertion des étrangers ont pour objectifs principaux la garantie des droits, la tutelle de l'identité et la construction d'une cohabitation sereine entre citoyens de cultures différentes. Ces objectifs sont atteints grâce à l'utilisation de ressources qui sont attribuées sur la base d'une programmation attentive et localisée, d'activités de création de projets et d'interventions qui impliquent les organismes locaux, les associations de volontariat et les associations des immigrés. Dans le détail la Région Campanie s'est dotée de deux différents organismes:

1. *Le Conseil des Immigrés*, prévue par la loi régionale 33/94, vouée à la garantie aux étrangers d'une forme autonome de action dans les rapports avec les institutions, les communautés locales, la société civile.
2. *Le Service Groupes Ethniques*, qui s'occupe de la réalisation de tous les actes administratifs liés à ces activités, qui élabore les orientations, qui maintient les rapports institutionnels avec les autres secteurs de l'Assessorat, avec les autres parties de l'administration et avec le monde de l'associationnisme des immigrés et du volontariat.

A travers les activités de ces organismes la Région réalise toute une série d'interventions qui rentrent dans la sphère de l'activité destinée à favoriser la création de réseaux institutionnels autour de l'image de l'immigré qui permettent son insertion dans la réalité locale et qui garantissent une série de services qui lui donnent la possibilité de jouir pleinement des droits propres de son *statut* de citoyen italien. Parallèlement à ces interventions spécifiques dans la nouvelle Loi Régionale sur l'immigration, actuellement en discussion au Conseil, se posent également de nouvelles exigences.

"Or mis la programmation normale, la Région pourvoit également à la préparation de mesures extraordinaires pour faire face à des afflux exceptionnels de personnes suite à des catastrophes naturelles, des guerres civiles, des persécutions raciales et ethniques."

"Du devoir de la Région est également d'organiser la Conférence annuelle sur l'immigration - un moment de réflexion et de discussion pour faire le point sur le phénomène au niveau régional - et aussi la promotion de l'associationnisme des immigrés et le fonctionnement du Conseil des Immigrés."

A ces éléments il faut ensuite ajouter la réalisation des interventions à travers la mise en fonctionnement de la loi sur la réorganisation du système socio sanitaire (loi 328/2000) comme nous le verrons par la suite.

BREVE DESCRIPTION DE LA PRESENCE

Avant d'imaginer un quelconque type d'intervention ou même d'affronter les thématiques concernant les parcours de stabilisation ou d'insertion, il est opportun de faire un rapide relevé de la présence immigrée en question. Et ce aussi parce que n'importe quelle volonté politique de lecture et d'exécution de projets ne peut se passer de la lecture des réalités objectives (c'est-à-dire des présences proprement dites). Nous relevons donc un premier résultat en se référant aux données du Dossier Statistique Caritas 2003, élaborées sur des chiffres du Ministère de l'Intérieur, le total des étrangers en Campanie en 2002 représente 3,9 pourcent du total national, environ un point de pourcentage en moins par rapport à 2001. La province de Naples compte 61,1 pourcent (-3,8% par rapport au même pourcentage régional en 2001) des présences globales d'immigrés en Campanie, suivie

par la province de Caserta avec 17,9 pour cent (+0,9%), de Salerno avec 12,9 pour cent (+1,4%), d'Avellino avec 6 pour cent (+1,2%) et de Benevento avec 2,1 pour cent (+0,3%). Donc, en baisse apparaît seulement la province de Naples (qui cependant, comme il a été dit, attend de connaître l'issue de la procédure du 54% des requêtes présentées suite à la régularisation introduite par la Loi 189/2002), alors que l'on signale les trends positifs des provinces de Salerno et d'Avellino.

Tableau 5.14 - Répartition des immigrés par départements: valeurs en pourcentages. Années 1998-2002

	1998	1999	2000	2001	2002	v.a. de 2002
Avellino	3,4	3,4	4,0	4,8	6,0	3.461
Benevento	1,4	1,4	1,8	1,8	2,1	1.246
Caserta	20,1	20,1	17,8	17,0	17,9	10.497
Naples	68,8	64,9	66,0	64,9	61,1	35.865
Salerno	9,3	9,3	10,4	11,5	12,9	7.572
Campanie	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	58.641

Source: Caritas/ Dossier Statistique Immigration.

La répartition des communautés étrangères en Campanie, reportée à la première place, les Pays de l'Europe centrale et orientale avec 20,6 pour cent de présences. Le groupe le plus important est celui des albanais (6,5% de présences sur tout le territoire régional). A Naples est née, récemment, la première association d'albanais de la région, l'Association "Arberia".

Tableau 5.15 - Personnes séjournants par provinces 2002/2001 au 31.12.2002 sur données nationales

	2002	%	2001	%	Variation 2002/2001	v.a.
Avellino	3.461	0,2	3.106	0,2	11,4	355
Benevento	1.246	0,1	1.183	0,1	5,3	63
Caserta	10.497	0,7	10.840	0,8	-2,7	-292
Naples	35.865	2,4	41.251	3	-13,1	-5.386
Salerno	7.572	0,5	7.301	0,5	3,7	271
Campanie	58.641	3,9	63.681	4,7	-7,8	-4.989
ITALIE	1.515.163	100,0	1.362.630	100,0	11,2	152.533

Source: Caritas/ Dossier Statistique Immigration.

Une autre représentation d'immigrés forte de l'Europe de l'Est est celle des Polonais, avec une présence de 5,4 pour cent sur le territoire de la Campanie, une communauté surtout féminine, qui depuis de nombreuses années s'est intégrée sur le territoire. La majorité des Polonais résident à Naples, avec une présence de personnes séjournant de 1.689 unités.

A partir de la fin des années '90, la présence de citoyens originaires de l'Ukraine, surtout des femmes, est devenue de plus en plus forte et insistante sur le territoire de la Campanie. D'ailleurs, la Campanie résulte être la colonie la plus grande d'Ukrainiens en Italie.

Tableau 5.16 - Trois premières communautés de personnes séjournant dans les départements de la Campanie (à part les USA)

Départements	Nations	Présences	Nations	Présences	Nations	Présences
Avellino	Chine populaire	607	Maroc	563	Albanie	497
Benevento	Maroc	258	Albanie	169	Roumanie	104
Caserta	Albanie	1.649	Maroc	1.191	Pologne	732
Naples	Sri Lanka	4.262	Chine populaire	2.549	Pologne	1.689
Salerno	Maroc	1.836	Ukraine	503	Albanie	472

Source: Caritas/ Dossier Statistique Immigration.

Les pays de l'Afrique Septentrionale ont eux aussi un grand nombre de ressortissants dans la région Campanie, avec 16,5 pour cent de présences sur le territoire. En particulier les maghrébins ont été les premiers à s'installer dans la région, particulièrement à Naples, dès le début des années soixante-dix, exerçant des activités de commerce ambulants. La représentation la plus grande est celle marocaine (9,3% des immigrés présents en Campanie) avec 1.836 présences dans la province de Salerno, distribuées/réparties entre le chef-lieu et la Plaine du Sele, et 1.652 présences dans le département de Naples. En nette et constante expansion, également les citoyens provenant de l'Asie Orientale. Leur présence atteint le pourcentage régional de 10,4 pour cent. A la présence "historique" des Philippins présents avec 2.125 unités sur tout le territoire régional (1.391 dans la province de Naples) s'est ajoutée ces dernières années la présence de citoyens chinois. Sur le territoire de la Campanie on en compte 3.603 dont 70 pour cent réside dans le département de Naples.

L'Asie du centre méridionale et les Pays du Subcontinent Indien représentent 9,8 pour cent des présences. Les citoyens du Sri Lanka représentent 7,5 pour cent de tous les immigrés présents en Campanie. Ils sont surtout présents à Naples, avec 4.262 présences (sur 4.436 globales dans la région), ce qui fait d'elle la deuxième communauté de la région autour de Naples. Celle du Sri Lanka, à Naples, est l'une des communautés les plus anciennes et solides, elle a divers médiateurs culturels qui collaborent avec les syndicats et les organismes locaux et un consulat honoraire très actif. Il faut s'arrêter également sur la présence d'immigrés provenant de l'Afrique Occidentale et de l'Amérique du centre méridional. Parmi les communautés les plus présentes les nigériens, qui constituent 2 pour cent du total régional, les sénégalais, avec 1,9 pour cent, les ressortissants du Cap Vert avec 1,6 pour cent. Parmi les ressortissants du centre Sud-américain, ce sont la communauté dominicaine qui attire l'attention, qui constitue 1,5 pour cent du total régional, les Brésiliens avec 1,3 pour cent, et les Péruviens avec 0,9 pour cent. Il faut ensuite souligner la croissante présence de « Rom » (les gens du voyages roumains) qui se trouvent surtout sur les territoires de Naples et de Caserta. Cette communauté est en croissante constante et invite à penser un nouvel ensemble de problèmes et des aspects critiques qui concerneront d'ici peu la réorganisation des politiques pour l'accueil. Quoi qu'il en soit il reste à souligner que le caractère distinctif de l'immigration en Campanie est justement le progressif et solide processus d'insertion et de stabilisation des parcours qui caractérisent les histoires migratoires de toutes les nationalités présentes sur le territoire.

INTERVENTIONS ET RESSOURCES EN FAVEUR DE LA POPULATION IMMIGREE

Une fois analysée dans le détail la composition de la présence, tentons maintenant de définir l'ensemble des interventions faites dans le but de créer un réseau d'insertion et par conséquent le tissu social dans lequel se trouve l'immigré présent sur le territoire de la Région Campanie. Un premier élément à souligner concerne la provenance des ressources utilisées par la Région qui sont en partie d'origine gouvernementale, en particulier celles attribuées par le fond pour les Politiques Sociales, en partie fruit de plans de

bilan régional. Ces fonds sont utilisés à travers des directives approuvées annuellement par le Conseil Régional. Les directives évoluent dans le cadre d'une série de secteurs d'intervention qui peuvent être décrites schématiquement de la façon suivante:

- a. *Accueil* : est un soutien nécessaire aux parcours d'insertion. Les services liés à l'accueil représentent l'instrument fondamental pour diffuser, sur le territoire, des actions, des opportunités et des ressources capables de répondre aux besoins, tant matériels qu'immatériels, des citoyens migrants. Mais l'aspect qui caractérise le plus la politique d'accueil dans ces dernières années est certainement celui qui touche aux logements qui sont de plus en plus vécus comme une condition essentielle pour soutenir la caractéristique la plus significative de stabilisation qui distinguent l'immigration dans la Région.
- b. *Services innovants pour l'immigration*: dans cette catégorie d'interventions rentrent toutes les expérimentations innovantes en mesure de créer des canaux de communication entre les destinataires des interventions et le territoire. Les services réalisés doivent intervenir sur le front de toutes les barrières qui empêchent aux migrants de rentrer en contact avec les institutions en baissant le seuil d'accès.
- c. *Aide à l'insertion professionnelle*: l'insertion professionnelle et ses conditions sont le vrai pivot du processus d'insertion. Les interventions dans ce secteur sont essentiels et constituent un des pas les plus importants à faire pour passer d'une politique de bonnes intentions à une politique de réelles opportunités. Les opportunités sont construites à travers une consolidation entre les politiques du travail et les politiques d'intégration sociale, avec des actions tournées, entre autres, à favoriser l'émersion du travail au noir et à garantir des services innovants d'orientation et de formation professionnelle.
- d. *Inter culturalité*: dans ce domaine, se trouvent des interventions stratégiques pour faciliter des connaissances réciproques et des échanges culturels, dans le but de dépasser les méfiances, de prévenir de comportements discriminatoires et de contribuer à une cohabitation organisée. Une conscience diffuse du rapport entre différentes cultures passe à travers des modalités et dans des domaines différenciés, en réalisant des interventions pour favoriser la communication,

l'information, la réduction des barrières linguistiques et culturelles, la sauvegarde des identités, ainsi que en renforçant les actions liées à la médiation culturelle.

- e. *Parité en matière d'opportunités*: plus qu'une série d'interventions, la parité en matière d'opportunités est à entendre comme l'élément fondamental et transversal à tous les secteurs d'intervention indiqués jusqu'ici. Elle doit permettre la promotion d'actions positives pour l'insertion dans le tissu social et professionnel des femmes immigrées. Elle sert à activer des parcours d'accompagnement en mesure de développer l'autonomie, l'initiatives, la créativité, dans le but de lutter contre le phénomène de disparité et d'exclusion.

Les secteurs d'intervention ainsi définies débouchent en une stratégie locale, organisée et continue, visant à l'insertion sociale, culturelle et professionnelle des citoyennes et des citoyens migrants extracommunautaires présents sur le territoire et représentent un partie opérationnelle du processus de développement local que l'on veut renforcer sur le territoire régional. Les secteurs territoriaux (définis par la 328/2000) sont appelés à exercer une stimulation et un lien avec les acteurs institutionnels et sociaux, à travers un projet participatif, qui répartie les rôles, les responsabilités, les compétences et les ressources: projet voué à renforcer des interventions qui aident, dans le respect des différentes cultures et identités, à faire de la Campanie un modèle de communauté basée sur de nouvelles formes de cohabitation et d'interaction. Le soutien financier est donné par un quota des ressource attribuées par l'Etat aux politiques migratoires (fond national - art. 45 du D.L.vo. 286/98) et par le cofinancement régional, qui est répartie sur la base du nombre des immigrés présents sur le territoire de référence. Le projet présenté par les 43 Secteurs est évaluée avec des critères préétablis; en cas d'évaluation négative les ressources définies sont attribuées aux activités de concertation, gérées par l'Assessorat à l'Immigration. Dans ce but, on décide que le compétent Secteur Observatoire du Marché du Travail et de l'Emploi - Service Groupes Ethniques, en accord avec les "Orientations pour les politiques migratoires finalisées au renforcement des interventions d'insertion sociale, culturelle, professionnelle" - Programme Régional année 2002, en cours d'élaboration, s'occupera de faire parvenir, dans le plus bref délais possible, une

documentation détaillée concernant la présentation des proposition de projet avec l'organisation relative des phases opérationnelles et d'évaluation.

Tableau 5.17 - Interventions réalisées par la Région Campanie.

Type d'intervention	Contribution Région	Contribution Région %	Nombre de projets financés
Accueil	4.739.071	44,49	96
Travail	385.383	3,62	14
Inter culture - Instruction	1.533.257	14,39	47
Emersion gêne	456.578	4,29	5
Santé	803.303	7,54	9
Programmations politiques	897.374	8,42	13
Formation	526.856	4,95	11
Communication	1.309.594	12,30	12
Total	10.651.416	100	207

Source: Politiques pour l'immigration en Campanie - Premier bilan de 4 ans d'activités. Conseil régional de la Campanie.

Des pourcentages résulte évident un intérêt marqué pour les activités qui touchent à l'accueil et l'instruction, cela également par rapport au fait ce sont justement les principales typologies d'interventions sur lesquelles jouer pour activer, du moins dans la phase actuelle, d'importantes formes d'intégration tournées en premier lieu à la discussion culturelle. Mais en au-delà de cette particularité, si on analyse plus en détail les dépenses, on se rend compte de la diversité de l'engagement financier par département.

Tableau 5.18 - Contribution et projets par département.

Département	Contribution (Euro)	Contribution %	Nombre de Projets
Avellino	373.967	3,51	18
Benevento	219.164	2,06	7
Caserta	2.067.651	19,41	45
Naples	6.005.933	56,39	100
Salerno	1.984.701	18,63	37
Total	10.651.416	100	207

Source: Politiques pour l'immigration en Campanie - Premier bilan de 4 ans d'activités. Conseil régional de la Campanie.

Encore plus intéressante est la typologie de projet par département. Il résulte donc que la plupart des projets se réalisent à Naples et que la typologie de projet qui est au chapitre d'accueil est celle majoritaire pour tous les départements.

Tableau 5.19 - Projets par secteur d'intervention et par département.

Secteur d'intervention	Département					Total
	Avellino	Benevento	Caserta	Naples	Salerno	
Accueil	11	3	18	38	26	96
Travail	2		3	5	4	14
Inter culture – Instruction	2	4	14	22	5	46
Emersion gène			1	4		5
Santé			1	8		9
Programmation Politiques	1		5	6	1	13
Formation	1		2	8		11
Communication	1		1	9	1	12

Source: Politiques pour l'immigration en Campanie - Premier bilan de 4 ans d'activités. Conseil régional de la Campanie.

Une autre importante caractéristique des projets concerne la typologie de sujets qui bénéficient des interventions mises en place (tableau 5.20).

Tableau 5.20 - Projets par sujets destinataires.

Destinataires	Projets	Projets %
Immigrés	145	70,05
Femmes immigrées	11	5,31
Mineurs Immigrés	23	11,11
Immigrés avec handicap/gènes	5	2,42
Demandeurs d'asile/réfugiés	2	0,97
Rom	7	3,38
Professeurs	13	6,28
Travailleur du secteur	1	0,48
Total	207	100

Source: Politiques pour l'immigration en Campanie - Premier bilan de 4 ans d'activités. Conseil régional de la Campanie.

Il faut noter le pourcentage élevé de projets destinés aux mineurs. Cela résulte d'une importance particulière considérant aussi les caractéristiques que l'immigration prend en Campanie. A ce sujet, il est intéressant de confronter également les données relatives à la présence scolaire des élèves étrangers. Les tableaux suivants révèlent encore plus, le nombre élevé d'élèves étrangers présents dans les écoles, mais il est encore plus intéressant d'observer la division par zones géographique d'appartenance.

Tableau 5.21 - Répartition des élèves étrangers dans les écoles par département et zones géographique de provenance

	Benevento	Caserta	Naples	Salerno	Total
Amérique Latine	1	12	84	10	107
Nationalité Italienne	2	90	106	24	222
Europe de l'Est	39	183	252	51	525
Europe de l'Ouest	2	7	35	5	49
Afrique du Nord	19	86	61	44	210
Afrique Centre Sud	0	14	28	0	42
Autre	0	4	12	0	16
Asie	0	18	246	22	286
Total	63	414	824	156	1.457

Source: Irrsae Campanie - Année Scolaire '98-'99.

En effet les trois principaux agglomérés se réfèrent aux pays d'Afrique du Nord, de l'Europe de l'Est et de l'Asie confirmant également les tendances migratoires qui intéressent la région mais aussi l'Italie entière.

Tableau 5.22 - Répartition des élèves étrangers dans les écoles de la Campanie par département et typologie d'école*

	Maternelle		Elémentaires		Moyennes		Total	
	v.a.	v.%	v.a.	v.%	v.a.	v.%	v.a.	v.%
Benevento	11	5,4	37	4,2	15	4,0	63	4,3
Naples	99	49,0	517	59,0	208	55,0	824	56,6
Caserta	66	32,7	245	27,9	103	27,2	414	28,4
Salerno	26	12,9	78	8,9	52	13,8	156	10,7
Total	202	100,0	877	100,0	378	100,0	1.457	100,0

Note: (*) la donnée se réfère au 58,6% du total des écoles de la région Campanie.
Source: Irrsae Campanie - Année Scolaire '98-'99.

La typologie des interventions que l'institution met en place pour favoriser la stabilisation et l'intégration de la population migrante est donc variée et diversifiée. Comme l'a déclaré l'Assesseur aux Politiques sociales de la Région Campanie les activités et les interventions ne doivent pas être simplement étudiées sur le papier et donc elles doivent venir du haut, mais doivent plutôt être partagées et concertées, elles doivent être redimensionnées sur les besoins effectifs et donc être réalisées en tenant toujours compte de la fluidité incontournable qui caractérise les mouvements migratoires. L'immigration pour la Région Campanie reste parmi les priorités in agenda, les politiques et les interventions qui naissent ou naîtront pour réaliser au niveau local une société basée sur les droits de citoyenneté et d'égalité doivent dépasser la phase initiale de connaissance du phénomène et passer de l'accueil à l'intégration, de la gestion de simples chiffres à la réalisation d'interventions de qualité. Le passage sera probablement marqué par la nouvelle Loi régionale sur l'immigration, mais dès maintenant avec les phénomènes de l'associationnisme migrant et avec la naissance de parcours de formation adressés aux professionnels de la médiation culturelle ont fait d'énormes progrès et d'autres seront faits.

La population marocaine représente certainement une des premières communautés qui a trouvé accueil dans la Région et qui a contribué à faire naître de nombreuses initiatives. Les Marocains ont constitué une grande partie de la première vague de migration et sont actuellement parmi les citoyens étrangers qui en premier ont obtenu des permis de séjour et qui encore parviennent s'insérer et à s'intégrer aisément dans le tissu social et productif de la Campanie également grâce au soutien de réseaux amicaux et de connaissances. Mais il faut quand même dire que les Marocains ne constituent pas actuellement un groupe de grande présence dans la Région car étant parmi les premiers à être arrivés ils ont aussi été parmi les premiers à quitter la Campanie dès qu'ils ont eu la possibilité d'obtenir des emplois qualitativement meilleurs. Les jeunes marocains qui arrivent encore sont souvent employés dans le secteur de l'agriculture ou dans de petites usines ou ateliers. Le réseau institutionnel se forme autour d'eux grâce à une expérience de dizaines d'années accumulée grâce à l'action syndicale mais aussi grâce aux organismes Catholiques et laïques. Et c'est justement de l'action associative dont nous parlerons maintenant.

ASSOCIATIONS ET IMMIGRES: UN RESEAU INFORMEL DE SOUTIEN ET DE DEVELOPPEMENT

L'associationnisme représente un des instrument principaux et peut être le plus facilement utilisable pour permettre la participation sociale des immigrés, à cela s'associe la plupart du temps la présence et l'efficacité des organismes de type syndical et des structures promues par l'Eglise.

Les associations de citoyens étrangers en Italie sont 893, concentrées majoritairement dans le Centre Nord et dans le Nord-Ouest. Dans le Sud, par contre, les immigrés ont du mal s'implanter. Ce sont les données qui ressortent d'un recensement promu par le Cnel⁴.

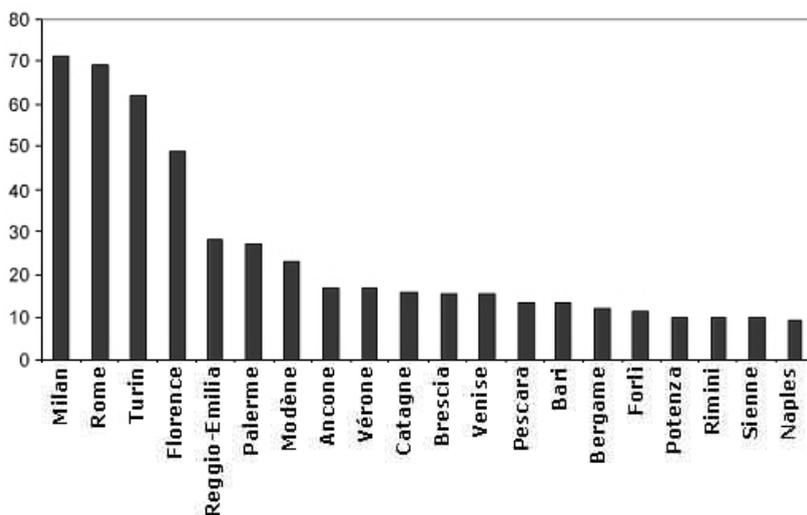
Graphique 5.2 - Associations Marocaines présentes en Italie.



⁴ CNEL (2001), *Le associations des citoyens étrangers en Italie*, Rome.

L'étude trace un relevé complet de l'associationnisme étranger dans ses diverses formes, et souligne que les immigrés parviennent à s'insérer mieux dans le Nord du pays, alors qu'ils rencontrent plus de difficultés à s'organiser et à s'associer dans le Sud. La plupart des associations étrangères se concentrent dans le Centre nord et dans le Nord-ouest où, en pourcentage sur le total, elles sont respectivement 29,8 pour cent et 29,3 pour cent, contre 14,4 pour cent dans le Centre, 11 pour cent dans le Nord-est, 8,5 pour cent dans le Sud et 6,9 pour cent dans les Iles. Il faut être attentif, cependant, au fait que dans le Nord-ouest on enregistre le plus grand nombre d'étrangers, alors qu'au Centre la présence de citoyens étrangers résulte plus haute si elle est calculée par rapport à la population résidente.

Graphique 5.3 - Principales villes par nombre d'associations des citoyens étrangers résidents.



En général, les associations tendent à se concentrer dans les grandes villes (Milan, Rome, Turin, Florence), mais si dans le Centre et dans le Nord-ouest elles naissent surtout dans les chef-lieu de région, dans les autres zones elles sont de préférence dans les villes de provinces.

Observant la "couleur" des associations, c'est-à-dire la provenance des membres, il ressort que celles africaines représentent la majorité (39,7%), suivies par celles asiatique (12,8%), celles de l'Europe de l'est et de

l'Amérique Latine (5,7% proportionnellement). Mais plus d'un tiers (36,1%) est représenté par des associations nées à l'intérieur de structures italiennes ou mixtes, qui se réfèrent à plusieurs groupes d'étrangers. Dans le détail, les communautés représentées sont en tout 68 et parmi celles-ci les principales sont: marocaines (6,6%), arabes (6,5%), sénégalaises (5,7%), albanaises (3%), nigériennes (2,7%), ivoiriennes (2,2%), péruviennes et cingalaises (2%), Philippins, tunisiennes et égyptiennes (1,9%). En ce qui concerne le type d'appartenance, il y a surtout des associations ethniques (60,7%), suivies par celles multiethniques (25,6%) et interethniques (14,5%), qui dominent dans la collaboration entre nationalités différentes. Si on prend en considération par contre les finalités des associations, 26,4 pour cent sont de type communautaire (dans lequel le lien se base surtout sur le groupe d'origine commune), 22,4 pour cent socioculturelles, 14,5 pour cent socio syndicales, 12,9 pour cent culturelles, 12,3 pour cent religieuses et 11,4 pour cent sociales. Parmi celles religieuses, 7 sur 10 sont musulmanes, alors que parmi les finalités sociales le plus souvent poursuivies figurent: le travail (10%), la coopération avec les pays en voie de développement (7,4%), la solidarité (5,7%), la question féminine (4,7%), les causes politiques (3,7%). La réalité de l'associationnisme peut être lue en suivant diverses perspectives, et donc en regardant les lieux - régions, départements, villes et villages - où les associations tendent à se concentrer le plus, ou bien en mettant en rapport le nombre des associations avec celui des citoyens italiens et aussi avec ceux étrangers.

Il est également intéressant, dans ce cas, de lire les données par rapport aux habitants résidents et au nombre des immigrés présents.

On doit dire avant tout que le Nord-ouest est la zone où il y a le plus grand nombre d'étrangers, alors que le Centre est celle où la présence de citoyens extracommunautaires est la plus grande calculée selon le nombre de résidents. Cela étant dit, en recoupant la donnée sur la présence d'associations avec celui des résidents italiens, on note que le Centre nord devient la zone où il y a la plus grande concentration, suivi par le Centre, par le Nord-ouest, par le Nord-est, par les Iles et par le Sud. Le classement change si le nombre des associations est recouqué avec la présence étrangère.

Le Centre-nord est encore à la première place, tout comme le Nord-ouest à la troisième place et le Nord-est à la quatrième. Par contre, le Centre recule à la sixième place, alors que les Iles remontent à la deuxième place et le Sud à la cinquième.

Il ressort donc encore une fois que dans les zones centrales et basses de la péninsule les immigrés ont de plus grandes difficultés à s'organiser et à se regrouper en associations et donc on suppose également à se représenter à l'intérieur du contexte dans lequel ils vivent.

La différence qui s'impose aux yeux de ceux qui tentent de décrire de façon organisée le cadre de l'associationnisme immigré est donc incontestable. Mais est également incontestable la valeur que ces formes d'organisation prennent dans les pratiques dialectiques entre institutions, organismes et communautés étrangères. Dans un récent essai sur l'associationnisme immigré⁵ Francesco Carchedi affirme:

"Les organisations des immigrés, dans leurs différentes formes, représentent un point de repère significatif, tant pour les communautés d'appartenance de celles-ci, que pour les institutions locales, pour le rôle de médiation qu'ils expriment. Leur répartition sur le territoire national n'est pas homogène et reflète les caractéristiques et la propension d'organisation des collectivités [nationales des immigrés] majoritairement présentes dans les différents contextes, ainsi que leur degré d'insertion au niveau socio-économique, leur ancienneté d'installation et leur capacités d'activer des stratégies finalisées à la construction d'alliances avec les organisations locales."

Mais encore, plus loin Carchedi met en évidence certains aspects tout aussi importants de la conformation de l'univers associatif immigré:

"Les régions dont la présence d'organisations est la plus élevée, qui interviennent en faveur des collectivités immigrées, aussi bien d'Italiens que d'étrangers, sont le Piémont, le Latium, la Lombardie et l'Emilie-Romagne, suivis par la Vénétie et la Toscane; [il s'agit des mêmes] régions où leur concentration quantitative est plus importante. [...] Selon la recherche le nombre d'associations de et pour immigrés en Italie s'élève à environ 1.000 unités, alors que dans son ensemble l'univers du non lucratif [...] comprend environ 13.000 organisations. Une organisation sur treize œuvre donc dans le secteur de l'immigration de façon directe et de façon quasi spécialisée.

⁵ E. Pugliese E., (sous la direction de), (2000), *Rapporto Immigrazione. Lavoro, sindacato, società*, Ediesse, Rome.

Il s'agit globalement des organisations, surtout parmi celles composées d'immigrés, qui ont atteint des seuils notables de visibilité au point d'être interceptables et recensables à l'extérieur. Concrètement elles représentent la partie visible de l'archipel associatif d'origine immigrée plus dynamique et plus ou moins participative, mais étroitement lié à d'autres organisations plus petites, à caractère informel, aux limites flexibles et immergées dans leurs communautés respectives d'appartenance. "

Il est donc intéressant de noter ces niveaux d'agrégation mais aussi de conformation, effectivement si d'une part il y a un niveau que nous pourrions définir légal et formel, d'autre part il y a un niveau qui suppose des relations informelles et qui se trouve à l'intérieur des communautés d'appartenance. Le recoupement de ces dimensions génère une série de réseaux de connaissances qui garantissent à l'immigré un soutien considérable dans ses rapports avec les différents acteurs institutionnels et avec lesquels il n'est pas en contact. Et c'est justement ce niveau particulier qui concerne la logique d'intégration. Dans une autre recherche, dirigée toujours par le CNEL⁶, et menée par la CRODES, est justement mis en évidence le lien entre processus d'intégration et de représentation, qui se développe le long du parcours, dans lequel on peut identifier trois stades que nous pouvons appeler: la première insertion, la représentation, la citoyenneté.

A) Dans les premières phases de l'insertion en Italie, quand les expériences de socialisation des immigrés se réalisent dans des lieux et par des modalités le plus souvent informels, en rapport étroit donc avec les liens à caractère ethnique et familial, ressort clairement le poids du contexte ethnico-culturel de départ. Pour certains, les rapports familiaux semble se présenter comme un moment d'auto-identification et de reproduction des interrelations sociales et culturels présentes dans le pays d'origine. Cela est particulièrement vrai, par exemple, parmi les immigrés d'origine chinoise, que la distance culturelle et anthropologique avec la population locale pousse de façon plus grande à des modèles comportementaux autoréférencés de type ethnique.

⁶ CNEL, (2000), *La représentation diffusée. Les formes de participation des immigrés à la vie collective*, Rome.

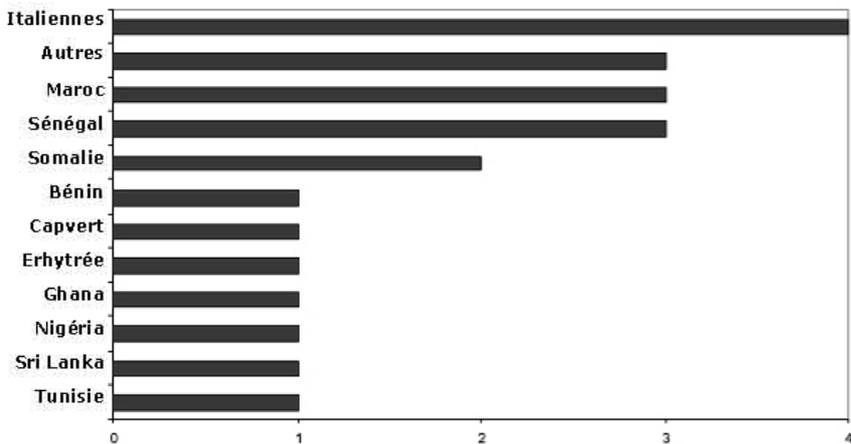
B) Le rapport avec la population autochtone, reçoit ensuite, des impulsions significatives de la croissance progressive de l'enracinement dans le tissu social du pays d'immigration. C'est dans cette phase que se développent les premières formes de participation des immigrés aux organismes de représentation, souvent fondés sur des bases nationales, qui ont beaucoup augmenté ces cinq dernières années et qui est dans une autre phase de croissance actuellement, selon les personnes interviewées. Les demandes de représentation les plus évoluées, qui débouchent sur un rapport concret avec des structures et des organismes présents sur le territoire, prennent leur origine de motivations liées entre elles majoritairement à la volonté de voir reconnus les propres droits étant donné que des sujets qui participent pleinement à la vie sociale et productive du pays d'accueil, à partir de ceux liés au permis de séjour et à la maison.

C) Dans une autre phase apparaissent des comportements tournés à exprimer une demande de citoyenneté, qui tend à faire abstraction, dans la majorité des cas, des exigences particulières, propres à la condition d'immigré, ou de l'appartenance à une ethnie ou nationalité spécifique. La représentativité prend alors les connotations d'une demande diffuse de visibilité sociale, dans le travail comme dans la socialité et dans la culture.

Or mis la gradation temporelle liée aux différentes phases de l'insertion de l'immigré en Italie, la recherche met en évidence que le développement des niveaux de participation est en outre organiquement lié à la croissance du degré d'instruction des immigrés et résulte conditionné par des conditionnements et des barrières de type social et culturel: à ce propos, les difficultés rencontrées sont emblématiques pour les groupes dotés d'instruments culturels et d'information minimes et de la composante féminine de la population immigrée. Il est donc indispensable ne pas sous-évaluer l'énorme portée que l'associationnisme peut prendre dans les dynamiques d'accueil et d'intégration, cela résulte encore plus vrai dans les régions méridionales où le développement de phénomènes directement rapportés au social privé peut assumer un élément important pour éviter des dynamiques d'exclusion. En Campanie le rapport entre organismes du social privé et immigrés a revêtu depuis toujours la forme d'un thème de débat enflammé et de compréhension difficile.

Insérer la dialectique de cette phénoménologie particulière d'acteurs sociaux et d'agrégation dans la plus vaste thématique du développement à travers des actions concordées et des réseaux transnationaux résulte encore plus difficile et ardu. Même si la nationalité marocaine est celle qui, plus que les autres, a représenté le stéréotype fréquent dans l'imaginaire local, actuellement elle résulte une nationalité dont la présence est extrêmement faible. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de Marocains, mais simplement qu'attribuer la naissance d'associations à ce groupe ethnique particulier résulte être réducteur ou pire encore trompeur. Selon un relevé effectué récemment dans la région la réalité de l'associationnisme étranger apparaît assez modeste et les associations ne sont que 22, dont un tiers "mixte" (4) ou italienne (3). Les groupes étrangers représentés sont au nombre de 10 et les marocains (3) et les sénégalais (3) sont les principaux.

Graphique 5.4 - Associations en Campanie par groupe de référence.



L'associationnisme de la Campanie est relativement jeune et dans la partie qui est plus directement d'intérêt immigré elle l'est encore plus. Les associations résultent liées la plupart du temps à des initiatives nées en cadre syndical ou nées comme filiation directe de cours de formation pour opérateurs du social.

Les associations qui représentent les différentes communautés résultent dans de nombreux cas "instables" surtout quand elles sont de naissance relativement récente et la plupart du temps elles ne parviennent pas à être des interlocuteurs valides avec les institutions. Le Conseil d'Immigrée régionale tente de représenter de façon assez réaliste l'effective consistance associative accueillant certains des principaux leaders qui sont souvent également les présidents des associations liées à chaque communauté. L'associationnisme directement rapportable à toutes ces activités qui touchent au secteur de la coopération et du développement compte très peu d'entités. La coopération résulte être un secteur de politiques jeunes et encore à structurer, il existe deux délégations d'assessorat, communale et départementales, qui est de la compétence de l'Assessorat au Travail. Les projets inaugurés par celles-ci et poursuivies représentent une typologie d'intervention liée encore à des méthodologies et théories peu attentives au déroulement des politiques migratoires actuelles et de développement européennes. Malheureusement les jeunes ONG de la Campanie sont souvent des embranchements extrêmes d'organisations qui ont des sièges ailleurs et qui par conséquent représentent des entités d'importance minime par rapport à la dialectique utile à la maturation de *policies making* dans le domaine de coopération.

L'associationnisme dans la Région Campanie résulte donc être parmi les propulseurs principaux pour agir dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des populations migrants mais en même temps il résulte être également un secteur extrêmement instable et contradictoire. S'il est vrai qu'il est utile de favoriser la naissance de nouvelles associations, il est également vrai qu'il faut éviter le plus possible de se retrouver à intervenir toujours avec des représentants différents qui sont l'expression la plupart du temps de la volonté désordonnée d'avoir une place décisionnelle sans comprendre profondément les réelles responsabilités ou gravité de certains choix. Promouvoir de nouvelles associations est donc avant tout faire connaître les exigences et les nécessités à tous ces sujets institutionnels et qui ne travaillent pas quotidiennement pour créer des politiques efficaces et qualitativement acceptables. Si cependant à la base d'un nouveau statut associatif, la réelle responsabilité qui incombe à ceux qui signent ce statut n'est clairement établie, il est même inutile de s'aventurer sur cette voie.

Ce discours vaut pour toutes les formes d'associations, qu'il s'agisse d'associations de volontariat, culturelles ou même d'ONG.

Tableau 5.23 - Associations des citoyens étrangers par régions italiennes.

Région	N° Ass.	Population	Etrangers	Présence Etrangère sur 100 Hab.		Présence Associations sur 100.000 Hab.		Présence Ass. sur 1.000 étrangers	
Lombardie	162	9.028.913	316.340	3,50	5	1,78	8	0,51	12
Emilie Romagne	139	3.959.770	120.051	3,03	8	3,54	1	1,17	5
Toscane	92	3.528.563	110.226	3,12	7	2,69	4	0,86	7
Latium	91	5.244.028	263.207	5,01	1	1,71	10	0,34	14
Piémont	83	4.288.051	94.092	2,19	11	1,94	6	0,88	6
Vénétie	80	4.487.560	143.413	3,20	6	1,78	9	0,56	10
Sicile	50	5.098.234	67.516	1,32	14	0,96	12	0,73	9
Marches	45	1.455.449	36.064	2,48	10	3,16	3	1,28	4
Abruzzes	31	1.277.330	20.390	1,60	13	2,43	5	1,52	3
Pouilles	26	4.086.422	51.239	1,25	16	0,66	17	0,53	11
Campanie	22	5.792.580	75.398	1,30	15	0,31	19	0,24	17
Sardaigne	12	1.654.470	14.234	0,86	18	0,73	16	0,84	8
Ligurie	12	1.632.536	41.323	2,53	92	0,74	15	0,29	16
Friule Vénétie Julie	11	1.183.916	45.091	3,80	20	0,84	13	0,22	18
Basilicate	11	607.853	3.782	0,62	4	1,81	7	2,91	1
Ombrie	8	832.675	29.182	3,50	3	1,08	11	0,31	15
Trentin	7	929.574	34.929	3,76	17	0,75	14	0,20	19
Calabre	7	2.064.718	18.19	0,88	12	0,34	18	0,38	13
Vallee d'Aoste	4	119.993	2.194	1,83	19	3.33	2	1,82	2
Molise	-	328.980	2.224	0,68		-	20	-	20

Source: CNEL, (2000), *Les associations des citoyens étrangers en Italie, Rome.*

MEDIATION CULTURELLE ET PHENOMENES D'INTEGRATION

La médiation culturelle est une pratique relativement récente dans l'univers des relations qui se créent entre immigrés et société d'accueil. La recherche d'une profession qui puisse garantir d'une part, une occasion importante pour les immigrés d'activer des relations claires et lisibles avec des acteurs publics et privés, et d'autre part, garantir un échange égalitaire basé sur la rencontre de cultures, a porté à l'élaboration dans le temps de différentes types de médiateurs affinant à chaque fois la structure des parcours de formation et professionnels.

En effet, actuellement, le nom et le profil professionnel du médiateur sont en discussion dans la plupart des régions italiennes; il y a convergence dans le choix de destiner cette qualification, dans la plupart des cas, à des personnes immigrées, qui possèdent une bonne connaissance du territoire dans lequel ils vivent et qui aient conservé des contacts, des connaissances, intérêts pour la culture de provenance.

On retient quoi qu'il en soit que le médiateur doit avoir une bonne connaissance de la langue et de la culture italienne. En outre, il doit être en mesure d'intervenir dans des situations spécifiques pour identifier et expliciter les besoins des usagers extracommunautaires et pour négocier des prestations de la part des services et des opérateurs publiques, en activant la communication et en apportant des modifications de contenu et de modalités d'approche. Le médiateur culturel trouve un emploi dans: les services publics de premier contact; les services sanitaires et sociaux; les institutions scolaires et les services éducatifs; les services judiciaires. Dans ces contextes, il exerce des activités de:

1. présentation aux usagers des diverses possibilités et aides;
2. soutien à l'équipe socio sanitaire dans la présentation des indices, thérapies et procédures sociales et sanitaires compatibles avec la culture de provenance;
3. aide à l'usagers pour qu'il exprime correctement et de façon complète ses besoins, symptômes et exigences particulières;
4. contribution à l'adaptation du bagage culturel des opérateurs, pour éviter de transformer un problème social en un problème sanitaire;

5. soutien à l'activité d'assistance aux avocats, avocats de la défense d'office, magistrats de garde;
6. interprétariat en cas de citations en procès pour inculpation de délits civiles et pénales;
7. communication téléphoniques avec les proches;
8. soutien d'information/linguistique aux parents au cours de la période de mise en état d'inculpation et/ou de détention;
9. information sur les droits aux accusés, inculpés et détenus;
10. rapports école-famille et contacts avec les communautés de provenance des élèves;
11. traductions d'avis et matériel didactique;
12. facilitation de l'apprentissage des élèves dans le cadre de la programmation didactique prévue;
13. intermédiation culturelle en faveur de la fonction des enseignants.

Cette liste de tâches représente certainement une liste qui remplit globalement tout ou partie du travail de médiation. Au-delà de ces tâches, il faut quoi qu'il en soit noter la importance au cœur des relations de proximité jouées par le médiateur. Le médiateur culturel est au cœur d'un réseau de rapports proches des exigences les plus communes que l'immigré affronte quotidiennement, et il est donc un élément crucial dans la difficile pratique de l'accueil.

La Région Campanie consacre d'importantes considérations par rapport à cet acteur professionnel dans le nouveau projet de loi sur l'immigration à l'Art. 17, elle introduit une nouveauté importante dans le panorama des opérateurs dans le domaine l'immigration, soutenant d'une part la nécessité à investir dans la formation des opérateurs, qui dans les différents secteurs opèrent en faveur de l'immigration et, d'autre part, l'institution, la formation et l'insertion dans les différents secteurs des administrations locales, de la représentation du médiateur culturel, démentant le lieu commun que les médiateurs remplacent les opérateurs et vice versa. La collaboration des médiateurs culturels dans les différents services publics locaux élève la qualité des interventions et augmente le niveau de satisfaction des besoins.⁷

⁷ Conseil Régional de la Campanie, *Proposition de projet de loi régionale. Mesures régionales en matière d'immigration et d'intégration sociale économique et culturelle des personnes étrangères présentes en Campanie*, Naples, 2004.

La Région pour faire en sorte que les médiateurs soient parmi les représentations professionnelles qui, le plus, doivent trouver un espace à l'intérieur des dynamiques de relation entre populations locales et immigrés indique, encore dans la proposition de loi, que les Communes chefs-lieux de Département et les Communes qui ont pourcentage de population étrangère résidente supérieur à 5 pour cent, c'est-à-dire dans le cadre des Plans sociaux de secteurs instaurent des Centres de services pour les étrangers, à travers lesquels:

- a. On fournit une orientation, des informations et une consultation, en se faisant assister par des interprètes et des médiateurs interculturels pour la traduction de documents importants ou le déroulement d'entretiens concernant les possibilités effectives d'insertion sociale et professionnelle des personnes étrangères. Dans ce but ces centres fourniront des informations sur:
 1. les modalités et les conditions d'accès des personnes étrangères aux services scolaires, sanitaires, de logement, d'aide social, ainsi que sur l'accomplissement des devoirs prévus par les normes gouvernementales, régionales et locales en vigueur;
 2. cours de langue italienne ou cours d'étude ou de formation professionnelle, procédures pour le lancement d'activité autonome ou pour la recherche de travail aussi par rapport aux avis de concours, valeur des titres d'étude et profils professionnels.
- b. Ils aident à activer, pour les personnes étrangères séjournant régulièrement, des interventions d'assistance sociale, destinés au dépassement des difficultés d'insertion dans la société, en les dirigeant également vers les centres d'accueil disponibles dans le secteur du territoire régional.
- c. Ils offrent des orientations et assistances spécifiques aux personnes étrangères qui désirent invoquer le droit d'asile ou qui ont le statut de réfugié ou qui jouissent de formes de protection temporaire.
- d. Ils orientent et dirigent vers les formes de premier accueil et de tutelle les mineurs étrangers non accompagnés et les personnes étrangères victimes d'exploitation ou de violence.

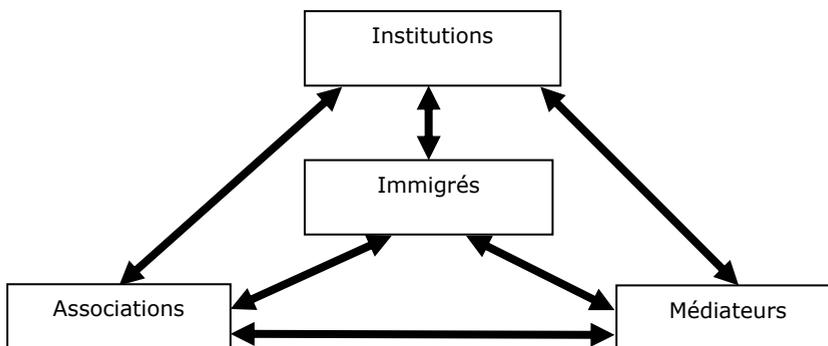
- e. Ils offrent une orientation et une consultation juridique aux opérateurs d'Organismes Publiques et privés et, également sur signalement des opérateurs, aux personnes étrangères présentes sur le territoire.
- f. Ils recueillent, élaborent et mettent à disposition des données et documentations sur le phénomène migratoire, sur les thématiques interculturelles, sur la condition générale des personnes étrangères présentes sur le territoire, en contact permanent avec l'Observatoire régional pour l'immigration.
- g. Ils assurent le contact avec les bureaux compétents du Conseil régional pour la réalisation de plans et programmes régionaux en matière d'immigration et de condition des personnes étrangères et la coordination entre toutes les autres activités promues sur le territoire par des organismes locaux et les associations.
- h. Ils garantissent aux Associations des personnes étrangères, opérant sur le territoire communal et construits régulièrement, la possibilité d'exercer les activités dans les locaux adaptés.
- i. Ils fournissent aux respectives Communes et Provinces et Secteurs territoriaux soutenus et les informations nécessaires à l'activité administrative respective concernant l'immigration et la condition des personnes étrangères.
- j. Ils promeuvent et soutiennent la réalisation de lieux ou de moments pour la médiation et la discussion entre cultures différentes, la rencontre et l'échange entre personnes de provenance différente ainsi que l'intégration sociale des personnes étrangères séjournant régulièrement sur leur territoire.

Les organismes locaux qui promouvront les Centres de services pour étrangers définiront par un règlement les rapports entre les organismes et le Centre ainsi que les modalités de gestion. La Région se dote donc d'importants instruments qui, une fois lancés constitueront la charpente pour structurer d'importants réseaux de soutien autour de l'immigré, qui pourront favoriser de façon non traumatisante son approche avec des organismes et des institutions mais aussi avec les citoyens.

CONCLUSIONS

Nous avons vu dans ces quelques pages comment prend forme et comment se structure, de façon assez dynamique, le réseau de relations institutionnelles et associatives qui se forme autour de l'immigré.

Pour conclure nous pouvons tracer un schéma idéal qui voit dans son centre l'immigré et placés sur trois axes les institutions, les associations et les médiateurs culturels. Les institutions représentent le niveau législatif et de réglementation et donnent donc toute une série de règles qui servent à définir les rapports entre immigrés et le contexte d'accueil. Elles structurent de vastes réseaux qui se situent à un niveau qui, souvent, dépasse la préférence locale législative, en se posant comme un interlocuteur tant avec les organismes nationaux qu'internationaux. En particulier la Région se retrouve à devoir affronter les lois émanées au niveau national et destinées à réguler flux, mais se retrouve aussi à devoir établir des accords avec les institutions internationales destinées à créer des moments de discussion sur le phénomène migratoire.



Dans l'institution la représentation de l'immigré est garantie à travers des organes dont le Conseil des Immigrés, qui dans la Région Campanie est assistée par le Service Groupes Ethniques. Sur l'autre axe se trouvent les associations qui représentent, d'une part, un important instrument de représentation, mais d'autre part, également un indice du degré d'intégration dans la société d'accueil.

Nous avons vu à quel point les associations peuvent être importantes puisque dans beaucoup d'occasions elles représentent des sujets interlocuteurs de premier plan, mais nous avons également vu que les associations peuvent représenter, par contre, un élément désordonné au sein des rapports entre les différents sujets. Grâce aux associations les immigrés ont la possibilité de faire entendre leur voix et de s'impliquer de façon active à l'intérieur des dynamiques décisionnelles et de discussion entre les entités publiques et du social privé.

Les médiateurs se situent sur le dernier axe, ils représentent le niveau le plus proche de l'immigré mais sont aussi un maillon important qui unit parfaitement les institutions, les associations et l'immigré. Dans le réseau de soutien le médiateur constitue l'élément actif qui se trouve à la première place pour intervenir et pour résoudre les problèmes quotidiens. Les rôles du médiateur sont multiples, mais malheureusement la potentialité de cette représentation professionnelle disponible est peu exploitée. Dans la Région, les cours de formation lancés pour les médiateurs, ces dernières années, se comptent sur les cinq doigts de la main.

C'est donc un cadre vaste qui se pose à celui qui tente de déchiffrer et de tirer les fils du réseau qui accueille et essaye d'aider l'immigré dans son parcours vers la citoyenneté et l'intégration. Tous les acteurs engagés dans ce défi représentent autant d'autres défis, les institutions se confrontent quotidiennement avec des myriades de problématiques pas seulement liées à l'immigration. Les associations sont déstabilisées continuellement par l'instabilité dans leur structure et dans leur façon d'opérer. Les médiateurs sont peu mis en valeur, ou mal gérés, ou encore ils ne sont pas du tout pris en considération. La Loi Régionale servira probablement à mettre de l'ordre et à donner une cohérence à toutes les interventions permettant aussi de créer ce réseau de soutien qui représente la meilleure occasion pour se confronter sereinement et arriver à des solutions acceptées et partagées le plus possible.

Annexe - Références législatives

Références Législatives Régionales

- Loi Régionale 3 novembre 1994, n. 33 "Intervention en faveur des droits des immigrés étrangers en Campanie provenant de pays extracommunautaires"
- Loi Régionale 15 janvier 1997, n. 3 "Intégration et modifications à la l.r. 33/94"
- Proposition de Loi Régionale 13 février 2004 n. 5, "Mesures régionales en matière d'immigration et d'intégration sociale économique et culturelle des personnes étrangères présentes en Campanie."

Décrets et Délibérations Régionaux. Années 1999– 2003

Financements régionaux

- Délibération de G.R. n. 6387 du 23/11/01 Délibération C.R. n. 120/12 du 04/06/02 – Directive et interventions en faveur des immigrées et des immigrés extracommunautaires (ex loi régionale n. 33/94).
- Délibération de G.R. n. 022 du 23/02/00 Délibération de C.R. n. 74/9 du 19/10/01 - "Plan régional 2000 - année des nouveaux citoyens: politiques en faveur des étrangers en Campanie"
- Délibération de G.R. n. 7537 du 30/12/00 Délibération de C.R. n. 117/9 du 04/06/02 - "Plan des immigrés et des immigrées extracommunautaires: directives et interventions. Année 2001"

Financements nationaux

- Délibérations du Conseil Régional N. 1670 du 5 mai 2003. Orientations finalisées au renforcement, en Campanie, d'interventions et services d'insertion sociale, culturelle, professionnelle, liées aux politiques migratoires. Année 2003.
- Délibération de Conseil Régionale n. 1512 du 19/04/02. "Fond national pour les politiques migratoires - exercice financier 2001 - Orientations pour le développement des politiques finalisées par l'intégration des citoyennes et des citoyens étrangers".
- Délibération du Conseil Régional n. 3026 du 22/06/01. "Programme Régional - Politique de gestion des flux migratoires et d'aide à l'insertion sociale des immigrés et des immigrées".

- Délibération du Conseil Régional n. 3025 du 22/06/01. "Programme Régional - Politique de gestion des flux migratoires et d'aide à l'insertion sociale des immigrés et des immigrées".

Bibliographie

- Beck U., (2000), *La società del rischio*, Carocci, Rome.
- Boeri T., (2000), *Lo stato asociale*, Laterza, Bari.
- CNEL, (2000), *La rappresentanza diffusa. Le forme di partecipazione degli immigrati alla vita collettiva*, Rome.
- CNEL, (2001), *Le associazioni dei cittadini stranieri in Italia*, Rome.
- Esping Andersen G., (2000) *I fondamenti sociali delle economia postindustriali*, Il Mulino, Bologne.
- Girotti F., (2000), *Welfare State*, Carocci, Rome.
- Giunta Regionale della Campania, *Proposta di disegno di legge regionale. Misure regionali in materia di immigrazione e di integrazione sociale economica e culturale delle persone straniere presenti in Campania*, Mai 2004.
- Gorrieri E., (2002), *Parti uguali fra disuguali: povertà, disuguaglianza e politiche redistributive nell'Italia di oggi*, Il Mulino, Bologne.
- Gough I., (1997), *L'economia politica del welfare state*, Loffredo Editore, Naples.
- Hill M., (1999), *Le politiche sociali*, Il Mulino, Bologne.
- Montemuro F., Tarquini T., Zatta G.P., (2001), *Il welfare locale*, Il Sole 24ore, Milan.
- Pennacchi L., (1997), *Lo stato sociale del futuro*, Donzelli, Rome.
- Pugliese E., (sous la direction de), (2000), *Rapporto Immigrazione. Lavoro, sindacato, società*, Ediesse, Rome.
- Pugliese E., (2002), *L'Italia tra migrazioni internazionali e migrazioni interne*, Il Mulino, Bologne.
- Reyneri E., (2001), *Economia occupazione welfare locali*, Ediesse, Rome.

5.1.3. Le migrant marocain en Campanie comme agent de développement: travailleurs indépendants et ouvriers spécialisés. Certains résultats

Mattia Vitiello

LE CHOIX DES SUJETS, LA METHODOLOGIE ET LES OBJECTIFS DE L'ENQUETE

Dans le cadre de ce projet, on a retenu que le rôle d'agent de développement puisse être rempli par des immigrés au parcours professionnel bien défini, stable et de type ascendant, c'est à dire dans l'objectif de l'insertion dans le secteur du marché du travail, caractérisé par des emplois stables et garantis. A la base de cette hypothèse, la recherche de possible sujets à impliquer dans les activités du projet s'est concentrée autour de la représentation de l'immigré travailleur indépendant/chef d'entreprise ou bien l'ouvrier spécialisé, en retenant comme hypothèse de recherche que, en Campanie, ce soit les immigrés marocains qui soient porteurs de dotations de capitaux.

Le travail de recherche de l'équipe de Naples a suivi essentiellement deux directions. D'une part, elle s'est consacrée au recueil de données concernant la présence marocaine en Campanie. Ces données ont été par la suite analysées dans le but d'identifier les principales caractéristiques de l'établissement de la population immigrée marocaine. Le modèle migratoire de la nationalité marocaine en Campanie a été identifié en particulier comme référence pour l'insertion professionnelle. Ceci dans le but d'identifier ces dotations de capital, que les immigrés peuvent avoir acquis au cours de leur expérience migratoire en Campanie, qui pourraient être investies dans leur zone d'origine; et le profil que les immigrés marocains doivent posséder pour être identifiés comme agents de développement.

D'autre part, l'équipe de Naples s'est consacrée à la construction d'une grille d'indicateurs qui a servi à identifier les sujets à interviewer, dans le but de reconstruire leur parcours migratoire, les dotations de capital acquis au cours de leur expérience migratoire, leurs projets et leur disponibilité à participer aux activités prévues par le projet.

Cette phase a commencé par une série d'entretiens faits aux représentants institutionnels, aussi bien italiens que marocains, dans le but d'obtenir des informations plus détaillées sur la présence marocaine dans la Région.

Le choix des immigrés à interviewer a été déterminé par trois critères, c'est-à-dire les sujets choisis ont acquis au cours de leur expérience migratoire en Campanie:

1. *La capacité de savoir-faire*, et donc des habilités et des spécialisations professionnelles d'un certain intérêt, qui sont aptes à transmettre leurs propres connaissances aux autres;
2. *Un capital social* et qui sont insérés dans une série de relations économiques, sociales et culturelles qui aillent au-delà des réseaux ethniques et qui représentent un pont entre les zones d'origine et l'Italie;
3. Le *know how* et donc qui ont des notions théoriques et pratiques qui concernent non seulement les activités professionnelles mais aussi les capacités de création, de gestion et de direction d'activités d'entreprise et qui savent transmettre de telles notions à d'autres personnes.

Ces considérations ont porté au choix des citoyens marocains à interviewer, sur la base de leur insertion professionnelle, en choisissant: les immigrés chefs d'entreprise, ou avec des expérience d'activité d'entreprise en Italie; ouvriers spécialisés; artisans; commerçants; médiateurs culturels.

En ce qui concerne la représentation du chef d'entreprise, la construction de l'échantillon sur lequel s'appuyer pour identifier les sujets à interviewer a été faite d'après la base de données des inscrits de la Chambre de Commerce de Campanie, et d'après les contacts fournis par les témoins privilégiés. Par témoins privilégiés on entend ces individus qui, à cause de leur travail, ou du rôle sociale rempli par ceux-ci, ont une connaissance approfondie du phénomène de l'immigration et de celle marocaine en particulier.

À travers la liste des inscrits à la Chambre de Commerce on a pourvu à la construction d'un échantillon représentatif⁸ de 300 entreprises gérées par des dirigeants marocains.

⁸ Dans ce cas représentatif signifie que s'est construit un échantillon qui contienne en proportion toutes les activités d'entreprise menées par des immigrés marocains inscrites à la Chambre de Commerce.

Ces trois cents entreprises ont été recensées à travers une fiche de relevé créée sur mesure dans le but d'identifier au moins 10 marocains chefs d'entreprise à interviewer, et à impliquer dans les activités du projet. Ces derniers ont été choisis selon les critères suivants:

1. Résidence ou présence en Campanie depuis au moins 5 ans.
2. Les activités de travailleurs indépendants doivent être poursuivis sans interruption depuis au moins 3 ans.
3. Les mêmes activités doivent comporter une certaine quantité de relations avec le Maroc ou du moins les titulaires doivent montrer de l'intérêt pour lancer et cultiver des relations avec son pays d'origine.

L'objectif de ce travail n'était certainement pas celui d'enquêter sur le secteur de l'entreprise marocaine en Campanie, mais on a tout de même retenu juste qu'une description, même sommaire, et une analyse de l'échantillon des entreprises et des chefs d'entreprise marocains, selon la Chambre de Commerce, soit indispensable non seulement pour un choix avisé des interviewés, mais qu'il soit utile de précéder à ce même choix la compréhension des caractéristiques générales du secteur de l'entreprise marocaine à Naples, dans la tentative de comprendre s'il incarne effectivement le cadre privilégié dans lequel rechercher l'émigrant comme agent de développement.

A la lumière de ces objectifs, l'échantillon a été analysé selon les variables suivantes:

- Type d'activité.
- Années d'activité et/ou motif de cessation d'activité.
- Nationalité des clients.
- Nationalité des fournisseurs.
- Estimation monétaire du volume des activités.
- Eventuelles relations avec la mère patrie.

Un premier recensement, à partir de l'échantillon identifié lors de la phase précédente, a été effectué en contrôlant la présence effective et opérationnelle de la société enregistrée à l'intérieur de la région Campanie. Cette procédure a porté à l'affinement de l'échantillon de toutes les sociétés qui ne sont plus actives et à l'identification d'une liste de sociétés opérationnelles et réelles composées de 100 noms.

L'autre procédure suivie pour l'identification des sujets bénéficiaires de la formation et des sujets à interviewer en profondeur, a consisté à identifier les chefs d'entreprise, ouvriers spécialisés et artisans, etc. à travers l'enquête de terrain et les entretiens:

- à 5 leaders historiques (un pour chaque provinces) et aux représentants les plus significatifs des différentes communautés marocaines présentes sur le territoire de la Campanie;
- à 3 associations marocaines agissant sur le territoire de la Campanie (2 présents dans la province de Naples et une dans celle de Salerno);
- à des associations locales qui agissent dans le secteur de l'aide aux immigrés (4 dans la province de Naples, 2 dans celle de Caserta et 1 dans celle de Salerno);
- aux représentants d'organismes locaux qui prévoient des activités de coopération avec les pays en voie de développement (la Provinces de Naples) et des représentants institutionnels qui, à l'intérieur des projets d'internationalisation des entreprises de la Campanie, entretiennent des relations politiques avec les pays du Maghreb (Région Campanie);
- aux représentants syndicaux qui s'occupe du bureau immigration actif aussi bien au niveau départemental que régional (CGIL, CISL);
- 10 témoins privilégiés qui possèdent une remarquable connaissance et expérience de la présence immigrée, et marocaine en particulier, dans la région Campanie.

LE SECTEUR DE L'ENTREPRISE MAROCAINE A NAPLES. CERTAINES CARACTERISTIQUES

L'immigration en Italie au cours des dernières années a connu une grande augmentation et surtout une profonde stabilisation. La croissance du secteur de l'entreprise immigrée représente un des aspects les plus inattendus parmi les phénomènes de stabilisation de la présence immigrée citée précédemment. Ce phénomène, même si du point de vue quantitatif n'est pas diffusé aujourd'hui de façon homogène sur le territoire national et ne revêt pas encore une dimension quantitative décisive, contribue certainement à améliorer l'image de l'immigration étrangère auprès de l'opinion publique italienne.

Selon une recherche récente de la Confédération Générale de l'Artisanat on estime qu'au 31 décembre 2002 opéraient en Italie environ 125.457 chefs d'entreprise provenant de Pays non appartenant à l'UE⁹. La même organisation souligne que ce phénomène a explosé au cours des trois années 2000, 2001 et 2002, quand les nouvelles entreprises créées par des immigrés ont atteint à environ 16.000¹⁰.

La majorité de celles-ci appartiennent au secteur du commerce, alors que les secteurs du bâtiment et de la manufacture couvrent le cadre restant des activités d'entreprise, surtout parmi la population immigrée en Italie¹¹. En outre, la Caritas, dans son dernier rapport, note que la répartition territoriale des secteurs de l'entreprise étrangère est fortement influencée par le modèle migratoire national et par le profond dualisme territoriale qui caractérise l'Italie. Dans les régions Septentrionales se concentre la majorité relative des chefs d'entreprise immigrés, alors que dans l'Italie Méridionale on compte seulement 29 pour cent environ du total¹².

En ce qui concerne les caractéristiques des secteurs de l'entreprise des immigrés Monica Martinelli commentant des données sur une recherche sur le secteur de l'entreprise étrangère à Milan affirme:

"Généralement on utilise l'adjectif "ethnique" en se référant à l'entreprise montée par un immigré. Cependant, en réalité toutes les entreprises dont les propriétaires sont immigrés ne présentent pas toujours les caractéristiques d'une entreprise ethnique, c'est-à-dire qui produit des biens ou services liés aux origines du chef d'entreprise, ou d'une entreprise ethniquement orientée, c'est-à-dire qui se tourne vers une clientèle qui a les mêmes origines que le chef d'entreprise. La typologie des entreprises immigrées résulte, en effet, bien plus diversifiée¹³".

A l'intérieur de ce cadre le cas de la Campanie, en ce qui concerne le secteur de l'entreprise marocaine, se présente assez uniformément. Comme nous l'avons déjà noté dans le chapitre précédent, il se présente concentré presque exclusivement dans le commerce, surtout celui ambulante.

⁹ Confédération Générale de l'Artisanat, (2003), *Entrepreneurs immigrés: une réalité croissante*, Rome.

¹⁰ Idem, p. 3.

¹¹ Caritas, (2004), *Dossier Statistique Immigration 2003*, Asterios, Rome.

¹² Idem, p. 254.

¹³ Martinelli M., (2003), *Immigrati imprenditori: la fotografia di una realtà dinamica*, Département de Sociologie, Université Catholique de Milan, Milan, p. 3.

Ces dernières années cependant on a enregistré des signes de croissance dans le secteur du bâtiment et de la restauration (boucheries qui suivent l'abattage selon les principes religieux), même s'ils restent à caractère très limité, surtout s'ils sont comparés avec les réalités de l'entreprise des autres nationalités présentes en Campanie, comme la nationalité chinoise, ou avec les expériences d'entreprise d'autres compatriotes nombreuses dans d'autres régions italiennes, comme l'illustre bien le chapitre de ce volume traitant la région Lombardie.

L'équipe de recherche de la Campanie a du affronter deux problèmes dans la recherche des sujets du monde de l'entreprise avec le profil adapté aux activités du présent projet. Le premier problème est de nature purement définitoire qui n'est pas purement nominaliste, alors que le second dérive du rôle que la région Campanie joue aussi bien envers le modèle migratoire de la nationalité marocaine, qui finit par influencer aussi le choix classificatoire. Le premier obstacle consiste à établir ce qu'est, ou qui est, un chef d'entreprise ou mieux, il faut comprendre si l'on peut appliquer aussi à la population immigrée la définition classique de chef d'entreprise que nous attribuons aux indigènes. La question est de savoir si la catégorie de chef d'entreprise a une valeur euristique aussi pour les immigrés, ou bien si on court le risque de relever un manque de l'entreprise immigrée justement parce que la catégorie traditionnelle ne parvient pas à identifier cette réalité¹⁴. Ce problème revêt une importance encore plus grande pour la population marocaine présente en Campanie, puisque les caractéristiques propres au modèle migratoire marocain et les caractéristiques d'établissement de cette nationalité en Campanie remet encore plus en cause la définition d'immigré. L'immigration marocaine présente dans sa majorité, même si ces dernières années avec la maturation du phénomène immigration on enregistre des signaux croissants qui vont dans la direction opposée, un modèle circulaire, c'est-à-dire des immigrés, la distance géographique étant si réduite, qui effectuent des déplacements plus ou moins fréquents entre l'Italie et la communauté d'origine. La population marocaine présente en Campanie accentue ce caractère par rapport aux citoyens marocains résidents dans le reste du territoire national.

¹⁴ Codagnone C., (2003), *Imprenditori immigrati: quadro teorico comparativo*, dans Chiesi A.M., Zucchetti E., (sous la direction de), (2003), *Immigrati imprenditori*, Egea, Milan.

En outre, la Campanie par rapport aux flux migratoires entrants en Italie, se présente surtout comme une région d'amarrage et de transition vers ces régions italiennes qui présentent des conditions d'insertion professionnelle plus favorables. Cela est encore plus vrai pour la nationalité marocaine présente en Campanie. Au cours de la recherche, ont été interviewés beaucoup d'immigrés marocains qui étaient arrivés dans la région Campanie parce qu'elle présentait des conditions plus favorables pour vivre avec un statut juridique de sans papiers, dans l'attente de passer dans les régions septentrionales après une éventuelle régularisation. Cela était vrai aussi pour ces marocains réguliers qui, à travers leurs propres réseaux, parvenaient à trouver une bonne position professionnelle dans les régions d'Italie du nord (surtout Lombardie et Piémont). Le phénomène de l'émigration interne dans le cadre du phénomène de l'immigration étrangère en Italie assume probablement pour la nationalité marocaine un sens plus grand, au moins pour la région Campanie. Ceci signifie que la durée moyenne de la présence de l'immigration marocaine en Campanie dépasse rarement le temps nécessaire à faire germer des expériences, des capitaux et des connaissances nécessaires à la création d'activité d'entreprise. Enfin, les caractéristiques du modèle migratoire marocain relevées auparavant rendent la réalité de l'entreprise marocaine existante peu adaptée à être traitée avec les instruments traditionnels de l'analyse sociale et économique. La présence marocaine dans la région, donc, se présente fortement polarisée entre une zone minoritaire, dont le parcours migratoire porte à l'installation définitive dans le territoire, et une autre pour qui le séjour dans la région représente seulement une étape de la propre expérience migratoire. Ceci réduit considérablement les possibilités de développement d'activité d'entreprise de la part des marocains, et les données illustrées dans le chapitre sur la présence marocaine en Campanie mettent en évidence à quel point les conditions de vie et de travail de la même population invalident le développement du secteur de l'entreprise marocaine.

Selon les objectifs et les critères de choix suivis par ce projet et détaillé précédemment, il résulte que les entreprises effectivement intéressantes et intéressées pour notre projet soient au nombre de 10. Parmi celles-ci, 4 étaient des sociétés individuelles dont l'activité est commerciale, et plus précisément de vente d'objets divers dans les marchés de quartiers et urbains.

Quatre autres étaient elles aussi des sociétés individuelles, gérées par des commerçants de viandes d'animaux abattus selon la tradition musulmane et enfin 2 sociétés de charpenterie.

La majorité de l'échantillon, équivalent à 65 cas, était composée de sociétés individuelles, enregistrées suite à la régularisation permise par la loi 40/1998, permettant aux titulaires de ces sociétés d'obtenir le permis de séjour pour travail indépendant. Toutes ces sociétés montrent deux destins majoritaires: beaucoup se maintiennent après la régularisation, soit 35 cas. Ce sont en réalité des commerçants ambulants de grande mobilité territoriale. Les autres ont été fermées après la régularisation, 14 cas. Ou bien les titulaires résultent introuvables par rapport aux adresses laissées à la Chambre de Commerce. Ce dernier aspect peut être expliqué de deux façons, les titulaires, une fois obtenue la régularisation, se sont déplacés dans les régions italiennes Septentrionales ou bien la société a été effectivement fermée sans en aviser la Chambre de Commerce.

L'autre partie de l'échantillon, qui résulte consistante même si elle n'est pas majoritaire, était composée de société en activité qui ne correspondaient pas aux critères de choix du projet soit parce qu'elles étaient presque exclusivement de type d'activité de commerce ambulant, soit parce que de nature précaire. Enfin, il faut signaler tant la grande majorité de la présence masculine à l'intérieur du secteur de l'entreprise marocaine, que la composante d'homme sans famille à charge qui revêt un sens particulier pour notre projet.

L'EMIGRANT MAROCAIN EN CAMPANIE COMME AGENT DE DEVELOPPEMENT: LES PREMIERS RESULTATS

La brève enquête préliminaire effectuée sur l'échantillon des sociétés individuelles, fondées par des citoyens nés au Maroc et enregistrées auprès de la Chambre de Commerce de Naples, montre que le secteur de l'entreprise de ces derniers n'est certainement pas le résultat d'un parcours ascendant qui porte à l'émancipation postindustrielle, comme il a été relevé dans certains contextes¹⁵, mais plutôt une stratégie d'insertion professionnelle qui surmonte les difficultés de recherche d'un emploi salarié stable.

¹⁵ Idem, p. 47.

Il reste à signaler, quoi qu'il en soit, que pour la majorité des immigrés marocains propriétaires d'activités recensées pendant l'enquête de terrain, le travail indépendant représente un choix conscient et pleinement cohérent aussi bien par rapport à leur projet qu'à leur modèle migratoire. Seule une activité indépendante, avec des fortes propensions au secteur de l'entreprise, permet la nécessaire liberté de déplacement entre l'Italie et le Maroc, qui est une des plus grandes aspirations des interviewés. Cette aspiration contribue aussi à expliquer le pourquoi du séjour en Campanie pour ces immigrés, quand ils pourraient trouver des conditions professionnelles bien meilleures dans d'autres régions.

La faiblesse des activités d'entreprise menées par des citoyens marocains à Naples et la précarité des rares activités présentes effectivement, tout comme les rares perspectives de développement de celles-ci, indiquent que le secteur de l'entreprise n'est certainement pas le cadre privilégié dans lequel chercher le profil de l'immigré adapté au rôle d'agent de développement. La population marocaine en Campanie, comme illustré dans le chapitre du même nom, n'en présente pas moins une insertion professionnelle toujours plus stable également dans ces secteurs centraux du marché du travail, qui au début de l'histoire migratoire de la région leur étaient fermés. L'insertion professionnelle stable, et la croissance de tous les indicateurs de stabilisation de la présence marocaine, suggèrent que l'immigré marocain dispose de toutes les dotations de capitaux nécessaires à la fonction d'agent de développement.

La recherche s'est concentrée surtout sur les travailleurs indépendants et les ouvriers avec des spécialisations professionnelles telles que leurs activités professionnelles aient un caractère d'autonomie très marqué.

Avant de passer à l'illustration des résultats de l'analyse des entretiens il est nécessaire de souligner que tous les interviewés sont arrivés en Campanie à la veille de la régularisation prévue par la loi n. 40 de 1998, c'est-à-dire que ceux-ci sont les représentants d'une phase assez récente de l'immigration marocaine en Campanie mais en même temps, étant donné le remarquable renouvellement évoqué précédemment, constitue la partie plus ancienne de la présence marocaine dans cette même région. Ceci implique que les interviewés représentent ce quota de la population immigrée marocaine désormais intégrée dans la société locale également grâce aux politiques adoptées par la région pour les immigrés.

Parcours professionnels

Les emplois des interviewés sont concentrés dans le commerce comme travailleurs indépendants, dans le bâtiment, dans la petite et moyenne entreprise et dans l'agriculture, comme ouvriers salariés. En ce qui concerne les salariés dans le commerce (cas 01; 10; 13; 14), deux cas sont titulaires de magasins de fruits et légumes (cas 13 et 14) alors que le cas 01 possède un magasin de vente au détail de tapis marocains à Caserta et le cas 10 s'occupe d'import/export de chaussures dans les pays d'Afrique du Nord.

Tous les autres sont des ouvriers spécialisés qui se partagent entre le secteur du bâtiment (cas 02 comme carreleur; cas 03 et 04 comme ouvriers spécialisés dans le remplacement et dans la pose de matériel isolant et anti-incendie dans les usines; cas 05, 15 et 18 comme charpentiers spécialisés dans la couverture des toits), la petite industrie métallurgique napolitaine (cas 08 et 16, tous les deux soudeurs), comme typographe le cas 11, et dans l'agriculture (cas 06). Concernant le type de parcours professionnel il faut noter que les personnes interviewées salariés dans le commerce ont commencé leurs activités commerciales dès qu'ils sont arrivés en Campanie. Aux débuts de leur parcours migratoire leur activité était de vente ambulante, mais avec le temps une telle activité s'est progressivement stabilisée au point de devenir stable et assez rémunératrice pour permettre l'ouverture de magasins. Ces sujets, en outre, montrent un parcours professionnel linéaire et pleinement cohérent avec leur projet migratoire. Le départ pour l'Italie pour ces sujets, tout comme pour tous les autres interviewés, a été motivée principalement par des motifs économiques, mais dans ces cas à la recherche de travail se mêle la tentative d'accumuler un capital financier à réinvestir dans d'autres activités toujours de type commerciale. L'investissement des remises, d'autre part, est lié à la question du retour à la communauté d'origine: aucun des interviewés commerçants ne se montre intentionné à se couper de ses propres racines et liens avec les communautés d'origine, mais en plus l'intention d'un retour définitif n'est pas prise en considération si ce n'est comme objectif à long terme. La raison de cela est qu'ils entrevoient leurs futures activités d'entreprise comme des activités à entreprendre en Italie et au Maroc, de façon à garder ensemble celles que désormais ils ressentent comme les communautés d'appartenance.

L'autre propension aux activités transnationales, tout comme à la volonté de ne pas s'enraciner définitivement dans aucune des deux communautés mais d'être comme un pont entre ces deux dernières, peut être expliqué aussi par le fait que ces derniers sont assez jeunes et célibataires et, donc, libres de ces liens particuliers qui souvent transforment un projet migratoire de type temporaire en un établissement définitif dans la communauté d'accueil.

Les salariés, par contre, montrent un parcours moins linéaire mais lui aussi de type ascendant et de type professionnalisant. Aucun des interviewés appartenant à ce second groupe ne montre un projet migratoire défini et précis comme le premier. La principale motivation à l'émigration des interviewés du second groupe est représenté encore une fois par la recherche d'un travail et par le désir de connaître de nouveaux contextes culturels et sociaux. Au départ, cependant, manquait complètement l'aspiration d'accumuler des capitaux à réinvestir dans des activités d'entreprise. Il est clair qu'existe l'intention de réaliser le plus de remises possible à utiliser pour le retour dans la patrie, mais ces remises doivent servir pour assurer un futur tranquille une fois rentrés et non pas pour investir dans des activités risquées ou au rendement peu sûr.

Cette observation introduit la seconde différence fondamentale entre les deux groupes, c'est à dire la conception différente que ceux-ci ont du retour. Le second groupe au moment du départ conçoit sa propre expérience migratoire comme un projet à terme, au maximum dix ans et ensuite on rentre. Ces deux différences sont accompagnées également par un parcours professionnel moins linéaire et caractérisé par une exploration initiale du marché du travail local à la recherche de meilleures conditions de travail.

Quoi qu'il en soit, cette exploration a obtenu de bons résultats puisque que le parcours professionnel a apporté dans tous les cas une accumulation de compétences techniques significatives facilement exploitables sur le marché du travail en Campanie et, dans le cas 02, sur celui national. Il est notable que ceux-ci ont effectué dans certains chantiers des fonctions de chef d'équipe avec des salariés italiens et autres.

Le parcours professionnalisant de ces interviewés a permis à beaucoup d'entre eux, soit à tous ceux salariés dans le bâtiment (cas 02; 03; 04; 05, 15 et 18) d'effectuer des activités de travail indépendant et d'avoir comme objectif de période brève celui de créer des entreprises du bâtiment.

Le niveau d'instruction des interviewés qui se présente moyen - haut et pour la majorité des cas de type technique - a eu peu d'influence sur le parcours professionnel des deux groupes alors que la présence d'expériences professionnelles précédentes a été bien plus importante pour obtenir des résultats, surtout dans le cas des commerçants ou bien dans celui des travailleurs du bâtiment. Pour tous les interviewés l'expérience professionnelle en Italie a représenté une remarquable augmentation des connaissances technologiques, d'organisation et de *know how*. Il est intéressant de noter également que, dans le cas de ces sujets avec des expériences professionnelles au Maroc très similaires à celles italiennes, comme par exemple pour le cas 02 qui travaille dans le bâtiment, et pour le cas 01 dans le commerce, on relève une remarquable augmentation de ces connaissances qui, dans ce travail, a été regroupé dans la notion de capital humain. C'est cette accumulation de connaissances et la différence existante aussi bien dans les technologies que dans les matériaux, tout comme dans l'organisation du travail entre l'Italie et le Maroc, qui donne naissance pour le groupe des ouvriers spécialisés, au projet d'entreprendre des activités professionnelles ou d'entreprise, dans le désir de les utiliser et de les diffuser dans les communautés d'origine. De cette façon, la dimension transnationale, éliminée du projet migratoire, naît suite à l'accumulation d'expériences et se pose comme un moyen à travers lequel diffuser du capital. Le problème pour les interviewés est de comprendre à travers quelles procédures et modalités pouvoir le faire, cela explique aussi pourquoi le groupe des « commerçants » montrent une disposition transnationale plus immédiate, puisque pour eux il est plus facile d'entrevoir le moyen à travers des activités d'import/export comme il a été révélé par l'enquête effectuée au Maroc.

Le capital social

Le capital social est entendu comme la capacité qu'a l'individu à mobiliser ses propres réseaux pour obtenir des ressources rares. En cela le concept de capital social tient ici plus au degré de confiance dont le sujet jouit au près des composants de son propre réseau qu'à la quantité et au type de réseau que l'interviewé possède.

Les sujets interviewés se sont démontrés très habiles à mobiliser les dites ressources cognitives des propres réseaux, c'est-à-dire ces ressources concernant surtout les informations et les contacts pour des opportunités professionnelles, mais ont démontré une mauvaise capacité de mobilisation de ces ressources liées au degré de confiance que ceux-ci génèrent chez les autres et qui permettraient de mobiliser les "ressources normatives" (parmi ces ressources il faut rappeler celles monétaires mais également celles relatives aux aspects législatives et habituelles du secteur de l'entreprise en Campanie), c'est à dire ces ressources qui les rendraient capables de s'adapter au domaine de l'entreprise de la Campanie.

Cette constatation revêt plus de force pour les salariés du bâtiment puisque la capacité à lancer des travaux en autonomie montre une croissante dépendance par rapports aux relations dont ils disposent avec les italiens, qui ont la même activité professionnelle, comme on le comprend bien de l'affirmation d'un interviewé a propos d'une question concernant la façon dont il parvient à trouver des travaux en sous-traitance.

Si un chef d'entreprise napolitain connaît ta façon de travailler et que tu travailles bien et avec sérieux, tu peux être sur que la prochaine fois qu'il aura besoin d'aide il te rappellera (cas 02).

Il est clair que ces possibilités ne dépendent pas seulement du nombre de connaissances et de contacts que l'interviewé possède dans le secteur de l'entreprise napolitain, mais surtout du degré de confiance que ces derniers nourrissent pour lui et en dernier, mais non moins important pour autant, de la capacité qu'ils ont de savoir utiliser cette confiance, comme ne manque pas de relever lui même l'interviewé.

Tu ne dois pas attendre le travail, parce qu'il n'arrive jamais jusqu'à toi, mais c'est toi qui dois aller le chercher auprès des bonnes personnes (cas 02).

Sans aucun doute cela représente la limite la plus forte au développement du secteur de l'entreprise des interviewés, surtout si la capacité financière de ceux-ci est limitée par le manque de disponibilité de capital monétaire initial et si, à plus forte raison, étant donné le peu de rentabilité des activités professionnelles entreprises par eux, ne permette pas même la planification de l'acquisition d'un capital adéquat à moyen terme.

Les interviewés ont des réseaux limités aux relations avec les propres compatriotes, alors que les relations avec les autochtones se limitent au seul cadre professionnel. Cet aspect ne constituerait pas en soi une limite s'il ne s'agissait pas d'un contexte comme celui de Naples marqué par une forte méfiance envers les nationalités nord africaines et étrangères en générale, et par un fort isolationnisme des marocains eux-mêmes, qui non seulement ne se risquent pas à investir si ce n'est avec les propres parents, mais ne parviennent même pas à effectuer ce travail de mobilisation des ressources évoqué par l'interviewé 02.

Le capital financier

L'intérêt pour le capital financier ici concerne exclusivement le capital monétaire accumulé par l'immigré interviewé au cours de son expérience migratoire ou bien la quantité de capital monétaire que le même interviewé parvient ou pourrait parvenir à mobiliser pour ses éventuels projets.

Pour tous les interviewés la question du capital financier a été le point le plus problématique et a été un obstacle pour le développement des propres activités et pour la planification d'activités futures. La difficulté consiste principalement dans le fait qu'à ceux derniers sont fermées les voies d'accès au capital financier à travers des prêts bancaires, et donc la seule source d'accumulation de capital monétaire nécessaire provient de leur propre capacité d'économies. Même cette seconde voie d'accumulation résulte difficile étant donné qu'ils ne perçoivent un salaire moyen que de 750 euro par mois qui ne leur permet que d'économiser pour les remises aux communautés d'origine. En ce qui concerne le rapport avec les banques, il faut souligner que la difficulté d'accès à des prêts a découragé les potentiels chefs d'entreprise du bâtiment à monter une entreprise du bâtiment. Le type d'activités entreprises par ces derniers en effet ne nécessite pas d'investissements financiers particuliers. Manquant des machineries nécessaires, en effet, ils effectuent plus une activité de prestation de travail que de chefs d'entreprise. Le cas des commerçants (cas 13 et 14) résulte emblématiques dans le rapport avec les banques puisque le capital initial investi par ceux-ci dans le lancement de leur propre activité provient des économies dérivants de leur propre travail. Même une récente recherche menée par l'association Lunaria sur le sujet de l'accès aux services bancaires

pour les immigrés en Italie, souligne à quel point l'intérêt croissant des banques vers la population immigrée s'est concentrée essentiellement sur la capacité d'épargne des émigrants, c'est-à-dire sur leurs remises¹⁶. En ce qui concerne le système des remises de la part des immigrés interviewés, il résulte que tous envoient de l'argent chez eux mais avec une fréquence bien plus élevée par rapport aux remises d'argent, les interviewés envoient des biens. Il s'agit surtout de vêtements, d'appareils électrodomestiques, de biens à l'usage personnel de la famille, souvent sous forme de cadeaux à l'occasion de retour au pays. La préférence que les interviewés accordent à l'envoi de biens est à attribuer fondamentalement à deux ordres de justifications. En premier lieu, la quantité d'argent que les interviewés réussissent à épargner est assez basse et ils préfèrent la capitaliser en Italie, étant donné qu'ils possèdent un compte courant dans les banques italiennes. En deuxième lieu, les immigrés préfèrent l'envoi de marchandises également parce que leur valeur monétaire au Maroc résulte bien plus élevée par rapport à la quantité d'argent correspondante. La valeur plus élevée de la marchandise est due au fait que, comme beaucoup d'interviewés le souligne, ces marchandises au Maroc ne se trouvent pas et sont très convoitées par la population locale. Cette valeur plus grande des marchandises fait que, comme vu dans le cas des commerçants, elles sont revendues sur le marché local. L'utilisation du système des remises de la part des immigrés interviewés et l'insuffisance de ces remises n'indiquent pas une nette possibilité d'amorce de parcours de développement pour les communautés d'origine à travers les économies des immigrés.

LIMITES, POTENTIELS ET PERSPECTIVES

Par rapport à la perspective d'investissements des dotations de capital acquis par les citoyens immigrés marocains au cours de leur expérience migratoire en Campanie il faut dire que les points faibles sont représentés par ce qui a à peine été défini comme les dotations de capital social et financier. Par rapport aux dotations de capital social on a relevé une faible capacité à utiliser les propres réseaux en fonction de repérage de ressources minimales comme la possibilité de repérer du capital monétaire ou bien la

¹⁶ Lunaria, (2002), *Migrants et banques*, Rome, p. 20.

possibilité d'agir en partenariat avec des compatriotes ou des autochtones dans le but d'élargir les propres activités professionnelles et/ou d'identifier de nouvelles possibilités de profit et de travail. La raison principale de ce manque se trouve aussi bien dans le manque de confiance que les sujets ont ou dont il bénéficient à l'intérieur des réseaux de compatriotes et avec les Italiens, que dans le manque de confiance que les mêmes interviewés nourrissent envers les actions de coopération à travers des associations ou d'autres formes sociétaires. Le manque de participation des sujets à la vie publique du territoire dans lequel ils résident comporte, en outre, une ultérieure méconnaissance des associations et de la vie associative de ce même territoire. La fermeture envers la vie publique du territoire d'accueil alimente la restriction des réseaux de l'interviewé au cadre de ses compatriotes. La fermeture de ses propres réseaux comporte aussi bien une usure de ceux-ci, avec une nouvelle perte des capacités à mobiliser des ressources normatives, qu'un nouvel appauvrissement de la connaissance du monde de l'entreprise autochtone. Appauvrissement des réseaux et isolationnisme génèrent à leur tour une perte de confiance en ces réseaux et une perte de confiance que les interviewés ont parmi les membres des propres réseaux, entrant de cette façon dans un processus de cercle vicieux dont il résulte extrêmement difficile de sortir. Finalement, il faut noter que le manque d'interaction entre les mêmes et les institutions publiques et privées italiennes renforce ces processus de perte de confiance en ces réseaux et en la capacité de mobilisation des ressources. En ce qui concerne le capital financier, on note que les interviewés rencontrent une grande difficulté à effectuer des investissements productifs à travers l'utilisation des remises. Ceci est du aussi bien à l'insuffisance de celles-ci qu'au manque de confiance dans le pays d'origine comme lieux d'investissements. Du reste dans une situation précaire comme l'est celle de l'émigrant surtout en présence de politiques migratoires qui ne garantissent pas les droits de l'émigrant; il est difficile d'avoir une prédisposition au risque, à majeur raison dans un pays comme le Maroc considéré même par les interviewés à haut risque pour tout type d'investissement. En conclusion, les économies d'une vie de migration doivent être investis dans des rendement surs, en garantie du futur. Le capital humain représente certainement la dotation de capital qui présente le plus de possibilités d'investissement de développement et d'innovation des communautés d'origine des interviewés.

Les compétences techniques, organisatrices et législatives acquises par les immigrés au cours de leur parcours professionnel représentent un ensemble de ressources indispensables pour n'importe quelle intervention dans leur communauté d'origine. Le capital humain ne concerne pas seulement ces compétences acquises lors de l'accomplissement des activités professionnelles mais concerne avant tout l'acquisition de la capacité d'entreprise comme: la motivation à l'entreprise; la capacité de faire des projets et de les mettre en place efficacement; la connaissance des marchés et la capacité de prévision des évolutions futures des marchés de référence. Toute indication de politique doit partir de cette thèse, ressortie fortement pendant l'enquête de terrain: l'émigrant représente un pont entre la communauté de départ et celle d'arrivée, il est à la fois le sujet et le moyen de toute relation entre les deux communautés. Une telle thèse implique que n'importe quelle stratégie de co-développement ou intervention qui perçoit chez l'émigrant un des sujets impliqués doit concerner les deux communautés, c'est à dire doit intéresser l'émigrant marocain résident en Italie (immigré) et le même émigrant marocain au Maroc (émigré). Les politiques qui veulent construire le cadre institutionnel adapté à l'emploi des ressources de l'émigrant doivent, donc, tenir compte également des politiques migratoires en général et celles d'intégration en particulier. Elles doivent intéresser deux domaines en particulier: *les politiques d'immigration*, rendent plus facile la possibilité de se déplacer du pays d'émigration à celui d'immigration et vice versa pour l'immigré pour l'accomplissement de ses propres activités d'entreprise; *les politiques pour l'immigration* favorisant l'intégration des immigrés, agissant surtout sur les possibilités d'accès au crédit pour les immigrés qui veulent monter une activité professionnelle et/ou d'entreprise qui implique le pays d'origine et d'arrivée, et de la même façon à travers des politiques de formation qui ne s'occupent pas seulement de l'aspect normatif et économique de la gestion d'entreprise mais qui prennent en charge surtout d'ouvrir à l'immigré le monde de l'entreprise autochtones. Il s'agit, en synthèse, d'investir sur le capital social de l'immigré. En conclusion, seulement un immigré intégré dans la communauté d'accueil peut constituer la réponse transnationale aux besoins de développement de sa communauté d'origine.

CONCLUSIONS

Sofia Borri, Antonio Maspoli, Maddalena Spada, Mattia Vitiello

Observations conclusives sur le migrant comme agent de développement: limites et indications de politiques

Des objectifs aux résultats

Apporter des conclusions à un projet comme celui là, qui s'est caractérisé par sa complexité et par son articulation sur plusieurs niveaux, tant territoriaux que de secteur d'intervention, risque de réduire sa richesse de conseils et de suggestions, mais surtout cela constitue une clôture inappropriée d'un processus qui a encore besoin d'être achevé pour montrer toutes ses potentialités et sa richesse de projet. La complexité de ce projet pilote est due au fait qu'il a été à la fois une recherche qu'un réel projet de développement, mené à travers des interventions de formations et d'animation de communauté. En outre il constitue une expérience pionnière dans ce domaine, et donc il résulte important d'apprendre de ses erreurs, limites et échecs, en plus de ses résultats positifs. Dans l'introduction on lit que l'objectif fondamental de cette recherche était celui de comprendre à travers quels instruments, modalités et avec quelles politiques de soutien, les dotations de capital financier, social et humain, acquises par les migrants marocains pendant leur expérience migratoire, peuvent être utilisées dans le but d'activer les processus d'innovation et de développement économiques nécessaires dans les zones d'origine. Dans ce but, le travail de recherche s'est développé le long de différents niveaux territoriaux; la recherche a été menée, dans les contextes italiens et marocains, en passant du niveau *micro* – représenté par les contextes locaux des régions italiennes objet de la recherche et par les provinces marocaines – au niveau territorial représenté par les contextes nationaux de l'Italie et du Maroc qui pourrait être définis *meso*, jusqu'à connaître aussi bien l'ensemble des relations économiques et commerciales existant entre l'UE et les pays nord-africains, que les politiques migratoires et de coopération, en se plaçant à un niveau *macro*.

D'une part - niveau *meso* - on a étudié la présence immigrée marocaine en Italie, ses processus de stabilisation et d'assimilation dans la société italienne, ainsi que la composition des flux migratoires au départ du Maroc vers l'Italie. Le niveau d'analyse *micro* a porté à l'identification des dotations de capital des immigrés marocains et des instruments nécessaires par lesquels ces dotations peuvent être utilisées comme des ressources pour le développement et l'innovation des zones d'origine, alors que le niveau d'analyse *macro* a mis en évidence les limites et les obstacles que les relations existant dans le bassin Méditerranéen posent dans l'utilisation du migrant comme agent de développement et d'innovation.

Enfin, l'intervention de développement s'est mise en place à travers des activités de formation en création et gestion d'entreprise, adressées tant aux migrants marocains résidants en Italie, qu'aux entrepreneurs et artisans des quatre zones pilotes du Maroc¹. L'objectif était de deux ordres: d'une part garantir, quoi qu'il en soit, une efficacité au projet à travers les retombées positives - en terme d'accroissement des compétences - sur les bénéficiaires directs, de l'autre créer un langage commun et une possibilité d'interaction faisable entre les migrants, les entrepreneurs et les opérateurs sociaux, et leur "homologues" au Maroc, afin de permettre l'échange d'expériences et, en perspective de l'instauration de relations commerciales et associatives durables et profitables qui donnent au migrant marocain la possibilité de jouer un rôle de soutien et de promoteur des processus, en d'autres termes d'agent de développement. Les niveaux d'intervention et d'enquête révèlent les limites mais aussi les potentiels du migrant comme agent de développement et d'innovation. En analysant les contextes urbains - Milan et Naples - et ceux régionaux - Lombardie et Campanie - on comprend que l'immigré marocain ne peut assumer le rôle d'agent de développement, en développant toutes ses potentialités, qu'en présence de certaines conditions particulières, qui ne sont pas toujours présentes. Par rapport à la relation directe entre migrants en Italie et entrepreneurs et artisans au Maroc, mise en place à travers les séjours au Maroc des immigrés engagés dans le domaine des activités de formation du projet, les limites les plus grandes qui se sont révélées sont relatives tant au manque d'homogénéité des migrants

¹ Nador, Casablanca, Béni Mellal et Kouribga

interviewés par rapport aux dotations de capital humain, social et financier, qu'à leur lien fragile avec le territoire d'origine. Si d'une part l'expérience de mise en place des activités a montré que la disponibilité et l'intérêt à jouer le rôle d'agent de développement des communautés d'origine est directement proportionnel à la situation personnelle (stabilité, maintien de relations et reconnaissance sociale dans la propre communauté d'origine, capacité à être représentant et prospecteur dans le monde de l'entreprise italien), d'autre part il ressort comme très important le fait d'être identifié comme appartenant à un groupe de personnes et poursuivre une fin et un objectif commun, surmontant la limite de la représentativité et de l'intérêt individuel. En ce sens la légitimation obtenue de l'appartenance à un projet de développement a permis aux migrants, en tant que groupe, d'être reçus et d'avoir des entretiens avec les institutions publiques qui, eux non plus n'auraient évidemment pas été disponibles pour des rencontres individuelles ne faisant pas partie d'un processus et d'un projet "garanti". Les difficultés et les limites les plus grandes naissent probablement justement des aspects principaux de la migration marocaine en Italie, qui est caractérisée par la clandestinité (du moins dans la période initiale d'encrage), par l'instabilité de l'insertion à l'intérieur de la société d'accueil, par l'effort individuel et par l'impossibilité de recourir, une fois partis, aux ressources et aux propres relations dans la communauté d'origine. Les migrants ont démontré un fort intérêt personnel envers les idées et les activités du projet (possibilité de contacts, formation, accès aux ressources), mais aussi une grande difficulté de construction de visions et d'activités collectives et de relation avec le territoire d'origine.

L'enquête effectuée en Lombardie a identifié chez la communauté marocaine de bonnes dotations de capital humain et dans certains cas (activités d'entreprise réussissant assez bien) d'assez bonnes dotations de capital financier. Malgré cela on a constaté des limites dans l'orientation et dans le soutien à l'investissement de ces capitaux; limites tant au niveau institutionnel qu'au niveau du système de services (système bancaire, système de formation, associations professionnelles).

Du point de vue des migrants, on a noté une faible capacité à effectuer des remises de type productif parallèlement à une méfiance envers le pays d'origine comme lieux d'investissement.

Des limites fortes se sont révélées dans les dotations de capital social caractérisé par:

- Peu de disponibilité à l'action collective accompagnée par une confiance faible envers les réseaux de compatriotes.
- Mauvaise interaction avec les institutions italiennes.
- Méfiance envers les institutions du pays d'origine.

Sur le plan des réalités associatives, initialement considérées comme des interlocuteurs privilégiés à impliquer activement tant dans la formulation d'idées et de contenus pour le codéveloppement que comme pont pour diffuser le projet pilote au sein de la communauté, on a constaté un cadre fragmentaire, dispersé et seulement dans certains cas potentiellement fertile. La communauté marocaine en Lombardie semble en effet dans son ensemble avoir investi bien peu dans la construction d'un espace social de partage et de participation dans les contextes d'établissement, répondant de manière faible et fragmentaire aux signes déjà faibles qui proviennent de la société d'accueil, et se montrant rarement active et propositionnelle dans l'interaction avec la société civile et les institutions locales. On retrouve cette situation même face à un degré de stabilité économique et professionnelle relativement positive pour la communauté marocaine en Lombardie.

Au niveau institutionnel, les activités orientées vers la création de partenariat pour le codéveloppement sont apparues encore peu mures et peu ouvertes par rapport à la possibilité de considérer et valoriser le potentiel transnational des migrants. Parallèlement la population immigrée semble encore très fragile, contrainte à une situation de précarité juridique et professionnelle d'une part, et de marginalisation sociale et souvent aussi psychologique de l'autre: ce statut étouffe les potentialités constructives et propositionnelles, rendant difficile une création de projet à moyen ou long terme sur le plan des existences individuelles et, encore davantage, sur le plan de la construction de réalités collectives. Il est rare que soit reconnu aux migrants la valeur ajoutée et la contribution que ceux-ci pourraient offrir dans le cadre de la coopération et de l'internationalisation de part de leur identité construite entre deux mondes. Dans ce cadre les Régions devraient jouer un rôle de guide à travers l'accueil et la promotion des sollicitations qui proviennent du tissu social et économique de référence.

La modalité du partenariat territorial implique un engagement organique et prolongé de tous les acteurs des respectives communautés locales au niveau institutionnel et de société civile en promouvant des synergies et des collaborations. Il serait souhaitable que soient structurés des protocoles et des programmes d'échange aptes à fournir un cadre institutionnel favorable au développement d'initiatives nées de l'élan des communautés immigrées ou qui du moins les impliquent comme ressource. Le contexte de la Campanie révèle que les deux limites les plus importantes sont représentées par le manque de capital social et par une faible disponibilité de capital financier. En ce qui concerne le premier point, déjà dans l'introduction on a affirmé que le capital social révélé dans cette recherche est représenté par les relations, considérées tant du point de vue quantitatif que du point de vue du contenu que celles-ci véhiculent, construites par le migrant au cours de son parcours migratoire. Ce qui manque en particulier aux immigrés marocains interviewés est ce qui a été défini comme la caractéristique clef du capital social, c'est-à-dire la capacité de convertir le capital social en toute autre forme de capital. Cette limite devient particulièrement évidente quand cela est ajouté à la faible disponibilité de revenu monétaire montrée par ces immigrés, manque qui se reflète aussi sur l'envoi de remises sous forme monétaire et qui est compensé par l'envoi de biens de consommation difficilement trouvables dans les zones d'origine et en cela de prix élevé. Enfin, également la difficulté que les immigrés rencontrent dans l'instauration d'un rapport qui ne soit pas de simple dépôt avec les banques locales et d'accéder aux formes les plus communes de crédit, peut s'expliquer, bien sur du point de vue des banques, par ce manque de capital social. Dans le cas d'activités d'entreprise, ou quoi qu'il en soit d'activités professionnelles de type indépendant qui pourraient se transformer en activités d'entreprise rémunératrices, cette limite de ne pas pouvoir dépasser le manque de capital monétaire grâce à d'autres dotations de capital, représente un obstacle définitif au développement de ces mêmes activités.

Dans le contexte de l'enquête du Maroc – niveau *meso* – on a analysé les processus d'évolutions de l'économie et de la société marocaine, dans le but d'identifier tant les effets qu'elles ont sur les flux migratoires, en particulier sur leur intensification et leur composition, que les effets que ces mêmes mouvements migratoires ont sur les communautés d'origine des migrants.

La dimension économique la plus importante des flux migratoires marocains vers l'étrangers est représentée par le volume des remises, qui constituent la principale ressource en monnaie étrangère du Maroc. Par conséquent l'impact de la migration sur l'économie nationale résulte de grande importance, et on peut en conclure que la principale richesse du Maroc provient de l'exploitation de la force de travail à l'étranger. Cependant, sur une échelle régionale les remises sont utilisées principalement pour la consommation et la subsistance des familles des migrants. Le reste est accumulé dans des fonds d'épargne qui dans 83 pour cent des cas est investi dans la construction d'une maison pour la famille.

Au niveau local, l'impact principal de l'émigration sur l'économie concerne la réduction de la pauvreté et l'amélioration du style de vie de la population, plus que la croissance économique des mêmes régions. En outre, grâce à l'investissement immobilier des migrants, les campagnes marocaines subissent un phénomène de micro-urbanisation, qui comporte une plus grande possibilité d'accès aux services et à l'information et un changement des consommations. En particulier la micro-urbanisation favorise la scolarisation des nouvelles générations résidant en zone rurale.

Au niveau de développement économique régional, par contre, l'impact des remises reste limité, puisque les économies des migrants sont pour la quasi-totalité drainées par le système bancaire en des crédits à des investisseurs de Casablanca, où les infrastructures rendent les activités plus sûres. Nous pouvons donc récapituler en disant que les remises des migrants jouent un rôle déterminant dans l'économie marocaine au niveau national (pour couvrir la balance commerciale et augmenter les liquidités à disposition du système bancaire), alors qu'elles ont un impact principalement social et de réduction de la pauvreté au niveau régional. Les régions de Khouribga et de Béni Mellal sont exclues du développement économique marocain; elles fournissent de la main-d'œuvre pour l'Europe, en échange elles reçoivent les remises qui, ne pouvant pas être investies in loco, sont drainées à Casablanca, sauf une partie dédiée aux consommations locales.

A l'analyse économique on a joint une étude – toujours à l'échelle nationale – concernant les programmes des institutions Marocaines et Internationales, voués à la valorisation du migrant comme agent de développement. L'analyse a révélé l'existence de trois courants principaux, caractérisés par différentes visions du processus de développement dans la zone

méditerranéenne et du rôle joué par le migrant à l'intérieur du dit processus. Le premier courant concerne l'expérience d'ONG franco-marocaines (*Migration & Développement, Immigration Développement et Démocratie*), fondées par des migrants arrivés en France pendant les années 60, lors de la première grande vague migratoire vers l'Europe. Les migrants, vus comme des citoyens transnationaux, sont considérés comme étant des agents de développement sur les deux rives de la Méditerranée. Au Maroc leur rôle est de favoriser un développement local intégré, tant économique et social que culturel; en France les migrants sont appelés à participer activement à la construction d'une société multiethnique. Le second courant concerne les programmes d'institutions Marocaines (*Fondation Hassan II pour les MRE, Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères chargé de la Communauté MRE, Bank Al Amal*) et européennes (Fondation hollandaise *IntEnt*), qui voient chez le migrant un agent de développement essentiellement économique pour le Maroc, grâce à un transfert de fonds et de compétences de la rive Nord à la rive Sud de la Méditerranée. Enfin le troisième courant concerne l'approche d'associations locales, nées ces dernières années, dans des régions de forte migration illégale vers l'Italie (*AFVIC*), qui voient le migrant comme un clandestin, victime du sous-développement et des politiques Européennes de fermeture des frontières. Les programmes de ce dernier courant concernent principalement des activités de sensibilisation sur le risque de la migration clandestine. En général les deux premiers courants se réfèrent aux migrants marocains résidant en France ou en Europe du Nord, alors que le troisième aux migrants en Italie et en Espagne.

L'exemple de *Migration et Développement et Immigration Développement et Démocratie* est d'un grand intérêt, étant donné qu'il voit le migrant, non seulement comme un agent de développement simplement économique, ou comme une victime d'un écart entre les deux rives de la Méditerranée, mais comme un vecteur d'innovation transnationale. La possibilité d'étendre l'expérience des ONG franco-marocaines aux pays de récente migration se heurte, cependant, aux caractéristiques des flux migratoires des années 90. Les migrants partis en France dans les années 60, étaient légaux sur le territoire français, ils travaillaient comme ouvriers dans la grande industrie et bénéficiaient de l'aide sociale de l'état. La migration vers l'Italie n'est pas simplement plus récente à celle française, mais elle advient en plus dans un

contexte économique et politique différent, avec de nombreuses poches de clandestinités initiale et des dynamiques d'exclusion du tissu socioéconomique en phase de stabilisation, qui défavorisent la participation active des migrants à la société Italienne. L'analyse au niveau *micro*, dans le contexte marocains, s'est organisée autour de la comparaison des potentialités économiques des régions en question et le point de vue des petits entrepreneurs locaux sur la possibilité d'instaurer des réseaux économiques d'échange à travers les migrants en Italie.

Les caractéristiques économiques et sociales de ces régions, surtout si considérées relativement aux phénomènes migratoires, particulièrement pour les régions de Khouribga et Béni Mellal, font de ces zones un lieu privilégié pour la réalisation de réseaux d'échange avec l'Italie.

A Béni Mellal les secteurs les plus dynamiques de l'économie locale sont ceux de l'agro-alimentaire, en particulier la production d'huile d'olive, et du tourisme de montagne; à Khouribga ces secteurs touchent aux services et aux activités de sous-traitance de l'Office *Chérifien du Phosphate (OCP)*.

Les petits entrepreneurs interviewés reconnaissent aux migrants un rôle de propulseur dans le développement de l'entreprise locale. Ce rôle n'est pas seulement lié au repérage de fonds pour financer de nouvelles activités, mais aussi à l'élargissement des marchés, à la construction de réseaux commerciaux et à l'importation de nouveaux moyens de production. Pour ces raisons les petits entrepreneurs de Khouribga et de Béni Mellal montrent un certain intérêt à un échange avec l'Italie, reconnaissant chez les migrants les agents prioritaires dans le processus d'internationalisation de la petite entreprise locale, en l'absence d'autres sources d'intermédiation. Un tel intérêt s'accompagne cependant de certaines réserves émises par rapport à la possibilité de s'associer et de partager le capital avec des migrants résidents en Italie. Pour justifier leur méfiance, les petits entrepreneurs avancent une série d'arguments et de considérations qui peuvent être récapitulées en trois points principaux: a) les dimensions réduites du capital monétaire à disposition des migrants; b) les limites structurelles de l'économie locale; c) l'image négative des immigrés en Italie. Les deux premiers arguments sont liés. Le rôle du migrant comme agent de développement ne peut pas se réduire au seul investissement de ses propres remises, et pas seulement à cause de leur faible consistance par rapport aux capitaux nécessaires pour innover dans le système productif local.

La structure monopolistique du marché, les obstacles liés à la structure administrative et institutionnelle (bureaucratie excessive et manque d'information), le difficile accès des petits entrepreneurs au système bancaire et l'absence d'infrastructures adaptées rendent le système productif local peu dynamique. Le taux élevé de risque de l'investissement, qui s'en suit, surtout à cause des capitaux initiaux réduits, pousse les migrants à employer leurs économies dans des activités sûres et à basse rentabilité, comme la restauration ou l'immobilier, et à renoncer à des investissements plus ambitieux. Le troisième point concerne enfin la carence en capital social des migrants, non seulement par rapport au contexte italien, mais aussi à celui marocain. Les entrepreneurs et les artisans locaux informent que les émigrants présents en Italie ne jouissent pas d'une grande confiance et sont souvent vus comme des partenaires commerciaux peu fiables.

En passant aux possibles secteurs économiques sur lesquels construire des réseaux commerciaux entre Italie et Maroc, les petits entrepreneurs interviewés ont proposé comme objet de partenariat avec l'Italie un éventail très large et diversifié d'activité. Cette donnée révèle une connaissance fragmentaire du secteur économique et le manque d'une vision stratégique pour le développement de la petite entreprise locale. Par conséquent, différentes activités productives avec des possibilités élevées de développement, tant dans le secteur des services que dans celui industriel, sont exploitées en deçà des possibilités existantes et souvent elles sont remplacées par des activités commerciales d'importation. Dans ces conditions il est difficile pour la petite entreprise locale de valoriser au maximum les potentialités offertes par le phénomène migratoire vers l'Italie. L'analyse des activités du projet pilote de formation en gestion et création d'entreprise pour les artisans et les petits entrepreneurs des régions analysées confirme les résultats de la recherche. Les bénéficiaires des cours, 800 personnes environ, ont montré un grand intérêt pour des échanges commerciaux avec l'Italie. Cet intérêt ne parvient cependant pas à être concrétisé par des projets de partenariat à cause de limites internes à la petite entreprise locale (carence de compétences en gestion d'entreprise et commercialisation des produits), et à cause du manque de structure efficaces de soutien et d'orientation à l'entreprise, qui puissent élaborer une stratégie de référence pour le développement économique locale.

Des limites aux indications de politiques

Les limites identifiées dans la première partie de ces observations conclusives indiquent les secteurs dans lesquels intervenir et les mesures politiques à développer pour que le migrant marocain déploie tout son potentiel en tant qu'agent de développement et d'innovation. En partant des contextes locaux, au Maroc l'analyse au niveau *micro* a révélé le besoin de une politique d'accompagnement des petites entreprises et d'appui aux associations locales pour valoriser l'intervention des migrants.

Au niveau *meso* se révèle fondamentalement le besoin d'une intervention de la part des institutions publiques au but de valoriser les remises comme ressource pour l'investissement local (es. Investissement gouvernemental dans les infrastructures). Enfin, pour valoriser les expériences préexistantes d'institutions – publiques et non – sur le binôme migration-développement, l'analyse des résultats de la recherche souligne qu'il vaut mieux partir des besoins locaux au Maroc, où il existe un fort capital social, et mobiliser les migrants en Italie autour de ces besoins, en utilisant une approche participative et communautaire. De cette façon, on obtient le double effet de créer des réseaux en Italie entre migrants marocains et associations et de répondre aux besoins de la région d'origine. La chose est facilitée par les structures à filière de la migration qui relie ville-ville. Les mesures de politiques suggérées par les contextes locaux analysés en Italie, Campanie et Lombardie, convergent essentiellement dans la direction d'un renforcement des politiques d'intégration des immigrés et d'une nouvelle réflexion sur les politiques d'entrée des immigrés sur le territoire italien.

De toutes les enquêtes effectuées pendant ce projet, et à chaque moment de réflexion, de formation et de rencontre, il est ressorti fortement que chez le migrant est présent le désir et l'intention de se penser comme agent de développement, aussi pour se réapproprier un rôle reconnu, actif et continu, au sein de sa communauté d'origine.

En effet la grande ressource représentée par l'immigré marocain en tant qu'agent de développement et d'innovation de sa propre communauté d'origine est justement le fait qu'il se trouve dans cette communauté comme dans celle d'accueil. Mais, presque de façon paradoxale, il ressort que sa plus grande faiblesse est lié au progressif détachement de sa communauté d'origine; sa capacité à relier les deux communautés et la richesse et complexité des ressources acquises pendant son parcours migratoire

représentent ce qu'il peut offrir pour le développement de ses communautés d'appartenance (origine et accueil). Ces deux signalements de l'expérience du migrant et sa capacité à les mettre au service des propres collectivités dépendent surtout du degré d'intégration dans la société d'accueil et dans celle d'origine. Les dotations de capital que peut acquérir le migrant se développent surtout dans le cadre professionnel et dans les relations avec la société d'accueil. Une bonne situation professionnelle et une bonne possibilité d'interaction avec le tissu social d'accueil déterminent la richesse du *capital humain* et *social* de l'immigré. En outre, la possibilité qu'a le migrant de se déplacer peut être perçue également comme un pilier de sa condition de "pont". En dernière analyse, l'ensemble et le degré de jouissance des droits que les politiques d'immigration garantissent à l'immigré influe aussi sur ses capacités à être un agent de développement et d'innovation. Des recherches locales se révèlent deux exemples intéressants de l'influence que les politiques d'immigration exercent sur les potentialités et les capacités de l'immigré à recouvrir le rôle d'agent de développement. Du point de vue des politiques d'intégration économique, on peut citer la relation mauvaise ou même absente des immigrés avec les banques, alors qu'en ce qui concerne l'intégration sociale on souligne l'insuffisance des interventions des institutions politiques (surtout des organismes locaux) et des structures associatives (associations professionnelles, syndicats, ONG, etc.), sur ces thématiques. En synthèse, le projet suggère une plus grande ouverture des politiques d'entrée, permettant au migrant de pouvoir avoir à dispositions plus de canaux réguliers pour accéder aux pays d'accueil, et une plus grande possibilité de stabilisation du propre statut juridique, renforçant les possibilité qu'a le migrant de se constituer comme un lien entre ses deux communautés de référence. En outre, une reconnaissance majeure des droits des travailleurs immigrés, ainsi qu'une implication de ceux-ci plus grande dans la vie associative et politiques des communautés d'accueil, garantit l'acquisition et la qualité des ressources à investir dans sa propre communauté d'origine. Les résultats de la recherche, enfin, indiquent au niveau *micro* le secteur duquel doivent partir les interventions de développement qui mettent au centre de leur propre action l'immigré et sa communauté.

Exodus Editions s.r.l.
Viale Marotta 18/20
20134 Milan

Imprimé par Ferrari Grafiche